SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

LISTE DES MEMBRES

Arrêtée au 1er Janvier 1923





PARIS

—

Chez le Secrétaire Général, 3, Avenue Victoria

—

1923

LISTE DES MEMBRES

Arrêtée au 1er Janvier 1923

Bibliothèque de l'Académie de Médecine de New-York, 17 Wost. 43 Rd. street (représentée par John S. Brownne).

Bibliothèque de l'Université, ALGER.

Bibliothèque Universitaire et Régionale de Strasbourg (représentée par M. le Dr Wickersheimer), *membre perpétuel.*

The John Crerar library, CHICAGO, 111.

Bibliothèque de l'Université de COPENHAGUE (Danemark), *membre perpétuel.*

Ecole et Dispensaire Dentaires de Paris, 45, rue de La Tour-d'Auvergne (9e) (représentée par M. Blatter, directeur adjoint).

Bibliothèque de l'Académie de Médecine, 16, rue Bonaparte (6e) (1).

Bibliothèque de la Faculté de Médecine, 12, rue de l'École-de-Médecine (6e).

Bibliothèque Sainte-Geneviève, place du Panthéon (5e).

Société médicale du IVe arrondissement, représentée par le Dr Fournier, 13, rue du Pont-Louis-Philippe (4e).

Laboratoire Lumière, 9, Cours de la Liberté, Lyon (représenté par M. Sestier).

Union des Médecins arméniens (représentée par le Dr Zarfdjian, 10, rue Chichly, Péra, Constantinople).

Library of the College of physicians, 22d street above Chestnut, PHILADELPHIE.

Bibliothèque de l'Université (J. G. Calve, libraire, Malé nàm, 12, PRAGUE, I.)

Svenska lækaresk ællskapets medicinskhistoriska sektion, STOCKHOLM (adresse : Brockhaus, libraire, 17, rue Bonaparte, Paris).

Bibliothèque de l'Université (Gerold, libraire, Stefansplatz, 8, VIENNE, I.).

Janus, Archives Internationales pour l'Histoire de la Médecine (représenté par le Dr A. W. Nieuwenhuis, 44, Jan van Goyenkade, Leyde).

The Welcome Historical Medical Museum, 54a Wigmore st., Londres (représenté par le Dr Thompson).

Musée d'Histoire de la Médecine, au secrétariat de médecine de l'Univarsité, 1, Strada Cogalniceanu, à Cluj, Roumanie (représenté par le Dr Bologa).

---

(1) Quand le nom de la ville n'est pas indiqué, il s'agit de Paris.

Achard (Dr C.), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, 37, rue Galilée (16e).

Albinana (Dr), C. Principe de Vergara, 35, Madrid.

Alcaldè (Dr Fernandez de), Docteur en médecine et en droit, 11, Gran Via, Madrid.

Albarel (Dr P.), 21, boulevard Gambetta, Narbonne.

Arbinet (Dr), 26, avenue de la Marseillaise, Strasbourg,

Avalon (Jean), 15, rue Froidevaux (14e).

Baldenweck (Dr), ancien Interne oto-rhino-laryngologiste des hôpitaux, 83, rue de Courcelles (8e).

Barbé (Dr), Médecin aliéniste des hôpitaux, 11, rue de Luynes (7e).

Barbillion (Dr), ancien Interne des hôpitaux, 24, avenue de l'Observatoire (14e).

Barker (Lewellys F.), Professeur à Johns Hopkins University, 1035, North Calvert street, Baltimore, Maryland (U. S.).

Basmadjian (K.-J.), Pharmacien, 9, rue Gazan (14e).

Baudot (A.), Docteur en pharmacie, 4, rue du Colonel-Marchand, Dijon.

Baudry, Docteur en pharmacie, 88, boulevard Malesherbes (8e).

Baumgartner (Dr A.), Chirurgien des hôpitaux, rue de Varenne, 63-*bis* (7e).

Bauduoin (Dr A.), Médecin des hôpitaux, 5, rue Stanislas (6e).

Beaudoin (Dr Frédéric), rue du Château, Alençon (Orne).

Beausite (Frédéric), 20, avenue de la Motte-Piquet (7e).

Beaupin, Bibliothécaire de l'Université, 75 *bis*, rue Monge (5e).

Beauvois (Dr), 7, rue Berteaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine.

Belohlavek (Dr Charles), Docteur ès lettres, 1, Ostrovni, Prague II, Tchéco-Slovaquie.

Berchon (Dr), Saint-Brieuc.

Bergounioux (Dr), ancien Médecin principal de l'armée, Belfort, par Lalbenque (Lot).

Bérillon (Dr), Médecin-Inspecteur des asiles d'aliénés, 4, rue de Castellane (8e).

Bilancioni (Pr Guglielmo), Professeur à l'Université, 5, Piazza Esquilino, Rome.

Billon (Dr), 19, rue Miromesnil (8e).

Biot (Dr René), ancien chef de clinique médicale à l'Hôtel-Dieu, 4, rue Alphonse-Fochier, Lyon.

Bitterman (Captain Théodore), U. S. Army Medical Dept Research Board, Manille (Iles Philippines).

Bizard (Dr), 15, rue Margueritte (17e).

Blind (Dr Edmond), 4, faubourg de Pierres, Strasbourg.

Boinet (Dr), Professeur à l'Ecole de Médecine, 4, rue Edmond-Rostand, Marseille.

Boislinière (Dr Louis), e. p. directeur du Sanatorium de Mont-Saint-Roso, 3605 Lindell Ulud, Saint-Louis, Missouri, U. S. A.

Boismoreau (Dr), Ker Hellé, Saint-Mesmin-le-Vieux (Vendée).

Bonaparte (prince Roland), membre de l'Institut, 10, avenue d'Iéna.

Bonnefoy (Dr Marcel), 6, quai des Eaux-Vives, Genève.

Bord (Dr Benjamin), ancien interne des hôpitaux, 69, rue de Rome (8e).

Boudin (Dr Paul), Docteur en droit, 186, rue de Vaugirard (15e).

Boudon (Dr L.), chef de clinique à la Faculté de Médecine, 64, rue de Bellechasse (7e).

Boulangé (Ch.), Éditeur, 14, rue de l'Ancienne-Comédie (6e).

Boulanger-Dausse, pharmacien-chimiste, 4, rue Aubriot (4e), *membre perpétuel.*

Boury (René), Ingénr à l'Assistance publique, 17, rue Lafayette (9e).

Boutet (André), 132, rue de Courcelles (17e).

Boutineau, Membre de la Société archéologique, 73, rue de l'Alma, Tours.

Bræmer (Dr L.), Professeur à l'Université, 2, rue Saint-Georges, Strasbourg.

Brindeau (Pr A.), Professeur à la Faculté de Médecine, 71, rue de Grenelle (7e).

Brodier (Dr), Conservateur du Musée de l'hôpital Saint-Louis, 16, rue de Bruxelles (9e).

Brissemoret (Dr), chef de Laboratoire à la Faculté de Médecine, 22, rue Adolphe-Besson, à Chelles (S.-et-M.).

Bucher (Charles), Directeur de la Pharmacie centrale de France, 7, rue de Jouy (4e).

Bugiel (Dr), 72, boulevard Saint-Marcel (13e).

Bullock (Dr), Président du Royal College of Veterinary Surgeons, 10 Red Lion Square, Londres.

Burnier (Dr). Chef de clinique à l'hôpital Saint Louis, 5, rue Jules-Lefebvre (9e).

Busquet (Dr Hector), agrégé des Facultés, 11, rue Condorcet (9e).

Caillet (Dr Frédéric), 1, quai du Mail, Amboise.

Cantacuzène (Dr), 22, avenue de l'Observatoire, Paris.

Capparoni (Dr P.), 108, Via Pozzetto, Rome (7e).

Carbonnelli (Dr), Instituto nazionale medico-farmacologico, 73, Via Casilina, Rome.

Cardenal (Dr H. Grenier de). L'été, Argelès-Gazost, et l'hiver, cours Pasteur, 65, Bordeaux.

Cavaillès (Dr Roger), 4, square Labruyère (9e).

Cellier (Dr), 56, rue Bassano (16e).

Chapelain (Dr Robert), 48, rue d'Ulm (5e).

Chaplin (Dr Arnold), York Gate, 3, Regents Park, Londres.

Charpentier (Dr R.), ancien chef de clinique à la Faculté de Médecine, 6, boulevard du Château, Neuilly.

Chatelin (Dr), ancien interne des hôpitaux, 141, boulevard Saint-Michel (15e).

Chauffard (Dr), Professeur de clinique à l'hôpital Saint-Antoine, membre de l'Académie de Médecine, 11, rue de Bellechasse (6e).

Chaumier (Dr Edmond), Directeur de l'Institut vaccinal, 4, rue Corneille, Tours.

Chaumont (Dr), 63, rue de Vaugirard (6e).

Chauveau (Dr Claude), 225, boulevard Saint-Germain (7e).

Chevallier (Dr Paul), Chef de clinique à la Faculté, 6, rue de la Néva (8e).

Christiansen (Pr Vigo), membre de l'Académie de Médecine de Paris, 18, Lille Strandvej, Hellerup, près Copenhague.

Colin (Dr Auguste), Médecin-major de 1re classe en retraite, 2, rue d'Ulm (5e).

Colin (Dr Gabriel), Professeur à l'Université, 67, rue d'Isly, Alger.

Collins (Dr Joseph), 37, West 54th street, New-York City (U. S.).

Coppez (Dr Henri), professeur agrégé à la Faculté de Médecine, 21, avenue des Arts, Bruxelles.

Cornillot (Dr), Bibliothécaire à la Faculté de Médecine, 39, rue Gazan (14e).

Coulomb (Dr Robert), 28, rue Vignon (8e).

Coville (Dr René), Aiguillon (Lot-et-Garonne).

Coyon (Dr Armand), Médecin des hôpitaux, 4, rue de l'Arcade (8e).

Crookshank (Dr F.-G.), Médecin de l'Hôpital français, secrétaire de la Section d'Histoire de la Médecine à la Société royale de Médecine, 41, Wimpole street, London, W 1.

Crouzon (Dr Octave), Médecin des hôpitaux, 70 *bis*, av. d'Iéna (16e).

Cumston (Ch. Greene), Privat docent d'Histoire de la Médecine, 3, rue Bellot, Genève.

Cushing (Dr Harvey), Professeur à l'Ecole de Médecine de l'Université Harvard, Boston, Mass. (U. S.).

Daniel (Lucien), Professeur à la Faculté des Sciences, 6, rue de la Palestine, Rennes.

Dardel (Dr Jean) d'Aix-les-Bains, 15, boulevard Saint-Germain (5e).

Dartigues (Dr), 85, rue de la Pompe (16e).

Davies (Dr A.), Tokenhouse Yard, London E. E.

Dekeyser (Dr Léon), 9, rue des Sablons, Bruxelles.

Delaunay (Dr Paul), ancien Interne des hôpitaux de Paris, 36, rue Chanzy, Le Mans.

Delbet (Dr Paul), ancien Chef de clinique de la Faculté de Médecine, 14, rue Roquépine (8e).

De Lint (Dr J.-G.), Gorinchem (Hollande).

De la Roche (Robert), licencié en droit, 87, boulevard Saint-Michel (5e).

De Mets (Dr), 92, avenue de France, Anvers.

Deschiens, ex-Ingénieur chimiste des hôpitaux, 9, rue Paul-Baudry (8e).

Des Cilleuls (Dr Jean), Médecin-major à l'École d'application de cavalerie, licencié en droit, villa Belle-Vue, quai des Marronniers, Saumur.

Deprez (Eugène), Professeur à la Faculté des Lettres, Rennes.

Desnos (Dr), membre de l'Acad. de Médecine, 59, rue La Boëtie (8e).

Dimitracopoulos, ancien ministre de la Justice, ancien député, 9, rue Colacotroni, Athènes.

Dinguizli (Dr B.), médecin du gouvernement tunisien, 9, rue El-Maherzi, Tunis.

DOCK (Dr Georges), 600, South Kingshighway, Barnes hospital, Saint-Louis, Miss. (U. S. A.).

DORVEAUX (Dr Paul), Bibliothécaire en chef de la Faculté de Pharmacie, 58, avenue d'Orléans (14e).

DUBREUIL-CHAMBARDEL (Dr Louis), Professeur à l'École de Médecine, 3, rue Jeanne-d'Arc, Tours.

DUPLAN (Dr), 58, rue Bobillot (13e).

DUPONT (Dr V.), Kaolak (Sénégal).

ENRIQUEZ (Dr Edouard), Médecin des hôpitaux, 127, boulevard Haussmann (8e).

FAREZ (Dr Paul), 3, rue La Boëtie (8e).

FAY (Maurice), Chirurgien-Dentiste, 17, rue de la Ville-l'Evêque (8e).

FÉLIX (Jean), 23, rue Peyras, Toulouse.

FIALON (Henri), Pharmacien honoraire, 29, rue du Général-Noël, Rueil (Seine-et-Oise).

FLANDRIN (Dr), Médecin accoucheur en chef de l'Hôpital, 11, place Grenette, Grenoble.

FLETCHER (Dr), 5, Hillside Road, Streatham Hill, London, S. W. 2.

FLEURANT (Dr H.), 4, rue Bartholdi, Colmar.

FONAHN (Dr A.), Professeur agrégé à l'Université, Christiania.

FOOTE (Dr J.-A.), Professenr à l'Université Georgetoun, 1861, Mintwood Place, Washington D. C. (U. S.).

FORGUE (Dr), Professeur de clinique chirurgicale, 18, boulevard du Jeu-de-Paume, Montpellier.

FOSSEYEUX (Marcel), Docteur ès lettres, Chef de service à l'Assistance publique, 189, avenue du Maine (14e).

FRAQUET (M.), Pharmacien, 350, faubourg Bainier, Orléans.

GALLOT-LAVALLÉE (Dr), 4, avenue Léon-Bollée, Le Mans.

GANCHE (Edouard), homme de lettres, 48, rue de Maistre (18e).

GARIEL (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Académie de Médecine, 6, rue Edouard-Detaille (17e).

GARNIER (Dr Charles), 68, rue Stanislas, Nancy.

GARRISON (Dr Fielding H.), Rédacteur de l'*Index medicus*, 2532, Thirteenth street, N. W., Washington, D. C.

GÉNÉVRIER (Dr J.), ancien Interne des hôpitaux, 8, rue du Pré-aux-Clercs (7e).

GENIL-PERRIN (Dr G.), Médecin des Asiles d'aliénés, 99, avenue de la Bourdonnais (7e).

GIACOSA (Dr Piero), Professeur à l'Université, 30, corso Raffaello, Turin.

GIEDROYC (Dr prince François), Maison E. Wende et Cie, 9, Krakoswskie-Cresduiescia, Varsovie.

GIGON (Dr A.), 7, rue Coq-Héron (1er).

GILBERT (Pr), Professeur de Clinique à l'Hôtel-Dieu, membre de l'Académie de Médecine, 27, rue de Rome (8e).

GIORDANO (Dr Davide), membre de l'Associazione italiana di Storia critica delle scienze mediche e naturali, 1574, San Leonardo, Venise.

Glénard (Dr Roger), ancien Interne des hôpitaux, docteur ès sciences; l'hiver: 73, boulevard de Courcelles (8e); l'été : boulevard National, Vichy.

Goldschmidt (Dr D.), 3, rue Anatole-de-la-Forge (17e).

Goris (Albert), Professeur agrégé à la Faculté de Pharmacie, Pharmacien des hôpitaux, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis (9e).

Gorsse (Dr de), 65, rue du Taur, Toulouse.

Gosset (Pr), Professeur de clinique chirurgicale à la Salpêtrière, 8, avenue Emile-Deschanel (7e).

Goulard (Dr R.), Villa des Tilleuls, Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

Grasset (Dr Hector), 78, rue du Renard, Rouen.

Grigaut (Dr A.), Chef des travaux de chimie à la Faculté de Médecine, 21, rue du Vieux-Colombier (6e).

Grimbert (Dr Charles), 11, rue Duroc (7e).

Grunberg (Dr Jacques), Médecin de la Cie du Métropolitain, 5, boulevard de Clichy (17e).

Grön (Dr F.), Huitfeldtsgt., 9 B, Kristiania.

Guelliot (Dr Octave), ancien Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Reims, 44, rue Notre-Dame-des-Champs (6e).

Guiart (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, 58, boulevard de la Croix-Rousse, Lyon.

Guillain (Dr G.), Médecin des hôpitaux, 215 *bis*, boulevard Saint-Germain (7e).

Guillaud (Dr G.-A.), Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux, 77, avenue Gambetta, Saintes.

Guillon (Dr Paul), 10, place de Laborde (8e).

Guisan (Dr André), 2, place Bel-Air, Lausanne.

Hahn (Dr Lucien), Bibliothécaire en chef de la Faculté de Médecine, 12, rue de l'École-de-Médecine (6e).

Hamburger (Dr Ove), Lecteur d'Anatomie à l'École des Beaux-Arts, Nansensgade, 43, Copenhague.

Hamonic (Dr), ancien Interne des hôpitaux, 7 *ter*, rue Clausel (9e).

Hariz (Dr M.-J.), 10, rue du Jourdain (20e).

Hartmann (Pr Henri), Professeur à la Faculté de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, 4, place Malesherbes (17e).

Harvier (Dr Paul), Médecin des hôpitaux, 235, boulevard Saint-Germain (7e).

Helweg (Dr Hjalmar), Médecin en chef de l'hôpital d'Oringe, Vordingborg, Danemark.

Helweg (Dr Johannes), Torvegade, 25, Copenhague, C.

Henry (Doctoresse Marthe), ancienne interne des hôpitaux, 4, rue Huysmans (6e).

Herscher (Dr M.-G.), Médecin des hôpitaux, 85, rue La Boëtie (8e).

Hervé (Dr Georges), Professeur à l'École d'Anthropologie, 6, rue de Liège (9e).

Hilton Simpson (M.-W.), Sole Street House, Fayersham, Kent (Angleterre).

Holmgren (Dr Israël), Directeur de l'hôpital royal des Séraphins, Handtverkarigaten, 2 B, Stockholm.

Houdry (Dr R.), licencié en droit, avocat, 37, boulevard de Grenelle (15e).

Hue (Dr Fr.), Professeur à l'École de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, 48, rue aux Ours, Rouen.

Huntington (Pr G.-A.), 116 East 63 ld street, New-York City (U. S.).

Jacobs (Dr Henry Barton), Professeur à l'Université John Hopkins, 11, Mt. Vernon place W., Baltimore (U. S.).

Jeanselme (Pr Edouard), Professeur de Clinique à l'hôpital Saint-Louis, membre de l'Académie de Médecine, 5, quai Malaquais (6e).

Jeune (Dr), 60, rue des Écoles (5e).

Johnsson (Dr J. W. S.), Vaernedamsveg, 15, Copenhague.

Joly (Dr), Médecin consultant à Bagnoles-de-l'Orne, villa des Lotus. L'hiver, 39, boulevard Raspail (6e).

Jorge (Pr Ricardo), Directeur des services d'hygiène à la Faculté de Médecine, Lisbonne.

Jouffray (Dr Camille), 57, boulevard de Vaugirard (15e).

Judet (Dr A.), 1, rue de Villersexel (7e).

Jumentié (Dr J.-J.), ancien Chef de clinique à la Faculté, 141, avenue Victor-Hugo (16e).

Kahn (Pierre), 29, boulevard Bineau, Neuilly.

Kœnig, 45, Grand'Rue, Colmar.

Klebs (Dr Arnold C.), Les Terrasses, Nyon (Suisse).

Kopaczewski (Dr W.), Docteur ès sciences, 33, rue Saint-Lambert (15e).

Kouzis (Dr Aristote), Directeur des *Archives de Médecine*, 5, rue Bucarest, Athènes.

Kroon (Dr J.-Émile), 25, Stationsweg, à Leyde (Hollande).

Lacassagne (Dr Jean), 101, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

Laemmer (Dr), 5, rue Davioud (16e).

Lafon (Dr Ch.), 6, rue du Quatre-Septembre, Périgueux.

Laignel-Lavastine (Dr M.), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, 12 *bis*, place de Laborde (8e).

Lams (Dr Honoré), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Bibliothécaire de la Société de Médecine, 292, chaussée de Courtrai, Gand.

Lapersonne (Pr de), Professeur de Clinique à l'Hôtel-Dieu, 30, rue de Lisbonne (8e).

Lardennois (Dr G.), Chirurgien des hôpitaux, 34, r. de Chaillot (16e).

Larrieu (Dr), Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), *membre perpétuel.*

Latham (Dr Arthur), 38, Portland Place, London W1.

Lebovici (Dr Solo), 23, avenue Mac-Mahon (16e).

Lecène (Profr Paul), Chirurgien des hôpitaux, 51, boulevard Raspail (6e).

Leclair (Edmond), Pharmacien des hôpitaux, 35, rue de Puebla Lille (Nord).

Leclerc (Dr F.), Médecin de l'Hôtel-Dieu, 12, rue de la République, Lyon.

Leclerc (Dr Henri), 19, avenue de Ségur (7e).

Lecoq (Lucien), 10, rue Meslay (3e).

LEDOUX-LEBARD (Dr R.), 22, rue Clément-Marot (8e).

LE FRANÇOIS (Eugène), Éditeur, 9, rue Casimir-Delavigne (5e).

LEGRAND (Amédée), Éditeur, 93, boulevard Saint-Germain (6e).

LE GENDRE (Dr), Médecin honoraire des hôpitaux, 146, rue de Grenelle (7e).

LE GOFF (Dr Jean), 178, faubourg Saint-Honoré (8e).

LEJARS (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Chirurgien des hôpitaux, 96, rue de la Victoire (9e).

LE LORIER (Dr Victor), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, accoucheur des hôpitaux, 74, avenue Marceau (16e), *membre perpétuel.*

LEMAIRE (Dr Jules), ancien Interne des hôpitaux, 62, rue de Monceau (8e).

LEMAIRE (Dr L.), Chirurgien de l'Hôpital civil, 27, rue des Vieux-Remparts, Dunkerque.

LEMELAND (Dr), 8, rue Vignon (8e).

LENORMANT (Dr Charles), Professeur agrégé à la Faculté, chirurgien des hôpitaux, 1 *bis*, rue Buenos-Ayres (7e).

LEREBOULLET (Dr Pierre), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, 193, boulevard Saint-Germain (7e).

LERI (Dr André), Professeur agrégé à la Faculté, médecin des hôpitaux, 37, rue Bassano (8e).

LE ROY DES BARRES (Dr A.), Professeur à l'École de Médecine, Directeur de l'Hôpital du Protectorat, Hanoï (Tonkin).

LETONDAL (Dr Paul), assistant étranger de la Faculté de Paris, 24, rue Davioud (16e).

LETULLE (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, Membre de l'Académie de Médecine, 7, rue de Magdebourg (16e).

LEVY (Dr Georges), 79, avenue Jean-Jaurès (15e).

LEYMARIE (Léo), Docteur ès lettres, 36, rue de la Clef (5e).

LIVET (Dr Louis), 63, rue de Miromesnil (8e).

LUTAUD (Dr A.), 42, avenue du Président-Wilson (16e).

LUTAUD (Dr Paul), ancien Interne des hôpitaux de Paris, 21, rue de Marignan (8e).

MAAR (Dr V.), Professeur d'Histoire de la Médecine à l Université, Store Kannikestræde, 13, Copenhague.

MALLET (Dr), ancien chef de Clinique à la Faculté de Médecine, 284, boulevard Saint-Germain (7e).

MAGNE, poudrerie du Bouchet, Vert-le-Petit (Seine-et-Oise).

MALLAT (Dr Antonin), Villa des Saules, 9, avenue des Cygnes, Vichy.

MARGAROT (Dr), ancien chef de Clinique à la Faculté, 8, rue Maguelone, Montpellier.

MASCRÉ (Marcel), Pharmacien de l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, Ivry.

MASSON (Pierre), Éditeur, 120, boulevard Saint-Germain (6e).

MATAS (Dr Rudolph), 2255 st. Charles avenue, New Orléans, Louisiane (U. S.).

Mauclaire (Dr), Professeur agrégé, Chirurgien des Hôpitaux, boulevard Malesherbes, 40 (8e).

Maurel (Dr Pierre), 5, boulevard Montparnasse (6e).

Mauriac (Dr), Professeur à l'École de Médecine, 42, rue Ferrère, Bordeaux.

Mlle Mazot, Pharmacien, licenciée ès sciences, 4, rue Royer-Collard (5e).

Meige (Dr Henry), 35, rue de Grenelle (7e).

Meisen (Dr V.), Prosecteur de chirurgie opératoire à l'Université, 31, Allegade, Copenhague.

Ménétrier (Dr), Professeur d'histoire de la médecine à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, 59, boulevard Saint-Michel (5e).

Mercier (Dr Raoul), Professeur à l'École de Médecine, boulevard Heurteloup, 41, Tours.

Mersey (Dr), 7, rue de Lapparent (7e).

Michaux (Dr Jean), Médecin de l'Asile de Nanterre, 3, rue Eugène-Labiche (16e).

Molinéry (Dr Raymond), l'été à Barèges et l'hiver 30, avenue Sainte-Marie, Saint-Mandé (Seine).

Mollière (Dr), 25, quai de la Bibliothèque, Lyon.

Monéry (Dr), Médecin-major de 1re classe, chef de service du Musée et des archives au Val-de-Grâce, 277, rue Saint-Jacques (5e).

Monthus (Dr), Ophtalmologiste des hôpitaux, 215 *bis*, boulevard Saint-Germain (7e).

Monvoisin, Vétérinaire, 67, avenue de Gravelle, Charenton.

Monro (Dr T. K.), Regius Professor of Médicine, 12, Somerset Place, Glasgow, Ecosse, *membre perpétuel.*

Morax (Dr V.), Ophtalmologiste des hôpitaux, 26, boulevard Raspail (6e).

Morin (Dr Antoine), 17, cours de Verdun, Lyon.

Morisset (Dr), 5, rue des Pescheries, Mayenne.

Moulé (L.), Chef de secteur honoraire du service vétérinaire sanitaire de Paris, 27, rue de la Tour, Vitry-le-François.

Mousson-Lanauze (Dr), 3 *bis*, place de la Tourelle, Saint-Mandé.

Moutier (Dr François), ancien Interne des hôpitaux, 95, rue de Monceau (8e).

Nass (Dr Lucien), 12, villa David, Vincennes.

Netter (Dr), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin honoraire des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, 104, boulevard Saint-Germain (7e).

Neveu (Dr Raymond), 107, rue de Sèvres (6e).

Newland (Dr H. Simpson), 3, North-Terrace, Adelaïde, South Australia.

Nicaise (Dr Victor), ancien Interne des hôpitaux, 3, rue Mollien (8e).

Nourry (Émile) dit Saintyves, Éditeur, 62, rue des Écoles (5e), *membre perpétuel.*

Olivier (Dr Eugène), Chef de clinique chirurgicale à la Faculté, 116, rue de Rennes (6e).

ORIENT (Dr), chargé de cours à la Faculté de Médecine, 3, Strada Regina Maria, à Cluj (Roumanie).

PACHON (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux, 12, rue de l'École normale, à Caudéran.

PANAYOTATOU (Doctoresse Angélique), 16, boulevard Ramleh, Alexandrie (Egypte).

PANCKOUCKE (G.), avenue de Brolles, Bois-le-Roi (Seine-et-Marne).

PANSIER (Dr), Châlet d'Oberland, chemin de la Violette, Avignon.

PASTEAU (Dr O.), Ancien Chef de Clinique à la Faculté de Médecine, 13, avenue de Villars (7e).

PAYENNEVILLE (Dr J.), Médecin des hôpitaux, 10, place de la Rougemare, Rouen.

PELLET (Dr J.), 12, rue du Puits-Tiphaine, Senlis (Oise).

PELLETIER (Doctoresse), licenciée ès sciences, 75 *bis*, r. Monge (5e).

PENSUTI (Dr Virginio), Professeur à l'Université, Piazza dell'Esedra di Termini, 47, Rome.

PEREMANS (Dr), 116, avenue de Belgique, Anvers.

PERNET (Dr Georges), 20, Devonshire Place, London W. I.

PERROT, Professeur à la Faculté de Pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire (6e).

PHILIBERT (Dr), 4, avenue Hoche (8e).

PIERRE MARIE (Pr), Professeur de clinique des Maladies nerveuses à la Salpêtrière, membre de l'Académie de médecine, 76, rue de Lille (7e).

PIERRET (Dr Robert), 7 *bis*, rue Raynouard (16e).

PIERY (Dr), 5, rue Emile-Zola, Lyon.

PIGNOT (Dr), ancien Interne, Chef de clinique, 82, rue de Rennes (6e).

PLANTIER (Dr L.), Médecin de l'Hôpital, Annonay (Ardèche).

PLUYETTE (Dr Edouard), Chirurgien en chef des hôpitaux, 11, rue Vallence, Marseille.

POTEL (L.-A.-E.), Chef de service des hôpitaux à l'Administration de l'Assistance publique, 3, avenue Victoria (4e).

POUSSIER (Alfred), Pharmacien en chef des hôpitaux, 1, rue des Carmes, Rouen.

POWER (D'ARCY Sir), K. E. E., Vice-Président du Collège royal de chirurgie, Chandos street, 10a, Cavendish Square, Londres, W 1.

RAILLET (Dr), Professeur à l'Ecole vétérinaire, membre de l'Académie de Médecine, Alfort (Seine).

RASCH (Dr C.), Médecin der Rigshospitalet, Amaliegade, 13, Copenhague K.

RAMBAUD (Pierre), Pharmacien en chef des hôpitaux, 14, rue Alsace-Lorraine, Poitiers.

RAVON (Dr E.), 42, rue de la Préfecture (Saint-Etienne).

RAYMOND (Dr Paul), 34, avenue Kléber (16e).

RÉCAMIER (Dr), 1, rue du Regard (5e).

REGNAULT (Dr), 84, rue Lecourbe (15e).

RÉMOND (Dr), Professeur de clinique à la Faculté de Médecine, Toulouse.

REINHARDT-LEMARCHAND (Mme), 4, rue Murillo (8e).

Remy (Dr A.), Médecin-major, Faymont, par le Val d'Ajol (Vosges).

Renaud (Dr H.), Médecin-major, adjoint au Directeur du Service de Santé, Rabat (Maroc).

Reutter de Rosemont (Dr Louis), 12, boulevard Georges-Favon, Genève.

Richer (Dr Paul), Professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, 30, rue Guynemer (6e).

Robin (Pr Albert), ancien pofesseur de Clinique à l'hôpital Beaujon, membre de l'Académie de Médecine, 18, rue Beaujon (8e).

Robinson (Dr Victor), 12 Mt Morris, Park West, New-York (Etats-Unis.

Roché (Dr Henri), 20, rue de Rambuteau (3e).

Roger (Profr H.), Doyen de la Faculté de Médeçine, 85, boulevard Saint-Germain (6e).

Rœderer (Dr Carle), Assistant d'orthopédie à l'Hôpital Saint-Louis, 11, rue de Pétrograd (8e).

Rolants (Edmond), Auditeur au Conseil d'hygiène, Institut Pasteur, Lille.

Rolleston (Dr Davy), 17 Grave hospital Tooting, Londres.

Rollet (Dr Maurice), Directeur du bureau d'hygiène, Auxerre.

Roblin (Dr Louis), Flamboin-Gouaix (Seine-et-Marne).

Rondopoulos (Dr P.-J.), Rédacteur en chef de la *Grèce médicale*, 14, rue Nikoforou, Athènes.

Roshem (Dr Julien), villa les Chardons, r. de l'Écu, Cannes (A.-M.).

Roucayrol (Dr Ernest), 43, rue du Rocher (8e).

Rouquette (Dr), ex-médecin principal de l'armée, 23, rue Sausas, Bordeaux.

Rouveyre (Edouard), Éditeur, 102, rue de la Tour (16e).

Rouvière (Dr Henri), Chef des travaux anatomiques à la Faculté, 11, rue Lagarde (8e).

Roux (Dr Émile), Directeur de l'Institut Pasteur, 25, rue Dutot (15e).

Roux (Dr Fernand), 6, rue de Chambiges (8e).

Rouxeau (Dr), Professeur à l'École de Médecine, 8, rue Héronnière, Nantes.

Rouzaud, 41, rue des Écoles (5e).

Roy (Dr Paul), Ancien interne des hôpitaux, 19, rue Hautefeuille (6e)

Ruhrah (Dr John), 11 East Chase street, Baltimore, Maryland (U. S.), *membre perpétuel.*

Sabrazès, Professeur à la Faculté de Médecine, 50, rue Ferrère, Bordeaux.

Sarton (George), Directeur de la revue *Isis*, 24 Agossiz St. Cambridge, Mass. (U. S. A.).

Satre (Dr Antoine), 3, place aux Herbes, Grenoble.

Savornin (Dr H.-M.-J.), 60, avenue Jean-Jaurès (19e).

Schickelé (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, Strasbourg.

Schilde (Baron de), à Schilde (Belgique).

Schlueter (Dr Robert E.), Metropolitain Building, Saint-Louis (U. S.).

Schrutz (André), Professeur d'histoire de la médecine, 2 Vladervova, Prague (Tchéco-Slovaquie).

Sée (Dr Pierre), 65, avenue des Champs-Élysées (8e).

Segard (Dr), 1, rue Clovis (5e).

Semelaigne (Dr René), ancien Interne des hôpitaux de Paris, 59, boulevard de Montmorency (16e).

Sérieux (Dr), Médecin de l'Asile Sainte-Anne, 1, rue Cabanis (13e).

Sergent, Pharmacien, 43, rue de Châteaudun (9e).

Sevilla (Henri), Médecin vétérinaire, 24, rue de Chazelles (17e).

Sieur (Pr C.), Médecin inspecteur général, membre de l'Académie de Médecine, 54, boulevard Saint-Jacques (14e).

Sigerist (Dr Henry), Ebelstrasse, 7, Zurich (Suisse).

Siguret (Dr Gaston), Médecin consultant à Saint-Nectaire. L'hiver, 21, rue Baudin (9e).

Simon (Antoine), 7, boulevard des Belges, Lyon.

Singer (Dr Charles), 5 North Grove, Highgate no 6, Londres.

Sonnié-Moret (Dr), 42, boulevard Montparnasse (14e).

Stein (Dr John Bethune), 14 St Ave, 132, New-York.

Stephens (Dr G. Arbour), 61 Walter Road, Swansea (Angleterre).

Streeter (Dr Edward), 280, Beacon street, Boston (U. S.), *membre perpétuel.*

Stockis (Dr Eug.), Professeur de médecine légale à l'Université, quai Van Beneden, 20, Liège.

Szumowski (Dr Wladyslas), Professeur d'histoire et de philosophie médicales à l'Université jagullonienne, 15, rue Kopernika, Cracovie (Pologne).

Tanon (Dr Louis), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, 14, rue des Carmes (5e).

Tasker (Major Arthur N.), Army medical Museum and Library, Washington, D. C.

Taylor (Captain James Spattiswoode), navy medical officier, navy yard, Philadelphie (U. S.).

Tcherning (Profr), 30, Oster Sogade, Copenhague.

Thibierge (Dr G.), Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, 64, rue des Mathurins (8e).

Tiffeneau, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine et Pharmacien des hôpitaux, 12, rue Rosa-Bonheur (15e).

Terrien (Dr Félix), opthalmologiste des hôpitaux, 48, rue Pierre-Charron (8e).

Thompson, Directeur du musée Welcome, 54a Wigmore street, Londres.

Torkomian (Dr V.), couvent des Meckitharistes, île Saint-Lazare, Venise.

Toscanne (M.), 19, rue des Bernardins (5e).

Touraine (Dr A.), Chef de Clinique à l'hôpital Saint-Louis, 7, boulevard Raspail (6e).

Tricot-Royer (Dr), Président du Comité international des Sociétés d'histoire de la médecine, 108, avenue d'Italie, Anvers.

Truc (Dr), Professeur à la Faculté de Médecine, 3, Carré-du-Roi, Montpellier.

VALLON (Dr Ch.), Médecin honoraire de l'Asile clinique Sainte-Anne, 15, rue Soufflot (5e).

VALLON (Dr F.), Médecin consultant à Contrexéville. L'hiver, rue Ad.-Focillon (14e).

VAN ANDEL (Dr A.), Markt-Gorinchem (Hollande).

VAN DUYSE (Pr), 65, rue Basse-des-Champs, Gand.

VAN GILS (Dr J.-B.-F.), Laan von Meerdervoort, 321, La Haye (Hollande).

VAN HEURCK, 6, rue de la Santé, Anvers.

VANDEVELDE (Dr A.), 77, rue Hautbriel, Gand.

VAN DER HOEVEN (Dr J.). Eefde près de Zuitphen (Hollande)

VAN LENNEP, avenue de Belgique, 161, Anvers.

VAN SCHEVENSTEEN (Dr), 46, avenue de Belgique, Anvers.

VAHRAM (Dr), 139, Grande-Rue de Péra, Constantinople.

VERGNES (Dr), 27, rue Demours (17e).

VIALET (Dr), Médecin principal de la marine, 4, rue Duquesne, Brest.

VIAU (George), Chirurgien-dentiste, Professeur à l'Ecole dentaire, 109, boulevard Malhesherbes (8e).

VIDAL (Dr Ch.), 27, rue Emile-Zola, Castres (Tarn).

VIGOT (P.), Éditeur, 23, rue de l'Ecole-de-Médecine (6e).

VILLARET (Dr Maurice), Professeur agrégé à la Faculté de Médecine, Médecin des hôpitaux, 74, rue de Miromesnil (8e).

VINCHON (Dr Jean), ancien chef de clinique à la Faculté de Médecine, 82, boulevard Saint-Michel (5e).

VISCHNIAC (Charles), Ingénieur chimiste, 9, rue Victor-Considérant (14e).

VIVÈS (Salvador), Directeur du Manicomi de Salt, Girona (Espagne).

VOIZARD (Dr Francis), 27, avenue du Maréchal-Foch, à Metz (Moselle).

VURPAS (Dr), Médecin de l'Hospice de Bicêtre, 161, rue de Charonne (11e).

WALLER (Dr Erik), Médecin chef de l'hôpital Lidköping, Copenhague.

WALSH (Dr James J.), Directeur médical de l'École universitaire de Fordham, 110, W. 74 th street, New-York (U. S.), *membre perpétuel.*

WEILL (Dr Elie), 7, rue de Baxeviller, Strasbourg.

WEISGERBER (Dr H.), Sous-directeur de l'Ecole d'anthropologie, 62, rue de Prony (17e).

WICKERSHEIMER (Dr Ernest), Administrateur de la Bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg, 32, rue du Barrage, Schiltigheim (Bas-Rhin).

WOOD (Colonel Casey), 7 West Madison street, Chicago, Illinois (U. S).

WRIGHT (Dr Jonathan), Pleasauntville, New-York (U. S.).

Bureau

Président : M. Georges HERVÉ.
Vice-Présidents : MM. MÉNÉTRIER et LAIGNEL-LAVASTINE.
Secrétaire général : M. Marcel FOSSEYEUX.
Secrétaires : MM. André BARBÉ et Lucien HAHN.
Trésorier : M. BOULANGER-DAUSSE.
Archiviste-Bibliothécaire : M. Eugène OLIVIER.

Conseil

MM. Paul DELAUNAY, Raymond NEVEU, Henri ROCHÉ, sortants en 1923.

Célestin SIEUR, Paul GUILLON, Maurice VILLARET, sortants en 1924.

Ernest DESNOS, Pierre RAMBAUD, Roger GOULARD, sortants en 1922.

E. JEANSELME, Président sortant.

Anciens Présidents

MM.

1902-1904. † Raphaël BLANCHARD.
1905-1906. † E.-T. HAMY.
1907-1908. Paul RICHER.
1909-1910. † Gilbert BALLET.
1911-1912. † L. LE PILEUR.
1913-1919. P. DORVEAUX.
1920-1922. E. JEANSELME.
1922-19... G. HERVÉ.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Tome XVII — Année 1923



PARIS

Chez le Secrétaire général

3, Avenue Victoria, 3



SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Séance du 6 janvier 1923.

Le Comité permanent s'est réuni le samedi 6 janvier, à quatre heures, à la Faculté de médecine de Paris.

Etaient présents: MM. Tricot-Royer, de Lint, Jeanselme, Ménétrier, Fosseyeux, Boulanger, Wickersheimer, Laignel-Lavastine ;

Excusés : Giordano, Singer et Madame, Cumston, Rolleston, Thompson.

Trois questions ont été étudiées.

1° *Revision des statuts.* — La commission, nommée à la session de juillet 1922 à Londres, a présenté un rapport, qui a été discuté et les conclusions, acceptées à l'unanimité, seront présentées à la réunion de la *Société Internationale d'histoire de la médecine*, qui aura lieu à Bruxelles, le 3 avril 1923, à l'occasion du *Congrès des sciences historiques,* sous la présidence du Pr Pirenne.

Les membres de la Société, qui désirent y prendre part, doivent s'inscrire auprès du Dr Tricot-Royer, 108, Avenue d'Italie, à Anvers, et lui envoyer leur cotisation de cinquante francs français.

2° *Cotisation annuelle et organe officiel de la Société.* — La revue illustrée périodique *Æsculape,* reparaissant, devient, d'un consentement mutuel entre la Société et le journal, l'organe officiel de la Société. Chaque membre de la Société recevra *Æsculape* gratis et franco, moyennant une cotisation annuelle de trente francs français.

3° *Exposition internationale du Centenaire de Pasteur*. — Sur les propositions de MM. Borel, directeur de l'Institut d'Hygiène de Strasbourg et Wickersheimer, le Comité permanent accepte de s'occuper de la partie rétrospective de cette exposition, qui aura lieu à Strasbourg de juin à octobre 1923 et par l'intermédiaire du bulletin de la *Société française d'histoire de la médecine* transmet à tous ses membres l'invitation suivante :

Mon Cher Collègue,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'Exposition Internationale du Centenaire de Pasteur, qui aura lieu à Strasbourg de juin à octobre 1923.

Cette exposition, dont le Commissaire Général est M. le Pr Borrel, directeur de l'Institut d'hygiène de Strasbourg, comprendra les onze groupes que voici :

I. Microbiologie et parasitologie ;
II. Chimie et Industries Chimiques ;
III. Hygiène collective ;
IV. Hygiène générale ;
V. Hygiène sportive ;
VI. Hygiène urbaine ;
VII. Hygiène alimentaire ;
VIII. Industries alimentaires ;
IX. Industrie du froid ;
X. Agriculture ;
XI. Sériciculture, Soieries.

Dans tous ces groupes l'élément rétrospectif sera largement représenté. C'est vous dire que *tous les documents intéressant l'Histoire de l'Hygiène*, prise dans son acceptation la plus large, seront reçus avec reconnaissance. Ceux qui se rapportent à l'histoire des maladies infectieuses (peste, lèpre, syphilis, tuberculose, rage, etc.), seront particulièrement bienvenus.

Je vous serais très reconnaissant de concourir au succès de l'exposition, soit en lui adressant vous-même les documents qui seraient en votre possession, soit en attirant sur elle l'attention des collectionneurs ou des groupements (Sociétés savantes, établissements scientifiques ou hospitaliers) qui seraient susceptibles de figurer parmi les exposants.

Les facilités suivantes seront accordées aux exposants par les réseaux des chemins de fer français :

1° Les marchandises et objets exposés seront transportés

au tarif ordinaire à l'aller et *gratuitement* au retour à leur point de départ originaire, à la condition d'être remis au chemin de fer dans le délai de 15 jours après la date de clôture de l'Exposition.

2° Les réseaux délivreront à chacun des exposants ou à un de ses employés, sur présentation d'un certificat émanant du Commissariat Général de l'Exposition, des autorisations permettant d'obtenir, pour un parcours d'au moins 50 kilomètres à effectuer sur leurs lignes, une réduction de 50 °/₀ sur le tarif des billets simples à place entière. Chaque exposant ou un de ses employés aura droit à un voyage d'aller et retour dans ces conditions. (Article 13 du règlement.)

D'autre part, par dérogation à l'article 15 du même règlement, le Commissaire Général de l'Exposition a décidé de dispenser les exposants de documents rétrospectifs du droit d'inscription de 50 francs, exigé de tous les autres exposants.

Pour tous renseignements complémentaires, je vous prie de vous adresser à notre collègue : M. le Docteur Wickersheimer, Administrateur de la Bibliothèque universitaire et régionale, 6, Place de la République, à Strasbourg.

Je vous prie d'agréer, Mon Cher Collègue, l'expression de mes sentiments très dévoués.

Le Secrétaire Général : Laignel-Lavastine.

Enfin, après vérifications, le *Comité permanent* pour 1923 est ainsi constitué :

Bureau :

Président : M. Tricot-Royer (Anvers) ;
Vice-Présidents : MM. Giordano (Venise), Jeanselme (Paris), Menetrier (Paris), Singer (Londres) ;
Secrétaire général : M. Laignel-Lavastine (Paris) ;
Archiviste : M. Fosseyeux (Paris) ;
Trésorier : M. Boulanger (Paris).

Délégués nationaux :

Angleterre :	MM. Rolleston (Londres) ;
Belgique :	Van Schevensteen (Anvers) ;
Danemark :	Maar (Copenhague) ;
Espagne :	De Alcalde (Madrid) ;
Etats-Unis :	Krumbaar (Philadelphie) ;
France :	Wickersheimer (Strasbourg) ;
Grèce :	Cavvadias (Athènes) ;

Hollande :	De Lint (Gorinchem) ;
Italie :	Capparoni (Rome) ;
Norvège :	Fonahn (Christiania);
Pologne :	Bugiel (Paris) ;
Portugal :	Ricardo Jorge (Lisbonne) ;
Roumanie :	Guiart (Cluj) ;
Suisse :	Cumston (Genève) ;
Tchéco-Slovaquie :	Schrutz (Prague) ;

Enfin, conformément à la décision de l'Assemblée générale de Londres, juillet 1922, M. Cumston a été chargé, comme président, d'organiser le prochain Congrès international d'Histoire de la médecine, qui doit avoir lieu à Genève en 1925.

La séance est levée à 5 heures.

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 6 *Janvier* 1923.

Présidence de M. le Dr Hervé.

Etaient présents : MM. Avalon, Barbé, Basmadjian, Billon, Boulanger, Chaumont, Cornillot, Dardel, Dorveaux, Fosseyeux, Ganche, Hahn, Jeanselme, Laignel-Lavastine, de Lint, Leclerc, Mauclaire, Ménétrier, Molinéry, Mousson-Lanauze, Neveu, Roché, Semelaigne, Sevilla, Sieur, Solo-Lebovici, Tanon, Tricot-Royer, Villaret, Vinchon, Weisgerbeer.

Démissions.— M. le Dr Houssay, M. Jovy.

Candidats présentés :

MM. les Drs Arbinet, 26, avenue de la Marseillaise, à Strasbourg, par MM. Molinéry et Wickersheimer;

Dinguizli (B.), Médecin du Gouvernement Tuni-

sien, 9, rue El Maherzi (Tunis), par MM. Hervé et Jeanselme;

De Gorsse, 65, rue du Taur, à Toulouse, par MM. Molinéry et Fosseyeux;

Lafon (Charles), 6, rue du 4 Septembre, à Périgueux, par MM. Fosseyeux et Hervé;

Mauriac, Professeur à la Faculté de Médecine, 42, rue Ferrère, Bordeaux, par MM. Beaupin et Fosseyeux;

Meisen (V.), Prosecteur de chirurgie opératoire à l'Université, 31, Allegade, Copenhague, F., par MM. Maar et Rash;

Orient, chargé de cours à la Faculté de Médecine, 3, strada Regina Maria, à Cluj (Roumanie), par MM. Guiart et Tricot-Royer;

Pachon, Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux, 12, rue de l'École Normale, Caudéran (Gironde), par MM. Beaupin et Fosseyeux;

Sabrazès, Professeur à la Faculté de Médecine, 50, rue Ferrère, Bordeaux, par les mêmes;

Récamier, 1, rue du Regard (6e), par MM. Ménétrier et Semelaigne;

Waller (Erik), médecin chef de l'hôpital Lidköping, Copenhague, par MM. Johnnson et Dorveaux;

Musée d'Histoire de la Médecine au Décanat de médecine de l'Université (1 strada Cogalniceanu à Cluj (Roumanie), représenté par M. le Dr Bologa.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

Mes Chers Collègues,

Ainsi que d'intarissables clepsydres qui, au long des heures, s'épuisent mais pour se remplir encore et continuer de couler, les ans suivent les ans dans leur fuite sans arrêt, inscrivant les étapes de nos vies. Ils s'emplissent et se vident tour à tour de nos joies et de nos peines, de nos pensées, de nos travaux, de nos actions. Parvenus à la borne qui marque la fin d'une journée, et d'où il va nous falloir aussitôt repartir pour en commencer une nouvelle, saluons ce qui vient, et donnons un regard à ce qui maintenant n'est plus que du passé.

Votre président, mes chers collègues, entend ne pas manquer à l'usage traditionnel. Il tient, au moment où l'aube d'une année de plus s'est levée pour nous, à vous remercier

de nouveau, tout d'abord, en son nom et au nom des membres du bureau, de l'honneur que vous leur faites et de la confiance que vous leur avez témoignée en leur renouvelant leur mandat ; et puis il veut aussi vous adresser à tous personnellement, l'expression de ses vœux les plus sincères et les plus cordiaux.

Quant à notre chère Société, en vérité il semble qu'un seul souhait soit à lui faire : c'est de progresser encore et toujours dans la voie où elle s'est engagée dès la guerre finie, avec un succès dont il ne sera peut-être pas excessif de dire qu'il consacre une véritable renaissance parmi nous des études médico-historiques, études sans doute jamais complètement abandonnées, mais, à certaines époques, souvent un peu languissantes.

Vous êtes, mes chers collègues, les bons ouvriers de cette renaissance. Entre autres, l'année qui finit se pourra marquer d'une pierre blanche, comme déjà celle de notre Congrès de 1921. Ouvrez notre Bulletin, grâce à vous tous si savant, si varié, si abondant en excellents travaux sur l'Histoire de la Médecine ancienne et moderne, si régulier, de plus, dans sa publication, grâce à notre actif Secrétaire Général : vous y verrez en 1922 des séances très suivies, des lectures à juste titre très écoutées, des échanges de vues ayant ce mérite d'être brefs et toujours courtois, des mémoires pleins de substantielle érudition. Vous y trouverez en outre le compte-rendu de ce beau Congrès de Londres où notre Société, brillamment représentée, a eu l'avantage de trouver un digne interprète en notre vice-président, Laignel-Lavastine, à qui j'exprime ici nos bien vifs remerciements.

Notre recrutement s'effectue avec une continuité et une progression du meilleur augure : au cours de l'année dernière nous avons acquis 28 nouveaux membres. Votre président a donc le plaisir de le constater, l'avenir de la Société française d'Histoire de la Médecine se présente sous les plus favorables auspices.

J'ai le devoir, en terminant, de vous dire un mot de ce centenaire de la naissance du grand Pasteur, que la France, l'Europe, les deux Amériques, l'humanité pensante tout entière, viennent de commémorer avec une reconnaissance infinie et une juste piété. Nous nous associons de tout cœur à leur hommage. Comment des historiens de la médecine pourraient-ils être indifférents à un nom et à une vie qui ont transformé, bouleversé, renouvelé la médecine ? Par Pasteur et depuis Pasteur, quelle révolution dans son histoire ! Et n'y a-t-il pas là matière à un vaste, à un fécond enseignement, auquel notre

savant collègue, le professeur Ménétrier, a certainement pensé ?..

Ceux d'entre nous — j'ai le peu enviable privilège d'être du nombre — qui commencèrent leurs études médicales au temps du pansement ouaté d'Alphonse Guérin et du *Spray* de Lister, se rappelleront toujours ce que la médecine était alors, et ils voient ce qu'elle est devenue. Ainsi que le disait dernièrement, au banquet du cinquantenaire du *Progrès médical*, le professeur Charles Richet, « les études médicales étaient toutes tournées vers la clinique, les observations. On ne parlait que vaguement des laboratoires. Claude Bernard n'était pas suivi. Pasteur était inconnu à l'Ecole. Les médecins disaient : il n'y a que la clinique; tout le reste était accessoire, et presque dangereux ».

Pasteur est venu qui, suivant la forte expression de son successeur à l'Académie française, Gaston Pâris, futle génie même de l'expérimentation. Il prouva le rôle immense, merveilleux, vraiment émouvant, dans l'économie générale de la création, — ce sont ses propres paroles (1) — de quelques-uns de ces petits êtres qui sont les agents de la fermentation, ceux de la putréfaction, de la désorganisation de tout ce qui a eu vie à la surface du globe. Dès lors, la médecine, la chirurgie, l'obstétrique, l'hygiène, la pathologie générale, ne se sont plus reconnues elles-mêmes. C'est, écrivait il y a 33 ans Jules Rochard, « l'exactitude expérimentale substituée au vague des hypothèses; c'est l'interprétation facile de tous les faits de contagion, inexplicables auparavant ; c'est la ruine d'une doctrine stérile et nuisible aux progrès de la médecine, celle de la spontanéité des maladies infectieuses (2). »

Mais tout cela, mes chers collègues, va vous être dit beaucoup mieux que par moi, surtout avec beaucoup plus de compétence, par mon jeune ami, le Docteur Louis Tanon, qui a bien voulu se charger de nous entretenir aujourd'hui de *Pasteur et l'Histoire de la Médecine*.

Je me hâte de lui donner la parole, non toutefois sans vous avoir annoncé que nous avons eu, pour nos étrennes, la promotion de l'un des nôtres au grade de grand-officier de la Légion d'honneur. Que M. le Médecin inspecteur-général Sieur, qui trouve dans cette dignité le légitime couronnement d'une carrière tout entière vouée au service du pays, me permette de lui offrir nos plus vives et cordiales félicitations.

(1) Conférence à la Sorbonne sur les générations spontanées (avril 1864).

(2) *Encyclopédie d'Hygiène et de Médecine publique*, t. I, p. 598.

M. le Président remercie M. le Dr Dorveaux du don fait au Musée de sept jetons de la Faculté de Médecine de Paris ; il annonce la nomination de notre confrère H. Meige, au poste de Professeur d'Anatomie à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, en remplacement de M. le Dr Paul Richer, démissionnaire.

Conformément aux statuts M. le Trésorier rend compte de l'Exercice financier de l'année 1922.

Communications. — A l'occasion du centenaire de Pasteur, M. le Dr Tanon fait une remarquable conférence sur *Pasteur et l'histoire de la Médecine*, qui est accueillie par des applaudissements répétés.

M. le Dr de Lint présente une gravure sur bois faisant partie de la collection du Dr Crummer d'Amérique ; il s'agit d'une *planche anatomique inconnue*, se rattachant à celles qui figurent dans le *Fasciculus médicinæ* de J. de Ketam.

Dans leur travail sur le *traitement des psychoses par la machine rotative*, MM. Laignel-Lavastine et Jean Vinchon rapportent, d'après les *Practical observations on Insanity*, de Mason-Cox, parus à Londres en 1804 et traduits en français en 1806, par Louis Odier, les résultats obtenus en Angleterre chez les aliénés par le pirouettement sur une machine rotatoire, dérivée de celle de Maupertuis. Ainsi qu'on le voit par le résumé des principales observations fait par les auteurs, les résultats sont très intéressants chez les mélancoliques et les maniaques, nuls chez les alcooliques et les persécutés chroniques. L'effet sédatif du mal de mer expérimental chez les périodiques est expliqué par un effet sur le système nerveux.

Cette thérapeutique empirique s'éclaire aujourd'hui qu'on connaît l'influence de l'hyperexcitabilité du pneumogastrique dans l'apparition des accès paroxystiques de la psychose périodique et l'amélioration qu'on obtient quelquefois dans ces accès par un traitement par le choc, dont se rapproche la cure par le pirouettement.

La séance est levée à 6 heures.

UNE PLANCHE ANATOMIQUE INCONNUE

Par M. le Dr de LINT, de Gorinchem (Hollande)

L'an dernier le Docteur Wickersheimer vous a montré une planche anatomique, une feuille volante de Jobst de Negker, se trouvant dans la bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg. Ces feuilles volantes, étant d'une rareté extrême, je suis bien heureux de pouvoir vous parler aujourd'hui d'une gravure en bois, qui fait partie de la collection du Docteur Crummer d'Amérique, qui avait la grande amabilité de m'en offrir une photographie presque en grandeur naturelle.

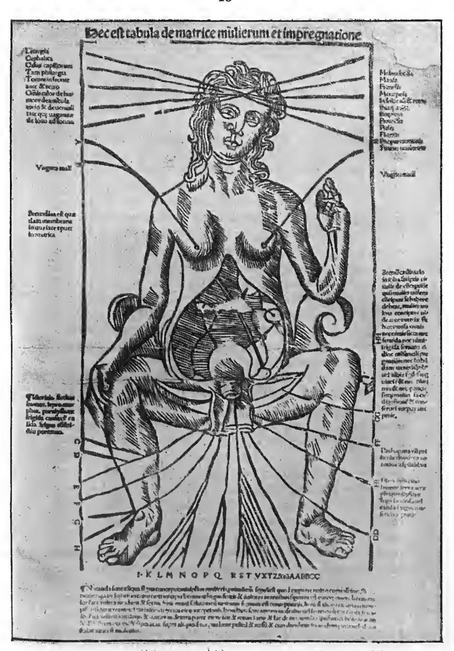
Permettez-moi de vous rappeler qu'une figure anatomique, représentant une femme enceinte, a été trouvée par Sudhoff en parcourant les manuscrits de la bibliothèque de Leipzig; il s'agit d'une miniature coloriée qui représente le fœtus, cachant le visage de ses mains et se balançant dans son utérus. Cette figure se trouve dans le Codex 1122 et elle est datée d'environ 1400. La pose de la femme est très caractéristique avec ses jambes écartées et ses mains levées, une pose, qu'on a pu retrouver maintes fois sur les dessins de manuscrits obstétriques du xve siècle. A l'occasion du troisième congrès de l'histoire de l'art de guérir, tenu à Londres, j'ai fixé l'attention sur un fragment d'un manuscrit de ma collection sur lequel on voit une partie d'une même figure de femme accroupie.

Je vous rappelle aussi les illustrations des manuscrits de Copenhague, et celui de la collection de Gus-

tave Klein de Munich, destiné à faire partie des achats du gouvernement autrichien pour la reconstitution de la bibliothèque de Louvain. Toutes ces figures appartiennent aux précurseurs de la planche dans le *Fasciculus medicinæ* de Jean de Ketham, comme Sudhoff l'a démontré dans différentes études.

La première édition du *Fasciculus medicinæ* a paru en l'an 1491 et on y trouve une gravure en bois, représentant la femme accroupie, les mains levées. Dans l'édition de l'an 1495, est insérée une nouvelle gravure en bois. Ici la femme est assise sur une chaise, on a ouvert le ventre et on a fait disparaître les intestins pour faire voir les organes génitaux. C'est la première représentation qui montre l'utérus dans sa position naturelle, le vagin est disséqué en longueur et nettement on aperçoit l'utérus avec son col, comme on peut le voir dans une nécropsie après avoir éloigné les os du bassin. La gravure en bois de la collection Crummer ressemble de beaucoup à la gravure de la seconde édition du livre de Ketham. C'est la même figure de femme accroupie au ventre ouvert, mais évidemment, c'est l'œuvre d'un artiste inférieur, qui a travaillé son bois très rudement. Le bras gauche s'appuyant sur le dos de la chaise, fait voir une main levée, dessinée si maladroitement qu'on ne peut distinguer la position des doigts. Le nez et la bouche forment ensemble un mélange presque méconnaissable. Partout, le corps est ombré le graveur a obtenu ainsi un avantage : la représentation du col de l'utérus a gagné en clarté.

Sur les gravures des deux éditions du *Fasciculus medicinæ* ainsi que sur la gravure de Crummer des lignes sont tracées sortant de la gravure et se terminant dans la bordure. Des deux côtés de la tête, cinq lignes indiquent les noms des maladies dont la tête peut être le siège. Au côté inférieur de la bordure on lit à l'extrémité de ces lignes les mots : *Infirmitas capitis*, mots qui manquent sur la feuille de Crummer. En outre, on peut compter sur les gravu-


Hec est tabula de matrice mulierum et impregnatione
I K L M N O P Q R S T V X Y Z

res du Ketham trente-cinq lignes, dont seulement trente-deux sur la gravure de l'édition de 1495 se terminent par des lettres correspondantes avec le texte. Le dessin qui se trouve dans le manuscrit Ny 84b de Copenhague, est entouré de trente-six cercles, qui sont unis avec la figure par des lignes et qui contiennent le texte. La matière du deuxième cercle correspond avec le texte qui se trouve au milieu des inscriptions, à droite de la figure du Ketham de l'an 1495 : « Sequitur ordinarie in infrascriptis circulis », etc. Ici, l'auteur du *Fasciculus medicinæ* fait allusion aux cercles du manuscrit de Copenhague et quoiqu'il n'y a sur la gravure en bois que trente-cinq lignes, on peut retrouver tout le contenu du texte du manuscrit, seulement l'ordre de succession est changé. La gravure de Crummer fait voir quelques différences dans la distribution de ces lignes. Deux lignes sont omises des trois, qui ne sont pas munies de lettres sur la gravure de l'édition de l'an 1495 du Ketham et la troisième porte à son bout les lettres : I. I., qui manquent dans le livre. Nous pouvons conclure par ces corrections que la gravure du Ketham doit être la plus ancienne des deux. Les lettres : H. H., qui se trouvent au milieu de la bordure à droite et qui ne correspondent pas avec une ligne, forment encore une autre différence. Le texte des planches est le même, seulement il y a quelques différences dans l'ortographe : on a employé dans le texte de la gravure de Crummer des abréviations qu'on retrouve dans le texte du *Fasciculus medicinæ* et non dans le texte de la gravure du Ketham. La planche de Crummer porte l'inscription suivante : « Hic est tabula de matrice et impregnatione », celui de l'édition de 1491 porte : « Tabula terna de muliere » en opposition, de la gravure du livre de 1495, qui n'est pas munie d'inscriptions.

Le bois de l'an 1491 n'est pas entouré d'une bordure et celui de l'édition de 1495 d'une double ligne tout autour de la planche, sur la planche de Crummer il n'y a qu'une seule ligne grosse, entrecoupée au

bas de la gravure. Entre les pieds de la figure de 1491 est imprimé en quinze lignes le texte du premier cercle du manuscrit de Copenhague et ce même texte se retrouve, imprimé en sept lignes au bas de la gravure de Crummer : « Notanda sunt aliqua signa conceptionis ipsius mulieris, etc. ». Cette derniere remarque nous prouve que le graveur de la planche de Crummer a dû connaître les gravures des deux éditions du *Fasciculus medicinæ* et qu'il a principalement pris comme exemple la gravure de la seconde édition en empruntant une partie du texte de la gravure de la première édition.

Dans son étude sur : « Weibliche Situsbilder von ca. 1400-1545 », Sudhoff a inséré une reproduction d'une gravure de l'an 1525 se trouvant dans un livre très rare : « Eyn gut artzney die hie noch steet ». Le graveur de cette planche était sans doute quelqu'un qui avait plus de talent, les mains et le visage en portent les traces, mais assurément ce n'était pas un anatomiste : le col de l'utérus de même que l'organe lui-même sont devenus méconnaissables. Les cheveux ont maintenant plus de longueur, ils atteignent le dos de la chaise et ils sont aussi visibles dans l'intervalle entre les bras et le corps. C'est de nouveau une gravure en bois, copiée d'après la planche de Crummer, car la division des lignes est exactement la même avec les mêmes lettres au bout et même les lettres : H. H. ne sont pas oubliées. La planche de Crummer étant copiée d'une part de la gravure du *Fasciculus* de l'an 1495 et ayant servie, d'autre part, d'exemple pour la gravure de l'an 1525, on doit la dater entre les années 1495 et 1525. Peut-être qu'on trouvera d'autres planches ou d'autres livres à gravures portant une date intermédiaire et alors il serait possible de préciser encore la date de l'édition de la gravure de Crummer.

Cette gravure est d'autant plus intéressante qu'on ignorait l'existence d'une feuille volante, tirée du livre de Ketham. Les autres qu'on connaît aujourd'hui ont été éditées auparavant et ce n'est que

plus tard que l'éditeur les a employées pour illustrer un livre. Voyez l'exemple de Johannes Schott, qui a fait insérer les planches de Niclaus Bildhawer et de Wendelinum Hoch dans le : « Feldtbuch der Wundartzney » de Hans Von Gerssdorff et dans le : « Spiegel der Artzney » de Laurentius Phryesen. Il ne serait pas trop invraisemblable de supposer que cette planche a servi de même que ses congénères pour remplacer pour les étudiants les livres, qui dans la première moitié du XVIe siècle, coûtaient encore trop cher pour les bourses médiocres de la plupart des étudiants. Toutes les feuilles volantes anatomiques ont ceci de commun qu'elles sont composées d'une figure et d'un texte explicatif. Vésale lui-même a fait imprimer en l'an 1538, six planches anatomiques sur la demande formelle de ses élèves, et on peut le lire sur les planches de Schönborn, décrites par moi dans le Bulletin hollandais de l'histoire de la médecine, que ce même motif a poussé l'auteur à les faire imprimer. Dorénavant on devra faire état de ces feuilles volantes anatomiques en étudiant l'histoire de l'anatomie et surtout pour pouvoir se faire une idée de l'enseignement des étudiants au XVIe siècle.

UN MIRACLE DE SAINT COME

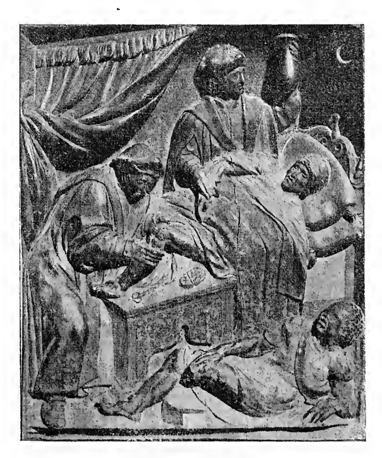
Par le Dr J. GÉNÉVRIER.

Parmi les nombreuses sculptures sur bois, de l'Ecole de Berruguete, qui sont réunies au Colegio de Santa Cruz, à Valladolid, se trouve un panneau dont nous reproduisons ci-après la photographie.

Il date de la belle époque de la renaissance espagnole, à la fin du XVIe siècle; il mesure environ

70 centimètres de hauteur. Comme toute la statuaire sur bois de cette Ecole, il est rehaussé de couleurs, dont l'éclat n'a rien perdu de sa vigueur.

Un patient, étendu sur son lit, est soigné par deux chirurgiens, coiffés du bonnet carré et vêtus d'une



ample robe aux manches largement évasées et au col largement rabattu. L'un d'eux, derrière le lit, tient de la main droite le poignet du malade dont il palpe le pouls, et de la main gauche il soulève à hauteur de ses yeux l'urinal dont il examine attentivement le rouleau. L'autre chirurgien, placé au pied du lit sur

lequel il se penche, met toute son attention à couper une jambe de nègre au moignon du patient amputé au-dessous du genou; le contraste des couleurs, sur le bois peint, rend plus saisissante que sur notre photographie, la différence de teinte qui existe entre le membre rapporté et la cuisse de l'opéré.

Un nègre git au premier plan : il est privé de sa jambe gauche; il tient son genou mutilé de la main droite, et se figure, ainsi que son attitude expriment une vive douleur.

Ce panneau représente le miracle par lequel Saint Côme, assisté de Saint Damien, rendit à un malheureux estropié la jambe qui lui manquait. Le nègre, alors, comptait pour peu de chose; sa mutilation, pour aider au miracle, ne semble pas pourtant le ravir en extase!

Cette œuvre est d'un art très sûr : les tentures, les plis des vêtements et ceux des couvertures sont d'une grâce parfaite dans la sobriété de leurs lignes. Les figures, où l'on devine les véritables portraits, sont solidement construites. La composition du tableau est harmonieusement équilibrée.

Un grand quotidien a récemment reproduit un tableau que commente un texte de M. L. Forest : ce chroniqueur voit dans cette œuvre, où l'on retrouve nos personnages occupés à un semblable ouvrage, un essai de greffe humaine, exécuté par les précurseurs de nos modernes chirurgiens. On peut accepter cette interprétation; mais nous ne pouvons douter que le tableau exécuté dans la manière apprêtée et tourmentée de la fin du XVIIIe siècle n'ait été également inspiré par le même miracle de Saint Côme, qui avait inspiré au sculpteur espagnol une œuvre si vivante et d'un réalisme si impressionnant.

NOTE SUR LE « LIBER DE MEDICINIS EXPERTIS » ATTRIBUÉ A GALIEN

Par le Dr Ernest WICKERSHEIMER.

Parmi les traités faussement attribués à Galien, il en est un qui en latin porte le titre de *Liber de medicinis expertis*, de *Liber de medicinis experimentatis*, ou encore celui de *Experimentatio medicinalis*. D'après les premiers mots des manuscrits de ce traité, il aurait été traduit du grec en arabe par Johannitius, et de l'arabe en latin par Farrachius. « Transtulit Johannitius de greco in arabicum et magister Farrachius de arabico in latinum. » Il est à peine besoin de rappeler que Johannitius est le nom latinisé du médecin arabe Honein ben Ishaq, dont Lucien Leclerc a dit « qu'il est une des plus belles intelligences et un des plus beaux caractères que l'on rencontre dans l'histoire » (1), et que Farrachius, appelé aussi Franchinus (2), est la forme latine du nom du Juif Faradj ben Salim, qui vécut dans la deuxième moitié du XIIIe siècle et que son protecteur, le roi de Naples Charles d'Anjou, chargea de traduire d'arabe en latin un certain nombre d'œuvres médicales.

On ne connaît pas le texte grec du *Liber de medicinis expertis*, mais la version arabe nous a été conservée par les deux manuscrits suivants, dont le deuxième offre cette particularité qu'il est écrit en caractères hébreux :

(1) Lucien LECLERC. — *Histoire de la médecine arabe*, Paris, Ernest Leroux, 1876, 2 vol. in-8°, I, p. 139.
(2) Bibliothèque nationale de Paris, ms. lat. 6893, fol. 285.

1° Escurial. Ms. arab. hisp. 846. Date de l'an 728 de l'hégire, soit 1327 de notre ère (1).

2° Bibliothèque ci-devant royale de Munich. Ms. hebr. 243, fol. 185-217. xv° siècle (2).

Quant à la version latine, elle est bien plus répandue. Diels en cite 16 manuscrits qui se trouvent dans les bibliothèques d'Avignon, de Breslau, de Dresde, d'Erfurt, de Leipzig, de Munich, d'Oxford, de Paris, de Pavie et du Vatican (3), et cette liste pourrait sans doute recevoir des additions. C'est ainsi que j'ai eu connaissance des trois manuscrits ci-dessous, qui avaient échappé à Diels :

1° Bibliothèque de l'Université de Paris. Ms. 132, fol. 324 v°-335. xiii° siècle.

2° Bibliothèque de l'Arsenal de Paris. Ms. 704, fol. 109 v°. xiv° siècle. — Fragment.

3° Bibliothèque universitaire et régionale de Strasbourg. Ms. 20, fol. 145-146 et 125-132. xv° siècle.

La version latine a souvent été imprimée aux xvi° et xvii° siècles dans les éditions collectives des œuvres de Galien, par exemple dans celles des Junte, imprimeurs de Venise, mais le texte y est peu correct et les noms propres de personnes, fort nombreux, comme nous allons le voir, y sont altérés. Une édition un peu moins fautive avait été imprimée dès 1481 à Milan, à la suite des œuvres de Rhazès, par les soins de Léonard Pachel et d'Ulric Scinzenceller (Hain, n° 13891) ; la Bibliothèque nationale en possède deux exemplaires qui portent respective-

(1) Mich. Casiri. — *Bibliotheca arabico-hispana Escurialensis...*, I (1709), p. 285. Quoi qu'en ait dit H. Diels (*Abhandlungen der Kgl. preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1905, Philosophisch-historische Classe, Abh. III, p. 142), le manuscrit arab. hisp. 851 de l'Escurial ne paraît pas contenir ce traité, et la partie publiée du catalogue de Hartwig Derenbourg « Les manuscrits arabes de l'Escurial » (*Publications de l'Ecole des langues orientales vivantes*, 2e série, X), ne comprend pas les ouvrages médicaux.

(2) M Steinschneider. — *Archiv für pathologische Anatomie...*, herausg. von R. Virchow, XXXIX (1867), p. 321. — Cf. *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ regiæ Monacensis*, t. I, p. 1, ed, 2a (1895), p. 115.

(3) H. Diels. — *Loco citato.*

ment les cotes Rés. T.22 I et Rés. T.22 I α (1).

Le *Liber de medicinis expertis* est une collection de recettes qui, au point de vue de l'histoire de la thérapeutique ne présentent que peu d'intérêt, car elles ne diffèrent guère de celles qu'on trouve habituellement dans les ouvrages médicaux du moyen âge, mais qui, en revanche, sont très remarquables pour le grand nombre des médecins qui y sont cités, et dont les noms, de forme généralement bizarre, ont intrigué à bon droit les bibliographes.

Ces noms sont-ils surtout d'origine arabe, comme l'ont pensé Albert von Haller (2) et Kühn (3), ou surtout grecs, comme l'a cru Steinschneider (4) ? Je pencherais plutôt pour l'opinion de Steinschneider et supposerais volontiers que beaucoup d'entre eux sont le résultat de la déformation des noms propres si nombreux dans l'œuvre de Galien, et en particulier dans le Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ γένη, traité auquel, on le verra plus bas, l'auteur du *Liber de medicinis expertis* a fait d'autres emprunts. Pour résoudre le problème, il faudrait qu'un historien de la médecine, qui fût aussi un arabisant, prît la peine d'étudier avec soin les manuscrits arabes de l'Escurial et de Munich.

En attendant que quelque savant entreprenne ce travail, je vais reproduire ici les noms cités dans la version latine et tels qu'ils figurent dans le manuscrit 132 de la Bibliothèque de l'Université de Paris ; celui-ci, datant du XIIIe siècle, compte parmi les plus anciens qu'on connaisse. Cette publication me semble utile, car les listes dressées jusqu'ici, et dont la plus ancienne est celle de Fabricius (5), l'ont été d'après les éditions fautives dont il a été question, et sont

(1) Un autre exemplaire se trouve à Washington, à la « Library of the Surgeon general's office, U. S. Army. » *Index-Catalogue*, 2nd ser., vol. XIV, p. 524.

(2) A. von Haller. — *Bibliotheca medicinæ practicæ*.., I (1776), p. 266.

(3) Cl. Galenus. — *Opera omnia*, ed. Kühn, I, p. CLXIX.

(4) M. Steinschneider. — *Loco citato*, p. 320.

(5) J. A. Fabricius. — *Bibliotheca græca*..., XIII (1746), p. 17 et suiv. — Cf. M. Steinschneider. — *Loco citato*, p. 320-321, et *Bollettino italiano degli studii orientali*, N. S. (1877-1882), p. 364-368; dans ce dernier travail, notice détaillée du manuscrit arabe de Munich.

par conséquent, dénuées de valeur pour quiconque tenterait une identification des noms propres.

1. Amaron. « Medicamen Amaron, regis. »
2. Andexeos. « Medicine Andexeos, Greci. Iste autem fuit in tempore suo philosophus et habebat multas medicinas compositas. »
3. Annaloz de Macedonia.
4. Ardion. « Ab Ardion, phisico meliori. »
5. Arostrocamez (ou Astocanus). — Cf. n° 16.
6. Assister. « Electuarium Assistri. »
7. Astoram. « Ab Astoram, experimentatore qui erat de civitate Coxhar. »
8. Aszizmez. « Fuit de sapientioribus qui fuerunt in tempore suo. »
9. Atricon. Le nom de Criton, dont « Atricon » n'est peut-être qu'une transcription erronée, revient souvent dans les écrits de Galien.
10. Aurion Romanus.
11. Azaricon. « Iste vir, quamvis non habuit nomen inter medicos, accepi tamen ab eo quatuor medicinas nimium expertas. » Peut-être s'agit-il de l'empirique Æschrion, vieillard très expérimenté au dire de Galien, son concitoyen et son élève (1).
12. Birtanz. « Birtanz Sicilie. » Probablement Demetrius Bithynus ; un trochisque portant son nom et confectionné en Sicile, est cité par Galien dans Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ γένη (2).
13. Cassioz. « Erat ex Armenia anteriori. »
14. Catelinus. « Medicine Catelini, qui fuit medicus Lichos regis »
15. Chaazon (ou Alchaazon). « Medicine sumpte a Chaazon, experimentatore de civitate Athenarum..., nobilissimo medico .. »
16. Costroz. « Fuit socius Astocani. » — Cf. n° 5.
17. Gamz.
18. Gereoz. « Medicine Gereoz Greci. »
19. Hargeniz. — Cf. n° 23.
20. Hatoz. — Cf. n° 23.
21. Istrobioz.
22. Quillataz.

(1) Cl. Galenus. — *Opera omnia*, ed. Kühn, XII, p. 356.
(2) Cl. Galenus. — *Opera omnia*, ed. Kühn, XIII, p. 836.

23. Socyon. « Iste fuit maximus medicorum Grecorum, qui habebat experimenta plurima in fine nobilitatis que nos acquisivimus a discipulis ejus, scilicet Teranoz, Hargeniz, Hatoz.» — Cf. n° 30.

24. Sorboz. — Cf. n° 26.

25. Teranoz. — Cf. n° 23.

26. Thamor. « Thamor de regione Ethica, qui fuit unus de bonis experimentatoribus, habebat multa bona experimenta experta que sic custodiebat, quod, eo vivente, nemo habere potuit, que, postquam mortuus fuit, pervenerunt in manu Sorboz, qui per ea faciebat mirabilia et exaltavit nomen suum inter medicos. »

27. Tizitanus Romanus.

28. Zacaron. « Electuarium Zacaron, de Babilonia. »

29. Zenon. « Medicamen Zenonis de Athenis. Iste fuit de magnis medicis ; ego autem non vidi ipsum, quia non fui contemporaneus ejus, sed magister meus vidit ipsum. » Le nom de Zénon se trouve à plusieurs reprises sous la plume de Galien, à propos de divers personnages, philosophes ou médecins (1). Il se peut aussi qu'il s'agisse du médecin Zénon de Chypre, qui enseigna la médecine à Alexandrie dans la deuxième moitié du IVe siècle de notre ère, et vécut, par conséquent, à une époque postérieure à Galien (2). — Cf. n° 30.

30. Zorioz. « Hoc medicamen dedit Zorioz de scriptis Zenon quod composuerat per versus. » Fabricius qui le cite sous le nom de Zotion, pense que c'est le même personnage que Socyon qu'il appelle Sotion (3). — Cf. n° 23.

31. Zurion. Bien que ce nom soit cité à propos d'une des recettes de médicaments attribuées à Zénon, il ne semble pas qu'il ait été écrit par erreur à la place du nom de Zénon, car j'ai retrouvé la forme Zurion dans tous les manuscrits que j'ai pu consulter.

Cette liste peut être complétée par la mention d'un anonyme « advena Egyptiacus ». Cet étranger égyptien, que Steinschneider croyait à tort s'appe-

(1) Cl. Galenus. — *Opera omnia*, ed. Kühn, XX, p. 676.

(2) M. Neuburger u. J. Pagel. — *Handbuch der Geschichte der Medizin.*,., I, p. 491. On peut signaler ici, à titre d'exemple des déformations de noms propres au moyen âge, qu'Albert le Grand transforma en « Zeno » le nom du célèbre fabuliste Esope. — Cf. Hermann Stadler. — *Archiv für Geschichte der Naturwissenschaften und der Technik*, VI (1913), p. 387.

(3) J.A. Fabricius. — *Loco citato*, p. 427.

ler « Adreus » ou « Adreanus » (1), tenait l'une de ses recettes d'un des médecins des autels sur le compte desquels nous reviendrons.

Steinschneider, et cela paraît être également une erreur de sa part, a transformé en nom propre l'adjectif « melius » (meilleur) qui est appliqué à l'un des médicaments. Le texte qui a servi de base à ce travail et qui est, on l'a vu, celui du manuscrit 132 de la Bibliothèque de l'Université de Paris, porte : « Medicamen melior quod valet ad dolores fortes », mais le solécisme « melior » n'obscurcit pas le sens du passage.

Quelque soit l'origine des noms propres dont la liste précède, il est tout à fait certain que le *Liber de medicinis expertis* dérive des sources les plus diverses.

Suivant Casiri, le texte arabe de l'Escurial ferait allusion à des médecins bien postérieurs à Galien « Ebn Massuia, Abu Maschar, Avicenna » (2), et, bien que le texte latin, le seul dont je m'occupe ici, ne contienne pas ces noms, il permet de faire des constatations du même genre. Qu'il suffise de citer le mot bézoard — « medicinas bezar, id est a morte liberantes » — qu'on trouve presqu'au début du traité et qui, dérivant du persan « padzehr », de « pad » (préserver) et « zehr » (poison) (3), n'a pénétré en Occident qu'à une époque plus rapprochée de nous que celle où vivait le médecin de Pergame.

Par contre l'anecdote par laquelle s'ouvre le *Liber de medicinis expertis*, et suivant laquelle un incendie aurait détruit les livres de l'auteur, ceux qui appartenaient à d'autres médecins, ainsi que la bibliothèque du Roi, est nettement empruntée à Galien. L'an 191, un violent incendie éclata à Rome et détruisit le temple de la Paix ainsi que la bibliothèque du

(1) M. Steinschneider. — *Bollettino italiano degli studii orientali*, N. S. (1877-1882), p. 365.

(2) Mich. Casiri. — *Loco citato.*

(3) E. Littré. — *Dictionnaire de la langue française*, I, p. 336. Fabricius (*loco citato*, p. 102) a pris le mot « bezar » pour le nom propre d'un médecin.

Palais (1). Galien dit au chapitre Ier du Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ γένη que cet incendie n'épargna pas ses propres manuscrits, alors déposés dans une boutique de la Voie sacrée (2).

L'auteur du *Liber de medicinis expertis* rapporte le fait à sa manière ; il y ajoute un trait propre à satisfaire le goût du merveilleux inhérent à la nature humaine et en même temps il étale son goût du lucre avec une naïveté quelque peu outrée : « Dixit Galenus : ignis qui descendit super altare combussit libros Regis et cum hiis combussit multos libros plurum medicorum. Michi autem combuxit plurimos libros quorum quidam erant completi et quidam quos inceperam componere, et non doleo tantum de aliis libris quantum doleo de quibusdam experimentis medicine que erant ibi que acquisiveram a quibusdam bonis viris experimentatoribus et forte pro uno bono experimento acquisito dabam multa experimenta bona et forte dabam peccuniam, et scio virum qui curavit lapidem in vesica curacione perfecta et hec sepe in multis hominibus et lucrabatur infinitam peccuniam per hoc solummodo et per hanc medicinam acquisivit sibi nomen optimi phisici, et alium scio qui curavit ficus in ano complete cui dabantur multe peccunie et aliquem docere nolebat, et alius vir curabat complete morsos a rabido cane vel morsus rabidi canis et medici vocant medicinas bezar, id est a morte liberantes, et forte medicus poterit congregare ex hiis medicinis multa et bonus medicus ex Grecis, cum sciverit aliquem hominem scientem aliquod bonum experimentum, tribuit illi magnam peccuniam ut ab eo doceretur. » Ni Galien dans ses œuvres authentiques, ni Dion Cassius (3) ne disent que l'incendie du temple de la Paix fut provoqué par le feu du ciel tombant sur l'autel ; toutefois Hérodien indique la foudre comme une des causes possibles de cet incendie (4).

(1) Ch. Daremberg et Edm. Saglio. — *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, IV[1], p. 363.

(2) Cl. Galenus.— *Opera omnia*, ed. Kühn, XIII, p. 362-363; cf. XIX, p. 19.

(3) Dion Cassius. — *Historia Romana*, LXVI, 72, § 1.

(4) Herodianus. — *Historiæ*, I, 14, § 2.

On peut relever dans le *Liber de medicinis expertis* un autre emprunt à Galien. Vers la fin du texte, tel qu'il est reproduit dans les différentes éditions, l'auteur fait allusion à un « Liber interiorum » qu'il aurait composé. Or « De interioribus » est le titre donné au moyen âge aux traductions latines du Περὶ τῶν πεπονθότων τόπων de Galien, qu'on appelle plus volontiers de nos jours « De locis affectis ».

Il est plus difficile de déterminer l'origine et la signification des passages où il est question des médecins des autels (« medici altarium »). Qu'étaient ces médecins que l'auteur loue de guérir par les mets des sacrifices, parce que l'erreur d'alimen est facile à corriger tandis que l'erreur de médicament peut rapidement conduire à la mort? Et où avait-il rencontré ces médecins plus nobles que les autres « quoniam corpora que curantur per exhibitionem diete reducuntur ad temperentiam melius quam que curantur per medicinam » (1)? Ces médecins des autels nous éloignent des temples d'Asklépios où on n'attribuait guère de vertus thérapeutiques aux mets offerts en sacrifice.

J'ai fait observer plus haut combien les éditions du traité qui nous occupe sont incorrectes. Elles ont un autre défaut : elles sont fort incomplètes.

En effet, ayant examiné tous les manuscrits du *Liber de medicinis expertis* conservés dans les bibliothèques publiques de France (2), j'ai pu constater que le texte présenté par ces manuscrits est d'un tiers plus long que celui des éditions.

Ce dernier tiers du traité, resté inédit, se compose lui-même de trois chapitres que voici :

(1) Cette idée de la supériorité de la diète sur la thérapeutique est bien galénique ; elle n'est donc pas déplacée dans un livre attribué à Galien.

(2) Au nombre de quatre. Avignon, 1019, fol. 161 v°-172, XIIIe siècle ; Paris, Université, 132, fol. 324 v°-335, XIIIe siècle ; Paris, Bibliothèque nationale, lat. 6893, fol. 285-293 v°, XIVe siècle ; Strasbourg, Bibliothèque universitaire et régionale, 20, fol. 145-146, 125-132, XVe siècle. Il n'y a pas lieu de rappeler ici l'existence du manuscrit 704 de l'Arsenal, qui ne contient qu'un conrt fragment initial du traité.

1° « Capitulum de preparatione medicinarum ubi sine horribilitate possint sumi secundum Rasy. »

2° « Capitulum de medicinis que ornant faciem. »

3° « Capitulum de oleis. »

Il n'y a pas lieu de faire une analyse détaillée de ces trois chapitres dont les titres suffisent à caractériser le contenu. Je remarquerai toutefois que les noms propres d'auteurs y sont aussi rares qu'ils sont fréquents dans la partie publiée du traité. Le « Capitulum de medicinis que ornant faciem » contient à peine deux citations de Dioscoride, et le « Capitulum de preparatione medicinarum ubi sine horribilitate possint sumi » allègue la seule autorité de Rhazès.

C'est sans doute parce qu'ils avaient remarqué ce nom de Rhazès, qu'ils savaient avoir vécu bien longtemps après Galien, que les éditeurs du *Liber de medicinis expertis* omirent le chapitre où ce nom est cité, ainsi que les chapitres suivants. Trop préoccupés de vraisemblance historique, ils n'avaient pas voulu remarquer que ce chapitre est bien et duement annoncé par ce qui précède (1) et qu'il en est la suite naturelle. Par un scrupule analogue, certains copistes, tels ceux des manuscrits 1019 d'Avignon et 704 de l'Arsenal, revendiquèrent pour Rhazès la paternité de l'ouvrage tout entier. Ainsi au xviiie siècle Fabricius fut tenté de l'attribuer soit à un Arabe anonyme, soit à Gariopontus, l'énigmatique Salernitain (2).

(1) « Medicus pro posse suo debet considerare ut cibus et medicina que debent propinari, sint propria nature accipientis et sint boni saporis. »

(2) J. A. Fabricius. *Loco citato*, p. 82, 167 et 302.



PASTEUR ET L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Par le Dr L. TANON.

Il est assez difficile, en présence de tous les travaux qui ont été faits, sur Pasteur, de trouver quelque chose à dire qui ne soit pas dit. Car après les livres de Duclaux, de Vallery-Radot, le discours de Vaillard l'année dernière, au centenaire de l'Académie de médecine, les recherches de Cabanès, de Delaunay, les analyses de son œuvre qui viennent d'être faites dans toutes les sociétés savantes à l'occasion de son centenaire, il ne paraît guère y avoir de place pour des déductions nouvelles.

Aussi est-ce à un point de vue un peu plus spécial que je voudrais me placer. J'ai pensé qu'il serait intéressant d'essayer de faire ressortir les rapports qu'il pourrait y avoir dans l'esprit de Pasteur, entre ses découvertes et les théories de la vieille médecine. Il ne s'agit pas d'une comparaison entre les vieilles théories des ferments, des miasmes ou de la contagion, et les théories pasteuriennes, comparaison que d'autres ont faites beaucoup mieux que je ne saurais le faire, mais de déductions tirées de la lecture de ses écrits, et destinées à nous montrer que, loin de vouloir tout renverser comme on l'a dit, il avait bien souvent cherché à tenir compte du passé. On y trouvera matière à réflexion ; et aussi, matière à enseignement.

C'était là un sujet qu'aimait à aborder Kelsch, quand il venait le soir causer au laboratoire de l'Institut supérieur de vaccine, dont il était directeur. Bien souvent me parlant des théories modernes, il faisait ressortir leurs rapports avec les découvertes

de Pasteur, et rappelait que celui-ci, qui avait paru ignorer l'histoire de la médecine, avait été en réalité préoccupé de montrer à toute occasion, que ses idées ne bouleversaient rien, mais réformaient seulement en le rendant sensible, ce que les théories passées renfermaient de bon. Pasteur, pour lui, n'aurait pas démenti cette phrase de Monfalcone « la microbiologie n'est pas nouvelle dans ses théories ; elle ne l'est que dans ses découvertes ; elle a rendu concret ce que l'on pressentait. Elle a matérialisé les miasmes et les virus auxquels on accordait toutes les qualités qu'on attribue aux microbes ». Comme Claude Bernard, il juge que toute théorie doit être méditée quand elle s'appuie sur des faits d'observation ; mais qu'elle ne prend sa force et sa vérité que quand elle est basée sur des faits d'observation.

Je crois que si la Société d'Histoire de la Médecine avait existé de son temps, il aurait volontiers accepté d'en faire partie. Il y aurait peut-être trouvé l'occasion de faire ressortir que, loin de vouloir transformer la science et l'adapter à ses vues, comme le prétendaient ses contradicteurs, il ne voulait que l'éclairer et relier ses découvertes aux acquisitions du passé. Cela est si vrai qu'il a lui-même pris des mots, dans l'ancienne médecine, comme ceux de virus et de vaccins, alors qu'il aurait aussi bien pu en inventer de nouveaux, qu'il aurait su imposer au monde scientifique.

Pour beaucoup de ses contemporains même les plus avertis, il était un novateur qui rompant avec toutes les traditions, remplaçait les théories médicales les mieux assises par des théories nouvelles issues de la démonstration expérimentale. Rien n'est moins exact. Il ne prétendait pas renouveler la pathologie ; mais la transition, à son époque, paraissait si brusque, qu'elle ne pouvait que le faire considérer comme un esprit nouveau, dédaigneux du passé. Quelques lignes de Duclaux, dans son livre sur Pasteur, le font bien comprendre : « Pour apprécier le rôle et la part de Pasteur, dans cette question de

pathologie (la contagion), dit-il, il faut considérer l'état de la science et des esprits en 1876. Les idées qui avaient cours en 1840, et même en 1860, au sujet des maladies contagieuses, sont tellement éloignées des nôtres, qu'elles ont presque le recul du temps. On éprouve, à se les assimiler, la même peine que s'il s'agissait de quelqu'œuvre philosophique du moyen-âge, et c'est là qu'on voit bien quelle chimère est l'histoire des idées scientifiques... Il y a longtemps que les mots de contagium vivum ou animatum ont cours dans la science. On les trouve déjà dans Varron et Columelle... Pasteur n'était que le dernier venu et le plus puissant d'une série de chercheurs ayant travaillé avec la même idée directrice ».

Pasteur n'a pas été un novateur dans le sens que nous accordons à ce mot. Il a été un réformateur obligé de repousser toutes les suggestions qui semblaient faire reculer la solution d'un problème qu'il savait avoir résolu. Mais il devait bien chercher ses directions dans l'histoire de la médecine. S'il n'en a pas plus souvent parlé, et s'il a semblé au premier abord étranger c'est que comme on l'a dit, il ne fut ni vétérinaire, ni médecin, et qu'il ne pouvait pas connaître tout ce que les sciences avaient produit jusque-là. Cependant il devait les avoir étudiées, car, quand il voulait attaquer un sujet, il se documentait et ne marchait pas à l'aveugle. Ses travaux sur les vers à soie le prouvent. Poussé dans cette voie par Dumas qui lui disait qu'il valait mieux qu'il n'y fût pas trop versé, parce qu'il pourrait y trouver plus de choses nouvelles, il ne s'en fit pas moins initier à la culture des vers et des cocons, reprenant ainsi une histoire ancienne, avant de lui donner une forme nouvelle.

Ce n'est encore pas par dédain du passé qu'il disait dans sa communication à l'Académie de médecine (Bullet. 1878, p. 432,) c'est la preuve que pour un certain nombre de maladies, il faut abandonner à tout jamais les idées de virulence spontanée, de contagion et d'éléments infectieux naissant à tous coups dans le corps de l'homme et des animaux, et propres

à donner origine à des maladies qui vont se propager ensuite sous des formes pourtant identiques à elles-mêmes; toutes opinions fatales au progrès médical, et qu'ont enfanté les hypothèses gratuites de génération spontanée et de matière albumineuse, d'hémiorganisme, d'archebiosis, et d'autres conceptions sans fondement dans l'observation ». C'était par nécessité de lutte scientifique, car il s'adressait à des adversaires ancrés de bonne foi dans de vieilles croyances, que ses découvertes qui nous paraissent si lumineuses ne parvenaient pas à ébranler. Il fallait les convaincre que la maladie ne naissait pas en nous seulement, et que le milieu extérieur en contenait les germes. La preuve en est qu'il écrivait au début de cette même communication « l'hypothèse d'une génération spontanée est présentement chimérique ». Pour nous elle l'est toujours, retenu par son esprit critique, par son besoin de relier les choses anciennes aux découvertes modernes, il y a mis ce correctif qui découvre sa pensée intime : présentement.

Il est évident qu'obligé de faire pénétrer dans l'esprit de ses auditeurs la notion du rôle des microbes; préoccupé de rendre concret ce qu'il y avait d'abstrait dans l'étiologie et la pathogénie des maladies, il ne pouvait s'attarder à des digressions sur le plus ou moins d'exactitude des théories médicales, issues à grand peine des querelles scholastiques des siècles précédents, et que les observations des grands cliniciens du commencement du XIXe siècle, avaient un peu commencé à dégager du chaos d'idées et de théories personnelles dans lesquelles l'esprit de critique ou l'esprit de parti avaient joué le plus grand rôle. Il se rendait bien compte de leur part de vérité ; il savait ce qu'elles contenaient de logique, et je ne doute pas que s'il avait eu un milieu comme le nôtre où toutes les acquisitions du passé peuvent se découvrir librement sans souci des querelles dogmatiques, il eût pris plaisir à nous entretenir, et à reposer son esprit, loin des discussions académiques.

Pour mieux faire comprendre quelles difficultés

ces théories lui opposaient, et pourquoi il ne devait pas s'attarder à les discuter; je rappellerai ce qu'a écrit Davaine dans le Dictionnaire Dechambre à l'article bactérie. A propos de la pustule maligne, « l'auteur rapporte les objections que l'on faisait au rôle de la bactéridie; son apparition dans le sang seulement après que la maladie fût déclarée; son absence de la sérosité de la pustule; la difficulté de concilier la présence de cet organisme, et l'action de ferment morbide qu'elle devrait exercer. On demeure étonné de la faiblesse de ces arguments, et de l'importance qu'on leur donnait. On ne comprend pas très bien comment une chose qui nous paraît si évidente a pu être étouffée par des spéculations de cet ordre. « Chose singulière, dit Duclaux, et dont nous avons quelque peine à nous rendre compte, aujourd'hui, personne ne se refusait à admettre qu'une chose aussi imperceptible que le virus de la variole pouvait porter la maladie et la mort chez un individu auquel on l'inoculait, mais tous se refusaient à comprendre que le bacille, être indépendant, pût triompher à lui seul de l'animal qu'il envahissait ».

Et Colin, dans l'article miasmes du Dictionnaire Dechambre, tout en parlant des travaux de Béchamp, Trécul, Pasteur, montre quel était l'état d'esprit des gens de son époque en écrivant : « Il faut quelque courage pour retenir aujourd'hui, sur une pente trop facile les jeunes générations qui ne demandent naturellement qu'à voir sous une forme déterminée, saisissable, ce que nous sommes encore obligés de considérer comme obscur et complexe; les partisans des doctrines parasitaires sont parfois entraînés par leur aspiration même vers la vérité, à oublier combien il reste à faire pour transformer en réalités scientifiques ces attrayantes hypothèses ». Il admet que le naturaliste, le chimiste, habitué à des transformations brusques pourront regarder comme une rêverie, la spontanéité morbide, mais que les cliniciens qui assistent aux modifications lentes des constitutions médicales, admettront plus difficile-

ment les changements rapides qu'apportent dans un organisme les germes pathogènes. C'est là une conception qui résultait d'une ancienne éducation, et qui représente toute la lutte de l'histoire des doctrines médicales contre la nouvelle doctrine de Pasteur.

On comprend que devant ces raisonnements, quelque respect qu'il eût pour le passé, il ne pût pas discuter les détails. Il savait bien que d'autres avaient échoué avant lui ; mais il savait aussi que s'il ne se maintenait pas rigoureusement dans l'expérimentation, il ne convaincrait personne. Comme le dit le Dr Delaunay, dans sa communication sur Pasteur et les théories médicales, faite cette année au congrès de médecine professionnelle d'Anvers : « de longue date et dès l'invention du microscope, après les découvertes de Leuwenhoeck, maints observateurs, Kircher, Lancisi, Valisneri, Réaumur, Linné, Nysander, ont accusé des animalcules ». Mais tous ont manqué de moyens de démonstration. Raspail même, par ses exagérations, ruina le crédit de toutes ces hypothèses. Pasteur devait savoir cela et connaître tout ce vieux chapitre. Et quand Hameau, véritable précurseur des microbes vint, il se heurta à l'indifférence, malgré les efforts de Londe. Les autres comme Goiffon, Henle, Guérin, Rayer et Davaine, connurent le même sort parce que les microzyma de Béchamp et les particules proligères de Pouchet, ramenaient tout à une panspermie que rien ne prouvait, sauf des spéculations épidémiologiques. Ceux-là aussi ont été en lutte avec l'histoire de la médecine, mais à l'inverse de Pasteur, ils en ont trop tenu compte et ont voulu, non pas l'expliquer par des aperçus nouveaux basés sur la méthode expérimentale, mais se laisser guider par elle, et expliquer des théories par d'autres théories. Peut-être aussi sont-ils venus trop tôt, alors que les esprits n'étaient pas préparés à les écouter. La supériorité de Pasteur a été de savoir peu discuter avec l'histoire et d'avoir imposé ses idées par des démonstrations irréfutables à l'inverse de Liebig qui en expliquant les

fermentations par des théories chimiques, ruinait les arguments de ceux qui, depuis Columelle et Varron, en faisaient des êtres vivants.

On se rend compte ainsi qu'avec autant d'adversaires, et non des moindres, qui ressuscitaient devant lui toutes les discussions des siècles écoulés, il ne pouvait pas s'attarder à reprendre un par un les arguments qu'on lui opposait, et qu'il dût paraître ignorer l'histoire de la médecine. Emporté par son ardeur et son enthousiasme, il ne devait discuter que sur les faits qu'on lui opposait, oublier ce qui avait été avant lui, afin de forcer ceux qui ne pouvaient voir, à voir clair dans l'histoire de la médecine.

S'il fallait une nouvelle preuve de la préoccupation dont je parle, je citerais ce qu'il a dit dans sa communication à l'Académie des sciences en 1880, sur le charbon et le choléra des poules. Un esprit non prévenu y verra combien au fond, il tenait compte de ce qui avait été le patrimoine des chercheurs depuis que l'étiologie et la pathogénie avaient pris leur place en médecine : « Et voilà, dit-il, que la virulence nous « apparaît sous un jour nouveau qui ne laisse pas « que d'être inquiétant pour l'humanité. A moins « que la nature, dans son évolution à travers les siè- « cles passés, ait déjà rencontré toutes les occasions « de production des maladies virulentes et conta- « gieuses, ce qui est fort invraisemblable ». N'y a-t-il pas dans ces paroles les réserves qu'a justifiées notre temps? N'avons-nous pas vu paraître avant et pendant la guerre des maladies qui au premier abord nous paraissaient totalement nouvelles, et qui après examen se sont révélées comme ayant existé dans les siècles passés, au cours des guerres et des perturbations de l'histoire? Pasteur se montre ici sous un jour particulier. Il donne une vue d'histoire de la médecine de la plus haute portée qui embrasse les observations anciennes, évanouies ou oubliées, que des auteurs auraient pu rénover en les croyant nouvelles, comme Bretonneau à propos de l'épidémie de diphtérie de Touraine, en 1847, avant qu'il eût

déterminé la nature exacte de la maladie. Il nous prévient de ce qui a été et de ce qui sera, dans un art où tout se transforme suivant l'évolution des êtres. Je pensais à ces paroles quand dans un cours de Nattan-Larrier, au Collège de France, sur le sodoku, j'apprenais que celui-ci avait été très bien décrit aux Indes plus de mille années avant notre ère, d'après des recherches bibliographiques consciencieuses faites par les auteurs japonais. Peut-être y a-t-il là une exagération, car sur une observation, nous ne pouvons pas bâtir une théorie, mais tous les signes y seraient décrits, même la morsure du rat.

A ce propos, les enseignements de Kelsch me revenaient à la mémoire, et j'admirais combien en médecine, les découvertes qui nous paraissent les plus nouvelles, ne sont quelquefois que des rénovations d'un passé oublié, que nous voyons sous un jour nouveau, et avec des moyens de contrôle plus rigoureux. Et par une de ces associations d'idées dont on ne saisit pas très bien les rapports, je pensais aux relations des travaux de Pasteur, avec cette vieille médecine qui nous intéressera toujours.

Quelques lignes plus loin, dans la même communication, nous retrouvons les mêmes impressions, qui synthétisent et qui résument l'origine des grands fléaux de l'humanité dans les siècles les plus lointains où tout commencement s'est perdu pour nous, et où les recherches les plus précises ne trouvent qu'obscurité et contradiction. « Qu'est-ce, dit-il, qu'un organisme inoffensif pour l'homme ou pour tel animal déterminé ? C'est un être qui ne peut se développer dans notre corps ou dans le corps de cet animal. Mais rien ne prouve que si cet être microscopique venait à pénétrer dans une autre des mille et mille espèces de la création, il ne pourrait l'envahir et la rendre malade. Sa virulence renforcée alors par des passages successifs dans les représentants de cette espèce, pourrait devenir en état d'atteindre tel ou tel animal de grande taille, l'homme ou certains ani-

maux domestiques. Par cette méthode on peut créer des virulences et des contagions nouvelles.

« Je suis porté à croire que c'est ainsi que sont apparues à travers les âges, la variole, la syphilis, la peste, la fièvre jaune, etc., et que c'est également par des phénomènes de ce genre qu'apparaissent de temps à autre certaines grandes épidémies, celle du typhus par exemple que je viens de mentionner ».

N'est-ce pas là un aperçu remarquable de tout un chapitre de l'histoire de la médecine, qu'il aurait peut-être pu évoquer plus largement, s'il avait eu un lieu de repos pour s'épancher librement hors des luttes scientifiques, et dans une réunion comme la nôtre, tout également pleine de reconnaissance pour le passé comme pour le présent ; jugeant les efforts de chacun suivant son travail et sa bonne foi ? Kelsch qui, par son éducation et son sens critique. savait apprécier les spéculations de ce genre, a très bien rendu compte de cela dans son traité des maladies épidémiques en disant : « L'esprit ne peut manquer d'être frappé du sens profond et de la vaste portée de ces réflexions. On y entrevoit la solution du problème tant de fois soulevé des maladies nouvelles et des maladies éteintes. » C'est ce sujet qui a fait l'objet des livres si attachants de Hirsch et d'Anglada, qui montrent comment des maladies aujourd'hui disparues sont revenues au cours des âges frapper l'humanité dans une évolution multiséculaire et quand les circonstances de temps et de lieu favorisaient leur réapparition. Vieilles idées que beaucoup regardent comme des restes de l'ancienne médecine, mais qu'on est bien obligé d'évoquer et de considérer quand une épidémie reparaît alors qu'on la croyait pour toujours éteinte. Tout ceci, qui n'est que de l'histoire de la médecine, dérive des vues de Pasteur. Il est évident qu'il savait qu'entre les maladies entièrement disparues et celles qui s'éteignent lentement sous nos yeux, il en est d'autres dont l'évolution s'accomplit au cours de plusieurs siècles avec des périodes d'augment et de retrait. Et c'est pour expliquer ces faits

qu'il avait voulu montrer par l'atténuation et l'exaltation des virus, non seulement qu'une maladie revêtait des formes plus ou moins exaltées suivant l'activité de son agent causal, mais aussi qu'elle pouvait disparaître et revenir comme le typhus qu'il avait pris comme exemple.

Et cette préoccupation d'expliquer par l'expérimentation les objections de ses adversaires, nous a éclairé d'un seul coup sur la genèse des épidémies, sans avoir à revenir sur les discussions auxquelles celle-ci avait donné lieu. Il a clos en quelque sorte ce chapitre parmi tant d'autres. Il a dépouillé le génie épidémique de sa forme mystérieuse et divine déjà bien diminuée depuis le commencement du XIXe siècle.

Dans le même ordre d'idées, il a pris part, peut-être sans le vouloir, à une grande discussion d'histoire de la médecine, en nous faisant comprendre pleinement ce qu'était la contagion. Il suffit de relire les thèses auxquelles avait donné lieu l'épidémie de choléra de 1832, comme celles de Fleury, d'Audouard, de Méniers, etc. ; et d'autres inspirées par Nacquart, Rochoux, Grisolle ; pour voir à quel point on restait attaché aux doctrines scholastiques ; combien on paraissait vouloir nier l'évidence. On discutait sur la contagiosité pourtant si évidente du choléra, et on sait que Peter avait cru montrer qu'elle n'existait pas, en avalant à une de ses leçons cliniques des pilules contenant des matières cholériques. Pasteur avait à lutter contre de pareilles croyances, d'autant plus ancrées dans l'esprit des ses adversaires qu'elles s'appuyaient sur des travaux plus anciens. Il aurait pu discuter les théories ; mais il ne les connaissait pas toutes, n'ayant pas fait d'études de médecine, et il les réformait avec son bon sens et sa bonne foi. C'est avoir fait de l'histoire de la médecine que d'avoir éclairé cette question, même sans avoir tout discuté, et que d'avoir rendu tangibles et concrètes les causes externes des maladies dont la médecine ancienne ne faisait presque pas de cas dans la recherche de l'étiologie. Pour elle, à part quelques

exceptions qu'il serait injuste de méconnaître, les causes externes ne consistaient qu'en influences atmosphériques ou telluriques qui ne jouaient qu'un rôle indirect, cause que Desportes recherchait en 1842, sans pouvoir les trouver.

Et si l'on ne trouve rien qui porte un titre d'histoire de la médecine dans ses écrits, c'est, je le répète, parce qu'il n'avait pas le temps de s'y arrêter, et qu'il n'avait pas de milieu consacré à ce genre d'études. Sans cela, je suis convaincu qu'il en aurait produit. Ses discussions sur la génération spontanée le prouvent, et une des premières expériences qu'il a faites pour démontrer l'existence des germes atmosphériques, consistant à faire rentrer dans un ballon refroidi après ébullition, de l'air chauffé par son passage dans un tube rougi au feu, reproduisait une expérience de Spallanzani. A ce propos, sa doctrine rénovait l'histoire ancienne.

On pourrait encore citer d'autres exemples. L'œuvre de Pasteur en fournit de nombreux ; mais je crois avoir suffisamment justifié l'intérêt que peut susciter le titre de cette courte étude. Au point de vue auquel je me suis placé, je crois qu'on peut dire que Pasteur nous apparaît, au fond, comme toujours préoccupé de mettre au point des idées anciennes à l'aide d'idées nouvelles. Certes, comme le dit Duclaux, « il n'a pas eu de précurseurs, c'est-à-dire qu'il n'a développé et étendu les idées de personne », mais il a cependant repris et expliqué des travaux et des théories avec ses idées ; et ces travaux ou des théories, ce sont ceux qu'analyse encore, et avec fruit, l'histoire de la médecine.

LE TRAITEMENT DES PSYCHOSES PAR LA MACHINE ROTATOIRE.

Par MM. LAIGNEL-LAVASTINE et J. VINCHON.

Le traitement des psychoses a fait en Angleterre à la fin du XVIIIe siècle l'objet de nombreuses études. Nous allons résumer ici l'une d'elles tirée des « Practical observations on insanity » de Mason-Cox, parues à Londres en 1804 et traduites en français à Genève, en 1806, par Louis Odier, « docteur et professeur en médecine ».

Joseph Mason-Cox, médecin d'un asile des environs de Bristol vers 1800, fut un aliéniste célèbre à son époque dans le Royaume-Uni. Le livre de Louis Odier réunit à ses « observations » celles de John Haslam, parce qu'elles méritaient elles aussi l'attention des lecteurs. Le rapprochement est tout à l'honneur de Mason-Cox, qui fut bien plus que le vulgarisateur d'une machine curieuse, un véritable précurseur des travaux sur le sympathique, car il cherche à guérir ses malades en provoquant chez eux des crises vagotoniques.

Le pirouettement ou machine rotatoire, est un remède à la fois physique et moral. Maupertuis, dont les médecins contemporains s'étaient moqués à ce sujet, un médecin danois : Kzatzenstein, le Dr Darwin en Angleterre en furent les premiers inventeurs. Mason-Cox l'adapta aux malades mentaux. Voici comment il décrit l'appareil : « On fixe un pilier per-
« pendiculaire au plancher et au plafond par une
« poutre, dans laquelle on le fait tourner sur lui-même
« par le moyen d'un bras horizontal plus ou moins

« élevé. On attache le malade sur une chaise fixée « contre le pilier, ou dans un lit suspendu au bras « horizontal. On met alors en mouvement la machine « plus ou moins rapidement, à l'aide d'un domesti- « que, soit par une simple impulsion, soit par l'inter- « vention d'un rouage peu compliqué, qu'il est aisé « d'imaginer et qui a l'avantage de donner au mouve- « ment de la machine le degré de vitesse que l'on veut. « Le mouvement produit presque toujours sur les « personnes qui se portent bien de la pâleur, de la « faiblesse, des vertiges, des nausées et quelquefois « une abondante évacuation des urines. »

Chez les aliénés, la machine rotatoire a deux propriétés : *elle rend ces malades beaucoup plus sensibles à l'action des remèdes et des agents extérieurs* : elle leur procure en second lieu un sommeil doux et paisible. Le rouage qui modifie la vitesse permet un mouvement accéléré ou lent, un mouvement prolongé ou court et ainsi toute la gamme des effets peut être obtenue.

Nous n'insisterons pas sur la « crainte salutaire » que la machine doit inspirer au patient et que le médecin pourrait augmenter en lui faisant entendre en même temps des bruits extraordinaires, en lui faisant respirer des odeurs, etc...

Le sommeil, qui suit le pirouettement, serait particulièrement efficace et des guérisons ont été constatées au réveil. Aucun inconvénient permanent ne saurait être opposé à ces heureux effets.

J. Mason-Cox observe avec justesse que les symptômes produits par la machine rotatoire sont analogues à ceux du mal de mer ; leur pronostic immédiat est le même. Quand à la pathogénie de ces symptômes elle est assez intéressante dans les « observations » pour que nous laissions encore la parole à notre auteur : *Il est remarquable que le pouls se trouve presque toujours singulièrement ralenti par le pirouettement* ; *et la pâleur du malade au sortir de cet exercice, indique bien que sous son influence le sang pénètre avec difficulté dans les petits vaisseaux.*

Est-ce donc sur le cœur que son action est principalement dirigée ? Mais d'un autre côté les nausées et et les vomissements indiquent évidemment d'une part une affection de l'estomac, et de l'autre les vertiges et l'assoupissement annoncent aussi une modification non moins essentielle du cerveau. Or, si l'on considère jusqu'à quel point les affections de ces derniers organes, les causes morales même peuvent accélérer, ralentir ou troubler la circulation et la digestion, il paraît probable que c'est surtout à l'influence du mouvement rotatoire sur le système nerveux qu'il faut attribuer les symptômes qu'il produit.

Ces symptômes varient : 1° suivant les individus ; 2° suivant l'heure de la journée, à laquelle le pirouettement est appliqué à un même individu.

Les mouvements doux et lents diminuent la sensibilité de certains malades, habituellement exaltés (hystériques, malades affaiblis).

Chez la plupart des sujets les mouvements rapides excitent la sensibilité, et produisent de grands effets, surtout si *après un mouvement très accéléré, on arrête brusquement la machine.* La sensation vive de crainte et d'appréhension, nous dirions aujourd'hui d'angoisse, est alors notée.

Les symptômes durent d'autant plus longtemps qu'ils se manifestent moins promptement : chez quelques rares aliénés ils ne peuvent pas être produits. Il faut alors faire varier la position du malade et pourtant comme le fait remarquer Odier : « Le sang circule dans des vaisseaux susceptibles de contraction et soumis à une influence nerveuse, bien supérieure à celle de la force centrifuge »), l'heure de l'exercice, la quantité d'aliments donnés avant ou après ; lui faire prendre un ou deux grains de « tartre stibié » ou de « vitriol blanc » ; lui administrer la veille un peu d'opium et le placer au réveil et à jeun sur la machine. Le mouvement plus ou moins rapide facilitera l'action de ces remèdes et permettra de graduer leur effet.

J. Mason-Cox admet que tous les aliénés, même

furieux peuvent être soumis au mouvement rotatoire pour des raisons morales ou physiques et que la propriété de ce mouvement de « diminuer beaucoup l'irritabilité du cœur, et de ralentir constamment le pouls » pourrait être utilisée dans les maladies de poitrine, les hémorragies et crachements de sang.

Dans l'épilepsie, l'auteur n'a pas observé de guérison, *mais les crises furent plus rares, et parfois avortaient si l'on faisait usage de la machine rotatoire au moment des signes avant-coureurs.*

Les observations proprement dites des bons effets du pirouettement commencent à la quinzième observation. Nous allons les résumer chacun en quelques lignes.

Quinzième observation. — M..., âgé de quarante ans, d'un teint fleuri et d'une constitution robuste..., d'une humeur inégale, était tombé peu à peu dans une « démence caractérisée par « des accès alternatifs de tristesse, d'abattement et excessive « gaieté », due peut-être à un amour malheureux. Agitation violente, cris, appétit vorace ; devait être contenue par des moyens puissants. Après six semaines d'agitation et de refus de traitement est soumis par la force au pirouettement. Pendant les cinq premières minutes, M... paraît prendre plaisir à la nouveauté du traitement ; puis la rapidité augmentant, ses traits s'altèrent, il pâlit, lâche ses urines, se plaint de nausées. Ce mouvement continuant, il a un vomissement abondant, et un début de syncope. Il s'endormit ensuite d'un sommeil calme et guérit peu après.

Seizième observation. — M..., âgé de trente-quatre ans, d'un caractère triste, soupçonneux, vindicatif, s'était voué à des occupations sédentaires. Après des chagrins il tomba dans la mélancolie : « Son teint était noir et plombé, ses yeux jaunes, ses regards constamment fixés sur la terre, ses membres paraissaient immobiles, sa langue était sèche et coupée, sa respiration et son pouls lent. » Comme il refusait les remèdes, il fut soumis au pirouettement deux heures après les repas. Le pouls était à 80, les inspirations au nombre de 20 par minute. Il n'avait pas été du ventre depuis six jours. Après quelques révolutions lentes, il éprouva des sensations désagréables, puis quand la vitesse augmenta, pâlit, se plaignit de vertiges et nausées, tomba en syncope. Le pouls était à 60 et la respiration à 15. Il s'endormit et se réveilla, mais alors au

lieu de la guérison, le retour à l'état mélancolique fut observé. Un nouveau pirouettement plus rapide, arrêté brusquement, amena un violent soubresaut, suivi d'une grande faiblesse et d'un profond sommeil; l'amélioration commença. Des purgatifs légers, le grand air, un régime nourrissant amenèrent bientôt la convalescence, puis la guérison.

Dix-septième observation. — Le cas de M... âgé de vingt-six ans est un échec de la méthode rotatoire. Il s'agissait d'un alcoolique, avec des tares constitutionnelles graves. Les symptômes habituels furent observés mais n'améliorèrent nullement la psychose.

Dix-huitième observation. — Un malade de vingt-deux ans, déséquilibré et instable perd la raison tout d'un coup, sans cause apparente. Le tableau décrit est celui de l'excitation maniaque, que le pirouettement n'interrompt pas, sauf quand le mouvement est très rapide ou est arrêté brusquement. Alors il fixe son attention et se montre anxieux; les jours suivants il est plus calme et s'alimente bien. Le pronostic est bon, d'après l'autéur.

Dix-neuvième observation. — Une jeune fille de vingt-cinq ans, phtisique, traverse une période d'excitation, pendant laquelle le fait suivant, d'un pronostic grave, est constaté : amélioration de l'état physique avec persistance des troubles mentaux. De longues séances de pirouettement rapide sont prescrites, d'une durée de 15 minutes, tous les deux jours, jusqu'à la pâleur, les nausées, l'accablement; l'insomnie qui avait résisté aux hypnotiques, disparut et fit place au sommeil. Les intervalles lucides furent de plus en plus longs. La bonne nourriture, une médication tonique et la vie en plein air amenèrent la guérison de l'excitation et de la phtisie.

Vingtième observation. — Un jeune homme de vingt-deux ans, d'un tempérament mélancolique, tomba dans un délire anxieux, avec idées de damnation et tentatives d'auto-mutilation. Il refusa de s'alimenter et dut être gavé de force. Le pirouettement de plus en plus rapide produisit les effets habituels, puis un calme progressif et la guérison.

Vingt-unième observation. — Un homme de vingt-cinq ans, atteint d'excitation maniaque devenait anxieux après chaque pirouettement et fut guéri facilement à l'aide de laxatifs et du régime.

Vingt-deuxième observation. — Une jeune fille de dix-huit ans, atteinte d'excitation maniaque, fut soumise au pirouettement, alors que la santé physique était rétablie, mais que persistaient les troubles mentaux. Le pouls était à 84, et

elle faisait 18 inspirations par minute au début de l'expérience. Les yeux étaient brillants et expressifs, le teint animé, la peau moite. L'agitation motrice et verbale considérable. D'abord le pouls monta à 100, les inspirations à 36 en raison de l'agitation, et de la résistance de la malade, elle fut couverte de sueurs.

Au bout de cinq minutes d'un mouvement lent, le pouls et la respiration revinrent au même taux qu'auparavant.

Au bout de cinq autres minutes, la pâleur et les phénomènes habituels apparurent, en même temps qu'une diminution de la fuite des idées. L'arrêt brusque de la machine détermina un commencement de syncope, on la porta sur son lit, la peau était sèche et fraîche, le pouls à 65, la respiration à 16. Après le sommeil, l'agitation reparut. Un nouveau pirouettement à jeun, amena de l'angoisse et une diminution nouvelle de la fuite des idées. Au bout de cinq minutes le pouls était ralenti de 20 pulsations, les inspirations diminuées de 4 ; il survint des nausées, une salivation abondante et un vomissement complet et pour la première fois la malade put fixer son attention. La suspension du mouvement amenait le retour de l'excitation : sa reprise toujours le même syndrome, nausées, vomissements, possibilité d'une perception exacte du monde extérieur.

De nombreux essais de cette thérapeutique, sous la forme de pirouettements prolongés et rapides finirent par amener la guérison. Les règles, qui avaient disparu au début de la maladie, revinrent, en même temps que le calme.

Les séances de machine rotatoire furent espacées, une thérapeutique énergique, particulièrement au moment des périodes menstruelles, amena la guérison.

Nous pouvons résumer ces observations en un mot : Le pirouettement, efficace dans les états maniaques et mélancoliques, est sans action dans l'alcoolisme ou les psychoses chroniques.

La machine rotatoire, qui, au temps de Maupertuis, avait été accueillie par les sarcasmes de la Faculté et les plaisanteries de Voltaire, malgré le travail de Mason-Cox ne passa pas dans la pratique thérapeutique courante. Son traducteur Odier, dans une note, la soupçonne de pouvoir produire des accidents graves et permanents, des convulsions, même la mort et exprime le vœu que les indications et les contre-

indications soient bien précisées pour éviter les accidents. Depuis les physiologistes et les neurologistes ont utilisé une machine analogue pour produire le vertige rotatoire et explorer l'état des organes de l'équilibre.

Mais le point important, sur lequel nous désirons insister, et qui montre que l'empirisme obtient souvent les résultats des recherches les mieux conduites, est la crise de vagotonie que déclanche la machine rotatoire par un réflexe complexe où l'excitation est transmise par les voies afférentes qui apportent aux centres nerveux les sensations labyrinthiques, visuelles et musculaires et où le retour se fait par le vague; la pâleur, la salivation, le ralentissement du pouls et de la respiration, le besoin d'uriner, les nausées, les vomissements, l'angoisse étant des phénomènes d'excitation du pneumogastrique.

A l'heure actuelle, où la « thérapeutique par le choc » est d'actualité, nous pensons que si elle est appliquée aux paroxysmes des psychoses, elle ne fera que reproduire des faits analogues aux effets du « pirouettement », puisque comme ce dernier, le choc colloïdoclasique, d'après les travaux de Tinel et Santenoise (1) et l'un de nous est en rapport avec l'hyperexcitabilité du vague, et peut-être même est capable de provoquer la rupture d'équilibre qui, nécessaire aux manifestations paroxystiques, est aussi quelquefois utile à les calmer.

(1) Tinel et Santenoise. *Presse médicale*. Avril 1922. — Laignel-Lavastine. Sympathique et psychoses périodiques. *Progrès méd.*, 11 nov. 1922.

DOCUMENTS

L'Esprit du sage médecin

POÈME

Par M. DE LAUNAY, docteur en médecine et membre de plusieurs Académies littéraires (1772).

Ce poème, *inédit et manuscrit* se trouve à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris (1). Il m'a paru mériter d'être publié.

Sans doute, la facture des vers en est généralement médiocre, mais il contient d'excellents conseils dont un médecin de notre temps peut profiter (2).

Sur la couverture du cahier où est écrit ce long poème, sous le titre, on lit ces vers :

Ergo fungar vice cotis acutum
Reddere quœ ferrum valet, exsors ipsa secandi.
HORACE. *Art poétiqne.*

Au verso de la couverture, est inscrite cette dédicace :

Aux Etudiants en médecine.
Soyés mes principaux lecteurs ;
Elèves d'Esculape, agréés cet ouvrage.
Je n'ai pas cru devoir l'étendre davantage,
Son supplément est dans vos cœurs.

Puis, vient une sorte de visa, ainsi conçu :

Lu et approuvé : LASSONE.

(1) B. Ars. n° 6772.
(2) Voir les notes de l'auteur à la suite du poème.

L'Esprit du sage médecin

De quoy ! l'on auroit va le dieu brillant de vers
Célébrer des talens dangereux ou futiles,
Chanter l'art inhumain de dépeupler les villes,
De dévaster les champs, d'effrayer l'univers,
Et ne jamais daigner consacrer la mémoire
D'un art qui de son fils (1) éternise la gloire,
D'un art qui réprimant la fureur de la Mort,
Rend un aimable époux à son épouse en larmes,
D'une famille en pleurs dissipe les allarmes,
Balance les Destins (2) et tient l'urne du sort.
D'Apollon en ce jour l'influence indomptable
Me force à crayonner le portrait vénérable.
Des favoris du dieu (3) par qui, du noir séjour,
Hypolite revint à la clarté du jour.
Ministres révérés du temple d'Epidaure (4)
Connaissés la grandeur de vos nobles Destins ;
Le Ciel voulut par vous consoler les humains
Des funestes présents que vous a faits Pandore (5).

Si vous avez à cœur la gloire de votre art
Soyez longtemps disciples et produisés vous tard (6).
Tachés d'être au-dessus de votre renommée (7) ;
Si vous ne la devés qu'aux effets du hazard,
Vous la verrés bientôt s'exhaler en fumée.

De deux moyens douteux de réprimer un mal,
Préférés le moyen que l'usage accrédite.
S'il n'en peut résulter qu'un dénouement fatal,
On blâmera le sort et non votre conduite.

L'homme le plus obscur, le plus simple à nos yeux,
Dans sa sphère est souvent plus utile et plus noble
Que l'homme qui, tout fier de ses titres pompeux,
Souvent, sous un grand nom récèle un cœur ignoble.

Vous vous chargeriés donc du plus horrible excès
Si vous osiés tenter vos dangereux essais (8)
Sur ces faibles humains dont l'humble destinée
Est digne du respect de toute âme bien née (9).

Gardés vous d'effrayer par votre dureté (10)
Ces refuges ouverts à l'indigence extrême.
J'ay vu des malheureux préférer la mort même
Au redoutahle espoir d'y trouver la santé.

Ne soyez inhumain qu'avec humanité (11),
Et s'il faut employer ces remèdes funestes
Qui ne peuvent sauver que d'inutiles restes,
Laissés au moribon, consulté le premier,
La triste liberté de mourir tout entier.

Si vous avés rendu votre art vraiment utile,
Tel que l'astre du jour qui brille à tous les yeux,
Secourés, s'il se peut, la campagne et la ville :
Vos talents sont le bien de tous les malheureux (12).

Cliton a du mérite, et chacun rend justice
A son zèle éclairé pour le salut des grands ;
Mais comme on croit luy voir dédaigner les bas rangs,
Cliton est soupçonné d'orgueil et d'avarice.

Justin, plus charitable et moins présomptueux,
S'attache à l'indigent et seconde ses vœux ;
Mais comme à la faveur de sa conduite obscure,
Il ne se voit jamais blâmé ni contredit,
Lorsque Justin croit suivre une pratique sûre,
Justin fait mille erreurs et toujours s'applaudit.

Probus a de tous deux réuni le sistème.
C'est l'homme, et non le rang, qu'il adopte et qu'il aime,
Et, de l'homme à son tour lui-même révéré,
Plus ses rivaux ont mis son mérite en problème,
Mieux il est reconnu, mieux il est épuré.

Jadis un philosophe obligeait la jeunesse,
Dont il formait le cœur aux lois de la sagesse,
De garder plusieurs ans un silence profond.
Elèves d'Esculape, adoptés sa leçon.

Des plus graves secrets souvent dépositaire (13),
Parlés plutôt moins bien et sachés mieux vous taire.
Un fait que vous narrés établit un soupçon,
Et le soupçon conduit aux sources du mistère.

Ayés près du beau sexe une réserve austère,
Sachés en le blessant respecter sa pudeur,
Et s'il s'est égaré dans les champs d'Amathonte
Et qu'il veuille à vos yeux dérober cette erreur,

Aimés à luy laisser le plaisir enchanteur
De guérir et de croire avoir caché sa honte (14).
Ou plutôt mérités que chacun sans frayeur
Puisse vous confier sa vie et son honneur (15).

N'allés pas en docteur pompeusement comique
Hérisser vos discours de grec et de latin.
Dans ce siècle éclairé, cet appareil est vain,
Les sciences n'ont plus d'envelope mystique (16).

Et si votre malade étoit un homme instruit,
Délibérés ensemble, et de votre conduite,
Faites luy concevoir les raisons et la suitte,
Pour soulagés le corps, tranquillisés l'esprit.
Ne luy montrés jamais un air d'incertitude (17),
Et si son mal demande une profonde étude,
Allés méditer loin du chevet de son lit.

Ne soiés point diffus, encor moins taciturne ;
Un trop morne silence attriste un moribon.
Il croit que, consterné des apprêts de son urne,
Vous préparés de loin son affreux abandon.

Ce seroit néanmoins trahir son ministère
Que de luy déguiser, s'il est proche du but,
Qu'il doit se dépouiller des thrésors de la terre,
Pour ne plus s'attacher qu'aux thrésors du salut (18).

Hors de là ne peut-on le soustraire au suplice
Que le remède encore ajoute à ses dégoûts?
Qu'on luy sauve du moins l'humeur et le caprice
Qui semblent distinguer les fameux d'entre nous (19).

Pourquoy s'approprier la couleur consacrée
Au deuil qui se lamente à l'ombre des cyprès.
Quiconque de la Mort sçait émouvoir les traits
Ne doit point affecter de porter sa livrée (20).

Crainte que votre état n'endurcisse vos mœurs,
Associés votre art à la littérature (21),
Mais imités l'abeille et tirés de ses fleurs
Le parfum le plus doux, l'essence la plus pure.

Oui, soumettés, vous dis-je, aux grâces de l'esprit,
L'excès de gravité que peut donner l'étude,
Sçavoir d'un moribond charmer l'inquiétude
Est toujours un remède et souvent il suffit.

Il seroit même heureux qu'aux attraits du génie
Vous puissiez réunir d'agréables dehors.
Si la nature en vous mit ces brillants accords
Sachés vous affranchir de l'antique manie

Qui semble vous forcer d'en rompre l'harmonie (22) ;
Vous ne sauriez trop plaire au malheureux mortel
Que votre main n'arrache à la mort en furie
Qu'en abreuvant sa bouche de pleurs et de fiel.

Si vous êtes vraiment jaloux de votre gloire
Assujetissés luy vos autres intérêts.
C'est avilir son art et ternir sa mémoire
Que de vendre en détail des remèdes secrets (23).

Ne vous taxa-t-on point de fraude et d'artifice,
Vos secrets fussent-ils des remèdes parfaits,
C'est de meurtres fréquens nourrir son avarice,
Que de restraindre ainsi leurs utiles effets (24).

Enfin, l'art de guérir est inappréciable
Pour ceux que la fortune a comblés de faveurs,
Mais qu'il perd de son prix aux yeux du misérable
Pour qui la mort n'est pas le plus grand des malheurs.

C'est donc sur le degré de bonheur et d'aisance
Qui nous fait plus ou moins chérir notre existence
Que vous devés régler l'honoraire et le prix (25)
Des soins que pour nos jours votre zèle aura pris.

Et d'un coup de crayon achevant la peinture,
Je dis, pour supléer à tous ces traits omis (26)
Aimez l'humanité, scrutés bien la nature
Et vous aurez l'aveu du fils de Coronis (27).

— Le poème s'arrête là. Sous le dernier vers, on lit encore :

Lu et approuvé : Lassone.

NOTES DE L'AUTEUR

(1) Esculape ressuscita Hippolyte maudit par son père et traîné par ses chevaux et fut luy-même foudroyé pour prix de cette belle action. Si les payens réfléchissoient sur les absurdités contenues dans la mythologie quelles idées pourraient-ils avoir de leurs divinités ? Les vœux injustes d'un père qui proscrit un fils innocent et vertueux sont exaucés ; un des plus grands dieux du ciel a la cruauté de luy prêter son ministère ; un demi-dieu répare l'injustice de tous les deux et le maître des dieux, par une basse jalousie, la justifie par un coup de foudre. Tant il est vrai de dire que ce ne pouvoit être là que la religion du peuple imbécile et superstitieux et non celle des philosophes et des gens éclairés.

(2) Ce vers n'a pas été fait pour ceux qui admettent le fatalisme. Ce sistème impie ne fut pas inventé à l'honneur de la médecine dont les opérations heureuses ou funestes entreroient dans l'ordre général des décrets du destin. Quelle horreur de ne pas sçavoir plus de gré à l'homme bienfaisant qui sauve son semblable qu'on ne veut de mal au scélérat qui le détruit, ce qui en est une conséquence.

Faut-il qu'il y ait encore tant de gens intéressés à ce que le crime soit impuni et à accréditer de pareilles absurdités ?

On accuse même vulgairement les médecins à donner la plupart dans ces travers, parce qu'aucun d'eux n'a pu, dit-on, dans ses dissections anatomiques découvrir l'endroit ou siège l'âme ; d'où ils sont portés à en nier l'existence. Puissent-ils s'étudier à se justifier entièrement de cette accusation qui avilit leur moral et rend vaines leurs connoissances physiques.

(3) Esculape, dieu de la médecine. Son art est de tous celuy sur lequel la poésie s'est le moins exercée, non qu'il y soit moins propre qu'un autre (l'excellent poème de M. Geoffroy en est une preuve récente et bien manifeste) mais parce qu'il n'y a qu'un médecin qui puisse luy faire parler le langage poétique, et qu'il est rare que le goût de la poésie, s'amalgame (si j'ose ainsi m'exprimer, avec celuy de la médecine. Maintenant que l'étude de cette science entre pour quelque chose dans les plans d'éducation, il est à présumer que les Muses se familiariseront plus souvent avec elle.

(4) Consacré à Esculape.

(5) Pandore apporta sur la terre une boëte qui renfermait tous les maux de la nature. Cette boëte fut ouverte par curiosité ; les maux en sortirent pour inonder l'univers ; la seule, l'espérance resta au fond.

(6) Que de jeunes gens après avoir fait de mauvaises études de philosophie, quelquefois même d'humanité, vont prendre douze inscriptions dans une faculté de médecine où la dissipation les suit et les accompagne, et reviennent au bout de deux ou trois ans exercer leur art dans leurs petites villes, pourvus à peine de quelques formules générales et de quelques livres qu'ils ne sont pas à portée d'entendre et d'apprécier. On les emploie faute d'autres dans les cas urgens où ils sont précisément le plus à redouter, ou ce qui se passe de nouveau dans l'empire de la médecine leur reste absolument inconnu, ou enfin s'ils acquièrent des connaissances qui, après une longue suite d'années, les rendent dignes de quelque confiance, c'est à force de meurtres et d'erreurs. Trois morceaux de parchemin devraient-ils suffire pour avoir le droit d'exercer la médecine et ne devrait-on pas restreindre de plus les jeunes gens à s'attacher à un médecin renommé et à le suivre dans ses opérations l'espace de quelque temps ?

(7) Un médecin qui s'est fait une renommée purement de mode où de bonne fortune est comparable à un aventurier qui s'est produit dans le monde sous un beau nom et qui, à chaque instant, peut-être ignominieusement démasqué.

(8) On applaudit beaucoup en général aux médecins qui multiplient les expériences par l'avantage qui peut résulter de leurs découvertes ; mais chacun les redoute en particulier et se garde bien de les appeler a son secours. Plusieurs de leurs confrères même saisissent avec avidité ce prétexte pour leur faire donner l'exclusion et les discréditer dans l'esprit de ceux qui seroient tentés de prendre confiance en eux.

Il n'est permis de faire d'expériences douloureuses que sur les animaux

vous appartenans ou sur des criminels que la justice y dévoue, et s'il n'y avait pas plus à espérer qu'à craindre de ces expériences, ou qu'elles fussent de pure curiosité, je ne conseillerais pas à un médecin d'endurcir son cœur par de pareilles occupations et de s'attirer gratis le nom d'homme impitoyable.

(9) Moins vous courés de danger à outrager quelqu'un plus il est indigne et lâche à vous de le faire. C'est à l'homme public qu'il convient plus particulièrement de se convaincre de l'égalité des conditions et de se persuader qu'il n'en coûte pas plus à l'Etre suprême de créer un grand qu'un berger,

(10) Les pauvres se persuadent que dans les hôpitaux on ne fait nul cas de leurs jours et qu'ils sont des victimes dévouées à l'inhumanité des gens employés à leur soulagement. Ils n'avoient pas tout le tort dans celui où j'ay vu un médecin ne leur toucher le ventre qu'avec sa canne, et un chirurgien se servir à leurs yeux de la même spatule pour examiner des matières, étendre un emplâtre, et délayer une poudre dans un bouillon.

(11) On accuse les médecins d'hôpitaux d'ordonner trop largement les amputations et les opérations périlleuses, lors même qu'il est évident que le malade n'y survivra pas non plus qu'il n'eût survéeu à son propre mal, quand il est désespéré. Est-il donc absolument nécessaire qu'il meure des remèdes, et ne seroit-il pas de l'humanité de lui épargner cette double mort ? On devroit tourner sa sévérité du côté de la diète, qui est bien ordonnée, mais mal exécutée, faire fouiller à l'entrée des hôpitaux ceux qui viennent visiter les malades. Il n'est pas croyable combien il en meurt de rechutes pour avoir mangé trop ou trop tôt, et des mauvais effets des remèdes qu'on leur fait prendre de bonne foy dans cet état de plénitude, ce qui fait tort à l'art, le déconcerte et peut souvent faire changer une méthode très bonne. Soyés assuré qu'il est très peu de malades dans un hôpital qui n'ayent quelques parens ou amis au dehors, qui croient faire une action louable de leur apporter à contre-tems à boire et à manger.

(12) Un médecin est dans le physique ce qu'est un missionnaire dans le moral, un être consacré au salut de tous les hommes possibles, et obligé, par état, de leur sacrifier ses plus chers intérêts.

(13) Un médecin français, à la suitte d'un général espagnol, raconta dans le camp, en présence de plusieurs officiers, qu'étant peu avant, à Saragosse, il avoit traité des suites d'une fausse couche une jeune femme qui, pour n'être pas connue, se mettoit un masque toutes les fois qu'il venoit la voir, et qui ne luy avoit donné la préférence sur les autres médecins de la ville, parce qu'il étoit étranger et qu'elle avoit appris qu'il devoit incessamment partir. Il ajoutta qu'il l'avoit soupçonée d'être la femme d'un militaire au costume d'un portrait d'homme qu'elle portoit en brasselet, mais que c'étoit sans doute un habillement de fantaisie puisqu'il ne voyoit point d'uniforme semblable dans toute l'armée, et à l'instant il se mit à en faire la description. Le mari de la dame étoit malheureusement du nombre de ceux qui l'écoutoient. Il avoit resté dix-huit mois prisonnier de guerre, et après avoir été échangé, il avoit rejoint son régiment, avant de se rendre chez luy. Dans cet intervalle, son uniforme avoit été changé, et il ne portoit luy-même celuy dont étoit revêtu son portrait, et que le médecin ignoroit parfaitement. Cet officier étoit un homme jaloux et méfiant ; il dissimula cependant. Mais, dans d'autres conversations, l'ayant mis sur la même voye, et

riant avec luy de l'avanture, il en aprit assés pour croire qu'il pouvoit bien être une des parties iatéressées, et pour désirer d'éclaircir le fait par luy-même.

Impatient, il partit sur-le-champ en poste pour aller trouver sa femme. A la faveur des premiers indiees et du trouble où la jettèreut les soupçons de son mari elle fut convaincue d'une infidélité, et dans la chaleur des premiers reproches, cet homme furieux luy ayant vu le malheureux brasselet en question, il luy abattit le bras d'un coup de damas, s'en saisit, reprit la poste, se rendit au camp, alla trouver le médecin, luy demanda s'il reconnaissoit ce bras et ce brasselet, et sans attendre sa réponse, il luy brûla la cervelle d'un coup de pistolet.

(14) Un maître de l'art disoit qu'il avoit traité beaucoup d'honêtes femmes du mal vénérien, mais qu'il n'en avoit jamais trouvé qui l'eussent gagné au même jeu que les hommes. Aussi, leur disoit-il lorsqu'elles tachoient de luy déguiser leur maladie : « Prenez toujours ces pilules mercurielles, le mercure est maintenant une panacée universelle. »

Un médecin discret doit bien se garder de faire à un malade dans cet état des iuterrogations de pure curiosité, et qui ne tarderoieut point à l'éclairer davantage sur les eauses de son mal. On aime beaucoup à se cacher de quelqu'un qui cherche à nous pénétrer, et s'il est entré du mensonge dans le premier aveu que vous a fait une femme, vous pouvés être sûr que tout le reste de son histoire en sera un tissu.

(15) Un médecin comme un confesseur n'est en droit de révéler que ce qu'il sçait d'édifiant, et jamais ce qu'il peut avoir apris de scandaleux. Il doit, s'il le faut, être martyre d'un secret confié, et en est responsable à l'ombre même qui réside dans le tombeau. S'il n'en étoit ainsi, quel trouble, quel désordre ne seroit-il pas amené de jetter dans nombre de familles qui, à la faveur de cette indispensable discrétiou, n'auront jamais à rougir des faiblesses et de la turpitude de quelques-uns de leurs ancêtres ?

(16) Les Esculapes de village affectent un air de mistère daas les choses même les plus simples, comme pour faire accroire qu'elles renferment un secret connu d'eux seuls, et qu'il seroit inutile de vouloir songer à se passer d'eux.

(17) C'est la magie des diagnostics et la promptitude à les bien saisir qui caractérise les grands médecins. C'est vouloir perdre la confiance de eeux qui vous apellent à leur secours, que de paroître ne marcher qu'en tâtonnant. Sans compter qu'il est des cas urgens où le salut d'un malade est attaché à la seule activité de son médecin.

(18) Un médecin fait serment à sa réception d'avertir ses malades ou leur famille du péril de mort où ils se trouveront, et de les abandonner même s'ils refusent de recevoir les sacrements de l'Eglise. Que d'embarras et de procès n'est-il pas amené, outre celn, d'épargner à toute une parenté quand il a le courage d'avertir à tems un moribond de mettre ordre à ses affaires. Pour quelques femmes qui crient à l'indiscrétion, il n l'nprobation de tous les gens sensés convaincus de la droiture de ses intentions.

(19) Le nombre des médecins brusqués, maussades et impérieux est le dominant; on diroit même qu'ils sont tout cela en raison de leur célébrité. Voudroient-ils done qu'on les mît au nombre des maux nécessaires ?

(20) Le seul aspect de certains médecins seroit capable d'augmenter la masse des vapeurs de notre siècle.

Pourquoi ont-ils adopté le noir comme une couleur d'état? Un ministre devroit-il affecter l'air d'un génie des tombeaux ?

(21) C'est une erreur de croire que pour être grand médecin il ne faille étudier que la médecine. Il est des sciences qui se tiennent par la main et qui se prêtent même un secours mutuel. Un médecin naturaliste et bon physicien a de grands avantages sur ceux qui ne connoissent que notre individu. Il est essentiel aussi dans tous les arts de ne pas négliger l'élocution; elle est pour les sciences ce qui est la parure et la toilette pour les femmes.

(22) Je le répette, il est encore des médecins qui seroient honteux d'avoir figure humaine et qui ont un langage, une alure, une manière de se vêtir et de se coiffer qui touche au ridicule par son sublime et son affectation.

(23) Laissés aux charlatans le vil commerce des spécifiques cachés, et si vous avez eu le bonheur d'en trouver quelques-uns, ne vous en ventés qu'en le divulguant. Il ne peut rester du mistère que vous en feriez aucun avantage pour votre fortune capable de vous dédommager de l'espèce d'ignominie attachée à cet indigne trafic.

On n'en a même pas à espérer la confiance du peuple si souvent trompé qu'il met dans la même classe tous ceux qui s'annoncent comme possesseurs de médicaments inconnus.

(24) Comment un homme sûr de l'eficacité de son remède, comme le sont tous ceux qui se disent propriétaires de secrets, peut-il se résoudre à laisser périr chaque jour des milions d'âmes de maladies que d'un seul mot il pourroit guérir? Point de milieu : ou c'est un fourbe, ou un monstre d'inhumanité.

(25) Il est juste que ceux qui regardent leur vie comme plus précieuse que celle du reste des humains payent plus cher les soins qu'on en prend et vous dédomagent, en quelque sorte, du peu d'avantage que vous retirez du soulagement de ceux qui n'ont pas le même intérêt de chérir leur existence.

Ce n'est pourtant pas à vous à vouloir aprécier cet intérêt, et votre zèle doit être égal pour la conservation des uns et des autres.

(26) Une personne du premier mérite m'écrivit que j'y avais tout prévu et présenté, mais que je n'y avois pas tout dit. En ce cas, j'aurois atteint mon but qui est d'indiquer les principaux devoirs d'un médecin, de luy donner beaucoup à réfléchir sur ses obligations, de luy laisser le mérite de les avoir découvertes luy-même, et de ne pas, par trop de prolixité, entrer dans des détails qui feroient peut-être portrait, qui donneroient lieu aux méchants d'en vouloir trouver les ressemblances parmi les médecins existans, et qui me feroient soupçonner d'avoir voulu faire une satyre.

(27) Esculape était fils d'Apollon et de Coronis.

Après avoir « lu et approuvé » ce poème et ces longues notes, Lassone ajouta, de sa main, au bas du manuscrit, les lignes suivantes :

« Je conseille à l'auteur de supprimer les deux histoires racontées dans « le post-scriptum. Elles sont étrangères au récit; je déclare qu'elles « ne sont pas comprises dans mon approbation. »

Communiqué par M. le Dr Roger Goulard
de Brie-Comte-Robert.



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Karl W. Hiersemann. — Katalog 511 : Alte Medizin, Balneologie, Naturwissenschaften. Leipzig. E. Hermann senior, 1922, in-8°, 52 p., 8 pl.

A la page 9 de ce catalogue, description d'une feuille de parchemin de 60 × 65 cm., à laquelle est appendu le sceau de l'Université de Leipzig ; c'est un manuscrit intéressant l'histoire de la syphilis au xve siècle. Il s'agit d'un certificat accordé en 1498 à maître Weyssenpusch et constatant que celui-ci traite avec succès la maladie dite Mal français, « seyne meysterschaffte unnd kunst wider die gemeyne swere kranckeit dy man mennet Malafrantzosa ». Au dos du certificat établi par le doyen de la Faculté de médecine Johannes de Halis, se trouve une note anonyme indiquant qu'il fut adressé à Torgau par les soins du doyen. Weyssenpusch est un personnage obscur. Johannes Wagh, dit « de Halis », du nom de sa patrie, Halle-sur-Saale, est par contre bien connu (1) ; il fut doyen de la Faculté de Médecine de Leipzig de 1490 à 1499, date de sa mort.

Un mot personnel. Le catalogue ci-dessus mentionné fut, si on en croit le timbre postal, mis à la boîte à Leipzig, le 16 août 1922 ; il me parvint à Strasbourg le 19 au matin et dès 9 heures, je télégraphiai au possesseur du manuscrit de me l'envoyer au prix marqué de 1200 marks. Mais rien ne me servit de courir, ni même de partir à temps, car le 25 août je reçus une carte postale datée du 22 par laquelle le bouquiniste m'annonçait qu'au reçu de ma dépêche, le manuscrit était

(1) Chr. G. Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexicon*, IV, (1751), col. 1770-1771 et Karl Sudhoff, Die medizinische Fakultät zu Leipzig im ersten Jahrhundert der Universität, *Studien zur Geschichte der Medizin....* Heft 8 (1909), p. 10 et passim.

vendu. Où le certificat de Johannes Wagh a-t-il échoué ? En Angleterre ? Aux États-Unis ? Ou bien est-il tout bonnement demeuré à Leipzig ? Coïncidence à noter : l'inutile correspondance eut lieu la semaine même de l'effondrement sans précédent du mark. Le marché conclu à 1200 marks eût donc été pour l'acheteur français une excellente affaire ; c'était bien ce que se disait l'Allemand. Dr Ernest WICKERSHEIMER.

Charles SINGER. — GREEK BIOLOGY AND GREEK MEDICINE, Oxford, at the Clarendon press, 1922, in-16, 128 p. Chapters in the history of science, general editor Charles SINGER, vol. 1.

Ce charmant petit volume, orné de planches et de figures dans le texte, n'est pas seulement la réédition des articles « Biology » et « Medicine » de l'ouvrage intitulé « The legacy of Greece » et publié, voici quelques mois, par R. W. Livingstone ; il contient aussi un chapitre inédit sur la biologie aristotélicienne.

L'auteur a dressé avec le plus grand soin le bilan de l'antiquité grecque en matière de biologie et de médecine, et a su habilement mettre en lumière la valeur de l'héritage grec pour la postérité. Dans la première partie « Greek biology », on remarquera les pages consacrées aux efforts des artistes grecs pour rendre les aspects de la nature végétale et animale ; Charles Singer y rapproche ingénieusement (p. 75) la renaissance artistique du XIIIe siècle, qui, à la cathédrale de Chartres, se traduit par l'imitation parfaite des animaux et des plantes, de la découverte à la même époque des trésors de la sagesse antique par l'intermédiaire des traducteurs arabes.

E. W.

FIELDING H. GARRISON. — NOTES ON THE HISTORY OF MILITARY MEDICINE. Washington, Association of military surgeons, 1922, in-8, 206 p.

Notre savant collègue, le lieutenant-colonel Garrison a été chargé en juin 1921 de faire des conférences sur l'histoire de la médecine militaire aux élèves de l'Ecole du service de santé militaire des Etats-Unis, à Carlisle Barracks (Pensylvanie). Il a eu depuis lors l'heureuse idée de publier le texte revu et considérablement augmenté de ces conférences dans le *Military Surgeon* (novembre 1921 à août 1922), puis en un volume de neuf chapitres dont le premier constitue une excellente bibliographie du sujet. J'ai regretté toutefois de ne pas y trouver mentionnés le *Traité de chirurgie de guerre* de M. le Médecin Inspecteur Général Delorme (Paris, 1888-1893, 2 vol. in-8),

ni *Les enseignements chirurgicaux de la grande guerre* (Paris, 1919, in-8) du même, car dans l'un et l'autre de ces ouvrages l'auteur a fait preuve des qualités maîtresses de l'historien,.

E. W.

Doctoresse Marthe Henry. — La Salpêtrière sous l'ancien Régime, Paris, Le François, 1922, 170 p. avec plans et fig.

La thèse de Mlle Henry se divise en trois parties : un historique de la Salpêtrière, origine de la maison, date de construction des divers locaux ; un chapitre sur la vie à la Salpêtrière, entrées, séjour et sortie des différentes catégories d'hospitalisées ; un troisième intitulé : les antisociales à la Salpètrière. Les deux premières parties nous étaient déjà en partie connues, par la thèse de Boucher, déjà ancienne (elle date de 1883). Mlle Henry les a renouvelées, en y adjoignant des détails inédits et en laissant d'ailleurs de côté l'histoire administrative financière de la maison, qui mériterait une étude particulière. Mais la troisième partie constitue un travail tout à fait neuf, et qui rehausse l'intérêt de son volume ; elle a recueilli dans les dossiers des archives de la Bastille conservés à l'Arsenal, dans les Rapports de d'Argenson publiés par Cottin, en 1891, dans les lettres de cachet publiées par Funck Brentano, ou encore dans les volumes de la collection Joly de Fleury, à la Bibliothèque nationale, les fiches signalétiques et le curriculum vitœ d'un certain nombre de détenues : elle les a classées suivant leurs états psychopathiques : prostituées, sorcières, mythomanes, mystiques, convulsionnaires, persécutées, elle nous offre ainsi un tableau vivant, concret de la Salpétrière, petite ville dans la grande cité, où se rencontrèrent pendant un siècle et demi tous les éléments antisociaux de la capitale. Elle nous fait saisir sur le vif la besogne d'épuration entreprise par le gouvernement et la police, et nous conduit ainsi à apprécier mieux qu'on ne l'a fait jusqu'à présent le rôle en définitive bienfaisant de ces maisons, qui, comme la Salpêtrière, comme la Bastille, furent sous l'ancien régime, la sauvegarde de l'ordre social. Ainsi s'éclaire le sous-titre de sa thèse : *les origines de l'élimination des antisociaux et de l'assistance aux aliénés chroniques*, et se rattache au passé les préoccupations présentes au sujet de la création d'asiles de sûreté destinés aux personnes atteintes de certaines anomalies constitutionnelles, moyen terme entre la prison et l'asile d'aliénés.

Malgré quelques fautes d'impression, quelques inexpériences de style, Mlle M. Henry a accompli un travail tout à fait

consciencieux, appuyé sur l'étude des textes et des documents originaux, ce qui est particulièrement méritoire.

Marcel FOSSEYEUX.

JONATHAN WRIGHT. — THE MAN GALEN AND HIS TIMES (Extrait du *New-York Medical Journal*, 16 nov. et 21 déc. 1921, pet. in-8° de 39 pp.).

Etude biographique sur Galien qui contient un examen très judicieux de sa personnalité dont on s'accorde à considérer la vanité comme un des caractères dominants. A citer tout particulièrement la partie de ce travail qui traite de l'influence du christianisme sur Galien. J. A.

F.-G. CHANDLER. — THE HISTORY OF THE DIAGNOSIS AND TREATMENT OF EMPYEMA (*Proceedings of the Ral Sty of Medicine. Section of the History of Medicine*, vol. XV, n° 4, février 1922), in-8°, 12 pp.

L'auteur passe en revue les notions qu'avait la médecine ancienne sur le diagnostic et le traitement de la pleurésie purulente. Collection Hippocratique, médecine des Grecs et des Arabes, Moyen âge, Renaissance, XVII[e] et XVIII[e] siècle retiennent brièvement son attention. Il s'attache surtout à suivre l'évolution des méthodes de thoracenthèse au cours du XIX[e] siècle. J. A.

C.-J.-S. THOMPSON. — THE PARTURITION CHAIR : ITS HISTORY AND USE. (*Proc. of the R. S. of Medicine. Section of the Hist. of Med., vol XV, n° 6, avril 1922*), p. 13-20, 4 fig.

La chaise obstétricale date de la plus haute antiquité. La plus ancienne mention que nous en ayons remonte à plus de 1450 av. J.-C. : c'est un bas-relief de Luxor représentant la naissance d'Amenophis III. L'auteur nous montre qu'elle a été utilisée depuis cette période reculée par tous les peuples et à tous les siècles de l'histoire : dans certain pays, Asie mineure, Egypte, Japon, Philippines, elle est encore en usage aujourd'hui. A noter que l'A. prétend qu'un siège obstétrical du Musée de Saint-Sébastien, étiqueté d'origine espagnole, n'est autre qu'une chaise anglaise du XVII[e] siècle. J. A.

EILEEN POWER. — SOME WOMEN PRACTITIONERS OF MEDICINE IN THE MIDDLE AGES. (*Proc. of the R. S. of Medicine. Section of the Hist. of Med., vol. XV, n° 6, avril 1922*), p. 20-23.

Notice sur Jacoba Felicie, d'après le *Chartularium Universitatis Parisiensis* de Denifle et Chatelain. J. A.

M.-N. Tod. — Recently discovered Records of ancient cures. (*Proc. of the R. S. of Medicine, Section of the Hist. of Med., vol. XV, n° 6, avril 1922*), p. 24-26.

Texte et traduction de deux inscriptions provenant d'Epidaure, dont nous avions déjà des fragments, mais que les découvertes récentes du Dr Cavvadias ont permis de compléter.

J. A.

Dr P. Sarrazin. — La gynécologie dans les écrits hippocratiques (thèse 1921).

L'auteur étudie d'abord la place occupée par la gynécologie dans l'œuvre d'Hippocrate. Puis il passe en revue successivement les notions anatomiques et physiologiques de l'époque. L'examen physique et les procédés thérapeutiques.

A ce propos, M. Sarrazin fait remarquer avec raison qu'on a toujours traduit le mot « προστετον » par « pessane » ce qui est un anachronisme. Hippocrate en employant cette expression voulait parler simplement d'applications locales de médicaments pâtes ou autres, « προστιθεναι » veut dire « appliqués ». Une seule fois le célèbre médecin de Cos emploie le mot πεσσος à propos de moyens abortifs.

Enfin, après avoir parlé des maladies de l'utérus, de la menstruation et des écoulements, l'auteur termine en constatant que la gynécologie constituant, dès ces temps reculés une branche importante de l'art médical, Hippocrate nous apparaît — selon l'expression de Littré — « comme un praticien singulièrement versé dans la connaissance des affections du sexe ».

Dr Raymond Neveu.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

---

P. Delmas. *Mœurs et usages professionnels, Le cérémonial funèbre de la Faculté de Médecine de Montpellier*, Chronique médicale, 29e année, n° 11, 1er novembre 1922, pp. 323-326.

P. Desfosses. *Alfred Martinet*, 1868-1922, Presse médicale, n° 89, 8 novembre 1922, pp. 1863-1865. — D'origine modeste, Martinet connut, avant de parvenir au doctorat, les épreuves d'une dure vie : successivement employé de commerce, instituteur, évadé de la pédagogie pour devenir licencié ès-sciences, puis étudiant en médecine et interne des hôpitaux, il mena

ensuite la rude existence du médecin de quartier, acharné quand même à perfectionner, dans ses veilles et ses rares loisirs, sa culture scientifique, constituant, avec une merveilleuse méthode, sa bibliothèque, son répertoire bibliographique, son laboratoire; et quand il eut mis tout au point, il publia ses ouvrages, qui devinrent les livres de chevet de toute notre génération médicale: Les *Questions d'internat*, le *Diagnostic clinique*, les *Médicaments usuels*, la *Thérapeutique clinique*, les *Éléments de biométrie*, etc. « J'apprends aux autres pour apprendre moi-même», disait-il. Il nous a appris, à tout le moins, comment on peut adapter à la pratique courante dans un cabinet de médecin, les méthodes scientifiques modernes. Après de longues années d'obscur labeur, Martinet connut le succès subit, foudroyant, l'afflux d'une clientèle immense de consultants, et mourut à la peine, terrassé. Il n'a brigué aucun des honneurs ni des postes officiels ; praticien il était, praticien il resta ; mais il a montré qu'un praticien peut avoir l'étoffe d'un maître. Qu'un *enseigneur* de cette envergure n'ait pas eu le droit de monter dans une chaire, le bel argument contre notre système universitaire de « bêtes à concours ! »

X..... *Le Professeur Thibault*, Arch. médicales d'Angers, 26e année, nº 10, octobre 1922, pp. 145-147 (portr.). Notice nécrologique sur le Pr Thibault, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, professeur de clinique médicale à l'Ecole de médecine d'Angers. Les pouvoirs publics se dispensèrent d'offusquer chez lui, par des distinctions pourtant amplement justifiées une modestie qui s'associait à la conscience la plus scrupuleuse et à un mérite incontesté de bon clinicien. Avec Thibault, c'est une autorité morale qui disparaît.

F. Uzureau, *Les hôpitaux d'Angers en* 1798, *ibid.*, pp. 151-153. — On sait que la loi du 11 juillet 1794, nationalisant les biens des hôpitaux, les réduisit à une détresse persistante pendant toute la période révolutionnaire. Le 30 juin 1798, la municipalité d'Angers expose au ministre de l'Intérieur sa pénurie ; le 4 juillet, elle insiste dans le même sens auprès de ses députés aux Conseils des Anciens et des 500: La ville, grevée de charges multiples, ne peut plus venir en aide aux hôpitaux, devant le nombre sans cesse croissant des indigents; les propriétés vendues n'ont été remplacées que par des propriétés de mauvais rendement ; la loi affectant aux établissements de bienfaisance le quart des amendes correctionnelles et municipales a été suspendue par le ministère; les requérants demandent à ce sujet des explications. — Les lois du

7 octobre 1796 et 10 mars 1797 ordonnant le remplacement des biens aliénés par des biens nationaux et des rentes sur l'Etat y apportèrent enfin remède : divers arrêtés de l'Administration Centrale de Maine-et-Loire restituèrent des biens nationaux ou rentes foncières aux hospices angevins, alors au nombre de 5 : Hôtel-Dieu Saint-Jean, Hospice général des Renfermés, Incurables, Pénitentes, et Enfants naturels de la Patrie.

Dr P. DORVEAUX, *Les pots de pharmacie dans les vieux auteurs*, Bull. des Sciences pharmacologiques, octobre 1922, n° 10, pp. 530 et 599. — Dioscoride donne déjà des conseils sur la façon de conserver les médicaments ; Abulcasis les renouvelle et fait pour la première fois mention des pots en faïence (*terra vitriata*) et en porcelaine (ex *porcellionibus*). La porcelaine venait alors de Chine. Henrik Harpestreng (*Henricus Dacus*) dans son *De simplicibus medicinis*, et Arnaud de Villeneuve dans son *Antidotarium*. Saladino d'Ascoli et Nicolas Prévost (*Nicolaus prœpositus*) parlent à leur tour des vases de pharmacie. Rabelais est le seul à leur donner le nom de *Silènes*. L'apothicaire Michel Dusseau, en son *Enchirid ou manipul des miropoles* publié à Lyon en 1561 traite des « vaisseaux propres à conserver les médecines », vaisseaux qu'il nomme chevrettes, et qui, dans les boutiques des apothicaires-épiciers, étalaient sur les rayons leur panse ornée de figures symboliques ou d'inscriptions constituant un ensemble pittoresque et décoratif dont les gravures du temps (par exemple le frontispice des *Institutions pharmaceutiques* de Jean de Renou) nous ont gardé le souvenir.

F. BEAUDOIN, *Un médecin de Molière, père d'un évêque de Sées : Antoine d'Aquin, premier médecin de Louis XIV*, 1620-1696. L'année médicale de Caen, 43e année, nos 9-10, septembre-octobre 1922, pp. 193-199 et 217-222. — Encore que M. l'abbé Dumaine, auteur d'une biographie de Mgr d'Aquin, évêque de Séez, fasse remonter la généalogie de son héros jusqu'à Paul Emile, général romain, vainqueur de la Macédoine, M. Beaudoin estime avec Saint Simon que les origines du père du prélat, Antoine, fils de Louis Henri, fils de Mardochée, ne remontent guère qu'à son aïeul. Mardochée était un juif de Carpentras, rabbin, et, au surplus fripier ; il s'avisa de quitter la synagogue pour entrer dans le giron de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et fit, ce jour-là, une bonne petite affaire : mal vu de ses coreligionnaires, l'apostat émigra en effet en Italie, et, devenu Philippe d'Aquin, emprunta

un blason aux armes des d'Aquin authentiques, le timbra d'une couronne de comte, vînt à Paris professer l'hébreu, se fit pourvoir d'une chaire au Collège Royal, et se lia avec le Cardinal de Bérulle. Il mourut en 1650, laissant un fils, Louis Henri, qui troqua les passe-temps philologiques contre une boutique de courtier en pierreries ; astrologue, au surplus, et docteur de la Faculté de Montpellier, il fut médecin de Marie de Médicis, et soigna le nonce du pape auquel il prédit la tiare. Il advint en effet que Fabio Chigi devint pape sous le nom d'Alexandre VII, et pensionna l'auteur d'une si heureuse prophétie. Du lapidaire-astrologue-médecin-hébraïsant étaient issus quatre fils : le dernier, Antoine, prit à son tour le bonnet à Montpellier, se poussa à la Cour, épousa la nièce du premier médecin du Roi Vallot qui le fit d'abord nommer médecin de la Reine, et lui laissa, à sa mort, la place d'archiâtre. D'Aquin y gagna d'empocher 100.000 livres lors de la fameuse opération de la fistule royale ; sans compter d'autres bénéfices que son opiniâtreté de quémandeur arrachait à la libéralité du monarque. Il en demanda tant qu'il se perdit. La chute de la Montespan, sa protectrice, le laissa désarmé contre les intrigues de Mme de Maintenon : en 1693, il osa solliciter l'archevêché de Tours pour son fils, qui, déjà pourvu de grasses prébendes, n'avait que 26 ans ! Le Roi, exaspéré, le fit prier un beau matin par Pontchartrain de quitter la Cour sans délai, et le remplaça par Fagon, alors dans les bonnes grâces de la veuve Scarron. Daquin ne se put remettre d'un coup si imprévu, et s'en alla mourir à Vichy où il était venu chercher le rétablissement de sa santé. Il avait eu, du moins, la consolation de pourvoir à l'avancement des siens : son frère, médecin par quartier du roi, se consola de sa disgrâce avec une pension de 3.000 livres ; et son fils, l'abbé d'Aquin, obtint, à défaut du siège archiépiscopal de Tours, un « évêché crotté », celui de Fréjus, qu'il troqua plus tard contre le diocèse de Séez.

Ph. Queyron, *Observations d'un naturaliste réolais au début du XIXe siècle* [le D^r Th. Delaguette], Actes de la Soc. Linnéenne de Bordeaux, t. LXXIII, 1921, procès verbaux, pp. 55-59.. — Fils de Jacques Delaguette, ingénieur des Ponts et Chaussées, mort à La Réole, en 1809, Thomas Delaguette se fit graduer à Caen (1797) et se fixa à La Réole. Il fut nommé médecin des épidémies du 3e arrondissement de la Gironde, en 1806, correspondant de la Société de médecine de Paris, en 1807, et de l'Académie de Bordeaux, le 24 février 1804. Il exerça la médecine à La Réole pendant 40 ans, fut, en 1804,

un des premiers propagateurs de la vaccine, et écrivit en 1815 une *Topographie physico-médicale* de l'arrondissement de La Réole, demeurée manuscrite et longtemps oubliée dans un coin poudreux de la bibliothèque du château des Quatre Sos. Il y décrit les couches fossilifères du coteau du Mirail (aquitanien marin), qu'il rattache justement à celles de Saint-Martial et de Sainte-Croix-du-Mont. Il étudie également le sous-sol géologique du Réolais, les sources pétrifiantes de la région, entre autres celles de l'Ilet (aujourd'hui disparue), de Pirault, et de Casseuil ; la fontaine intermittente du Mirail ; un chapitre est consacré à la flore locale et à l'acclimatation des plantes exotiques par les Bénédictins du lieu ; un autre aux insectes parasites du blé et de la vigne et aux moyens de les détruire. M. Queyron a justement restitué la physionomie et les travaux oubliés de ce chercheur longtemps méconnu.

P. Gallois. *La place de Pasteur dans l'Histoire de la médecine.* La vie médicale 3e année, n° 39, 24 novembre 1922, p. 1505-1507. — C'est grâce à Pasteur que, de la période anatomo-pathologique de Laënnec, prolongée par la période histo-pathologique de Virchow, la médecine est entrée dans la période étiologique. Sans doute, Pasteur ne fut pas le premier à incriminer les infiniment petits. Davaine, en somme avait vu le fait en découvrant la bactéridie charbonneuse ; « Hameau avait fait la théorie que Raspail avait enjolivée de rêveries. Or ni les uns, ni les autres, n'en ont rien tiré, parce qu'ils s'en sont tenus là, faute sans doute d'éléments de travail. Davaine n'a pas généralisé et n'a pas trouvé d'autres faits analogues. Hameau n'a apporté aucune démonstration à sa théorie qui est restée une simple vue de l'esprit. Ce qu'il y a de remarquable dans Pasteur, c'est qu'il a eu une conception si nette de la théorie microbienne qu'il n'a pas hésité à consacrer sa vie à cette étude. Il a créé toute la méthode qui a permis de démontrer la nature vivante des infiniments petits et leur rôle dans la fermentation et dans la production des maladies. Ses démonstrations ont été péremptoires. Tandis que ses précurseurs n'avaient qu'entrevu soit le fait, soit la théorie, il les a unis dans un mariage extraordinairement fécond. Parti d'un fait, la fermentation des paratartrates, il s'est formulé la théorie et celle-ci l'a conduit à la découverte d'une série de faits, aboutissant à la vaccination charbonneuse et au traitement de la rage. S'il n'a pas découvert, à lui seul, tous les microbes, il a poussé la microbiologie jusqu'à ses dernières conséquences, la prophylaxie et la guérison des maladies virulentes. »

F. Helme. *Pasteur peintre d'après une étude de M. Maurice Talmeyr, ibid.*, p. 1509-1513. — Saviez-vous que Pasteur fût doué d'un certain talent de dessinateur et de peintre ? Aux jours de sa jeunesse, les bonnes gens d'Arbois lui avaient fait une réputation de portraitiste, et lui demandaient de reproduire leur effigie pour la postérité. Pasteur se laissait tenter; et M. René Vallery-Radot, son gendre, a pu réunir, au prix d'un zèle infatigable, une vingtaine de dessins représentant les plus notables compatriotes du jeune Pasteur : le père de Pasteur d'abord ; puis le maire d'Arbois, Emmanuel Pareau ; le notaire Benoit, face truculente encadrée d'un luxuriant collier de barbe noire ; le conservateur des hypothèques Blondeau, engoncé dans le haut collet brodé d'un uniforme à boutons fleurdelysés ; et la face ascétique de la bonne Sœur Parpandet, ci-devant Clarisse, échappée par miracle aux proscriptions révolutionnaires et qui, pleine d'œuvres et de jours, mourut entourée de la vénération publique. Il y en a d'autres, et j'en passe; mais ce que je veux noter, c'est que Pasteur brossa tous ces portraits entre 15 et 20 ans. Un beau jour, son père le détourna de la voie artistique pour l'engager dans la voie scientifique; et vraiment, nous ne saurions en garder rancune au tanneur d'Arbois. L'étude des infiniment petits a été plus fructueuse que celle des infiniment gros de la monarchie de Juillet, dont le notaire Benoist reste un des spécimens les plus typiques. Si ces à-côté de la vie du grand homme vous intéressent, et si vous êtes un bibliophile opulent, vous achèterez l'un des rarissimes et luxueux exemplaires, tirés à petit nombre par les éditeurs Emile-Paul, de l'album de R. Vallery-Radot : *Pasteur dessinateur et pastelliste,* 1836-1842.

Dr Paul Delaunay.

ERRATUM

1922. P. 448. — Le document concernant le Dr Guillotin nous a été transmis non par le Dr Leclair, mais par le Dr Rolants.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 3 Février 1923.

Présidence de M. le Dr G. Hervé.

Étaient présents : MM. Avalon, Barbé, Basmadjian, Brodier, Boulanger, Baupin, Chaumont, Cornillot, Dardel, Desnos, Fosseyeux, Génevrier, Grimbert, Guelliot, Grunberg, Hahn, Laignel-Lavastine, Mauclaire, Ménétrier, Molinéry, Olivier, Sémelaigne, Sevilla, Thibierge, Vinchon, Vischniac.

Démission : MM. les Drs Chicotot, Déprez et Tuffier.

Candidats présentés :

MM. Letondal (Dr Paul), assistant étranger de la Faculté de Paris, 24, rue Davioud (16e), par MM. Laignel-Lavastine et Fosseyeux ;

Leymarie (Léo), docteur ès-lettres, 16, rue de la Clef (5e), par MM. Boulanger et Fosseyeux ;

Rouzaud A, éditeur, 41, rue des Ecoles (5e), par les mêmes.

M. Laignel-Lavastine dépose sur le Bureau le volume des communications du Congrès de Paris (1921), qui sera distribué aux membres participants, et mis en vente au prix de 50 francs chez l'éditeur Arnette, 2, rue Casimir-Delavigne.

M. le Secrétaire Général inaugure *une Chronique de l'Étranger*, par les communications suivantes :

Italie. — Le 2e Congrès National d'Histoire de la Médecine et des Sciences naturelles a eu lieu à Bologne du 24 au 27 septembre 1922.

Le discours du Président du Comité, le Professeur Dr Majocci, du Président du Congrès, le Prof. D. Barduzzi, ainsi que la liste des communications, ont été publiés dans le n°3 de Décembre de 1922 de la *Revista di Storia critica delle scienze mediche e naturali*, qui a donné en entier le texte de celle de M. le Dr Guido Piccinini, Pr de pharmacologie à l'Université de Bologne, sur Franscesco Rodi.

Etats-Unis. — Un papyrus médical, datant de 1600 avant J.-C., acquis à Thèbes en 1862, par Edwin Smith, a été donné récemment par sa fille à la Société historique de New-York. M. le Pr Breasted (the EdwinSmith Papyrus, N.-Y. 1922, in-8° 31 p.), le considère comme plus important que ceux de Leipzig (Ebers), de Berlin et de San Francisco (Hearts): il comporte 17 colonnes où sont décrits 48 cas de traumatisme, tous ayant affecté des sujets du sexe masculin, avec spécification de l'espèce, diagnostic, prognose et traitement. La magie n'y joue aucun rôle; l'emploie des drogues est fort restreint, il s'agit surtout de seconder l'effort de la nature vers la guérison, parfois par l'emploi de dispositifs imposant l'immobilité au patient. Parmi les symptômes on note la fièvre et la faiblesse du pouls. Les blessures portent sur le crâne, les os de la face, les épaules, le thorax, les côtes. (*Rev. archéol.*, Juillet-Octobre 22.)

Pologne. — Le livre, édité en 1922 par l'Académie Polonaise des Sciences et des lettres en l'honneur du septième centenaire de l'Université de Padoue, rédigé en italien (*Omaggio dell'Academia Polacca di Scienze e Cettere all'Universita di Padova nel settimo centenario della sua fondazione*, *Cracovia* 1922), contient une série d'intéressantes monographies. La plus importante d'entre elles est celle de Louis Birkenmajer, professeur d'Histoire des sciences exactes à Cracovie, intitulée *Niccolo Copernico e l'Universita di Padova*. Le fait que Copernic étudia la médecine à Padoue, intéresse l'histoire de l'art de guérir. La monographie contient une foule de détails inconnus sur Copernic, son origine polonaise, son séjour de quelques années,

alors qu'il était tout jeune, à Wloclawek, capitale de la Cujavie, territoire foncièrement polonais, ses relations multiples avec les Polonais, etc.

Au commencement de décembre 1922, le professeur Louis Birkenmajer a fait à la Société Historique de Cracovie, une conférence sur Copernic. Cet infatigable historiographe du célèbre astronome y donna un résumé de ses recherches de 30 ans d'où il résulte que Copernic était bien Polonais et non Allemand et qu'on ne doit pas écrire son nom à la façon allemande avec deux p (Coppernicus).

La Pologne célèbre cette année le 450e anniversaire de sa naissance : il est né en 1473 à Forun, sur la Vistule.

Les mémoires d'Ignace Baranowski (1833-1919) professeur de clinique médicale à l'ancienne Ecole Principale et à l'Université Impériale de Varsovie, viennent d'être imprimés (Pamistniki, Ignacego, Baranow-skiego, wyd. Adam Wrzosch, Poznan, 1923). Dans ces mémoires, il s'occupe surtout des années de 1840 à 1862, époque critique pour les Polonais au point de vue politique et qui a précédé le soulèvement de 1863. Baranowski qui connaissait très bien les cliniques européennes surtout celles de France et d'Allemagne, donne une opinion très favorable à la médecine française. Il fait remarquer l'importance qu'avaient les cours faits par Claude Bernard, Cruveilhier, Aran, son maître, alors agrégé, médecin de l'hôpital Saint-Antoine.

M. le Président offre une brochure de M. de Nussac sur le « père de Cabanis », et un opuscule de M. A. Michon sur « Esculape jeune », statuette du Musée du Louvre.

M. Laignel-Lavastine communique le manuscrit et les herbiers du Dr Lagaine, médecin de l'Empire, don de M. Moulé à la Société.

Communications. — M. le Dr Mauclaire lit un travail sur *le centenaire de la création de l'agrégation en médecine* (2 février 1823).

M. Laignel-Lavastine et Vinchon présentent un *autographe de Chomel concernant une de ses consultations pour un hypocondriaque en* 1835.

M. Fosseyeux, à propos du centenaire de la naissance de Renan qui va être célébré à la fin du mois de février, commente les passages du livre des Apôtres où il est question d'hallucinations ; cette communication est suivie d'une discussion à laquelle prennent part MM. Hervé, Ménétrier et Laignel-Lavastine.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

Séance du 3 mars 1923.

Présidence de M. Ménétrier, puis de M. Laignel-Lavastine.

Etaient présents : MM. Avalon, Barbé, Billon, Brissemoret, Brodier, Boulanger, Beaupin, Chaumont, Dardel, Desnos, Fosseyeux, Ch. Grimbert, O. Guelliot, Grunberg, Hahn, Laignel-Lavastine, Letondal, Leymarie, Mauclaire, Neveu, Semelaigne, Sevilla, Sieur, Tanon, Vinchon.

Excusés : Dorveaux, Van Duyse.

M. le Dr Neveu est élu archiviste-bibliothécaire en remplacement de M. Dr Olivier, démissionnaire.

M. le Président communique une lettre de M. le Dr Wickersheimer concernant un membre récemment admis, M. le Dr V. Robinson, de New-York, auteur d'articles injurieux contre la France et dont le cas de fera l'objet d'un rapport présenté à la prochaine séance.

Candidats présentés :

MM. les Drs Gutmann (René A.), chef de clinique à la Faculté, 18, rue Bonaparte (6e), par MM. Jeanselme et P. Chevallier ;

Lœper (Maurice), médecin des hôpitaux, 15, rue Paul-Louis Courier (7e). par MM. Jeanselme et Ménétrier.

M. le Dr Dardel rend compte de l'examen de la gestion du trésorier qui est approuvée à l'unanimité.

M. le Dr Laignel-Lavastine invite à nouveau, de la part de M. le Dr Tricot-Royer, les membres de la Société à assister au mois d'avril, à Anvers, à la séance de la Société internationale d'histoire de la médecine.

Communications. — M. le Dr T. L. Tanon présente un petit livret du xviiie siècle, édité chez Monory, rue de la Comédie-Française, et daté de 1774 ; il s'agit d'une ode sur l'inoculation par Dorat, précédée d'une introduction à la louange de M. de la Condamine « ce philosophe ami de l'Humanité », et des propagateurs de l'inoculation, et où figure une allusion aux récentes opérations pratiquées sur les enfants de la famille royale.

M. le Dr Ch. Grimbert critiquant l'*opinion renanienne sur la maladie de saint Paul et l'apparition du chemin de Damas*, admet la réalité d'une affection oculaire, à laquelle saint Paul fait lui-même allusion dans sa deuxième épître aux Corinthiens mais repousse l'hypothèse d'une hallucination combinée, à la fois visuelle et auditive, sur le chemin de Damas, hypothèse éclose dans l'imagination du barde breton, mais intéressante au point de vue psychiâtrique, comme reflet de la psychologie de l'auteur, et de la tendance de l'exégèse en France au xixe siècle, ainsi que le souligne M. le Pr Ménétrier.

M. le Dr Guelliot présente quelques autographes médicaux notamment de Tronchin, E. Besnier, Ricord, Gibert, Nélaton, Paul Bert, Pajot, documents dont il fait hommage au Musée d'Histoire de la Médecine, et qui, mieux souvent que de longues biographies, révèlent la mentalité de leurs signataires.

M. H.-J. Sevilla apporte une contribution à l'étude des *signes relatifs au dosage pharmaceutique dans l'hippiâtrie grecque*, suivie d'un érudit commentaire

de M. le Pr Jeanselme, qui prouve, par des exemples, la nécessité de recourir, dans les tableaux de chiffres, aux manuscrits, en raison des fautes contenues dans les éditions du XVIe siècle.

M. Laignel-Lavastine lit un sonnet de Joachim du Bellay communiqué par le Dr Jean Heitz, (XCVII des *Regrets*), adressé de Rome à son ami Doulcin, prêtre du diocèse de Chartres et docteur en médecine, où se trouve décrite, précise dans tous ses détails, une de ces scènes d'hystérie et d'exorcisme qui se produisaient fréquemment alors dans la Ville Eternelle comme dans les lieux de pèlerinage.

M. Fosseyeux enfin résume diverses communications adressées par des membres correspondants de France ou de l'étranger : *le contrepoisage et le rite des offrandes substitutives et votives* par M. Van Heurck, de Gand, qui vient de publier un volume, magnifiquement illustré, sur les *Drapelets de pèlerinage* en Belgique ; une nouvelle démonstration de la fausseté des prétendus *statuts de la reine Jeanne, réglementant la prostitution à Avignon* (1347) publiés dans le *de morbis venereis* d'Astruc (1736), par M. le Dr P. Pansier (ce dernier a déjà traité le sujet dans le *Janus* en 1902, et s'étonne de voir renaître l'erreur dans un article de la *Chronique médicale* du 1er juillet 1922) ; des documents extraits d'un *livre de réclame médicale au XVIIIe siècle*, par M. le Dr R. Biot ; le récit d'une *épidémie de méningite cérébro-spinale à Strasbourg* (1840-41), par M. le Dr Goldschmitt ; une note sur les *mémoires du Dr Stella-Sawicki* (1831-1910), inspecteur des hôpitauxde Galicie, par M. le Pr Swumowski, de Cracovie ; une lettre sur les fouilles de Suse, adressée par M. le Dr P. Toscane ; enfin un récit de M. le Dr P. Delaunay sur une *Déclaration de grossesse en l'an XII*.

La séance est levée à 6 heures.

LE FOLKLORE MÉDICAL DE PLINE

Par M. Léon MOULÉ

De tous temps les peuples ont cru à la vertu de certains talismans pour les préserver, non seulement des maladies, mais aussi de toutes sortes d'accidents. Nous en avons vu de nombreux exemples pendant la dernière guerre, et les Nénettes et Rintintins, et autres grisgris de même acabit, nous interdisent même de sourire de ceux qui nous ont précédé dans l'histoire. Nombreux sont les objets animés ou inanimés, usités dans l'antiquité comme préservatifs du mauvais œil, ou dans le but d'immuniser la personne qui les porte. Leur emploi remonte à la plus haute antiquité, puisque les temps préhistoriques nous en offrent déjà de nombreux exemples. Pour le moment nous ne nous occuperons que des amulettes, et même dans leur sens le plus restreint, d'objets suspendus, attachés sur la personne même, comme l'indiquent les noms sous lesquels elles ont été anciennement désignées : περίαμμα, περίαπτον, objet qui s'attache autour du cou; *ligatura, alligatura* dans le sens de lier, d'attacher et les participes *alligatus adalligatus*, *circumligatus*, *illigatus*, etc. Le substantif *amuletum* aurait été employé pour la première fois par Pline le naturaliste et dériverait de l'arabe *hamâlet*, de *hamal*, porter. Mais l'origine probable de ces talismans serait la Chaldée, peut être même l'Inde (1).

Les amulettes ont été surtout employées en médecine, tant au point de vue prophylactique que curatif.

(1) Cf. Charles Morel. — *Amuletum* dans Daremberg et Saglio, dictionnaire des Antiquités grecques et romaines.

Bul. Soc. Hist. Méd. T. XVII, n°s 3-4 (mars-avril 1923).

Pline (1), à propos des fièvres quartes, s'exprime ainsi : « Nous allons indiquer pour cette affection, contre laquelle la médecine clinique est à peu près impuissante, bon nombre de remèdes des mages, d'abord ceux qu'ils recommandent de porter en amulette (*quæ adalligari jubent*) ». Mais, bien que le travail de Pline soit de tous les ouvrages de l'antiquité, celui dans lequel les Folkloristes ont le plus à puiser, il s'en faut de beaucoup que Pline accepte d'emblée pour vrais, tous les remèdes qu'il indique. Aussi le verrons-nous dans bien des cas faire suivre ou précéder les formules médicales, qu'il a recueillies, de ces mots : *ut aiunt*, *ut tradunt*, *dicitur*, *dicuntur*, ce qui prouve qu'il n'était pas tout à fait sûr de leur efficacité.

Différentes étaient les manières de porter ces talismans ; suspendus au cou comme des colliers ; sur la poitrine comme des pendentifs ; sous forme de bracelets (*armilla*), de bagues (*annulus*), de boucles d'oreilles (*inaures*), plus ou moins richement ornés ; portés sur la tête en manière de couronne ; attachés sur la cuisse ou quelque autre partie du corps ; tenus à la main dans des sachets, cousus dans les vêtements, etc. On pouvait même les placer sous le lit, sous les couvertures des malades, voire même les clouer aux murs de la chambre.

Les amulettes pouvaient aussi être enfermées dans des sachets de lin roussâtre, de laine rouge, dans des capsules d'or, dans des bulles, qu'on suspendait ordinairement au cou, sur la poitrine ou au bras. Il y en avait même qui avaient la forme de jouets (*crepundiæ*) que les parents plaçaient au cou de leurs enfants pour les préserver de tout mal.

Nombreux sont les animaux ou parties d'animaux qui ont été utilisés comme amulettes, presque tous les embranchements zoologiques ont été représentés. Pour éviter des redites nous allons examiner chacune de ces parties en particulier, car les animaux inférieurs seuls ont pu être utilisés en entier.

(1) Liv. 30, ch. 30.

A. PORTIONS OU PARTIES D'ANIMAUX.

1. Bec. — Dans l'antiquité on croyait que le bec du corbeau (*avis cuculus*) ou celui d'un héron (*ardeola*), attaché au front dans une peau de lièvre ou dans un morceau de peau d'âne, ou même le bec seul trempé dans du vin, faisait dormir (Pline, liv. 30, ch. 48). Les personnes qui portaient sur elles le bec d'un Pivert (*Martii rostrum*) étaient préservées des piqûres d'abeilles, de guêpes ou de frelons (Pline, liv. 29, ch. 29, traduct. Littré).

2. Calculs. — Sous cette rubrique nous plaçons les cailloux, les pierres que Pline signale dans les intestins, la vessie, et qui sont bien certainement des calculs intestinaux ou vésicaux. Ces calculs (λιθοι) étaient souvent employés comme préservatifs de certaines affections. Nous parlerons également d'autres pierres, dont pour la plupart nous ne pouvons indiquer l'origine.

On prétend, écrit Pline (liv. 28, ch. 77), que les biches, se sentant pleines, avalent un caillou. Ce caillou, trouvé dans leurs excréments ou dans la matrice (car il se rencontre quelquefois dans cet organe), empêche l'avortement chez les femmes qui le portent attaché.

Ceux qui se trouvent dans les intestins des loups, attachés au bras (*adalligati*), pourvu qu'ils n'aient pas touché terre, guérissaient les affections du colon (Pline, liv. 28, ch. 49 et 59).

La pierre, rendue par un calculeux, attachée sur le pubis, soulage, dit-on, ceux qui sont atteints de cette affection, ainsi que les douleurs du foie et accélère l'accouchement. Les calculs, obtenus par la taille, étaient plus efficaces (Pline, liv. 28, ch. 9).

Le calcul (*calculus*) de l'onagre (*onager*), attaché sur une femme (*adalligatus femini*), dissipe les fluxions, guérit toutes les suppurations, ainsi que toutes les maladies de l'anus. Mais ces calculs sont rares, car tous les Onagres n'en ont pas, « le remède n'en

est que plus célèbre ». On trouve ce calcul dansl'urine, liquide aussitôt après l'abatage de cet animal, il ne tarde pas à se solidifier à l'air (Pline, liv. 28. ch. 61).

Dioscoride dit que si on fend des hirondelles, au croissant de la lune, on trouve dans leur ventre (γαστηρ), des pierres (λιθοι) de couleurs variées. On en choisait deux, uue de plusieurs couleurs et l'autre d'une seule, en ayant bien soin de ne pas leur laisser toucher terre, et on les déposait dans un sachet de peau de cerf ou de génisse; ce sachet suspendu au col était recommandé aux épileptiques. Il est probable qu'il s'agit là de petites pierres avalées par cet oiseau pour aider à la trituration des aliments dans le gésier.

Les petites pierres, tirées du ventre du crocodile (*ventrem exemptos lapillos*), sont bonnes contre les frissons fébriles (Pline, liv. 28, ch. 28).

Dans le cas de fièvre on faisait porter en amulette les petites pierres qu'on trouve dans la tête des poissons asellus (probablement la lote), lors de la pleine lune (Liv. 32, ch. 38).

3. Cerveau. — La cervelle d'une vipère, attachée avec une petite peau (*illigatum cerebrum*) aide à la dentition. (Pline, liv. 30, ch. 47).

4. Cœur. — Un cœur d'Alouette (*galerita*), attaché à la cuisse ou enfermé dans un bracelet d'or, guérit les tranchées (Pline, liv. 30, ch. 20).

A l'occasion du Hibou (*Bubo*), écrit Pline, je n'omettrai pas un exemple de charlatanisme des mages : entre autres mensonges prodigieux, ils prétendent que le cœur du Hibou, appliqué sur le sein gauche d'une femme endormie, lui fait dire tous ses secrets; et ceux qui, en pleine bataille, ont ce cœur sur eux, s'y comportent vaillamment (Pline, liv. 29, ch. 26).

On annonce qu'en portant sur soi le cœur d'un vautour, on est à l'abri, non-seulement des attaques des serpents, mais encore de celles des bêtes féroces, des voleurs et de la colère des rois (Pline, liv. 29, ch. 24).

Le cœur du Caméléon, attaché (*illigatum*) avec de la laine noire de la première tonte, guérit la fièvre quarte (Pline, liv. 28, ch. 29).

Le cœur d'un crocodile, attaché dans de la laine de brebis noire, sans mélange d'aucune autre couleur, et provenant d'une première portée, guérit, dit-on, de la fièvre (Pline, liv. 28, ch. 28).

La tête coupée d'une vipère ou le cœur arraché à l'animal encore vivant, le tout porté dans un petit linge, est très efficace dans la fièvre quarte. (Pline, liv. 30, ch. 30).

Le cœur des grenouilles porté en amulette (*cor adalligatum*) diminue le froid des fièvres (Liv. 32, ch. 38).

5. Crins, Poils, Plumes. — Les crins de la queue d'un chameau, tordus et portés au bras gauche, guérissaient les fièvres quartes (Liv. 28, ch. 26). Des poils de chien, portés dans une étoffe, calmaient les maux de tête (Liv. 29, ch. 36). Si on enferme un poulet et qu'on le fasse jeuner un jour et une nuit ; si celui qui a mal à la tête se soumet à la même abstinence et s'attache à la tête les plumes arrachées du cou ou de la crête de ce coq, il se guérit des maux de tête.

6. Dents. — Les dents, en raison de leur conservation facile, étaient de toutes les amulettes les plus utilisées, soit qu'elles proviennent de l'espèce humaine ou des animaux.

Ainsi la dent canine, prise sur un cadavre humain, non enseveli, attachée sur une dent malade, la guérissait (Liv. 28, ch. 11).

Deux dents du maxillaire supérieur, attachées au cou du malade, le guérissaient des maux de dents localisés à la mâchoire supérieure ; quand il s'agissait du maxillaire inférieur, on prenait des dents de ce côté (Liv. 30, ch. 8).

La première dent qui tombe à un enfant, pourvu qu'elle n'ait pas touché terre, enchassée dans un bracelet et continuellement portée au bras, garantissait des maladies de la matrice (Liv. 28, ch. 9).

Les dents de lait des poulains, qui n'ont pas touché terre, mises au cou des enfants, facilitent la dentition Liv. 28, ch. 78).

La dent d'un chien enragé, mise dans une pochette

et attachée au bras de la personne mordue, la préserve de la rage (Dioscoride, liv. 2, ch. 38). La dent la plus longue d'un chien noir, attachée sur un malade, était bonne pour la fièvre quarte (Pline, liv. 30, ch. 30).

La Hyène était un des animaux dont les magiciens tiraient le plus parti. On guérissait les maux de dents, en attachant une dent de Hyène à la dent malade. Les dents, arrachées du côté gauche de sa mâchoire, enveloppées dans une peau de mouton, et portées en amulette, guérissaient des maux d'estomac. Une des grandes dents de la Hyène, attachée avec un fil, préservait des frayeurs nocturnes. On poussait même le charlatanisme, ajoute Pline, jusqu'à assurer qu'un homme, portant au bras une dent du côté droit de la mâchoire supérieure de la Hyène, ne manquera jamais avec un javelot l'objet qu'il vise (Pline, liv. 28, ch. 27).

La canine droite du Loup jouait aussi un rôle important parmi les amulettes (*in magnis habetur operibus*). Une dent de Loup, attachée sur un enfant le préservait de la peur et des maladies de la dentition (Liv. 28, ch. 78, § 1 et 2; liv. 11, ch. 63).

Les dents de la mâchoire d'un Crocodile, attachées au bras droit, étaient aphrodisiaques, si nous y ajoutons foi, écrit Pline. Les dents canines remplies d'encens, car elles sont creuses, guérissaient les fièvres réglées (*febres statas*), mais il fallait que le malade restât cinq jours sans voir celui qui les lui avait attachées (Liv. 28, ch. 28; liv. 32, ch. 50).

Une dent de couleuvre, portée au cou, calmait les maux de dents (*dens anguinum adalligatus*). Les plus grosses dents des serpents, en amulette, aidaient à la dentition (Liv. 30, ch. 8 et 47).

La plus longue dent du pagre de rivière, suspendue à un cheveu, guérissait les fièvres (Liv. 32, ch. 38).

7. Excréments. — Les excréments des animaux étaient souvent utilisés en thérapeutique; et même employés sous forme d'amulettes.

Les crottes de chèvres, mises dans un lambeau

d'étoffe, et attachées au cou des enfants, les empêchaient de se tourmenter, surtout les filles (Liv. 28, ch.78). La fiente d'un corbeau, mise dans un sachet de laine et portée au cou par les enfants, guérissait la toux (*fimum corvi lana adalligatur.*) (Liv. 30, ch. 47).

8. Foie. — Ceux qui font la chasse aux crocodiles portent sur eux de la graisse et de la bile d'une espèce de couleuvre aquatique. C'est pour eux, dit-on, un merveilleux secours, car les crocodiles n'osent rien entreprendre contre un pareil préservatif, encore plus efficace si on y mêle de l'herbe potamogeton.

Le foie d'une grenouille diopete ou calamite (*ranæ diopetis vel calamitæ*), attaché dans de la peau de grue (*grus*) était considéré comme aphrodisiaque (Liv. 32, ch. 50).

9. Intestins. — Le ventre d'une orfraie (*ossifragus*), desséché et pris en boisson était excellent pour ceux dont la digestion était difficile; il suffisait même de les tenir à la main en mangeant. C'est pour cette raison que quelques-uns les attachaient sur le malade, mais il ne fallait pas les garder trop longtemps, car ce procédé les faisait maigrir. Ils étaient bons aussi contre les coliques (Liv. 30, ch. 20).

10. Langue. — Les chiens n'aboient pas après ceux qui ont une langue de Hyène dans leur chaussure. On assure que ceux, qui portent dans un bracelet une langue de renard, sont à l'abri de l'ophtalmie (Liv. 28, ch. 27 et 47).

11. Moelle épinière. — La moelle épinière de la Hyène, portée en amulette, calme les délires des malades (Liv. 28, ch. 27).

12. Mufle. — On dit qu'un mufle de loup, séché, protège contre les maléfices et c'est pour cette raison qu'on en attache à la porte des maisons de campagne (*veneficiis rostrum lupi*) (Liv. 28, ch. 44).

Le museau et le bout des oreilles, coupés à un rat, qu'on laisse aller après l'opération, portés dans un lambeau d'étoffe rose, étaient utilisés contre les fièvres quartes (Liv. 30, ch. 30).

13. Muscles. Viande. — Le lard bouilli, attaché

autour de la partie malade (*circumligatum*), la consolide avec une merveilleuse rapidité (Liv. 28, ch. 65).

Les femmes sont préservées des fausses couches quand elles portent au cou, dans une peau de gazelle, la chair blanche de la poitrine d'une Hyène ; les poils et les parties génitales d'un cerf.

14. Œil. — On dit que les yeux d'une écrevisse, portés en amulette, au cou, guérissent de l'ophtalmie (*cancri oculos adalligatos collo mederi lippitudini dicunt*) (Liv. 32, ch. 24, § 5). Il en était de même de l'œil d'une grenouille (*rana*) suspendu au cou avec une étoffe d'une laine non teinte. On prenait à l'animal l'œil correspondant à l'œil malade (*id.*). Les yeux d'une grenouille, arrachés pendant la conjonction de la lune, portés en amulette dans une coquille d'œuf, guérissent les taies.

L'œil droit arraché à un lézard vivant et renfermé, avec la tête de l'animal, qu'on a coupée sur-le-champ, dans de la peau de chèvre et porté en amulette (*adalligati*) est bon contre la fièvre quarte (Liv. 30, ch. 30).

« Les mages promettent la guérison de la fièvre tierce, si avant le lever du soleil on attache en amulette au malade les yeux d'écrevisses, qu'on rejette à l'eau ainsi aveuglées. Ils assurent que ces mêmes yeux portés en amulette, avec de la chair de rossignol, dans un morceau de peau de cerf, chassent le sommeil et tiennent éveillé (Liv. 32, ch. 38).

15. Os, etc. — On assure qu'il suffit d'avoir sur soi un astragale de Lièvre (*talus leporis*) pour être à l'abri des maladies du ventre (Liv. 28, ch. 56).

On traite le mal de tête avec le petit os d'une limace trouvée entre deux ornières. On passe ce petit os à travers l'oreille avec une aiguille d'ivoire, ou on le pend au cou dans un sac de peau de chien. Ce remède réussit constamment à beaucoup de personnes. (Liv. 30, ch. 47). Peut-être s'agit-il de rudiments de coquille que l'on trouve chez certaines limaces.

Pline (liv. 32, ch. 18) mentionne chez la grenouille, deux petits os, sans préciser exactement leur position dans le squelette, os jouissant selon lui de pro-

priétés merveilleuses en médecine. On se les procurait en exposant une grenouille sur un nid de fourmis qui rongeaient les chairs. Ces petits os devaient être conservés séparément dans l'huile.

L'un, du côté droit, était un puissant réfrigérant ; attaché à un malade dans la peau d'un agneau fraîchement écorché, il guérissait les fièvres.

L'autre, situé du côté gauche, jeté dans l'eau paraît la faire bouillir. On le nommait apocynon, de ἀπό κυνος, repousse-chien, parce qu'il arrêtait la fureur des chiens. En boisson il excitait à l'amour ; en amulette, il était aphrodisiaque.

16. Pattes. — La patte gauche d'une Hyène, mise sur une femme en travail, facilite l'accouchement (Liv. 28, ch. 27). La patte droite de devant du caméléon, attachée au bras gauche avec de la peau d'une Hyène est souveraine contre les vols et les terreurs nocturnes (Liv. 28, ch. 29). Contre les points de côté, Pline recommande de rompre les pattes d'un aigle, dans le sens contraire au pli du jarret et d'attacher la patte droite du côté droit et la patte gauche à gauche, suivant la position du point (Liv. 30, ch. 18).

17. Peau. — La peau du côté gauche du front d'un Hippopotame, attachée sur les aînes avec une peau d'agneau, est antiaphrodisiaque (*in inguina adalligatur venerem inhibet*) (Liv. 28, ch. 31, liv. 32, ch. 50).

On prétendait que la peau de la tête d'une Hyène, attachée à la tête d'un malade, guérissait la céphalalgie (Liv. 28, ch. 27).

On guérissait les catarrhes en s'enveloppant un doigt avec de la peau de chien (Liv. 30, ch. 15). Une vieille peau muée par un serpent, (*anguium senectus*), attachée aux lombes, facilite l'accouchement, mais il faut avoir soin de l'enlever après le travail terminé. Portée en amulette dans un lambeau de peau de taureau, elle préserve des spasmes (*Serpentium senectus in pelle laurina adalligata spasmas fieri prohibet* (Liv. 30, ch. 36).

18. Poumons. — Le poumon de mouton, attaché chaud autour de la tête, était recommandé dans la

phrénitis, ainsi qu'aux léthargiques (Liv. 30, ch. 29). La partie droite d'un poumon de vautour (*vultur*), attachée avec un morceau de peau de grue, était aphrodisiaque pour l'homme (Liv. 30, ch. 49).

19. Queue. — Contre la paralysie les mages recommandaient la queue de dragon attachée avec des tendons de cerf, dans de la peau de chevreuil (Liv. 20, ch. 27).

20. Rate. — Les mages (magi) pour guérir les affections de la rate, recommandaient d'acheter une rate de veau, au prix qu'on la fera, sans marchander, circonstance importante pour leur superstition, de la couper en long et d'en attacher un morceau de chaque côté de la tunique du malade, puis laisser tomber à terre ces morcerux lorsqu'on lui mettra la tunique ; les ramasser ensuite et les faire sécher à l'ombre. Au fur et à mesure de ces diverses opérations la rate du patient se dégonflera et la guérison ne tardera pas à être complète (Liv. 28, ch. 57).

21. Sang. — Dans le pseudo-Dioscoride (ive siècle de notre ère) on lit que le sang desséché des menstrues, mis dans une peau de Mulet, est donné en amulette pour empêcher la conception (cf. Janus, XII, 341).

Le sang d'une chauve-souris, reçu sur des flocons de laine et mis sur la tête des femmes, les excite à l'amour (Liv. 30, ch. 49.)

22. Tendons, Nerfs. — Par les noms de νεῦρον et de *nervi* les anciens désignaient les tissus blancs, tels que tendons, nerfs, et les confondaient souvent. Ils ne paraissent pas les avoir beaucoup utilisés en médecine. D'après Pline (Liv. 32, ch. 50), les nerfs (*nervi*) d'une grenouille buissonnière (*rubetae*), attachés au bras droit étaient aphrodisiaques. On cessait d'aimer, en portant en amulette une grenouille buissonnière dans la peau d'un mouton récemment écorché (Liv. 32, ch. 50).

23. Testicules. — Le testicule droit d'un âne attaché en bracelet est un aphrodisiaque (Liv. 28, ch. 80). Le testicule droit d'un coq, attaché avec une peau de

bélier, était aussi un excellent aphrodisiaque, surtout celui d'un coq de combat (*pugnatoris galli testiculi*), on assure qu'on obtient le même effet en plaçant sous le lit ce testicule, arrosé du sang de l'oiseau (Liv. 30, ch. 49). On calmait les douleurs de tête, si nous y ajoutons foi (*si credimus*), en portant en amulette (*circumligatum*), les parties génitales d'un renard mâle (Liv. 28, ch. 46).

24. Tête. — La tête d'une chauve-souris portée en amulette dissipe le sommeil (Liv. 29, ch. 4). On guérissait les bêtes de somme de la difficulté d'uriner, en leur attachant une chauve-souris (Liv. 38, ch. 50). La tête d'un escargot (*cochlea*), coupée avec un roseau, surtout pendant la pleine lune, se portait, pour les douleurs de la tête, dans une étoffe de lin, attachée à un ruban (Liv. 29, ch. 36).

25. Toile d'araignée. — Il y a une araignée qui fait une toile, claire, blanche, menue encore qu'elle soit épaisse, laquelle attachée au bras, en peau menue et déliée, guérit de fièvre quarte (Dioscoride. Liv. 2, ch. 57, p. 153).

26. Vessie. — Une vessie de cochon, mise sur le pubis, pourvu qu'elle n'ait pas touchée terre, facilite l'émission de l'urine (Liv. 28, ch. 60).

B. ANIMAUX ENTIERS

I. Chordés.

1. Mammifères. — Etant donnée leur grosseur, il va de soi, que des parties seulement de leur organisme pouvaient être utilisées comme amulettes, un seul faisait exception, la musaraigne, le plus petit de tous, et encore n'était-il employé que pour les animaux.

« On est aussi dans l'usage d'ensevelir la Musaraigne (*mus araneus*) dans de la terre à potier, et lorsque cette terre est séchée, on la suspend au cou des bœufs. Ce traitement empêche que la morsure de la musaraigne ne leur cause aucun mal (Columelle. Liv. 6, ch. 27). »

2. Batraciens. — Pour guérir les maux de dents, certains conseillent d'attacher des grenouilles entières à la mâchoire ; des grenouilles vivantes, appliquées par le ventre, éteignent l'érysipèle ; on recommande de les assujettir par les pattes de derrière, afin de les faire haleter davantage, et de les rendre plus utiles. Une grenouille, appliquée par le dos sur la tête (*rana inversa adalligata*), est un remède efficace pour le siriasis des enfants (inflammation cérébrale) : on assure qu'en retirant la grenouille on la trouve desséchée (Liv. 32, ch. 26, 40, et 48). Pour les fièvres quartes, on faisait porter au malade des grenouilles bouillies dans l'huile, auxquelles on avait retranché les doigts (Liv. 32, pl. 38).

3. Reptiles. — Un lézard vert attaché sur un malade (*Lacertos viridis adalligatur*) le guérit de scrofule; mais au bout de trente jours il faut en attacher un autre. Un Lézard vert, suspendu vivant dans un pot, à l'entrée de la chambre à coucher du malade, qui, en entrant et sortant, doit toucher l'animal de la main, le guérit des maux de rate.

D'après Nicandre, on remédie au refroidissement, en attachant au malade un amphisbène mort, ou seulement sa peau. Quelques-uns passent autour des tumeurs scrofuleuses le fil de lin auquel a été suspendue par le cou une vipère, jusqu'à ce qu'elle fut morte (Liv. 30, ch. 12, 17 et 25).

4. Poissons. Echéneis. — Quelques auteurs latins ont donné à l'échéneis, le nom de remora (*Echeneis remora* L.). Chose singulière, parmi les grecs les uns ont prétendu que, porté en amulette (*adulligata*), comme nous l'avons dit (IX, 41), il prévient les fausses couches (*lubricos partus atque procidentes contineri ad maturitatem*) et conduit à terme les femmes disposées à avorter et les autres, que gardé dans le sel et porté également en amulette il hâte l'accouchement, ce qui lui a fait donner le surnom d'adinolytes (faisant cesser les douleurs puerpérales (Pline, liv. 32, ch. 1, § 5).

5. Hippocampe. — Un hippocampe, attaché au bras

droit, était aphrodisiaque (Liv. 32, ch. 50). Un hippocampe, qu'on fait mourir dans de l'huile rosat, et qu'on fait porter en amulette est très salutaire aux personnes atteintes de fièvre (Liv. 32, ch. 38).

B. Mollusques.

Lièvre marin. — Le Lièvre marin *Lepus marinus* est l'Aplysie dépilante (*Aplysia depilans* L.), vulgairement appelée *Lièvre de mer* ou *Bœuf de mer*. Il suffit, dit Pline, qu'une femme enceinte aperçoive un lièvre marin femelle, pour avoir aussitôt des nausées, des vomissements, déterminant généralement l'avortement, on évitait ces accidents, en faisant durcir le môle dans le sel, de manière qu'on pût le porter en bracelet. (Liv. 32, ch. 3),

C. Arthropodes.

Insectes. — On assure que deux *punaises* attachées au bras gauche avec de la laine volée à des bergers guérissent les fièvres nocturnes, et attachées avec une étoffe rose, les fièvres diurnes (Liv. 29, ch. 17).

« D'après les mages, une *tique* (*ricinum*) prise à l'oreille gauche d'un chien et portée en amulette calme toutes les douleurs. Ils en tirent aussi des présages pour la vie : si le malade répond à celui qui apporte la tique, et qui, se tenant debout au pied du lit, l'interroge sur sa maladie, la mort n'est pas à craindre, si au contraire il ne répond rien, il succombera. Ils ajoutent que le chien à l'oreille gauche duquel on la prend doit être complètement noir. Nigridius a laissé par écrit que les chiens fuient toute la journée la présence d'un homme qui a pris une tique sur un cochon (Liv. 30, ch. 24).

Le *scarabée* était un talisman fort apprécié chez les Egyptiens, contre toutes sortes de maladies et surtout contre le mauvais œil. Je n'en finirais pas, si je voulais mentionner tous les usages auxquels il servait. Je renverrai pour plus de détails au savant article

sur le Scarabée du *Dictionnaire des antiquités grecques et latines de Daremberg et Saglio*.

Pline en mentionne trois espèces (Liv. 11, ch. 34) :

1° Le scarabée qui « roule en marchant à reculons d'énormes pelotes de fumier et y dépose comme dans un nid, à l'abri des rigueurs de l'hiver, de petits vers, sa progéniture... A cause de cet insecte, la plus grande partie de l'Egypte met les scarabées au nombre des divinités ; fait dont Apion donne une interprétation curieuse, disant, pour justifier les rites de sa nation, que ce scarabée imite les travaux du soleil. C'est bien là le scarabée sacré dont les mœurs ont été si bien décrites par J.-H. Fabre.

Les mages les faisaient porter en amulette (adalligant) au bras du malade.

2° La seconde espèce nous est inconnue. Elle était appelée Foulon, et était tachetée de blanc.

3. La troisième espèce est bien certainement le cerf-volant (*Lucanus cervus*). Pline dit que ce scarabée (scarabœa) était très grand et pourvu de cornes très longues, présentant à l'extrémité une tenaille dentelée, qui se rapproche, quand l'animal veut, pour pincer. Nigridius les appelle *lucaniens*. Ses cornes servaient de remède dans les maladies des enfants, au cou desquels on les suspendait (*cervice suspenduntur*).

D. Vers.

Sous ce nom sont mentionnées des espèces fort différentes les unes des autres : vers de terre, vers intestinaux, larves d'insectes ou autres.

Les *vers de terre*, d'après Pline (Liv. 30, ch. 12) sont d'un grand secours aux scrofuleux, auxquels on en attache autant qu'il y a de tumeurs, et celles-ci se dessèchent en même temps que les vers.

Pour remédier aux morsures des chiens enragés, on attachait sur le blessé un ver, pris dans le cadavre d'un chien (Liv. 29, ch. 32).

On guérissait les bêtes de somme des difficultés d'uriner, en leur attachant des vers.

Dans la tête d'une araignée velue (Liv. 30 et 50), fort grosse, on trouve dit-on, deux petits vers, qui, mis dans un sachet de peau de cerf et attachés sur une femme, avant le lever du soleil, empêchent de concevoir. C'est ce qu'on lit dans les mémoires de Cécilius (Pline, liv. 29. ch. 27).

D'après Dioscoride (trad. Mathiole, liv. 3, ch. 11, p. 267) les vers, sans doute des larves, qu'on trouve dans les têtes de poireaux, pendus au cou dans une petite bourse ou attachés au bras, étaient avantageusement utilisés dans les fièvres quartes.

Il y a de petits vers (*vermiculi*) qu'on attache au cou (*adalligati collo*) des femmes enceintes, pour que l'enfant arrive à terme. Mais il fallait les enlever au moment du travail (*detrahuntur sub partu*), car à ce moment ils empêchaient l'accouchement. Il fallait aussi avoir bien soin de ne pas les laisser toucher terre (Pline, Liv. 30, ch. 43, § 2).

CONSULTATION POUR UN HYPOCONDRIAQUE EN 1835

Par MM. LAIGNEL-LAVASTINE et J. VINCHON.

Les consultations anciennes pour des troubles neuropsychiques sont rares ; c'est pourquoi nous avons pensé que celle-ci intéresserait la Société : elle est signée de Chomel et datée de juillet 1835.

Auguste-François Chomel (1788-1858) était le petit-fils de Pierre-Jean-Baptiste Chomel (1671-1740), botaniste, ami de Tournefort, et le neveu de Jean Baptiste-Louis Chomel (1709-1765), qui publia en 1762 un essai historique sur la médecine en France. Jacques-François Chomel (1678-1756), qui a laissé son

nom à une des sources les plus célèbres de Vichy, était le frère cadet de Pierre-Jean-Baptiste.

Les travaux de A.-F. Chomel sur le rhumatisme, les fièvres et les maladies pestilentielles nous apprennent que ce médecin fut un des derniers tenants de l'humorisme, c'est-à-dire d'une cause, dit la Biographie Panckoucke, qui est abandonnée de ses plus chauds partisans (1821).

Voici cette consultation :

Le dérangement qu'éprouve dans sa santé Monsieur D... me paraît être la conséquence à la fois de chagrins vifs et répétés, qu'il a ressentis d'une contention continuelle de l'esprit, et de l'insuffisance de l'exercice dans la distribution de l'emploi de son temps. Je crois enfin, comme M. le Dr Vallée, qu'un principe herpétique et rhumatismal existe chez Monsieur D..., et a dû avoir une certaine part dans le développement et l'opiniâtreté des accidents.

Dans cet état de choses, je propose à Monsieur de faire le traitement ci-après.

1° De retour chez lui, Monsieur modifiera le genre de vie habituel, de telle sorte que chaque jour, et *particulièrement après ses repas*, il fasse quelques heures d'exercice avec distraction, s'il est possible.

2° Que Monsieur consacre, au contraire, à la correspondance et au travail de cabinet les heures où il est à jeun, comme le matin en se levant, et les deux ou trois heures qui précèdent le dîner.

3° Les aliments seront choisis exclusivement parmi les plus sains et les plus légers, tels que potages au bouillon de poulet ou de bœuf, œufs frais, poissons d'eau douce et à écailles, au court bouillon, volaille rôtie, perdreau, légumes accommodés simplement, fruits cuits, le tout en quantité petite et proportionnée aux forces de l'estomac.

4° Chaque matin, Monsieur prendra une ou deux tasses d'infusion de pissenlit et de saponaire, et avant chacun de ses repas, deux bols composés chacun de trois grains d'extrait de chicorée et d'autant d'extrait de dent de lion.

5° Trois fois la semaine, Monsieur prendra un bain préparé avec une livre de gélatine sèche et deux onces d'hydrosulfate de soude ; ce bain sera à 27 ou 28° R : sa durée de 40 à 60 minutes.

6° Dans un mois environ, s'il n'y a pas une grande amélio-

ration, l'infusion, qui doit être prise le matin, sera supprimée et remplacée par un ou deux verres d'eau naturelle d'Enghien.

Je n'hésite pas à promettre à Monsieur, qu'en suivant ce traitement avec persévérance, il parviendra à rétablir complètement sa santé.

Paris, le 21 Juillet 1835. CHOMEL.

Aux repas, eau naturelle de Bussang coupée avec le vin.

Le malade de Chomel était certainement un hypocondriaque, déprimé et souffrant de troubles digestifs. Nous pouvons reconstituer les principales indications thérapeutiques envisagées par le consultant: il prescrivit la saponaire, à cause de ses propriétés diaphorétiques, plus particulièrement contre le « principe rhumatismal » ; le pissenlit, la chicorée, devaient jouer le rôle de cholagogue chez ce dyspeptique sédentaire. Les bains de gélatine et d'hydrosulfate de soude nous font souvenir des vieux traitements des vapeurs. Enfin, l'eau de Bussang et l'eau d'Enghien s'adressaient à l'atonie gastrique et à la dépression nerveuse. Le court exposé du début, l'affirmation catégorique de la fin de la consultation nous montrent, en dernier ressort, le malade comme un hypocondriaque, qu'il s'agit de rassurer.

Au perdreau près, c'est ce régime et cette thérapeutique que nous prescririons encore aujourd'hui, dans une pareille occasion. Chomel, en préférant les préparations de simples, s'est souvenu qu'il descendait d'un des meilleurs « physothérapeutes » du XVIIIe siècle.

LE CENTENAIRE DE LA CRÉATION DE L'AGRÉGATION EN MEDECINE

(2 février 1923)

Par le Dr MAUCLAIRE, agrégé à la Faculté de Médecine, chirurgien de la Pitié.

Dans la séance du mois de décembre dernier, le Pr Ménétrier a rappelé l'émeute du 18 novembre 1822, à la suite de laquelle la Faculté de médecine fut fermée pendant quatre mois. Une autre conséquence de cet événement ce fut la création des agrégés en médecine ou professeurs suppléants temporaires.

Et tout d'abord est-il besoin de rappeler que dans l'ancienne Faculté de médecine, l'enseignement principal était fait par les Docteurs régents désignés par le sort, paraît-il. L'enseignement élémentaire était laissé aux soins de quelques bacheliers émérites et de quelques licenciés désignés par la Faculté.

Comme tous les corps enseignants, la Faculté fut supprimé par la Convention le 15 septembre 1793.

L'École centrale de santé, établie le 14 frimaire an III (29 novembre 1794), comprenait douze professeurs adjoints pour suppléer les douze professeurs titulaires.

La Faculté de médecine rétablie par un décret du 17 mars 1803 et l'Université impériale organisée définitivement en 1808, maintinrent dans leurs fonctions les douze professeurs suppléants.

Après la fermeture de la Faculté, à la suite de l'émeute du 18 novembre 1822, les cours recommencent le 10 mars 1823 avec une nouvelle dénomination

pour les professeurs suppléants qui furent appelés « agrégés ».

L'agrégation en médecine avait été créé par une ordonnance royale du 2 février 1823. On nomma trente-six « *agrégés* » dont vingt-quatre en exercice et douze stagiaires. Le stage durait trois ans. Or vingt-quatre furent nommés directement et sans concours, présentés par la Faculté, le Conseil royal de l'Instruction publique et le Conseil académique.

Le titre d'agrégé en médecine n'était pas une nouveauté à proprement parler, car avant le xve siècle il existait une espèce d'agrégation. En effet, quelques licenciés passaient un examen après lequel ils portaient le titre de « *maitres régents* » « *agrégés* » au Corps enseignant (1).

D'autre part, dans les autres Facultés de l'Université, il y avait des « *docteurs aggrégez* ». Il y en avait pour le droit, à Paris (2) et en province (3).

De plus, en 1808, au moment de l'organisation définitive de l'Université impériale, il avait été question de créer de nouveau plusieurs variétés d'agrégation dans l'Université. Mais l'institution des concours d'agrégation ès-lettres et ès-sciences ne fut mise en pratique pour la première fois qu'en 1821 dans l'enseignement secondaire, deux ans avant l'agrégation en médecine.

Après sa création, le 2 février 1823, différents décrets, statuts et circulaires apportèrent les modifications suivantes à l'agrégation en médecine.

La question du costume fut d'abord tranchée : robe noire, devant de soie cramoisie, chausse de soie cramoisie bordée d'hermine, toque en soie cramoisie avec galon d'or. C'était le petit costume que portaient les professeurs pour les cours et les simples docteurs pour les cérémonies officielles.

(1) Pron. — Les anciens grades décernés par les Facultés de Médecine, *Paris Médical*, 1920, p. 338.

(2) *Almanach royal*, Faculté de droit de Paris, 1767, p. 369.

(3) Archives départementales de la Côte-d'Or. Série E 1681. Réclamation des docteurs agrégés de l'Université de Dijon en 1720 adressée au Gouverneur Saulx de Tavannes.

Par une ordonnance du 10 avril 1840, les agrégés furent nommés pour neuf ans en supprimant le stage.

Trente-quatre ans plus tard un statut du 16 novembre 1874 rétablit le stage de trois ans.

En 1875, le concours pour les Facultés de médecine de Paris et de la province eut lieu uniquement à Paris.

Le 25 décembre 1880, le stage est de nouveau supprimé.

C'est de cette époque que date une longue campagne pour transformer *l'agrégation temporaire* en une *agrégation carrière* comme dans presque toutes les autres Facultés. Les opposants déclaraient que cette amélioration était inutile, car les agrégés étaient trop occupés par leur clientèle. Mais les agrégés des autres Facultés ont aussi d'autres ressources que celle de leur simple traitement (1).

Cette campagne pour la pérennisation fut bien longue, mais elle avança peu à peu.

Par le décret du 28 décembre 1885, les professeurs adjoints sont rétablis.

Puis les Sociétés d'agrégés de province ont su intéresser à leur sort, les membres du Parlement et enfin parut le décret du 4 mars 1914 d'après lequel les agrégés à la fin de leur exercice et les agrégés libres peuvent être « pérennisés » jusqu'à la retraite, c'est-à-dire après trente ans de service, conformément à la loi de 1853.

Par le décret du 4 janvier 1921, les agrégés pérennisés peuvent être nommés professeurs titulaires sans chaire ; mais ils ne votent pas pour le professorat.

Enfin, par le décret du 18 mai 1921, les agrégés pérennisés peuvent être nommés professeurs honoraires.

(1) La nouvelle agrégation de droit date de 1885, c'est une agrégation carrière. L'agrégation en pharmacie date de 1840, c'est encore une agrégation temporaire. A la Faculté des lettres et à la Faculté des sciences, il y a maintenant des chargés de cours, des maîtres de conférence, des professeurs titulaires sans chaire et des professeurs titulaires avec chaire.

Du fait de tous ces décrets (1), de nombreux agrégés de province ont été pérennisés en récompense de leur enseignement et de leurs travaux.

Ainsi fut enfin satisfaite la demande répétée par tous pendant trente ans, à savoir la transformation de « l'agrégation-temporaire » en une « agrégation carrière » et cela dans l'intérêt des agrégés travailleurs, dans l'intérêt de l'enseignement et des recherches scientifiques.

Voici maintenant la liste des agrégés nommés à Paris depuis cent ans. Elle est très intéressante au point de vue historique et rétrospectif.

Les vingt-quatre premiers agrégés en médecine nommés directement sans concours et présentés par la Faculté de médecine, anciens et nouveaux professeurs, le Conseil royal de l'Instruction publique et le Conseil académique furent les suivants (1) : *Adelon*, Arvers, Alard, *Breschet*, Capuron, *Chomel*, Contanceau, H. Cloquet, Delens, Gaultier de Chambry Guersant, Jadiaux, Lejumeau de Kargaradec, Maisonnabe, *F. Moreau*, Murat, Pavet de Constillon Parent (du Chatelet), Ratheau *Richard* (*Achille*), Rullier, Segalas, Serres, Thévenot de Saint-Blaise.

1er Concours d'agrégation (20 Novembrf 1823).

Médecine : *Andral*, Rochoux, Dugès, *Velpeau*, *J. Cruveilhier*.

Chirurgie : Lisfranc, *Jules Cloquet*, *Baudelocque*, *Paul Dubois*.

Sciences accessoires : Bouvier, *P.-N. Gerdy*, Devergie.

Concours de 1826.

Médecine : *Piorry*, Martin-Solon, Gibert, Bayle, *Bouillaud*, *Trousseau*, Dance.

(1) Pour tous ces décrets, voir : Corlieu, Le centenaire de la Faculté de médecine, Paris, 1894 ; Delpech, Les statuts de l'enseignement supérieur, Paris, 1922 ; De Beauchamp, Recueil des lois et règlements pour l'enseignement supérieur.

(1) Les noms sont marqués par ordre alphabétique. Les noms des agrégés qui ont été ultérieurement nommés professeurs de Paris sont imprimés en *italiques*.

Chirurgie : *Blandin*, *P.-H. Berard*, Hatin, Dubled.

Sciences accessoires : Briquet, Cottereau, Brongniart.

Concours de 1829.

Médecine : Casimir Broussais, Dalmas, Sandras, Guérard, *H. Royer-Collard*, *Requin*.

Chirurgie : *L.-J. Sanson*, Ch. Boyer, *S. Laugier*, *A. Berard*.

Sciences accessoires : *Jobert* (de Lamballe,) Maréchal, Lesueur.

Concours de 1832.

Médecine : Hourmann, F. Dubois, Forget, *N. Guillot*, Menière, Vidal.

Chirurgie : Robert, Danyau, Michon, Monod, A. Samson.

Sciences accessoires : Bussy, Person, *Bouchardat*.

Concours de 1835.

Médecine : Delaberge, Cazenave, Legroux, Gouraud, Rufz.

Chirurgie : *Malgaigne*, Larrey, Sédillot, Lenoir.

Sciences accessoires : Chassaignac, Huguier, Baudrimont.

Concours de 1838.

Médecine : Barth, *Monneret*, Nonat, Sestier.

Chirurgie : *Denonvilliers*, J.-V. Gerdy, *A. Nélaton*.

Sciences accessoires : Capitaine, Maissiat, Martin, Mialhe.

Concours de 1844.

Médecine : Beau, *Béhier*, Burgnières, Fleury, *Grisolle*, *Tardieu*.

Chirurgie : Cazeaux, Giraldès, *Gosselin*, Marchal, Voillemier, ~~J.-A. Béclard~~.

Sciences accessoires : *J.-A. Béclard*, Dumenil, Favre.

Concours de 1847.

Médecine : Becquerel, N. Guéneau de Mussy, *Hardy*, Roger, Vigla.

Chirurgie et accouchements : *Depaul*, *Jarjavay*, *A. Richet*, *Sappey*.

Sciences physiques ; pharmaceutique et naturelles : *Regnauld*, *Ch. Robin*, *Wurtz*.

Concours de 1852.

Médecine : Bouchut, *Lasègue*, Aran, Delpech, *Gubler*.

Chirurgie et accouchements : Follin, Richard, *P. Broca*, *Pajot*.

Sciences accessoires : Segond, Leconte, *Verneuil*, *Orfila*.

Concours de 1856-57.

Médecine : *Axenfeld*, *M. Chauffard,* Herard, Simonin Empis.

Chirurgie : Duchaussoy, Fano, Foucher, *Trelat*.

Accouchements : Blot.

Sciences physiques, pharmaceutiques et histoire naturelle : *Baillon*, Guillemin, Réveil.

Concours de 1860.

Médecine et médecine légale : *Charcot*, *Laboulbène*, *Lorain*, Marcé, *Parrot*, *Potain*, *Vulpian*.

Chirurgie et accouchements : Bauchet, *Dolbeau*, Houel, *Tarnier*.

Anatomie et chimie : Liégeois, Marc Sèe, Lutz.

Concours de 1863.

Médecine et médecine légale : Bucquoy, *Fournier*, *Jaccoud*, Raynaud.

Crirurgie et accouchements : *Guyon*, L. Labbé, *Le Fort*, *Panas*, Joulin.

Sciences physiques et chimiques : Desplats, Naquet, de Seynes.

Concours de 1866.

Médecine et médecine légale : *Ball*, Blachez, Isambert, Paul, *Peter*, *Proust*.

Chirurgie et accouchements : Bailly, Cruveilhier, *Duplay*, *Tillaux*.

Anatomie et chimie : Périer, Polaillon, Grimaux.

Concours de 1869.

Médecine et médecine légale : *Bouchard*, *Brouardel*, Chalvet, *Cornil*, Lecorché, Ollivier.

Chirurgie et accouchements : Dubreuil, Guéniot, *Lannelongue*, *Le Dentu*.

Sciences physiques et chimiques : Bocquillon, *Gariel*, *A. Gautier*.

Concours de 1872.

Médecine et médecine légale : G. Bergeron, *Damaschino*, Duguet, Fernet, *Hayem*, Lancereaux, Rigal.

Chirurgie et accouchements : B. Anger, Delens, Nicaise, *Terrier*.

Sciences accessoires : Bouchardat, *Mathias Duval*.

Concours 1875-76.

Médecine et médecine légale. — *Dieulafoy*, *Grancher*, Legroux, Lépine, Liouville.

Chirurgie et accouchements : *P. Berger*, Blum, Chantreuil, A. Marchand, Monod, *Pozzi*.

Sciences physiques : Bourgouin, Gay, de Lanessan.

Anatomie : Cadiat, *Farabeuf*.

Concours de 1878.

Médecine et Médecine légale : *Debove*, Hallopeau, *J. Strauss*.

Chirurgie et accouchements : Humbert, *Pinard*, Richelot, Terrillon.

Anatomie, Physiologie et Sciences accessoires : Henninger, *Ch. Richet*.

Concours de 1880.

Médecine et médecine légale : *Joffroy*, *Landouzy*, *Raymond*, Troisier.

Chirurgie et accouchements : Bouilly, *Budin*, Peyrot, *P. Reclus*.

Sciences accessoires : Hanriot, Rémy.

Concours de 1883.

Médecine et Médecine légale : Hanot, *Hutinel*, Quinquaud, *A. Robin*.

Chirurgie et accouchements : Caufenon, *Kirmisson*, *Segond*.

Anatomie, Physiologie, Sciences naturelles : *R. Blanchard*, Reynier.

Sciences physiques et chimiques : Guébard, *Pouchet*.

CONCOURS DE 1886.

MÉDECINE ET MÉDECINE LÉGALE : *Ballet*, *G. Brissaud*, *Chauffard*, *Déjerine*.

CHIRURGIE ET ACCOUCH. : Schwartz, Jalaguier, Brun.

ACCOUCHEMENTS : Maygrier.

ANATOMIE-PHYSIOLOGIE, SCIENCES NATURELLES. — *Poirier*, *Quénu*.

PHYSIQUE ET CHIMIE : Villejean.

CONCOURS DE 1889.

MÉDECINE : *Chantemesse*, *Gilbert*, *Letulle*, *Marie*, Netter.

CHIRURGIE : Ch. Nelaton, Ricard, Tuffier.

ACCOUCHEMENTS : *Bar*.

SCIENCES ACCESSOIRES : Retterer, Gley, *Weiss*, Fauconnier.

CONCOURS DE 1892.

MÉDECINE : Charrin, *Gaucher*, *Marfan*, *Roger*, *Ménétrier*.

CHIRURGIE : *Lejars*, *Delbet*, *Albarran*.

ACCOUCHEMENTS : Varnier.

SCIENCES ACCESSOIRES : *Sebileau*, Heim, André.

CONCOURS DE 1895.

MÉDECINE : Gilles de la Tourette, *Achard*, *Thoinot*, *Widal*, Wurtz.

CHIRURGIE : *A. Broca*, Walther, *Hartmann*.

ACCOUCHEMENTS : Bonnaire.

SCIENCES ACCESSOIRES : Thierry, Chassevant.

CONCOURS DE 1898.

MÉDECINE : *Teissier*, Thiroloix, *Vaquez*, *Dupré*, Mery.

CHIRURGIE : *Legueu*, Mauclaire, *Faure*.

ACCOUCHEMENTS : Lepage, Wallich.

SCIENCES ACCESSOIRES : Launois, Langlois, *André Broca*, *Desgrez*.

CONCOURS DE 1901.

MÉDECINE : *Renon*, *Gouget*, *Jeanselme*, *Bezançon*, Legry.

CHIRURGIE : Marion, *Gosset*, Auvray.

Accouchements : Demelin, Potocki.

Sciences accessoires : Rieffel, *Cunéo*, Guiart, *Richaud*.

Concours de 1904.

Médecine : *Carnot*, *Claude*, *Balthazard*, *Marcel Labbé*, Macaigne.

Chirurgie : Morestin, *Duval*, Proust.

Accouchements : *Brindeau*.

Sciences accessoires: Branca, Maillard.

Concours de 1907.

Médecine : Castaigne, Sicard, *Nobecourt*, Jousset, Lœper.

Chirurgie : *Lecène*, Ombredanne, Lenormant.

Accouchements : *Convelaire*, *Jeannin*.

Sciences accessoires : Mulon, Zimmern, Nicloux, *Brumpt*.

Concours de 1910.

Médecine : Guillain, *L. Bernard*, Leri, Gougerot, Rathery.

Chirurgie : Chevassu, Ockinzyc, A. Schwartz.

Accouchements : Guéniot, Lequeux.

Sciences accessoires et spécialités : Rouvière, Grégoire, Camus, Tiffeneau, Terrien, Laignel-Lavastine, Roussy.

Concours de 1913.

Médecine : Villaret, Tanon, Ribierre, Lemierre, Lereboullet.

Chirurgie : Alglave, Mocquot, Desmarest.

Accouchements. — Sauvage.

Sciences accessoires. — Henri Labbé, Champy.

Concours de 1920.

Médecine : Abrami, Baudouin, Chiray, Clerc, Fiessinger.

Chirurgie : Basset, Lardennois, Mathieu.

Accouchements : Lévy-Solal, Metzger.

Sciences accessoires et spécialités : Blanchetière, Garnier, Debré, Philibert, Joyeux, Duvoir, Heitz-Boyer, Guilleminot.

Sauf erreur, cela fait donc jusqu'à ce jour (février 1923) un total de 406 agrégés pour la Faculté de Paris dont 150 ont été nommés professeurs à la Faculté de médecine à Paris. (Quelques autres ont été nommés professeurs dans les Facultés de province, et cinq professeurs dans d'autres centres d'enseignement.)

Il m'a paru utile et intéressant de rappeler aujourd'hui le centenaire de la création de l'agrégation en médecine, puisqu'il est question maintenant de la transformer en un simple examen de Doctorat supérieur avec un nombre de places non fixées au préalable.

L'agrégation-concours aura vécu cent ans.

LE CONTREPOISAGE ET LE RITE DES OFFRANDES SUBSTITUTIVES ET VOTIVES

Par Emile H. Van HEURCK.

Le célèbre voyageur Fernand Mendez Pinto (1509-1583) rapporte qu'en se rendant à la pagode de Tinagogo (Indes Orientales), pendant le grand pèlerinage annuel, il vit six longues et fort belles rues toutes pleines de balances dans lesquelles se pesaient quantité de gens, tant pour l'accomplissement des vœux qu'ils avaient faits en leurs adversités et maladies que pour la rémission de leurs péchés. Le poids que le pèlerin mettait sur le plateau de la balance répondait à la nature de la faute qu'il avait commise. Ainsi les gourmands se pesaient avec du miel, du sucre, des œufs et du beurre; les voluptueux avec du coton, de

Bul.Soc.Hist.Méd., t. XVII, n°s 3-4 (mars-avril 1923)

la plume, du drap, du vin, des senteurs; les avares et les gens peu religieux avec de la monnaie de cuivre, d'étain et d'argent ou avec des pièces d'or; les médisants avec une vache, un porc, un mouton et un cerf. Les prêtres reconnaissaient volontiers qu'ils tiraient un profit immense de toutes ces offrandes (1).

Cet usage d'offrir à la divinité son poids en or, en argent ou en denrées, n'est pas particulier à la religion boudhique. Dans l'Inde, comme le constate notre voyageur du XVI[e] siècle, il est évidemment satisfactoire, pénitentiel et propitiatoire. Comme tel aussi il existe partout. Il repose sur l'idée d'entière dépendance de l'homme vis-à-vis de la divinité, à laquelle il est redevable de la vie avec toutes ses jouissances et dont il est ainsi l'obligé. Une offense à cette divinité doit permettre à celle-ci de retirer au coupable, par justes représailles, la jouissance de tout ce qu'il a reçu d'elle, à moins qu'elle ne lui pardonne, après en avoir reçu une satisfaction sinon équivalente, au moins convenable. De là les calamités, les maladies, les malheurs, la mort même et, comme rite expiatoire, les sacrifices. Au début, on immole le coupable même; dans la suite, on substitue des animaux vivants. Il en a été ainsi dans toutes les religions anciennes de l'Égypte, de la Perse, de la Grèce, de Rome, jusqu'à la religion juive; chez tous les peuples, civilisés ou non. C'est ce qui ressort de la notion reçue du sacrifice, acte capital dans tous les cultes et c'est ce qui l'explique (2).

Mais le paiement de la dette, l'expiation, le rachat du péché par le sacrifice de son équivalent, n'absorbaient pas la piété cultuelle de toutes ces religions, si intéressées qu'elles fussent. Outre les sacrifices expiatoires, on rencontre des offrandes votives, publiques et privées, jusqu'à celle des personnes mêmes,

(1) Les voyages advantureux de Fernand Mendez Pinto. Paris, 1645, pp. 619-621. Mais que faut-il penser de la sincérité de ce récit ?

(2) Voir LENORMANT et MASPÉRO, Religions de l'Orient, l'Egypte, l'Assyrie, etc.; — DAREMBERG et SAGLIO, Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, au mot *Sacrifice*; — la Bible, prescriptions de l'Exode, du Lévitique et des Nombres.

soit pour prévenir les calamités, soit pour se concilier pour soi, sa maison, sa santé, ses affaires, la protection, la faveur de la divinité. De là encore les dons aux dieux et déesses, à leurs sanctuaires, *Donaria* de tout genre, animaux, denrées, objets cultuels et autres, or, argent, étoffes précieuses, entassés dans les sanctuaires ou emmagasinés dans leurs vastes dépendances, voués à l'entretien, au service et au personnel du dieu ou de la déesse dont on sollicitait la protection. Ces offrandes sacrées, cultuelles auxquelles présidaient les prêtres, s'expliquent comme les sacrifices dont nous avons déjà parlé. Les dieux sont les arbitres du monde, rien n'arrive qu'en vertu de leur volonté, les moindres événements leur sont soumis. Faut-il alors s'étonner que l'homme ait recherché leurs faveurs par des sacrifices, des offrandes, des prières, des promesses? Il offre des hommes, des animaux, des récoltes, partout et de tout, la part des dieux : part de tout ce qui naît, de tout ce qui croît sans exception, prémices des récoltes, des volailles et du bétail, prémices humaines des premiers cheveux, de la première barbe et hélas jusqu'à celle des naissances, des premiers-nés, immolés à la férocité sanguinaire des idoles païennes ou des démons, des Baals et des Molochs (1) jusqu'aux temps où, l'instinct naturel révolté prenant le dessus, cette dernière et abominable offrande a été remplacée par des simulacres ou des équivalents (2). Cependant, on doit reconnaître que la Synagogue, tout en consacrant aussi de telles offrandes, y substitua des compensations et réprouva ces horreurs (3).

Le christianisme et en particulier le catholicisme, n'a pas fait table rase, au dire de ses apologistes (4), de toutes les observances cultuelles qu'il rencontra chez ses néophytes, recrutés naturellement parmi les

(1) Lévitique XX, 2 ; Psaumes CV, 37; Ezéchiel XXIII, 39.
(2) Daremberg et Saglio, Dictionnaire au mot *Devotio*.
(3) Nombres, III, 44 ; XVIII, 16: Psaumes et Lévitique, *loc. cit.*
(4) Duchesne. Origine du culte chrétien, Paris, 1908. — D'Alès, Dictionnaire d'apologétique, au mot *Culte*, etc.

adhérents des religions anciennes, notamment du judaïsme, des religions orientales et surtout de la romaine. Si nous en saisissons bien l'exposé officiel, il est dans le culte, *à base substitutive*, d'un seul dieu personnel, créateur et arbitre souverain de toutes choses : le Christ ou Fils de Dieu fait homme s'est substitué à l'homme coupable et déchu, dans le culte dû à ce Dieu souverain, a pris sur lui toute l'expiation, la dette et, dans son sacrifice sanglant de la croix, a mis dans la balance, avec sa personne, ses mérites pour compenser l'offense, en acquitter jusqu'au dernier *quadrans*. L'Ancien Testament le met en scène dès la chute par la promesse du Rédempteur. Les autres pratiques de piété ou observances cultuelles viennent en général de l'Eglise qui les institua de sa propre initiative, ou les adopta, dans sa prudence et sagesse, en les épurant, les transformant, les appropriant des cultes antérieurs.

Après cette longue digression, que le lecteur voudra bien nous pardonner, revenons au contrepoisage boudhique ou brahmanique. Nous allons le voir pratiqué chez nous.

*
* *

Le paganisme connaissait la pesée des âmes, du moins dans l'au-delà (1). Il les récompense ou les punit selon le mérite ou le démérite.

La Synagogue, qui a tout un régime pénitentiel, sauf pour la remise intime des fautes qui n'a lieu, paraît-il, que par le repentir et le pardon ménagé de la part de Dieu, a des rites de purification ou remise légale ; ils sont exposés dans l'Exode, le Lévitique et les Nombres. Ce dernier livre présente quelque chose d'approchant de notre contrepoisage : c'est le rachat des premiers-nés moyennant telle et telle somme (2). Il renferme de même des rites pour la solution du vœu de Nazaréat ou de consécration à Dieu (2). Dans

(1) Lenormant. Histoire ancienne de l'Egypte. T. III, p. 230. — Daremberg et Saglio. — Dictionnaire, aux mots *Hermès* et *Mercure*.
(2) Nombres. Ch. III, 44-51 ; Ch. VI, 1-21.

un appendice de la Mischna, la *Toseftha,* on raconte qu'une mère juive, pour la guérison de sa fille, avait voué au sanctuaire de l'or au poids de la malade. On en faisait de même pour les membres, à leur poids (Ch. III, 1).

Chez les Chrétiens, Grégoire de Tours signale le contrepoisage en France au tombeau de saint Martin, le thaumaturge de Tours, au VIe siècle (1). Point de détails sur la provenance du rite, éclosion naturelle ou emprunt. Au IXe siècle, on a de nombreux faits. Au tombeau de sainte Walburge, à Monheim, une pauvre femme fait peser son enfant contre du pain (2). Un épileptique est guéri par la pesée devant une croix contenant des reliques de saint Ludger (3). On recouvre la santé de la même façon au tombeau de saint Ulrich d'Augsbourg, à celui de saint Erminold, abbé de Prüfening près de Regensbourg, où l'on pèse enfants, hommes et femmes. C'est là que l'archevêque Conrad de Mayence († 1200) s'en fut lui aussi en pèlerin se faire peser contre de l'argent, demandant sa guérison du haut mal qu'il avait contracté dans la croisade ou une prompte délivrance par la mort. Il paraît, d'après les récits de la vie de ce saint abbé, que d'aucuns se faisaient peser plus d'une fois, mais à intervalles, même jusqu'à soixante fois (4).

L'usage est signalé partout, en Allemagne, en France, en Hollande, en Italie, chez nous. C'est chez nous, paraît-il, qu'il était particulièrement en honneur. Ducange le signale dans son Glossaire édité à Paris en 1734 (5) en ces termes: *Olim, quod et etiamnum in Belgio obtinet, in more fuit... Jadis et encore maintenant il fut en coutume...* A Gheel, un des plateaux de la balance affectait la forme d'un siège, l'autre portait un sac toujours rempli de blé. Le

(1) De Virtutibus S. Martini. I, ch. 11, p. 595. *Pensato ergo auro argentoque ad filii sui pondus, transmisit ad venerabilem locum sepulchri.*
(2) Act. Sanct. 25 Febr. III, 534.
(3) Boll. 26 Mart. 659.
(4) Ad. Franz. — Die Kirchlichen Benediktionen im Mittelalter. Freiburg im Breisgau, 1909, II, p. 459 sqq.
(5) Vol. V, col. 637.

patient offrait son poids en blé, ou bien l'équivalent en argent du poids de blé (1). On pesait surtout des enfants malades ou atteints du mal caduc. A Lierre, dans l'église Saint-Gommaire, et dans de nombreux endroits du Brabant où l'on se rend en pèlerinage, on pèse les malades et les infirmes contre du blé au vu et au su de l'autorité ecclésiastique (2). A Lierre, on prie aussi saint Corneille dans l'église de l'Ermitage (Kluizekerk) contre le mal caduc, et le drapelet de pèlerinage, dont la gravure date de 1688, représente une scène de contrepoisage. Ce drapelet a été reproduit à la page 286 (1922) de cette revue.

En 1314, Godefroid, seigneur de Naste et de Rode, son épouse et leurs enfants, ayant une dévotion particulière envers saint Ghislain, s'obligent avec toute leur prospérité à payer tous les ans, pendant leur vie, celle de leurs enfants et autres descendants, leur poids du meilleur froment qui se vendrait sur le marché de Saint-Ghislain. Celui qui pèserait moins d'une rasière paierait au moins cette mesure; ceux qui pèseraient davantage paieraient leur poids (3). On invoque saint Ghislain contre le mal caduc.

En 1538, la femme de Cornelis Jans, à Sluys, promet d'offrir à Notre-Dame de Lede, le poids en froment, en cire et en argent, de son fils malade depuis trois ans. L'enfant guérit. Dès qu'il fut rétabli, il fut pesé dans l'église Saint-Jean, alors que l'image miraculeuse y était encore exposée (4).

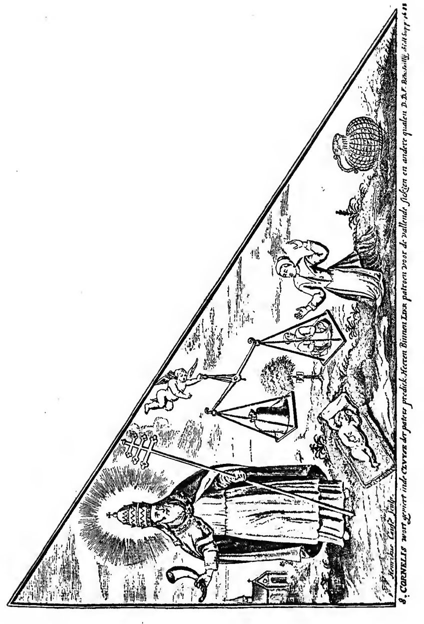
A l'église de Bunsbeek, près de Tirlemont, un petit

(1) J.-L. Van Craywinckel. — Het leven, martelie ende mirakelen van de Heylighe Maeghdt ende Martelerssc Dympna. Malines, 1658, p.387. Un arrière-petit-fils de Plantin, Balthasar Moretus III, dans un journal de voyage qui date de 1668, mentionne la chapelle de sainte Dymphne à l'église de Gheel « alwaer de sotten iu eene schale met graen opghewogen worden » (où les fous sont pesés dans une balance contre leur poids de blé ». Musée Plantin-Moretus, Anvers. Ms. 228. Communication de M. Maurice Sabbe, Conservateur.

(2) Van Craywinckel. — *Loc. cit.*, p. 387.

(3) Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain (Hainaut). Bruxelles, 1848, p. 486.

(4) Het mirakuleus beeld van O. L. Vrouw van Lede, gezeyd de Nood Gods. St Nicolaes, 1845, bl. 15.



Ancien drapelet du pèlerinage de saint Corneille, à Lierre.

tableau du XVIIe siècle, représente saint Quirin et un petit enfant. Il a été offert en ex-voto et la légende porte que Gooris Winaedts, né à Neervelp, âgé de neuf ans, est devenu boiteux en 1629, le soir de la Saint-Jean et a été guéri six ans plus tard, en visitant saint Quirin, à Bunsbeek, et après lui avoir offert son poids de blé (1).

A Adinkerke, près de Furnes, on pesait les enfants épileptiques avec leur poids en froment, en lin, etc., au profit de la chapelle de saint Corneille (2).

La coutume était si répandue dans nos provinces qu'un poète luthérien, dans une feuille volante publiée en 1612, ne manque pas de la chansonner :

t'Halter (3) was oock eenen ommeganck,
Daer quam het volck, kreupel en manck,
Besoecken sinte Cornelis,
Papen-boevery noch veel is ;
Men woegh daer kinders ras, tegen tarw en vlas,
Dan kustense elc een hoorn,
Daer tvolk mede gesegend was (4).

A Delft (Hollande), une femme catholique offrit en 1535 à une image miraculeuse de Notre-Dame des Sept-Douleurs, honorée dans une des églises de cette ville, le poids en froment de sa nièce malade, âgée de dix ans. La jeune fille se trouva aussitôt guérie (5).

Dans l'église collégiale de Bergen-op-Zoom (Hollande), la coutume paraît avoir été très en vogue. On y a pesé jusqu'en 1580 des enfants devant l'autel de la Sainte-Croix, *voir theilige cruys*. Les comptes des fabriciens mentionnent les recettes et les gages de la femme qui était chargée de les peser (6).

(1) P. V. BETS. — Geschiedenis der gemeenten Oplinter, Bunsbeek en Hauthem. Leuven, 1870, bl. 100.

(2) Rond den Heerd. Brugge, 1870, V, bl. 331.

(3) Probablement Haeltert (Fl. Or.) dont l'église est dédiée à saint Corneille.

(4) (Van Vloten) Nederlandsche Geschiedzangen. Amsterdam, 1852, I, 302.

(5) Fr. COSTERUS. — De miraculis Divae Virginis. Mirac. 38. Cité par Van Craywinckel.

(6) *Taxandria*, Bergen-op-Zoom, XXVII (1920), p. 249 et sqq.

En Italie, au XIVe siècle, les familles qui voulaient appeler la bénédiction divine sur la tête d'un enfant et contribuer en même temps à l'entretien des pauvres, donnaient à des établissements de charité un poids en grain équivalent à celui de l'enfant au nom et à l'intention duquel ils accomplissaient l'œuvre de miséricorde. Cet acte avait lieu en l'honneur de saint Antoine de Padoue dont on réclamait l'intercession pour obtenir la faveur sollicitée. Dans la formule de bénédiction qui a été retrouvée dans un bréviaire italien de l'époque, il est expressément dit qu'on dépose dans la balance le poids en grain du suppliant.

En France, en 1220, un enfant de Bailleul tombe à l'eau et n'y est découvert par son père que le lendemain. On le considère comme mort. Les parents font vœu de mener leur enfant, s'il recouvre la vie, à la chapelle de Notre-Dame des Miracles, à Saint-Omer, de le faire peser et d'y laisser une offrande du poids de l'enfant. L'enfant ressuscita. Le 26 juin de la même année, la mère vint présenter son fils à l'image miraculeuse (1). L'historien qui le rapporte cite d'autres cas où l'on promet de faire peser, selon l'usage, si le vœu est exaucé.

Carpentier, dans son supplément au *Glossaire* de Ducange, cite un document de 1451 dans lequel cette cérémonie est appelée « contrepoiser ». « Le suppliant et Perrenet Mourin estans en l'église de Saint-Quentin, virent en une chapelle, où l'on contrepoise les malades, etc. » Dans un compte de la fabrique d'église de Saint-Pierre à Lille, l'offrande pesée s'appelle « contrepoids » (2).

Le singulier rite se pratiquait dans nombre de sanctuaires, en particulier en l'honneur de saint Quentin à Cambrai et à Rouen (3), et à Dommartin (Pas-de-Calais) où sont les reliques de saint Thomas Becket.

(1) Annales du Comité Flamand de France. Dunkerque, 1855, p. 119.

(2) Paris, 1766. Supp. III, col. 343.

(3) Braun, S. J. Stimmen aus Maria-Laach. Freiburg im Breisgau, 1901 (LXI), 338-344.

En 1392, Charles VI, le Bien-Aimé, roi de France, sujet à la folie, envoya à Renaix, en l'honneur de saint Hermès, son image de cire et de grandeur naturelle, avec d'autres dons (1).

En 1638, Anne d'Autriche enrichit le fameux sanctuaire de Notre-Dame de Lorette d'une statue en or du poids du royal enfant que le ciel avait accordé à ses vœux, et qui fut depuis Louis XIV.

Pour l'Allemagne, Richard Andrée, dans un curieux et fort intéressant travail paru en 1904, nous donne quelques exemples de contrepoisage. Dans ce pays, fréquemment et déjà à une date ancienne, on offrit comme ex-voto le contrepoids d'un enfant en cire ou en métal. Quand le ciel accorde un fils à l'empereur Charles IV (1346-1378), celui-ci le fait placer avec son berceau dans une balance et offre à Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle son poids en or, soit seize marcs d'or.

Au xv[e] siècle, les personnes peu aisées les pèsent avec de la cire. Cette pratique semble surtout avoir été en honneur pour obtenir la résurrection d'enfants mort-nés ou qui présentaient les apparences de la mort. Cependant on y pesa aussi de grandes personnes qui offrirent leur poids en cire ou en métal pour obtenir leur guérison ou en reconnaissance d'une guérison obtenue par l'intercession d'un saint (2).

C'était aussi, en effet, l'usage de promettre par vœu aux lieux de pèlerinage, aux tombeaux et aux autels des saints, des cierges de la grosseur du poids du corps ou du membre à guérir et souvent même, pour être bien exact, on employait le cordon de la mesure comme mèche. Cet usage, comme celui qui nous occupe, avait visiblement pour fondement de vouer au saint, du moins de lui offrir la personne ou le membre malade, de s'assurer, en l'honorant lui et son tombeau, sa puissante intercession, sa protec-

(1) Stichtende geschiedenis van het leven en de relikwieen van den H. Hermes. Ronsse, 1905, bl. 60.

(2) R. Andrée. — Votive und Weihegaben. Braunschweig, 1904, p. 94.

tion et, si possible, la guérison. Encore aujourd'hui, aux lieux de pèlerinage, on ne voit que des cierges *substitutifs* et des ex-voto. Comme dans les pesages que nous rappelons et les sacrifices à victime *substitutive* ou offrandes votives dont nous avons parlé, la victime, le don, le poids en métal précieux, or ou argent, les denrées, les étoffes, etc., qui revenaient au sanctuaire, à la divinité et, dans le christianisme, à la Vierge, aux saints ou à l'église n'étaient pas purement votifs mais étaient censés représenter un équivalent, un substitut de la personne. Cette dernière, ainsi vouée à l'être surnaturel, objet de la dévotion, en puissance duquel elle se livrait, pensait pouvoir compter assez légitimement sur son intercession en cas de nécessité ou sur sa protection dans ses entreprises. Aussi les malades pour leur guérison, les voyageurs avant de se mettre en route, les entrepreneurs d'affaires pour la réussite, les prisonniers pour leur délivrance, vouaient-ils à tel saint, tel sanctuaire, selon leur dévotion et l'espoir d'un heureux et sûr concours, ce qu'ils croyaient propre à l'obtenir. Les chroniques du moyen âge sont pleines de vœux de ce genre. C'est ainsi que Richard Andrée nous signale encore le fait d'un certain Georges Ridler, de Munich, qui, délivré de captivité par l'intercession de saint Léonard, offrit en 1445 à son sanctuaire d'Inchenhofen pas moins de 161 livres de cire, soit le poids de sa personne habillée, équipée et armée, *in Kleidern, Harnisch und Waffe* (1).

Quelle était l'opinion du clergé et quel était son rôle dans la pratique de tous ces usages?

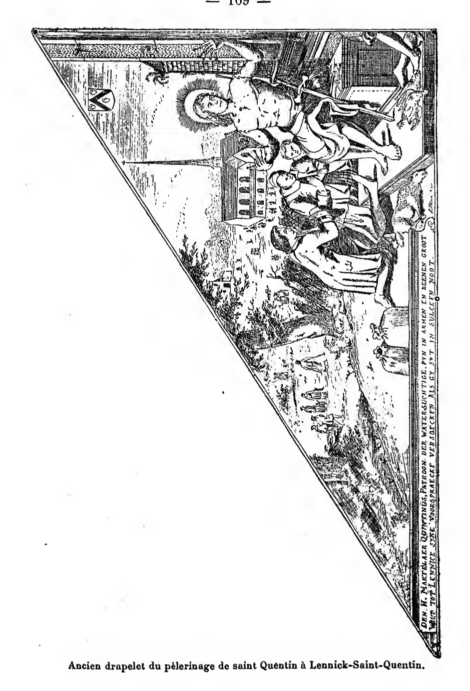
La contrepesée formait évidemment une vraie cérémonie religieuse, accompagnée d'actes et de prières. D'après des rapports conservés et parfaitement authentiques, l'enfant ou l'adulte, mais l'enfant surtout, présenté au saint par ses parents, était pesé devant l'autel, puis porté trois fois autour, finalement déposé sur l'autel, en présence du prêtre (2) qui, en

(1) R. Andrée. — *Op. citat.*, p. 94.
(2) Ad. Franz. — *Op. citat.*, p. 464.

outre, récitait des prières, psaumes et oraisons appropriés et dans leur teneur probablement parfaitement orthodoxes. Nous ne croyons pas qu'il y ait jusqu'à ce jour de décision romaine à ce sujet. Il y eut cependant çà et là des théologiens sévères qui émirent des scrupules. C'est ainsi que certain Denis Ryckel, pour l'Allemagne, dans un ouvrage publié à Cologne en 1533, cite « la superstition de peser les hommes à leur poids de froment contre le haut mal » (1). Le savant curé J.-B. Thiers, dont l'ouvrage est au catalogue des Livres prohibés, condamne à son tour comme superstitieuse la coutume de se mettre dans l'un des plateaux d'une balance et dans l'autre son poids de seigle (il traduit probablement ainsi le *Siligo* du théologien allemand) pour être guéri du mal caduc (2). Chez nous, en 1743, l'évêque d'Ypres, Guillaume Delvaux, proscrit et déclare abusif, de pure superstition, l'usage rappelé ci-dessus de peser les enfants épileptiques contre leur poids en froment, lin, etc., à la chapelle de saint Corneille d'Adinkerke, « *dat dat gebruik abusif was en eene pure superstitie* » (3).

Par contre, J.-L. Van Craywinckel, chanoine norbertin de l'abbaye de Tongerloo, l'approuve, car il s'inspire de l'Ecriture sainte, « où Dieu omnipotent ordonne de lui sacrifier le premier-né mâle ou de racheter celui-ci au prix de cinq sicles, selon le sicle du sanctuaire » (4). Nous avons rappelé plus haut cette prescription du Chapitre III du Livre des Nombres. Ses partisans se prévalent en outre d'une décision du pape Innocent VII qui, dans un litige entre les chanoines de Rouen et ceux de Saint-Quentin au sujet du droit de peser au tombeau et devant les reliques du saint, se prononça en faveur des derniers (5).

(1) *Ibidem*, p. 463.
(2) Traité des Superstitions qui regardent les Sacrements. Paris, 1741, I, p. 377.
(3) *Rond den Heerd*. Brugge, 1870, V, bl. 331.
(4) J.-L. Van Craywinckel, *loc. citat.*, p. 387.
(5) Braun S.-J., *loc. citat.*, p. 341.



Ancien drapelet du pèlerinage de saint Quentin à Lennick-Saint-Quentin.

Ces critiques, ces condamnations individuelles, sans conséquences doctrinales, car Rome semble se réserver le jugement en la matière, eurent un résultat plutôt heureux, car on relégua dans un endroit accessoire, au fond ou dans une dépendance du sanctuaire, les ustensiles de l'usage qu'on pratiquait crûment et fort naïvement, dans le lieu saint même, en face de l'autel. En outre, l'attention des fidèles, mieux instruits et ramenés si besoin à la saine doctrine, ne s'égara plus en attribuant au matériel et à des circonstances secondaires de l'usage, par exemple au poids et à la matière offerte en soi et non à la dévotion intérieure, toute l'efficacité qu'on pouvait en espérer.

Il nous faut maintenant mentionner quelques curieuses variantes de cette antique coutume du contrepoisage.

A Les Tailles (Luxembourg belge) on honore saint Gilles contre l'épilepsie et les convulsions. Il n'y a pas bien longtemps, des pèlerins y offraient encore leur poids de seigle, mendié de porte en porte (1). A Lennick-Saint-Quentin, dans le Brabant, où saint Quentin est invoqué contre l'hydropisie, les pèlerins apportent en manière d'ex-voto des bas remplis de grain. A Louvain, on invoque le même saint contre la même affection. Avant de s'y rendre en pèlerinage, on va avec un bas chez trois proches voisins du malade. Le premier doit le remplir de grain jusqu'au talon, le deuxième jusqu'à la moitié de la jambe et le dernier jusqu'au bord (2). A Wieze, dans la Flandre Orientale, on invoque le Saint Sauveur contre les maux de tête. Les solliciteurs y offrent un « bonnet » de grain qu'ils mendient ordinairement en cours de route (3). A la frontière hollandaise, une oraison à

(1) E. Rembry. — Saint Gilles, sa vie, ses reliques, son culte. Bruges, 1881, II, p. 354.

(2) Em. H. van Heurck. — Les Drapelets de pèlerinage en Belgique et dans les pays voisins. Anvers, 1922, p. 250.

(3) Alph. De Cock. — Volksgeneeskunde in Vlaanderen. Gent, 1891, p. 125.

saint Corneille est souveraine contre le mal caduc. La personne malade passe par trois fermes, où elle mendie le poids de son corps en grain. Ce grain est remis ensuite au curé en forme d'offrande (1). A Hees, au-delà de Maestricht, le père des trois sœurs Bertille, Geneviève et Eutropie, est spécialement invoqué pour les rhumatismes. On va mendier du grain dans neuf maisons différentes, et on le verse dans un grand coffre placé sous le portail de l'église (2).

Cet usage de donner en manière d'offrande le poids de blé de son corps ou de la partie malade de son corps tend à disparaître en Belgique. Il est probable qu'il a existé aussi dans d'autres pays que le nôtre. Suivant une coutume séculaire et même le plus souvent essentielle, ce blé doit être mendié de porte en porte par le pèlerin.

A Essen, dans la Ruhr, au Chapitre des Chanoinesses, deux fois l'an, après les Matines de Noël et de Pâques, l'abbesse, accompagnée du chapelain et des dames chanoinesses, se rendait au cimetière du couvent et l'on y dressait une balance. Dans l'un des plateaux on mettait à la Noël un jambon, à Pâques un agneau, l'abbesse faisait contrepoids en personne dans l'autre et priait avec son chapelain pour les morts. A la fin de la cérémonie, le chapelain recevait un denier, tandis qu'on distribuait probablement aux pauvres la valeur en argent du jambon ou de l'agneau (3). Le récit est muet sur la signification du rite : c'était vraisemblablement la part des morts aux grâces réputées particulièrement puissantes, attendues de ces deux grandes fêtes de rédemption. L'abbesse représentait ses filles défuntes reposant au dit lieu, se faisait peser pour elles et consacrait le poids

(1) A. Hock. — Croyances et remèdes populaires au pays de Liège. Liège, 1888, p. 42.

(2) J. Chalon. — Fétiches, idoles et amulettes. Saint-Servais, 1921, I, p. 216.

(3) F. Arens. — Der Liber ordinarius der Essener Stiftskirche. Paderborn, 1908, p. 23.

en aumônes pour le soulagement de leurs âmes. Cette pratique, chrétienne et charitable, était une pesée des âmes bien originale.

Peut-on en rapprocher l'usage ordalique de peser ceux qui étaient soupçonnés de sorcellerie dans l'eau des rivières et des fleuves pour constater si les soupçons étaient fondés ? Il était pratiqué dans toute l'Europe et reposait sur l'opinion que ceux qui étaient coupables de sorcellerie seraient reconnus à la légèreté extraordinaire de leur corps (le diable, pur esprit, y habitant et lui donnant un volume plutôt vaporeux, aériforme). Le bain consistait à plonger dans l'eau l'accusé, voire celui qui voulait se laver du soupçon, le corps lié en forme de boule, les pieds et les mains enlacés, une corde autour du corps. On le considérait comme coupable s'il surnageait ou si, pesé à la balance, il accusait un poids trop minime, disproportionné à sa taille. Très probablement et très heureusement, les cas de flottaison devaient être rares.

Au milieu du XVII[e] siècle, on suivait encore officiellement à Oudewater, en Hollande, la coutume de peser ainsi au nom de la ville, les gens accusés de sorcellerie, pour vérifier légalement s'ils avaient le poids requis d'un bon et honnête chrétien. On leur délivrait un certificat attestant que leur pesanteur était proportionnée à leur taille et qu'ils ne portaient rien de diabolique sur le corps. On dit que c'est Charles-Quint qui avait introduit cette épreuve afin de dérober à la mort une multitude de victimes du fanatisme populaire. La plupart des accusés venaient d'eux-mêmes subir l'épreuve ; on les faisait déshabiller, et une sage-femme patentée servait de témoin avec deux hommes chargés du pèsement. Les échevins et le greffier partageaient avec ces trois singuliers fonctionnaires, les six florins dix sous payés par ceux qui réclamaient l'épreuve, et auxquels, en retour, on délivrait le certificat dont nous venons de parler (1).

(1) Baron de Reiffenberg. — *Nouvelles archives historiques des Pays-Bas*. Bruxelles, V, 1830, p. 194.

C'était encore l'usage de se faire peser quand on allait en certains pèlerinages. Cette cérémonie préalable, qu'on peut considérer comme entachée de superstition, avait pour but de s'assurer *si on n'était pas maléficié*. C'est ainsi que vers l'an 1325, un chevalier du diocèse de Beauvais, domestique et secrétaire du roi de France, Charles VI, dit le Bel, voulant se guérir d'une rupture d'intestin, fit, avec sa femme et une suite nombreuse, le voyage de Sebourg où saint Druon était renommé par ses miracles. La pesée faite, les prières récitées et l'opération trouvée sans doute satisfaisante, il déclara le motif de son pèlerinage, en présence de plusieurs habitants. *Ponderatio ibi suo corpore, orationeque facta in ecclesia, pluribus incolis præsentibus, suæ peregrinationis causam enarrans ait* (1).

La folie humaine, si elle n'est pas réprimée, se retrouve quelque peu partout. Ainsi, chez les Indiens, on pesait aussi celui qui était inculpé de sorcellerie sur une balance officielle. On écrivait l'acte d'accution sur un morceau de papier déposé ensuite sur la tête du prévenu. On le pesait une seconde fois et si le poids n'était pas augmenté, on le déclarait innocent.

Mais n'est-ce pas chez les peuples primitifs qu'on doit aller chercher l'explication de beaucoup de nos coutumes ?

(1) Baron de REIFFENBERG. — *Messager des Sciences et des Arts.* Gand, 1833, p. 446.

LA MALADIE OCULAIRE DE SAINT PAUL ET L'APPARITION DU CHEMIN DE DAMAS

CRITIQUE DE L'OPINION RENANIENNE.

Par le Dr Charles GRIMBERT.

Dans notre dernière séance, après l'intéressante communication de M. Fosseyeux sur Renan et sur l'interprétation renanienne de certains faits merveilleux du christianisme primitif, M. le professeur Ménétrier a fait la remarque que ces phénomènes anciens ne pouvaient guère par eux-mêmes nous intéresser, nous médecins, parce qu'il n'y a point là d'observations médicales à proprement parler et que ces phénomènes lointains peuvent avoir été relatés par des auteurs et d'après des témoignages peu dignes de foi. Je crois pour ma part qu'il nous est difficile de ne pas penser médicalement un ensemble de faits historiques, bien que ces faits ne nous soient pas exposés méthodiquement à la manière d'observations cliniques ; et c'est bien une tendance légitime de chacun de nous, surtout à la Société d'Histoire de la Médecine, de poser un diagnostic en présence de faits lointains étudiés *d'après les sources*. Comment hésiter par exemple à reconnaître le mal comitial dans cet épisode d'un enfant que l'on amena au Christ, épisode si nettement décrit au chap. IX de l'Evangile de Marc (v. 16-28) : « Maître, je vous ai amené mon fils. Un esprit le jette contre terre, il écume et grince des dents... Depuis son enfance, souvent l'esprit l'a jeté dans le feu et dans l'eau. » L'enfant eut une crise devant le Maître,

avec cri initial et perte de connaissance : « L'esprit ayant poussé un grand cri, et l'ayant agité avec violence, l'enfant devint comme un cadavre, au point que plusieurs disaient : Il est mort. »

Pour en revenir à Renan, dont il doit être beaucoup parlé cette année, nous avons entendu avec intérêt à notre dernière réunion comment il comprit et interpréta le plus grand phénomène merveilleux du christianisme naissant, celui qui — en orientant Paul et ses prédications fameuses — a fait notre ère chétienne ce qu'elle est. Nous voudrions aujourd'hui montrer par quelques textes ce que l'interprétation de Renan contient de vérité défendable, historiquement et médicalement, d'une part : nous voulons dire l'affection oculaire de saint Paul ; mais aussi ce qu'elle nous propose de fantaisiste et de suranné d'autre part : l'hallucination de Damas.

*
* *

Dans sa deuxième épître aux Corinthiens (XII. 7), saint Paul écrit que, de peur que ses révélations ne l'enorgueillissent, Dieu imprima une écharde ou un aiguillon à sa chair, σκολοψ τη σαρκι. L'hypotèse faite par certains qu'il fût atteint d'épilepsie reste sans fondement ; nous n'y retrouvons d'allusion dans aucun texte ancien.

Le mal physique dont il souffrait devait être aigu et cuisant, puisqu'on le désigne métaphoriquement comme une épine enfoncée dans la chair. Il était aussi quelque chose de répugnant, et inspirait du dégoût à ceux qui l'approchaient, car au chap. IVe, v. 13, de son épître aux Galates l'apôtre remercie les fidèles de ne l'avoir, en dépit de son infirmité, « ni méprisé ni repoussé ». Cette gratitude apparaît d'importance quand on se souvient qu'en un milieu influencé par l'esprit grec un homme ne pouvait passer pour bon s'il n'était beau, et qu'une atteinte à la beauté physique devait lourdement compromettre l'autorité d'un prédicateur populaire. Il y a de sérieuses raisons de croire que le « stimu-

lus carnis » dont souffrait Saul de Tarse était une ophtalmie lui lésant la conjonctive et les paupières, et diminuant sa vue. Au chap. VI[e], v. 11, il dit à ses correspondants : « Voyez en quels grands caractères je vous ai écrit de ma propre main ». Et surtout, épisode plus considérable, il lui arriva un jour dans le Sanhédrin de ne pas distinguer le Grand-Prêtre de ceux qui l'entouraient. Il fallait une vue bien mauvaise pour ne pas reconnaître dans un groupe d'hommes, à son costume spécial, le pontife suprême. (Actes, chap. XXIII.)

Il est donc facile de se convaincre avec Renan que cette « affliction de sa chair » dont souffrait saint Paul résidait dans ses yeux.

*
* *

Pouvons-nous admettre que cette ophtalmie préparât Saul, le persécuteur de chrétiens, à l'éblouissante vision du chemin de Damas ? Renan l'a pensé. Et il attribue deux causes à ce phénomène : une, d'ordre moral, les remords du persécuteur et son estime croissante pour ses victimes ; l'autre, une cause physique complexe, faite à la fois de son ophtalmie, d'un ouragan subit accompagné d'éclairs, et peut-être d'une congestion cérébrale due au brusque passage d'un désert brûlant à une fraîche oasis. Tout cela nous paraît bien fantaisiste, et surtout le caractère hallucinatoire que Renan a découvert dans cet événement.

D'abord la préparation morale de Saul à son hallucination fait entièrement défaut. Il « dévastait l'Église, » disent les sources, ελυμαινετο, comme un loup ravage une bergerie. Renan lui prête des hésitations, de l'anxiété, des remords qui n'apparaissent nulle part. Il dit au contraire qu'il n'éprouvait aucun trouble, qu'il était de bonne foi et qu'il doit à son ignorance d'avoir obtenu miséricorde. Puis, passant de l'ordre historique à l'ordre physiologique et médical, Renan affirme que l'épisode, préparé par l'ophtalmie et par le soleil brûlant de la route ou

par l'orage, est hallucinatoire. Il faut une imagination débordante et quelque peu volage de barde breton pour admettre cette hallucination combinée, à la fois visuelle et auditive, partagée par des témoins (car les compagnons de Paul entendirent la voix, mais ne virent personne) ; hallucination unique, après laquelle le persécuteur, orienté dans un ministère actif, ne donna plus dans aucune de ses lettres ni de ses prédications les signes d'un délirant halluciné.

En résumé il y a des difficultés bien faites pour illustrer la prudente remarque de notre ami Vinchon qu'à l'époque de Brière de Boismont on vit trop aisément des hallucinations partout. Déjà en 1876, dans ses *Leçons sur les maladies mentales*, le professeur Ball disait : « Nous ne saurions admettre avec M. Brière de Boismont qu'il existe des hallucinations physiologiques ; nous ne saurions surtout admettre que le scepticisme de notre époque ait modifié les lois de la pathologie... Rien n'est changé dans les profondeurs intimes de la nature humaine. » Il ajoutait cependant, un peu trop hardiment encore : « Les hallucinations sont l'un des symptômes les plus vulgaires de la pathologie ; elles font partie de notre expérience à tous : peu de sujets y échappent d'une manière absolue dans le cours de leur existence. »

Nous avons appris de nos jours à être plus sévères en clinique mentale et à ne pas attribuer trop vite le caractère hallucinatoire à des phénomènes, surtout mystiques, individuels ou collectifs, qui ne sont le plus souvent que des accès de ferveur ou d'excitation psychique, avec représentations mentales vives et parfois délire imaginatif. Les hallucinations ne courent pas les grandes routes, même en Orient.

*
* *

L'interprétation de Renan nous intéresse donc fort peu pour l'histoire même des événements merveilleux du christianisme à ses débuts : nous avons pour cela des sources, dont la critique positive a

établi, depuis vingt ans surtout avec de nouvelles précisions, la valeur. Mais elle nous intéresse, au point de vue psychiâtrique, comme un reflet de la psychologie d'un auteur et d'une certaine tendance de l'exégèse en France au XIXe siècle, psychologie et tendance d'imitation allemande et d'une suffisance individualiste vraiment morbide. Renan écrivit un jour : « J'ai étudié l'Allemagne et j'ai cru entrer dans un temple. Tout ce que j'y ai trouvé est pur, élevé, moral, beau et touchant... C'est un trésor, c'est la continuation de Jésus-Christ. Leur morale me transporte. Ah ! qu'ils sont doux et forts ! Je crois que le Christ nous viendra de là. » A quoi il oppose ses compatriotes : « La France me paraît de plus en plus un pays voué à la nullité pour le grand œuvre du renouvellement de la vie dans l'humanité ». C'est à la suite des Baur et des Holsten que Renan se livra à ce romantisme historique assez peu scientifique, lui qui d'une plume légère écrivit ce gros aphorisme que « l'attente crée *d'ordinaire* son objet ! » Cette exégèse, largement dépassée de nos jours, est jugée définitivement par cette pensée de ses Essais de Morale (p. 58) : « Trop bien savoir est un obstacle ; on ne s'assimile que ce qu'on ne sait qu'à demi. » Renan, qui se plaisait à invoquer Herder comme « son type sublime, son penseur-roi, régnant sur tout, jugeant tout et n'étant jugé par personne », n'hésita pas devant certains aveux d'un caractère pathologique, tels que celui-ci : « Qu'il est affreux de soupçonner quelque chose de supérieur à soi !... Il suffit que je me sache forcé au bien pour que le bien me soit pénible. »

Nous avons voulu simplement souligner, en terminant, deux symptômes mentaux de ce Renan, dont l'exégèse biblique a aujourd'hui perdu toute valeur : sa xénophilie et son hypertrophie du moi.



L'ART VÉTÉRINAIRE ANTIQUE

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DES SIGNES RELATIFS AU DOSAGE PHARMACEUTIQUE DANS L'HIPPIATRIE GRECQUE

Par M. H.-J. SÉVILLA, médecin-vétérinaire.

Au seuil d'une étude rétrospective sur la thérapeutique vétérinaire grecque, il apparaît indispensable d'aborder auparavant celle de la pharmacie, en ce qui concerne notamment le dosage.

La pharmacie est, en effet, une science voisine et connexe de la thérapeutique. La présence d'une drogue active dans une formule ne suffit pas pour conférer au remède qui en découle un pouvoir thérapeutique vis-à-vis de l'organisme auquel il est destiné : mise en excès, cette drogue exagère les effets prévus et devient toxique ; incorporée à faible dose, elle est inopérante. Ici, comme en toute chose, il faut tendre vers l'optimum. L'analyse du concept pharmaceutique est ainsi toujours en présence de deux idées principales, celle de chimie qualitative et celle de dosage.

Les difficultés d'interprétation des signes conventionnels relatifs au dosage inscrits dans les textes anciens sont connues ; ces difficultés, communes à toutes les notations techniques qu'un contexte explicite ne vient résoudre, sont encore accrues dans les manuscrits par les erreurs matérielles de copistes

Bul. Soc. fr. d'Hist. Méd., t. XVII, n°s 3-4 (mars-avril 1923)

distraits ou capricieux. Quelques-uns de ces manuscrits ont été édités au XVIe siècle sous l'impulsion de François Ier. Pour certains ce fut la première et la dernière édition et c'est le cas de celui relatif à l'hippiatrie grecque. Tout d'abord, il semble que les recherches effectuées dans les textes imprimés à cette époque soient plus aisées que celles entreprises dans les manuscrits originaux ; mais, bien vite, on ne manque pas d'observer que l'éditeur a hésité dans le choix des caractères typographiques pour reproduire certaines abréviations. C'est, du moins, ce que nous avons observé au cours de nos recherches dans l'édition des hippiatriques donnée par Grynaeus, à Bâle, en 1537. Le typographe a parfois confondu certains signes conventionnels peu différenciés dans le manuscrit et les a finalement interprétés par un caractère unique. En fait, les causes d'erreur sont accrues si on s'adresse exclusivement à ces éditions.

Faire l'histoire de la pharmacie sans l'asseoir sur une base solide de métrologie chimique serait faire œuvre superficielle et enfantine. Aussi, avons-nous essayé d'entreprendre l'une avant d'aborder l'autre en comparant l'édition précitée avec le manuscrit 2245 du fonds grec de la Bibliothèque Nationale qui lui correspond. L'opposition des textes permet souvent de redresser les erreurs typographiques et aussi de comprendre les fantaisies du copiste car, parfois, surgit un contexte inattendu mais explicite.

En tout cas, lorsqu'il s'agit d'une mesure, le même terme répété dix fois dans dix textes différents, se soumet cent fois à une analyse mathématique que le grammairien n'aura pas soupconnée. En dernier ressort, les données biologiques, lorsqu'il s'agit de préparations destinées à l'usage interne, confirment ou infirment les conclusions proposées.

Nos observations ont porté sur les particularités du système de numération choisi pour exprimer la posologie des formules thérapeutiques destinées aux solipèdes. A première vue, ce système de numération, abstraction faite des accents et de quelques

signes particuliers, correspond au système le plus ancien et le plus courant, celui des lettres chiffres où les huit premières lettres de l'alphabet et le digamma primitif sont prises pour représenter les unités, les huit suivantes et le koppa hébraïque pour marquer les dizaines et, enfin, les huit dernières et le sampi hébraïque pour figurer les centaines. Mais les lettres unitaires, au lieu d'être comme dans le système classique toujours accompagnées d'un accent aigu placé en haut et à gauche pour les différencier des lettres du texte, sont ou bien accompagnées de cet accent ou surmontées d'un trait horizontal. Une première question se pose : Doit-on attribuer la même valeur à α' et α¯, β' et β¯, etc., c'est-à-dire 1, 2, etc. ?

Le contexte et, d'autre part, l'opposition du texte imprimé au texte manuscrit permettent de résoudre cette première énigme.

Voici tout d'abord une formule de pommade térébenthinée dont la posologie est exprimée en lettres-chiffres, page 120, ligne 15, de l'édition et qui se trouve répétée littéralement à la page 122, ligne 20 de l'édition égalenent.

στέατος ὑείου στατῆρας ιϛ¯
ῥητίνης τερεβινθίνης στατῆρας δ¯
στέατος χηνείου στατῆρας η¯
(Apsyrte 120,15.)

στέατος ὑείου στατῆρας ἑκκαίδεκα
ῥητίνης τερεβινθίνης στατῆρας τέσσαρας
στέατος χηνείου στατῆρας ὀκτώ
(Hiéroclès 122,20.)

Les nombres ιϛ¯, δ¯, η¯ de la première formule sont traduits dans la seconde, ils représentent respectivement par conséquent les nombres entiers 16, 4 et 8.

Dans d'autres formules les expressions μέρη β¯, μέρη δ¯ ne peuvent être traduites que par deux parties, quatre parties et, dans le texte, ἀπὸ τῆς συλλήψεως τοίνυν ἵππος κύει μησίν ια¯ καὶ ἡμέρας ι¯ signifie bien : La jument porte onze mois et dix jours à dater de la saillie (1).

(1) Hiéroclès, 58,7.

La valeur du trait-accent paraît ainsi indiscutable. Celle de l'accent aigu est aussi facile à déterminer à l'aide des exemples suivants pris au hasard, Ὠοῦ λέκυθον α', ὠὰ β', ὠὰ ε' qui ne peuvent se traduire que par : un jaune d'œuf, deux œufs, cinq œufs ; φλέβας δ', quatre veines ; ἡμέραι θ', neuf jours, etc.

A l'appui de la similitude du trait et de l'accent aigu, voici une formule répétée dans le corps de l'édition avec des variantes où l'équivalence de β' et de β¯ est démontrée et où α' est traduit littéralement.

χαλκάνθης ὀβόλον α'	χαλκάνθης ὀβόλον ἕνα
σμύρνης β¯	σμύρνης β'
κρόκου δραχμην μίαν	κρόκου δραχμὴν μίαν
(APSYRTE 51,10)	(HIÉROCLÈS, 52,11)

Il semble donc qu'on ne doive pas ajouter d'importance à ces détails communs à l'édition et au manuscrit et dus, sans doute, aux caprices du copiste Antoine Damilas auteur du manuscrit 2245. Dans les deux cas, qu'il s'agisse de α' ou α¯ on se trouve en présence d'un nombre entier et non d'une fraction de nombre.

L'éditeur s'est efforcé de reproduire ces particularités mais a commis quelques fautes. Une lettre-chiffre surmontée d'un trait dans le manuscrit est parfois reproduite dans l'édition avec un accent aigu (1).

Le *groupement des lettres-chiffres* présente également des particularités dont la traduction est moins aisée.

En plus de l'association classique des lettres exprimant les unités avec des dizaines ια' = 11, ιβ' = 12, etc., on trouve dans les deux textes, manuscrit et imprimé, des groupements de chacune des huit lettres unitaires avec un caractère qui, dans l'édition, repré-

(1) Comparez au recto du folio 46, ligne 11 du manuscrit. θείου ἀπύρου γō δ¯ et les mots correspondants de l'édition page 103, θείου ἀπύρου γō δ', tandis que les autres lettres-chiffres de la formule sont accentuées de la même façon de part et d'autre.

Cf également, m' f° 46, v° 4, κοτύλας δ¯ et Edition grecque 104,3 κοτύλας δ'.

sente un digamma mais qui, dans le manuscrit, affecte la forme d'un sigma terminal.

Edition	ας', βς' ... δς' ... ης'
Manuscrit ...	ας', βς' ... δς' ... ης'

Si on se réfère exclusivement à l'édition, la traduction de ces associations est embarrassante. On ne saurait dire ας' = 16, βς' = 26, etc., puisque ces nombres s'écrivaient ις', κς'.

Nécessairement, ce digamma a ici une toute autre signification que le nombre entier six. A priori, on peut supposer qu'il représente le numérateur d'une fraction duodécimale 6/12 c'est-à-dire 1/2 dont la valeur s'ajoute à l'unité qui le précède.

$$\alpha\varsigma' = 1 + \frac{6}{12} = 1\ 1/2, \quad \beta\varsigma' = 2 + \frac{6}{12} = 2\ 1/2, \text{ etc.}$$

Par analogie, lorsque nous écrivons aujourd'hui le nombre 1,5 nous sous-entendons que 5 représente 5/10 de l'unité soit une demie et que cette moitié s'ajoute au nombre entier qui la précède.

Le contraste entre le caractère typographique et le caractère manuscrit est surtout frappant lorsqu'il est associé au digamma proprement dit : ςς' (1). Les deux signes sont nettement différenciés dans le manuscrit et on peut penser que l'éditeur, très embarrassé pour les figurer, a mis côte à côte du digamma un autre digamma.

Ce pseudo-digamma se retrouve isolé dans le corps de quelques formules ; dans ce cas, il est parfois précédé de l'article neutre τὸ. En l'absence d'un contexte explicite on pourrait proposer, d'après ce qui précède, de traduire γο῀ τὸ ς' la moitié d'une once, mais un heureux hasard nous permet de justifier cette hypothèse qui satisfait l'esprit. On trouve en effet dans l'édition grecque, p. 78, 16 : ἐλαίου ξέστου τὸ ς' et au passage correspondant du manuscrit f° 35, v° lig. 25 : ἐλαίου ξέστου τὸ ἥμισυ qu'il faut traduire la moitié d'un

(1) *Cf* m' f° 36 r° et f° 35 v°.

xestès d'huile (0 lit. 274) et non 6 xestès (3 lit. 282) (1).

*
* *

Conclusion : Le signe conventionnel manuscrit ς', que l'éditeur de 1537, n'a pas su reproduire représente lorsqu'il est associé aux neuf lettres unitaires α, β, γ, δ, ε, ϛ, ζ, η, θ, la première lettre du *semi* des latins ; il veut dire une demie lorsqu'il suit un nombre entier et s'ajoute à celui-ci, ou bien lorsqu'il est isolé et précédé ou non de l'article, la moitié de la mesure qu'il accompagne.

Ces considérations réduisent le nombre des incertitudes relatives au dosage des *simples* actifs prescrits pour l'usage interne des solipèdes par quelques hippiatres de l'antiquité grecque. Elles nous permettront notamment de conclure à propos de l'opium que la dose journalière administrée était thérapeutique : une demi-once, γο῀ ς', c'est-à-dire 13 gr. 6, alors que si on en référait exclusivement au texte imprimé on traduirait γο῀ ϛ' = 6 onces = 163 gr. 728 et la prescription serait toxique. Les données biologiques confirment ici l'interprétation qui découle du contexte et de l'opposition des textes.

(1) *Cf.* également dans l'édition grecque la formule p. 44,3 reproduite p. 49, 16. En opposant les deux textes on trouve deux fois traduit γο῀ ϛ' = γο῀ ἥμισυ. Ces deux formules se retrouvent dans le manuscrit, f° 21, r° et f° 23 r°, mais le signe manuscrit isolé (ϛ' dans l'édition) a la forme d'un sigma terminal ς'.

UNE DÉCLARATION DE GROSSESSE EN L'AN XII

Par M. le Dr Paul DELAUNAY.

L'ancienne législation française, préoccupée de la sauvegarde de l'enfant, usait de rigueur contre les femmes qui dissimulaient leur grossesse.

Henri II, soucieux de mériter le « nom de très chrétien » fulmine, en février 1556, un édit déplorant que nombre de mères, « ayant conçu enfans par moyens déshonnêtes », « advenant le temps de leur part et délivrance de leur fruit, occultement s'en délivrent, puis le suffoquent, meurtrissent et autrement suppriment sans leur avoir fait impartir le Saint Sacrement de Baptême, ce fait les jettent en lieux secrets et immondes ou enfouissent en terre profane, les privant par tel moyen de la sépulture coutumière des chrétiens. » Il ordonne, en conséquence, que « toute femme qui se trouvera duement atteinte et convaincue d'avoir celé, couvert et occulté tant sa grossesse que son enfantement, sans avoir déclaré l'un ou l'autre, et avoir prins de l'un ou de l'autre témoignage suffisant même de la vie ou mort de son enfant lors de l'issue de son ventre, et après se trouve l'enfant avoir été privé tant du Saint Sacrement de baptême que sépulture publique et accoutumée, soit tenue et réputée d'avoir homicidé son enfant, et pour réparation punie de mort et dernier supplice. » Une ordonnance de Henri III (1586), prescrivit aux curés de rappeler tous les trois mois ces injonctions au prône des messes paroissiales; et ceux-ci ayant cru pouvoir s'en dispenser en interprétant une déclaration royale du 16 décembre 1698, une nouvelle déclaration du 25 février 1708 en rap-

pela et confirma l'obligation. La déclaration devait être faite devant le juge du lieu ; sinon, en cas de grossesse manifeste, le procureur fiscal se chargeait d'y contraindre l'intéressée. Au besoin, il était procédé, par le ministère de quelque chirurgien ou matrone à la visite de la fille suspectée.

Ces mesures n'allaient point sans inconvénients : victimes de simples présomptions ou de malveillants racontars, des innocentes se virent infliger des examens humiliants et injustifiés. D'autre part, certains tribunaux de justice levaient une taxe sur les déclarantes. En 1687, un arrêt du Parlement de Paris ; en 1705 et 1715 deux arrêts du Parlement de Dijon s'élevèrent contre ces abus et le Chancelier de France défendit, en 1747, de percevoir aucun droit pour ces sortes de déclarations (1).

Mais le Pouvoir spirituel et le Pouvoir temporel continuèrent de surveiller de très près les femmes enceintes ; la police des matrones et sages-femmes relevait en partie du curé. Dom François-Emmanuel Cangiamila, de Palerme, inquisiteur de la Foi au royaume de Sicile, ne va-t il pas jusqu'à imposer au pasteur de la paroisse, l'obligation de procéder, en l'absence de personnes autorisées, à l'opération césarienne, pour empêcher le fœtus « de perdre la vie de l'âme et du corps ? (2) »

S'il faut en croire Tourdes, « les dispositions des anciennes ordonnances, plus ou moins sévèrement appliquées, sont restées en vigueur jusqu'en 1789 (3). A vrai dire, la formalité des déclarations de grossesse se maintint plus longtemps que Tourdes ne le suppose. Elle ne relevait plus de l'obligation religieuse, le nouveau Régime ayant abjuré les considé-

(1) Cf. E. De La Poix de Fréminville. — *Dictionnaire* ou *Traité de la police générale des villes, bourgs, paroisses*, Paris, 1778, in-8°, p. 329-335.

(2) Dinouart. — *Abrégé de l'Embryologie sacrée*, Paris, Nyon, 1766, XXVII, 595 p. in-12. Livre II, Embryologie sacrée ou du soin du salut éternel des enfans dans le sein de leur mère.

(3) Tourdes. — Art. *Grossesse* (*Médecine légale*), in *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales* de Dechambre, t. XI, Paris, Asselin, Houzeau, Masson, 1886, in-8°, p. 249.

rations théologiques. Mais cette persistance peut s'expliquer par le souci d'intérêts plus matériels, méconnus sous le règne « du préjugé » et réhabilités à l'avènement des lumières et de la philosophie.

La Révolution proclamait, avec Jean-Jacques, au nom de l'éminente dignité de l'enfant et de son irresponsabilité native, les droits des « Enfants naturels de la Patrie. » Un décret rendu par la Convention, le 4 juin 1793, sur le rapport de Cambacérès, déclara les enfants nés hors du mariage, aptes à succéder à leurs père et mère dans des formes qui seraient ultérieurement déterminées.

Un nouveau décret du 12 brumaire, an II, inspiré par le même Cambacérès, stipula que les enfants naturels actuellement existants seraient admis à la succession paternelle ou maternelle, pour peu qu'elle fût ouverte depuis le 14 juillet 1789, au même rang que les descendants légitimes, à la condition toutefois de fournir la preuve d'une possession d'état (1). Ainsi se trouvaient garantis leurs intérêts pécuniaires. Et quant à leur sauvegarde vitale, plus n'était besoin de recourir aux coercitions outrageantes de l'ancienne législation. Dans son *Rapport sur l'organisation des secours à accorder annuellement aux enfants et aux vieillards*, le Conventionnel Maignet ne préconisait-il pas l'ouverture d'établissements où la fille-mère trouverait à toute période de la gestation, avec un asile assuré, le secret exigé par le « désir de conserver l'estime de ses concitoyens ? » La loi du 28 juin 1793 prescrit l'organisation dans chaque district, d'une maison d'accouchement pour les victimes de la sensibilité.

La déclaration de grossesse se rattachait donc désormais à une question d'hoirie, elle avait cessé d'être obligatoire en soi.

Renonçant lui aussi à faire peser sur la femme enceinte les suspicions et précautions de l'ancien

(1) Cf. Dalloz. — *Répertoire de législation, de doctrine et de jurisprudence*, art. Paternité et filiation, nouvelle édition, Paris, 1855, in-f°, t. XXXV, §§ 418-419.

droit, le Code pénal de 1810 ne vise plus que le seul fait d'infanticide. Quant au bénéfice que la législation révolutionnaire avait consenti aux bâtards, il devint bientôt caduc. Dès le 21 ventôse, an VII (11 mars 1799), une circulaire du ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, rappelait aux administrations centrales des départements qu' « il n'y a de père aux yeux de la loi que celui que désigne une union légitime ou sa propre déclaration » ; que « toute insertion de déclaration qui ne présente pas ces caractères et n'établit pas une paternité constante est une extension de la loi » ; que cette formalité « peut être préjudiciable au tiers qu'elle compromet sans son aveu,... peut nuire à sa réputation, troubler la paix domestique, enfin faire concevoir des espérances illusoires à la mère et à l'enfant et les porter à commencer des procédures onéreuses et sans fruit. » En sorte « que les officiers civils ne doivent recevoir aucune déclaration de paternité lorsque le mariage n'est point déclaré constant ou que le père n'est point présent » (1).

Peu de temps après, la promulgation du Code civil venait interdire formellement (art. 340) la recherche de la paternité.

Il ne faut donc voir qu'une tradition, une coutume survivant à des lois périmées dans le fait qu'en quelques endroits, bien après la Révolution, les filles séduites persistent à verser dans le sein du magistrat municipal, l'aveu de leur déshonneur et à lui dévoiler le nom de leur complice. Je n'en veux pour preuve que les nombreuses attestations consignées dans un registre de la Mairie de Savigné-l'Évêque (Sarthe). La première est en date du 20 thermidor, an XI (8 août 1803), la dernière du 19 décembre 1824 (2). J'en extrais celle qu'on va lire, et dont je

(1) *Circulaires, instructions et autres actes émanés du Ministère de l'Intérieur*... de 1797 à 1821, 2e éd., Paris, Imp. Royale, 1821, in-8°, t. I, p. 62.

(2) La coutume s'est maintenue longtemps encore après cette date. M. Paignard, maire de Savigné depuis plus de quarante ans, m'apprend obligeamment qu'au début de sa magistrature communale, quelques-

respecte scrupuleusement la teneur et l'ortographe :

« Aujourd'hui sept thermidor l'an douze de la république ces présentée jeanne lainay fille demeurant au bourg de Savigné madeclaré quelle étoit grosse de huit mois de la part de Sébastien Millet demeurant aud. Savigné. Cette fille etant chez ledit Millet ses saisi de cette fille, l'a menée dans son jardin sans lui dire ce qu'il voulet lui faire et a jouist de cette fille par force à huit heure du soir avec une chandelle à la main, a geté sa chandelle par terre pour forcé cette fille, voilà toute la déclaration que laditte jeanne linays nous a faite, fait à la mairie, les jours, mois et an que dessus. NOUCHEY, maire (1) ».

DOCUMENTS

Un sonnet de Joachim du Bellay, décrivant une scène d'hystérie.

On sait que le recueil des Regrets de Joachim du Bellay parut en 1558, après le retour du poëte en France ; il fut écrit de 1553 à 1557, pendant les années passées à Rome, comme secrètaire de son parent le cardinal du Bellay.

Le jeune Joachim (il n'avait que 33 ans) avait été vivement frappé, à la fois par les vestiges de la grandeur impériale et par les tares qu'étalait à ses yeux la fréquentation de la cour

unes de ses administrées venaient encore lui confier semblables aveux, dont il n'était d'ailleurs plus tenu compte. Par contre, je n'ai pu retrouver trace de semblables déclarations aux archives municipales du Mans.

(1) *Registre pour recevoir les déclarations des filles et des veuves ensinte demeurante à Savigné quil se présenteront à la Mairie dud. Savigné.* Archives de la Mairie de Savigné-l'Evêque, cahier in-f° non coté, f° 1, v°.

papale. Le regret de la patrie absente, comme aussi sa désillusion progressive, il les a fait passer dans les cent quatre-vingt-onze sonnets qui composent son chef-d'œuvre, et où la force du sentiment, la qualité de l'observation, le bonheur de l'expression placent l'auteur tout à côté, sinon peut-être au-dessus, de son illustre ami Ronsard.

Les qualités d'observateur, et la finesse de son jugement nous en pouvons juger, en tant que médecins, par le sonnet suivant qui porte le numéro XCVII des Regrets. Il est adressé à son ami Doulcin prêtre du diocèse de Chartres et docteur en médecine. On y reconnaît la description, précise dans tous ses détails, d'une de ces scènes d'hystérie et d'exorcisme qui se produisaient fréquemment dans la Ville Eternelle, comme dans la plupart des lieux de pélerinage.

Le dernier tercet montre que l'esprit critique ne manquait pas chez cet angevin du XVI[e] siècle. Il n'est pas douteux qu'il avait reconnu la part de convention, jusqu'à un certain point inconsciente, qui pendant plusieurs siècles devait permettre la reproduction presque toujours identique des mêmes scènes. Et certains d'entre nous ont pu voir encore ce tableau fidèlement tracé par Joachim dans les quatorze vers qui méritent de rester dans la mémoire des lettres.

XCVII

Doulcin, quand quelquefois je voy ces pauvres filles
Qui ont le diable au corps, ou le semble avoir,
D'une horrible façon corps et teste mouvoir
Et faire ce qu'on dit de ces vieilles sibylles.

Quand je voy les plus forts se retrouver débiles
Voulant forcer en vain leur forcené pouvoir ;
Et quand mesme j'y voy perdre tout leur sçavoir
Ceulx qui sont en vostre art tenuz des plus habiles.

Quand effroyablement escrier je les oy,
Et quand le blanc des yeux renverser je leur voy,
Tout le poil me hérisse, et ne sçay plus que dire.

Mais quand je voy un moyn avecque son latin
Leur taster hault et bas le ventre et le tetin
Ceste frayeur se passe, et suis contraint de rire.

Communiqué par le D[r] Jean Heitz.



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Dr H. Sulblé. — Quelques charlatans célèbres au xviie siècle. Toulouse : librairie Marqueste, E. H. Guitard, éditeur, 1922.

Les charlatans ont été de tous temps la plaie de la médecine ; ils le sont du reste encore.

Hippocrate se plaignait déjà « de ces gens qui exercent sans raison, sans expérience et sans probité », et Strabon dans sa géographie décrivait d'une façon fort amusante ces Bohémiens qui allaient de pays en pays demander l'aumône et tromper les foules.

Beaucoup plus tard Guy de Chauliac au xive siècle déplorait la faiblesse des gouvernements qui laissaient l'exercice de l'art médical dans les mains des empiriques et des gens sans conscience.

Mais c'est surtout au xviie siècle qu'une véritable nuée de Charlatans s'abattit sur la France — ils devaient y rester longtemps. — Certains d'entre eux acquirent une notoriété véritablement incompréhensible quand on songe à la pauvreté de leurs moyens d'action et à leur nullité scientifique.

La plupart venaient d'Italie. On a même dit que leur nom avait pour origine une petite ville de l'ombrie « Cereto ». mais il semble plutôt, comme le veut l'abbé Ménage, que ce mot vient du latin « circulare » qui signifie non seulement « tourner à l'entour » mais aussi « tromper et fourber ».

Paris fut pour eux l'asile où l'on pouvait exercer sans crainte et avec profit.

A ce propos, l'auteur ajoute malicieusement « que les Parisiens ont toujours été les gens les plus crédules du monde ». Il y a du vrai sans doute, mais il nous semble que

Paris n'est pas seul à avoir le triste privilège de se laisser duper. Il y a dans le monde entier beaucoup de personnes qui ont de ces aberrations inconcevables et qui, malgré leur expérience et leur pondération, se laissent circonvenir par des paroles magnifiques, par des promesses vaines et par des noms ronflants.

Pline, d'ailleurs, a signalé ce travers chez ses concitoyens il y a longtemps de celà... et Pline n'était pourtant pas de Paris.

Les procédés qu'employaient les charlatans du XVII[e] siècle étaient à peu près ceux de toutes les époques.

Ils examinaient les urines — même à distance — et débitaient des remèdes secrets accompagnés de prospectus réclames.

Certains de ces médicaments étaient évidemment doués de vertus thérapeutiques indéniables, mais comme ils étaient ordonnés sans méthode et sans étude préalable, ils aggravaient le plus souvent la maladie et parfois même entraînaient la mort.

Citons en passant : le sirop de violet, l'eau de Jouvence, l'hydromel de Rosée, le sel Polyehreste de « père ange » qui avaient la propriété merveilleuse de prolonger la jeunesse, de guérir les douleurs et de dépurer le sang.

Plus de soixante charlatans parvinrent à la célébrité pendant le XVII[e] siècle. Il ne nous est pas possible de les citer tous dans cette rapide analyse.

Ce fut d'abord l'abbé Aubry qui en 1650 ouvrit la série des grands empiriques. Il vint à Paris et exerça avec le titre de médecin ordinaire du Roi, quoique n'ayant jamais été reçu docteur. Il prétendait guérir les cancers à l'aide d'un médicament qui n'était pas toujours sans danger.

Ce fut Barbereau, qui s'enrichit en vendant de l'eau de la Seine en bouteilles. Puis ce fut Rabel, l'inventeur de l'eau de Rabel, dont le codex garde encore la formule. Il faisait partie du groupe des alchimistes, et fut compromis à ce titre dans la triste affaire de la Brinvilliers. Mais le plus intéressant et le plus curieux de tous ce fut Nicolas de Blégny qui eut une célébrité immense grâce à ses nombreuses publications. Il publia en 1673 : « *l'art de guérir les maladies vénériennes expliqué par le principe de la nature et de la mécanique.* » En 1676 « *l'art de guérir les hernies de toutes espèces dans les deux sexes par le Remède du Roi et l'histoire anatomique d'un enfant qui a demeuré vingt-six ans dans le ventre de sa mère.* »

A différentes reprises la Faculté porta plainte contre lui, mais il était si bien protégé par la cour, qu'il pouvait se permettre les pires audaces.

Si les charlatans que nous venons de citer furent seulement des exploiteurs cyniques de la crédulité publique et de la souffrance humaine, il y en eut d'autres qui furent mêlés consciemment à des manœuvres louches, à des affaires d'avortement ou même qui tinrent boutique pour vendre comme La Voisin « des poudres de succession ».

Qnand on lit ce passage, on comprend que Guy Patin avait raison de dire que son siècle « fut la lie des siècles ».

Il faut savoir gré à M. Sulblé d'avoir condensé en un ouvrage aussi court tant de documents et tant d'anecdotes. Tout ce qu'il nous dit nous fait presque regretter ce qu'il ne nous dit pas.

La documentation est si riche et la lecture si attrayante qu'on ferme à regret le livre. Dr Raymoud Neveu.

Arab medicine Surgery. — A Study of the healing art in Algeria. By M. W. Hilton Simpson B. Sc. London. Oxford university Press, Humphrey milford, 1922.

L'auteur, dans sa préface, tient à remercier particulièrement les officiers et les Administrateurs Français qui lui ont offert, au cours de ses voyages dans l'Aurès, l'hospitalité si large et si cordiale que tous ceux qui ont parcouru « le Bled » connaissent bien.

L'ouvrage qui renferme de superbes photographies, véritables documents ethnographiques, se divise en trois parties.

Dans la première, M. Simpson montre ce qu'est le praticien indigène dans l'Aurès. En général, l'art se transmet de père en fils.

Dans certains villages il y a trois et même cinq médecins appartenant à la même famille.

L'auteur a rencontré dans le Djebel Shershar des spécialistes qui ne font que les opérations du crâne. Leur technique leur a été transmise par des marabouts qui ont reçu aux temps anciens des instructions divines.

Le malade, le plus souvent, vient consulter le médecin et loge, pendant le traitement, chez un ami. Une fois, M. Simpson a trouvé un médecin ou plutôt une famille de médecins qui hospitalisent chez eux les malades venant de très loin, mais c'est une exception.

Les médicaments autres que ceux obtenus par les plantes fraîches sont l'arsenic, l'acétate de cuivre et l'alun, on les trouve chez les mozabites. Le docteur indigène procède lui-même à la confection de ses drogues. Il pile ses plantes dans un mortier de bois et quelquefois aussi les distille à l'aide d'alambics très primitifs et bien curieux.

Ils obtiennent ainsi des produits qui jouissent, paraît-il, de vertus thérapeutiques indéniables.

Dans le second chapître, l'auteur étudie la chirurgie. L'asepsie n'existe pas. Le chirurgien se contente après l'intervention de laver ses mains et ses instruments dans une eau plus ou moins sale. Quant à l'anesthésie, elle n'existe pas non plus. Toutefois, un indigène a confessé qu'il employait souvent l'Hyoscyamus albus comme anesthésique général et les excréments d'un certain lézard l'vromastrix acanthinurus comme anesthésique local.

Les chirurgiens indigènes pratiquent couramment la trépanation avec des instruments grossiers dont nous avons pu voir des spécimens lors du Congrès de Londres. Les fractures des membres sont réduites et consolidées à l'aide d'appareils fort ingénieux, et ensuite, massées au hammam. Les hernies sont maintenues par des petits bandages originaux. La chirurgie oculaire est très répandue. Là encore, l'arsenal chirurgical est bien sommaire, il se compose de ciseaux grossiers, de pinces et de stylets.

Les accouchements sont si aisés, que la plupart du temps ils se font seuls ; mais lorsqu'on a besoin du praticien, il arrive avec tout un attirail d'instruments barbares.

L'auteur n'a jamais vu pratiquer d'opération césarienne, mais un indigène lui a dit qu'il avait lu cette pratique dans un vieux livre arabe.

Dans les cas de calculs vésicaux, les indigènes préconisent la mixture suivante :

Mentha rotundifolia...........	3 parties
Miel........................	3 —
Cantharide....................	1/2 —

Si dans les 25 ou 30 jours qui suivent, le malade n'a pas expulsé le calcul, on a recours à la lithotritie qui se fait couramment.

Le dernier chapitre est consacré à la médecine proprement dite.

Les purgatifs les plus employés sont les fruits de coloquinte, les feuilles séchées et pulvérisées de Thymelea hirsuta — les fragments de racine de Thapia garganica, les graines.

Pour guérir les coliques et les indigestions, on a recours à l'artemisia herba alba, aux graines de Negella Sativa et de Cumimum Cyminum ainsi qu'aux infusions de menthe ou d'absinthe.

Dans les maladies de foie, on recommande de mastiquer lentement deux grammes et demie de graines de Fœniculum vul-

gare, chaque jour pendant 14 jours, et de prendre chaque matin une cuillerée d'extrait de feuilles fraîches de Solanum Nigrum ou de Marrubium Supinum.

La jaunisse est traitée par une composition de feuilles sèches de Capparis Symosa et de miel. Nous avons eu, pour notre part, l'occasion dans l'Extrême Sud Tunisien de voir ce médicament employé avec succès par les nomades.

Contre la diarrhée, on ordonne, soit de la poudre de noix de galle dans du lait, soit un mélange de graines de Trigonella gladiata, de sucre de fer et de froment.

Le choléra ne semble pas être soigné par les médecins indigènes. Ils se contentent de conseiller d'abandonner les villages contaminés et d'aller dans les forêts de pins qui sont considérés comme imprenables par les démons, causes de l'épidémie.

Contre le paludisme, ils emploient la quinine, ainsi que des fumigations avec des noyaux de dattes, ou une mixture à base de Peganum Harmala ou de Sesamum.

Les Bronchites sont traitées par les racines de pyrèthre, par les infusions de Sonchus maritimus et de Cinnamom, par les Baies de Juniperus Phœnicaea, ou les racines de Malva Sylvestris. Chez les enfants, on emploie de préférence la poudre de Pistacia atlantica ou une mixture de beurre et de Lycoperdon.

Un médecin nomade préconise les applications de racines chauffées de Thapia garganica,

La syphilis qui est très répandue dans l'Aurès et à laquelle les praticiens donnent le nom de « grande maladie » est soignée par les racines de Salepareille, les grains de Lepidum Sativum, les feuilles de globularia alypium, ainsi que les infusions de Peganum harmala.

Les médecins conseillent aussi les fumigations de cinabre, mais ils déclarent que ce traitement ne peut-être continué longtemps, parce qu'il fait tomber les dents.

Le chancre est communément lavé avec une solution de sulfate de cuivre et d'antimoine.

Dans la Blennorragie, très fréquente là-bas, on saupoudre le prépuce et le scrotum avec une poudre composée d'orties et de jasmin.

En outre, on conseille les infusions de Juncus maritimus, ou de Thymus pellescens,

Dans les orchites, on applique des cataplasmes de farine d'orge et de feuilles fraîches d'Hyoscyamus albus. Les hémorroïdes externes sont parfois traitées chirurgicalement, on emploie également la cendre de feuilles de globularia alypum,

mélangée dans de l'eau ou de l'huile, avec la cendre de feuilles de Juniperus oxycedrus.

En résumé, le travail de M. Simpson est tout à fait intéressant pour ceux qui s'occupent de la médecine indigène dans l'Afrique du Nord et qui se passionnent pour l'histoire de notre art. Dr Raymond Neveu.

Traités de la Dothinentérie et de la spécificité de Pierre Fidèle Bretonneau, publiés pour la première fois d'après les manuscrits originaux, par le D[r] L. Dubreuil-Chambardel. — Préface du P[r] Gilbert, Paris, Vigot, 1922, XII-356 p. in-8°.

En ce moment, les harangues académiques chantent à l'envi la gloire de Pasteur ; je n'ai pas la pensée de jeter une note discordante dans le concert qui, de tous les coins du monde, s'élève à la gloire du grand homme. Mais, pour tout dire, il me semble que les panégyriques officiels l'*isolent* un peu trop. Comme le faisait très justement observer le D[r] Mauriac, l'œuvre pastorienne n'est pas « le fruit inattendu et phénoménal d'une imagination de génie... Elle était contenue en puissance dans les raisonnements du xviii[e] siècle, et c'est Bretonneau, puis Trousseau, ...qui dans le domaine clinique ouvrent la voie aux doctrines microbiennes en établissant la notion de la spécificité dans les maladies. Pasteur donna une conclusion logique à ces tendances ».

En l'honneur du médecin Tourangeau, des fêtes bretonniennes devaient se dérouler à Tours en juin 1922 ; des circonstances indépendantes de la volonté des organisateurs les ont contraints à un ajournement *sine die*. Moins heureux que Pasteur, Bretonneau ne connaîtra pas les honneurs d'une posthume célébration. Le centenaire de la doctrine spécifique ne passera pas néanmoins inaperçu ; le D[r] Dubreuil-Chambardel vient de mettre au jour les deux traités du maître, demeurés inédits, sur *la Dothinentérie* et *la spécificité*.

Lorsque Bretonneau parut sur la scène médicale, les esprits oscillaient de la doctrine de Pinel, collection d'entités nosologiques, à celle de l'Ecole anatomo-pathologique, asservie à l'étude des lésions cadavériques. Les uns voyaient dans les fièvres des affections générales, frappant, arbitrairement, l'un ou l'autre des grands systèmes organiques ; les autres, s'en tenant au protocole d'autopsie, assimilaient la maladie à l'altération viscérale, et créaient ces entités anatomo-cliniques : *le* tubercule, *le* cancer, *la* congestion pulmonaire, *la* cirrhose ; le constat de la lésion, l'analyse des signes cliniques corréla-

tifs, suffisaient à les définir, et l'on n'allait point au-delà. Broussais survint, qui, sans révérence, aux uns comme aux autres, dit leur fait. Les maladies générales? Fantômes, inventions de l'esprit ontologique; il n'y a que des maladies locales, des irritations, dont la plus fréquente est la gastro-entérite; et voilà pour Pinel. Inflammations d'ailleurs banales, non spécifiques, quoique prétendent les morticoles, inventeurs d'entités anatomo-pathologiques.

Entre ces clans ennemis, Bretonneau, à son tour surgit. Fort de ses observations épidémiologiques, il proclame du même coup et l'existence des maladies générales, et la spécificité de leur essence et de leurs altérations. Il va plus loin : il en pressent les causes, « causes matérielles extrinsèques », sans doute « des êtres venus du dehors », et qui en expliquent la genèse et la transmissibilité. En juin 1821, il va faire à Paris, devant l'Académie de médecine, une communication sur la diphtérite, qu'il distingue nettement de l'angine scarlatineuse. Il s'en revient en son pays, méditant un *Traité sur les inflammations du tissu muqueux*, dont la première partie, consacrée à la dothinentérie, est au point dès 1822; mais en proie au scrupule, soucieux de contrôle, il la laisse de côté malgré les instances de Velpeau, et se lance sur la diphtérite dont ses élèves, Velpeau et Trousseau, lui arrachent enfin, après de longs atermoiements, le manuscrit. Le volume paraît à Paris, chez Crevot, en juin 1826. Reste *la Dothinentérie* : Bretonneau veut étendre, compléter son œuvre, la doubler d'un *Traité de la spécificité*, et tergiverse tant et si bien qu'il se laisse distancer par Louis. Ce dernier publie au début de 1829, ses *Recherches sur la... gastro-entérite*, et Bretonneau gardera en portefeuille son manuscrit désormais périmé. Louis, qui ne pouvait pas ignorer les recherches de son confrère de province, dédaigna de le citer. Pis encore, il oublia de traiter du mode de propagation de la maladie; l'Ecole de Paris n'admettait pas la contagion de la typhoïde. Cette vérité, qui offusquait alors la Faculté et l'Académie, Bretonneau eut la gloire de la pressentir, et d'en démontrer, autant qu'on le pourrait faire à l'époque, par l'observation clinique, anatomo-pathologique et sociale, la spécificité et la transmissibilité. Avec son disciple et ami Esprit Gendron, de Château-du-Loir, il est véritablement le précurseur de la doctrine de la spécificité morbide, qui devait, grâce à l'ardente parole de Trousseau, triompher du Broussaisisme, en attendant que les découvertes pastoriennes en apportassent la preuve expérimentale. Il faut savoir gré à M. Dubreuil-Chambardel d'avoir

tiré d'une ombre injurieuse les manuscrits inédits de Bretonneau; ils sont un des plus beaux monuments de la pensée médicale et permettent d'assigner au Maître Tourangeau une place d'honneur dans l'histoire des doctrines nosologiques. Je veux dire, toutefois, que la tâche de Dubreuil-Chambardel n'est pas achevée; il nous doit maintenant, après l'histoire de l'Œuvre, celle de l'Homme; et nous l'attendons.

Dr Paul Delaunay.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

---

E. Wickersheimer. *Catalogue des livres légués par Jean Protzer, docteur de l'un et l'autre droit à l'Hôpital du Saint-Esprit dc Noerdlingen* 1528. Revue des Bibliothèques, nos 7-12, juillet-décembre 1921. et t. à p., Paris, Champion, 1921, 9 p. in-8. — Jean Protzer, né à Nœrdlingen, séjourna en Italie de 1490 à 1497, épousa une fille de Nuremberg où il s'établit en 1507 et mourut en 1528. Il légua à l'hôpital du Saint-Esprit de Nœrdlingen les 290 volumes de sa bibliothèque dont le catalogue écrit de sa main est conservé sous le n° 3668 dans les mnss. de la Bibliothèque universitaire de Strasbourg. On y trouve mentionnés quelques ouvrages médicaux, parmi lesquels *Opera Johannis Mesuë*, *Regimen sanitanis*, *Magnini*, *Phisionomia Miehaelis Scoti*, *Liber de eonservaeione sanitatis*, *Faseieulus medieine* [Johannis de Ketham].

Roqcet. *Don au rabais d'un enfanl orphelin*, Bull. Soc. Agric. Sciences et Arts de la Sarthe, t. XLVIII, 1921-22, p. 199-201. -- Un tuteur incapable d'élever les orphelins mis à sa charge pouvait, par devant notaire, et aux enchères publiques, les adjuger au plus offrant. Le 7 janvier 1742, après trois annonces au prône de la messe paroissiale, René Fouqueray, marchand à Laigne-en-Belin (Haut-Maine), fit adjuger pour trois ans, à Perrine Pivron, au prix de 35 #, la personne de son pupille Jacques Pressoir. L'adjudicataire s'engageait à le nourrir, loger, coucher, entretenir, et « élever en l'amour et crainte de Dieu ». Mais elle mourut sur ces entrefaites, et l'enfant fut mis en adjudication à deux autres reprises (30 décembre 1742 et 2 janvier 1746). Finalement, le conseil de famille plaça Jacques Pressoir en pension chez son cousin Me Pivron, vicaire de Roëzé, lequel, pour 106 #. se chargea de l'instruire et entretenir pendant un an.

Roquet. *Cas de fécondité rare*, *ibid.*, p. 202-203. — Le 11 juin 1812, Magdeleine Narrais, épouse de Julien Fournier de Laigné-en-Belin (Sarthe), déjà mère de quatre enfants, donna le jour, d'un seul coup, à quatre rejetons, dont trois moururent presque aussitôt, et le quatrième le surlendemain. — L'auteur a relevé un cas semblable, de couche quadruple, porté sur les registres paroissiaux de Noyen-sur-Sarthe en 1549.

M. Lœper. *Histoire d'un journal*; Ch. Richet. *Aux temps héroïques de la médecine*, 1872-1878 ; Pinard. *Faible hommage d'un puériculteur au fondateur du Progrès médical*; P. Bar. *La réorganisation des services d'accouchements dans les hôpitaux de Paris et le Progrès médical*; P. Legendre, *La Salpêtrière et le Progrès médical en* 1882, Le Progrès médical numèro du cinquantenaire, 14 décembre 1922, p. 585-599. — Vous souvient-il de Bourneville, que Waldeck surnommait familièrement Boubour, et que, plus irrévérencieux (cet âge est sans pitié) les internes de Bicêtre appelaient le père Bournenzingue ? C'était nn petit homme bedonnant, actif et couperosé, couvrant d'une calotte fanée sa couronne de cheveux blancs ; anti-clérical farouche, à qui la vue d'une cornette donnait des crises d'épilepsie ; au demeurant, un brave homme, d'une parfaite probité, dévoué, serviable, et qui a joué un rôle actif dans le mouvement de réformes hygiéniques, nosocomiales et médico-sociales du siècle dernier. Politicien, au surplus, et sociologue, il avait sa marotte : celle de promouvoir les idiots et arriérés à la dignité d'électeurs ; illusion à la vérité pardonnable, et qui ne changerait pas sensiblement l'état présent des choses. Nommé médecin des services d'aliénés le 12 septembre 1879, et pourvu du service des enfants à Bicêtre, Bourneville le réorganisa, et fît beaucoup pour l'éducation de ces malheureux. Il leur consacrait de gros volumes d'investigations obstinées et minutieuses, dénombrant les poils pubiens, mensurant crânes, pénis et clitoris, pesant les encéphales, tout un labeur de phrénologiste attardé, sans idées générales, en d'illisibles statistiques. Tous les vendredis, il exhibait solennellement aux visiteurs étran gers, les plus curieux phénomènes de ses salles, et démontrait les progrès réalisés par la méthode Bourneville dans la formation morale, artistique et sociale des microcéphales et des crétins. Méthode non sans mérite, puisqu'elle avait pu faire d'un de ses ex-pensionnaires un adjudant de l'armée active, lequel avait malheureusement, comme on dit, « mangé la grenouille ». Les invités étaient reçus

aux sons de la Marseillaise, chantée par les élèves avec accompagnement d'harmonium, et congédiés aux accords d'une fanfare d'épileptiques et de goitreux, dignes de tenter le burin de Callot. Un myxœdémateux, célèbre sous le nom de *Pacha de Bicêtre*, présidait, impassible, à ces débauches d'orchestration.

Le chef d'orchestre maniait aussi le bâton, et non sans maëstria, dans le concert journalistique. Il était le fondateur du *Progrès médical*, dont les premiers numéros parurent en 1873. — 1873 ! Temps héroïques où la France meurtrie, se remettait au travail et cherchait à regagner, sur le terrain scientifique l'avance perdue. La Faculté de médecine était une ruche bourdonnante ; on n'y voyait point, alors, de représentants du sexe aimable ; rien que des étudiants, arborant, comme un insigne sacré, l'invariable chapeau haut de forme ; si bien qu'un jour, Charles Richet fit scandale en exhibant, parmi la marée des gibus, un chapeau rond ! Toute cette jeunesse assaillait le pied des chaires qu'illustraient, déjà déclinants, les grands noms de la clinique française. L'Académie de médecine, sourde à la voix de Pasteur, représentait le passé, plus que l'avenir ; les hommes d'avant-garde se donnaient rendez-vous à la Société de biologie, autour de Cl. Bernard ; à la Salpêtrière autour de Charcot. A grand peine, par seize voix contre treize, la Faculté avait permis à ce dernier d'échanger sa chaire d'anatomie pathologique contre la nouvelle chaire de clinique des maladies du système nerveux (2 janvier 1882). Charcot eut tôt fait de prendre sa revanche ; et les séances d'hypnotisme du boulevard de l'Hôpital furent plus fréquentées que les réunions académiques de la rue des Saints-Pères.

Charcot donc, eut son école ; qui dit école, dit clan ; et tout clan a besoin, pour vivre, d'influences et de publicité. L'influence, Charcot la détenait, on sait avec quelle impérieuse majesté ; en dehors de Charcot et de Bouchard, il n'était point alors de salut. Quant à la publicité, le maître en chargea son élève Bourneville, qui en fit son affaire.

Bourneville (Désiré-Magloire) était né en 1840. Reçu interne des hôpitaux de Paris le 24 décembre 1865, puis docteur de la Faculté de Paris, il avait lancé, pour ses débuts, une petite feuille, le *Mouvement médical*, quand Charcot le chargea d'agrandir la boutique et de repeindre l'enseigne ; le *Progrès médical* était fondé. Installé d'abord, 6, rue des Ecoles, il fut transféré, 14, rue des Carmes, dans une bâtisse pseudo gothique, blottie à l'ombre de l'église Saint-Jean de Latran, et qui avait l'air d'un couvent. Si l'extérieur en

apparaissait monastique, l'intérieur ne l'était guère : le positivisme hautain de Charcot se muait, chez Bourneville, en anticléricalisme sectaire et bruyant ; le rédacteur en chef était, d'ailleurs, homme actif et laborieux. Il griffonnait, du matin au soir, derrière ses vitraux et descendait, après souper, dans le sous-sol où, parmi les bocks, dans des nuages de fumée de pipe, il convoquait son Comité. On y vit passer des hommes déjà connus, comme Magnan, et des jeunes, une pléiade de jeunes, qui feront bientôt leur chemin : là Noir et Marcel Beaudouin firent leurs premières armes en journalisme ; ils y coudoyaient Brissaud, belle tête d'artiste chevelu, Budin, mélancolique ; Ballet ; le beau Paul Poirier, « Popaul », Normand, mais aux yeux de braise, à la voix chaude et prenante, arriviste câlin, ou féroce au besoin ; Landouzy se redressait. de toute sa petite taille entre Chantemesse et Charles Richet. Et tous de besogner : Longuet, Duret, Chantemesse, Coyne, Regnard, Beaudouin, se partagent les comptes rendus et analyses ; Bourneville, qui veut faire neuf, insiste pour qu'on se tienne au courant de la littérature étrangère, sans toutefois dédaigner la nôtre : les cours de Ranvier, de Strauss, de Vulpian meublent les colonnes du journal, ceux de Charcot surtout. La plupart des leçons de Charcot recueillies ou rédigées par ses élèves, Babinski, Brissaud, Ballet, Marie, Raymond, ont paru dans le *Progrès*. Le reste passe dans l'*Iconographie photographique de la Salpêtrière*, que de 1876 à 1880, Bourneville publie avec Regnard.

Bourneville, au reste, ne se borne pas à la Science pure : il s'inspire de l'actualité ; batailleur, il bataillera... pour le progrès ; et les polémiques se succèdent, plus ardentes encore, quand pourvu du mandat de conseiller municipal du quartier Saint-Victor (1876), il peut se hisser à la tribune des assemblées délibérantes. Campagne pour l'amélioration de l'hygiène hospitalière ; campagne pour la crémation cadavérique : campagne pour le triomphe de la libre pensée nosocomiale, et, la laïcisation des hôpitaux, qui triomphant des boutades d'Armand Després, entraînera la création des Ecoles d'infirmières ; lutte pour le perfectionnement de l'enseignement obstétrical des étudiants, trop négligé, trop théorique, et pour la protection maternelle et infantile ; cette dernière campagne, entamée en 1877, aboutira, contre Nicaise et Lefort, partisans de l'extension du recours aux sages-femmes agréées ; contre les chirurgiens des hôpitaux qui ne veulent pas se dessaisir des services d'obstétrique, à la création du corps des accoucheurs des hôpitaux (1881-82).

Bourneville dirigea son journal, sous l'égide de Charcot, jusqu'en 1893. Le maître disparu, il en rallia les héritiers : Brissaud, Budin, Poirier, Déjérine, Magnan, Noir: appuis moins despotiques, partant moins sûrs. Les périodiques médicaux, la *Presse médicale*, la *Semaine médicale*, et tant d'autres se développent ou se multiplient: la réclame pharmaceutique crée une nuée de feuilles nouvelles, souvent bien faites, concurrentes redoutables, puisque gratuites ; les lecteurs se dispersent; les diatribes du vieil homme n'assurent plus le débit du *Progrès*. Un nouveau Comité roule le fondateur dans le linceul d'épreuves où dorment les journalistes morts (1898) ; pendant quelque dix ans, son nom figure encore sur la couverture ; las d'un vain titre, Bourneville enfin démissionne, et s'éteint un an après, en 1909. Le *Progrès médical*, transformé vit encore, et vient de célébrer son ciquantenaire.

F. Bonnet-Roy. *Essai sur l'évolution de l'otologie*, Revue scientifique, 11 novembre 1922, p. 727-731. — La spécialité otologique est tard venue. Issue des travaux de l'École de Vienne, avec Politzer, elle prit d'abord en Allemagne un rapide essor. Avant 1860, on expliquait la surdité par des considérations empruntées à la physique : l'obstruction tubaire maintenait une inégalité de pression atmosphérique de part et d'autre du tympan ; pour rétablir l'équilibre, on insufflait la caisse tympanique par la trompe d'Eustache. Ce procédé avait été découvert empiriquement en 1724 par un maître de poste, Edme Guyot, qui le pratiquait sur lui-même ; il fut repris et perfectionné par Cleland, Itard, Deleau et Politzer (1863), et Charles Delstanche préconisa plus tard le pneumo-massage du tympan. En 1867, W. Meyer découvrant chez une sourde des végétations adénoïdes rattacha enfin la surdité à l'existence des lésions rhinopharyngiennes. L'otologie s'enrichit en outre des progrès de toutes les sciences connexes : Physiologiques d'abord : la physiologie du labyrinthe, abordée par Flourens (1828) bénéficia par la suite des travaux de Ménière sur le vertige labyrinthique (1867) et, de nos jours, des recherches de Barany. La neurologie a enrichi l'otologie de notions précieuses, entre autres celle des névrites de la VIIIe paire. Si la trépanation de la mastoïde fut pratiquée dès la fin du xviiie siècle en Danemark par von Kolpin et Callisen sur la personne du fameux médecin von Berger, qui d'ailleurs en mourut (Cf. sur Berger E. Ingerslev, *Chr. J. Berger*, ***Fragen ueber die geburt des Menschen***, Copenhague et Leipzig, 1910, in-8°, et J.-W.-S. Johnsson, ***Köbenhavnske medicinske selskaber,***

Festskrift, Copenhague, 1922, in-8°, *passim*), le manuel opératoire en fut perfectionné par Duplay, Follin, Péan, Auguste Broca, et Luc, Sebileau et Moure en ont hardiment, de nos jours, élargi les indications et les limites. Enfin, depuis l'ère pastorienne, la spécialité otorhinologique a profité des indications pathogéniques et thérapeutiques de la microbiologie et de la biologie contemporaines.

H. Leclerc. *La Mandragore*, Presse médicale, n° 102, 23 décembre 1922, p. 2138-2140.

H. Leclerc. *Le Capillaire*, Le Courrier médical, 72e année, n° 43, 26 novembre 1922, p. 505-506. — On connaît en France trois espèces de capillaire : *Adiantum capillus veneris* ou capillaire de Montpellier ; *Asplenium trichomanes* ou doradille ; *Asplenium adiantum nigrum* ou capillaire noir. Déjà vanté par Hippocrate, Théophraste, Dioscoride, Galien, par les médecins arabes (Avicenne, Mésué), l'adiantum est encore en faveur auprès de Platearius, puis de Thibault-Lespleigney, de Fuchs, et Pierre Formi de Montpellier lui attribue au xviie siècle des vertus inspirées de la doctrine des signatures. Le cheveu de Vénus, *polytrichon*, *callitrichon*, doit, de par les analogies, déjà invoquées par Hippocrate et Théophraste, réparer les méfaits de la calvitie « aux testes desquelles cette fameuse déesse les a soufflés par le mauvais vent de quelque disgrâce. » Il a d'ailleurs d'autres et nombreuses propriétés, atténuantes, dépuratives, confortatives qui en font, au dire de Formi, « un second or potable ». De tant de vertus, il ne reste rien, que la vague action béchique de notre sirop de capillaire.

Escaich, *Une limitation originale du nombre des pharmaciens à Madagascar*, *ibid.*, p. 516. — Le roi Hova Andrianamjoinimeria (1787-1810) ordonna que seuls pourraient vendre des remèdes au public les pharmacopoles qui auraient subi l'épreuve du Tanghin, c'est-à-dire goûté de leurs propres remèdes. Ceux qui l'avaient victorieusement affrontée, et acquéraient ainsi le privilège de débiter leurs drogues recevaient : les hommes, le nom d'Andriamadio (le noble purifié) ; les femmes, celui de Ramadio (Madame la pure). — Ceux qui vendaient de mauvais remèdes étaient menacés de mort.

A. Briot. *L'œuvre de Pasteur, Les résultats actuels de ses découvertes et de ses méthodes, à propos de son prochain centenaire*, Le Correspondant, n° 1445, p. 888-904.

X... *Le Centenaire de Pasteur*, Savoir, 2e année, n° 51, 23 décembre 1922. — Les premiers travaux, les fermentations,

les générations spontanées, les maladies infectieuses, les résultats et l'avenir.

Roux. *Une journée au laboratoire de Pasteur*, *Ibid.* — Souvenirs du laboratoire de la rue d'Ulm.

X... *Quels furent les principaux collaborateurs de Pasteur ? Ibid.* — Raulin, Duclaux, Maillot, Grenet, Gayon, Joubert, Chamberland, Roux, Thuillier, Yersin, Metchnikoff, Calmette, L. Martin, Grancher, Chantemesse, Charrin.

Le centenaire de Pasteur (1822-1922), La Presse médicale, n° 103, 27 décembre 1922, p. 1117-1132. — Séance de l'Académie de médecine en l'honneur de Pasteur ; Allocution de M. Béhal, président ; Widal, l'œuvre médicale de Pasteur ; P. Delbet, l'œuvre de Pasteur et la chirurgie ; Wallich, l'œuvre de Pasteur et l'obstétrique ; Barrier, l'œuvre de Pasteur et la médecine vétérinaire ; Calmette, l'œuvre de Pasteur et les progrès de l'hygiène.

Delezenne. *L'œuvre de Pasteur et la biologie*, *ibid.*, n° 5, 17 janvier 1923, p. 45-47.

Coutière. *A propos du Centenaire de Pasteur*, Clinique et Laboratoire, 1re année, n° 11, 20 décembre 1922, p. 204-211.

P. Bourget. *Réflexions sur le Centenaire de Pasteur*. R. Vallery-Radot, *A la gloire de Pasteur*, L'Illustration, n° 4164, 23 décembre 1922, p. 622 *ter*-642. — Le Centenaire de Pasteur, *La gloire de Pasteur*, par Poincaré, Hanotaux, H. Bordeaux ; *Fragments de discours*, par Pasteur ; *Pasteur dans son Laboratoire*, par Roux ; *Le roman de Pasteur*, par R. Vallery-Radot ; *Pasteur et la médecine*, par Hutinel ; *Pasteur et la chirurgie*, par R. Baudet ; *Pasteur à Strasbourg*, par Sartory et Moinson ; *Pasteur à l'Académie*, par Ad. Brisson, Annales politiques et littéraires, n° 2061, 24 décembre 1922, pp. h. t., non cotées.

Dr Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 14 avril 1923.

Présidence de M. le Dr Hervé.

Etaient présents : Mlle Henry, MM. Avalon, Basmadjian, Barbé, Billon, Boudon, Boulanger, Brodier, Chaumont, Cornillot, Dardel, Dorveaux, Fosseyeux, Ch. Grimbert, Grünberg, Guelliot, Hahn, Jeanselme, Laignel-Lavastine, A. Lutaud, Ménétrier, Molinéry, Mousson-Lanauze, Neveu, Olivier, F. Regnault, Weisgerbeer.

Candidats présentés : MM. les Drs Challamel, 1, avenue Reille (14e), par MM. Brissemoret et Cornillot;

Cornil (Lucien), préparateur à la Faculté de Médecine, 39, rue Saint-Placide (16e), par MM. Olivier et Fosseyeux;

Léger (Lucien), à Chelles (S.-et-M.), par MM. Brissemoret et Cornillot;

Singer (L.), 3, Villa Boissière (6e), par MM. Fosseyeux et Laignel-Lavastine.

Congrès de Bruxelles. — M. le Dr Laignel-Lavastine rend compte du 5e Congrès des Sciences historiques, tenu à Bruxelles, du 8 au 15 avril, où figurait une section d'Histoire de la Médecine, ainsi que de la Séance de la Société internationale d'Histoire de la Médecine qui a eu lieu le 11 avril à Anvers.

Démission. — M. le Dr Félix, de Toulouse.

Radiation. — M. le Dr Robinson de New-York est radié à l'unanimité sur les conclusions du rapport ci-après :

Le Bureau de la Société.

Considérant que M. le Dr Victor Robinson, de New-York, rédaeteur en ehef du *Médical Life* a publié dans le numéro de ee Journal de Décembre 1922 un article où, sous prétexte de rendre eompte du eentenaire de Pasteur, il parle (p. 652) du rapt de l'Alsaee-Lorraine par Louis XIV, et (p. 653) reproche à Pasteur son patriotisme.

Considérant que M. le Dr V. Robinson a été l'objet d'une mesure de radiation de la part d'autres sociétés savantes pour ses opinions et ses éerits franeophobes.

Propose, à l'unanimité, de lui appliquer la mesure de l'exelusion.

Communications. — M. le Dr Laignel-Lavastine résume le travail de M. Moulé sur *Vicq d'Azir et la pathologie animale*. Dans une courte notice biographique sur Vicq d'Azir, il démontre comment il fut amené à l'étude de la Pathologie comparée. Grâce à l'amitié de Lassonne, premier médecin du roi, qui avait dans ses attributions l'étude des maladies épidémiques et épizootiques, il fut envoyé dans le midi observer sur place une épizootie qui décimait les troupeaux.

Ce fut le point de départ de ses travaux sur les épizooties dont M. Moulé donne l'énumération. Il termine par quelques notes biographiques sur les mémoires de pathologie animale insérés dans les premiers volumes de la Société royale de Médecine (plus tard Académie de Médecine), dont Vicq d'Azyr fut le fondateur et le Secrétaire perpétuel.

Le Dr Félix Regnault présente des photographies *de poteries péruviennes précolombiennes*. Déjà en 1899 il avait reconnu et décrit plusieurs de ces terres cuites au musée du Trocadéro ; elles présentaient des mutilations du nez et des lèvres, un effondrement de la voûte palatine, un nez en lorgnette. Il avait pensé à la syphilis. De telles terres-cuites sont nombreuses dans

les musées d'Europe ; les auteurs qui les ont étudiées les ont prises les uns pour des lupus, les autres pour la syphilis, ceux-ci pour de la lèpre, ceux-là pour des mutilations ethniques infligées à des coupables.

En 1913, le Dr F. Regnault, a vu au musée de Madrid une belle série de ces terres-cuites. Aujourd'hui que l'on connaît deux nouvelles maladies parasitaires la leishmaniose et la blastomycose, on tend à voir dans ces poteries les représentations de ces maladies. Les poteries du Musée de Madrid viennent à l'appui de cette théorie. Sur l'une existe une tuméfaction très prononcée de la lèvre supérieure, sur une autre des deux lèvres. Plusieurs offrent des mutilations du nez rappelant celles qui surviennent à la suite de la leishmaniose. L'une, présente très nettement une section des commissures de la bouche ; les deux lèvres de la plaie ont été réunies par une suture dont on voit nettement les fils. Il s'agirait donc là d'une opération, non d'une mutilation juridique.

Mais il faut remarquer que les Péruviens devaient souvent confondre le lupus, la syphilis et la leishmaniose ; il est même douteux qu'ils les aient différenciées. Nous mêmes, à l'époque de la Renaissance, confondions la syphilis et la lèpre, et des syphilitiques étaient enfermés dans les léproseries. D'ailleurs la leishmaniose n'est connue que depuis une vingtaine d'années, grâce au microscope. Auparavant, les dermatologistes regardaient cette maladie comme un lupus.

Il ne faudrait donc pas prétendre à trop de précision dans le diagnostic rétrospectif de ces poteries pathologiques.

M. Jeanselme pense également qu'il n'y a pas lieu de donner des conclusions fermes ; nous ignorons si la leishmaniose existait à la période précolombienne, nous ne savons même pas s'il s'agit ici de lésions spontanées ou de mutilations. Il rapproche les documents présentés par M. le Dr Regnault des illustrations parues dans une thèse de M. le Dr Francisco de Paulo Pinto Harting, sur le diagnostic clinique de leishmaniose nasal (1919).

M. le Dr A. Lutaud, dans une étude sur *Struensée, médecin et homme politique*, après avoir rapidement rappelé la carrière de cet homme extraordinaire qui joua un rôle important dans l'histoire de la Scandinavie, indique qu'il fut un des propagateurs de l'inoculation, en même temps que des idées philosophiques et des méthodes scientifiques qui rayonnaient de Paris sur toute l'Europe.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 5 Mai 1923.

Présidence de M. le Dr G. Hervé,

Etaient présents : MM. Avalon, Basmadjian, Brodier, Bugiel, Boulanger, Chaumont, Dorveaux, Fialon, Fosseyeux, Jeanselme, Hahn, Laignel-Lavastine, A. Lutaud, Ménétrier, Mousson-Lanauze, Neveu, F. Regnault, Sévilla, Thibierge, Torkomian, Vinchon.

Excusés : Barbé, Buchet.

Candidats présentés :

MM. les Docteurs Dumas (Georges), professeur à la Faculté des lettres, 6, rue Garancière (6e), par MM. Barbé et Boudon ;

Lyon-Caen (Louis), ancien chef de clinique à la Faculté, 7, rue Francisque Sarcey (17e), par les mêmes ;

Roca (Joseph M.), 58, Pelayo, Barcelone, par MM. Salvador Vivès et Laignel-Lavastine.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. le Dr Torkomian, de passage à Paris, qui assiste à la séance.

M. le Dr L. Bizard adresse un tirage à part d'un article sur l'*Histoire de Saint-Lazare, de ses origines au XVIIIe siècle.*

Communications. — M. le Dr R. Neveu lit un travail sur *l'urbanisme et l'hygiène dans les villes mortes d'Asie mineure*, où il étudie successivement les rues, les égouts, les aqueducs, puis la disposition des maisons et des gymnases, d'après les textes d'Oribase. Il s'attache surtout à Priène, dont le plan était dû à Hippodamos de Milet, et qui a fait d'ailleurs l'objet d'un travail récent paru dans la *Vie Urbaine* (1).

M. le Pr Jeanselme commente, d'après Psellos et quelques autres historiens grecs, le récit de la *maladie et de la mort de Romain III Argyre, empereur de Byzance* (1028-1034); ce dernier épousa Zoé, fille de Constantin VIII ; Michel frère de l'eunuque Jean entreprit de faire disparaître le mari de Zoé dont il était l'amant. Romain pendant de longues années présenta les symptômes d'une lente intoxication avec œdèmes, pâleur de la face, dyspnée, chute de la barbe et des cheveux. Les quelques indications médicales que l'on peut en tirer soulèvent d'intéressants commentaires de MM. Hervé et Ménétrier.

M. le Dr F. Regnault présente un *mortier italien de sorcière* daté de 1506, et dont les fines sculptures sont signées de l'artiste : Del Fava.

La séance est levée à 6 heures 1/4.

(1) Bonnet Patrice. — Un modèle grec de composition de ville, la ville hellénistique de Priène en Asie Mineure. *Vie Urbaine*, 1er août, 1922

LE Ve CONGRÈS INTERNATIONAL DES SCIENCES HISTORIQUES ET D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Par M. LAIGNEL-LAVASTINE.

Le Ve Congrès international des sciences historiques s'est ouvert le lundi 9 avril, au *Palais des Académies*, à Bruxelles, sous la présidence du professeur Pirenne (de Gand). Le Congrès, qui dura une semaine, réunit 982 adhérents de toute nationalité, l'allemande exceptée, car exclue. La Belgique comptait un tiers des congressistes, la France 259, l'Angleterre 180.

L'accueil offert par les Belges aux étrangers fut parfait et aux Français particulièrement cordial.

Le cadre de Bruxelles s'y prêtait d'ailleurs. Il y existe aujourd'hui une *Fondation universitaire*, où les professeurs étrangers sont fraternellement reçus. A ce point de vue, comme à beaucoup d'autres, Paris se devrait d'imiter la Belgique.

Les travaux du Congrès, qui comprennent plus de 300 communications, sont répartis en 23 sections : 1° *histoire de l'Orient* ; 2° *histoire grecque et romaine;* 3° *études byzantines;* 4° *histoire du moyen âge* ; 5° *histoire moderne et contemporaine* ; 6° *histoire des religions et histoire ecclésiastique* : 7° *histoire du droit;* 8° *histoire économique* ; 9° *histoire de la civilisation* ; 10° *histoire de l'art et archéologie;* 11° *méthode historique et sciences auxiliaires* ; 12° *documentation sur l'histoire du monde pendant la grande guerre* ; 13° *Archives et publications de textes historiques*.

Grâce au zèle du docteur Tricot-Royer (d'Anvers),

président de la Société internationale d'histoire de la médecine, pour la première fois dans les Congrès des sciences historiques une sous-section fut réservée à *l'histoire de la Médecine* dans la section IX : *histoire de la civilisation.*

Ainsi un contact plus intime qu'autrefois s'est établi entre historiens et médecins et les uns et les autres ont vu les avantages réciproques qu'ont des cervelles de formations différentes à se frotter les unes contre les autres.

M. le P[r] Jeanselme a ouvert la série des communications médicales par un travail, documenté aux sources, sur la *Psychose de l'Empereur Héraclius*, qui, après avoir conquis Constantinople en 610, tomba dans l'apathie, dont il sortit pour conquérir la Perse et toute l'Asie Mineure (622-629). Après cette superbe conquête, Héraclius eut un nouvel accès de mélancolie qui dura jusqu'à sa mort.

M. Cumston (de Genève), parle d'un médecin zurichois du XVII[e] siècle ; M. Louis Sergent, de Pasteur et de la pharmacie ; M. Dubreuil-Chambardel (de Tours), de quelques documents sur le mal des ardents aux XI[e] et XII[e] siècles, et M. F. de Alcalde (de Madrid), de la mission civilisatrice en nouvelle Espagne, de Don Franz Antonio del Alcalde, sous le règne de Charles III.

M. Marcel Fosseyeux, à propos du talisman de Pascal, reprend la discussion du *Mémorial*, cette invocation troublante qui figure en tête du ms. fr. 9902 de la Bibliothèque nationale et qu'il avait cousue dans son pourpoint, où elle fut trouvée après sa mort. Il l'avait écrite non pas pendant, mais à la suite d'une crise survenue dans la nuit de la saint Clément, le lundi 23 novembre 1654, et qui dura environ de 10 h. 1/2 à minuit. Depuis Lélut, dans son *Amulette de Pascal* (1846) jusqu'à M. Barrès dans son *Angoisse de Pascal* (1911), tous les pascalisants en ont analysé les phases, recherché les causes, pesé les conséquences, mais si l'on a longuement apprécié la valeur psychologique et morale, on ne paraît pas jusqu'ici

en avoir assez montré la répercussion sur sa santé et sa mort prématurée. Tuberculeux comme Descartes, dès sa jeunesse, il aurait comme ce dernier, pu se « soigner », et prolonger sa frêle et douloureuse vie, dont sa sœur nous a montré tous les « inconvénients ». Il aurait pu écouter ses médecins qui lui conseillaient le jeu de paume et les divertissements. Il s'enfonce au contraire de plus en plus, à partir de cette date, dans les austérités et le renoncement. Sans que son génie perde rien de sa force et de son acuité, il s'épuise, et les six médecins qui le soignèrent furent impuissants devant les phénomènes de la méningite tuberculeuse, qui l'emporta le 14 août 1662.

M. Castiglioni (de Trieste) a résumé, dans une large fresque, l'évolution des idées médicales d'Hippocrate et Pasteur, sujet dont l'ampleur eût nécessité un volume.

Mme Angélique Panayotatou (d'Alexandrie) n'a pas craint non plus les vastes sujets. Sa communication sur l'*hygiène et la morale chez les anciens grecs* est pleine de citations des ouvrages littéraires et philosophiques choisis avec critique, mais on s'étonne que l'avènement de la raison, qui fut le miracle grec, n'ait pas été signalé.

M. J. Sévilla dans des *considérations sur l'hippiatrie grecque* critique la posologie de l'opium et de quelques « simples » actifs inscrits dans la thérapeutique des affections pulmonaires des équidés. A ce propos on remarque la résistance du cheval à l'opium : les grecs donnaient par jour au cheval une demi-once d'opium, soit 13 grammes 60 centigrammes et aujourd'hui on donne au cheval une dose de laudanum cent fois plus forte qu'à l'homme.

M. O. Van Schoor (d'Anvers) fait l'histoire d'une forme pharmaceutique, la pilule, déjà citée par Hippocrate, Galien, Pline, Celse, etc... Ce n'est qu'à la fin du XVIIe siècle qu'apparaît le signet, instrument permettant de diviser avec une certaine précision les masses pilulaires. Cet instrument est l'ébauche du pilulier moderne, décrit pour la première fois par Baumé dans ses éléments de Pharmacie.

MM. Laignel-Lavastine et J. Vinchon étudient trois historiens de la psychiâtrie : *Ulysse Trélat*, *Calmeil* et *Morel*, dont les œuvres contiennent une ébauche d'histoire de la psychiâtrie. Il est à regretter que ces travaux n'aient pas été continués dans la suite ; certaines entités cliniques, comme la confusion mentale, auraient été décrites beaucoup plus tôt si les travaux de Galien sur la *Phrénésie* n'avaient pas été oubliés.

A propos de cette communication M. E. Wickersheimer fait remarquer que c'est dans la Nouvelle Angleterre que les procès de sorcellerie ont fait le plus de victimes. D'autre part au moyen âge on a beaucoup moins brûlé de sorciers et sorcières qu'au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, et, en France, on en a moins brûlé qu'ailleurs en raison de l'édit de Louis XIV interdisant la peine de mort pour sorcellerie.

M. A. Boghaert-Vaché (de Bruxelles) relève ce qu'il appelle une erreur de Calmeil dans le procès des Vaudois d'Arras et raconte la triste histoire de l'abbé de Peu de Sens, autrement dit le Pape des Fous, qui malgré son nom fit preuve d'une santé mentale parfaite.

M. E. Wickersheimer (de Strarbourg) étudie les *accusations d'empoisonnement au XIV[e] siècle contre les lépreux et les juifs et leurs relations avec les épidémies de peste*. Il montre que l'origine des accusations portées en 1348 et 1349 contre les juifs en Savoie, en Suisse, en Alsace et dans diverses parties de l'Allemagne, le plus souvent dans des villes encore indemnes de toute contagion, ne doit pas être cherchée dans les sentiments de terreur inspirés par le fléau, mais dans le souvenir d'événements qui, 27 ans plus tôt, avaient la France pour théâtre. En 1321 les lépreux du Languedoc, du Poitou, de la Touraine avaient été accusés d'empoisonner les puits avec la complicité des juifs ; il n'y eut point de peste en 1321 et personne alors ne songea à une épidémie. Les événements de 1348-49 ne font donc que répéter sous d'autres cieux les événements de 1321 ; mais par suite des ravages exercés par la peste noire, l'accusa-

tion de propager le mal se substitua peu à peu à celle d'empoisonner les eaux ou plutôt elle se combina avec celle-ci.

M. le Pr Singer (de Londres) étudiant d'après les manuscrits le *Serment hippocratique* montre que c'est une composition romaine provenant du commencement de l'Empire et que la phrase relative à la taille a été interpolée.

Mme Singer apporte une documentation de premier ordre à l'*histoire de l'alchimie*. Elle critique les multiples sources, papyrus, manuscrits, incunables, qu'elle a consultés et catalogués et tire de ses études cette conclusion générale que l'idée des relations réciproques des diverses parties de l'univers a engendré l'idée des changements, qui sont aujourd'hui reconnus chimiques, entre les diverses parties des corps organiques.

Nos confrères belges, à la tête duquel il convient de citer Tricot-Royer, ont fait de très importantes communications : M. Tricot-Royer sur la bibliothèque de Vopiscus Fortunatus Plempius, professeur de médecine à l'Université de Louvain, au XVIIe siècle ; M. Van Schevensteen (d'Anvers) sur les oculistes ambulants dans les provinces belges pendant les XVIIe et XVIIIe siècle ; M. Gunzburg (d'Anvers) sur l'histoire de la physiothérapie et de la balnéothérapie ; M. A. de Mets (d'Anvers) sur les testaments des pestiférés ; M. Van Lennep (d'Anvers) sur les particularités de l'autopsie de Don Juan d'Autriche ; M. Peremans (d'Anvers) sur Michel Boudewijns, médecin anversois du XVIIe siècle.

Enfin, M. J.-G. de Lint (de Gorinchem) a présenté quelques remarques sur l'histoire de la circoncision, M. Avalon un essai sur l'iconographie de la mandragore, M. Rouzaud l'histoire d'un journal de médecine, *le Progrès médical*, dont nous avons fêté le cinquantenaire il y a quelques mois.

Tout le temps du congrès ne fut pas consacré au travail ; de charmantes réceptions sourirent aux congressistes, qui eurent l'honneur d'être reçus le plus

aimablement du monde par L. L. M. M. le roi et la reine des Belges.

Et l'art, dans un pareil pays de culture artistique, ne fut pas oublié. Un concert de musique religieuse ancienne fut donné dans la Collégiale des SS. Michel et Gudule par le choral mixte Pie X et les ondes sonores de Giovanni Croce, Luca Marenzio, Pierre de la Rue, Renaud de Mende, Orlando de Lassus, Vittoria, Viadana, Palestrina, baignèrent nos âmes sous les hautes voûtes, nous élevant comme en aéroplane au zénith pendant le *Kyrie eleison* de la messe du pape Marcel.

*
* *

Cependant, le *Cercle médical d'Anvers* avait invité les membres de la Société internationale d'histoire de la médecine à une séance académique le mercredi 11 avril.

Le Cercle médical, instrument social nécessaire de confraternité médicale, que Paris n'a pas encore, est encore mieux organisé qu'en 1920, lors de ma précédente visite. Au haut de l'escalier d'honneur a été accrochée la belle et grande toile de H. Sporkmans, *la leçon d'anatomie*, qui mérite d'être citée après celle de Rembrandt.

En présence du baron van de Verve de Schilde, gouverneur de la province et du général Cabra, lieutenant général circonscriptionnaire, la séance se déroula sous les présidences de M. M. Tricot-Royer et Gunzbourg, ce dernier président actuel du Cercle médical d'Anvers, devant un auditoire des plus sympathiques, qui fit le meilleur accueil aux communications de Madame Singer sur la *médecine populaire*, qui répond en général à la médecine officielle des siècles antérieures; de MM. Laignel-Lavastine et J. Vinchon, sur *Philippe Hecquet*, ami de Port-Royal et ses *Réflexions sur l'usage de l'Opium*; de M. E. Wickersheimer sur ce qu'il en coûta en 1475 aux Strasbourgeois pour faire panser leurs blessés par Granson; de M. A. de Mets (d'Anvers) qui

fit une très captivante étude de *la médecine dans le passé anversois*. Il cite dès 1340 des lithotomistes habiles, il montre que l'esprit de corps aboutit au XIVe siècle à l'institution d'une corporation sous l'invocation des saints Côme et Damien. Les chirurgiens de cette époque étaient connus sous le nom d'Arsatres (archiâtres); c'est ainsi qu'on les trouve désignés dans la première moitié du XIVe siècle dans les comptes de la ville; ce n'est que plus tard que ce nom d'arsatre fut remplacé par celui de Surgien (chirurgien).

M.O.Van Schoor (d'Anvers) fit ensuite l'*histoire de l'eau de Pagliari*, dont la formule date de l'occupation des Etats pontificaux par l'armée française; et M. Marcel Fosseyeux termina par une esquisse de l'*Institut historique de médecine*, qui fonctionna à Paris de 1834 à 1846 et qui peut être considéré comme la première ébauche de la *Société française d'histoire de la médecine*.

*
* *

Ensuite la *Société internationale d'histoire de la médecine* réunit son comité permanent. A ce comité les statuts furent définitivement arrêtés, la cotisation annuelle fixée à 35 francs, le journal *Æsculape* choisi comme organe officiel et envoyé gratuitement à tous les membres de la société, le IVe Congrès de la Société fixé à Genève en juillet 1925. Parmi les questions à l'ordre du jour figure sur la demande du Pr Fonahn (de Christiania) la médecine orientale.

LES PRÉTENDUS STATUTS DE LA REINE JEANNE RÉGLEMENTANT LA PROSTITUTION A AVIGNON, EN 1347.

Par le Dr P. PANSIER.

I

Les erreurs en histoire ont la vie dure : nous en avons la preuve dans les prétendus statuts édictés en 1347, par la reine Jeanne, pour les lupanars d'Avignon. Yvaren en 1835 (1) et Courtet en 1845 (2) démontrèrent la fausseté de ce document. En 1902, je repris la question plus amplement et reproduisis une photographie du prétendu original (3). Malgré ces travaux, cette pièce apocryphe vient de faire une nouvelle apparition (4); c'est ce qui me décide à reprendre l'histoire de la fabrication de ces statuts et à donner une nouvelle démonstration de leur fausseté.

II

Le chapitre VIII du *De morbis venereis* d'Astruc (5) est intitulé : Réfutation des autres arguments par lesquels on s'efforce de prouver l'ancienneté de la syphilis. Il débute ainsi : « On trouvera peut-être

(1) *Opuscules de médecine*, Avignon, Seguin éd.; 1880, p. 287; et Journal des connaissances médico-chirurgicales, Paris, 1835.

(2) *Des statuts de la reine Jeanne*, Revue archéologique, 2e année, 1845, 1re partie, p. 160.

(3) *Histoire des prétendus statuts de la reine Jeanne et de la réglementation de la prostitution à Avignon, au moyen âge*, Janus, 1902, livraisons I-IV.

(4) Stephen-Chauvet — *Les statuts de la reine Jeanne*, Chronique médicale 1er juillet 1922, p. 198-200. Je ne sais d'où il a tiré la très infidèle version qu'il reproduit,

(5) 1re édition, Paris, 1736; 2e éd., 1740; éditions françaises, 1743-1777.

que je donne trop catégoriquement une origine récente à la syphilis. Je n'ai pas terminé avec cette question; il me reste à infirmer, ou plutôt à réfuter quelques arguments qui paraissent en faveur de l'opinion contraire, ou sont donnés comme tels. Le premier est tiré des statuts suivants, édictés en 1347 par Jeanne, reine de Sicile et comtesse de Provence; ils sont écrits en la langue vulgaire qui avait alors cours en Provence et qui diffère peu de l'actuelle ».

Après ce préambule, Astruc donne le texte de ces fameux statuts et continue ensuite en ces termes : « On prétend avoir trouvé ces statuts dans un vieux manuscrit qui contenait des extraits des registres d'un certain maître Tamarin, notaire apostolique à Avignon, en 1392. C'est du moins ce que je me rappelle avoir lu dans une note, au bas de la copie des statuts qui me fut envoyée par un de mes amis. Je me suis attaché à obtenir de lui qu'il fasse des recherches précises sur l'autorité et l'authenticité de ces statuts; j'ai fait consulter, tant à Avignon qu'à Aix-en-Provence, des hommes instruits et compétents pour savoir s'ils avaient connaissance de ce Tamarin et des statuts eux-mêmes. Mais je n'ai pu tirer d'eux aucun éclaircissement » (1). Ceci devait se passer vers 1730. Le notaire Tamarin n'avait jamais existé que dans l'imagination de l'auteur de cette plaisanterie, Les personnes chargées par Astruc de vérifier l'authenticité de la pièce ne se contentèrent pas d'une assertion sans preuve, ils demandèrent à voir l'original.

Créer de toutes pièces, en plein XVIII[e] siècle, un

(1) Dicuntur statuta illa reperta fuisse in veteri quodam manuscripto quod excriptum fuerat ex actis magistri cujusdam Tamarini, notarii Avenionensis ct tabellionis apostolici anno 1392. Memini corte notationem illam apographo adscriptam fuisse quod ab amico acceptum habui. Ipse quidem in sedulo incubui ut omni ratione in auctoritatem et τὴν γνησιοτήτα illorum statutorum inquireretur, ac egregios doctissimosque viros, tum Avenioni, tum Aquis Sextiis consulendos curavi, num de notario illo Tamarino, ipsisve statutis, rescirent quidpiam; sed de neutro nihil hactenus comperire datum fuit.

Jean Astruc (1684-1766) était, en 1710, professeur d'anatomie à Toulouse; il fut ensuite professeur de médecine à Montpellier en survivance de Chirac, et termina sa carrière comme professeur à Paris.

volume de minutes notariales de la fin du XIVe, était chose impossible, mais nos faussaires ne furent pas embarrassés pour si peu. Ils avaient en leur possession un beau manuscrit, écrit en 1377-1383, par Martin Riperii, recueil des statuts et privilèges de la ville d'Avignon aux XIIIe et XIVe siècles. Dans ce manuscrit, entre une copie des statuts de 1243 et une pièce additionnelle de 1375, se trouvait un folio en blanc, chiffré 64. Au bas du folio 63 verso, ils écrivirent en rouge : *Sequuntur statuta prostibuli publici avinionis*; puis, au folio 64, ils interpolèrent le texte de ce prétendu règlement.

Nos mystificateurs avaient ainsi un document à montrer aux enquêteurs suscités par Astruc. Mais celui-ci mourut en 1766 ayant probablement oublié la reine Jeanne et ses statuts. En tout cas dans la seconde (1740) et la troisième (1743) édition de son traité, il répète sur ce point ce qu'il a dit dans sa première édition (1736) sans changer un mot. Il est donc certain qu'Astruc n'avait pas eu connaissance de ce soi-disant original des statuts, qui remplaçait subitement les inexistantes minutes de maître Tamarin.

Yvaren, en 1835, a même pu retrouver les noms des auteurs de cette plaisanterie : « Voici ce qui se trouve écrit sur un exemplaire de la *Cacomonade* (1) existant dans la bibliothèque de M. César Teste à Avignon : *M. Astruc, médecin, écrivit à un monsieur d'Avignon pour le prier de lui envoyer, s'il pouvait se les procurer, les statuts faits par la reine Jeanne pour l'établissement d'un bordel à Avignon. Ce monsieur étant chez M. de Garcin, où plusieurs de ses amis se rendaient pour passer la soirée, leur lut la lettre qu'il avait reçue, ce qui fit beaucoup rire ces messieurs. M. de Garcin dit : Il n'y a qu'à lui en faire. — On s'amusa à les composer; M. de Garcin les arrangea en vieux idiome provençal et on les envoya à M. Astruc, qui les fit imprimer* » (2).

(1) *La Cacomonade ou histoire politique et philosophique du mal de Naples*, par S. N. H. Linguet; à Cologne, 1766 et à Paris 1797, in-18.
(2) Yvaren, *loco cit.*, p. 288.

III

Quls que soient les noms des mystificateurs, si maladroitement qu'ait été conçue la pièce, si grossièrement qu'elle ait été interpolée, un naïf pouvait s'y laisser prendre. C'est ce qui arriva. Ce volume tomba entre les mains d'un riche mais peu perspicace collectionneur, le marquis de Cambis-Velleron, qui, en 1770, publiant le catalogue de sa bibliothèque, décrit ainsi la pièce en question : « Il y a, en tête de ces statuts de la reine Jeanne, une belle (??) miniature qui représente un troubadour ou poète provençal; il a un habit troussé à l'antique, chargé de dorures, la tête couverte de plumes de paon, les souliers avec un long bec recourbé; il tient à la main une branche de laurier. On aperçoit auprès de ce troubadour, les armoiries d'Anjou-Naples. Ces statuts sont très certains et authentiques; la preuve c'est qu'ils indiquent que les lupanars devaient être établis dans la rue du Pont-Rompu : or il est certain, d'après un synode de 1445, qu'au xve siècle ce lieu de débauche subsistait en cet endroit (1) ».

Avec ces deux parrains, Astruc d'une part, Cambis de l'autre, les statuts de la reine Jeanne firent leur chemin dans l'histoire, le droit et la littérature : le père Papon les transcrit intégralement dans son histoire de la Provence, Sprengel les reproduit dans son histoire de la médecine, Merlin les introduit dans son recueil de jurisprudence, Balzac les glisse dans ses contes drolatiques, etc.

Voici le texte exact de cette pièce d'après l'original (2) :

Hec sunt statuta prostibuli publici civitatiz avenioniz anno mccc. xlvii.

I. L'an mil tres cent quaranto et set, au hueit dau mez d'avouz nostro bono reino jano a permez lou bourdeou dinz avinho, et vol que toudoz laz fremoz debauchadoz non se

(1) *Catalogue raisonné des principaux manuscrits du cabinet de M. Joseph de Cambis.* Avignon, 1770, in-8, p. 465.

(2) Bibliothèque d'Avignon, Ms. 2834, folio 64.

tengon dinz la cioutat, mai que sian fermadoz din lou bourdeou, et que per estre couneigudoz que porton une agullieto rougeou suz l'espallou de la man escairo.

II. Item sé qualcuno a fach fauto e volgo contenua de mal faire, lou clavairé ou capitani daz sargeanz la menara soutou lou braz per la cioutat, lou tambourin batten, embé l'agullieto rougeou sur l'espallo, et la lougeara dins lou bouadeou (*sic*) ambé laz autroz; l'y defendra de non si trouba foro per la villo a peño daz amarinoz la premieiro vegadou, et lou foué et bandido la s[ec]ondo fes.

III. Item nostro bono reino commando que lou bourdeau siego a la carrieiro dou pont traucat, proché louz frairez agoustinz jusqu'au pourtau peiré; et que siego uno porto dau mesmo cousta dou todoz laz gens intraran, et sarrado a clau per garda que giz de jouinesso noun vejeoun laz dondoz sensou la permissieeu (*sic*) de l'abadesso ou baylouno que sàra toudoz louz anz nommando per louz consoulz. La baylouno gardera la clau, avertira la jouinesso de n'en faire giz de rumour ni d'aiglary eiz fillioz abandonnadoz, autremen la mendro plagno que y aio, noun sortiran paz que louz sargeanz noun louz menoun en prisou.

IV. Item la reino vol que tóudez louz samdéz la baylóuno et un barbiez deputat daz consoulz visitoun todoz laz filioz debauchaudoz que seran au bourdeou, et se sen trobo qualcuno qu'abia mal vengut de paillardiso, que taloz fillioz sian separadoz et lougeadoz a part afin que noun laz counougoun per evita lou mal que la jouinesso pourrie prenre.

V. Item se se trobo que qualcó fillio que siego istado empregnado dins lou bourdeou, la baylouno nen prendra gardo noun se perdo et n'avertira lous consoulz per pourvesieu a l'enfan.

VI. Item que la baylouno non parmettra a gez d'a(m)oz d'intra dinz lou bourdeou lou jour vendre et sande san, ni lou benhoura jour de pasques, a peno d'eztre cassado et d'ave lou foue.

VII. Item la reino vol que todoz laz fillioz debauchadoz que seran au bourdeou noun sian en gez de disputo et jalousie; que noun se deraubon ne se battoun, mai que sian commo sorrez; que quand qualco carello arribo, que la baylouno laz accorde et que caduno s'en stie a ce que la baylouno n'en jugeara.

VIII. Item se qualcuno a rauba, que la baylouno fasse rendre lo larecin a l'amiable; et se la larrouno noun lou fai, que ly sian dounadoz las amarinas per un sargean dins uno

cambro ; et la secondo lou foue per lou bourreou de la cioutat.

IX. Item que la baylouno noun dounara intrado a gis de jusiouz ; que se per finesso se trobo que qualcun sie intrat et ago agut couneissence de qualcuno dondo, que sia emprisounat per ave lou foue per touto la cioutat.

Expliciunt statuta prostibuli publici civitatiz avenioniz.

Comme l'artificiel idiome en lequel est écrit ce factum n'est pas compréhensible à tout le monde, voici sa traduction en latin médiéval :

I. Anno millesimo trecentesimo quadragesimo septimo, die vero octava mensis augusti, nostra bona regina Johanna permisit quod fiat prostibulum in Avinione, et vult quod abinde inantea nulle meretrices presumant morari in civitate, sed quod reducant se omnes in prostibulo ; et ut valeant discerni, portabunt signum panni rubei in spalla sinistra.

II. Item si aliqua puella in culpam inciderit et vitam suam inhonestam continuare voluerit, illam Clavarius vel capitaneus servientum, subtus brachium adprehensam per civitatem trahet ad timpani sonum cum signo rubeo in spalla, et in prostibulo eam locabit cum aliis meretricibus, et ei inhibebit ne in publicum incedere audeat per civitatem, et hoc sub pena virgarum prima vice et fustigationis et expulsionis a dicta civitate secunda vice.

III. Item nostra bona regina vult quod dictum prostibulum instituatur in carreria Pontis-perforati juxta conventum fratrum Augustinensium usque ad portale Peireriorum ; et ex eadem parte quod sit una porta per quam omnibus ingredi liceat, que porta clave serabitur ut nullus juvenis videre possit meretrices sine licentia abbatisse sive baillive que anno quolibet a consulibus deputabitur. Dicta autem bailliva clavem servabit, admonebitque juvenes ne rumorem ullum moveant nec meretricibus detrimentum aliquod inferant ; et si fuerit aliqua querimonia, non exibunt dicti juvenes nisi ut a servientibus in carcerem conjiciantur.

IV. Item vult regina quod diebus sabativis bailliva et quidam barbitonsor a consulibus deputandus omnes visitent meretrices que tunc erunt in prostibulo. Et si inventa fuerit aliqua que ex fornicatione in morbum ullum inciderit, quod a ceteris separetur et clausa sit in aliquo loco ne fornicari possit et sic morbo predicto juvenes infici queant.

V. Item si forte acciderit quod aliqua ex meretricibus gravidata fuerit in prostibulo, cavebit bailliva ne aliquod detri-

mentum puero adveniat, informabitque eonsules ut puero provideant.

VI. Item non permittet bailliva quod ullus homo in prostibulum intret diebus Veneris et Sabati Saneti, aut beata die Pascharum ; et hoc sub pena ammissionis officii et fustigationis.

VII. Item vult regina quod omnes meretriees que in prostibulo habitabunt nee inter se rixent, nec sibi invideant et a mutuis furtis et a jurgiis omnino se abstineant et inter se sieut sorores vivant.

Et si forsan acciderit inter eas aliqua querela, quod bailliva eas accordet, cujus sententie quelibet stabit.

VIII. Item si aliqua ex meretrieibus raubaverit, quod bailliva procuret restitutionem furti amicabiliter. Si autem predatrix hoe non feeerit, virgis plectetur in una ex cameris manu servientium, et seeunda viee fustigetur per earnacerium eivitatis.

IX. Item bailliva non permittet quod ullus judeus in prostibulo intret ; quod si quis judeus elam et astute intraverit et meretricem futuerit, in earcerem conjiciatur ut postea fustigetur per totam civitatem.

IV

Si les mystificateurs du XVIIIe siècle s'étaient contentés de lancer ce document dans le public comme un enfant trouvé, sans indication d'origine, malgré son invraisemblance et les erreurs qui l'entachent, il aurait pu jouir d'un certain crédit. Mais, qui veut trop prouver, ne prouve rien. C'est ce qui est arrivé à nos faussaires : l'original de leurs statuts est leur propre condamnation.

Au point de vue paléographique d'abord, leur imitation de l'écriture du XIVe siècle est si grossière qu'il suffit de voir ce prétendu original pour que le procès soit jugé sans appel. Rien ne ressemble moins aux caractères de Martin *Riperii* que ceux du scribe qui a interpolé les statuts.

Quant à la belle miniature devant laquelle s'extasie Cambis-Velleron, c'est tout simplement une mauvaise reproduction d'une illustration qui figure dans l'ouvrage suivant : *Discours sur les arcs triomphaux dressés en la ville d'Aix à l'heureuse arrivée du très*

chrétien et très juste monarque Louis XIII, roy de France et de Navarre (1). Cette illustration se trouve à la page 14; c'est le costume fantaisiste qu'un acteur devait revêtir pour faire un compliment à Louis XIII.

Au point de vue linguistique ce document débute par un solécisme répété deux fois : Hec sunt statuta prostibuli civitatis *Avenioniz.* Au XIVe on écrivait *Avinio* et non *Avenio.* La forme *Avenio* date du XVIe siècle.

Quant au soit-disant provençal de ses statuts, c'est du vulgaire patois, c'est-à-dire un mélange de français et de mauvais provençal du XVIIIe siècle. L'idiome ainsi forgé ne ressemble en rien à la langue qui se parlait à Avignon au XIVe siècle.

Comme mots exclusivement français signalons : *fermados* (§ 1), *d'où, jusque* (§ 3). Les finales en *ou* sont particulières au XVIIIe siècle ; au lieu de *lou, rougeou, soutou, sensou* etc., il aurait fallu écrire : *lo, rogo, souto, senso.* D'autres termes appartiennent au pur provençal du XVIIIe siècle : tels *proche* au lieu de *prop; fremos* au lieu de *femmas* ; *fes* au lieu de *ves* ou *vegada.* Ignorant la vieille langue nos faussaires ont mis partout la finale *o* au lieu de *a* : *nostro bono reino, toudos los fremos,* etc., tandis qu'ils auraient dû écrire : *nostra bona regina, toutas las femmas,* etc. Les terminaisons en *eou* n'existait pas au XIVe siècle ; aussi aurait-il fallu *bourdel, bourrel* et non *bourdeou, bourreou.*

Au point de vue de la graphie, nos auteurs ignoraient qu'il ne fallait pas accentuer les *e* terminaux ; tels *sé, ambé, proché,* etc. Ils ignoraient aussi les abréviations ; ils n'en ont mis que deux, et elles sont bien malheureuses ; *sondas* pour *s[eg]ondas* qu'ils auraient dû écrire *segôdas ;* et *aos* pour *a[m]os* qu'ils auraient dû libeller aôs, ce qui n'aurait pas empêché *amos* d'être un barbarisme pour *homes.*

Notons encore qu'ils ont pensé vieillir la langue en remplaçant à la fin des mots *s* par *z*, ce qui est

(1) Aix, Jean THOLOSAN, 1624, in-folio. (Bibliothèque d'Avignon n° 4237 in-folio).

contraire à l'usage dans la langue du XIVe siècle. Enfin ils n'ont pas oublié de mettre la ponctuation telle qu'on l'employait au XVIIIe siècle, ponctuation qui était complètement inconnue des écrivains médiévaux.

Le début de la pièce n'est pas conforme au protocole ni au style de l'époque. En 1347 jamais un scribe n'aurait écrit :

L'an mil tres cent quarant e set, au hueit dau mez d'avouz, nostro bono reino jano....

Voici ce premier paragraphe traduit dans la langue et dans le style de l'époque :

L'an de la Nativitat de nostre senher que om conta mil tres cent quaranta et set, asaber lo uchen jorn del mes d'aost, nostra bona dona Johanna, per la gracia del dieu regina de Iherusalem et de Secila, comtessa de Provença et de Forcauquier, senheressa d'Avinhon, a permes que puesca esser istalat lo bordel dins la sieua cieutat d'Avinhon, et vol que totas las femmas pescairessas o ribaudas non demoron dins la dicha cieutat, mais que sian embarradas dins lo bordel, et, per esser conogudas, que porton una agulheta roga subre l'espala senestra.

Si le faussaire nous avait présenté un texte ainsi libellé, il prêterait moins à discussion. Néanmoins il porterait en lui-même la preuve de sa fausseté, car il devrait émaner, non pas de la reine Jeanne, mais des autorités de la ville, les syndics ou plutôt le viguier, le rôle de la reine se bornant en pareil cas à approuver ce règlement. Dans ces conditions il serait ainsi libellé :

L'an de la Nativitat de nostre senher que om conta mil tres cen quaranta et set, asaber lo uchen jorn del mes d'aost, lo senher vicari de la cieutat d'Avinhon, amb la licencia de nostra dona, dona Johanna, per la gracia del dieu regina de Iherusalem et de Secilia, comtessa de Provença et de Forcauquier, senheressa d'Avinhon, a ordenat so que s'ensec :

Et premeyrament que totas las femmas pescairessas o ribaudas non aian à demorar dins la cieutat d'Avinhon mais sian embarradas dins lo bordel, et quand iran per la dicha cieutat, per esser conogudas, que porton una agulheta roga subre l'espala senestra

Ce document ainsi présenté pourrait être accepté à condition de corriger les anachronismes dont il est émaillé. Il y est tout le temps question des *consuls* ; or, au XIVᵉ siècle, il y avait à la tête de l'administration de la ville des *syndics* et non des consuls. Ceux-ci disparurent vers 1250 pour ne rapparaître qu'en 1465.

Le § II de ces statuts parle du *clavaire ou capitaine des sergents*. Le *clavaire* n'a jamais été que le trésorier de la ville. Quant au *capitaine des sergents*, ce titre n'existait pas ; ces fonctions incombaient au sous-viguier.

Le § III nous met le lupanar dans la rue du *Pont-Traucat*, à côté des Augustins. Or la dénomination *rue du Pont-Traucat* date du XVᵉ siècle ; au XIVᵉ, cet endroit s'appelait le *Bourg-Neuf*.

Le même § III met dans le voisinage de la rue du Pont-Traucat le *portail Peiré*. Le portail *Peiré* ou des *Peiriers* existait au XIVᵉ siècle ; mais tandis que la rue du Pont-Traucat se trouvait à l'extrémité orientale de la ville, le portail des Peiriers était situé à l'opposé, à son extrémité occidentale.

Ajoutons qu'on ne peut attribuer à la reine Jeanne l'institution des lupanars à Avignon, puisque les statuts de la ville de 1246 constatent qu'il y existaient déjà à cette époque.

V

Enfin le soi-disant règlement de la reine Jeanne est en contradiction flagrante avec les lois et les mœurs de l'époque. Nous connaissons les conditions faites par notre législation aux courtisanes avignonaises. Les statuts de 1246 (1), qui eurent dans notre cité force de loi jusqu'en 1441, consacrent aux courtisanes trois paragraphes dont voici la teneur :

§ 77. *De ceux qui jouent la nuit après le couvre-feu.*
Item, nous statuons que nul, après la sonnerie du couvre-

(1) Ils ont été publiés en latin par A. de Maulde : *Coutumes et règlements de la république d'Avignon au XIIIᵉ siècle*, Paris, 1879, in-8.

feu, ne fasse rumeur et tapage dans les tavernes, les *lupanars*, les bouges, ou *les maisons des courtisanes*, ou les auberges.

§ 117. *De la demeure et du costume des courtisanes.*

Item, nous statuons : que les femmes publiques et les maquerelles ne demeurent point dans le voisinage des personnes honnêtes et ne portent pas de voile en public ; que les courtisanes mariées soient expulsées de la ville, et déférées au jugement de la cour si elles y rentrent. La question de savoir, si les courtisanes peuvent, en public, porter des manteaux, est laissée à la décision du podestat.

§ 137. *Que les Juifs ou les courtisanes ne touchent pas le pain ou les fruits.*

Item, nous statuons que les Juifs et les courtisanes n'osent toucher de la main le pain et les fruits exposés en vente, sous peine d'être obligés d'acheter tout ce qui aura ainsi été touché.

Il y avait donc au XIVe siècle, à Avignon, des courtisanes vivant dans les lupanars, et des courtisanes ayant des habitations particulières (1). Les unes comme les autres étaient cantonnées dans certains quartiers, qui étaient le Bourg-Neuf, le cimetière Saint-Antoine et le Bourg-de-Gigonhan. Le luxe de leur parure était réglementé par les décisions de la cour de justice. Une ordonnance renouvelée en 1372 spécifie « que nulle femme légère (*mulier vana*), ou en puissance de souteneur (*ruffiana*), n'ose porter dans la ville d'Avignon manteau, voile de soie, patenôtres d'ambre ou anneau d'or, et cela sous peine de 25 livres d'amende et de la confiscation du manteau, ou voile ou autres joyaux ». En 1375, une ordonnance du même tribunal, dit *Cour temporelle*, interdit aux femmes légères le port du manteau, de la houpelande et des bijoux. Mais en 1378, le viguier révoque cette ordonnance pour ce qui concerne la houpelande qui était donc permise aux vendeuses d'amour (2).

(1) Telles : *Margarita la Porceluda, alias de la Casseira, mulier publica ; Mingeta de Narbona, mulier communis ; Johanneta de Maris, alias de Loregne, mulier communis et publica*, qui, en 1370, possédaient des immeubles relevant de la directe de l'Evêché [Cf. Archives de Vaucluse, G. 117, folios 59 et 60].

(2) Cf. Girard et Pansier. — *La Cour temporelle d'Avignon au XIVe et XVe siècles*, Paris, 1909, in-8°.

Les condamnations prononcées nous prouvent que ce règlement somptuaire était strictement observé. En 1345, Alasacie Damisie est condamnée à 10 sous d'amende, parce qu'elle s'est promenée en ville avec un manteau. Pour la même faute, Garsende Geniès se voit infliger une amende de 25 sous ; c'était une méchante femme qui, quelques jours auparavant, pour coups et blessures, avait déjà encouru une amende de dix sous. Alasacie Goudoyne, pour port du manteau, compliqué d'adultère, est frappée de cent sous d'amende, tandis que Alasacie Girarde, coupable cependant des mêmes méfaits, s'en tire avec 40 sous (1).

Ces condamnations nous montrent encore que l'article 117, en ce qui concernait l'expulsion des courtisanes mariées, n'était plus appliqué.

Le statut cantonnant les courtisanes dans certains quartiers et leur défendant d'en sortir, fut facilement éludé dans la confusion qu'amena le transfert de la cour romaine à Avignon en 1318. A Rome, le fonctionnaire dénommé *Maréchal du Pape*, ou ses subordonnés, avaient l'habitude de prélever un impôt sur les filles publiques et leurs souteneurs. A Avignon, la papauté n'ayant aucun pouvoir civil dans la ville, au début le maréchal ne put exercer ce privilège. Mais en 1337, un accord fut passé entre ce fonctionnaire et les syndics de la ville, accord par lequel il fut donné à cet officier pontifical le droit d'exiger un tribut des femmes de mauvaise vie et de leurs suppôts ou corrupteurs. Cet impôt fut fixé à deux sous par semaine sur chaque courtisane (2).

A la faveur de ce tribut, les prostituées se répandaient partout ; elles envahissaient jusqu'aux portes des églises, jusqu'aux abords des livrées cardinalices ; la nuit, les places publiques ou cimetières retentissaient du bruit de leurs exploits.

Jusqu'en 1348, les papes n'étaient à Avignon que

(1) *Ibidem.*

(2) Cf. Bibliothèque d'Avignon, Ms. 2480, folio 46 verso.

des hôtes : ils ne pouvaient, au temporel, y légiférer en aucune façon. Mais en 1348, Innocent VI, ayant acquis de la reine Jeanne, comtesse de Provence, ses droits sur Avignon et son territoire, en devint le souverain incontesté. Ces abus lui furent alors signalés : non seulement les officiers du maréchal de la cour romaine, pour deux sous par semaine, vendaient aux courtisanes la licence d'exercer leur métier partout où elles voudraient, mais ils vendaient aussi des autorisations de jeu. Par bulle du 29 juillet 1358, Innocent VI mit fin à ces honteux trafics et ordonna de punir sévèrement les officiers, quels qu'ils soient, qui à l'avenir se rendraient coupables de pareilles turpitudes (1).

VI

Telle était la condition des courtisanes à Avignon au XIVe siècle : elle n'avait rien de bien spécial à notre pays, et était à peu près la même dans toutes les villes voisines.

La révision des statuts municipaux faite en 1441 ne changea pas cette législation. Les paragraphes 77 et 137 ne sont pas modifiés. Quant au paragraphe 117, *de mansione et habitu meretricum*, voici sa nouvelle rédaction :

Item statuimus quod publice meretrices et eciam secrete, et ruffiane seu destrales, in contrata seu vicinia honestarum personarum nullatenus commorentur ; et casu quo recedere recusaverint, manu militari expellantur, et in plus arbitrio curie puniantur.

Nec vela, neque alia ornementa, vel habitum quibus honeste mulieres utuntur, nec folraturas de grisiis, de variis, de cerico, cendato nec de esquirolis defferre audeant, sed signum in bracchio dextro apparens defferant sub pena confiscacionis rerum hujusmodi predictarum.

Meretrices vero publice conjugate extra Burguetum Novum seu postribulum morantes a tota civitate penitus expellantur, et si nollint seu plus debito recedere different, seu reverte-

(1) Deprez. — *Innocent VI, lettres closes*, n° 196. — Bibl. des écoles françaises de Rome et d'Athènes.

rentur, gravius arbitrio curie puniantur, non reversure nisi signa penitencie apparerent per emendacionem vite.

Alie vero non conjugate extra postribulum morantes cogantur in postribulo morari aut de civitate viriliter eiciantur.

Prohibentes expresse quod nulla persona audeat seu presumat personis supradictis inhoneste viventibus locare domum suam scienter in dictis locis honestis (1).

Les ordonnances de la *Curia* ou tribunal de la Cour Temporelle complètent cette législation. Voici, d'après la rédaction de 1458, les articles où il est question des courtisanes et des lupanars. Les deux derniers de ces articles sont libellés en provençal :

6. *Contra meretrices, de jocalibus.*

Item, quod nulla meretrix aut ruffiana publica vel privata, audeat seu presumat portare seu in publicum incedere extra locum publici postribuli per dictam civitatem Avinionensem, portando mantellum indutum, hoppellandam, vestes variorum vel sindonis, vel in illis consimilium, zonam argenti, calotam ubi sit aurum, siricum vel argentum, botonos aut anulos auri vel argenti, frenellum aut cappelletum perlarum, auri vel argenti, patrenostres de lambro, auro, argento aut corallio albo vel rubeo, cristallio, aut alia quecumque ornamenta ubi sit aurum, siricum, vel argentum, quocumque nomine nuncupentur et cujuscumque condicionis existant, que per bonas et honestas mulieres portantur; et hoc sub pena pro qualibet vice quinquaginta librarum et admissionis et confiscacionis hujusmodi rerum, vestimentorum et jocalium.

7. *Ne morentur in bonis carreriis.*

Item, quod nulla meretrix publica vel privata, publice in suo vicinatu de meretricio diffamata, audeat seu presumat morari seu domicilium suum facere seu tenere in carreria civitatis Avinionensis aut suburbiorum ejusdem in qua bone en honeste persone morantur ; sed se reducant in publico postribulo Burgi Novi ac in carreriis aliis constitutis et ad hoc depputatis ; et hoc sub pena quinquaginta librarum.

8. *Quod portent signum.*

Item, quod hujusmodi meretrices publice debeant continue, cum per dictam civitatem Avinionensem accedant, portare signum panni albi latitudinis quatuor digitorum, in altero bra-

(1) Girard et Pansier. — *Les statuts d'Avignon de 1441.* Annales d'Avignon et du Comtat, 1914-15, p. 195.

chiorum, inter cubitum brachii et humerum, apparenter. Et si portaverunt albas vestes, signum sit nigrum, sutum circum quodque brachium taliter quod valeant a quocumque discerni et cognosci ab honestis dominabus ; et hoc sub pena pro qualibet et vice qualibet viginti quinque librarum.

9. *De concubinis.*

Item, quod nullus homo cujuscumque condicionis existat, audeat seu presumat tenere concubinam vel focariam, nullaque mulier morari audeat cum aliquo homine pro concubina vel focaria in dicta civitate Avinionensi vel suburbiis ejusdem ; et hoc sub pena quinquaginta librarum pro persona qualibet, et revelans habebit quartam partem pene exact et tenebitur secretus.

10. *De adulterantibus.*

Item, quod nulla persona cujuscumque condicionis existat, audeat seu presumat committere adulterium vel fornicationem in presenti civitate Avinionensi, in stuphiis neque alibi, de die nec de nocte, nisi in carreriis ad hoc deputatis, et hoc sub pena quinquaginta librarum.

11. *De lenonibus.*

Item, quod omnes lenones seu ruffiani et ruffiane a roffianagiis de cetero abstineant abinde inantea aut exeant dictam civitatem Avinionensem infra decem dies proximos, ad quam redire non audeant, sub pena L. librarum ; et habebit revelans quartam partem et tenebitur secretus.

12. *De eisdem.*

Item, quod nulla persona abinde inanthea audeat seu presumat tenere aliquam mulierem in postribulis hujus civitatis aut alibi et cameris in aliis carreriis meretricando, pecunias aliquas talibus mulieribus extorquendo, recipiendo, vivendoque in totum vel in parte ex eisdem vel alias quomodolibet in tali turpi lucro participando ; et hoc sub pena fustigationis et expulsionis a dicta civitate et ejus territorio, sine misericordia aliquali.

13. *De eisdem.*

Item, quod nullus stuberius aut stuberia audeat seu presumat, de die nec de nocte, in stuphiis eorum aliquem fornicantem seu vitam inhonestam ibidem deducentem receptare ; et hoc sub pena XXV librarum pro quolibet et vice qualibet.

108. *Contra eosdem (judeos).*

Item, quod nullus judeus abinde inantea audeat seu presumat intrare postribulum presentis civitatis Avinionensis, neque alias carrerias in quibus publice meretrices habitant, videlicet carrerias Servelerie et Saluciarum. Et hoc sub pena pro quolibet admissionis pedis et XXV librarum.

138. *Contra hostalerios.*

Item, quod nullus hostalerius seu hostaleria audeat seu presumat in sua hostaleria aliquem, nec de die nec de nocte, hospitari seu receptare qui ibidem vitam inhonestam seu meretricialem teneat seu faciat ; et hoc sub pena predicta.

156. *Quod meretrices non audeant hominem trahere per raupam in postribulo.*

Item nulla persona postribularis publice audeat seu presumat violenter homines rapere per raupam aut alias, nec trahere contra eorum voluntatem, nec capucia ipsorum amovere seu retinere, nec earum appothecas palam tenere diebus sabativis, sub pena X librarum.

199. *De stuphis Servelerie.*

Item, que tota persona de qualque istat ho condicion que sie, saupe que Jenin del Helme, alias de la Servelerie, a fait faire darier son hostal del Helxme estubas belas et honestas par estubar donnas honorablas et honestas, las qualas totalmen son desamparadas de las estubas de los hommes de la Serveleria en las qualz se estuban hommes, las qualas estubas de donas en lor intrada devant l'ostal de maistre Anthoni Carbonel, bedel de l'Estudi, perque touta dona honesta que ly plaira de se anar estubar, la y poyra anar, car aqui sera recueillida ben et honestemen et bon merchat per donas honestas.

200. *Quod nullus recipiat meretrices contra eorum voluntatem.*

Item, que denguna persona, de qualque estat ho condicion que sie, non ausa ne presumisca denguna femme de bordel prendre contre sa voluntat, ny per forsa, ny per violence, ho subornacion, ni en autra maniera contra leur bon grat, foras del dich bordel las extrayre, ni en denguna maniera las dampnificar, ny enjuras far ; mes si en denguna querimonia contra ellas, que se rencuron a la court, et justice leur sera administrade ; et aquo, sus la pena d'estre corregut per la cieutat (1).

Telle était en théorie la législation du xve siècle. Mais si nous scrutions la vie privée de cette époque, nous verrions combien en réalité ces règlements restaient lettre morte. Une pareille étude nous entraînerait trop loin. Contentons-nous de citer un article du statut de la Cour Temporelle de 1413 qui nous montre que les officiers de ce tribunal avaient le droit

(1) Girard et Pansier. — *La cour temporelle...* La Cour Temporelle était un tribunal qui, par sa compétence, correspondait à peu près à la justice de paix et au tribunal correctionnel actuels.

d'accorder des dérogations aux règlements contre les courtisanes et qu'ils abusaient de cette licence :

24. Item, cum de mandato officialium dicte curie temporalis sit prohibitum... quod nulla mulier inhonesta audeat portare mantellos, hopelandas folratas grisiis, variis, de serico aut aliis preciosis folraturis, vel jocalia alia per civitatem predictam et sub pena perdicionis sive confiscacionis et aliis penis dicte curie aplicandis, inhibemus et precipiendo mandamus officialibus curie supradicte et cuilibet eorum, quod nulli homini sive mulieri dent licenciam portandi per dictam civitatem, gratis vel pro peccunia, res supradictas portari inhibitas ut est dictum et in proclamacionibus continetur, hoc salvo quod vicarius et judices ipsius curie, vel alter ipsorum, causa cognita et vocato et presente [notario] qui scribere habeat annum et diem et causam licencie clavario dicte curie, possint dare licenciam predictam. Predicti autem officiarii qui licenciam contra formam predictam dederint, pro vice qualibet ipso facto incurrant penam trium florenorum auri de stipendiis eorum per clavarium retinendam (1).

En 1570 eut lieu une nouvelle refonte des statuts d'Avignon. Cette dernière codification eut force de loi jusqu'à l'annexion du Comtat à la France. Voici ce qu'est devenu le chapitre concernant les courtisanes :

Rubrique XXXV. Du domicile et habit des putains.

1. Statuons, que ny en public, ny en secret les femmes impudiques et putains, ne pourront demeurer et habiter au voisinage des personnes honnêtes, duquel voisinage si après le commandement du juge refusent de s'en aller, soient chassées par main forte, ct punies à l'arbitrage de la Cour.

2. Ne porteront joyeaux, robbes de prix à l'esgal des femmes d'honneur, sur peine de confiscation d'iceux, ains porteront un signe à la manche droicte, le tout sur peine du fouet ou autre arbitraire.

3. Déffendant expressément, que nul ose louer aux personnes susdites aucune maison située au voisinage des femmes honnestes, sous peine de perdre, *ipso facto*, le louage d'icelle maison, applicable au fisc et au monastère des repenties, dict Miracle.

4. Et quant aux femmes mariées putains, soient tout à fait déchassées de la ville, et si elles y retournent, soient plus

(1) Girard et Pansier. — *La cour temporelle*... p. 85.

griefvement punies à l'arbitrage de la Cour, si elles ne font paroitre clairement avoir amendé leur vie (1).

VII

D'après cet exposé on voit que rien, dans la réglementation de la prostitution à Avignon, ne rappelle les pseudo-statuts de la reine Jeanne.

Si le document apocryphe de 1347 ne présente aucun intérêt au point de vue de l'histoire locale, cependant il nous initie aux idées de réforme hygiénique qui germèrent au cours du XVIIIe siècle. Nous y retrouvons les théories développées en 1769 par Restif de la Bretonne dans son *Pornographe* : internement des prostituées dans des *Parthénions* dirigés par une gouvernante sous le contrôle des autorités avec visites médicales. Mais ces idées ne furent jamais mises en pratique dans notre ville. Jusqu'au début du XIXe siècle, on ne s'est pas préoccupé à Avignon de la prophylaxie des maladies vénériennes et encore moins du traitement des prostituées atteintes de ces maladies.

La syphilis fit son apparition à Avignon en 1494. Au début, on se contente de donner une aumône aux malheureux qui en sont atteints pour leur permettre de se soigner. Ensuite, il fallut leur ouvrir les portes des hôpitaux. Ils devinrent tellement nombreux qu'en 1498, la ville fut obligée de voter un subside extraordinaire de trente florins aux recteurs de l'hôpital Sainte-Marthe pour les dédommager des dépenses faites en venant au secours des malades atteints et soignés du mal de Naples.

Au XVIe siècle, les vérolés, très nombreux, sont traités à l'hôpital par les frictions mercurielles ; ils sont dans les salles communes. Mais au XVIIe siècle, la syphilis est devenue une maladie honteuse : on cantonne alors ceux qui en sont infectés dans une tour des remparts voisine de l'hôpital, et même en cas de

(1) Ces statuts ont été imprimés en 1570, 1581, 1612, 1617, 1680, 1698. Je les cite d'après la dernière édition qui donne la traduction française en regard du texte latin de 1570.

nécessité, on leur fait évacuer la tour où ils sont parqués et on les relègue dans une hutte hors de la ville à côté des lépreux. Paradoxe inexplicable : les vérolés étaient logés et nourris à la tour de l'hôpital, mais ils n'avaient droit à aucun médicament.

Bien plus, à partir de 1698, on n'y reçoit « que des personnes qui sont tombées dans ce mal par quelque disgrâce et qui sont de bonne vie et sans scandale ». L'état du bâtiment réservé aux syphilitiques ne permettait de les hospitaliser que pendant la belle saison et on n'y recevait pas de malades étrangers à la ville.

En 1751, un nommé M. Dumenge, recteur du grand hôpital Sainte-Marthe, frappé des inconvénients qui résultaient de cette déplorable pratique, dota cette œuvre d'une pension de 800 livres pour traiter chaque année huit malades atteints du mal vénérien.

On édifia pour eux un local spécial, et, en 1772, on porta à quatorze le nombre des malades à soigner annuellement.

Je dois ajouter qu'en 1759, on soignait aussi à Avignon les vérolés à l'hôpital Saint-Bénézet réservé alors aux enfants *écrouelleux*. A cet effet, on avait construit un petit pavillon comprenant au premier deux salles de trois lits; le rez-de-chaussée servait de salle de bains et de buanderie. Mais avaient seuls droit *à y passer par les grands remèdes* les enfants en traitement à l'hôpital désignés par les chirurgiens comme devant guérir plus vite grâce à cette thérapeutique.

Ce n'est qu'à partir de 1793 que l'hôpital d'Avignon fut largement ouvert au traitement des syphilitiques.

L'arrêté de l'administration municipale qui leur confère ce droit, constate que tous les hôpitaux des villes voisines étaient à cette époque fermés aux vénériens, sauf l'hôpital de Grenoble.

Quant aux prostituées, avant la période moderne, il n'est nulle part signalé qu'il ait jamais été question à Avignon de s'occuper de leur état sanitaire et de leur donner des soins appropriés.

EPIDÉMIE DE MÉNINGITE CÉRÉBRO-SPINALE A STRASBOURG EN 1840 et 1841 (1).

Par M. le Dr GOLDSCHMIDT.

Historique.

Le Pr G. Tourdes (2) qui a décrit cette épidémie, divise l'histoire de l'affection en deux périodes : l'une remplie d'obscurités et de doutes comprend les faits anciens ; l'autre, récente, qui en jette les premières bases solides.

C'est dans les épidémies des Landes (1838), de Rochefort (1838 et 1839), de Versailles (1839), de Metz (1839 et 1840), de Genève que l'on reconnaît les preu-

(1) *Gaz. méd. de Strasbourg*, 1841 : p. 394 à 406 ; 1842 : p. 33 à 46, 58 à 64, 113 à 127, 356 à 367 ; 1843 : p. 42 à 79.

(2) Gabriel Tourdes. naquit en janvier 1810 à Strasbourg, où son père était professeur à la Faculté de médecine. Il commença comme son père par être médecin militaire, puis concourut successivement avec succès pour l'agrégation et la chaire de médecine légale occupée avant lui par Fodéré. G. Tourdes avait alors trente ans ; il acquit par la suite une réputation bien méritée de médecin légiste. Ses leçons étaient très soignées, attrayantes, débitées avec aisance ; aussi étaient-elles suivies avec assiduité par ses élèves et bien qu'il était d'un abord assez froid, il a par sa bienveillance et son aménité gagné à un haut point leur estime et leur respect. Ayant vu à l'œuvre cet excellent maître, j'ai été à même d'apprécier ses qualités.

G. Tourdes en plus de son cours de médecine légale dirigea la clinique des enfants malades, prit une part des plus actives aux délibérations du Conseil départemental de salubrité et à la rédaction de la *Gazette médicale de Strasbourg*. Il publia en collaboration avec le Pr Victor Stœber deux ouvrages importants ; l'un sur l'hydrographie médicale de Strasbourg et du département du Bas-Rhin (1862) ; l'autre, sur l'histoire médicale de Strasbourg et du département du Bas-Rhin (1864).

Après les tristes évènements de 1870, Tourdes est parti avec ses collègues de la Faculté de médecine de Strasbourg pour Nancy, où il continua son enseignement et devint après le Pr Stoltz, doyen en 1879. L'Académie de médecine de Paris se l'était déjà associé, le gouvernement l'avait nommé officier de la Légion d'honneur. Doyen honoraire en 1888, il mourut en 1900 à l'âge de 80 ans.

ves incontestables de l'inflammation de la pie-mère. A mesure que l'on remonte vers les temps anciens, l'identité des faits devient moins évidente. » Cela ne signifie pas que la méningite cérébro-spinale soit une maladie nouvelle; elle a été confondue avec d'autres affections, avec les fièvres pernicieuses, avec le typhus surtout. La confusion était facile à une époque, où les connaissances en anatomie pathologique étaient nulles ou par trop imparfaites.

L'épidémie de méningite cérébro-spinale de Strasbourg est apparue brusquement, sans avoir été précédée par des modifications dans la constitution médicale. Elle a d'abord frappé la garnison et a gagné par la suite la population civile.

L'armée française ayant été mise sur le pied de guerre à la fin de l'année 1840, la garnison de Strasbourg reçut une grosse part du contingent, il en est résulté un sérieux encombrement dans les casernes.

Les jeunes recrues venaient de diverses parties de la France ; beaucoup d'entre elles étaient fatiguées par de longues marches, déprimées par le mal du pays et sitôt arrivées, elles ont été soumises à des exercices militaires intensifs. La terrible maladie a de la sorte pris naissance et s'est développée parmi de jeunes gens de 20 à 21 ans, physiquement et moralement atteints et offrant par la suite une moindre résistance vitale.

Le premier cas s'est présenté en octobre 1840. Voici un tableau qui rend compte de la marche de l'épidémie jusqu'en juin 1841.

Mois		Nombre de cas	Décès	Guérisons
Octobre	1840....	1	1	
Novembre	—	3	3	
Décembre	—	8	8	
Janvier	1841....	34	23	11
Février	—	43	32	11
Mars	—	65	36	29
Avril	—	29	10	19
Mai	—	9	6	3
Juin	—	4	3	1
	Total..	196	122	74

Il ressort de ce tableau 1° que la méningite cérébro-spinale apparue brusquement, en automne 1840, dans la garnison de Strasbourg, y a régné pendant neuf mois de manière continue ; qu'elle a atteint son plus haut chiffre de victimes en mars 1841 et que fin juin de cette dernière année elle a semblé disparaître ; 2° que l'épidémie a sévi avec une grande rigueur pendant les mois d'hiver — qui étaient particulièrement froids — et qu'elle semblait s'éteindre dans la saison chaude ; 3° que les soldats atteints de méningite cérébro-spinale étaient au nombre de 196 et qu'en sont morts 122, soit plus de 62 %; 4° que dans les trois premiers mois, tous ceux qui étaient frappés ont succombé.

Un autre tableau dressé par l'auteur montre que dans près de la moitié des cas les décès étaient survenus en quelques heures ou dans les premiers cinq jours. « La force de la maladie est restée la même pendant presque tout son cours. Les dernières atteintes ont rappelé par la promptitude de la mort la violence des premiers cas. »

Dans d'autres états statistiques, on trouve la durée des cas heureux, les variations de la durée aux différentes époques de l'épidémie, l'influence de la méningite cérébro-spinale sur la mortalité générale de la garnison et ses rapports avec les affections concomitantes, etc.

Pas de nouveau cas en juillet et en août 1841 ; légère recrudescence un peu plus tard. En janvier 1842, aucun militaire n'a plus succombé de la méningite.

L'affection ne s'est propagée à la population civile qu'après avoir déjà sévi pendant quatre mois dans la garnison. Contrairement à ce qui s'est passé dans les casernes, où l'épidémie s'est particulièrement développée par un froid exceptionnel, elle apparaît parmi les civils par un très beau mois de mars et atteint le maximum de mortalité en mai, où la température offre la moyenne la plus élevée de l'année.

Le nombre de civils gravement atteints a été de

150, les cas légers d'environ 80. C'est parmi les enfants et les jeunes personnes de 18 à 25 ans, habitant des maisons surpeuplées dans de petites ruelles qu'on a compté le plus de victimes. La population demeurant le long des quais, sur les places publiques ou dans des rues larges, bien aérées, a été plus épargnée.

En vue d'atténuer la marche de l'épidémie, on a rendu les exercices militaires moins pénibles et on a, pour diminuer l'encombrement dans les casernes, envoyé une partie du contingent dans d'autres villes du Bas-Rhin. Parmi les soldats expédiés en dehors de Strasbourg, certains étaient déjà infectés, ont propagé la maladie à des camarades, et à des civils, principalement à des enfants de 6 à 15 ans, qui presque tous étaient domiciliés aux environs des casernes.

Symptomatologie.— Invasion foudroyante dans un quart des cas. « Tout à coup au milieu de la santé la plus parfaite des hommes pleins de jeunesse et de force étaient atteints des accidents les plus graves ; ils succombaient en peu d'heures, sans qu'aucun trouble fonctionnel eût précédé cette subite invasion. Des militaires étaient frappés dans la rue, à l'exercice, dans les casernes, pendant les repas ; ils tombaient comme foudroyés et l'on transportait à l'hôpital dans un état désespéré des hommes, qui peu auparavant faisaient leur servtce sans se plaindre. Trois malades ont été frappés pendant le sommeil... »

La maladie préludait fréquemment par des frissons, des nausées et de la céphalalgie. Le danger était le plus grand en cas d'invasion subite ou avec des prodromes très courts.

La *céphalalgie* moins souvent légère qu'aiguë, atroce même, arrachait des cris et des gémissements que rien ne pouvait calmer. Le malade s'agitait dans le désespoir, ou restait plongé dans un profond abattement...

Effacée momentanément par le délire ou le coma, elle reparaissait et constituait le plus tenace des

symptômes. Elle était sujette à des exacerbations vers le soir, à des retours subits après deux à trois jours d'interruption... Souvent les malades restaient immobiles la tête entre les mains et la comprimant avec force ; d'autres fois ils se livraient à une inexprimable agitation. La céphalalgie a existé avec ou sans fièvre, à l'état aiguë comme à l'état chronique. Sa violence a souvent produit le délire.

Un autre symptôme fréquent, mais moins constant que le précédent, se trouvait être *la rachialgie.* Elle n'était pas augmentée par la pression la plus intense, mais les mouvements l'exaspéraient au point de provoquer parfois des convulsions extraordinaires.

Renversement de la tête sur la nuque et *une forte courbure du tronc en arrière*, avec des alternatives de rémission et d'exacerbation comme pour les douleurs du rachis.

D'autres parties du corps étaient sujettes à devenir très douloureuses ; les mâchoires, les épaules, les bras et particulièrement les extrémités inférieures, où surgissaient des spasmes, des crampes d'une extrême violencc. « Toute la surface du corps semblait atteinte d'un éréthisme général tellement prononcé, que le moindre contact augmentait les souffrances et les convulsions ».

La *paralysie* était rarement observée, le *trismus* dans aucun cas.

Les *vertiges* ont parfois obscurci les idées et rendaient la marche impossible. « Deux des malades observés à la Clinique de la Faculté ont éprouvé une espèce de tournis, qui les obligeait à pirouetter sur eux-mêmes, pour tomber ensuite et ne plus se relever ».

Perte de connaissance à divers degrés dans un grand nombre de cas.

Le délire a rarement manqué ; il était d'ordinaire intermittent, rarement continu. Quelques cas ont revêtu des formes bizarres d'hallucination : Un malade s'imaginait que son corps était coupé en deux parties et qu'on les avait alors rajustées. Un

autre entendait la voix de ses parents et était convaincu de leur présence ; d'autres se croyaient dans leur pays, ont persisté huit à quinze jours dans cette opinion délirante, alors que sur tous les autres points leur raison paraissait intacte.

La plupart des malades une fois guéris avaient subi de *l'amnésie* sur certains points ; ils avaient entièrement perdu le souvenir des premiers jours de leur affection. Beaucoup d'entre eux étaient fort étonnés de se trouver à l'hôpital, ignoraient comment ils y avaient été transportés, quels remèdes on leur a appliqué.

Dans les deux tiers environ des cas apparaissait de *l'herpès* dès les premiers jours de la maladie. On observait aussi des taches rosées lenticulaires, des pétéchies, mais seulement dans les cas mortels.

Au début le pouls avait souvent gardé son rythme normal ; d'autres fois il était devenu soit lent, faible et irrégulier, soit accéléré, dur et petit. *La circulation sanguine* n'a donc pas présenté de règles constantes. La lenteur du pouls au début a toujours été un symptôme défavorable.

La fièvre n'apparaissait qu'une semaine après l'invasion, se maintenait alors jusqu'à la mort ou jusqu'à la convalescence. Elle était continue avec des rémissions et des exacerbations très marquées, prenait la forme hectique, quand la maladie était chronique.

Respiration souvent plaintive, suspirieuse, entrecoupée, bien que la percussion et l'auscultation ne révélât rien d'anormal.

Les *troubles oculaires* formaient l'exception et non la règle : quelques conjonctivites, un cas d'iritis, pupilles tantôt dilatées, tantôt contractées, diplopie passagère, excitabilité à la lumière maintenue.

Aux oreilles : bourdonnements, bruits variés, surdité dans six cas.

Face constamment altérée, grimaçante ou immobile. Dans ce dernier cas elle prenait l'air de stupeur de certains typhiques, ou l'expression stupide des

ivrognes invétérés. Chez les convalescents l'altération des traits persistait longtemps.

Les urines sont restées abondantes même dans les cas graves ; de pâles et limpides qu'elles étaient au début, elles déposaient par la suite beaucoup d'acide urique à l'état libre.

Du côté des *voies digestives* : anorexie complète, nausées et vomissements du début se reproduisant après avoir cessé ; constipation fréquente dans les premiers jours, remplacée le plus souvent par de la diarrhée. Les malades arrivaient en peu de temps à un état d'amaigrissement voisin du marasme ; les convalescents ne reprenaient leurs forces que très lentement.

Marche. — Trois périodes distinctes : *une première* d'une durée de quelques heures à trois jours, où les organes subissent l'impression de l'agent pathogénique et ne réagissent point contre lui, où les fonctions des centres nerveux sont profondément troublées, quelquefois même subitement anéanties. Il n'y a point de fièvre ni de phénomènes gastriques autres que les vomissements.

Deuxième période (du 5e au 21e ou 27e jour) : éruptions cutanées, réaction de l'organisme, amélioration passagère, de peu de durée, suivie d'une vive reprise des symptômes cérébro-spinaux. Les phénomènes gastriques se développent ; la fièvre d'inflammatoire qu'elle était d'abord devient typhoïde.

Troisième période : Les fonctions du système nerveux sont frappées d'affaiblissement et de perversion. La lésion du tube digestif s'aggrave, la fièvre devient hectique et la vie s'éteint dans le marasme.

Les symptômes de la maladie se développent et s'enchaînent avec plus ou moins de régularité dans ces périodes distinctes d'invasion, de réaction, de suppuration et de terminaison. Le type de la maladie a été essentiellement continu, mais sa marche a été fréquemment entrecoupée d'exacerbations et de rémissions.

Durée. — Si de très nombreux malades ont subi

une mort foudroyante — en quelques heures ou en peu de jours —, d'autres ont langui durant des semaines avant de succomber. Parmi ceux qui ont échappé à la mort, la guérison a parfois été rapide ; c'était l'exception ; le plus souvent il s'est écoulé un long temps avant qu'elle n'ait été définitive. La convalescence était lente et difficile ; les malades y entraient très amaigris et affaiblis ; mais à peu d'exception près ils ont fini par guérir sans infirmités consécutives.

Complications. — Sont notées par Tourdes en fait de complications quelques pneumonies, deux pleurésies, une péricardite, trois arthrites du genou, une paralysie incomplète.

Anatomie pathologique.

La pie-mère était le siège constant de l'altération caractéristique. L'épanchement placé à sa surface s'est présenté sous différents aspects. Tantôt c'était un liquide jaunâtre et diffluent, tantôt un pus lié et épaissi, le plus souvent une fausse membrane jaunâtre, dense... qui ressemblait à une couche de beurre étendue à la surface du cerveau ». La sécrétion morbide placée sur la pie-mère suit cette membrane jusqu'au fond des circonvolutions. Les ventricules contiennent du pus. L'arachnoïde ainsi que le parenchyme cérébral et le tissu médullaire ne sont guère altérés. L'exsudat qui commence souvent à s'opérer dès le premier jour de la maladie, s'étend d'abord au cerveau pour gagner ensuite la moelle, mais dans certains cas reste restreint au cerveau. En cas de mort subite l'exsudat n'existe même pas sur le cerveau...

Parmi les autres lésions anatomiques figurent des injections vasculaires dans les régions de l'estomac et des intestins, ainsi que sur la muqueuse vésicale, la tuméfaction des plaques de Peyer, qui n'atteignent toutefois pas les degrés d'altérations constatées dans la fièvre typhoïde...

Diagnostic et Pronostic. — Dans ce chapitre sont étudiés les symptômes différentiels entre la méningite sporadique, la fièvre typhoïde, la fièvre pernicieuse et la méningite cérébro-spinale. Si celle-ci est une des affections les plus meurtrières que l'on connaisse, elle ne se présente heureusement que sous la forme de petites épidémies bornant ses ravages à un nombre de cas relativement petit.

Traitement. — Les mercuriaux, le tartre stibié à dose élevée, les purgatifs, les applications de glace sur la tête sont restés inefficaces ; seules les émissions sanguines générales et locales avec l'opium ont paru donner quelques résultats heureux. C'est aux précautions hygiéniques qu'il faut attacher le plus d'importance : éviter l'encombrement, les grandes fatigues, etc.

*
* *

Le long et important mémoire que le professeur Tourdes a consacré à l'épidémie de méningite cérébro-spinale de Strasbourg est bien remarquable, car notons qu'il date d'il y a quatre-vingt ans. Je reconnais bien là la méthode de travail de mon ancien maître. C'est la première fois qu'il observe pareille épidémie, il note soigneusement tous les faits, établit statistique sur statistique et en tire des déductions logiques. Son historique de la maladie est un vrai monument de patientes recherches ; aux symptômes qu'il expose avec force détails les plus variés, il ne manque guère aujourd'hui que ceux qui étaient loin d'être connus dans les années 1840 à 1843, notamment les réflexes tendineux, les signes de Kernig, de Babinski, les recherches plus récentes des modifications dans les humeurs cérébro-rachidiennes, etc.

A l'article anatomie-pathologique il ne peut, naturellement, être question pour l'époque dont il s'agit, des données microscopiques et bactériologiques ; de même pour le traitement, il ne pouvait encore s'agir du recours aux injections de sérum.

Ce qui me paraît particulièrement intéressant dans

le travail de Tourdes, c'est sa préoccupation constante relative à l'élément primordial dont relève la méningite cérébro-spinale. Il revient sur cette question dans divers chapitres, surtout dans celui qu'il consacre à *l'étiologie*. En voici quelques extraits :

« L'étiologie, dit-il, est l'écueil de la médecine ; les épidémies mettent cette vérité dans tout son jour. Elles semblent offrir les conditions les plus favorables, pour remonter à l'origine du mal ; elles multiplient les occasions de résoudre le problème. Chaque malade est une expression nouvelle de l'agent pathologique ; l'ensemble des cas est le tableau complet de ses effets. Tout révèle une cause unique, générale, constamment idéntique et cependant cette unité, dont à chaque pas on retrouve l'empreinte, reste le plus souvent mystérieuse et insaisissable...

... Les causes ordinaires des maladies ne rendant pas compte du développement de la méningite, c'est dans un autre ordre de faits qu'il faut chercher son origine. L'épidémie de Strasbourg me paraît avoir été produite par un miasme d'une nature spéciale... L'existence des miasmes est démontrée pour beaucoup de maladies, le typhus, la fièvre jaune, les fièvres intermittentes, etc. Dans un grand nombre d'épidémies on est nécessairement conduit à supposer un agent de cette nature... Dans l'hypothèse d'un miasme tout s'éclaircit et se coordonne... »

« On peut supposer qu'il (le miasme de la méningite cérébro-spinale) a de l'analogie avec celui qui donne naissance au typhus ; mais la différence des effets empêche de les confondre « et démontre l'existence de miasmes spéciaux. »

La maladie se produit par infection, à la suite de laquelle survient de l'intoxication. L'encombrement, le froid, les fatigues musculaires, la dépression morale, etc., ne sont que des « adjuvants énergiques » ou des causes prédisposantes.

« L'existence d'un miasme sui-generis... constitue le fait capital qui domine l'étiologie tout entière. »

Examinant la nature de l'affection, Tourdes écrit

d'autre part : « Il y a autre chose qu'une simple phlegmasie dans la méningite épidémique. Une cause spéciale la fait naître et lui imprime un cachet particulier... Les faits principaux semblent se réunir pour attester l'existence d'une inflammation spécifique, d'une intoxication miasmatique, d'une espèce de typhus cérébral produit par un miasme, dont l'action élective se porte sur la membrane vasculaire qui tapisse toute l'étendue des centres nerveux,..

Ainsi le professeur Tourdes entrevoit déjà en 1840 l'existence d'un élément spécial, encore indéterminé, cause de la méningite cérébro-spinale. Il admet de plus que les maladies infectieuses, donnant lieu à des épidémies, sont dues chacune à des miasmes spécifiques. Nous devons au génie de Pasteur de savoir que les miasmes des anciens sont des micro-organismes, des microbes qui infectent notre organisme. Nous savons aujourd'hui que les troubles de la méningite cérébro-spinale épidémique sont produits par le méningocoque et qu'heureusement, étant connues ses allures et ses méfaits, on est arrivé à les combattre avantageusement au moyen de serums antitoxiques appropriés.

MÉMOIRES DU D[r] STELLA-SAWICKI,

ÉLÈVE DE LAFACULTÉ DE MÉDECINE DE STRASBOURG

Par W. SZUMOWSKI,
Professeur à la Faculté de médecine de Cracovie.

Le D[r] Stella-Sawicki s'est attiré en Pologne une grande réputation, aussi bien par le rôle qu'il a joué pendant le soulèvement de 1863, que par sa situation d'inspecteur des hôpitaux de la Galicie. Cet homme se distingua par son caractère irréprochable et sa volonté de fer qui le guidaient dans les graves circonstances de sa vie.

Il naquit en 1831 en Lithuanie. Il fut admis de bonne heure à l'école des cadets de Pétrograde, d'où il sortit officier à l'âge de dix-sept ans. Il servit dans l'armée russe pendant quinze ans et arriva au grade de colonel d'état-major. Lorsque le soulèvement de 1863 éclata en Pologne, Sawicki démissionna, ne faisant pas de secret de ce qu'il allait entrer dans les rangs des Polonais pour combattre les Russes. Il est connu dans l'histoire du soulèvement sous le nom de colonel Strus. En 1864, après l'échec du soulèvement, Sawicki se rendit à l'étranger. Il séjourna d'abord en Allemagne, ensuite en Suisse, où il se fit naturaliser, revint à Lwow (Lemberg), essaya d'y travailler, mais le gouvernement autrichien le fit jeter en prison et ensuite l'expulsa hors des frontières de l'Autriche. Enfin, Sawicki se décida à étudier la médecine et, en 1867, à l'âge de trente-six ans, il se fit inscrire à la Faculté de médecine de Strasbourg.

C'est avec la plus vive reconnaissance que Sawicki se souvient des années passées sur les bancs de l'Université de Strasbourg. Il s'exprime en ces termes (1) :

« Il faut que je mentionne les professeurs de l'Académie avec le plus grand respect et avec la plus vive reconnaissance. Outre une science profonde, ils possédaient ce sentimeut pour la jeunesse travaillante qui lie les étudiants à l'Université par des souvenirs les plus chers. Quelques professeurs donnaient des leçons particulières suivies par de nombreux étudiants. Tout le monde payait pour ces leçons, mais pour nous, Polonais, l'entrée était gratuite. Vu la grande quantité d'étudiants, il fallait payer pour le droit de travailler à la salle de dissection. Cependant les professeurs trouvaient le moyen de nous rendre ce travail gratuit. Toutes les salles d'expérience, les laboratoires, bibliothèques, musées étaient ouverts aux Polonais, de sorte que nous étions privilégiés. Toutefois ces privilèges n'éveillaient en personne des sentiments de jalousie ou de mécontentement, tout le monde, du plus grand jusqu'au plus petit, tous nous montraient des sentiments de sympathie. »

Par leur assiduité et leur ponctualité, les Polonais en général et Sawicki en particulier, s'attirèrent la plus vive sympathie de la part des Français. Sawicki n'avait pas de ressources suffisantes pour se procurer des livres, et se mit à les copier. Dans l'espace de deux mois, il copia deux volumes de la physiologie de Béclard et trois volumes de la chimie de Wurtz. L'exactitude avec laquelle Sawicki fréquentait les cours et l'attention avec laquelle il suivait les conférences, lui attirèrent les faveurs de Fée, de Rameau et de Sarazin, tous trois professeurs à la Faculté, qui se lièrent même d'amitié avec lui. Ils l'invitaient chez eux et lui facilitaient, autant que possible, ses études et son travail par leurs conseils pleins de sympathie.

(1) Pulkownik Strus, dr. Jan Stella-Sawicki. Moje wspomnienia. 1381-1910. Lwow, Altenberg 1921 ; Le colonel Strus, dr. Jean Stella-Sawicki. Mes souvenirs 1831-1910. Lemberg, Altenberg, 1921, p. 118.

Après avoir terminé ses études, Sawicki resta en relations intimes avec eux.

Sawicki passa brillamment ses examens et après un séjour de presque quatre ans à Strasbourg, il ne lui restait plus qu'à défendre sa thèse de doctorat. Le sujet de la thèse qu'il avait préparée était « Les eaux minérales en Pologne ». Sawicki dit qu'il n'a jamais oublié le jour de la défense publique qui eut lieu le 1er juillet 1870.

On avait affiché depuis huit jours sur les murs de l'Université que l'ancien chef de l'état-major de l'armée russe, actuellement externe de l'hôpital, allait soutenir sa thèse de doctorat, et les journaux avaient répété cette annonce. Une foule de curieux s'étaient assemblés dans la salle des promotions et l'amphithéâtre était comble.

La critique fut très indulgente. Bien que la thèse, écrite loin de la Pologne, eût évidemment des lacunes, Schutzenberger la combla de louanges et, spécialement dans une belle tirade, dépeignit le malheureux état de la Pologne qui, sous le joug du despotisme, ne pouvait se développer scientifiquement. En terminant, il disait :

« Vous, pauvres Polonais, dans votre pays vous êtes obligés de changer plusieurs fois de profession, de renoncer à l'expérience acquise et de quitter vos postes parce qu'il vous faut défendre les droits les plus chers de l'homme. »

Les autres professeurs ne prononcèrent que des éloges semblables, en ajoutant que Sawicki, par son caractère et sa volonté de fer, avait donné à la jeunesse un bel exemple à suivre.

Ce déluge de louanges étant fini, Sawicki n'eut pas de peine à réfuter les objections, parce qu'on n'en fit point. Les professeurs se retirèrent dans la salle des conférences et bientôt après le secrétaire entra muni du sceptre et annonça qu'on avait jugé Sawicki digne d'obtenir le grade de docteur en médecine et en chirurgie.

« La salle entière frémit d'applaudissements — dit

Sawicki. — Des gens que je n'avais jamais vus, venaient me serrer la main et me féliciter. »

La guerre franco-allemande ayant éclatée, le Dr Sawicki eut l'idée de mettre sa grande expérience militaire au service des Français qui lui avaient montré à Strasbourg tant de bienveillance. Il résolut de rester à Strasbourg, mais il se souvint bientôt qu'il était sujet suisse. En cette qualité, il demanda aux autorités suisses, s'il lui serait permis de s'engager dans l'armée française. On lui répondit que, d'après la loi du 30 juillet 1859, « tout Suisse qui entrera au service militaire d'une puissance étrangère, sera puni d'un à trois mois de prison et sera privé de ses droits de citoyen pour une durée de cinq ans ». De cette façon, Sawicki dut abandonner cette idée et il résolut de servir en qualité de médecin, en entrant à la Société internationale de la Croix Rouge.

Comme médecin, Sawicki resta à Strasbourg pendant la guerre franco-allemande et subit aussi le siège et le bombardement de la ville. Les deux certificats qui suivent, sont la preuve que le Dr Sawicki avait bien rempli ses devoirs :

Le Comité de la Croix Rouge certifie que dès l'arrivée des premiers blessés à Strasbourg, M. le docteur Stella-Sawicki s'est mis complètement à sa disposition, qu'il a organisé et dirigé jour et nuit une ambulance très importante avec une habileté et un dévouement à toute épreuve. Monsieur le docteur Stella-Sawicki a bien mérité de l'humanité et le Comité se fait un devoir de lui rendre ce témoignage et de le remercier de son concours si actif et si dévoué.

Pour le Comité, *le président* : Kablé.

Le soussigné, Professeur de clinique chirurgicale de la Faculté de médecine à l'hôpital civil de Strasbourg, certifie que pendant toute la durée de l'état de siège et du bombardement de notre ville (depuis le 14 août jusqu'au 27 septembre 1870), Monsieur Stella-Sawicki, docteur de la Faculté de Strasbourg, a fait le service de mes salles de blessés, sans qu'il ait faibli un seul instant, durant la tâche pénible et cruelle

que les circonstances nous ont faite. Je saisis avec bonheur cette occasion d'en faire la déclaration formelle et d'en consigner ici l'expression pleine et entière.

P. Rigaud.

Quelques années plus tard, les opinions et la politique ayant changé en Autriche, Sawicki parvint à s'établir à Lwow. Il se fit même naturaliser en Autriche. Mais une chose que le gouvernement viennois ne voulut pas lui épargner, ce furent des examens médicaux. Le ministère de l'instruction publique de Vienne décida que Sawicki devait passer de nouveau tous les examens dans une université autrichienne. Il choisit Cracovie et y répéta toutes les matières de l'anatomie jusqu'aux cliniques. C'était le dernier effort de ce grand caractère. Sawicki fut nommé inspecteur des hôpitaux en Galicie et, en cette qualité, il se distingua comme excellent organisateur. Il mourut à Lwow, en 1910.

Sawicki consacre plusieurs pages de son récit aux choses qui n'appartiennent pas à l'histoire de la médecine. Néanmoins, je ne peux pas ne pas attirer l'attention des lecteurs français sur les trois chapitres « Bombardement de Strasbourg », « Siège et bombardement de Strasbourg au point de vue militaire » et « Les dernières heures de l'Alsace française, qui ont une grande valeur historique. Ils sont écrits par un homme impartial qui regardait tout près, comme pouvait le faire un ancien colonel d'état-major.



VICQ D'AZYR ET LA PATHOLOGIE ANIMALE

Par Léon MOULÉ.

I

Vicq d'Azyr (Félix), fils de médecin, né à Valognes, en Normandie, le 23 avril 1748, commença ses études médicales à Paris, en 1765, où il se spécialisa dans l'Anatomie et la Physiologie. Dès qu'il eut obtenu sa licence (1773), il ouvrit un cours d'anatomie humaine et comparée, ce qui suscita l'envie de quelques-uns de ses collègues, qui parvinrent à lui faire interdire l'accès de l'amphithéâtre de la Faculté. Antoine Petit, professeur d'anatomie au jardin du Roi, le demanda comme préparateur, mais Buffon lui préféra Portal. Vicq d'Azyr en fut réduit à donner des leçons particulières dans sa propre demeure.

C'est alors que survint un évènement qui eût les plus grandes conséquences sur son avenir. Une nièce de Daubenton étant tombée évanouie dans la rue, en face du logement de Vicq d'Azyr, celui-ci lui porta secours ; il en résulta un délicieux duo d'amour qui se termina par un mariage. Dès lors, il put envisager l'avenir avec plus de confiance, car Daubenton lui procura le moyen de poursuivre ses recherches en anatomie comparée.

Il acquit bientôt l'amitié de Lassonne, premier médecin du roi, qui l'utilisa dans les parties de l'Administration alors attachées à cette place. A la fin de l'année 1774, il l'envoya dans le midi, étudier une épizootie (peste bovine), qui ravageait cruellement plusieurs provinces. Ce fut une révélation. Dès lors, Vicq d'Azyr, déjà préparé par ses beaux travaux sur l'anatomie comparée, s'adonna à l'étude de la patholo-

gie animale, notamment des épizooties si désastreuses pour le cheptel national. A plusieurs reprises, il fut envoyé dans les provinces pour les étudier sur place et de ses nombreuses missions nous sont parvenus plus de quinze rapports qui attestent toute sa sagacité.

Ses travaux sur les Epizooties ne lui firent pas perdre de vue ses études sur l'anatomie comparée, qui lui valurent bientôt une renommée mondiale. Aussi, quand une administration plus clairvoyante eût compris qu'il était de toute nécessité d'élever le niveau des études vétérinaires, fût-il un des premiers appelés pour illustrer l'école d'Alfort, de son enseignement. Il fut tout naturellement désigné pour occuper la chaire d'anatomie. Il s'adjoignit Briceau, comme démonstrateur, et Aillaud, chirurgien de l'hôpital de Bicêtre, comme prosecteur.

Mais cette ère de splendeur de l'école d'Alfort, fut de courte durée. Les cours annexes, installés en 1782, furent supprimés en 1787, et les Prs Daubenton (Economie rurale), Broussonnet (suppléant de Daubenton), de Fourcroy (chimie et botanique), Vicq d'Azyr, rémerciés. Vicq d'Azyr protesta, fit valoir que pour se consacrer à son enseignement, il s'était installé à Alfort et y avait transféré son laboratoire. On lui conserva son laboratoire à l'école, à condition, toutefois, que ce ne serait pas une charge pour l'administration. Il ne semble pas en avoir profité (1).

Une des preuves de la sollicitude de Vicq d'Azyr, pour tout ce qui concernait la médecine vétérinaire, se manifesta, lors de la création d'une *Commission royale des épidémies et des épizooties* (arrêt du Conseil du 29 avril 1776), dont Vicq d'Azyr fut le secrétaire perpétuel. Dans les premières publications de cette commission, convertie en août 1778, en *Société royale de Médecine* et beaucoup plus tard en *Académie de médecine*, une large place fut réservée aux travaux vétérinaires.

Enfin, le 19 septembre 1790, la Société royale de

(1) A. Railliet et L. Moulé. — *Histoire de l'Ecole d'Alfort*. Paris, Asselin et Houzeau, 1908, in-4°, XIX 829 pages, 92 fig. dans le texte.

Médecine, à l'instigation de Vicq d'Azyr, adressait à l'Assemblée nationale, un plan de réorganisation des études médicales dont il était l'auteur. Ce travail visait la réunion de la chirurgie à la médecine et le transfert à Paris de l'école vétérinaire d'Alfort, qui aurait été alors annexée à l'école de Médecine (1).

II

1. Observations sur les moyens que l'on peut employer pour prévenir les animaux sains de la contagion et pour en arrêter les progrès par M. Vicq d'Azyr. *Bordeaux, impr. de M. Racle*, 1774, in-12. Bibl. nat. Tg. 13/4. 108 et 4 pages.

2. Observations sur les différentes méthodes proposées pour guérir la Maladie épidémique qui attaque les bêtes à cornes, par M. Félix Vicq d'Azyr, Médecin envoyé par le gouvernement. *A Auch, chez Jean-Pierre Duprat*, Imprimeur du Roi et de monseigneur l'Intendant. S. D. (vers 1775) in-8, 31 pages. Bibl. d'Alfort F 539.

C'est un examen des mémoires soumis à Vicq d'Azyr et dont il fait la critique. Il se plaint que le maire et les consuls de Condom aient fait distribuer, à son insu, le 30 décembre 1774, une feuille ayant pour titre : *Traitement à faire aux Bestiaux attaqués de la Maladie Epizootique* et qui renferme quelques erreurs, entre autres celle qui consiste à déclarer que la séparation des malades n'a aucune importance. Il propose de distribuer à profusion un *Avis aux habitants des campagnes où règne la contagion*, qu'il a rédigé, et dans lequel il indique ce qu'ils doivent faire en cette circonstance. Il ajoute qu'il est indispensable de faire tous ses efforts pour détruire le préjugé, si enraciné, que la maladie actuelle ne se gagne pas par communication.

Dans cet avis, Vicq d'Azyr s'intitule : Docteur

(1) Vicq d'Azyr entra à l'Académie des Sciences, comme adjoint anatomiste le 16 mars 1774 et comme associé ordinaire pour l'anatomie en 1785. En 1788, il succéda à Buffon, à l'Académie française. En 1789, il succédait à Lassonne, comme premier médecin de la Reine, et obtenait la survivance de la place de premier médecin du Roi donnée à Lemonnier, Vicq d'Azyr mourut jeune, à peine âgé de 46, ans, le 20 juin 1794.

Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Médecin ordinaire de Monseigneur le Comte d'Artois, démonstrateur d'anatomie et de chirurgie, membre de l'Académie royale des Sciences, choisi par elle et envoyé par le Roi dans les provinces de Guienne et de Languedoc.

3. Recueil d'observations sur les différentes méthodes proposées pour guérir la maladie épidémique qui attaque les bêtes à cornes, sur les moyens de la reconnaître partout où elle pourra se manifester, et sur la manière de désinfecter les étables, par M. Felix Vicq d'Azyr, médecin envoyé par les ordres du Roi dans les provinces où règne la contagion. *A Paris de l'Imprimerie Royale*, 1775, in-4°, 35 pages. Bibl. Nat. Tg 29/24, pièce. Bibl. Alfort F 1480. Même édition augmentée de la manière de désinfecter les cuirs des bestiaux morts de l'Epizootie, 42 pages.

Ce recueil est à peu près identique aux *Observations* précédentes. Vicq d'Azyr traite des différentes méthodes employées pour combattre cette redoutable maladie ; des traitements qui lui ont donné le plus de succès, et indique les moyens de reconnaître d'une manière sûre et facile l'existence de l'épizootie dans un pays quelconque. Dans ce recueil se trouvent imprimés l'*Avis important* et l'*Avis aux habitants des campagnes*, dont nous avons précédemment parlé. A Paris, ce 18 février 1775.

4. Consultation sur le traitement qui convient aux bestiaux attaqués de l'Epizootie, par Vicq d'Azyr. *Bordeaux*, 1775, *Racle*, in-4° 16 pages. Extrait du *Journal de Physique*.

5. Observations sur l'état actuel de l'épizootie aux environs de Toulouse, 1775. Extrait du *Journal de physique*.

6. Instruction sur la manière de désinfecter une paroisse, par M. Vicq d'Azyr. A Paris, ce 28 janvier 1775. — *A Paris, de l'Imprimerie Royale*, 1775, in-4°, 11 pages. Bibl. Nat. Tg 13/5 pièce. Bibl. Alfort F 765 n° 7.

Pour obtenir une désinfection efficace, Vicq d'Azyr propose l'emploi de trois corps de troupes ; le premier devant former le grand cordon sanitaire extérieur, le second devant faire exécuter les ordres et le troi-

sième chargé de faire abattre les malades dans les localités infectées. Parmi les agents préposés à la désinfection d'une paroisse, il désigne de préférence un élève d'une école vétérinaire, ou un chirurgien de campagne ou un maréchal instruit et, pour l'assurer, il demande l'envoi de soldats d'infanterie, en nombre suffisant. Pour l'abatage il conseille l'assommement, mais il ajoute que le moyen le plus simple est d'enfoncer entre la première vertèbre et la tête un scalpel ou un stylet, que l'on dirigera vers la moëlle allongée ou cervelet. Pour désinfecter les étables Vicq d'Azyr recommande le grattage des murs et du sol ; les lavages abondants avec de l'eau additionnée de vinaigre, les fumigations de poudre à canon, de soufre, de résine ; mais il insiste surtout sur la surveillance exercée par des troupes à cheval.

7. Exposé des moyens curatifs et préservatifs qui peuvent être employés contre les maladies pestilentielles des bêtes à cornes... On y a joint les principaux édits et règlements des Pays-Bas relativement à la maladie épizootique, et le mandement de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse sur le même sujet. Publié par ordre du roi, par M. Vicq d'Azyr, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris, etc. *Paris, Mérigot aîné*, Libraire, quai des Augustins, 1776, in-8°, 718 pages. Bibl. Nat. Tg 29/29. Bibl. d'Alfort F 768.

Cet Exposé, qui reproduit la plus grande partie des travaux de Vicq d'Azyr sur les Epizooties, a été analysé dans le *Journal de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie*, t. XLVII, février 1777, p. 99 à 144.

Ce travail est divisé en trois parties. Dans la première : *Moyens curatifs*, Vicq d'Azyr décrit les symptômes de la maladie qu'il compare à ceux de la peste humaine. Selon lui, il est possible d'établir une pathologie comparée, comme on a fait pour l'anatomie. Il fait ensuite l'historique des épizooties qui ont sévi depuis plusieurs années et s'attache à démontrer qu'il n'y a point de faits bien constatés prouvant que l'air seul en ait favorisé la propagation,

qui n'est que la conséquence de la communication des animaux entre eux et des rapports des habitants d'un pays infecté avec ceux d'une autre localité.

De ses expériences sur la contagion, il conclut : que le virus peut se conserver longtemps dans les cadavres; qu'il n'attaque pas deux fois le même animal; que les divers objets à l'usage des animaux peuvent communiquer la maladie; que la déglutition est la voie principale de la contagion, que l'inoculation n'a pas donné de résultats satisfaisants, etc. Comme préservatifs (2e partie), Vicq d'Azyr conseille les fumigations, et l'abatage en masse. Partout, dit-il, où l'on sacrifie en même temps les malades et ceux qui ont communiqué avec eux, si on a soin de bien désinfecter, la maladie cesse en peu de temps.

Dans la troisième partie, il reproduit les divers arrêts, règlements relatifs aux diverses épizooties. C'est en somme un traité de maladies contagieuses et de police sanitaire.

Vicq d'Azyr fait ensuite la critique de divers mémoires parus sur les épizooties, dont la plupart émanent de médecins et de chirurgiens, savoir :

Caussade, chirurgien en « Bigorre, par Bagnères ».
Daudé, médecin à Montcuq.
Bouffei, médecin à Argentan.
Gallet-Duplessis, médecin à Carcassonne.
Andrieu, maître en chirurgie à Gaillac.
Amaniotte, médecin pensionné de la ville d'Avesnes.
Dufau, médecin à Lombes.
Lavoisier, chirurgien de Villedieu.
Chaboceau de la Saussais, médecin.
Dufau, médecin à la Bastide d'Armagnac.
Decuinghien, médecin à Bouchain.
Dablaing, médecin
Daignan, médecin des hôpitaux militaires de Bergues.
Maizac, médecin à Castres.
Prat, médecin à Montauban.
Forcade, médecin à Ossun.
Dubrana, maître en chirurgie à Condom.

De Larsé, auteur d'un *Précis de la maladie contagieuse des bêtes à cornes* en Artois, depuis le 7 octobre 1770, publié à Arras.

Tableau historique de la maladie épizootique de Montagni-en-Bourgogne, rapport imprimé de MM. les Membres du Comité de Médecine de l'Académie de Dijon, consultés à ce sujet.

Vicq d'Azyr s'étend surtout sur une épizootie qu'il a observée dans le Bordelais, l'Entre-deux-mers, le Médoc, l'Agenois, le Condomois, le pays d'Auch, et qui fut si meurtrière en 1777-1775. Il l'appelle peste varioleuse des bêtes à cornes. Vers la fin de 1774, le Contrôleur général avait prié l'Académie royale des Sciences de lui désigner deux commissaires pour l'étude de cette redoutable affection. Il demandait de préférence un physicien et un médecin. L'Académie y envoya seulement Vicq d'Azyr, avec mission de remplir les deux emplois.

8. Instruction sur la manière de désinfecter les étables, où il y a eu anciennement des bestiaux attaqués par l'Epizootie. *Paris, imp. roy.* 1776, in-4°, 4 pages.

9. Sur une maladie épizootique en Flandre, manuscrit par Vicq d'Azyr, ce 8 juin 1776, 2 feuilles, Bibl. Alfort, F 608.

10. Examen impartial des avantages que l'Inoculation de la maladie épizootique a produits en Hollande et en Allemagne et de ceux qu'on peut en attendre en France, par Vicq d'Azyr. *Mémoires de la Société Royale de Médecine*, t. II, 1777-78, p. 163 à 184.

Dans ce Mémoire, il écrit qu'il a été chargé par la Société royale de Médecine d'étudier cette méthode conseillée pour enrayer la marche envahissante de la peste bovine. Il relate les expériences entreprises en Allemagne, en Danemarck (1770), dans le duché de Mecklembourg (1777). Puis il ajoute que si on doit attribuer aux Anglais la première application de ce moyen, on ne peut refuser à Camper la gloire d'en avoir parlé le premier avec précision. Pour inoculer on se servait d'un gros fil double, imbibé de sanie s'écoulant des naseaux d'une bête malade et on

l'introduisait sous la peau de la cuisse à l'aide d'une petite aiguille plate.

11. Instruction sur la manière de désinfecter les cuirs des bestiaux morts de l'épizootie et de les rendre propres à être travaillés dans les tanneries, sans y porter la contagion. *Paris*, 1778, in-8°.

12. Précis historique de la maladie épizootique qui a régné dans la généralité de Picardie, en 1779. *Mémoires de la Société royale de Médecine*, 1779, t. III, p. 343 à 360.

Il s'agit d'une épizootie de peste bovine qui régnait dans les environs de Montreuil-sur-Mer. Pour empêcher la maladie de s'étendre, Vicq d'Azyr fit placer des cordons de troupes dans les pays voisins des localités infectées ; ainsi que dans ces dernières et prescrivit aux soldats de veiller à l'exécution des mesures de police sanitaire.

13. Réflexions sur la nature et le traitement de la maladie qui règne dans le Haut-Languedoc (par Vicq d'Azyr). *Paris, imp. de Didot jeune* 1782, in-4°, 15 pages. (Cf. Huzard, n° 1031.)

14. Réflexions... sur la nature et le traitement des Epidémies qui ont régné en différentes provinces de la France, pendant le printemps de cette année (par Vicq d'Azyr). *Paris, impr. de Pierres*, 1785, in-4°, 29 pages. (Cf. Huzard n° 1032.)

15. Précautions pour la purification des étables, indiquées par M. Vicq d'Azyr (s. l. n. d.), in-8°. Bibl. nat. Tg. 7/1. Pièce.

16. Consultation de la Société Royale de Médecine sur la Maladie Epizootique de la Paroisse de Magny (1), Election de Neufchâtel, Généralité de Rouen. *De l'Imprimerie de J.-J. le Boullenger*, Imprimeur du Roi, rue du Grand-Maulévrier, 1786, in-4°, 7 pages. Bib. Alfort, F. 642.

A la fin on lit : Au Louvre, ce 11 août 1786, signé Caille et Vicq d'Azyr, commissaire général des Epidémies.

Il s'agit d'un rapport au sujet d'un Mémoire présenté par Coquet, vétérinaire à Neufchâtel, demandant l'avis de la Société sur une épizootie, qu'il avait déjà observée en 1782, et qu'il avait traitée sans succès. (Fièvre charbonneuse.)

(1) Sur l'exemplaire imprimé d'Alfort, Magny est rectifié par Massy écrit à la main.

17. Recherches sur la structure du cerveau du cervelet, de la Moelle épinière, et sur l'origine des nerfs de l'homme et des animaux, par Vicq d'Azyr. Paris 1781 et 1783, 2 part. en 1 vol. in-4°, 128 et 37 p. avec 8 pl. Extrait des *Mémoires de l'Académie des Sciences*. (Cf. Huzard, n° 317.)

18. Traité d'anatomie et de physiologie, avec des planches coloriées représentant au naturel les divers organes de l'homme et des animaux ; ou Planches anatomiques avec des explications très détaillées. *Paris, Franc-Ambr. Didot l'aîné*, 1786, gr. in-fol. 35 pl. doubles. Publication non terminée.

19. Encyclopédie méthodique. Médecine contenant l'Hygiène, la Pathologie, la Séméiotique, etc..., la médecine vétérinaire..., par une société de Médecins : mise en ordre et publiée par Vicq d'Azyr. *Paris, Panckoucke*, 1787, sq. 13 vol. in-4°. Bibl. nat. Tg. 4/X.

Dans cette encyclopédie, Vicq d'Azyr a publié divers articles sur l'anatomie et la pathologie comparées.

20. Études sur divers objets de médecine, de chirurgie et d'anatomie. *Société royale de médecine*, t. III.

On y trouve quelques observations vétérinaires ; concrétions trouvées dans l'estomac d'un cabri ; concrétions de l'intestin du cheval ; calcul corolliforme trouvé dans le rein d'un cheval, p. 206 à 215.

21. Œuvres de Vicq-d'Azyr, recueillies et publiées avec des notes et un discours sur sa vie et ses ouvrages, par Jacq.-Louis Moreau (de la Sarthe). *Paris, Duprat-Auverger*, an XIII-1805, 6 vol. in-8° et atlas, in-4°, 32 pl.

III

Nous avons précédemment indiqué avec quelle sollicitude la Société royale de Médecine accueillit les travaux relatifs à la Pathologie comparée. Elle fit plus, elle les sollicita. Dès sa fondation elle mit à l'étude un *travail sur les maladies aiguës et chroniques auxquelles les bestiaux sont sujets*. La Compagnie, persuadée que ce travail devait être regardé comme la base de « l'art vétérinaire », émit le vœu que chaque médecin ou physicien voulut bien lui

adresser un exposé succinct des maladies des animaux de sa circonscription. Beaucoup de médecins et de vétérinaires s'empressèrent de répondre à cet appel, dont Vicq d'Azyr fut l'instigateur et la plupart de leurs travaux furent insérés dans les *Mémoires* et dans la *Partie historique* des premiers volumes de la Société.

Les études relatives aux épizooties furent particulièrement nombreuses. Nous relevons les suivantes :

Charbon. — Garac le Cadet, médecin à Fleurance (Gers) rapporte qu'il soigna deux personnes atteintes de pustule maligne, contractée en dépouillant des animaux morts du charbon. (T. I, p. 251.)

Chausse, médecin à Strasbourg observa des cas de charbon sur plusieurs bestiaux d'Alsace. (T. I, p. 253.)

Le bureau de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon envoya un rapport sur une maladie épizootique qui régnait à Gessey-sur-Ouche, en 1772-73, et qui n'était autre que le charbon.

Un rapport anonyme fut également adressé à la Société royale de médecine sur des cas de charbon observés sur les moutons dans les environs d'Angerville, en Beauce. (T. I, p. 254-256.)

Brasier, vétérinaire à Baume-les-Dames présenta des observations sur diverses maladies du bétail, notamment sur les maladies charbonneuses. (T. I, p. 242, 248.)

Millet, vétérinaire à Dôle, en Franche-Comté, fit part de ses observations sur le vertige des chevaux et sur le charbon. (T. I, p. 248)

La *clavelée* des moutons fut aussi l'objet de nombreux mémoires : Charmeil, chirurgien à Mont-Dauphin (Hautes-Alpes) envoya quelques notes sur la clavelée ; Darduc, professeur de médecine à Aix, nous apprend que cette affection sévissait, en 1775, sur les moutons des environs de cette ville ; d'après Chaix, chirurgien à Crest (Drôme), en 1773, plus de six mille moutons auraient succombé.

Jalouset, docteur en médecine et chirurgien à Châtillon-sur-Loing (Loiret) publia une note sur le

farcin (T. I, p. 239-242), et Chabert, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort un mémoire sur la *morve* (T. III, p. 361 à 392).

La *rage* est longuement traitée dans le Tome VI (1783) de l'Histoire et des *Mémoires* de la Société royale de Médecine. Dans le tome II, on trouve une observation sur des personnes mordues par des loups enragés (p. 229-230), et un mémoire de M. Andry (p. 456-560) sur la rage.

Enfin la Société mit au concours la question suivante : déterminer quel est le meilleur traitement de la rage (T. IV, 1780-81).

Les travaux relatifs aux *épizooties* en général sont également nombreux.

Dans le tome I est reproduite une note de Camper sur une épizootie qui sévissait en Hollande (p. 321-324). Dans le tome III (*Mémoires*) est imprimé un travail de Vicq d'Azyr, intitulé : « Précis historique de la maladie épizootique qui a régné dans la généralité de Picardie, en 1774 » (p. 343-360). Dans le tome II, partie relative à l'histoire, se trouve un rapport de Mauduyt, de de Jussieu, de Paulet, de Vicq d'Azyr, de Brunyer, commissaires nommés par la Société royale de Médecine pour étudier une maladie qui décimait les cerfs de la forêt de Saint-Germain (p. 150-154). Dans ce même tome II (*Mémoires*), se trouve reproduit le rapport de de Berg (p. 616-644), qui remporta le prix proposé en 1776 : « Déterminer par une description exacte des symptômes, à quel genre de maladie on doit rapporter l'épizootie de 1774, 1775, 1776, des Flandres, Ardrésis, Calaisis, Boulonnois, Agenois ». La Société de médecine consulta aussi divers médecins étrangers, afin de connaître les mesures prises par leurs gouvernements contre les épizooties.

Haller, par lettre du 7 septembre 1777, répondit que la méthode la plus sûre était celle qui consistait dans l'abatage des malades. Vicq d'Azyr fit ensuite un rapport très circonstancié sur les essais d'inoculation entrepris en Hollande, en Allemagne, contre la peste bovine (T. II).

Bergière, médecin à Vercel en Franche-Comté publia dans le tome I (p. 246-247) une observation sur une épizootie, qu'il désignait sous le nom de *Murie*.

Morel, médecin à Maiche, bailliage de Baume-les-Dames, en Franche-Comté, dans une lettre écrite le 20 octobre 1775, décrit les symptômes d'une maladie très meurtrière qui décimait les poissons (T. I, p. 249). Plus loin on trouve un exposé anonyme d'une maladie qui faisait périr les poissons de la rivière de Dives, en Normandie.

Favral, médecin à Nozeroy (Jura) prétend avoir observé la péripneumonie chez les bovidés (T. I, p. 249).

Bouffey, médecin à Argentan, traite d'une maladie épizootique qui décimait les troupeaux de moutons.

Paulet et Tissier décrivent les maladies dont les bestiaux sont attaqués dans le Poitou, maladies qu'ils désignent sous les noms de pommelée, larron, tannes, etc. (T. II, p. 155-157).

Bellerocq, vétérinaire, envoya une note sur une maladie inflammatoire putride sur les bestiaux de la Champagne et de l'Auvergne (T. I, p. 243-246).

Les maladies contagieuses ne furent pas seules l'objet d'études spéciales. Les Bulletins et Mémoires de la Société royale de médecine contiennent un grand nombre de travaux sur la pathologie animale, dont nous allons énumérer les principaux.

Lorrin, père, médecin à Thoissey réduit à six le nombre des maladies des bestiaux qu'il a observées dans son canton (T. I, p. 253-254).

Bonami, médecin à Nantes, présente une observation sur une asphyxie avec des expériences tentées sur les animaux exposés aux gaz méphitiques (T. I, p. 353).

Barray, médecin à Bassoues, a étudié la pourriture (Distomatose) des moutons. Les médecins de Fréjus, Vétillard du Ribert, médecin au Mans, et Andoyer, médecin de l'île de Camargue, l'ont aussi observée. Rey et Tartone, médecins à Salon, ont étudié sur les bestiaux de la Provence, une hydropisie, connue sous

le nom de *nébladure*, du mot *néblon*, brouillard, parce que on croyait que les brouillards en étaient la cause (T. I, p. 251 à 253).

Daubenton, Mémoire sur les remèdes les plus nécessaires aux bestiaux (T. I, p. 312 à 320).

Daubenton, Mémoire sur les remèdes purgatifs bons pour les bêtes à laine (T. IV, p. 256 à 264).

Daubenton, Mémoire sur le régime le plus nécessaire aux troupeaux, dans lequel l'auteur détermine par des expériences ce qui est relatif à leurs aliments, à leur boisson (T. II, p. 570 à 578).

Tessier, Mémoires sur les bestiaux de Sologne (T. I, p. 324-339).

Tessier, Mémoire sur les inconvénients des étables dont la construction est vicieuse (T. III, p. 326 à 342).

La société royale de médecine non seulement provoquait l'envoi de mémoires sur la pathologie animale, mais elle encourageait ces sortes d'études par des récompenses aux plus méritants.

Ainsi, dans le tome IV (1780-81), nous remarquons que des remercîments furent adressés à plusieurs médecins qui avaient envoyé des communications sur un sujet proposé : traitements à employer contre les maladies épizootiques : à Dufau, médecin à Mont-de-Marsan ; à Pujol, médecin à Castres ; à Séganville, médecin à Lavaur ; à Carrayon, médecin à Réalmont.

Dans une séance publique du 2 mars 1784, la Société royale de médecine décernait une mention honorable à des observations présentées par Jacquinelle, étudiant en médecine, sur une « gastrodynie calculeuse » et sur la rupture du diaphragme des chevaux. Dans les séances publiques du 26 août 1783 et 2 mars 1784, elle décernait deux médailles d'argent à deux vétérinaires : Huzard et Bellerocq.

Le 31 août 1784, elle décernait une médaille de la valeur d'un jeton d'or, à Siméon Worloock, résidant au Cap Français, auteur d'un mémoire sur les épizooties observées en 1780 dans l'île de Saint-Domingue.

Dans cette même séance, une médaille d'argent fut décernée à Huzard, auteur de deux travaux sur les

maladies qu'il avait observées sur les animaux de Paris et de ses environs, de 1775 à 1780. Barrier, vétérinaire à Chartres, bénéficia d'une médaille d'argent pour un mémoire sur l'avortement épizootique en Beauce (T. V, p. 11).

Enfin, en 1787-1788, la Société inséra les Mémoires qui avaient remporté le prix, sur la question proposée par elle, relative à la nature des laits de femme, de vache, de chèvre, d'ânesse, de brebis, de jument (T. IX, p. 410 à fin).

DOCUMENTS

Quelques Autographes médicaux.

La Société française d'*Histoire de la Médecine*, qui possède une bibliothèque et aura bientôt un musée, ne peut manquer de constituer un fonds d'Autographes médicaux. Non point dans un but un peu vain de curiosité graphologique, mais parce que ce sont des documents sûrs et irrécusables à utiliser pour la biographie des personnages dont ils émanent et pour l'histoire de la Médecine elle-même.

Pour amorcer cette collection, en voici quelques-uns que je suis heureux d'offrir à la Société.

D'abord, une consultation de l'illustre génevois Tronchin. Elle est d'un praticien prudent qui ne prétend pas guérir une tuberculose déjà avancée. Il conseille le régime blanc, le lait d'ânesse et quelques balsamiques. Il termine :

« Si outre l'affection du poulmon qui n'est que trop importante par elle-même, il y avoit des obstructions dans les viscères, ce ne seroit pas le temps d'y songer. Le corps tel

qu'il est à présent ne peut supporter ni des remèdes fondants, ni des remèdes purgatifs. Les uns et les autres, sans toucher au mal principal, hâtereront la destruction qui est à craindre. »

Autre consultation d'un clinicien éminent, Ern. Besnier, sur un cas de kéloïde multiple. Lui aussi réprouve toute médication active et conseille d'essayer l'électrolyse « sur laquelle on peut fonder quelques espérances ».

Voici Gibert demandant à Hardy, de recevoir dans son service de Saint-Louis « un beau et grave cas cutané », tandis que Ricord réclame un lit pour le fils de Courbet « notre grand artiste ».

Nélaton donne des conseils à Marchal de Calvi pour l'ablation d'une tumeur : faire une large incision, une dissection attentive pour la séparer du tendon extenseur, « l'absence d'une membrane d'enveloppe ne permettant pas de l'énucléer comme une loupe du cuir chevelu ».

Paul Bert ne craint pas le calembour ; il écrit à Gosselin ce billet qui débute par une faute de français (un futur Ministre de l'Instruction publique !) « Ci-jointe une brave femme de mon pays qui est dans l'état du Niagara ; elle a deux cataractes. Mais elle ne s'en fait pas, comme le dit N. gloire et fortune ; elle est de profession balayeuse de rues, ce qui vous indique plus de modestie. Sérieusement, je vous prie de la recevoir dans vos salles, et de lui enlever son cristallin, peut-être ses cristallins, s'il en est déjà temps ».

Enfin, le professeur Pajot, demeuré jusqu'à la fin un véritable gamin de Paris, répond à une demande de Chéreau qui préparait alors son *Parnasse médical français*. Il avoue avoir, dans sa jeunesse et dans son âge mûr, « entretenu un commerce impur avec les Muses ». Pégase l'a « fichu par terre bien des fois ». Il a fait jouer 52 actes, drames, comédies, vaudevilles, « dans tous les bouibouis et autres bobinos de l'époque, et certains 300 fois, sous pseudonymes *Proh pudor* ! ». Il promet qu'il ne le fera plus : il avait alors soixante ans.

Ces quelques exemples ne montrent ils pas l'intérêt de semblables documents qui, mieux que des longues biographies, révèlent la mentalité de leurs signataires.

D[r] O. Guelliot.

Un livre de réclame médicale au XVII[e] siècle.

La publication par le docteur Roger Goulard (1) d'un curieux spécimen de réclame médicale au XVII[e] siècle a attiré l'attention sur les procédés de publicité employés jadis par quelques confrères, sans doute pressés de réussir.

Voici un ouvrage de ce genre, petit in-12 de 350 pages peu connu, semble-t-il, car nous ne l'avons vu signalé nulle part encore. Il est intitulé :

NOUVELLES DÉCOUVERTES EN MÉDECINE
OU
ANCIENNE MÉDECINE DÉVELOPPÉE
Très utiles pour le service du Roy et du Public
Par le sieur de MARCONNAY, Docteur-Médecin.
Nouvelle Edition revue, corrigée et augmentée de réflexions sur la Théorie et la Pratique d'Hippocrate et de Galien
avec
Une Méthode pour guérir les Malades, par les voyes de la transpiration et de l'Evacuation
Se trouve à la Haye chez P. GOSSE et J. NEAULME
M. DCC XXXIV

Ouvrons le livre. On lit au verso de la première page ce texte que nous transcrivons fidèlement :

« Le Sieur Marconnay demeure sur le Quay de la Mégisserie, au bout du Pont-Neuf, aux trois Pilons. Ceux qui auront besoin de son ministère pourront s'adresser à lui. On le trouvera les matins jusqu'à dix heures, et le soir depuis une heure jusqu'à quatre. Le prix des bouteilles de son Eau sympatique, des Fiolles, de ses Panacées, et de ses Elixirs, est de six livres. Comme il a beaucoup de vénération pour le sentiment d'Hippocrate, et pour ses Aphorismes, entr'autres pour celui qu'il a fait en faveur de ceux qui distribuent des remèdes, lequel il veut observer très-religieusement, à moins que ce ne soit par charité.

(1) *Bull. de la Soc. Fr. de l'Hist. de la Med.*, Nov. 1922.

» *Accipe dum dolet quia sanus solvere nolet.*

« L'explication de cet Aphorisme d'Hippocrate, dit :
Quand de grandes douleurs tourmentent un malade,
Il promet tout son bien pour avoir la santé ;
Prens d'abord son argent pour plus de sureté,
Crainte qu'étant guéri, il ne paye en gambades. »

De peur qu'un lecteur, peu attentif, n'ait pas assez remarqué l'adresse, les heures de consultations, et les prix des bouteilles, le sieur de Marconnay réimprime son avertissement à la fin de la table des matières.

Le texte du livre est amusant à plus d'un titre. Après une dédicace au Roi, vient une Epitre à Messeigneurs du parlement de Paris ; elle débute par cette remarque, pleine de sagesse. « Comme il n'y a point de profession où l'erreur soit plus dangereuse que dans la médecine, puisque souvent il n'est pas permis de faillir deux fois... »

Nous trouvons ensuite cet acrostiche empreint de modestie et dont l'auteur pourrait bien être de Marconnay lui-même puisqu'aucune signature ne l'accompagne.

A Mr de MARCONNAY.

Marconnai, ta Science est celle d'Hippocrate,
A ses doctes Leçons s'égale ton savoir ;
Rien ne peut résister à ton divin pouvoir :
Contre toi vainement un Envieux éclate.
O combien de mortels, à voix triste et plaintive,
Nageant dans tout leur sang, vont voir la sombre rive ;
Noir et lugubre effet d'un funeste poinçon (1).
Ah ! La commune Erreur tient notre âme captive.
Il ne faut qu'en toi seul chercher la guérison.

Et le livre commence ainsi :

« Le sieur de Marconnay, Docteur Médecin établi à Metz depuis quinze ans, en continuant ses observations pour conserver la vie et la santé, a fait une découverte qui produit des effets merveilleux ; c'est un Sel sympatique avec lequel il guérit en vingt-quatre heures toutes sortes de plaies et de blessures récentes, sans qu'il arrive aucune inflammation, tant aux hommes qu'aux animaux. Les expériences qu'il en a faites et qu'il en fait tous les jours, sont des preuves incontestables du mérite de ce Sel : elles sont si surprenantes que Monseigneur l'Evêque

(1) l'auteur traduit en note « la lancette ».

de Metz, et M. de St-Contest pour lors Intendant de la Province voulurent en être convaincus par leurs propres yeux. Pour cet effet, le premier fit assembler dans la Salle de son Palais Episcopal tous ceux qui étoient capables d'en juger : Messieurs de la Faculté de Médecine qui croyoient la proposition impossible, y étant assemblés, le Sieur de Marconnay fit apporter du vin dans un verre, dans lequel il mit la quantité de son Sel sympatique : ensuite il demanda un sujet qui fut en état de recevoir dix coups d'épée au travers du corps ; ne s'en étant point trouvé de plus près qu'un coq qu'on prit dans une cour voisine, il commença par lui couper une aile qui tomba à terre, il lui perça ensuite les deux cuisses de part en part en deux endroits différents avec une épée, laquelle il lui passa au travers du ventre inférieur et de la capacité de la poitrine (?) en sorte que cet animal parut comme mort : mais ayant pris le verre de vin où il avait mis la dose nécessaire de son sel sympathique, il en fit avaler trois cuillerées à ce coq ; l'ayant enveloppé dans une serviette pendant quelque temps, cet animal se leva une heure après ; et le lendemain il étoit parfaitement guéri de toutes ses blessures qui étoient très dangereuses. »

Quelques pages plus loin c'est le « Mémoire d'une partie des Cures que le Sieur de Marconnay a faites à Metz pendant plus de quinze ans qu'il y a exercé la Médecine avec ses remèdes, qui sont si surprenantes qu'on les a publiés comme presque merveilleuses » ou encore « Memoire des Cures que le Sieur de Marconnay a faites à Paris depuis qu'il y est, qui sont fort surprenantes. »

De crainte que cela ne suffise pas, l'auteur cite des extraits des Nouvelles à la main de Paris du 8 Août 1730 et du premier septembre où est célébrée la valeur du Sel sympatique, tout cela avec les noms et les adresses des personnes guéries, comme de nos jours, à la dernière page des quotidiens.

Qu'était le sieur de Marconnay, docteur médecin ? Nous n'avons pu trouver encore aucun renseignement sur lui ni sur sa vie.

Vraisemblablement sa science médicale se contenterait d'observations superficielles, témoin l'histoire de « M. de Laubiniare, Avocat en Parlement, qui demeure à présent rue des Prouvaires, vis-à-vis M. Busselin le fils, qui étoit malade depuis plus d'un an, sans pouvoir trouver de secours, d'une maladie extraordinaire, et qui a été guéri en très peu de temps par le moyen de ces remèdes ».

Cette prudente imprécision, n'empêche pas le Sieur de Mar-

connay de consacrer un chapitre au « moyen de prévenir les abus de la médecine », ni de discuter sur la pleurésie, en y entremêlant des considérations comme celle-ci :

« .. Si les Anciens avoient voulu faire attention sur le globe de la terre et sur ce qui y paroit sensiblement, et en même tems sur ce qui se passe en l'homme, ils auroient remarqué facilement la correspondance qu'il y a du flux et du reflux de la mer avec le (sic) diastole et le sistole qui fait la circulation et la coagulation qui cause la mort, et que c'est la circulation qui fait vivre !!!. »

Sans doute beaucoup de livres ont été écrits et sont encore écrits par des médecins dans un but de réclame. Celui-ci cependant méritait d'être tiré de l'oubli pour l'impudence avec laquelle l'auteur étale ses mérites. Il faut retenir aussi ces déclarations et en savourer l'ironie.

« ... M. de Marconnay a fait toutes ces Guérisons par le moyen de son Sel et de son Eau sympatiques, de son Elixir, et de ses Panacées. C'est ce qui fait qu'il n'a pas besoin de l'Approbation de Mrs de l'école puisqu'il a mis dans son livre la réponse à toutes les Objections qu'on pourroit lui faire.
« Louis XIV, de glorieuse mémoire, a donné une Déclaration en 1663, par laquelle il ordonnoit que les Remèdes et Secrets ne seroient point sujets à approbation, mais seulement à être prouvez par des Expériences réitérées, qui sont les véritables preuves des Arts et des Sciences : car il vaut mieux s'en rapporter à ses yeux qu'à ses oreilles ; ces derniers (sic) sont l'origine de l'ignorance et de toutes les erreurs. Si on avoit suivi et observé cette Ordonnance de Louis XIV, il y auroit à présent de bons Remèdes, qui sont péris par l'avarice de certains Particuliers.
« Tout ce qui a manqué à cette juste et prudente Déclaration de 1663, c'est l'établissement d'un Bureau d'Examen, de Révision et de Vérification des Expériences de ces bons Remèdes : et si on en établissoit un, on verroit fleurir la Médecine, et les bons Remèdes seroient remis en usage. »

Dr René Biot, *de Lyon*.





BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

Dr P. Lecène. — L'évolution de la chirurgie. In-8°, 354 p., 40 fig. Paris, Flammarion, 1923.

Nul n'était mieux qualifié que le professeur Lecène pour décrire l'évolution de la chirurgie. Il note que l'action a toujours précédé la réflexion et la systématisation dans l'ordre naturel des faits. A l'époque préhistorique et chez les peuples primitifs, la plupart des opérations chirurgicales (trépanation, subincision, circoncision), faites d'ailleurs habilement, avec des moyens très primitifs, n'avaient qu'un but mystique ; ces actes opératoires étaient « chirurgicaux de fait, mais non d'intention ». Il en est de même des pratiques chirurgicales en Egypte, en Chaldée, et en Chine. Par contre, les Hindous paraissent avoir été, de tout temps, des opérateurs de premier ordre ; on leur doit la rhinoplastie selon la « méthode indienne » et la taille périnéale.

Les œuvres de la Collection hippocratique révèlent une connaissance déjà approfondie de la chirurgie, en particulier des luxations, des fractures, et des plaies de tête. Les Grecs du ve et du ive siècle sont sortis de l'empirisme pur et ils élèvent la chirurgie au rang d'une véritable science ; toutefois, le chirurgien hippocratique n'est qu'un médecin qui fait à l'occasion acte manuel. C'est aux Grecs qu'on doit les progrès réalisés par l'Ecole d'Alexandrie et, plus tard, par les Ecoles d'Asie Mineure.

On connaît, par l'ouvrage de Celse, les travaux accomplis, pendant les trois siècles qui précédèrent l'ère chétienne, par Hérophile, Erasistrate, et Ascépiade de Bithynie. Au début de cette ère chrétienne, la chirurgie grecque est déjà plus nettement spécialisée, Galien perfectionne les notions d'anatomie et de

physiologie et fait ainsi réaliser de sérieux progrès à la chirurgie.

L'époque byzantine ne fait que continuer les traditions de la chirurgie grecque ; Oribase, Aetius, Paul d'Egine, ne sont que des « compilateurs notoires ». Quant aux Arabes, ils semblent s'être détournés de la chirurgie opératoire. Au moyen âge, la chirurgie tombe en décadence ; à part Henri de Mondeville et Guy de Chauliac en France et quelques médecins italiens, ce sont des opérateurs ambulants qui exercent la chirurgie, souvent grâce à des secrets de famille qu'ils se transmettent.

Au XVI[e] siècle, apparaissent Pierre Franco et Ambroise Paré ; la chirurgie se relève, à l'époque de la Renaissance, du discrédit où elle était tombée. Paré vulgarise les ligatures d'artères et perfectionne les traitement des plaies ; Franco réhabilite les opérations de hernies, de taille vésicale, et de cataracte. Toutefois la médecine et la chirurgie sont séparées, le XVII[e] siècle est remplie de leurs querelles.

Au XVIII[e] siècle, les différentes sciences fondamentales se prêtent un mutuel appui ; la pathologie chirurgicale se constitue sur des bases plus précises ; l'Académie royale de chirurgie aide à la diffusion des progrès techniques. La chirurgie doit sa situation brillante aux travaux de Dionis, J. L. Petit, Anel, Daniel, Desault, Moreau et Chopart en France ; de Cheselden, Pott et Hunter en Angleterre ; de Scarpa, en Italie.

Pendant la première moitié du XIX[e] siècle, de nombreux chirurgiens se montrent opérateurs remarquables et habiles cliniciens ; mais leurs résultats opératoires étaient souvent déplorables.

Au milieu du XIX[e] siècle, deux découvertes révolutionnent complètement la chirurgie ; ce sont : d'une part, la découverte, en 1847, des propriétés anesthésiques de l'éther et du chloroforme ; d'autre part, en 1867, la méthode antiseptique de Lister, basée sur les découvertes pastoriennes. Puis, l'invention de la pince hémostatique modifia l'arsenal chirurgical. Munie de l'anesthésie générale, de l'antisepsie et de la forcipressure, la chirurgie fit, de 1875 à 1900, de rapides progrès.

Enfin, la méthode aseptique se substitue à la méthode antiseptique ; l'anesthésie localisée remplace, toutes les fois que c'est possible, l'anesthésie générale ; dès lors, les opérations sont exécutées avec le maximum de sécurité ; la cure radicale des hernies, les sutures intestinales, toutes les opérations gynécologiques, deviennent de pratique courante ; la chirur-

gie osseuse se perfectionne ; toute la chirurgie viscérale est créée en quelques années. Alors, apparaissent les chirurgiens spécialistes pour l'œil, le larynx, les oreilles. L'instrumentation devient de plus en plus parfaite. La découverte des rayons X facilite nombre d'interventions.

Il en résulte une interdépendance de plus en plus marquée de la médecine et de la chirurgie. Enfin, le chirurgien moderne cherche les conditions de succès dans les précautions à prendre avant et après l'opération. Cependant, la perfection est loin d'être atteinte, « c'est ce que tout chirurgien consciencieux doit se dire chaque jour ». D[r] L. Brodier.

Hariz (D[r] Joseph). — La part de la médecine arabe dans l'évolution de la médecine française. Thèse, Paris, 1922.

Lorsque les Arabes envahirent l'Espagne au VIII[e] siècle, ils y apportèrent et y développèrent leur civilisation; la médecine, qui était née de la traduction des vieux manuscrits grecs, se perfectionna et c'est au X[e] siècle que Gerbert d'Aurillac vint en Espagne pour y étudier la médecine arabe; de retour en France, il répandit leur science en Europe, particulièrement par les écoles de Reims et de Chartres.

Au XI[e] siècle, Constantin l'africain répandit la science arabe en Italie, par l'école de Salerne; le trait d'union entre la science arabe et l'occident fut établi au XII[e] siècle par Gérard de Crémone. La Faculté de Montpellier fut initiée de très bonne heure à la science arabe, et l'enseigna pendant plusieurs siècles. La Faculté de Paris, qui devait entraîner ensuite les autres facultés, enseigna enfin les auteurs arabes pendant plusieurs siècles.

La médecine arabe s'est donc trouvée le trait d'union entre la médecine grecque et la médecine moderne. Elle tend à reprendre son ancienne vitalité, en Orient et surtout en Syrie, aidée en celà par la reconnaissance de la médecine française.

D[r] André Barbé.

D[r] Paul Farez. — Un précurseur. *Journal des Débats* du 10 décembre 1922.

Parmi tous les articles qu'a fait éclore la célébration du centenaire de Pasteur, il importe de signaler celui que notre confrère le D[r] P. F., a consacré à un savant modeste Ch. de Vauréal. Après avoir exercé la médecine à Paris, il avait dirigé pendant la guerre de 1870 une ambulance militaire à Biarritz, à la Villa Eugénie, mise à sa disposition par l'Empereur, puis il se fixa dans cette ville où une stèle dans le

vieux cimetière Saint-Martin rappelle le souvenir de cet « ami des pauvres ». Anatomiste, homme de laboratoire, sa production scientifique est considérable; celle qui l'apparente à l'épopée pastorienne est l'essai, paru en 1864, sur l'*histoire des ferments; de leur rapprochement avec les miasmes et les verrues.* Sans doute, il ne fut pas à même de démontrer ses hypothèses par des expériences concluantes, mais n'est-ce pas déjà un titre durable que d'avoir pressenti l'ample moisson de vérités bienfaisantes que Pasteur devait apporter au monde émerveillé? M. Fosseyeux.

Dr L. Reutter, privat docent de l'Université de Genève. *Traité de matière médicale, drogues végétales, drogues animales et de chimie végétale.* — (293 figures dans le texte) Librairie Baillière et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris, 1923.

Oser donner au commencement du xxe siècle un traité de matière médicale qui reflète l'état actuel de nos connaissances sur la question, classer les sujets traités par lettre alphabétique, avoir la commodité du dictionnaire et les avantages d'une étude poussée à fond, ne pas s'embarrasser d'une bibliographie qui charge le texte sans l'éclairer, donner sur tel point choisi les précisions les plus rigoureuses, illustrer de très nombreuses figures un texte ou rien n'est laissé à l'à peu près, avoir à sa portée dans un seul volume tout ce que le praticien, l'homme de laboratoire, le professeur a besoin de connaître au cours de l'heure qui passe et qui presse, tel est le but que vient d'atteindre M. Reutter.

Si les problèmes les plus ardus de chimie organique sont posés et résolus par l'auteur, il est aussi des chapitres que le fervent de l'Histoire de la Médecine lira avec fruit : je signale le chapitre sur la Pharmacohistoire. Voici que près de 3.000 ans avant Jésus-Christ les Egyptiens cultivaient les plantes médicinales et confectionnaient des articles de parfumerie ; les Médes et les Perses furent les initiateurs d'Hippocrate ; les Chinois vantent les vertus de l'aconit, de la rhubarbe, du musc, etc., au moyen âge. M. Reutter signale la compilation de la savante Hildegarde, abbesse de Burgen, intitulée : *Physica.* L'Histoire moderne de la pharmacopée remonte à Christophe Colomb et au moine Francisco Ximénès. Que de choses à dire et que de révélations nous sont données sur ce moyen âge que de pauvres primaires nous ont dépeint se mourant dans la nuit !

M. Reutter s'est particulièrement appliqué à donner les possibilités de reconnaître facilement les falsifications que

d'indélicats mercantis (l'expression est consacrée) ne cessent de faire subir à nos produits et je ne me serais jamais figuré, avant la lecture de ce magnifique ouvrage, que tant et tant de produits que nous prescrivons de façon courante ont pu de la meilleure foi du monde ne produire aucun effet encore qu'il n'en aient amené de néfaste ! ! !

Le Traité de Matière médicale forme un volume in quarto de 900 pages. Sa division en 8 fascicules en permet le maniement facile. Le chercheur ici sera satisfait, car il faut bien le souligner, il n'éprouvera aucune déception et celà n'est pas tellement fréquent qu'il ne nous plaise de le signaler.

D[r] Raymond Molinéry.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

---

Roux. *L'œuvre scientifique de Pasteur*, Revue des Deux-Mondes, 15 décembre 1922, p. 842-865.

Maurice Garçon. *Les procès de Sorcellerie*, Mercure de France, n[os] 589, 1[er] janvier 1923, p. 80-96 et 590, 15 janvier 1923, p. 411-431. — Au XIII[e] siècle, l'Eglise ne s'occupe guère des sorciers ; l'Inquisition fait bien, en ce sens, quelques tentatives, d'ailleurs assez infructueuses ; mais ce n'est qu'en 1374 que l'Inquisiteur de Paris obtient du pape Grégoire XI l'autorisation de sévir contre les magiciens. D'ailleurs, le Parlement de Paris, voit cet empiètement d'un mauvais œil et requiert la connaissance de ces faits à l'exclusion des tribunaux ecclésiastiques ; ce qui n'empêche pas la Faculté de théologie de Paris, réunie le 19 septembre 1398 en l'Eglise Saint-Mathurin de mettre au net, en vingt articles, la doctrine démonologique ; et une bulle d'Innocent VIII (1484) d'encourager les poursuites, qui se ralentiront avec la décadence de l'Inquisition en France. Derechef, des édits de 1490 et 1493 commettent, en matière de sorcellerie, la seule justice séculière, à moins que l'accusé, par sa qualité, ne relève de l'Official. Dès lors on voit fonctionner parallèlement les deux juridictions : l'officialité recherche, dénonce les coupables, les frappe des peines canoniques ; le bras séculier seul prononce et applique la peine afflictive ; parfois cependant le juge royal, insoucieux des droits de l'Eglise, agit isolément.

L'auteur étudie la procédure en vigueur. Elle se règle, selon la gravité du cas, à l'ordinaire ou à l'extraordinaire. Elle invoque des preuves complètes (témoignage positif, oral ou écrit, présomption grave, aveu); des indices prochains ; des indices éloignés ou adminicules. La base principale est l'interrogatoire, et la torture vient à point provoquer ou compléter l'aveu. Elle est ingénieusement graduée en ses modalités, qui varient avec les régions, et selon le bon vouloir du juge qui l'arrête au moment où l'excès d'une douleur mortelle lui ravirait son coupable avant la fin de la tragédie. On frémit à voir le magistrat, tortionnaire ingénieux, penché sur la victime, lui arrachant, lui suggérant au besoin sa confession : « Quelquefois, dit Bodin, le juge trompe celuy qu'il interroge, et quelquefois il luy fait la bouche et la leçon ». Ainsi s'échafaudent ces fantasmagories diaboliques qui ont coûté la vie à tant d'innocents, de visionnaires ou d'aliénés ; d'autant que la procédure étant secrète, il n'y a pas d'avocat. Le défenseur n'est admis qu'exceptionnellement et avec tant de restrictions que son rôle est nul. La peine varie avec le cas : le sortilège sans hérésie n'expose qu'au fouet, aux galères, ou au bannissement ; le sortilège avec hérésie entraîne la peine de mort ; et le cadre de l'hérésie est large, puisqu'il comporte toute invocation ou intervention du démon. La mort est la mort par le feu ; parfois, si l'accusé mérite quelque indulgence, on lui fait la grâce d'être préalablement étranglé. Le condamné peut recevoir le sacrement de pénitence ; mais on ne lui donne la communion qu'avec grande réserve, crainte de sacrilège ; et jamais on ne lui confère l'Extrême-onction. Les cendres de la victime sont jetées au vent ; son héritage confisqué, ou séquestré comme gage de l'amende jusqu'au terme de la prescription de 40 ans. Ces monstruosités se sont perpétuées jusqu'en plein XVIIIe siècle, et tout autant en pays protestants qu'en pays catholiques.

J.-L. Faure. *Eloge de Félix Guyon*, 1831-1920, Presse médicale, n° 8, 27 janvier 1923, p. 149-165. — Page de grand style et d'éloquence émue, à la gloire du fondateur de l'Urologie. Quand donc le Maître J.-L. Faure réunira-t-il en un volume, pour le plaisir des amateurs de bonne prose, tant d'éloges épars, qu'on voudrait retrouver à moindre peine et relire à loisir?

F. Uzureau. *La Providence de Baugé* (1685-1922), L'Anjou historique, octobre 1922, p. 196-201. — La Providence de Baugé fut fondée en 1685 pour porter des secours à domicile

aux indigents et instruire les enfants pauvres. Au moment de la Révolution, les sœurs de la Providence ayant rompu avec le curé assermenté, sont dénoncées au district par les patriotes, le 1er septembre 1791, comme des « filles inutiles », provocatrices de désordre, et qui « engloutissent la substance du pauvre ». Un arrêté du département leur interdit de tenir école. Elles se résignent en février 1794 à prêter le serment civique, afin de poursuivre leur tâche hospitalière et charitable pendant le reste des troubles. Le 27 février 1811, la communauté est autorisée par décret impérial. Elle continue sous la Restauration de secourir les indigents à domicile, d'instruire gratis les fillettes pauvres, et d'entretenir quelques vieillards et incurables. En 1849, la Congrégation est réunie à celle de Saint-Charles, fusion autorisée par décret du 1er août 1864.

F. Uzureau. *Les Hospitalières de Saint-Joseph-de-Beaufort pendant la Révolution, ibid.*, p. 220-232. — Tribulations des religieuses hospitalières de Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire) pendant la période révolutionnaire.

F. Helme. *Les miettes du Centenaire de Jenner*, Rev. de thérap. moderne illustrée, 2e année, n° 2, février 1923, p. 9-14. — Avant Jenner, on ne disposait que d'un seul moyen prophylactique contre la petite vérole : l'inoculation, importée d'Orient en Angleterre par lady Montague Wortley. Le Genevois Tronchin, soutenu par le parti d'Orléans et les philosophes, la propagea à Paris malgré l'ardente opposition de la Faculté de médecine. La pratique n'allait pourtant pas sans inconvénients, et quelques incidents fâcheux lui firent tort, jusqu'au jour où Jenner substitua à l'inoculation de la petite vérole atténuée d'origine humaine l'inoculation du *cow-pox* d'origine bovine. Ce ne fut pas sans luttes qu'il fit adopter ses idées ; mais bientôt vint le triomphe. Jenner fut l'homme célèbre, qu'on présentait aux souverains : « Vous avez fait tant de bien aux hommes, lui disait en 1814 l'empereur Alexandre, que vous avez dû recevoir bien des éloges ; bien des marques de reconnaissance ? — Des compliments, repartit Jenner, on m'en a fait beaucoup, mais j'ai trouvé plus d'ingratitude que de reconnaissance. » Malgré les déceptions que laisse soupçonner cette réplique, Jenner fit tout le bien qu'il put. Pendant la guerre franco-anglaise, il sollicita et obtint de Napoléon la libération de deux de ses amis prisonniers ; William et Wickham ; de son côté, Corvisart le priait d'intervenir pour faire libérer un officier français, frère du Dr Husson, le capitaine Husson. A lire la lettre reproduite par Helme, on voit que

Jenner n'y ménagea ni son temps ni ses démarches. Il comptait à Paris beaucoup d'admirateurs, et attendait impatiemment l'occasion de se « présenter [lui] même auprès d'eux et les convaincre de [sa] gratitude ».

Achard. *Allocution* ; L. Camus, *Jenner et la vaccine*, 100e anniversaire de la mort de Jenner, La Presse médicale, n° 9, 31 janvier 1923, p. 97-102. — A l'occasion de l'anniversaire de la mort de Jenner, célébré à l'Académie de médecine, M. Achard expose les progrès de la pratique de la vaccine, préconisée en France dès 1800 par La Rochefoucauld-Liancourt, qui fonda avec Thouret un comité de propagande ; le 7 février 1801, le préfet de la Seine, Frochot, inaugure l'Hospice spécial pour l'inoculation vaccinale ; Chaptal insiste auprès des préfets pour l'application des ordonnances du 4 avril 1804 sur la vaccine ; en 1805, Napoléon prescrit la vaccination dans l'armée ; mais le premier Souverain qui imposa la vaccination générale et obligatoire fut Baciochi, prince de Lucques et Piombino (25 décembre 1806). — M. Camus, en d'excellentes pages, démontre que la découverte de Jenner ne fut pas seulement empirique, mais que le médecin anglais appliqua à l'étude du cow-pox et de la vaccine les qualités d'un chercheur opiniâtre, d'un observateur précis, doublé « d'un expérimentateur de premier ordre ». La conscience, le désintéressement et la modestie de Jenner étaient à la hauteur de sa science : aucune ombre n'a terni la gloire de ce bienfaiteur de l'humanité.

Ch. Beaugé. *La fièvre jaune considérée comme complication des plaies d'armes à feu pendant l'expédition française en Egypte*, Archives médico-chirurgicales de province, 13e année, n° 1, janvier 1923, p. 30-33. — Une grande partie des blessés de la bataille d'Héliopolis et du siège du Caire (an VII) furent atteints d'accidents mortels qui firent croire aux troupes que les balles ennemies étaient empoisonnées. En réalité, l'épidémie qui sévit du 15 germinal (5 avril 1800) au début de prairial (fin de mai) an VII, était la fièvre jaune, facteur aggravant des septicémies traumatiques, sur des organismes déjà débilités. L'armée manquait de vêtements, de vivres de bonne qualité ; elle était campée à l'ouest de la ville, entre Le Caire et Boulaq, dans les boues putrides abandonnées par l'inondation du Nil, déprimée le jour par le souffle embrasé du Khamsin, la nuit par le froid glacial ; les malades, entassés dans la ferme d'Ibrahimich-bey, n'avaient ni médicaments ni literie, ni fournitures de pansement. — La reddition du Caire permit

enfin le retour des convois, l'évacuation des malades et blessés que Desgenettes mit au large dans une grande mosquée, et le retour des vents du nord vint à point balayer les miasmes. On soignait les fièvres inflammatoires par les ventouses scarifiées à la nuque et aux hypochondres, les saignées, l'eau de tamarin nitrée et miellée, les antispasmodiques ; les formes ataxo-adynamiques par la limonade sulfurique, les antiseptiques prônés par Pringle : quinquina, camphre et opium, liqueur d'Hoffmann ; les plaies étaient saupoudrées de camphre, de kinkina, arrosées de jus de citron. Mais les fatigues et la misère avaient épuisé la résistance des patients : sur 600 blessés, on en perdit 263 ; les convalescences furent longues et pénibles, et parfois marquées par des rechutes mortelles.

Uzureau. *Les eaux minérales en Maine-et-Loire* (1802), Archives méd. d'Angers, 27e année, janvier 1923, no 1, p. 24-26. — Extrait d'un rapport de Renou, professeur à l'École centrale de Maine-et-Loire au préfet du département sur les eaux minerales de la région : fontaine de l'Épervière à Saint-Silvin, martiale ; sources de Saint-Maurille de Chalonnes, martiales et carbonatés calciques ; de Jouannette, à Chalonnes, martiales, très fréquentées encore, bien que les bâtiments construits à la fin de l'Ancien Régime, aient été détruits pendant la guerre de Vendée ; de la Grange-Ferrée, à Quincé, de Chaumont (arr. de Baugé), d'Écuillé, de Feneu, du Louroux-Béconnais, de Pouaneé, également ferrugineuses ; enfin, près de Beaupréau, fontaines de Saint-Laurent-du-Mottay et de Montjean, cette dernière au bord de la Loire, dans un site admirable, et recommandée contre « les fièvres opiniâtres accompagnées d'obstruction ».

Dorveaux. *Un règlement de 1576 fixant les obligations des aspirants à la maîtrise d'apothicaire de la ville d'Amiens envers leurs examinateurs : les honnestetés de bouche*, Courrier médical, 25 février 1923, p. 96. — « D'aultant que toute pœine doibt [avoir] sa récompense », l'aspirant à la maîtrise était tenu de réconforter ses examinateurs ; et ces occasions de réconfort devaient grever singulièrement la bourse du postulant ! Une collation au jour de présentation ; un « souper... sans excès » au jour « de l'examen sur la théorique » ; autre souper « sans excès » au jour de « la présentation des drogues dispensées pour le chef-d'œuvre » ; déjeuner et goûter aux quatre maîtres apothicaires qui, les jours suivants, surveillent la préparation du chef-d'œuvre ; souper encore, le jour où le susdit chef-d'œuvre est présenté au rapport des maîtres en

présence des médecins ; « banquet général ou disner tant aux médecins, appoticaires, leurs femmes et aux femmes veufves dudit estat » au jour « que ledict chef d'œuvre se porte à l'Hostel de ville, le plus ancien des médecins faisant une harangue » ; enfin, le même jour, « souper aux médecins et apothicaires sans leurs femmes » s'« il faut qu'il démontre en un jardin ou au champ si cognoist bien les herbes et plantes à lui nécessaires ! »

L. Delaruelle. *L'étude du grec à Paris de* 1514 *à* 1530, Revue du xvie siècle, t. IX, 1922, pp. 132-149. — Après Volmar, qui y enseigna le grec, un autre étranger prend sa suite dans le pensionnat de Bérault : c'est Gonthier d'Andernach. De Liège, où il initiait les étudiants aux « deux langues », il débarque à Paris au début de 1527, et y publie sa *Syntaxis græca* composée en Belgique. La lettre préface en est datée de la maison de Bérault, et fait allusion aux leçons que l'auteur donne à Paris depuis quelques mois sur les belles-lettres. Depuis lors, Gonthier d'Andernach consacra à la littérature médicale ses capacités d'helléniste ; dès l'année suivante, il commençait d'éditer chez Simon de Colines des traductions de Galien faites ou révisées par ses soins.

P. Delaunay. *L'aventureuse existence de Pierre Belon du Mans*, *Ibid.*, p. 251-268. — Né à la Soultière, près d'Oizé, au Haut-Maine, vers 1517, Belon passe une partie de sa jeunesse en Basse-Bretagne, puis entre comme garçon apothicaire au service de G. du Prat, évêque de Clermont, s'attache ensuite à René du Bellay, évêque du Mans, qui l'envoie étudier à Wittemberg. Là Belon fait la connaissance de Luther, suit les leçons de botanique de Valerins Cordus avec lequel il explore l'Allemagne, rentre en France par l'Angleterre, et, après avoir étudié à Paris en 1542 grâce aux subsides de R. du Bellay, entre comme apothicaire chez le Cardinal de Tournon. Ce dernier l'envoie en mission diplomatique en Allemagne et en Suisse.

Belon rentrait de Genève à Lyon lorsqu'il se prit de querelle, avec deux étudiants calvinistes rencontrés sur la route et qu'il traita d'hérétiques. Arrêté par les sbires de Me Jean-Calvin, il est jeté dans les prisons de Genève, reste quelques mois sous les verrous, puis, libéré, va rejoindre le Cardinal de Tournon en Luxembourg. De là, il repart pour l'Italie, explore la Provence, retrouve en Ligurie Valerius Cordus avec lequel il herborise, visite la Péninsule, regagne la France par le Dauphiné, se lie à Lyon avec Jean du Choul, et retrouve

Tournon à la Cour, au palais de Fontainebleau où il poursuit ses recherches sur l'histoire naturelle, avant d'entreprendre son grand voyage en Orient.

Dr Wickersheimer. *Lucas Cranach apothicaire* (1472-1553), Bull. de la Soc. d'hist. de la Pharmacie, janv. 1923, n° 37, pp. 137-143, et t. à p., Paris, s. d., 7 pp. in-8°. — Lucas Sunder, dit Lucas Cranach l'Ancien, naquit en 1472 à Kronach, diocèse de Bamberg. Appelé en 1504 à Wittemberg par l'électeur Frédéric le Sage, il y fit office de peintre de la cour, et s'y lia avec l'archiâtre du prince, Martin Pollich de Mellerstadt. Ce dernier, pour grossir ses bénéfices médicaux, ouvrit à Wittemberg une pharmacie qui passa plus tard aux mains de Cranach. L'immeuble était vaste, assez somptueux pour servir quelque temps d'asile au roi de Danemark exilé, Christian II. Cranach obtint de son protecteur le privilège exclusif de vendre épices, confitures, thériaque, sucre, cire et autres denrées (sauf pendant le temps des foires) et même celui de débiter du vin doux quand la cave du Rathaus (*Ratkeller*) en serait démunie. Peintre excellent, Cranach eût fait un fort mauvais apothicaire, s'il ne s'était engagé à faire tenir et surveiller son officine par un apothicaire compétent à ses gages. Mais il avait l'esprit d'entreprise, et se mit en tête d'exploiter, au surplus, une imprimerie ou librairie. Qui trop embrasse mal étreint : Cranach se brouilla avec les médecins et les mires, concurrents évincés, qui l'accusaient de vendre des drogues sophistiquées ; son commis accepta des marchandises dont l'artiste refusa de ratifier l'acquisition, d'où procès. Et bien qu'il eût sollicité de l'Electeur Maurice le renouvellement de son privilège, Cranach jugea bon de transmettre son apothicairerie à son gendre Gaspar Pfreund, auquel succéda le gendre de Pfreund, Fluth. Les Fluth transférèrent l'officine dans une autre maison, puis la réinstallèrent en 1799 dans l'ancien logis de la place du Marché. Incendiée en 1871, la bâtisse fut restaurée en 1872 et appartenait encore 1873 à un descendant des Cranach. — M. Wickersheimer constate, en terminant, qu'on ne retrouve dans l'œuvre du peintre aucune inspiration imputable à ses passe-temps d'apothicaire.

Wickersheimer. *Les recettes de Philippe Melanchthon contre la peste*, Janus, 27e année, 1923, et t. à p., Leyde, E. J. Brill, 1923, 7 p. in-8°. — Le réformateur Melanchthon n'était point étranger à la médecine. Jeune étudiant à Tubingue, il y suivit des cours de médecine; professeur de grec à Wittenberg, où il expliquait les œuvres d'Hippocrate et de Galien, il compta

parmi ses auditeurs le médecin Lavallois Guillaume Bigot; il fut l'ami et le correspondant de Léonard Fuchs; enfin, il exposa dans son *Liber de animâ* les connaissances anatomo-physiologiques de son époque. Aussi ne refusa-t-il point d'écrire une belle préface en latin pour un livre que son ami Jacobus Cornicius, médecin à Emden, en Frise, composa sur la peste : *Adversus pestiferæ luis contagia in dialogi formam digestum* προφυλακτικον (Wittenberg, 1551, rééd. à Worms, 1563, in-8°). Ce traité est rare; la préface de Mélanchthon, peu connue, ne figure point dans le recueil de ses œuvres. Elle renferme la formule d'un électuaire contre la peste, à base de terre sigillée, d'oseille, de citron, de serpentaire, d'angélique, etc. Un réceptaire allemand du XVIe siècle, conservé à la Bibliothèque universitaire de Strasbourg (n° 2257, f° 11) reproduit également une recette attribuée à Melanchthon. Recette excellente sans doute, puisque son auteur, échappant aux ravages de l'épidémie qui, à diverses reprises (1527, 1535, 1539, 1544, 1552), vint semer le deuil dans Wittenberg, ne mourut qu'en 1560.

Ch. Beaugé. L'*Ophtalmie endémique pendant l'expédition française en Egypte*, 1798-1800. Arch. médico-chirurgicales de province, 13e année, n° 4, avril 1923, p. 159-164. — M. Beaugé reconstitue, à l'aide de notes retrouvées à la citadelle du Caire, et qu'il attribue à Larrey et à Dubois, les causes, symptômes et remèdes de l'ophtalmie épidémique qui fit de grands ravages dans l'armée d'Egypte, et entraîna, chez nombre de malades, une cécité définitive. On accusait la réverbération « de l'ardente lumière du soleil », et aussi « la répercussion de la transpiration cutanée » ou d'un flux diarrhéique intempestivement réfréné. A l'ophtalmie inflammatoire, on opposait la saignée au cou, au bras ou au pied, les pédiluves, les fumigations émollientes, lotions adoucissantes de graine de lin et tête de pavot, les mouchetures sur la conjonctive; les ulcères palpébraux étaient pansés avec du cérat camphré, additionné d'oxyde rouge de mercure, de tutie et de safran. Si l'ophtalmie tenait « d'une affection gastrique », on recourait aux vomitifs, purgatifs et vésicatoires à la nuque ou aux mastoïdes. Très fréquente à la fin de l'an VII (1798) la maladie devint plus rare en l'an VIII (1800). Une recrudescence se manifesta lors des opérations de la bataille d'Aboukir et de l'investissement du Caire : on compta 3000 ophtalmiques. L'armée anglaise, par la suite, ne fut point épargnée. Enfin, on observa des complications tardives, mais graves, chez les soldats rapatriés en France.

Uzureau. *Variétés.* Arch. méd. d'Angers, 27e année, N° 3, Mars 1923, p. 63-65 — Extrait d'un mémoire adressé le 15 avril 1791 à l'Assemblée Constituante, par la Municipalité de Saumur, sur l'état de l'Hôtel-Dieu et de l'hospice de la Providence de cette ville. L'Hôtel-Dieu est desservi par 22 religieuses Augustines, 5 serviteurs et 4 servantes à gages, plus « deux dames libres, dites données, employées aux ouvrages journaliers de l'Administration, une fille donnée employée au service domestique. » Il y a 39 lits pour la population civile, avec une moyenne de 45 à 50 personnes; et 20 lits de militaires. Il faudrait une moyenne disponible de 80 lits. Quant à la Providence, elle ne subsiste que par le miracle quotidien que réalise le dévouement de 32 sœurs gouvernantes qui, non seulement soignent 20 pensionnaires, 100 folles, 50 imbéciles, 70 épileptiques, 30 incurables, 100 enfants de 9 mois à 14 ans, mais encore vont secourir à domicile les malades de la ville et de la campagne. « Elles forment de leur communauté, un séminaire de filles de charité pour les villages », où elles tiennent les petites écoles et soignent l'humanité souffrante.

Dr Debu. *Notes sur l'Hôpital civil pendant l'occupation allemande à Cambrai.* Mém. de la Soc. d'émulation de Cambrai, t. LXX, 1922, p. 191-251. — Très curieuse évocation de l'occupation allemande dans le Nord, et de la vie nosocomiale pendant cette époque tragique.

Vrasse. *Rapport... sur l'organisation des services charitables pendant l'occupation allemande*, 1914-1918, Ibid. p. 253-265. — Très intéressant compte-rendu des difficultés que le Bureau de bienfaisance de Cambrai eut à surmonter pendant la Grande-Guerre.

Dr J.-G. de Lint. *Losse anatomische prenten*, Nederl. tijdschrift voor Geneeskunde, 1923, 1er fasc., n° 14 et t. à p. 1923, 24 p. in-8°. — Bonne contribution à l'histoire de l'illustration anatomique aux xve et xvie siècles.

Dr Caillet. *Documents et souvenirs, histoire et silhouettes tourangelles de la période bretonnienne*, Gazette médicale du Centre, 28e année, n° 4, 15 avril 1923, p. 218-222. — La loi du 2 mars 1791 proclamant la liberté absolue des professions, laissa le champ libre aux charlatans; même réduit aux praticiens authentiques, le monde médical de l'époque ne laissait pas d'être fort mêlé, et les nouveaux officiers de santé, instruits à la diable dans les armées et hôpitaux militaires de la

République et du Consulat, n'avaient qu'une instruction assez succincte. Caillet nous raconte avec humour les faits et gestes du sieur Leprévost, ci-devant apprenti chirurgien, ci-devant chirurgien aide-major dans les troupes impériales, et finalement établi vers 1816, en qualité d'officier de santé, à Luynes, où sa femme gérait un bureau de tabac. Leprévost eut au moins deux clients illustres : l'un était le pamphlétaire P.-L. Courier; l'autre, le meunier Fouquet, du Grand Moulin, surveillé par la police comme « mauvais sujet », condamné par les tribunaux pour insultes à son curé, et dont Courier, dans sa *Pétition aux Chambres*, a immortalisé la silhouette. Leprévost était un homme tout rond, jovial et bon enfant, et qui, vêtu d'une vieille blouse de rural, allait, de ferme en ferme, juché sur une jument étique, trinquer avec ses clients et porter ses conseils thérapeutiques. Ses prescriptions se réduisaient d'ailleurs préférablement à la saignée, et il maniait la lancette avec maëstria. Leprévost ne perdait sa belle humeur que lorsqu'on lui parlait des charlatans qu'il ne pouvait souffrir : il écumait alors, éclatait et les traitait de « profonds scélérats ! » Et ce, si souvent, et à tant de propos, qu'un perroquet, hérité de son premier maître, le chirurgien Nicot, et perché dans la boutique où Madame Leprévost roulait sans trêve des cornets de tabac, avait retenu l'exclamation favorite du patron. Un acheteur se présentait-il pour remplir sa tabatière? L'oiseau clamait : Madame Leprévost !... à la boutique ! », puis, dévisageant irrévérencieusement le client effaré, il ajoutait : « Profond scélérat ! » Si l'officier de santé Leprévost avait eu l'habitude de dicter ses ordonnances, nul doute que son perroquet n'eût pu le suppléer à l'occasion.

D[r] Paul DELAUNAY.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel FOSSEYEUX.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 2 Juin 1923.

Présidence de M. le Dr G. Hervé.

Assistaient à la Séance : MM. Avalon, Barbé, Basmadjian, Billon, Boudon, Brodier, Boulanger, Bugiel, Chaumont, Fosseyeux, Jeanselme, Grünberg, Laignel-Lavastine, Mauclaire, Ménétrier, Neveu, Semelaigne, Sevilla, Thibierge, Torkomian.

Excusés : Buchet, Molinéry.

Candidat présenté :

M. le Dr Le Roy des Barres, rue de Paris, à Epinay-sur-Seine, par MM. Laignel-Lavastine et Vinchon.

M. le Secrétaire général lit un compte rendu de la cérémonie qui a eu lieu le 26 mai à Anvers, où un buste en bronze de Josué Dupont a été offert à M. le Dr Tricot-Royer, par ses confrères du cercle médical d'Anvers; plusieurs membres de la Société se sont associés à cette manifestation.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Dr P. Kœnig, de Colmar, concernant un tableau de Fra Angelico, à Florence, qui représente un miracle de Saint Côme et Saint Damien au sujet duquel M. le Pr Ménétrier se réserve de donner des explications à propos de la thèse de M. le Dr Jean Vergnet.

M. le Président communique une lettre de M. Las-

net, médecin inspecteur général, actuellement à Düsseldorf, qui offre à la Société un travail sur le service de santé français pendant l'occupation des pays rhénans de 1792 à 1914.

M. le Dr Torkomian lit une étude sur *quelques pierres tombales des martyrs arméniens*, qui se trouvent dans les anciens cimetières arméniens de Constantinople, et qui sont encore des lieux de pélerinage pour des malades atteints de fièvre intermittente ou souffrant de diverses affections telles que la chorée, la neurasthénie, etc.

Ces pierres tombales, qui s'échelonnent de 1551 à 1750, sont au nombre d'une vingtaine ; des photographies permettent de juger de leur valeur iconographique. Sur certaines sont figurés des pendus, sur des autres des décapités qui, nouveaux Saints Denis, tiennent leur tête dans leurs mains.

M. Hervé souligne l'intérêt documentaire de cette présentation. M. Torkomian continue ainsi dans le Proche Orient l'œuvre de Blanchard, interrompue par sa mort. En attendant que l'on puisse reprendre la publication du *Corpus inscriptionum*, il serait intéressant, comme le suggère M. Neveu, d'établir un fichier des inscriptions relevées au jour le jour, qui aurait sa place tout indiquée à la Bibliothèque de la Société.

M. Bugiel consacre un travail important à la *Pathologie et la thérapeutique dans la Légende Dorée*. Ce volumineux recueil des vies des saints écrit vers 1250 par Jacques de Voragine, présente en même temps beaucoup d'intérêt pour l'histoire de la médecine. On y voit de nombreux médecins qui soignent leurs malades. Plus de 90 cas y sont décrits, touchant la pathologie externe et interne, ainsi que la psychiâtrie. La thérapeutique très souvent miraculeuse est plus d'une fois aussi médicale : elle correspond aux idées du XIIIe siècle.

Après avoir dépouillé ces abondants matériaux, M. Bugiel ajoute que la précision des descriptions médicales, et le vif intérêt que Jacques de Voragine

semble porter à la médecine s'expliquent par la floraison, entre le VIIIe et XIIIe siècle, de la médecine monastique. Les moines recevaient une instruction médicale et exerçaient eux-mêmes la médecine.

Au XIIIe siècle des Universités se créent, celle de Paris en 1205, celle de Salamanque en 1200, celles de Naples et de Messine en 1224. Les études médicales deviennent nettement laïques. En même temps l'éclosion du mysticisme (Saint François d'Assise et Sainte Claire, Jacopone de Todi) détourne des moines de la médecine.

C'est pourquoi Jacques de Voragine est un des derniers moines qui se soient intéressés à l'art médical.

Banquet annuel

Le banquet annuel de la Société a eu lieu le 12 mars 1923, au Club de la Renaissance sous la présidence de M. le Dr Hervé.

Y assistaient : MM. Avalon, Boulanger, B. Boret, A. Boutet, Desnos, Fosseyeux, Grunberg, Grigaut, Jeanselme, Joly, Laignel-Lavastine, Pasteau, Rouxeau, Semelaigne et Tricot-Royer.

Des toasts furent portés par MM. Hervé, Tricot-Royer et Laignel-Lavastine.

ERRATUM

Le titre de la chronique de M. Laignel-Lavastine, parue dans le dernier numéro, page 150, est : le Ve congrès international des sciences historiques *et* l'histoire de la médecine.

Séance du 7 juillet 1923.

Présidence de M. le Pr MÉNÉTRIER.

Etaient présents : MM. Avalon, Basmadjian, Brodier, Chaumont, Cumston, Delaunay, Dorveaux, Fosseyeux, Jeanselme, Hahn, Laignel-Lavastine, Monthus, Monery, Mousson-Lanauze, Neveu, Olivier, H. P. J. Renaud, Sevilla, Solo-Lebovici, Torkomian.

Excusés : Boulanger, Buchet, Hervé.

M. le Président adresse, au nom de la Société, les plus vives félicitations à M. le Dr Olivier, qui vient de passer avec succès les épreuves des concours d'agrégation dans la section d'anatomie.

M. le Président présente ensuite différents objets destinés au Musée : cuivre du portrait de Broca, exemplaire d'un papier de luxe du serment d'Hippocrate, médailles, etc.

M. le Dr Cumston, présent à la séance, annonce que le secrétaire général du Congrès de 1925 sera le Dr A. de Payer, 20, rue Général Dufour, à Genève.

M. le Secrétaire Général donne communication d'une lettre de M. le Dr Beauvais qui proteste contre certains passages de l'étude de M. le Dr M. Grimbert sur la théorie renanienne concernant la critique de l'apparition du chemin de Damas. Il annonce de la part de M. le Dr Tricot-Royer, d'Anvers, la parution pour le 1er septembre prochain, du bulletin de la Société belge d'histoire de la médecine, sous le titre d'*Yperman*.

M. Laignel-Lavastine offre au nom de M. Moulé, un exemplaire de la 63e année (1918-1921) de l'*Almanach Matot-Braine*, concernant les trois départements de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, volume de 648 pages, qui contient un article très documenté de M. Moulé sur *la Fontaine minérale de Vitry-le-Fran-*

çois. Cette source, qui fut employée médicalement de 1738 à 1835 contre les affections oculaires était ferrugineuse. Elle est maintenant irrémédiablement perdue, enfouie sous les décombres provenant du démantèlement des remparts.

Candidats présentés :

MM. les docteurs : Grenet, médecin des hôpitaux, 176, boulevard Saint-Germain, par MM. Ménétrier et Laignel-Lavastine.

Logre, 18, rue de la Condamine (17e), par MM. Laignel-Lavastine et Fosseyeux ;

Marfan (A. B.), Pr de Clinique, 30, rue de la Boëtie, par MM. Ménétrier et Jeanselme ;

Rivier (G.), l'Oustalet Fleuri, la Croix (Var), par M. Wickersheimer et Fosseyeux ;

Trzebinski, professeur à l'Université, 15, Zahretowa, Wilno (Pologne), par MM. Szumowski et Wickersheimer ;

Silva Carvalho (Auguste), rue Brancamp J. m. G[a] Lisbonne, par M. Fosseyeux et Hervé.

Communications :

M. le Dr Monéry, conservateur du Musée du Val-de-Grâce présente le travail qu'il vient de publier sur le *Catalogue de ce Musée* trop peu connu, dont il résume l'historique et relate l'intérêt.

M. le Pr Jeanselme rend compte de l'ouvrage de sir d'Arcy Power et C. J. S. Thompson, intitulé *Chronologia medica*, Londres, 1923, dont il signale quelques lacunes, et de l'*Histoire de l'hôpital Saint-Barthélemy* de Londres (1123-1923), par sir d'Arcy Power, livre luxueusement édité, avec des planches hors texte.

M. le Dr W. Kopaczewski lit un travail sur l'*histoire de la transfusion sanguine*.

Jusqu'à la découverte de la transfusion du sang on ne peut pas parler logiquement de la « transfusion » puisque le mouvement cenfrifuge du sang n'a pas été conçu.

C'est après la publication du travail de Harvey et

à la suite des discussions violentes et même de démonstrations publiques que l'idée d'*expérimenter* la transfusion a pu naître.

Malgré les affirmations contraires, répétées sans aucune vérification, par les auteurs à la suite des travaux de Landois, *les premières expériences* ont été tentées en France en 1658 ou peut-être même avant, et la première *transfusion à l'homme* a été faite à Paris. Ceci résulte d'une correspondance entre J. Denis et M. de Monfort, conservée à la Bibliothèque Nationale.

Après avoir établi ce point d'histoire, l'auteur retrace les travaux de l'école physiologique française, dont les résultats complétés par les recherches de Landois et Schmidt, constituent le maximum de nos connaissances sur la transfusion, à laquelle les innombrables recherches modernes n'ont apportés que quelques détails techniques sans grande importance.

L'auteur écrit que les recherches doivent être actuellement dirigées vers la connaissance du mécanisme physico-clinique de problème, et avant cette solution considère la transfusion comme dangereux à expérimenter ailleurs qu'au laboratoire.

Le Dr Torkomian lit un travail sur *la connaissance de l'anatomie chez les anciens Arméniens* et il démontre que dès le ve siècle de notre ère et même avant, les Arméniens guidés par l'œuvre de Gatien, connaissaient la situation des organes splanchoïques et avaient aussi une idée sur la circulation du sang.

Au VIIIe siècle ils possédaient la traduction de l'Anatomie de Grégoire de Nysse (auteur du IIIe siècle), qui a servi de guide à tous les auteurs arméniens du siècle suivant.

Dans le XIe siècle le savant et l'érudit arménien Grigor Maghistom donnait des leçons d'anatomie dans le couvent de Sanatin.

Et au XIIe siècle le médecin Mékhitar de Her rédigeait un ouvrage d'anatomie assez vaste, qui a été perdu, et dont on trouve à peine quelques fragments sur l'anatomie de l'œil.

Le Dr Renaud, de Rabat, déjà connu par ses études sur la *Médecine Ancienne au Maroc*, donne un *aperçu des Manuscrits arabes relatifs à la médecine, acquis par la bibliothèque générale du Protectorat.* Ses recherches lui permettent de rectifier certaines erreurs d'attribution, concernant notamment les auteurs du *Kitab er Rahma* et du *Taqwim el Adwiya.* Il passe ensuite en revue deux des œuvres d'un médecin du Sahara marocain, *Admed ed Drâai*, qui vivait à la fin du XVIIe siècle, et était ignoré jusqu'à présent des historiens de la médecine arabe. Enfin, il termine par la description d'un manuscrit fort rare, le *Mostaïni* dédié à l'émir de Saragosse *El Mostaïn*, et dont l'auteur est un médecin juif, *Ibn Beklarech*. Cet ouvrage est indubitablement du XIIe siècle, et M. Renaud, qui y relève plusieurs citations d'*Ibn el Baïtar*, le célèbre botaniste andalou, que l'on s'accordait à faire naître à la fin de ce siècle seulement, pose un problème de critique historique plein d'intérêt.

M. le Dr Brodier relate l'observation de *la dernière maladie de Sidi Mohumed Hassem, bey de Tunis*, d'après le rapport du Dr Léon Thibaut, médecin principal de la marine, délégué par le Gouvernement français près du malade, le 17 septembre 1859. Le bey, alors âgé de 48 ans, était atteint de diabète sucré depuis deux ou trois ans. A la suite de nombreux furoncles et anthrax, un érysipèle s'était déclaré le 4 septembre, qui avait suivi une marche ambulante et déterminé une gangrène du scrotum. Le bey succomba à la septicémie le 22 septembre 1859.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

STRUENSÉE, MÉDECIN ET HOMME POLITIQUE.

Par le Dr A. LUTAUD.

Il m'a paru intéressant de rappeler en quelques pages la carrière de cet homme extraordinaire, qui joua un rôle important dans l'histoire de la Scandinavie.

Struensée, né en 1737, était fils d'un pasteur protestant, ayant acquis une certaine notoriété comme prédicateur et comme théologien.

Après avoir fait de sérieuses études à l'Université de Halle, la plus célèbre de l'époque en Allemagne, il exerça d'abord sa profession à Altona ; mais il avait le caractère trop indépendant pour accepter la vie sédentaire d'une petite ville.

On lui proposa d'abord de s'établir à Malaga, où on devait créer une école de médecine, mais ce projet fut abandonné devant une offre beaucoup plus séduisante, qui lui fut faite par le comte de Rantzau, premier ministre du Danemarck.

Le roi Christian VII venait de monter sur le trône ; ce prince, d'une constitution débile et usé par les excès, manifesta l'intention de promener sa langueur dans les principales capitales de l'Europe ; mais le délabrement de sa santé paraissait tel qu'on jugea nécessaire de lui donner un médecin comme compagnon de voyage ; le jeune Struensée fut désigné.

Paris fut d'abord choisi comme première étape. Ceci se passait en 1770 à l'époque où les idées des encyclopédistes préparaient les bouleversements qui secouèrent l'Europe à la fin du XVIIIe siècle.

Accompagné de son souverain, sur lequel il ne tarda pas à exercer un empire presque absolu, il fut

admirablement accueilli à la Cour ; mais il fut surtout attiré dans les milieux scientifiques et se lia avec les hommes les plus éminents de l'époque. Il adopta les idées matérialistes dont il devint plus tard l'ardent propagateur et qui devaient lui être funestes.

Il fréquenta surtout les savants : Lavoisier, Bordeu, Antoine Petit et prit un grand intérêt aux polémiques que faisait naître dans la capitale la pratique de l'*Inoculation*.

On sait que le mot d'inoculation, était alors exclusivement appliqué à l'opération qui consistait, à recueillir le pus d'une pustule provenant d'un individu atteint de variole discréte et à l'inoculer à un sujet sain, pour le prévenir d'une attaque ultérieure qui pourrait être plus grave.

Cette pratique, qui a été remplacée par la vaccination Jennerienne n'avait été introduite en France qu'au milieu du XVIIIe siècle où les philosophes les plus célèbres, Rousseau, Voltaire et Diderot en préconisaient l'emploi. C'est en 1764 qu'Antoine Petit la fit adopter par la Faculté de médecine.

Cette médication préventive employée en Angleterre dès la fin du XVIIe siècle devint alors très à la mode à la Cour de France. Le roi Louis XVI se fit inoculer, avec ses frères et la comtesse d'Artois en juin 1774 ; les chroniques et les estampes du temps mentionnent cet évènement sensationnel ; les dames de la Cour adoptèrent même une *Coiffure à l'inoculation*.

C'est à cette époque que le médecin Danois étudia et adopta les méthodes scientifiques et les idées philosophiques qui, de Paris, rayonnaient sur toute l'Europe.

Struensée rentra au Danemark avec le jeune souverain auquel il était devenu indispensable comme médecin, comme ami et comme conseiller. Son extérieur prévenant, ses talents d'agrémeet plaisaient non seulement au roi, mais à toute la Cour. Il connaissait l'art d'amuser un valétudinaire dévoré par le spleen.

Il fut présenté à la reine Mathilde, sœur du roi d'Angleterre dont le fils, d'une santé débile, avait besoin des plus grands soins ; il ne tarda pas à avoir la confiance absolue de la souveraine.

La puissance de Struensée atteint alors son apogée ; il fut nommé conseiller privé, lecteur du roi, médecin et précepteur du prince héritier, enfin ministre de cabinet avec des pouvoirs illimités.

Cette élévation subite ne fut pas sans lui susciter des ennemis, d'autant plus que le nouveau potentat ne se gênait pas pour affirmer ses opinions matérialistes.

Ayant les pouvoirs d'un dictateur, il gouverna en s'inspirant des idées scientifiques et philosophiques qui avaient été celles de sa jeunesse.

En médecine, il imposa dans la mesure du possible la pratique de l'inoculation, qui fut appliquée sur le prince héritier et qui, comme à la Cour de France, devint à la mode dans l'entourage du roi.

En politique il diminua les impôts, favorisa les paysans en supprimant les corvées, réforma la justice, supprima les rouages administratifs inutiles et donna la liberté à la Presse.

Ces réformes lui valurent nécessairement la haine de la noblesse et du clergé ; il se forma contre l'innovateur un puissant parti d'opposition. Struensée accepta la lutte et prit une mesure radicale en supprimant le Conseil Privé présidé par son ancien protecteur le comte de Rantzau.

Puis ce fut son intimité avec la reine qui déchaîna des attaques qui parurent justifiées ; voici dans quelles circonstances la souveraine avait accordé sa confiance au favori.

Christian VII menait une vie de crapuleuse débauche, au point de scandaliser ses propres domestiques. Il n'avait pas cependant pas complètement renoncé à user de ses droits maritaux. C'est dans un de ces rares rapprochements qu'il communiqua à la reine une affection vénérienne sur laquelle on n'est pas complètement fixé.

C'est alors que Struensée eut à intervenir professionnellement tant pour soigner et consoler l'épouse outragée, que pour protéger la santé de l'enfant. Il y eut dès lors entre le médecin et sa cliente un terrible secret qui amena d'abord la confiance, puis des rapports plus intimes. La pauvre femme reconnaissante tomba dans les bras de son sauveur et notre confrère put s'enorgueillir de posséder comme maîtresse la reine de Danemark, sœur du roi d'Angleterre, une des plus jolies femmes de son temps.

Il se forma une puissante cabale dirigée par la reine douairière, le prince Fréderic, son second fils et le Comte de Rantzau.

Le 15 février 1772, à la suite d'un bal masqué donné à la Cour, les conjurés pénètrent dans la chambre du roi qui, fatigué des plaisirs de la nuit, était ivre et privé de toute volonté ; par menaces ou intimidation, ils lui font signer un ordre d'arrêt contre Struensée.

L'ordre est immédiatement exécuté ; le premier ministre est enlevé de son palais et enfermé dans un cachot; ses principaux partisans viennent le rejoindre dans la matinée. La pauvre reine Mathilde est enlevée du Palais-Royal et enfermée dans la forteresse de Kronsburg.

Neuf de ses àdversaires furent chargés d'instruire le procès, Struensée était accusé :

1° De s'être emparé du Pouvoir, en forçant le roi à renoncer au gouvernement.

2° D'avoir entretenu avec la reine un commerce adultère.

Enfin une troisième accusation, la seule qui nous intéresse au point de vue médical, était ainsi formulée :

« D'avoir compromis par un coupable système d'éducation et par des médications dangereuses les jours du Prince confié à ses soins ». Cette médication n'était autre que l'inoculation.

Struensée était condamné d'avance. Son défenseur fit observer, que le jeune prince, né avec une constitution débile, avait acquis entre les mains du médecin-précepteur une santé robuste et que son intelligence

et ses forces physiques, avaient dépassé les meilleures espérances. Il s'attacha à prouver que l'inoculation, présentée par l'accusation comme un innovation téméraire, avait sauvé les jours de l'enfant royal.

Quant à l'accusation d'adultère, elle ne pouvait qu'être maintenue, les intéressés ayant fait des aveux.

Struensée fut condamné à mort avec son ami Brandt. La formule de l'arrêt est surprenante pour une époque civilisée et dans un pays luthérien comme le Danemark, où les mœurs sont douces et policées :

« Les condamnés seront conduits à l'éhafaud, auront d'abord la main droite coupée, ensuite la tête tranchée. Leurs corps sera divisé en quatre quartiers ; les parties seront exposées sur la roue, leurs têtes et leurs mains seront élevées sur des pieux de fer où elles resteront fixées. »

Struensée fit preuve d'un courage admirable ; il monta sur l'échafaud, salua la foule et se livra aux mains de l'exécuteur.

Il faut dire, à l'honneur du peuple danois, que le dépeçage du corps ordonné par la sentence, révolta les spectateurs et que la force armée dut réprimer l'indignation publique. La foule s'écoula rapidement pour ne pas assister à cette boucherie.

Ainsi finit notre confrère qui, après avoir atteint les plus hauts sommets de la puissance et révolutionné le Danemark, est mort courageusement sur l'échafaud.

Hâtons-nous de dire qu'on lui a rendu justice et que le peuple danois considère Struensée comme l'initiateur des plus importantes lois démocratiques qui font honneur à ce pays.

Le procès de la reine Mathilde, complice du premier ministre, fut instruit ensuite. On lui arracha des aveux et on prétendit qu'un «fruit de sa honte» avait péri à la suite de la torture qu'elle dut subir.

Le 6 avril 1772, elle fut reconnue coupable d'adultère et séparée de son mari par un divorce. Les juges n'osèrent pas prononcer la peine de mort à cause de son illustre parenté avec le roi d'Angleterre ; ce dernier intervint et exigea pour sa sœur une retraite hono-

rable dans le Hanovre. Elle y vécut dans la retraite et les bonnes œuvres et mourut d'une scarlatine en 1775 à l'âge de 24 ans.

J'ai dit que les danois avaient depuis longtemps rendu justice à Struensée. Les littérateurs, les poètes et les musiciens se sont emparés de sa mémoire, et des œuvres importantes ont été écrites par des auteurs de grande valeur.

Berr, beau-frère de Meyerbeer, a écrit sur ce sujet un drame lyrique, qui a été traduit en français par Saint-Aulaire. Lorsqu'il fut joué avec succès, le grand compositeur Meyerbeer lui adapta une musique qui est condidérée comme une de ses meilleures compositions.

En 1834 Fournier et Arnoud publièrent sur ce sujet un roman historique qui, après avoir fait sensation lors de son apparition, à joui pendant longtemps d'une vogue méritée.

Il m'a semblé que Struensée, plus homme politique que médecin, pouvait cependant intéresser notre Société (1).

(1) Depuis cette communication, notre président, M. Hervé, m'a signalé la thèse inaugurale de Struensée : De incongrui corporas motus insalubritate. Halae, Gebauer, 1757.

L'URBANISME ET L'HYGIÈNE DANS LES VILLES MORTES D'ASIE MINEURE

Par le Dr Raymond NEVEU.

Strabon dans le livre V de sa Géographie a dit que les Grecs avaient toujours négligé de construire des aqueducs, de tracer des égouts et ne s'étaient occupés uniquement que de la beauté du site ou de la position stratégique de leurs villes. Une telle affirmation si elle était fondée prouverait que les Grecs n'étaient pas des urbanistes dans le sens vrai du mot et qu'ils n'avaient nul souci de la propreté et de l'hygiène. Voici du reste le texte même du géographe :

« Tandis que les grecs qui semblaient cependant avoir réalisé pour leurs villes les meilleures conditions d'existence n'avaient jamais visé qu'à la beauté du site, à la force de la position, au voisinage des ports et à la fertilité du sol, les Romains se sont surtout appliqués à faire ce que les Grecs avaient négligé, c'est-à-dire à construire des chaussées, des aqueducs et des égouts destinés à entraîner dans le Tibre toutes les immondices de la ville... grâce aux soins de M. Agrippa à qui Rome doit en outre tant de superbes édifices, chaque maison ou peu s'en faut est pourvue de réservoirs, de conduites d'eau et de fontaines intarissables. »

Or, cela n'est pas du tout exact. Evidemment, les Romains ont fait de grandes choses, nous avons dans de précédentes études montré leur travaux gigantesques à Rome et dans l'Afrique du Nord, mais ce n'est point diminuer leur mérite que de reconnaître que les Grecs étaient eux aussi d'habiles constructeurs et de merveilleux hygiénistes.

Bul.Soc.Hist.Méd., t. XVII, nos 7-8 (juil.-août 1923)

Nous allons flâner ensemble à travers les ruines de l'Asie Mineure. Nous allons interroger pierre par pierre les rues et les maisons et nous verrons que les Grecs avaient des principes d'hygiène que ne renieraient certes pas nos meilleurs urbanistes.

LES RUES.

Lorsque du haut de l'acropole on contemple les ruines de l'antique Priène on constate que la ville était un véritable damier où les rues s'entrecoupaient tout comme dans une cité moderne d'Amérique. Les plus grandes voies avaient environ sept mètres de largeur, les autres quatre mètres au minimum.

Au centre de la ville se trouvait l'Agora avec ses superbes portiques.

Son plan est dû à Pithios qui l'emprunta à Hippodamos de Milet.

Hippodamos de Milet fut, en effet, le premier à introduire l'idée de la symétrie et de l'hygiène. Il commença au Pirée vers l'an 450, puis peu à peu, la mode aidant, d'autres villes furent conçues sur le même plan. « La ville de Rhodes, dit Strabon (1), fut bâtie à l'époque de la guerre du Peloponèse par le même architecte qui avait bâti le Pirée. »

Du port rayonnaient des rues principales, coupées par d'autres rues concentriques, ce qui donnait à la ville l'aspect d'un vaste éventail.

A Cyrène, à Milet, à Apamée sur l'Oronte, c'était encore le même réseau en damier avec ses îlots rectangulaires.

A Nicée de Bithynie on pouvait de la place centrale apercevoir les portes de la ville.

A Thurium de Lucanie enfin, le tracé était tellement régulier que la désinence d'une rue suffisait à indiquer si elle était longitudinale ou transversale.

On a beaucoup discuté sur le motif qui avait poussé Hippodamos de Milet à construire les villes grecques sur ce plan uniforme.

(1) STRABON. — Géographie, Livre XIV, 2-9.

Les Allemands avec Nissen ont émis l'hypothèse que le plan rectangulaire avait des origines religieuses et que l'orientation toujours semblable était un véritable rite.

D'autres ont parlé de défense stratégique.

Ni l'une ni l'autre de ces théories ne reposent sur des arguments sérieux.

Il est bien évident qu'une ville en damier est beaucoup plus facile à prendre qu'une ville où les rues sont tortueuses et sombres offrant de véritables coupe-gorges à chaque tournant.

La véritable raison qui animait Hippodamos de Milet et Pithios était uniquement le souci du bien-être et de l'hygiène. Oribase du reste le constate lui-même : « Lorsque toutes les rues, dit-il, sont parallèles, dirigées les unes du Sud au Nord, les autres du levant au couchant et ne rencontrent aucun obstacle sur leur parcours, la ville sera bien aérée, bien exposée aux vents, bien éclairée par le soleil, et propre, purifiée de la fumée et des exhalaisons (1) ».

L'opinion d'Oribase se passe de commentaires, elle correspond exactement à nos conceptions modernes, on croirait lire un chapitre d'un de nos meilleurs ouvrages d'hygiène.

Les Egouts.

Strabon a tort lorsqu'il écrit que les Grecs négligeaient de construire des aqueducs et des égouts.

A Athènes même, dans l'antique Athènes aux rues tortueuses qui ne ressemblaient en rien aux superbes artères de Priène, de Pergame ou de Rhodes, il y avait cependant un système d'égouts très bien compris — cet égout traversait la ville de l'est à l'ouest, suivait la rue Hermès et allait se perdre par divers tuyaux en brique, dans la plaine, sous les bois d'oliviers.

« Il y avait donc là, comme l'a très bien écrit M. Guillaume, un véritable système d'irrigation, d'utilisation

(1) Oribase. — IX, 20.

des eaux d'égout, qu'on aurait pu croire une invention moderne. »

Dans les villes grecques d'Asie Mineure, c'était la même chose.

Les canalisations n'avaient peut-être point les dimensions gigantesques du Cloaca Maxima, mais elles rendaient le même service et le plan était, à peu de choses près, le même.

D'ailleurs, en arrivant en Ionie, les Grecs n'avaient eu qu'à copier ce qu'avaient fait les Assyriens à Ninive.

Bien avant eux, ils avaient créé un système d'égouts vraiment merveilleux, qui fait l'étonnement de tous ceux qui se sont occupés de cette importante question (1).

Les Aqueducs.

Le problème de l'adduction d'eau a toujours été, de tous temps et dans tous les pays, le gros souci des urbanistes.

En Asie Mineure où l'été est torride, ce problème était plus important encore.

Hippodamos et ses élèves trouvaient le moyen d'approvisionner largement les villes grecques.

Fidèles aux pratiques de l'Orient, ils dirigeaient les eaux par des canalisations souterraines qui épousaient la configuration du sol.

Ils avaient soin de ménager des ouvertures pour aérer l'eau et de la faire reposer dans de véritables bassins pour la clarifier avant de la distribuer aux fontaines.

A Priène, une grosse canalisation descendait des réservoirs situés au flanc de l'acropole, amenait l'eau en abondance pour le nettoyage de la place et pour les besoins des vendeurs (1).

A Pergame, non loin de la porte, se trouvent les restes d'une fontaine importante ayant plus de vingt mètres de long, toute revêtue de marbre. De nom-

(1) Place. — *Ninive et l'Assyrie.*

breuses bouches horizontales partaient de cette fontaine.

Samos avait un aqueduc superbe qui fit l'admiration d'Hérodote. Cet aqueduc traversait une montagne pour amener les eaux à la ville. La galerie souterraine avait 2 m. 50 de hauteur. Elle fut l'œuvre du célèbre architecte Eupalinos de Mégare.

A Cyrène, à Demétrias de Magnésie, en Troade, on a retrouvé un peu partout les vestiges de ces travaux gigantesques.

Comme l'a dit M. Saglio, « Les aqueducs des grecs pour n'être pas apparents au-dessus du sol n'étaient pas moins remarquables par la hardiesse de leur percement, par l'intelligence avec laquelle ils étaient accommodés à la nature du pays et par le soin apporté à leur construction ».

Les Maisons.

Jusqu'alors, l'habitation grecque nous était mal connue. On avait bien quelques textes de Platon, d'Aristophane et de Xénophon, mais les fouilles de Pergame, de Delos, de Theia et de Selinonte, nous ont donné des indications beaucoup plus précieuses.

C'est à Priène surtout qu'on peut le mieux comprendre ce qu'était la maison grecque. Plus de trois cents habitations ont été explorées et on peut dire que presque toutes se ressemblent.

La maison n'avait jamais de fenêtres à l'extérieur, au rez-de-chaussée du moins, une porte s'ouvrait sur la rue ou sur la place et conduisait dans la cour intérieure, baignée du lumière.

Cette cour était parfois entourée d'un portique du plus gracieux effet.

Les chambres étaient exposées au soleil et séparées de la cour par un véritable vestibule qu'on appelait la postas.

Socrate disait : « Quand les maisons regardent le

(1) **Priène, par Jardet, *Revue de Paris*, avril 1909.**

soleil, le soleil pénètre en hiver dans les appartements et passant en été au-dessus des toits, il donne de l'ombre. »

L'orientation ne pouvait donc pas être mieux choisie. Les chambres étaient très vastes, elles n'avaient rien de ces minuscules boîtes à poupées que nos architectes modernes se plaisent à construire.

Elles mesuraient sept mètres sur sept environ, jamais elles n'étaient inférieures à cinq mètres... nous sommes loin de nos logements parisiens.

La cuisine se faisait en général dans le vestibule sur un poêle mobile. C'est en réalité ce qu'on retrouve actuellement dans les pays arabes.

La décoration de l'appartement était d'une extrême simplicité, mais l'intérieur était toujours très propre, très ordonné.

« La Belle chose, dit Ischomachos dans Xénophon (1) que les chaussures bien alignées, les habits bien serrés, les tapis et le service de table rangés en ordre! »

Naturellement, l'habitation était abondamment pourvue d'eau amenée à grands frais.

Les villes grecques d'Asie Mineure ne connaissaient pas les gratte-ciel modernes qui enlaidissent les cités américaines. Le plus souvent, les maisons avaient un seul étage avec quelques fenêtres ou quelques lucarnes sur la rue, avec des balcons artistement décorés.

On a prétendu, à tort du reste, que le balcon fut inventé par le Romain Moenius, or il y avait bien longtemps que le Προβολη existait en Grèce et surtout dans l'Orient hellénique.

La meilleure preuve existe dans le décret d'Hippias, fils de Pisistrate, qui frappa d'un impôt les balcons en saillie sur la voie publique. Au IVe siècle, une loi proposée par Iphicrate fut votée dans le même sens.

Les législateurs avaient remarqué en effet que les

(1) Xénophon. — Econ. VIII.

balcons avançaient trop dans les rues et enlevaient ainsi de la lumière et de l'air.

C'est au nom de l'hygiène qu'ils prirent cette résolution espérant ainsi réduire le nombre des maisons à loggia.

Nous avons dit tout à l'heure que l'habitation grecque était soignée à l'intérieur, à l'extérieur le propriétaire était tenu à faire des ravalements fréquents et à tenir ses murs en parfait état.

Platon dans un de ses ouvrages parle des nombreux règlements de police contre les propriétaires.

Il existait dans chaque ville des fonctionnaires chargés de veiller à la propreté des maisons, à l'alignement des murs. Ils avaient le droit d'imposer des réparations et au besoin de dresser des contraventions parfois très lourdes. C'est un peu ce qui se passe dans nos grandes cités modernes. En celà comme en beaucoup d'autres choses, nous avons copié les anciens.

Un règlement très sévère concernait la police des eaux.

Le magistrat chargé de ce service était l'astyonomos, il veillait à ce que le règlement soit appliqué dans toute sa rigueur. Une inscription retrouvée à Pergame, et citée par M. Sartiaux, nous apprend qu'il était absolument interdit de laver le linge aux fontaines publiques et d'y faire boire les bestiaux. L'amende pouvait aller jusqu'à la confiscation des biens, si le déliquant était un malheureux ou un esclave on le frappait de cent coups de bâton et on l'emprisonnait pendant dix jours.

Comme on le voit, l'astyonomos ne plaisantait pas et le règlement était de ce fait toujours respecté.

Les Gymnases.

Les Grecs restaient peu chez eux, leur vie était une vie de plein air. Ils ne connaissaient pas nos bureaux obscurs, nos palaces surchauffés à l'air raréfié où l'on essaie en vain de remplacer la belle et saine lumière du soleil par des globes électriques éblouissants.

Tandis que les citoyens d'un certain âge vivaient sur l'agora, les enfants et les jeunes gens passaient leur temps dans les gymnases et au stade.

Ces gymnases étaient l'objet de toute la sollicitude des Grecs qui comprenaient fort bien que les exercices physiques réguliers sont à la base de la santé :

Pour les créer, ils ne reculaient devant aucune dépense.

A Pergame, par exemple, la topographie de la ville ne se prêtant pas à la création de terrains de sports, les architectes aménagèrent à grands frais des terrasses sur les flancs de l'Acropole. Aujourd'hui encore, on peut admirer ces gigantesques travaux.

En bas, se trouvait le gymnase des enfants, en dessus celui des éphèbes et tout en haut celui des jeunes gens.

Toutes les villes d'Asie mineure, même les plus petites avaient leur Γυμνασιον. C'était une institution d'état qui servait comme établissement d'instruction et d'éducation publiques.

En général, il se composait d'une vaste cour rectangulaire entourée de portiques.

Tout autour il y avait des chambres, des salles et des Bains.

Car là encore, comme dans les maisons, la balnéation jouait un grand rôle. Un décret du IIe siècle avant Jésus-Christ remercie le gymnasiarque Metrodoros d'avoir abondamment pourvu d'eau les bains de Pergame.

Le Sénat et le peuple de Tenos élevèrent une statue à Satyros, fils de Philinos qui avait donné à la ville un bain et un capital de cinq mille deniers dont le revenu devait servir à chauffer le dit bain (1).

Presque toujours non loin du gymnase se trouvait le sanctuaire d'Esculape.

A Milet, l'Asklepeion était en face du Nympheum, —

(1) Voir Ph. Le Bas : Inscriptions grecques recueillies par la commission de Morée — Iles de la mer Egée, — Paris, 1839.

à Pergame, il était à côté du stade des jeunes gens, — à Priène, il se trouvait sur l'agora tout près du Prytanée.

Celà prouve une fois de plus quel souci les Grecs avaient de la Santé Publique.

Il était certes utile de se mettre sous la protection du dieu guérisseur, mais il fallait aussi ne négliger aucun principe d'hygiène, il fallait s'entraîner régulièrement, se faire masser, se baigner et vivre au grand air!

Quand on songe que tous ces édifices furent élevés à grands frais par des petites villes d'Asie-Mineure comme Priène par exemple, on ne peut s'empêcher de songer avec mélancolie que bien de nos grandes villes modernes n'ont pas de stades et surtout pas de piscines!

Au moment où les questions d'hygiène sont à la mode, où va s'ouvrir à Strasbourg un congrès des Urbanistes, nous avons pensé qu'il était intéressant, peut-être même assez piquant de rappeler toutes ces choses.

Nous venons de constater ensemble que les Grecs étaient de véritables hygiénistes.

Leur vie calme et tout en plein air n'exigeait certes pas la création de métropolitains obscurs, d'autobus trépidants ni de cinémas empestés. Mais, ils avaient su créer ce que nous n'avons point : des artères ensoleillées, des canalisations d'eau abondante et fraîche, des gymnases et des thermes superbes.

L'air, le soleil et l'eau sont les conditions essentielles de la vie... nous semblons trop l'oublier.



SUR QUELQUES PIERRES TOMBALES DES SUPPLICIÉS ARMÉNIENS

Par le Dr V. TORKOMIAN.

Avant d'aborder mon sujet, permettez-moi de vous exprimer mes vifs remerciements pour l'aimable accueil, dont vous avez bien voulu m'honorer; cet accueil me rajeunit de vingt ans, car il me rappelle l'empressement que j'ai eu en 1902, à adhérer à la *Société Française d'histoire de la médecine* qui venait de se constituer.

Depuis cette date, j'ai eu souvent le désir d'assister à vos séances, et si ce n'est que maintenant que le hasard me permet de me trouver parmi vous, je n'en suis que plus content, parceque j'arrive à un moment, où la *Société Française d'histoire de la médecine* se trouve en pleine floraison et promet beaucoup pour l'avenir.

Je me fais donc un devoir et un grand plaisir de vous adresser à cette occasion, à vous tous Messieurs, mes plus chaleureuses félicitations.

Je ne pourrai cependant pas entrer en matière, sans évoquer aussi, le souvenir de mon très regretté ami, le Professeur Raphaël Blanchard, notre premier Président, si prématurément enlevé à notre affection, l'auteur de nombreux et remarquables travaux historiques et scientifiques, à qui je dois l'idée de la communication que je vais avoir l'honneur de vous faire.

M. Raphaël Blanchard était de passage à Constantinople, se rendant à Beyrouth pour présider les examens de doctorat de la Faculté de médecine Fran-

çaise de cette dernière ville ; j'eue le plaisir d'aller lui serrer la main, de m'entretenir longuement avec lui de la *Société Française d'histoire de la médecine*, lorsqu'il eut l'obligeance de m'offrir les deux premiers fascicules de l'*Epigraphie médicale*, qu'il venait de publier; il m'engagea en même temps, à entreprendre une epigraphie analogue dans l'Orient ; je lui promis de la faire.

Le lendemain même de son départ, je me suis mis à l'œuvre et je commençai par réunir d'abord les epigraphes médicales Arméniennes ; j'en ai trouvée plus que je n'espérais, et je les ai classées en trois catégories.

Dans la première, j'ai réunies toutes celles concernant directement la médecine, savoir : les inscriptions des Hôpitaux ; les épigraphes des tombeaux des médecins, ainsi que les épitaphes de leurs familles ; les inscriptions des fontaines, et celles qu'on trouve sur les vases appartenant aux hôpitaux ou à leurs personnels ;

La seconde catégorie comprend les epitaphes diagnostics ;

Et la troisième, les pierres tombales des suppliciés.

C'est de ces dernières que je veux vous entretenir pour le moment.

*
* *

Ces pierres tombales appartiennent toutes à des suppliciés arméniens ; elles sont actuellement encore des lieux de pélérinage, réputées pour la guérison de différentes maladies ; aussi, deux ou trois fois dans la semaine, une foule de femmes, d'hommes et d'enfants y affluent avec grande dévotion, pour obtenir de prétendues guérisons.

Ces suppliciés sont tous des jeunes gens chrétiens de 18 à 30 ans, qui ravis au foyer paternel, sont convertis à l'islamisme par violence ; mais reconvertis plus tard au christianisme, ont été cruellement poursuivis et mis à mort par la pendaison, mais plutôt par la décapitation.

Quoiqu'ils aient été très nombreux, il n'y en a plus qu'à peine vingt-cinq ou trente, dont les tombeaux possèdent encore leurs pierres; au prix de très grandes difficultés j'ai réussi à en faire photographier quelques-unes.

Ces monuments sont érigés aux frais et de la part des parents des suppliciés; ils se trouvent dans les anciens cimetières arméniens de Péra et de Balouklou de Constantinople.

Le premier en date est de 1552; viennent après ceux de 1656, 1723, 1735, 1739, 1742, 1748, 1751, 1755, 1763, 1768, 1781, 1792, 1806, 1808, 1815; le dernier est de 1843; et cette date est mémorable, car c'est depuis cette année, que sur l'instance et l'exigence des ambassadeurs européens, l'exécution de pareils suppliciés a pris fin.

*
* *

Sur chacune des pierres, outre l'inscription, qui en termes très émouvants et poétiques, indique le nom, l'âge, le pays du supplicié et la date de son exécution, on y voit sculpté à la partie supérieure, le corps du défunt, parfois pendu avec une corde, mais en général, dans la position agenouillée et sans tête; les deux bras devant la poitrine, tenant à la main dans une assiette sa tête coupée; du cou du supplicié le sang jaillit en abondance et tout autour du corps, le ciel est ouvert comme pour le recevoir; la plupart de ces pierres sont incrustées et sculptées aussi de fleurs de lis et de roses en épanouissement et de divers ornements, symbolisant ainsi l'immortalité de l'âme du martyr.

De ces pierres tombales, il y en a deux, qui particulièrement peuvent intéresser le point de vue médical.

La première, qui se trouve à Péra, est celle d'un pendu, qui porte la date de 1748; elle appartient à un jeune homme de 33 ans, nommé Harouthioun, fils d'un certain Sahag Topdjian; il est converti par force à l'islamisme, mais quelques temps après, rentré dans sa

première religion, se fait rattraper, et comparu devant le juge, il est immédiatement condamné à la peine



Pierre tombale de Péra (1748)

de décapitation ; cependant le bourreau, chose bizarre, en a pitié, il lui fait grâce, au lieu de lui couper la tête, il le tue par la pendaison, ainsi que nous l'ap-

drend l'inscription que nous lisons sur sa pierre tombale. Le corps de ce supplicié est représenté dans



Pierre tombale de Hasse-Keuy (1763)

l'état pendu avec une corde, entouré de fleurs et d'ornements finement sculptés ; ce tombeau est grandement réputé de guérir la fièvre intermittente ; ainsi

chaque samedi il prend l'aspect d'un quasi-dispensaire; des pélerins en très grand nombre y viennent; et ceux-ci sont non-seulement des fiévreux, mais aussi, des sujets atteints de différentes autres maladies; ces malades font leur dévotion avec des prières et ils s'en éloignent en se lavant la figure et les mains autour du tombeau du martyr.

La pierre tombale voisine appartient à un des frères de ce supplicié, mort un an après, en 1749. Son inscription indique que le défunt a longuement souffert *d'un mal d'estomac*, et las des médecins et de leurs médicaments, a fini ses jours dans des souffrances atroces; n'était-ce à un néoplasme d'estomac qu'il a succombé?

*
* *

La seconde, porte la date de 1763, et appartient à jeune homme nommé Mardiros; cette pierre se trouve dans le cimetière arménien de Hasse-Keuy, un des villages de la Corne d'Or; elle est construite en forme d'une fontaine; elle est losangique et à peu près d'un mètre et demi de longueur; le corps du supplicié y est représenté grossièrement, dans la position agenouillée, sans sa tête, les bras croisés devant sa poitrine et tenant dans ses mains sa tête coupée.

Toute la pierre tombale est un réservoir d'eau, dont l'orifice avec son couvercle se trouve au milieu de la superficie de la tombe. Chaque vendredi, jour de l'exécution du supplicié, un prêtre dès le matin le remplit d'eau bénite; un robinet qui se trouve du côté de la tête du tombeau, fait couler cette eau dans un petit bassin, d'où les pélerins la recueillent et dont ils se lavent les mains et la figure, tout en en emportant une quantité avec eux.

Les malades qui s'y adressent sont en général des anciens paludiques, des hystériques, surtout des choréiques, des malades des yeux, voir même des hypochondriaques et parfois des néphrétiques.

Après avoir accompli leur dévotion, ceux-ci ont

l'habitude d'emporter aussi un peu de terre du pourtour du tombeau, qu'ils conservent en guise d'amulette.

Il est cependant à noter, que ces malades, tout en attachant une très grande importance à leur pélérinage vers les tombeaux de ces suppliciés, martyrs pour la foi du christianisme ; ne négligent nullement les médecins, et ils ont recours en même temps aux conseils et prescriptions de ces derniers ; et si, grâce à leurs médicaments ils arrivent à recouvrer leur santé, ils l'attribuent plutôt à leurs pélérinages réitérés ; et c'est à cause de cela, qu'une fois guéris, ils entreprennent un nouveau pélerinage vers le même tombeau, où en signe de remerciements, ils distribuent des aumônes, des vivres aux mendiants, qui sont nombreux dans les cimetières aux jours des pélerins.

Ces pierres tombales ne sont peut-être pas d'un caractère à exciter notre curiosité médico-historique ; néanmoins, elles prouvent encore une fois, combien la psycothérapie est influente, chez tous les peuples, et combien encore est grand le rôle qu'elle joue chez les malades.

HISTOIRE DE LA TRANSFUSION SANGUINE.

Par M. le Dr W. KOPACZEWSKI,
Professeur à l'Institut des Hautes-Etudes de Belgique.

L'idée de guérir les maladies et même d'empêcher la vieillesse, en remplaçant le sang vicié ou le sang vieilli par du sang normal ou jeune, est aussi vieille que l'histoire. Déjà la Bible mentionne le rôle essentiel du sang pour la vie : « parce que la vie de la chaire est dans le sang... l'âme soit expiée par le sang ». [Leviticus, XVII, 11.]

Ovide [Métamorphoses, Livre VII, 332-4] nous raconte que les prêtres égyptiens savaient rajeunir les vieillards par la transfusion du sang. Medée a appris d'eux cet art et a rajeuni Jason, père d'Aeson. (*Quid nunc dubitatis inertes ? Stringite gladios veteremque haurite cruorem, ut repleam vacuas juvenili sanguine venas.*)

Dans le livre de la Sagesse de Tanaquila, femme de Tarquin l'Ancien, il paraît qu'elle a fait faire une transfusion du sang. Herophile, père de la Sybille Cumane, dans son traité de l'Anatomie, en parle également. La Sybille Amalthée dit de vouloir se servir du sang des gladiateurs comme remède. Ben Israel Manassé, Rabbin d'Amsterdam (XVIIe siècle) raconte que, selon les vieux écrits en sa possession, Maaman, Prince de l'Armée de Ben-adad, Roi de Syrie, atteint de la lèpre, eut recours aux médecins qui, dans le but de le guérir, lui ont enlevé du sang pour lui remettre du sang pur.

Le livre sacré des Prêtres d'Apollon mentionne également l'opération de la transfusion sanguine.

En compulsant les écrits de Pline et de Celse, il semble bien que cette opération a été assez souvent employée et parfois avec des résultats désastreux,

car, ces auteurs s'élèvent, avec une bien vive véhémence, contre cette intervention.

Plus tard, Maximus, dans ses principes de Physique, l'a enseigné; Libanus dit l'avoir vu faire (Sacrifices de l'Empereur Julian).

Bien plus tard l'Abbé Trithème (XVIIIe siècle), Marcel Ficin (XVe siècle) s'en servaient.

Infessura, historien italien du XVe siècle, raconte dans son *Diario romano*, qu'un « médecin juif tenta, pour sauver Innocent VIII, une expérience criminelle: il fit passer dans les veines du Pontife le sang de trois jeunes garçons. Les enfants moururent, le Juif prit la fuite et le pape ne guérit point (1). » Toutefois, Raynoldi [Annales ecclésiastiques], signale uniquement que le Juif: *Sanguinem exhaserit ut ex eo pharmacum stillatitium chimica arte paratum propinandum Pontifici conficeret.*

De même, d'après Mathews (Life and Times of Rodrigo Borgia, Brentona 1912), le pape a bu seulement du sang.

Le témoignage d'Infessura semble avoir plus de valeur, en tant que d'un témoin contemporain; il est du reste confirmé par Villari [La vie de Savonarola].

Un siècle plus tard, Johannes Colle, professeur à Padoue, exprime assez nettement l'idée de la transfusion. *Veluti si quis sanguis e vena essiliens juvenis admodum salubris, per fistulam in venam senis permut... ut sanguis juvenis intus attrahantur a sene et hujus egrediatur.* [Methodis parandi tuta et nova medicamentae, Venetiae, 1628].

Enfin, il semble que le fameux chirurgien Franco, et le médecin italien, Aquapendente, maître de Harvey, ont connu et employé la transfusion sanguine.

Nous trouvons, en Allemagne, chez Andreas Libavius (1615), la première description de la technique opératoire. *Magister artis habeat tubulos argenteos inter se congruentes, aperiat arteriam robusti et tubu-*

(1) D'après GEBHART, *Papes et moines* (p. 172), Paris, Hachette. Cette indication nous a été signalée par notre charmante amie et distinguée femme de lettres Mme Tr. Briares.

lum inserat muriatque: mox et ægroti arteriam findat et tubulum femineum infingat. Tam duos tubulos sibi mutuo applicet et ex sano sanguis arterialis caleus et spirituosus saliet in ægrotum, unaque vitæ fontem affert, omnemque languorem pellet. [Syntagmatis arcanorum chymicorum, Francoforti, 1615, Chap. IX, p.7].

Mais, remarquons le tout de suite, toutes ces idées et toutes ces tentatives ne semblent point sortir du champ de spéculations empiriques. En effet, avant le début du XVIIe siècle, on ne savait pas grand'chose sur la circulation sanguine.

*
* *

La découverte de la circulation du sang n'appartient pas et ne pouvait guère appartenir, en effet, à un seul homme, ni même à une seule époque. Il a fallu détruire plusieurs erreurs : à chacune de ces erreurs, il a fallu substituer une vérité. Or, tout cela s'est fait successsivement, lentement, peu à peu. Gallien combattait déjà Erasistrate; il ouvrait la route qui, suivie depuis par Vesale, par Servet, par Colombo, par Cesalpin, par Fabrice d'Acquapendente, nous a conduits à Harvey.

Trois erreurs principales marquaient, en effet, le grand fait de la circulation du sang: la première, que les artères ne contenaient que de l'air; la seconde, que la cloison qui sépare les deux ventricules était percée; la troisième, que les veines portaient le sang aux parties, au lieu d'en ramener.

Selon Erasistrate, nous ne respirons que pour remplir d'air les artères: *Quaenam est utilitas respirationis?... Num animæ ipsius generatio est... caloris ventilatio ac refrigeratio?... Aut horum quidem nihil est, verum arteriarum expletionis gratiâ respiramus, velut Erasistratus putat.* [Galeni Opera, Venise, 1597, p. 223]

Le terme « artère » — canaux d'air — l'indique aussi.

Galien prouve, par des expériences, que les artères contiennent du sang, mais croit que la cloison qui

sépare les deux ventricules était percée et que les veines portaient le sang aux parties. Toutefois, il fait la distinction entre le sang veineux et artériel.

Vesale, le premier, ose dire que la cloison n'est pas percée. Mais, l'idée complète, l'idée entière qui nous a donné la circulation pulmonaire, a été de comprendre que le sang passe de l'artère pulmonaire dans la veine pulmonaire ; autrement dit, que le sang, sorti du cœur, revient au cœur...

Cette idée, grande, neuve, nous la devons à Servet. Il plaça le siège de la sanguinification dans le poumon (Galien dans le foie).

Six ans après Servet, Realdo Colombo la découvre indépendamment de lui. C'était donc la découverte de la petite circulation ; mais, la découverte de la circulation totale, du mouvement centripète du sang restait à faire.

Césalpin est le premier, le seul avant Harvey, qui ait fait attention à ce gonflement des veines qui a toujours lieu au-dessous et jamais au-dessus de la ligature... *quia tument venæ ultre vineulum non citrà.* [De Plantis, Florence, 1583.]

Ensuite, Fabrice d'Aquapendente découvre les valvules des veines en 1574, mais, pourtant, on n'y voit pas une preuve manifeste du mouvement centripète du sang. Il a vu le fait, mais la formidable conclusion est tirée par Harvey, son élève.

Nous arrivons ainsi à l'an 1628 et c'est à partir de cette époque qu'on puisse parler logiquement d'une transfusion et même d'une infusion du sang.

*
* *

Essayons de découvrir les premières idées et les premières tentatives.

La découverte de la circulation sanguine n'a pas été favorablement accueillie. La Faculté de Paris a montré un entêtement constant (Gui Patin, Riolan et bien d'autres), pour repousser cette vérité lumineuse. Cet entêtement a été tellement criard que les

esprits logiques et perspicaces, en dehors de la medecine, tels que Molière et Boileau, n'ont pas tardé à ridiculiser la Faculté.

Pour convaincre les réactionnaires on a multiplié les démonstrations, on les rendait publiques.

Nous trouvons [Philosophical Transaction, 18 May 1668] une assertion que, pendant une pareille démonstration de la circulation du sang, faite à Londres en 1638, un théologien Potter a exprimé l'idée de savoir s'il ne serait pas possible de faire passer le sang d'un animal dans les veines d'un autre.

Francesco Folli, de Poppi, dans sa « Stadera medica nella quale oltre ia medicina infusoria si bilancia la transfusione del sangue già inventatà da » Fr. Folli. Firenze, 1680, parle d'une lecture faite à Ferdinand II de Toscane ; Il écrivait, en effet, en 1652 : « J'ai lu le livre de Guillaume Harvey qui traite du mouvement du cœur et de celui du sang. Cette lecture, avec quelques notions que j'avais par la greffe des plantes, produisit dans mon esprit ce troisième problème, que la circulation du sang étant donnée, il serait possible de faire la transfusion, au moyen de laquelle on pourrait non seulement de guérir, mais rajeunir et devenir robuste (ingigantire) ».

Mais, les véritables expériences sur la transfusion du sang ont été commencées vers 1660 à Londres et ont abouti, à leur entière condamnation, par la Société Royale de Philosophie, en 1666.

D'une façon générale, on considère les Anglais comme les précurseurs de la transfusion sanguine. Or, il semble qu'il n'en est rien.

Nous avons trouvé, à la Bibliothèque Nationale, des documents qui démontrent, d'une façon évidente, que les premières *expériences* sur la transfusion du sang ont été faites en France, en 1658.

Nous allons citer les passages d'une lettre écrite le 2 mars 1668, par Jean Denis à M. Sorbier... *pour lui apprendre, en faveur de la Nation Française, la véritable origine de cette opération.*

« Ce fut en l'année 1658 que le Père Dom Robert

des Gabets, Religieux Bénédictin, se rendit fort assidu à ces Assemblées (Assemblées de Savants présidées par M. de Montmor), et, comme il se trouva obligé de parler à son tour, il se résolut de proposer à la Compagnie la pensée de la Transfusion, dans laquelle il s'estait entretenu depuis quelques années, sans avoir pu trouver des raisons assez fortes pour la luy faire quitter. » (Dom Robert de Gabets, lettre à J. Denis, juillet 1658). Mais... « ayant remarqué par quelques petites railleries que quelques-uns traitoient cette pensée de ridicule, » il « ne poussay pas la chose plus avant ».

Voici comment s'exprima de Gabets :

« La découverte qui s'est faite depuis peu du mouvement du sang, qu'Harveius et autres après lui ont appelé circulation, a donné lieu à une pensée qui paraistra d'abord fort extraordinaire et peut-estre absurde, touchant un autre mouvement du sang que j'appeleray cômunication... Par la cômunication du sang, j'entends un passage effectif du sang d'un homme sain ou de quelque autre animal, dans les hommes faible ou malade... »

Dans la suite, il donna des détails sur l'instrumentation de cette communication.

« Ce discours fut leu dans une Assemblée, où comme vous sçavez des Personnes curieuses des diverses nations ne manquoient pas de se rencontrer et, entre d'autres, quelques genthilshommes anglois se rendoient assez assidus pour admirer toutes les belles découvertes qu'on l'y faisoit... Il ne faut pourtant pas disputer aux Anglais la gloire qu'ils méritent d'avoir sçeu profiter de ce que les François ont négligé d'abord. »

Signalons, d'autre part, un écrit de M. C. Tardy, professeur à la Faculté de Paris, publié en 1667, dans lequel il s'attribue la découverte de la transfusion dans le « cours entier de Médecine, que j'ay fait en public, il y a treize ans (donc en 1654) sur les fondements et principes de cette circulation... »

De plus, nous trouvons dans [Philosophical Tran-

saction, 1655, p. 128] la phrase suivante : « la nouvelle de cette expérience (de transfusion, en parlant de l'idée exprimée par Potter) est arrivée à l'oreille de l'Ambassadeur de France, résidant à Londres, de Bordeaux, qui a fait en 1657, avec l'aide du Dr Colladon, médecin de la Reine-Mère, la première infusion chez un homme. »

Quoi qu'il en soit, l'idée et la première réalisation de la transfusion sanguine ont été faites en France.

*
* *

L'idée de cette transfusion, une fois exprimée, passionne d'une façon formidable l'opinion scientifique. On multiplie les expériences, d'abord sur les animaux, puis sur l'homme ; on condamne on porte aux nues ; on s'exalte, on déifie et puis on blâme et on répugne. Et ceci, jusqu'à nos jours.

Essayons de suivre les étapes et les développements successifs de cette idée.

En feuilletant les volumes de Philosophical Transaction, nous trouvons en 1665, les noms suivants des médecins qui semblent avoir été les premiers à pratiquer la transfusion du sang : Christophe de Wren, professeur à Oxford, puis les frères Daniels, Thomas Coxe, Thiméthée Clark, l'anatomiste Richard Lower, Wilkius, Hook et du célèbre physicien Robert Boyle, Voici en quels termes un contemporain, Samuel Pepys décrit dans son journal les premières expériences :

« November 14, 1666. Dr Croone told me that at the meeting at Gresham College tonight, which, it seems, they now have every Wednesday, there was a pretty experiment of the blood on one dogg let out till he died into the body of another on one side, wile all his own ran out on the other side. The first died upon the place. The othery very well, and likely to do very well. This did give occasion to many pretty wishes, as of the blood of à Quaker te be let into an Archbishop, and so like ; but as Dr Croone says, many,

if it takes, be of mighty use to man's health, for the amending of bad blood by borrowing forme a better body.

« At the meeting on November 11 th, the experiment of transfusing blood of one dog into another was made befor the Society by Mr. King and Mr. Thomas Coxe upon a little mastiff and a spaniel with very good success, the former bleeding to death, and the latter receiving the blood of the other, and emitting so much of his own as to make him capable of receiving stat of the other.

« On November 21 the spaniel was produced and found very well. »

Les résultats, tout d'abord fort encourageants, puis désastreux, ont obligé l'Académie Royale de Londres à instituer une commission, laquelle, après l'étude expérimentale approfondie, s'est déclarée énergiquement contraire à la transfusion du sang. Le même sort attendait cette opération, et à peu près vers la même époque, en France.

Après quelques cas très heureux et impressionnants, dont le premier fût accompli le 15 juin 1667 par J. Denis, dûs surtout aux travaux de Tardy, J. Denis, Emmery et Gaudroys, des cas mortels ont été signalés, et tout comme, contre « l'inquiétante nouveauté de ce siècle », — la circulation — la Faculté s'est déclarée aussi, et avec la dernière violence même pamphlétaire, contre la transfusion.

Citons les noms de ces contre-novateurs :

Gayaut, Perrault, de la Martinière, particulièrement violent, prolixe et borné, Pierre Petit, Gaspar de Gurye, de Montpoly, et même, le célèbre Pequet, qui a découvert le conduit thoracique.

Enfin, à propos de la mort du Mauroy, consécutive à la troisième transfusion, la Cour de Paris, après la Faculté, condamne par la loi la pratique de la transfusion. [*Journal des Savants*, 1667, p. 44-65, etc., et M. Nicolas. Thèse de Paris, 1860.]

Il est évident qu'après la condamnation par la

science française et anglaise de la pratique de la transfusion, les savants des autres pays ont été paralysés dans leurs efforts. En Italie, Fracassatti en 1665 et Cassini en 1667 ont expérimenté la transfusion sur des animaux, et, la même année, Johannes Guilelmus Riva, le médecin du Pape Clément IX, l'a pratiqué pour la première fois sur un homme avec un bon résultat. Puis, le silence se fait.

En Allemagne, J. Sig. Elsholtz, médecin de l'Electeur de Brandenburg, après avoir fait en 1661 la démonstration de la circulation sur une femme noyée, a eu l'idée d'expérimenter la transfusion sur les chiens, puis sur les hommes ; il a soigné ainsi trois soldats de la syphilis.

Peu de temps après, vers 1664, Johannès Daniel Mayor, professeur à Kiel, publie un « projet » sur cette chirurgie nouvelle. Encore en 1684, Balthazar Kauffmann, chirurgien de la Cour, pratique les transfusions sur des hommes à Francfort-sur-Oder. Mais, vers la fin du siècle, Ettmueller condamne formellement la transfusion sanguine.

En Pologne, un médecin dantzicois, Schmidt pratique vers 1690, l'injection intraveineuse des médicaments (essence de gaïac, résine de scammonnée, etc.) tout comme T. Clarck en Angleterre et Maïor en Allemagne.

C'est le bilan complet de la transfusion ; la Renaissance a fait son enterrement.

Il fallait décidément une base expérimentale à l'idée de la transfusion. Les deux siècles suivants ont cherché en vain de la lui donner. Néanmoins, ils ont apporté des contributions importantes pour solutionner ce problème.

*
* *

Examinons tout d'abord les raisons qui ont poussé les esprits à expérimenter la transfusion, les arguments invoqués par leurs adversaires et dégageons les conclusions.

Voici les raisons d'ordre général :

« La nature, dit Ettmueller, cette mère prudente et sage, qui nous a imposé la nécessité de manger pour tenir notre corps en état, et qui a destiné l'œsophage pour faire passer les aliments, et l'estomac pour les apprêter, se serait-elle oubliée à l'égard de nos maladies lors qu'elle n'a déterminé aucun organe en particulier pour les remèdes. Non, elle a voulu qu'ils fussent appliqués également à toutes les parties du corps, car, puisque les causes des maladies n'entrent pas toujours par une porte, c'est-à-dire par la bouche où elles nous viennent insulter, pourquoi les secours trouveront-ils moins de chemins pour entrer? N'est-il pas juste, en un mot, qu'il y ait autant de manières de se guérir qu'il y en a de devenir malades? »

De plus, la transfusion du sang d'un animal à un autre nous est assez enseignée par la nature même (fœtus et la mère).

La transfusion du sang n'est qu'un chemin fort abrégé de la transfusion continuelle des aliments, qui nous est encore enseignée par la nature après notre naissance.

Et surtout, dit Denis, « les breuvages, ayant à passer par l'estomac et par les intestins, avant que d'arriver dans les veines et dans les artères pour s'y mesler avec le sang, peuvent être altérer en mille manières par les ferments ».

Mais, dès la première période de la pratique de la transfusion, on a invoqué toute une série d'arguments contre elle, telle que la diversité de la composition du sang d'un animal à l'autre, de sorte que, l'un peut être poison ou venin pour l'autre ; la modification du sang, du fait de son extravasement ; la coagulation du sang, ayant à passer par des conduits « inanimés ».

A ces arguments, les promoteurs de la transfusion ont cherché à répondre, d'abord en simplifiant la technique (transfusion par des tuyaux courts, à l'abri de l'air, canules en argent, etc...), puis, en multipliant les expériences sur le choix judicieux des animaux.

Il est curieux de citer ici l'expérience de J. Denis,

faite sur un chien, au sujet de l'injection du lait. « Ayant seringué... envirô un demi-septier de lait dans les veines de l'animal, et l'ayant ouvert quelque temps après, nous le trouvâmes... parfaitement meslé avec toute la substance de son sang... tout le sang estait généralement *plus liquide et plus difficile à coaguler.* »

En fin de compte, les premiers auteurs arrivent à la conclusion qu'il vaut mieux se servir du sang des animaux, car : il doit avoir moins d'impuretés que celui des « hommes, parce que les débauches et les dérèglements dans le boire et le manger ne leur sont si ordinaires qu'à nous ».

On peut mieux disposer et préparer les animaux à cet usage ;

L'opération se fera bien plus hardiment et avec plus de succès, en se servant d'eux, et le sang artériel serait plus facile à recueillir.

*
* *

Les temps nouveaux sont annoncés par les travaux de Bichat, Magendie, Brown-Sequard, Prevost et Dumas en France, Rosa en Italie, James Blundell en Angleterre et par les recherches systématiques de Panum, Pomfick, Landois et Schmidt en Allemagne.

Avec Blundell, nous assistons à une véritable éclosion nouvelle des travaux sur la transfusion [Physiological et Pathological Researches on Transfusion of Blood. London 1824]. En se basant sur un matériel d'observations multiples, il nie la différence d'action entre le sang artériel et veineux, établie par Bichat.

Blundell, Rosa, Prevost et Dumas, et Bischoff, établissent définitivement que le sang d'un animal est d'autant plus dangereux que les deux sujets appartiennent à des espèces plus éloignées. Ainsi, la grenouille, qui supporte le sang des poissons, est réfractaire de plus en plus aux injections du sang des écrevisses, d'oiseaux, des mammifères, de l'homme (Bischoff). La tortue est tuée par l'injection du sang

humain (Rosa); le chien ne supporte pas de sang d'oiseaux (Prevost).

La conclusion des travaux de ces auteurs sur ce point est que le *sang pour la transfusion doit être homogène*, provenant des animaux de la même espèce.

Prevost et Dumas, en 1821, et Bischoff, en 1835, établissent que le sang défibriné est moins dangereux en injections que le sang total. La seconde recommandation est donc la *préférence à donner au sang défibriné.*

Brown Sequard attire l'attention sur le danger du bioxyde de carbone qui, déjà en proportion de 1/500 du corps, produit l'asphysie mortelle.

Panum a réuni toutes ces recommandations en 1863, en conseillant les injections du sang défibriné car il permet: *a*) d'éviter le danger de coagulation; *b*) il contient plus d'oxygène, et *c*) moins de bioxyde de carbone.

De plus, le sang défibriné doit être d'une espèce correspondante ou tout au moins très voisine (veau, agneau, cheval, âne); la température du sang défibriné ne doit pas être inférieure à 20° C; l'injection doit être faite très lentement pour ne pas fatiguer le cœur, ni distendre les vaisseaux.

Malgré toutes ces précautions, il peut en résulter, non seulement des phlébites, mais encore dit-il « d'autres dangers dont les causes sont aujourd'hui inconnues, dangers qui peuvent amener une issue fatale ».

Les premières recherches sur ces causes inconnues des cas mortels, en dehors de la coagulation, écartée par la défibrination, il faut les chercher de nouveau dans les travaux de la glorieuse école physiologique française.

Magendie démontre en 1842 que les globules rouges d'un oiseau ou d'une grenouille, injectés dans les veines d'un mammifère, disparaissent rapidement. Brown Sequard confirme le fait, mais, de plus, décrit la diapedèse, à travers les tuniques vasculaires, des

globules ainsi injectés ; il les redécouvre, en dehors des vaisseaux, même trois semaines après l'introduction dans la circulation.

Nous arrivons aux remarquables travaux de Landois et de Alex. Schmidt. Le premier énonce, non seulement cette dissolution-lyse des globules rouges, mais aussi, et toujours dans les cas mortels, leur agglutination. « Les globules sanguins étrangers montrent, dans les organes de la circulation d'autres animaux, avant leur dissolution, la tendance à une agglutination ». Il nous fait figurer cette agglutination par des figures et dessins remarquables.

En même temps, en faisant des autopsies des animaux morts des suites de la transfusion, il nous décrit « dans le poumon, des obstructions des vaisseaux sanguins, hyperémies limitées, des petits infarctus hémorragiques, suffusions sanguines dans le parenchyme, suivies des foyers inflammatoires ». Il constate des lésions analoguse dans les intestins.

Pomfick décrit « la présence de bouchons solides dans les lumières des canaux contournés des reins ».

Un peu plus tard, Alex. Schmidt de Dorpat signale « la dissolution, dans certaines transfusions, d'autres éléments figurés du sang, de sorte que leur dissolution libère le fibrine-ferment et produit une coagulation intravasculaire ».

Et alors, Landois croit pouvoir affirmer que la cause des cas mortels, dus à la transfusion réside *dans la coagulation et dans l'oblitération des vaisseaux sanguins*, *produites par la dissolution des globules sanguins*, *soit propres*, *soit étrangers*, *soit des deux ensemble*.

Ainsi, *au danger de la coagulation par contact*, *s'ajoutent la lyse*, *l'agglutination et la coagulation secondaire par la libération du ferment coagulant*. Les recherches sont donc dirigées à la fixation des espèces appropriées et à l'établissement des conditions les plus favorables, afin d'éviter ce quadruple danger.

Comme résultat des recherches de Landois et de Gesellius de Pétrograd, signalons d'abord le danger

particulier du sang de chien pour l'homme, et l'apparente bénignité du sang d'agneau. Néanmoins, il faut être prudent même dans ce dernier cas, « les doses massives, dit Landois, peuvent provoquer la mort rapide. »

Les travaux de Landois, exécutés en 1875, ont détruit aussi l'hypothèse, se trouvant à la base des tentatives multiples, ayant comme but l'introduction des globules rouges dans l'organisme, afin de suppléer à leur déficience : il est évident qu'étant rapidement détruits, dissouts, ils ne pouvaient remplir aucune fonction vitale.

Depuis les travaux de Landois, rien de nouveau n'à été apporté aux progrès de la transfusion. Aujourd'hui, comme il y a cinquante ans, nous sommes à la recherche des conditions pour éviter le quadruple danger signalé. Nous les avons bien déterminées et, malgré tout, même avec le sang total ou, défibriné homogène, des accidents graves se produisent.

A lire les travaux récents sur la transfusion, on remarque tout d'abord l'ignorance des travaux de nos prédécesseurs, que nous avons cherché à rappeler brièvement ; on découvre des faits connus depuis fort longtemps, puis, on piétine sur place, entourés par la palissade d'expérimentation biologique.

Pourtant, il est temps d'examiner le problème biologique et médical de la transfusion au point de vue physico-chimique, car ce point de vue est celui de toute la biologie moderne.

Le sang est une suspension des éléments cellulaires dans un complexe colloïdal, complexe éminemment instable, suspension fortement fragile. Pour connaître de sa vie et de sa mort, il faut faire intervenir les lois de la chimie physique. Alors, seulement, d'autres causes « mystérieuses » des dangers mortels seront découvertes ; le médecin libérera sa conscience qui, aujourd'hui, doit lui interdire hautement et impérieusement de pratiquer la transfusion, ailleurs qu'au laboratoire.

La question de la transfusion du sang, après avoir

été du domaine de l'*empirisme aveugle* (jusqu'à Harvier), puis de l'*empirisme expérimentale* (jusqu'à Magendie), sortira de l'*expérimentation biologique* (Landois et jusqu'à nos jours) pour devenir l'*expérimentation tout court.*

BIBLIOGRAPHIE

Stefano Infessura. — Diario romano, 1303-1494.

I. Denis. — Lettres, Paris 1667. (Bibliothèque Nationale.)

M. C. Tardy. — Traité de l'écoulement du sang... Paris 1667. (Bibliothèque Nationale.)

P. Martin de la Martinière. — Lettres. Paris 1667-68. (Bibliothèque Nationale.)

Philosophical Transaction. (1660-1670).

Journal des Savants, 1660-1670. (Bibliothèque Nationale.)

B. Kauffmann. — Chirurgischer Lorbeerkranz, Halberstadt, 1684.

M. Etmüller. — Dissertation sur l'infusion des liqueurs. Liepzig, 1691.

Rosa. — Lettere fisiologiche. Napoli, 1788, 3e éd.

Prevost et Dumas. — Ann. de Chir. et de Phys., 1821, Vol. XVIII.

J. Blundell. — Transfusion of blood, London, 1824.

Bischoff. — Müllers Arch. 1835, p. 347.

Magendie. — Leçon sur les phénomènes de la vie, 1842, Vol. IV.

P. Flourens. — Histoire de la découverte de la circulation du sang, Paris, 1854.

Brown-Sequard. — J. de Physiol. des hommes et des animaux, 1858, vol. I.

Pamna. — Virchow's Arch., 1863, vol XXVII.

L. Landois. — Die Transfusion des Blutes. Liepzig. 1875.

LES MANUSCRITS ARABES RELATIFS A LA MÉDECINE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE RABAT.

Par le Dr H. P. J. RENAUD.

Un premier inventaire des manuscrits arabes acquis au cours de ces dernières années par la Bibliothèque Générale du Protectorat français au Maroc, vient de paraître sous la signature d'un orientaliste de grande valeur, M. E. Levi-Provençal, professeur à l'Institut des Hautes Etudes marocaines de Rabat (1).

Les œuvres relatives à la médecine figurent dans un chapitre spécial de ce répertoire, sous les Nos 479 à 486, soit dix manuscrits en sept volumes; plusieurs sont remarquables par la beauté de leurs « incipit », que reproduisent deux planches hors texte.

Parmi ces ouvrages, certains sont des copies d'œuvres classiques et bien connues des arabisants :

1° La *Tedkira* ou Mémorial, du célèbre médecin syrien du XVIe siècle, l'aveugle Dâwud el Antaki. Ce traité de la matière médicale des Arabes, le meilleur après celui d'Ibn el Baitar, est toujours en honneur au Maroc. Une édition imprimée en a été faite au Caire en 1883, mais on consulte surtout ici le résumé, adapté en langage marocain, qui a été lithographié à Fez en 1900, et est dû au médecin maghribin Sidi Abdesselam el 'Alami (2).

2° *Le Kitab er-rahma fi-t-tibb wa l-hikma* (Livre de la miséricorde sur la médecine et la sagesse), traité de médecine populaire souvent attribué au polygraphe

(1) Edité chez Ernest LEROUX, 1921, 1 vol. in-8°, de 380 p., avec index français et arabe.
(2) Le titre est : *Diâ-en-nibrâs* (la lumière du flambeau) ; l'auteur y est traité de « Galien de son époque ».

égyptien du xve siècle Es Souyouti (1). C'est, en réalité, l'œuvre d'un médecin oriental de la fin du siècle précédent, Jemal-ed-din Mohammed el Mehdi ben Ibrahim el Yemeni el Hendi, auquel les copistes, d'après les lettrés du Maroc, auraient substitué le nom de Souyouti, à cause de sa notoriété.

Un problème d'attribution analogue se pose au sujet d'un autre manuscrit, celui du *Taqwim el Adwiya*. A la suite du titre qui se traduit ainsi : État des médicaments, relatif aux simples, drogues et aliments les plus connus, on peut lire dans le manuscrit de Rabat : « œuvre de Jean (Yohanna), fils de Bakhtichou le médecin persan. »

La biographie de ce membre de l'illustre famille des Bakhtichou, médecins chrétiens de Jondisabour, que les Abassides chargèrent d'honneurs, nous est donnée par l'historien arabe de la médecine, Ibn abi Oçaïbia (2). C'est l'un des moins connus ; il vécut à la fin du IXe siècle et fut médecin d'El Mowaffaq, un des fils du Khalife El Motawakkil. On ne cite de lui qu'un écrit : Ce qu'un médecin doit connaître de l'Astrologie.

Il n'y a cependant aucun doute sur l'identité du manuscrit de Rabat et de l'ouvrage que signale Hadji Khalfa dans son catalogue (3), sous le nom de « *Tecwim el-adwiyet el mofridet*, syntaxis remediorum simplicium auctore philosopho Ibrahim ben abi Saïd el ' Alayi, medico africano ». Ce dernier mot traduit le terme arabe de *Maghribi*. Le Dr Leclerc (4) cite cet auteur sous le nom d'El Alaouy el Maghreby, dans son chapitre des médecins dont l'époque est incer-

(1) Cf. Dr LECLERC, Hist. de la Méd. Arabe, II, 298. Quant à El Mehdi, sa biographie est donnée quelques pages auparavant, mais le Dr Leclerc laisse croire que le Kitab er Rahma, de Mehdi, serait différent du Kitab er Rahma fi-t-tibb wa l-hikma, ouvrage très répandu et dont une traduction sons le nom de : « Sidi-Siouti. Livre de la Miséricorde », a été publiée dans la *Gazette Médicale de l'Algérie* en 1856, par Fl. Pharaon et le Dr A. Bertherand.

(2) *Oyoun el Anba*. Edit. du Caire, I, 202. — Dr LECLERC, *Op. cit.*, I, 370.

(3) *Keehf ed Donoun*. Edit. Fluegel, Londres 1835, II, 993.

(4) *Op. cit.*, II, 315.

taine, en indiquant que la forme adoptée dans le *Taqwim*, celle des tableaux synoptiques, semble imitée d'Ibn Botlan et d'Ibn Jezla, médecins de la fin du XIe siècle, ce qui porterait notre auteur au plus tôt à l'époque des Croisades.

C'est tout ce que nous en savons. Ce *Maghribi* n'est pas un marocain, mais un tunisien, ou plutôt un musulman de Sicile ayant vécu à Tunis. L'orientaliste Michele Amari le cite, en effet, sous le nom d'Abou Said Ibrahim Assakali (1). Nous avons pu nous assurer à la Bibliothèque Nationale de la concordance complète des manuscrits figurant au fonds arabe sous les nos 2965 à 69, et de l'exemplaire du *Taqwim el Adwiya* de la Bibliothèque de Rabat. Le nom de Yohanna ben Bakhtichou ' nous semble donc avoir été ajouté par le copiste, mentionnant, peut-être de bonne foi, un nom d'auteur transmis par la tradition orale relativement à ce manuscrit.

Pour terminer la série des manuscrits d'auteurs orientaux, il reste à signaler celui du *Minhaj* (2) du médecin Yahia ben ' Isa, plus connu sous le nom d'Ibn Jezla, cité plus haut, chrétien converti à l'Islam. Ce traité des médicaments et des aliments figure dans la plupart des catalogues de manuscrits arabes des grandes bibliothèques. La copie de Rabat est datée de 1676.

Quant aux auteurs occidentaux, ils sont marocains ou arabes espagnols. Nous avons donné ailleurs (3) une énumération des premiers. Si les renseignements continuent à manquer sur l'un d'entre eux, Mohammed ben Abi-l-Abbas Ahmed el Fichtali, auteur du *Qoul-el-tâbit*, du moins pouvons-nous apporter les précisions qui faisaient défaut au Doc-

(1) *Storia dei musulmani di Sicilia*, Firenze 1854, cité *in* Dr Ahmed Cherif : *Hist. de la Méd. Arabe en Tunisie*, Tunis, 1908, p. 93.

(2) Le titre complet est : *Minhaj el beïan fi nia istamel el insan* (Exposition des remèdes utiles à l'homme), Dr Leclerc, *Op. cit.*, I, 494. — Brockelmann, *Gesch. der. arab. Litt.* I. 485.

(3) Etat de nos connaiss sur la Méd. anc. au Maroc, *Bull. de l'Instit. des Hautes Etudes Maroc.* Déc. 1920, analysé dans *Bull. Soc. franc. Hist. Méd.* Mars-Avril 1922.

teur Leclerc (1) sur l'auteur du *Dahâb el Kousouf.*

Outre que le manuscrit de cet ouvrage que possède la bibliothèque de Rabat est daté, étant signalé comme achevé le 8 Ramadan 1194 (7 Sept. 1780), nous savons aujourd'hui qui était le médecin Ben Azzouz el Marrakchi, grâce à la publication d'un recueil hagiographique sur les personnages illustres enterrés à Marrakech, *Es Saadat el Abadiyya*, du lettré Ibn el Mowaqqit (2).

Abdallah ben Azzouz, surnommé Sidi Bellah, fut contemporain du sultan Sidi Mohammed ben Abdallah (1757-90), et mourut dans les dernières années du xii[e] siècle de l'Hégire, c'est-à-dire entre 1780 et 1785. Adepte du Chadilisme (3), vivant en ascète à Marrakech, près de Bab Ailan, il subvenait à ses besoins en fabriquant des chaussures d'enfants. On cite de lui plusieurs miracles et son tombeau est vénéré. Il a laissé des ouvrages de genres variés : droit, philosophie, soufisme, et même magie. Pour ce qui est de la médecine, on relève les noms d'un *Kechf er Roumouz* (4) et *du Dahâb el Kousouf* (5).

Comme le fait observer le D[r] Leclerc, la description des affections des yeux occupe dans ce dernier ouvrage une place prépondérante, et reconnaît comme principale source la *Tedkirat-el-Kahhalin* (Memorial des oculistes), du médecin oriental du x[e] siècle Ali ben Isa.

Nous croyons utile de nous étendre davantage sur les trois autres manuscrits arabes marocains, qui n'ont, à notre connaissance, jamais encore été décrits.

(1) *Hist. Méd. Ar.* II, 307.

(2) Lithogr. Fez, 1336, Heg. (1917).

(3) L'une des principales confréries religieuses musulmanes, qui tire son nom de l'imam ' Ali ech-Châdili, originaire des environs de Ceuta, mort en 1258 de J.-C., au cours du pèlerinage de la Mecque et enterré dans la Haute Egypte. Cf. Rinn, *Marabouts et Khouan*, Alger 1864.

(4) Révélation des énigmes, titre souvent donné aux répertoires de matière médicale.

(5) *Dahâb el Kousouf wa nafi ed dolma fi ' ilm et-tibb*, titre que le D[r] Leclerc traduit par : « Ce qui écarte les éclipses », mais qu'il faut comprendre ainsi : « Le livre qui fait disparaître les obscurités en matière de médecine. »

Le *Qoul et-tâbit fi-t-tibb* de Mohammed el Fichtali est un Mss. de 44 pages d'une belle écriture moghrébine serrée. Il est divisé en paragraphes ou l'auteur étudie successivement les principaux aliments simples: céréales, légumes, fruits, puis les viandes (animaux, oiseaux, poissons), les laitages, les œufs, enfin les desserts et les condiments, leurs qualités, leurs défauts, et leurs correctifs. Plusieurs paragraphes sont consacrés aux aliments composés, dans chaque catégorie.

Ce traité de diététique s'adresse à la classe aisée et lettrée ; l'influence orientale est prédominante dans le vocabulaire technique, et fréquemment le copiste a noté en marge le terme correspondant en dialecte marocain.

Il va tout différemment de la *Mendouma et-tibbiya* d'Ahmed ed-Draai, poème d'environ mille vers, qui s'attache exclusivement à la thérapeutique populaire et où ne manquent ni l'emploi des amulettes ni l'usage de l'urine ou des excréments de certains animaux. L'auteur nous donne en tête de l'introduction, qui est en prose, la date d'achèvement de son ouvrage : Rabi' I, 1113 (Novembre-Décembre 1691 de J. C.). La *Mondouma* comprend quatorze chapitres et une conclusion en vers, du type *rajaz*. Les chapitres sont d'étendue variable : celui des maladies de la tête, qui comprend, comme d'habitude, les principales maladies nerveuses, compte quatre cents vers ; les maladies d'estomac, soixante-six vers seulement. Voici d'ailleurs la liste : 1° La tête et ses parties ; 2° La gorge et ses organes ; 3° La poitrine et ce qui en dépend ; 4° Le ventre et ce qui s'y rattache ; 5° Les affections du dos et des reins ; 6° Estomac : digestion, vomissement ; ce qui calme la soif ; de la géophagie ; 7° Aliments qui conviennent aux rapports sexuels ou qui leur sont contraires ; 8° De l'abus du coït ; maladies des organes génitaux mâles ; 9° Organes génitaux femelles ; moyens d'éteindre la jalousie ; 10° Grossesse, causes et empêchements ; 11° Moyens d'empêcher l'avortement ; accouchement ; de l'enfant

qui dort dans le ventre de sa mère; 12° Maladies du fondement, des vaisseaux, des articulations ; moyens de combattre la fétidité de l'aisselle ; des fièvres ; maladies des enfants ; 13° Affections cutanées ; 14° Piqûres de scorpions et morsures de serpents.

Le *Dourar el Mahmoula* (1), du même auteur, est un commentaire très étendu de l'ouvrage précédent, terminé dix-huit ans plus tard, en 1121 de l'Hégire (1709 de J. C.) et qui fait figure de *mejmoua'* c'est-à-dire de compendium de médecine. C'est à lui, sans doute, que se rapporte l'indication fournie par M. Delphin (2), qui cite le *Hadiet el meqboula* comme utilisé au siècle dernier dans l'enseignement de la médecine à l'Université de Qarouiyn à Fez.

Le *Dourar el Mahmoula* est divisé en sept *Matâlib* ou questions à résoudre. Dans la 1re partie, l'auteur remonte à la Création pour nous montrer la noblesse de l'homme et les propriétés de ses humeurs; puis il passe à la science hermétique appliquée à la médecine, à la vertu des lettres et des nombres, aux talismans et recettes magiques contre les maladies. La 4e partie est consacrée aux animaux ; la 5e aux plantes proprement dites, légumes et fruits frais ; la 6e aux graines, fruits et légumes secs, puis aux produits minéraux utilisés en thérapeutique. Dans la 7e partie, sont décrits les aliments ou médicaments liquides ou huileux, les laitages, les œufs, le miel ; il y a là une étude très complète de ce dernier produit, suivi d'un essai sur les maladies des abeilles. L'auteur passe ensuite en revue les résines, enfin les produits organiques, parmi lesquels les fientes animales et les divers excréta. L'ouvrage se termine par une sorte d'annexe qui nous renseigne sur la

(1) Le titre complet est *Dourar el mahmoula fi-l-hadiet el meqboula fi helel et-tibb el mechmoula*, qu'on peut traduire par : Le collier de perles offert en présent, sur l'éclaircissement de touto la médecine. Il ne faut pas d'ailleurs attacher d'importance à ces titres, qui sont faits uniquement pour la rime.

Le manuscrit do Rabat ne comprend pas moins dc deux cent cinquante feuillets in-4°.

(2) *Fez et son université*. Paris. E. Leroux 1899. Le *Hadiet el Meqboula* est attribué à tort à El Marrakchi.

saignée, sur la diététique relative aux aliments solides et liquides, enfin sur l'hygiène génitale. Cette dernière partie, qui ne comprend pas moins de quatre-vingt-douze pages, d'une écriture serrée et difficile à déchiffrer, est tout à fait curieuse. On y trouve, en dehors des nombreuses règles formulées par le Coran ou les Hadihts et par les principaux juristes, en matière de mariage ou de rapports sexuels, un exposé des qualités des femmes selon les races les plus communément représentées dans les harems, blanches et noires, persanes ou soudanaises, suivi de digressions sur l'amour de la parure et sur la jalousie. Ed Drâaï étudie les heures et jours propices, les modalités et préceptes qui régissent les relations sexuelles, et, bien entendu, passe en revue les aphrodisiaques à l'usage dessens épuisés. Tout cela est exposé avec cette belle assurance du croyant à qui l'Islam a fait la morale si large en matière de sexualité, et qui mêle tout naturellement le nom d'Allah et de son envoyé, là comme ailleurs, a des récits souvent fort scabreux.

Le *Dourar el Mahmoula* a l'avantage de nous renseigner en outre — et ce n'est pas fréquent dans les ouvrages arabes — sur l'auteur lui-même et les circonstances de sa vie. La famille d'Ahmed ben Salah était originaire des Chaouia et fixée depuis longtemps au Drâa, près de Tamgrout (1). Lui-même voyagea à diverses reprises entre Fez et Sijilmasa (Tafilet), centres de la culture spirituelle à cette époque. Il cite, indépendamment des précédents ouvrages, onze œuvres en prose ou en vers, la plupart composées entre 1099 et 1104 de l'Hégire (1688 à 1705 de J. C.) et dont deux sont consacrées aux sciences hermétiques et à la médecine.

Les œuvres des médecins de l'Espagne musulmane sont représentées à la Bibliothèque de Rabat par deux manuscrits. Le premier est une copie du

(1) Oasis de l'extrême-sud marocain, dans la vallée supérieure de l'Oued Drâa. siège d'une célèbre *zaouia*, berceau de la confrérie des Naciria. Cf. Rinn. *op. cit.* p. 278. M. Bodin, Arch. Berbères, 1918.

Tefsir el Asma (1) d'Abou-l-Qâsim ez-Zahrawi (Abulcasis). C'est, comme l'indiquent les premières lignes le 29e livre du *Tacrif*, le grand ouvrage encyclopédique du célèbre médecin et chirurgien andalou du xe siècle. Le *Tefsir el Asma* est intéressant surtout à cause des synonymies qu'il indique à propos de chaque médicament. Il est bien connu et figure dans plusieurs bibliothèques notamment celle de Leyde et la Bodléienne d'Oxford.

Beaucoup plus rare est la magnifique copie, datant à peine d'une trentaine d'années, d'un manuscrit, par un aperçu duquel nous terminerons cette brève revue. Il s'agit du *Kitab el Mostaïni fi-t-tibb,* dont la bibliothèque de Leyde possède également un exemplaire, et qui doit son nom au prince auquel il fut dédié, Abou Jâfar Ahmed benel Motamid, surnommé El Mostaïn billah (celui qui demande l'aide de Dieu), émir de Saragosse, qui régna de 1085 à 1109 de J.C. et appartient à la dynastie des Beni Houd (2).

C'est l'œuvre d'Ibn Beklarech, médecin juif, qui vécut à la cour de ces princes, et n'est connu de nous que par unecourte notice d'Ibn abi Oçaibia (3). Il est surprenant qu'elle n'ait pas été reproduite par le Dr Leclerc, qui cite cependant un autre médecin juif de Saragosse, Abou Fadl Khachdaï (4).

Le Mostaïni vaut cependant la peine d'être mentionné. C'est un répertoire abrégé des médicaments simples, présenté sous forme de tableaux synoptiques très clairs. La première colonne comprend le nom ; la deuxième le tempérament élémentaire (*teba'a*) et le degré (*derja*) ; la troisième, la description du médicament avec la synonymie dans les différen-

(1) *Tefsir el asma bi delli-l-aqâqir wa-l-akial wa-l-auzan*, Explication des termes relatifs aux simples, aux mesures et aux poids. *Cf.* Dr Leclerc, *Op. cit.*, I, 451.

(2) *Cf.* Brockelmann, *op. cit.*, I, 486, n° 12 ; — Fr. Codera, *Estud. Critic. de hist. arab. espan.* Saragosse, 1903, p. 362.

(3) *Op. cit.* II, 52.

(4) *Op. cit.* I, 555. Ibn abi Oçaïbia'orthographie : Abou-l-Fadil Hasdaï. Il convient de noter que deux princes des Beni Houd ont porté le nom d'Abou Jâfar Ahmed, et deux également le surnom d'El mostaïn. *Cf.* Casiri *Bibl. Arab. Hisp. Escur.* II, 211.

tes langues : grec, syriaque, persan, arabe et parfois berbère, enfin en langue *ajmiya roumiya*, c'est-à-dire en latin vulgaire de l'époque, parlé en Espagne, comme on le trouve dans Ibn el Baitâr. La quatrième colonne indique les médicaments de substitution (*badâl*) ; la cinquième, les propriétés et l'emploi. Une copieuse préface nous donne un exposé, tout imprégné des idées de Galien, des doctrines humorales appliquées aux médicaments : qualités élémentaires, tempéraments composés, principes de l'expérimentation et de la substitution, etc. Plusieurs pages sont consacrées aux règles compliquées de la purgation ; choix du médicament et diététique. Nous avons affaire à un ouvrage de la bonne époque, dépourvu des longueurs et des citations pieuses qui rendent si fastidieuse la lecture de traités arabes plus récents. Il y a dans le *Mostaïni* un souci d'ordre et de précision qu'on pourrait déjà appeler scientifique.

Il était intéressant de rechercher les sources d'Ibn Beklarech. Les auteurs arabes qu'il cite le plus fréquemment sont : au IXe siècle, Yohanna ben Masouïa (Mésué l'Ancien) ; Abou Hanifa ed-Dinouri et Tabari ; au Xe siècle, en premier lieu Er-Râzi (Razès) ; puis les deux médecins juifs maghribins Ishaq ben Soleïman et Ishaq ben Amran, le tunisien Ibn el Jezzar et l'Andalou Ibn Joljol ; au XIe siècle, Ez-Zahrawi (Abulcasis) et Ibn Wâfid (Ebn Guefith), tous deux arabes espagnols.

Nous avons eu la surprise de rencontrer trois citations d'Ibn el Baïtar, qu'on s'accorde généralement à faire naître à la fin, ou, au plus tôt, dans la seconde moitié du XIIe siècle, puisque la date de sa mort, d'après Ibn abi Oçaibia, qui fut son élève, est celle de 1248.

On voit par là combien l'imprécision habituelle des historiens arabes rend la tâche difficile en matière de chronologie. Seuls des documents nouveaux permettront de préciser l'époque exacte de l'ouvrage d'Ibn Beklarech.

LA CONNAISSANCE DE L'ANATOMIE CHEZ LES ANCIENS ARMÉNIENS.

Par le Dr V. H. TORKOMIAN.

En matière d'anatomie, les connaissances des anciens Arméniens ne surpassaient pas celles des autres peuples qui leur étaient limitrophes.

Nous ne pouvons dire qu'il existe des documents authentiques constatant que cette branche de la Médecine était spécialement cultivée chez les Arméniens, néanmoins, certains chroniqueurs « haïganes », nous donnent à ce propos des renseignements, qui quoique un peu imprécis sont pourtant suffisants pour nous imposer l'idée, que des notions rudimentaires d'anatomie avaient cours chez les anciens Arméniens; c'est ce point qui sera mis en évidence dans le présent opuscule.

Sans nous reporter aux époques du paganisme, pour rechercher, si à l'instar des autres peuples, les Arméniens avaient aussi l'habitude d'ouvrir le corps des animaux, pour en étudier les organes, nous prendrons comme point de départ pour notre sujet les premiers temps de l'entrée du Christianisme en Arménie; c'est en effet, avec l'apparition de la religion chrétienne, que l'amour des sciences a surgi comme par enchantement au sein de ce pays.

En parcourant les ouvrages des auteurs arméniens, c'est principalement dans ceux d'Elisée Vartabed, historien célèbre du ve siècle, que nous rencontrons un passage remarquable (1), nous informant que la connaissance de l'anatomie devrait exister en Arménie, bien avant même l'époque où vivait cet auteur.

(1) *Elisée* VARTABED. — *Histoire de Vartan et de la guerre des Arméniens* traduit et annotée par Victor Langlois, Paris, 1869, page 240.

Bul. Soc. fr. d'Hist. Méd., t. XVII, n°s 7-8 (juil.-août 1923)

En parlant de la supériorité de l'art médical et de la noble mission que le Médecin est appelé à remplir, Elisée Vartabed écrit ce qui suit:

» Vous seriez heureux, si vous étiez comme la science de la Médecine, parce que, dans la Médecine la véracité du Médecin n'est pas peu de chose.

» Quand ils voient un homme devenu malade, ils ne tardent pas à le visiter et ils pensent à lui rendre promptement la santé. Ainsi par exemple, à la cour royale, si un de ceux qu'aime le roi devenait malade, si en entrant dans la salle royale, il voyait le brillant et admirable cortège de tous les serviteurs, cette magnificence ne serait pas de nature à l'étonner. De plus, s'il y avait un lit d'or enrichi de pierreries, sur lequel est étendu le malade, il ne s'en préoccuperait pas; mais il ordonnerait qu'on lui ôtât son manteau orné de broderies d'or, et avec ses mains, il lui toucherait le corps pour connaître s'il est d'un tempérament ardent (fiévreux), *si son cœur bat bien tranquillement à sa place, s'il a le foie affaibli, et si les mouvements de son pouls sont réglés, afin d'y remédier et de lui rendre la santé.* »

Ces phrases, tout en montrant, en quel honneur se trouvait au ve siècle, en Arménie l'art de guérir, ne sont-elles pas aussi une preuve pour affirmer, que les Arméniens adonnés à la Médecine, connaissaient la situation anatomique des organes splanchniques, qu'ils n'en ignoraient pas les fonctions physiologiques, et qu'ils avaient même une idée sur la circulation du sang?

La connaissance de l'anatomie chez les anciens Arméniens ne devait pas du tout se trouver dans un état négligeable, du moment que l'art de la Chirurgie existait aussi chez eux, et que, des serviteurs attachés aux armés la pratiquaient, en ayant la charge de panser les plaies des guerriers.

Des citations à cet effet ne manquent pas dans l'histoire ancienne de l'Arménie, et on raconte qu'une personne nommée Saharouni frappa de son épée la gorge du général Mouchegh et qu'il lui trancha la

tête; le corps de Mouchegh ayant été transporté dans sa maison; ses familiers ne voulurent pas croire à sa mort, quoiqu'ils vissent bien que sa tête était séparée du corps; d'autres espéraient le voir ressusciter, aussi quelques-uns, ayant rapproché la tête et le tronc, les recousurent ensemble (1).

Ceci se passait au IIIe siècle; on connaissait donc la situation des vaisseaux et des muscles du cou, pour pouvoir les coadapter et les suturer.

On savait aussi guérir des brèches crâniennes; ainsi Moïse de Khorène (VIe siècle), écrit dans le deuxième livre de son Histoire de l'Arménie, qu'un prince arménien, très renommé pour sa bravoure, reçut sur la tête dans un combat, un coup de sabre tellement violent, qu'il lui enleva un morceau de l'os du crâne; le prince n'en est pas moins guéri par des médicaments, mais la tête avait perdue la forme de son contour, sa convexité était altérée et à cause de cela le prince fut appelé Gamsar (nom composé des mots persans *Kam* « brisé » et *sar* « tête » (2).

Du Ve au VIIe siècle nous ne trouvons rien à citer dans les documents qui nous ont été conservés à travers les âges, en faveur de la connaissance de la science de l'anatomie des Arméniens; mais au VIIIe siècle, se présente le très érudit écrivain, et hélléniste arménien, l'archevêque Stépan De Sunik, qui se trouvant à Byzance, commence vers l'an 717, à traduire en sa langue maternelle l'anatomie de Grégoire de Nysse.

La traduction de cet ouvrage a fait époque, et jusqu'aujourd'hui elle occupe une place importante dans la littérature médicale arménienne.

Au commencement du XIe siècle, le savant arménien Grigor Maghisdros, bien connu aussi parmi les érudits Byzantins, donnait des leçons d'anatomie aux élèves, qu'il exerçait dans l'art médical, sous le toit de l'hôpital dépendant du célèbre couvent arménien

(1) *Collection des historiens anciens et modernes de l'Arménie*, par Victor Langlois; *Faustus de Byzance*. Paris, 1867, page 298.

(2) Voir *Moïse de Khorène*, traduction de Victor LANGLOIS, Paris, 1869, page 127.

de Sanahine. (District de Lorry, Haute Arménie.)

C'était probablement sur les bases de la traduction de l'ouvrage précité qu'il pratiquait son enseignement ; il est facile de le constater par les quelques écrits de Magisdros ; écrits que le temps nous a épargnés, et qui sont empreints des idées de Grégoire de Nysse.

Après la chute de la dynastie des Bagratides, lorsque vers la fin du XIe siècle l'indépendance arménienne de la Cilicie venait de se constituer, et que la littérature et les sciences commençaient à y prendre un nouvel essor ; des médecins arméniens dûment instruits, y devenaient en même temps célèbres.

L'un de ces médecins, Mékhitar de Her, très renommé dans Sis, capitale de la Cilicie, et auteur d'un remarquable *Traité de fièvres*, rédige au XIIe siècle, un ouvrage d'anatomie, en s'aidant des auteurs arabes, mais en prenant aussi pour guide, le Traité de Galien ; les ravages du temps ont malheureusement englouti cette précieuse anatomie en Arménien, et c'est à peine si nous en possédons quelques fragments, insérés dans d'autres ouvrages d'anatomie, œuvres d'auteurs arméniens, postérieurs à Mékhitar de Her.

Parmi ces fragments, le chapitre consacré à l'anatomie de l'œil, mérite d'être cité brièvement. A le lire, on voit que, le médecin Mékhitar de Her connaît les membranes et humeurs de l'œil ; il décrit dans l'œil sept membranes et trois humidités ; la première membrane de l'œil est pour lui la *conjonctive*, qui maintient dit-il, le globe oculaire de tous les côtés dans la cavité orbitaire ; la seconde membrane est la *cornée* ; la troisième, la *pupille* ; la quatrième *l'iris*, qu'il fait ressembler à un grain de raisin, sectionné par le milieu ; la cinquième est la *rétine*, la sixième, la *choroïde* et la septième la *sclérotique* ; les trois humidités sont d'avant en arrière, l'*humeur aqueuse*, le *cristallin*, et le *corps vitré*. Il énumère aussi les muscles de l'œil qui sont au nombre de quatre ; un supérieur, un inférieur un autre droit et un gauche ;

il fait la mention du nerf optique, qu'il appelle dans sa langue *Lousség*, ce qui signifie : *conducteur de la lumière*.

Ce petit fragment sur l'anatomie de l'œil, nous indique que le médecin Mékhitar de Her avait dû aussi décrire les autres organes et parties du corps humain ; mais a-t-il eu recours à la dissection ? c'est un point qui reste obscur, étant donné qu'aucun ouvrage arménien n'en fait mention.

Après l'ouvrage de Mékhitar de Her, la littérature médicale arménienne a possédé au XIIIe siècle la traduction de l'anatomie d'Abousaïd, médecin syrien. Au XVe siècle le médecin Arménien Amir-Dolvat d'Amassie, fort renommé à Constantinople, a écrit en 1466, un grand traité d'anatomie, qui est presque une traduction de l'anatomie de Galien. Par bonheur on trouve actuellement plusieurs exemplaires manuscrits de cet ouvrage, soit à Constantinople, soit dans les grandes bibliothèques de l'Europe, à Londres, à Vienne et à Paris.

Je ne fais que mentionner l'anatomie d'Amir Dolvat, car, la décrire en détail, aurait été un travail dépassant le cadre de ce rapide aperçu.

J'ai voulu tout simplement montrer que les anciens Arméniens, malgré les fréquents bouleversements de leur pays, et les émigrations nombreuses qui leur ont été imposées, ne sont point restés étrangers à l'évolution de l'anatomie, comme à celle des autres sciences.

Leur anatomie était modelée plutôt sur les enseignements et les doctrines de Galien, et de Grégoire de Nysse, ainsi que sur ceux des médecins célèbres arabes. Enseignements, qui, d'ailleurs ont fait école chez tous les peuples et en ont constitué leur trésor médical jusqu'à la fin du moyen âge et même au delà.

Ainsi, j'espère avoir donné quelques éclaircissements sur la science médicale des anciens arméniens, qui ne cesse pas encore, nous sommes obligé de le constater, d'être une *terra incognita*, dont les chemins sont hérissés de très grandes difficultés.

DOCUMENTS

Une consultation à Sidi Mohamed, bey de Tunis.

Le 14 septembre 1859, le préfet maritime à Toulon recevait du Ministre de la marine la dépêche télégraphique suivante : « Le bey de Tunis est gravemeni malade. A la suite d'un érysipèle critique, il doit être menacé d'une fièvre purulente. Faites partir le *Prony* avec le chirurgien que vous croirez le plus apte à lui donner des soins. La mission est très urgente. Faites-le partir immédiatement ; s'il n'est pas en état, envoyez un autre aviso. »

Le soir même, entre sept et huit heures, l'aviso à vapeur *Prony* quittait le port de Toulon ; il avait à son bord le docteur Thibaut (Louis-Léon), chirurgien de première classe de la marine, désigné par le préfet maritime pour donner des soins au bey de Tunis.

Sidi Mohammed bey était alors âgé de 48 ans ; il avait été d'une constitution forte ; mais, depuis longtemps, ses forces s'affaiblissaient graduellement, il accusait des troubles digestifs, et il maigrissait Depuis deux ou trois ans, il avait de la polyurie et de la polydypsie, et il avait, chaque année, une eruption de furoncles. Il était soigné par deux médecins, les docteurs Lombroso et Costa ; l'un était un médecin israélite qui avait fait ses études en Italie, l'autre était un médecin de Gênes. Tous deux avaient reconnu la polyurie, et ils avaient analysé l'urine de leur client sans avoir jamais constaté la présence de sucre.

Au début du mois d'août 1859, des anthrax volumineux s'étaient développés sur les membres du malade, donnant lieu à d'abondantes suppurations. Celles-ci s'étaient taries brusquement, le 3 ou 4 septembre, en même temps qu'apparaissait un frisson violent d'une durée de une à deux heures, avec fièvre et subdélire, suivi d'une extrême prostration. Cet accès fébrile s'était ensuite reproduit deux ou trois fois ; une diarrhée continue s'était déclarée, la polyurie et la polydypsie persistaient. Bientôt, un érysipèle ambulant s'était développé, parcourant le tronc et les membres ; et la gangrène avait envahi

le dos du pied droit et le scrotum. La langue et l'arrière-gorge étaient couvertes de muguet. Le diagnostic porté était celui d'infection purulente.

Débarqué à La Goulette le 17 septembre au matin, le docteur Thibaut est immédiatement introduit près du bey et apprend de ses médecins les renseignements qui précèdent. En présence des antécédents et des symptômes constatés, il garde une prudente réserve et admet la possibilité d'une injection purulente; mais il demande immédiatement à examiner l'urine. Il ne peut en obtenir que le lendemain; il en fit l'analyse en présence du docteur Rochelte, chirurgien du *Prony*, et du docteur Cothon, médecin français à Tunis; et il en a consigné les résultats dans les termes suivants : « J'y trouvais à chaud, par la potasse, la coloration brun rougeâtre très prononcée de l'urine diabétique. Sous l'influence de la chaleur, une forte odeur de caramel se répand et un résidu de ce produit se trouve sur les parois de la cuiller qui me sert d'éprouvette ». Le docteur en conclut que le malade était diabétique depuis longtemps.

En dépit du tannin et du diascordium, et après une amélioration passagère, Sidi Mohamed Bey Hassem, bey de Tunis, expira le 22 septembre, à 3 heures 20 minutes du soir, comme le dit le docteur Thibaut « au milieu des manifestations les plus sincères de la douleur publique, car ce prince était très aimé de ses sujets ».

Le procédé de la potasse, employé pour la recherche du sucre, était celui indiqué par Moore et que recommandait Grisolle dans son traité classique de Pathologie interne. De même, le traitement du diabète par l'opium avait été préconisé par Grisolle en 1857. Bien que Marchal (de Calvi) eût déjà cité quelques faits de gangrène chez les diabétiques, Grisolle déclarait, encore, en cette même année 1857, « cet accident si rare qu'il est difficile d'établir une relation de cause à effet entre les deux maladies ». Ce n'est qu'en 1864 que cette relation fut démontrée par Marchal (de Calvi) dans ses *Recherches sur les accidents inflammatoires et gangreneux du diabète*. Il est probable, d'ailleurs, que la gangrène du scrotum était la conséquence de l'érysipèle évoluant sur un terrain prédisposé.

Quoi qu'il en soit, ce diagnostic de diabète, méconnu par deux médecins italiens, fit grand honneur à la médecine française et valut à notre confrère la croix d'Officier de la Légion d'honneur. Le docteur Thibaut reçut, en outre, de Sidi Mohamed ès Sadok, frère du défunt, avec une lettre de remerciements, une tabatière ornée de diamants et la décoration du Nicham.

Dr L. Brodier.

Certificat d'admission d'un enfant à l'Hospice des Enfants Trouvés (Paris, 1764).

Nous, Claude-Louis Boullanger, avocat en Parlement, Conseiller du Roi, commissaire au Châtelet de Paris, l'un des Préposés pour la Police au Quartier de la Cité ; certifions à qui il appartiendra, qu'il a été par nous remis cejourd'hui à *la veuve Flogny* (1) un enfant du sexe *masculin* qui a été apporté de *Servon*, *diocèse de Paris*, *avec un extrait baptistaire de la paroisse dudit lieu en datte du jour d'hier portant qu'il se nomme Jean-Charles*, *fils de Madeleine Noté sans nom de père*, pour être porté aux Enfants Trouvés, et y être nourri et élevé en la manière accoutumée.

Donné en notre Hôtel, sis à Paris, au Marché-Neuf, près les Enfants Trouvés, ce *31*e jour de *décembre* mil sept cent soixante *quatre*, *neuf* heures du *matin*.

BOULLANGER (2).

Modèle de certificat pour nourrices (XVIIIe siècle).

Le petit document suivant se trouve écrit, sous le titre ci-dessus, au verso de la couverture du registre paroissial de Cossigny (3) pour les années 1722-1735.

« J'ay soussigné, prêtre curé de Cossigny, diocèse de Paris, certifié que la nommée (le nom de la femme et du mary) est de ma paroisse, qu'elle et son mary sont de la religion catholique, apostolique et romaine, et de bonnes mœurs, que le dernier enfant dont elle est accouchée est de (si l'enfant est mort le dire et depuis quand), qu'elle n'a point de nourrisson, et qu'elle est en état de nourrir celuy qu'on voudra bien luy confier.

« En foy de quoy, je luy ay délivré le présent certificat. »

(1) Les caractères italiques sont sur le document ci-dessus de l'écriture du signataire, tout le reste est imprimé.

(2) *Archives communales de Servon* (actuellement, canton de Brie-Comte-Robert, Seine-et-Marne).

(3) Ancienne paroisse, actuellement réunie à celle de Chevry (canton de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).

Une ordonnance de Nicolas Mahudel, docteur en médecine, Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1725).

L'auteur de cette ordonnance est quasi célèbre (1).

Nicolas Mahudel naquit à Langres, en 1673, reçu docteur en médecine par la Faculté de Montpellier, en 1704, il se rendit d'abord à Lyon, puis à Paris, où il exerça la médecine, rue Christine.

Admirateur fervent de l'antiquité, il réunit une importante collection d'objets anciens et d'estampes, laquelle devint, après sa mort, la propriété du Cabinet du Roi.

Il écrivit de nombreuses notices sur des monnaies anciennes et sur des inscriptions, dont la plupart furent insérées dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il fut reçu en cette illustre compagnie. Entré à la Bastille, le 30 août 1725 (2), sur ordre contresigné Maurepas, pour « nouvelles à la main et correspondances criminelles avec les ministres étrangers », il en sortit le 5 juillet 1726.

Mahudel déclara dans un des interrogatoires qu'il subit en prison être « infiniment occupé par sa qualité de médecin » et être « en qualité de médecin en relation avec les sieurs de Jussieu, Falconnet, et plusieurs autres personnes de la même profession. »

L'ordonnance qui suit est *le seul document qui reste de la vie médicale de Mahudel.*

Le sieur Bourgeois, demeurant à Paris « rue du Four, vers la porte de la foire Saint-Germain, chez un coutellier », recevait, un jour, cette lettre qui, datée du 26 août 1725, lui était adressée de Nogent-sur-Seine, par son cousin Dupuis.

« Mon cher cousain,

« Ses avec bien du chagrin que je vous aprens la nouvelle de mon frère qui est très mal depuis huit jour, a un mal de

(1) Voir sur Mahudel, les dictionnaires biographiques de Hœfer, Michaud, etc.

Voir surtout l'article intéressant de Paul d'Estrée « Les tribulations d'un académicien », d'après les Archives de la Bastille, dans « La correspondance historique », année 1898, p. 66-75.

Le document publié ici est *inédit.*

(2) Cf. *Archives de la Bastille* (Bibliothèque de l'Arsenal), 10.904, 12.479, 12.482 et 12.550.

cauté, on la saigné plusieur foi, on lui tire du pus comme de la bourbe, il a la fièvre et les jambe enflée, le sérugien lui donne d'une tisane qu'il ne luy fait pas grand etfait, il a de grand mos de teste et est jaune comme un coin, il ne dor ni nuit, ni jour.

« Nous vous prions, mon cher cousain, de consulter un médecin et nous mandé son avis que nous atendons avec grande impasience.

« Je suis... votre très humble et très obéissant,

« Du Puis. »

La lettre fut portée à Mahudel qui rédigea, alors, la consultation suivante (1) :

« La couleur jaune, le point de côté et l'enflure des jambes marquées dans la lettre d'avis de la maladie de Monsieur Dupuys sont des marques évidentes d'une grande obstruction au foye formée depuis quelque tems ; la fièvre même et la douleur de tête qui l'accompagnent en augmentent la gravité et font connoitre qu'elle est au plus haut point où elle puisse aller et que si l'on n'y donne promptement les remèdes convenables, elle sera suivie d'une hydropisie totale.

« Les saignées, bien loin d'y servir davantage, ne sont capables que de l'augmenter, et l'on tireroit jusqu'à la dernière goutte du sang du malade qu'il sortiroit toujours jaune comme du pus, il faut donc les discontinuer et ne se servir que d'apéritifs tant en bouillons, aposèmes qu'oppiates. L'oppiate la plus convenable, tant pour arrester la fièvre que désobstruer le foye est la suivante :

« Prenez extraits de chicorée sauvage et d'absinthe ; parties égales chacune de deux gros, d'aloes un gros, rhubarbe en poudre deux gros, sel de tamaris un gros, safran en poudre quinze grains, macis huit grains ; mêlez exactement ensemble ces poudres et extraits et incorporez-les avec quantité suffisante de sirop d'absinthe et réduisez-les en oppiate d'une consistance moyenne.

« Faites-lui avaler quatre doses de cette oppiate de demi-gros chacune, de quatre en quatre heures, dans du pain à chanter, et un bouillon par-dessus pour servir de véhicule.

« Les bouillons doivent être faits avec la rouelle de veau, le bœuf et une demi volaille, et ne mangera de solide que lorsqu'il sera absolument sans fièvre ; encore, le solide se réduira, au commencement, à quelques soupes.

(1) *Archives de la Bastille*, 10904, fol. 159.

« Sa boisson ordinaire entre les bouillons sera l'infusion des feuilles de marrube blanc sur une poignée desquelles on jettera une pinte et chopine d'eau bouillante qu'on laissera prendre la teinture de ces feuilles en bouchant bien le vase dans lequel on les aura jettées, de la même manière qu'on fait l'infusion de thé.

« Il faut dès le second jour qu'on aura veu l'effet de ces remèdes en donner avis ici par une lettre, et on répondra fort exactement par la poste sur les nouveaux accidens qui pourroient survenir.

« Délibéré à Paris ce vingt-neuf août mil sept cent-vingt-cinq.

« MAHUDEL, doct. méd. »

Pour cette ordonnance qui fut rédigée, comme on voit, la veille même de l'incarcération de Mahudel à la Bastille, le médecin réclama quatre livres d'honoraires.

Arrest du Parlement de Grenoble qui légitime un enfant conçu par la force seule de l'imagination de sa mère (1) (1637)

« Entre Adrian de Montléon, seigneur de la Forge et Charles de Montléon, escuïer, seigneur de Bourg les Monts, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, appellans et demandeurs, et requestre du 26 octobre 636, tendant à ce qu'il fut dit que l'enfant du quel estoit lors enceinte dame Magdeleine d'Annemont espouse de Hierosme Auguste de Montléon, seigneur d'Aiquemère, fut déclaré fils filz illégitime d'iceluy seigneur son mary, et qu'en ce faisant lesdits appelans demandeurs seront déclarez seuls héritiers et habiles à succéder audit sieur d'Aiquemère d'une part, et ladite Magdeleine d'Annemont intimée et deffenderesse à l'intervention de ladite requeste d'autre part, et Claude d'Annemont, escuïer, seigneur de Martigné, tuteur d'Emmanuel jeune enfant depuis né de ladite dame d'Annemont intervenant avec Messire Gilbert Malimont, advocat de cette cour eslu pour subrogé tuteur et curateur audit Emmanuel d'autre part, — veüs les pièces de ladite production et la sentence dont est

(1) *Bibl. de l'Arsenal.* Ms. fr. 2890, fol. 63, LXIII[e] portefeuille de Phili bert de laMare.

appel, la requeste desdits de la Forge et Bourg les Monts contenant entre autres choses qu'il y a plus de quatre ans que ledit sieur d'Aiquemère n'a connu charnellement laditte dame Magdeleyne d'Annemont son espouse, ayant iceluy en qualité de capitaine de chevaux-légers esté pendant ledit temps au au régiment de Crosentan (?) deffenses de laditte d'Annemont au bas desquelles est son affirmation faite en justice par devant Mélinot, greffier en cette cour, soutenant qu'encor que véritablement ledit sieur n'ait esté de retour d'Allemagne et ne l'ayt veüe ny connue charnellement depuis quatre ans, néantmoins que la vérité est telle que laditte dame d'Annemont s'estant imaginée en songe la persone et l'attouchement dudit sieur d'Aiquemère son mary, elle recent les mesmes sentimens de conception et grossesse qu'elle eut pu recevoir en sa véritabie présence, affirmant depuis l'absenee de son mary pendant lesdits quatre ans n'avoir eu aucune compagnie d'home et n'ayant pourtant laissé de concevoir ledit Emanuel et qu'elle croit estre advenu par la force de son imagination, et, partant, demande réparation d'honeur avec despens, et interests, veü encore l'information en laquelle ont déposé dame Elizabeth d'Aibesse, épouse de Messire Louys de Pontrinal, sieur de Boutange, dame Louyse de Necard, espouse de Charles d'Albert, escuyer, sieur de Vivagos, maire de Salles, veufve de Louys Grandsan, escuyer sieur de Venont, et Germaine d'Orgeval veufve de feu Louys Doumois, vivant conseiller du Roy et thrésorier général en la Chambre des Comptes de cette ville, et par la déposition desquels résulte qu'au temps ordinaire de la conception avant la naissance dudit Emmanuel, laditte dame d'Annemont, espouse dudit sieur d'Aiquemère leur déclara qu'elle avait eu lesdits sentimens et signes de grossesse sans avoir eu de compagnie, mais après l'effort d'une forte imagination de l'attouchemant de son mary qu'elle s'estoit formée en songe, laditte déposition contenant en outre que tel accident peut arriver aux femmes et qu'en elles-mesmes telle chose leur est advenue et qu'elles ont conceu des enfans dont elles sont heureusement accouchées, lesquels provenaient de certaines conjonctions imaginaires avec leur mary absent et non de leur véritable copulation et veü l'attestation de Guillemette Garnier, Louyse d'Arman, Perrette Chauffage et Marie Laumond, matrones et sages-femmes contenant leur advis et résolution sur le faict que dessus et dont est question, lecture aussy faicte du certificat et attestation de maistres Louys Sardine, Pierre Mérande, Jacques Gassie, Hiérosme de Luison, et Eleonor de Belleval,

médecins en l'Université de Montpellier, l'information faite, à la requeste du procureur général du Roy, de la vie, mœurs et bone renommée de laditte d'Annemont et icelle par sa bouche et le serment d'elle pris audit cas, veü les conclusions du procureur général du Roy, la Cour ayant esgard auxdits affirmations et certificats desdits femmes et médecins dénommés au présent arrest, a débouté et déboute lesdits sieurs de la Forge et de Bourg les Monts de leur requeste, ordone que ledit Emmanuel est et sera déclaré filz légitime et vray héritier dudit sieur d'Aiquemère, et en ce faisant, laditte cour a condamné lesdits sieurs de la Forge et de Bourg les Monts à tenir laditte dame pour femme de bien et d'honeur dont ils luy donneront acte et justice, trois jours après la signification du présent arrest nonobstant l'absence dudit sieur d'Aiquemère par eux alléguée, ny autre chose proposée au contraire par lesdits sieurs de la Forge et de Bourg les Monts dont ils sont déboutez sans despens des causes principales et d'appel attendu la qualité des partyes.

Faict à Grenoble, en Parlement, le treizième febvrier mil six cent-trente-sept.

Signé par Collation : ROBELIN.

Documents communiqués par le Dr Roger GOULARD (*de Brie-Comte-Robert*).



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

WACHHOLZ Léon. Szpitale krahowskie.— LES HÔPITAUX DE CRACOVIE. Bibliothèque de Cracovie, n° 59, 1921, 134 p.

Wachholz, éminent professeur de médecine légale à Cracovie, a consacré ses loisirs à l'histoire de la médecine. Le sujet de la monographie aurait pu être riche et abondant, car l'auteur a envisagé une ville qui fut la plus riche en Pologne au point de vue des églises. Ainsi l'auteur décrit consécutivement les hôpitaux du Saint-Esprit, de Saint-Léonard pour les lépreux, de Saint-Valentin, de Saint-Simon, de Saint-Nicolas, de Sainte-Agnès, de Saint-Roch pour les Ecoliers, de Saint-Martin pour les prêtres pensionnés, de Saint-Sébastien pour ceux qui étaient atteints du mal de Naples et, en général, pour les maladies contagieuses, de Saint-Etienne, des Frères de la Miséricorde. des Sœurs de Charité, de Sainte-Hedvige, de Sainte-Barbe, de Saint-Lazare, de Saint-Louis, l'hôpital du chapitre de Cracovie, l'hôpital pour les aliénés, etc.
Le plus ancien fut celui du Saint-Esprit, fondé en 1220. Il exista jusqu'en 1885 et fut alors démoli pour faire place à un bâtiment moderne : le théâtre de Cracovie. Cet évènement fut l'objet d'une longue et ardente discussion au conseil municipal de Cracovie et la décision qui ordonna la démolition du bâtiment très ancien provoqua une protestation acharnée des partisans de la conservation des monuments anciens.

Pr SZUMOWSKI.

WITKOWSKI Stanislaw. Lekarz Mikotaj z Polski. — LE MÉDECIN NICOLAS DE POLOGNE Académie des Sciences et des Lettres de Cracovie. Mémoires de la Section philologique, 1919, 58, n° 4.

Ganszyniec Ryszard, Brata Mikotaja z Polski pisma lekarskie. — Les écrits médicaux du Frère Nicolas de Pologne. Travaux Scientifiques de l'Université de Poznan, section Humaniste, n° 2, 1920.

Deux éminents philologues polonais, Stanislas Witkowski et Richard Ganszyniec, tous deux professeurs à l'Université de Lwow, consacrèrent des études importantes à Nicolas de Pologne, médecin du XIII[e] siècle. D'après les uns Nicolas était Allemand, d'après les autres Polonais. Il était connu sous le nom de Nicolaus de Polonia ou Nicolaus Polonus. Ganszyniec suppose qu'il était Polonais provenant d'une origine lointaine allemande. Nous savons qu'il était Dominicain, qu'il séjourna vingt ans à Montpellier et qu'il fut médecin en Pologne à la cour de Leszek le Noir, prince de Sieradz, et de sa femme Griphine. Il vécut probablement dans la seconde moitié du XIII[e] siècle. Un ancien annaliste du XIV[e] siècle nous raconte qu'il prescrivait au prince Leszek et à sa femme des médicaments les plus abominables, des serpents, des lézards, des grenouilles et qu'à cause de cela le prince se rendit lui-même odieux au peuple.

Nous connaissons trois écrits que l'on dit être de Nicolas de Pologne : « Antipocras » et « Experimenta », ouvrages latins, et « Cyrurgia », ouvrage allemand. Johnsohn publia le texte des « Experimenta » et Sudhoff quelques chapitres de la « Cyrurgia ». Ganszyniec pris la chose au point de vue philologique et édita encore une fois les « Experimenta », en montrant que le texte de son édition diffère un peu du texte de Johnshon et publia aussi le texte tout entier de l'« Antipocras » et de la « Cyrurgia ». Au point de vue philologique le livre de Ganszyniec est excellent et pourrait servir de modèle pour de semblables travaux. A côté du texte latin se trouve une traduction polonaise. Le point de vue historique et médical n'est pas épuisé par les deux auteurs et Ganszyniec annonce qu'il publiera une seconde partie de son ouvrage.

Le ton de l'Antipocras est très polémique, même, ce qui n'est pas étonnant pour une œuvre du moyen âge, peu élégant. Nicolas attaque surtout un médecin « petit de nom et de fait » (hic invehitur in Medicellum re et nomine, parvum quidem corpore, minorem scientia...), peut-être un adversaire de Montpellier. Ganszyniec cherchait ce personnage qui portait peut-être un nom se rapprochant du mot « medicellus », mais ses recherches jusqu'à présent n'ont pas donné de résultats.

Il faut ajouter que l'ouvrage de Ganszyniec parut sous les

auspices de l'Université de Poznan (Posen), la plus jeune des Universités de Pologne, qui cependant a déjà réussi en quelques années à publier plusieurs dizaines d'ouvrages importants. Pr Szumowski.

Birkenmajer Alexandre, Studja nad Witelonem. — Les études sur Witelo, 1re partie. Archives de la Commission pour l'étude de l'histoire de la philosophie en Pologne, édition de l'Accadémie des Sciences et des Lettres de Cracovie 1921, 149 p. IIme, IIIme et IVme partie. Comptes rendus de l'Académie des Sciences et des Lettres de Cracovie 1920, N° 7, 1922, N° 3.

Alexandre Birkenmajer, fils de l'historiographe de Copernic Louis Birkenmajer, consacra plusieurs études minutieuses à Witelo, savant silésien du XIIIe siècle, fils d'un colon thuringien et d'une polonaise, philosophe qui considérait la Pologne comme étant sa patrie.

Witelo était mathématicien, physicien et philosophe, cependant ses ouvrages ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de la médecine. Déjà Haller vantait son ouvrage *Perspectiva* qui contient une description anatomique et physiologique de l'œil. Birkenmajer découvrit deux écrits de Witelo jusqu'à présent tout à fait inconnus : *De natura daemonum* et *De primaria causa pœnitentiæ* et publia les textes latins dans son mémoire de 1921. L'écrit *De natura dæmonum* prouve que Witelo connaissait bien la médecine.

Witelo parle des démons au point de vue naturel et au point de vue surnaturel. Le point de vue naturel est médical. Il admet l'existence des apparitions qui peuvent tourmenter des aliénés (*frenetici*, *mélancholici*, *epileptici*). Mais aussi les gens bien portants peuvent en souffrir surtout pendant le sommeil quand les « humeurs » se bouleversent. Les gens disposés à la mélancolie voient quelquefois au crépuscule des apparitions. D'ailleurs beaucoup de choses dépendent, d'après Witelo, de la perspective qui peut être la cause de ce que les objets petits peuvent nous apparaître grands et effrayants.

Witelo est néoplatonicien. Il admet l'existence aussi de vrais démons qui peuvent avoir même un corps. En parlant des organes corporels des démons, Witelo en donne une preuve en citant le cas qui devait avoir lieu à Padoue: *mulier quaedam Paduana confessa fuit sacerdoti cuidam hircum cornutum secum concubuisse qui post concubitum disparuit nec amplius visus est; et istud accidit Paduae anno Domini 1262*. Ainsi une pauvre hystérique avec ses hallucinations sexuelles mal

interprétées donna au moyen âge une preuve de plus de l'existence des démons.

Witelo connaissait aussi les thermes sulfureuses d'Italie.

Le savant silésien fit ses études à Padoue où il séjourna quelques années probablement entre 1260 et 1268 pour y étudier le droit canon. Il mentionne aussi dans ses écrits son séjour à Paris. Les détails de sa vie sont inconnus.

Ses ouvrages furent beaucoup lus au moyen âge. Les premières traces de l'existence de son ouvrage *De natura daemonum* furent trouvées par Birkenmajer à Cracovie. Le manuscrit contenant l'*Epitome tractatus Witelonis de natura daemonum* se trouve dans la Bibliothèque Nationale de Paris dans le mss. latin N° 14796. Le texte latin a été imprimé dans le mémoire de Birkenmajer, édité par l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres de Cracovie.

Pr SZUMOWSKI.

LYNN THORNDIKE. — A HISTORY OF MAGIC AND EXPERIMENTAL SCIENCE DURING THE FIRST THIRTEEN CENTURIES OF OUR ERA, New York, the Macmillan Company, 1923, 2 vol in-8°, XL-835 et 1036 p.

L'idée maîtresse de cet ouvrage est que les premiers expérimentateurs ont été des magiciens et qu'il est donc tout à fait impossible d'étudier séparément l'histoire de la magie et celle des origines de la science expérimentale.

Le livre de M. Thorndike, professeur d'histoire à Western Reserve University (Cleveland, Ohio) et auteur d'une histoire de l'Europe médiévale, est le fruit de vingt années de labeurs; il s'imposera à l'attention du philosophe, comme à celle de l'historien qui trouveront en lui un excellent répertoire des opinions scientifiques émises au cours des treize premiers siècles de notre ère. Ce livre, bourré de faits et où l'histoire de notre art tient une place importante, est d'un maniement aisé, grâce à des tables établies avec beaucoup de soin.

Dr Ernest WICKERSHEIMER.

OLUF THOMSEN og VILH. JENSEN. — LOUIS PASTEUR, MINDESKRIFT UDGIVET PAA HUNDREDAARSDAGEN FOR HANS FÖDSEL, Köbenhavn, Levin og Munksgaards forlag, 1922, in-8°, 297 p., fig et pl.

C'est un hommage rendu par des savants danois à notre illustre compatriote, à l'occasion de son centenaire.

Il s'ouvre par une poésie danoise de 28 vers écrits par Otto Gelsted en l'honneur de Pasteur. Cette poésie est suivie d'une biographie de Louis Pasteur par Vilh. Jensen et du dis-

cours de réception de Pasteur à l'Académie française, traduit en danois et annoté par Oluf Thomsen. Pasteur est ensuite étudié en tant qu'artiste par Oluf Thomsen et en tant que chimiste par Einar Biilmann. N. Hjelte Claussen fait ressortir l'importance de l'œuvre de Pasteur au point de vue de l'industrie, M. Christansen au point de vue de la médecine vétérinaire, Oluf Thomsen retrace l'importance de ses découvertes pour la connaissance des maladies qui s'attaquent à l'homme et C. J. Salomonsen fait l'historique des polémiques qui dressèrent contre Pasteur les adversaires des théories microbiennes, tandis que Thorvald Madsen donne une description de l'Institut Pasteur de Paris.

La mémoire de Pasteur est particulièrement honorée en Danemark. On y trouve une Société Pasteur où se groupent ses admirateurs et une Fondation Pasteur ayant pour but de permettre à de jeunes Danois de poursuivre en France leurs études. Enfin les armes de Pasteur, parmi celles des autres grands-croix de l'ordre du Dannebrog, ornent la chapelle royale de Frederiksborg (1).

Dr Ernest Wickersheimer.

Sir d'Arcy Power ét C. J. S. Thompson. — Chronologia medica.., 1 vol. in-16 de IV-278 pages, Londres 1923.

Cet ouvrage, conçu d'après un plan essentiellement nouveau, se compose d'une série de notices concises relatives à la biographie des médecins les plus célèbres, à la fondation des écoles médicales, aux grands fléaux épidémiques et, d'une manière générale, à tous les évènements qui se rattachent à l'histoire de la médecine. Les auteurs ont adopté l'ordre chronologique, ce qui rend les recherches faciles.

Le nombre de faits condensés dans ce petit ouvrage est considérable. Ils concernent tous les peuples depuis les temps légendaires jusqu'à l'époque contemporaine. On conçoit donc qu'il ait pu se glisser quelques omissions. J'en signalerai au hasard, quelques-unes : *Pline le Naturaliste*, dont la lecture est si attrayante pour ceux qui s'intéressent à la médecine populaire, — *Marcellus Empiricus* (ve s.) ; — *Démétrius Pépagomenos*, auteur d'un traité de la goutte sous Michel Paléologue XIIIe s.) ; — *Gui Patin*, qui exerça sa verve satyrique contre les partisans de l'antimoine au XVIIe s. ; — Fagon, le médecin de Louis XIV ; — au XIXe siècle : *Alibert* ; *Cor-*

(1) V. Maar. — « L'ordre du Dannebrog et la science médicale », *Bulletin de la Société française d'histoire de la Médecine*, XIII (1914), p. 268-281, 4 fig.

visart, Bretonneau, Cruveilhier, Davaine, Ricord, Alf. Fournier, Brouardel, Péan, Just-Lucas Championnière, Terrier, etc.

Malgré ces lacunes, qui pourront être comblées dans une nouvelle édition, ce petit livre est appelé à rendre les plus grands services à tous ceux qui s'adonnent aux recherches médico-historiques.

Pr E. Jeanselme.

L. Moulé. — Note sur la Fontaine minérale de Vitry-le-François. L'Almanach Matot-Braine, 1918-1921, p. 382 à 395.

En 1738, Blanchard, docteur en médecine à Vitry-le-François, analysa l'eau d'une source, située en dehors des fortifications de la ville, sur le bord de la Marne. Satisfait de son examen, il en envoya un échantillon à Grosse, docteur en médecine de la Faculté de Paris et de l'Académie royale des sciences. Celui-ci, dans un mémoire, en forme d'analyse, du 6 octobre 1738, comparait l'eau de cette source à celle de Passy et de Forges, et lui attribuait des propriétés médicinales analogues à celles des eaux minérales d'Attancourt (1).

Le Dr Blanchard rédigea alors un mémoire, qu'il adressa à la municipalité de Vitry-le-François qui fut lu, ainsi que celui du Dr Grosse, en séance du Conseil, le 11 mars 1739. Le 8 avril, les médecins, chirurgiens et pharmaciens de Vitry, convoqués à l'hôtel de ville, furent unanimes à reconnaître les propriétés curatives de cette source et la municipalité fit le nécessaire pour la rendre accessible au public.

Nous n'avons que très peu de renseignements sur son exploitation. L'abbé Boitel (2) dit qu'on y venait de très loin, même en pélerinage, car elle était très efficace, surtout dans les maladies des yeux. Massenat (3) écrit, le 8 juin 1748, qu'on y envoya plusieurs soldats blessés, pour y achever leur rétablissement. Manguin, chirurgien major de l'hôpital militaire de Vitry, a vu, dans sa jeunesse, les médecins conseiller l'usage de ces eaux dans différents cas ; mais il ajoute que leur réputation était localisée dans la région vitryate.

(1) Suite de la Clef ou Journal historique sur les matières du temps, par le sieur C. J., Octobre 1740, T. 48, p. 256 à 259. Mémoire de M. Grosse (*Journal de Verdun*). A Paris, chez la Ve Ganeau 1740 Bibl. Nat. Lc 2 62.

(2) Abbé Boitel. — Histoire de l'Ancien et du nouveau Vitry ou de Vitry-en-Perthois et de Vitry-le-François. *Châlons. Boniez-Lambert*, 1841, in-16, p. 209.

(3) Amédée Michelet. — Le Journal de Massenat. *Mémoires de la Société des Sciences et des Arts de Vitry-le-François*. T. XXVIII, p. 22.

« Malgré l'avantage qui pouvait résulter de cette fontaine, dont les eaux, prises sur place, étaient meilleures que celles de Sermaize (1) et d'Attancourt (2) transportées à Vitry, on l'a abandonnée ; la rivière occupe actuellement son bassin qu'on avait couvert et il n'est guère possible, dans l'état actuel des choses, d'en faire usage (3) ».

Le 11 juin 1789, il est à nouveau question de cette source au conseil municipal qui chargea deux des notables de la ville de faire des recherches pour la retrouver. Elles restèrent sans doute sans résultat car, par décision du 9 thermidor an V, le conseil nomma une commission pour faire de nouvelles recherches, en se basant sur les indications de Lesaint, chef de la manufacture de l'hôpital qui, depuis plusieurs jours reconnu des indices de la réapparition de cette source.

Moreau, officier de santé, dans un rapport très documenté (4), lui reconnut des propriétés ferrugineuses et médicinales et donna le conseil de la mettre en état de rendre des services, ce que fit le conseil municipal le 19 prairial en VI. Ellc existait sans doute encore en 1833, car nous possédons une note manuscrite dc Dalleux, pharmacien à Vitry, qui en fit l'analyse, le 25 mars 1833. Depuis elle disparut par suite des travaux de terrassements exécutés par le génie militaire.

En 1858, rctrouver cette source fut une des grandes préoccupations du sous-préfet de Vitry, mais la municipalité ne mit pas grand empressement à lui venir en aide et il n'en fut plus question.

Aujourd'hui, par suite du démantèlement de la place, elle est à nouveau irrémédiablement perdue, enfouie sous la masse volumineuse des terres provenant des remparts.

PETRE TRISCA. — APERÇU SUR L'HISTOIRE DE LA MÉDECINE PRÉVENTIVE [Préface par M. le Pr Jeanselme], Paris, Maloine, 1922, in-8°, 603 p., 50 fr.

Une documentation abondante est à la base de ce travail dans lequel l'auteur a tenté d'esquisser à grands traits l'histoire de la médecine préventive depuis l'antiquité jusqu'à nos jours ; encore est-elle loin d'être complète et l'auteur, semble-

(1) Arrondissement de Vitry-le-François (Marne).
(2) Arrondissement de Vassy (Hante-Marne).
(3) MANGUIN. — Topographie médicale de Vitry-le-François et de ses environs. *Journal de Médecine militaire* de Dehorne, t. IV, 1785, p. 257 à 315. Cf. Dr Mougin, Etudes et recherches sur l'hygiène locale. *Société des Sciences et arts* de Vitry-le-François, t. , p. 585. XXIII
(4) Archives, 2e série. M, 11 ; dossier 1.

t-il, en aurait pu tirer un meilleur parti. Certains chapitres, dont on ne méconnaîtra pas l'intérêt de curiosité, tel celui — presque littéralement traduit de Kotelman — sur l'hygiène dans les prédications allemandes du moyen âge, occupent une place par trop importante, alors que d'autres auraient mérité un développement plus considerable. Mais, tel qu'il est, ce travail n'en sera pas moins consulté avec fruit et il a le mérite de nous rendre facilement accessibles un grand nombre de publications allemandes parues dans ces dernières années.

J. A.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

---

G. Laurent. — *Quelques notes sur les dernières années du chirurgien Souberbielle, le médecin de Robespierre*, Rev. hist. de la Révol. française, nº 41, janv.-mars 1923, p. 56-59. — Le 29 mars 1793, deux chirurgiens furent attachés au tribunal révolutionnaire. Bernard Naury et Souberbielle. Ce dernier siégea bientôt parmi les jurés, et fut, à ce titre, chargé de juger Danton et Marie-Antoinette. Survivant à la Révolution, il adhéra vers 1830 aux doctrines socialistes et aux théories phalanstériennes de Fourier, et lorsqu'il mourut à Paris, 16, rue Royale-Saint-Antoine, le 10 juillet 1846, âgé de 92 ans, Victor Considérant annonça son décès dans son journal, *La Démocratie pacifique*. M. Laurent reproduit ces entrefilets qui donnent quelques détails intéressants sur les derniers jours et les obsèques du vieux lithotomiste.

J. Noir. — *Mœurs chirurgicales d'autrefois. L'histoire d'une opération : la taille par le grand appareil. Une famille illustre de chirurgiens :* les *Colot*. Le Concours médical, 45e année, nº 19 bis, 16 mai 1923, p. 1840-1855. — Les origines de la taille ; la légende du franc-archer ; l'histoire du grand appareil et de la famille Colot; généalogie des Colot ; leur secret, leur fortune ; les charlatans opérateurs ; un moine opérateur errant : frère Jacques de Beaulieu. Le crépuscule des lithotomistes : frère Côme.

R. Baudet. — *Le* XVIIIe *siècle pittoresque, grands malades et grands médecins*. Conférencia, journal de l'Univ. des Annales, 17e année, nº 12, 1er juin 1923, p. 524-543. — Médecins de rois : Fagon, Chirac, Mareschal; un grand médecin : Tronchin ; un grand malade : Voltaire.

A. Lods. — *Un pasteur protestant français véritable inventeur de la vaccine*, Revue chrétienne, 71e année, mai-juin 1923, p. 199-201. — Il s'agit de Jacques-Antoine Rabaut-Pomier, pasteur de l'Eglise réformée à Montpellier, et frère de Rabaut Saint-Etienne. Ce Rabaud aurait été frappé de l'analogie de la picote ou *cow-pox* avec la variole, et constaté le premier que les vachères qui soignaient les bestiaux malades étaient réfractaires à la variole ou n'en avaient qu'une atteinte légère. Il engagea quelques médecins français, à inoculer le *cow-pox* à l'homme ; ce fut sans succès. Mais s'étant lié en 1784 avec un habitant de Bristol, James Ireland, qui passait l'hiver à Montpellier, il entra en relations par son intermédiaire avec un médecin anglais, le Dr Pugh, qui lui promit d'en faire part à ses confrères, en particulier à son ami Jenner. Celui-ci ne parla point de Rabaut dans le mémoire qu'il publia en 1798 sur la vaccine, mais la priorité du Français fut reconnue par Ireland dans une lettre qu'il adressa de Bristol à Rabaut, le 12 février 1811, missive aujourd'hui conservée à la Bibliothèque de l'histoire du protestantisme français, dans la collection Coquerel, et dont M. Lods donne le texte. Pugh, mort depuis six ans, n'y pouvait plus joindre son témoignage personnel.

R. Combes de Patris. — *L'inoculation et la morale au* XVIIIe *siècle*. Rev. des études historiques, août-juin 1923, fasc. 127. pp. 177-184. — L'inoculation de la petite vérole connut au XVIIIe siècle des défenseurs enthousiastes et des détracteurs non moins convaincus. La Condamine, l'abbé Raynal, Voltaire, les encyclopédistes sont pour la nouvelle méthode ; la Faculté de médecine, après des discussions ardentes, ne se résout qu'à la tolérer, le Parlement l'interdit ; de même la Faculté de théologie qui considère que s'exposer à un risque mortel constitue une atteinte aux lois divines. Ces anathèmes jetaient le trouble dans les esprits et dans les consciences. Il se trouvait cependant, même dans le clergé, des hommes de bon sens : un clerc de Sorbonne, l'abbé Marie, censeur royal et professeur de mathématique au collège Mazarin, écrivait le 28 mars 1773 à l'un de ses compatriotes du Rouergue : « L'inoculation est bonne à tous égards, et je ne crois point du tout qu'elle soit contraire au décalogue comme on a voulu le faire croire. Prévenir une maladie mortelle, se préparer à l'amortir, suivre l'exemple de tant de personnes vraiment pieuses qui se font inoculer tous les jours, ce n'est point là, de quoi allarmer une conscience droite et même délicate ». La mort de Louis XV, emporté par la variole, et l'exemple de la famille royale, qui

se fit, après cet évènement, inoculer par précaution, firent taire les casuistes et donnèrent raison à Voltaire : « Un temps viendra, écrivait-il, où l'inoculation entrera dans l'éducation des enfants et qu'on leur donnera la petite vérole comme on leur ôte leurs dents de lait pour laisser aux autres la liberté de croître. »

H. Leclerc. — *Les origines de la médecine au Brésil d'après Guillaume Pison*. La Presse médicale, n° 40, 19 mai 1923, p. 833-837. — Après avoir exercé la médecine à Leyde et à Amsterdam, Pison partit en 1637 pour le Brésil, avec le comte Maurice de Nassau, et un jeune naturaliste allemand, Georges Marggraf. Pison séjourna pendant plusieurs années dans l'Amérique du Sud, et publia ses observations dans un ouvrage intitulé : *De medicina brasiliensi libri IV*. Marggraf, mort eu 1644 sur les côtes de Guinée, avait laissé d'autres notes que J. de Laët publia sous le titre : *Historiæ rerum naturalium Brasiliæ libri VIII*. Les deux ouvrages furent réunis et réédités en 1648 sous le titre : *Historia naturalis Brasiliæ*. Ce volume abonde en remarques curieuses sur la faune, la flore, les plantes médicinales, la nosographie, les pratiques thérapeutiques et superstitieuses des indigènes. C'est à Pison qu'on doit la première description de la canne à sucre.

Grangée. — *Le secret de l'aiguille creuse. Un illustre inconnu : Pravaz. Sa seringue et les origines de la médication hypodermique*. Rev. de thérap. moderne illustrée, 2e année, n° 5, mai 1923, p. 3-8. — Charles-Gabriel Pravaz naquit le 24 mars 1791 à Pont-de-Beauvoisin (Isère), où son père exerçait la médecine avec honneur. Cela n'empêcha point l'infortuné docteur d'être jeté en prison en compagnie de sa femme, pendant la Révolution ; l'enfant fut incarcéré avec ses parents au couvent de Sainte-Marie-d'en-Haut, à Grenoble. L'heure de leur libération ayant enfin sonné, le jeune Charles fut initié aux humanités par son père et deux de ses oncles, l'un ci-devant Bénédictin, l'autre ci-devant Jésuite. Etudiant, il continua ses classes à Grenoble, devint régent de mathématiques au Collège de Pont-de-Beauvoisin et entra finalement à l'Ecole polytechnique, juste à temps pour prendre part, avec ses camarades, à la défense de Paris. C'était en 1814 : les polytechniciens firent bravement leur devoir à la barrière du Trône. Après Fontainebleau, Pravaz renonça à la carrière des armes, rentra dans sa famille, puis, optant pour la médecine gagna Paris où il donna, pour vivre, des leçons de mathématiques. Il soutint en 1824 sa thèse inaugurale sur la *Phtisie laryngée*, se fixa

dans la capitale, épousa une demoiselle Gambès qui dirigeait un pensionnat de jeunes demoiselles, et, dans ce milieu juvénile, s'essaya à l'orthopédie. Il étudia les causes et le traitement de la scoliose, inventa le traitement de la luxation congénitale de la hanche, et avec un tel succès que le pensionnat, transféré à Passy, puis à Lyon, devint un établissement orthopédique réputé. Il imagina ensuite de traiter les anévrysmes par l'électro-coagulation, mais l'électro-puncture ne fut appliquée sur l'homme que par Pétrequin. Enfin, il préconisa la guérison des anévrysmes par les injections de perchlorure de fer instillé dans le sac au moyen d'une aiguille creuse; mais ce procédé, expérimenté sur les chevaux avec Lallemand et le vétérinaire lyonnais Lecoq ne fut pratiqué sur l'homme avec succès, que par Raoult des Longchamps. — Le grand titre de gloire de Pravaz, c'est son invention de la thérapeutique hypodermique: en 1852, Charrière exécuta sur ses indications la première seringue à aiguille creuse. Ce ne fut pas sans difficultés que le fabricant parvint à mettre au point sa technique : la soudure était délicate, le calibrage contrarié par des bavures, l'étanchéité par des fuites. Après 1871, la maison Charrière acheta les vieux stocks de mitrailleuses liquidés par l'Administration de la Guerre, et, des tubes de mitrailleuses convenablement étirés, recuits, retrempés, fit enfin des aiguilles solides et perméables. Un inconnu imagina d'en tailler le bec en biseau. Vers 1895, un souffleur de verre, Fournier, inventa notre seringue-cristal, toute en verre, bien différente du vieil instrument initial de Pravaz.

Le premier médecin qui employa la seringue de Pravaz pour des injections sous-cutanées de morphine, puis d'atropine, fut un Ecossais, le Dr Wood. La méthode hypodermique était née. Quelques mauvais génies, penchés sur son berceau, en entravèrent les progrès : les physiologistes discutaient gravement sur le point de savoir si la peau était capable d'absorption. Puis, à la période préantiseptique, le défaut de stérilisation des solutions injectées et des instruments n'allait pas sans graves mécomptes. Les découvertes pastoriennes ont permis d'en tirer, depuis lors, les éminentes ressources dont bénéficie notre pratique journalière. Et il était bon de rappeler à l'ingratitude contemporaine le nom de ce précurseur oublié, qui fut un consciencieux et un modeste, un homme utile entre tous : Pravaz.

A. Martin. *Un drame au château d'Orcher* 1523, Rec. de la Société Havraise d'études diverses, 1922, p. 99-102. —

Gilles Le Roy, sieur du Plessis, capitaine de la nef L'*Hermine*, époux de Catherine de Brézé, et châtelain d'Orcher en Normandie, avait un maître d'hôtel dont la fille, fort avenante, fut séduite par un gentilhomme de sa suite. Le maître-queux résolut de se venger du séducteur et sema une poudre vénéneuse sur un oison qu'il servit à table. Le coupable en mangea, ainsi que les autres convives, et fut bientôt pris de symptômes graves d'empoisonnement; mais tandis que treize autres en moururent le soir même, il en réchappa, s'étant jeté « tout nud dans le fumier chaud des chevaux de l'escurie de la maison, qui le préserva de la mort avec quelque breuvage dont il auroit usé sur l'heure », mais « ledit gentilhomme devint tout pellé en son corps depuis le couppeau de la tête jusqu'à la plante du pied ». Par contre, la donzelle, qui avait aussi goûté de l'oison, succomba la quatorzième ; ce que voyant, le cuisinier son père voulut également mettre fin à ses jours en avalant les restes. M. Martin rappelle à ce propos, qu'il y a quelques années une châtelaine d'Orcher faillit périr de semblable façon en dégustant avec ses invités, dont l'un mourut, un canard à la Rouennaise.

R. Mauger, *Lanternes des morts (lampiers, tournièles, fanaux de cimetière)*, Rec. des publ. de la Société Havraise d'études diverses, 1922, 2e et 3e trimestres, p. 138-145.

F. Helme, *Autour d'un portrait de Laënnec*, Revue de thérap. moderne illustrée, 2e année, n° 4, avril 1923, p. 3-6. — Le Dr Helme est allé en pélerinage jusqu'au cimetière de Ploaré, où Laënnec dort de l'éternel sommeil; je ne veux pas qu'une analyse vous dispense de lire ses feuilles de route : ce sont pages comme on n'en écrit plus guère, et que vous me remercierez de vous avoir signalées.

Dr P. Delaunay, *Le Service médical dans les Hôpitaux du Haut Maine sous l'Ancien Régime*, Rev. hist. et archéol. du Maine, 2e s., t. III, 1923, 1e et 2e livr., p. 3-33 et 69-83.

Dr Fernel. *Le premier médecin de l'Empereur, Corvisart*, Rev. thérap. des alcaloïdes, 32e année, n° 24, mai 1823, p. 9-19.

X... *Variétés historiques. Les médecins, chirurgiens, pharmaciens et hôpitaux du district de Baugé* (1791), Archives médicales d'Angers, 27e année, n° 5, mai 1923, p. 105-106. — Il n'existe en 1791 que trois médecins dans tout le district, deux à Baugé, un à Beaufort, partout ailleurs l'exercice médico-chirurgico-pharmaceutique est aux mains des chirurgiens de

campagne, en nombre suffisant. Il n'existe de pharmaciens — on en compte deux — qu'à Baugé, où les Sœurs de l'Hôpital et de la Providence leur font concurrence. Il y a un hôpital à Baugé, un à Beaufort, deux hospices à Baugé (Incurables, Providence) deux à Beaufort (sous les mêmes titres), un à Longué (La Providence), un à Mazé (L'Hôpital).

R. Gauchet, *Histoire de l'Hôpital Saint-Julien de Château-Gontier*, Bull. Comm. hist. et archéol. de la Mayenne, 2ᵉ s., t. XXXIX. fasc. 136, 1922, p. 281-314. — Dépenses de l'hôpital aux xvııᵉ et xvıııᵉ siècles ; coût de la vie (4 porcs : 80 à 120 livres !) ; administration et réglements de 1673, 1716, 1760 ; mais les « dames épouzes » de MM. les administrateurs sont les premières à les violer pour introduire leurs protégés dans les salles, alors qu'on refuse les propositions d'admission signées du chirurgien ! (1770) ; receveurs ; aumôniers ; Sœurs Augustines. Personnel médico-chirurgical : les médecins de la ville exercent leurs fonctions par quartier ; en reconnaissance de quoi ils bénéficient de quelques allégements d'impôts : en 1700, Pierre Arthuis exerce sans gages, à condition qu'il ne sera pas taillé à plus de 20 livres, qu'on le dispensera du logement des gens de guerre, et que son taux de gabelle sera réduit de 6 mesures à 4 mesures de sel. En 1725, le médecin adjoint Huart sera exempt des gens de guerre, et taxé à 5 sols de taille par an tant qu'il sera célibataire, à 100 sols au maximum après son mariage. En 1766, l'Hôtel de Ville ayant supprimé cette dernière prérogative, et abandonné les médecins à la discrétion des collecteurs, les Esculapes menaçent de se mettre en grève ! On convient finalement que le receveur de l'Hôpital paiera l'excédent éventuel. En 1782, on décide que l'Hôtel-Dieu payera la taille des médecins jusqu'à 5 livres, et accessoires à proportion, le surplus demeurant à leur charge. Mêmes dégrèvements en faveur des chirurgiens, qui servent par quartier, aidés même, en 1728, par le *frater* de la veuve de la Fuye qui continue de tenir boutique. En 1730, les chirurgiens sont dispensés de loger les soldats, et taxés à un minimum de taille. L'article se termine par un inventaire de l'apothicairerie, flacons, chevrettes, boitiers pour électuaires et opiats, pots, poudriers, gobelets, etc. et le récit des troubles révolutionnaires : pour refus obstiné du serment civique, les Augustines sont finalement incarcérées à la Maison d'arrêt des Ursulines le 1ᵉʳ ventose an II (19 février 1794).

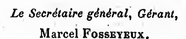
H. Leclerc. *Les plantes médicinales des colonies françaises, l'Eucalyptus*, Presse médicale, nº 38, 12 mai 1923, p. 791-793.

H. Leclerc. *Le cajeput et le niaouli, Ibid.* N° 43, 30 mai 1923, p. 896-899.

P. Delaunay. *L'aventureuse existence de Pierre Belon du Mans,* Revue du xvie siècle, t. X, fasc. 1-2, 1923, p. 1-34. — Voyage de Pierre Belon dans le Levant, à la suite de MM. d'Aramont et de Fumel (1546-49.)

L. Binet, *J. P. Langlois* (1862-1923). — X..., *O. Josué,* Presse médicale, n° 50, 23 juin 1923, p. 1042-1045. — Par une singulière coïncidence, on vient de voir disparaître en même temps les deux expérimentateurs dont les travaux avaient élucidé après ceux de Brown-Séquard, la physiologie normale et pathologique des glandes surrénales : dès 1896-1897, Langlois avait démontré que les surrénales sont des glandes vasculaires sanguines indispensables à la vie, chargées de neutraliser les poisons issus du fonctionnement musculaire ; qu'elles agissent sur la pression sanguine ; que leur fonctionnement peut être vicié ou aboli par les infections ; il entreprit les premiers essais d'opothérapie surrénale. De son côté, Josué montra que l'hyperadrénalinémie peut être un facteur d'athérome. Par la suite, leurs travaux s'orientèrent vers d'autres voies : Langlois s'attaqua au mécanisme de la thermorégulation, puis aux questions d'hygiène industrielle et sportive ; Josué se spécialisa dans les études de cardiologie. Tous deux, morts avant l'heure, laissent une œuvre considérable.

Dr Paul Delaunay.



Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 3 Novembre 1923.

Présidence de M. le Dr G. Hervé.

Etaient présents: MM. Avalon, Barbillion, Brodier, Boulanger, Bugiel, Fosseyeux, Grünberg, Jeanselme, Hahn, Laignel-Lavastine, Ménétrier, Neveu, Olivier, Regnault, Sevilla, Vinchon.

Excusé: Barbé.

Démission: M. le Dr Berchon, de Binic (Côtes-du-Nord).

Candidat présenté: M. le Dr Pechenart, de Rethel (Ardennes), par MM. Hervé et Fosseyeux.

Décès: M. le Président fait par du décès, survenu pendant les vacances, de M. le Dr P. Hamonic et de M. le Dr Chaumont, deux des membres les plus anciens de la Société ; cette nouvelle est accueillie par des regrets unanimes.

M. le Pr Ménétrier offre au Musée diverses pièces: un état des traitements des professeurs de la Faculté, en 1834, avec signatures; une liste imprimée des apothicaires du roi, XVIIe siècle ; une série de portraits de Pasteur, don de M. le Dr Pasteur-Vallery-Radot.

M. le Dr Vinchon offre à la Bibliothèque un exemplaire des statuts de la Faculté (édit. de 1660).

M. le Pr Jeanselme rend compte en ces termes du volume de M. le Dr Brodier sur *J.B. Alibert :*

J'ai l'honneur de présenter à la *Société d'Histoire de la Médecine* un ouvrage sur P-L. ALIBERT (1768-1837). Il est dû à la plume érudite et élégante de notre collègue, le Dr Brodier, conservateur du Musée et de la Bibliothèque de l'Hôpital Saint-Louis.

L'auteur nous dépeint Alibert sous ses multiples aspects: l'homme privé, sa forte culture littéraire et ses relations avec la plupart des hommes illustres de son temps; l'observateur sagace et pénétrant qui a créé des types morbides encore aujourd'hui classiques; le fondateur de la dermatologie qui a jeté les bases d'une nosographie naturelle des affections cutanées sous cette forme pittoresque d'un Arbre généalogique des dermatoses; le professeur incomparable, à la voix chaude et colorée, à l'expression toujours heureuse, qui faisait ses leçons à l'ombre des tilleuls de l'hôpital Saint-Louis, et tenait ses nombreux auditeurs sous le charme de sa parole; le philosophe enfin dont le curieux ouvrage sur la *Physiologie des passions* révèle la profonde connaissance du cœur humain.

M. Brodier ne s'est pas borné à écrire la vie d'un médecin éminent; il a fait plus et mieux. Il a situé Alibert dans le large cadre où il a évolué au cours de sa longue carrière. C'est une page de notre histoire nationale qu'il évoque, et combien tourmentée !

Alibert est le reflet d'une époque de transition. A l'ancienne monarchie, qui vient de s'écrouler, il doit sa culture, son style pompeux qui n'est pas toujours exempt d'enflure et ses tendances traditionnalistes; à l'esprit nouveau, né de l'Encyclopédie, il emprunte la méthode scientifique, la rigueur de l'observation qui ont rendu son œuvre féconde et durable.

Tous les médecins qui s'intéressent à l'histoire de notre art, — et ils sont nombreux parmi nous, — parcoureront avec plaisir les pages substantielles et attrayantes où notre collègue retrace la vie, si pleine de contrastes, du grand dermatologiste français.

M. le Pr Jeanselme communique également une note envoyée par M. le Dr Gemayel, de Beyrouth, sur la plus ancienne mention d'une épidémie d'influenza (avril 1160, tirée de l'Histoire de Damas, d'Ibn el Halansi) et de la plus ancienne mention de la maladie du sommeil, qui figure dans l'Histoire d'Ibn-Khaldoun.

M. le Dr Laignel-Lavastine présente l'étude de M. Moulé sur l'*Hygiène dans les poèmes homériques*, qui donne lieu à diverses observations de M. le Dr Regnault; ce sujet vient de faire l'objet d'un travail de M. Quirino Celli, *La medecina grecce nelle tradizione mithologique e Omeriche*, 1923, avec gravures.

M. le Dr Laignel-Lavastine lit une note sur l'*Histoire du grand sympathique*, dont il vient de faire une étude approfondie pour le *Traité de médecine et thérapeutique* (Baillière, 1924.). Il rappelle que le nom de *nerf grand sympathique* est dû à Jacques-Bénigne Winslow « à cause de ses communications très fréquentes avec la plupart des autres nerfs principaux de tout le corps humain ». De plus, Winslow appele *petit sympathique* « la portion dure des nerfs auditifs » c'est-à-dire le facial et nerfs *moyens sympathiques* « les nerfs de la huitième paire nommés par les anciens vagues ». Et l'on ne peut qu'admirer l'intuition de Winslow rapprochant déjà le vague du grand sympathique, comme après de Blainville, Dastre et Morat, Thébault, Laignel-Lavastine l'avait fait dans sa thèse. Le système nerveux régulateur des fonctions de nutrition fut, dès 1898, appelé *Autonome* par Langley. Par un phénomène de transfert fréquent en sémantique, cette épithète, mauvaise d'ailleurs, passa du tout à la partie et aujourd'hui, après Eppinger et Hess, elle désigne chez certains pathologistes, ce qui dans le système régulateur de la nutrition, n'est pas le sympathique proprement dit, ou orthosympathique (ὀρθος droit). Aussi, pour éviter toute ambiguité, l'auteur conclut-il en appelant holosympathique (ὅλος entier) l'ensemble du système régulateur de la nutrition, qui comprend essentiellement l'orthosympathique et le parasympathique de Langley.

M. le Dr Bugiel fait un compte rendu détaillé de l'ouvrage du polonais Bedmarski; l'*Oculistique dans les herbiers polonais* des XVIe *et* XVIIe *siècles*, paru à Lemberg en 1917..

M. le Pr Jeanselme continue ses remarquables études médico-historiques par un travail sur la *Goutte et les tares nerveuses dans la dynastie des Osmanlis*, dont il a puisé les éléments chez les historiens grecs et turcs, notamment chez Démétrius Cantemir, Paris, 1743, 2 volumes. Cette famille offre ceci de remarquable d'avoir régné pendant plus de six siècles, sans discontinuité et non pas comme les Capétiens grâce à des collatéraux ou des parents éloignés 1299- 1698). Cette longévité exceptionnelle pour une race royale paraît tenir en grande partie à son mode de reproduction, le successeur du sultan étant le plus apte parmi ses fils nés de ses esclaves. Le sang maternel à chaque génération venait rajeunir le sang Osmanli et la sélection naturelle faisait sentir ses heureux effets sur le choix du sultan.

M. Jeanselme relève parmi les vingt-quatre souverains dont il a dressé le tableau synoptique d'Aman à Mustapha II, six atteints de la goutte, cinq d'apopléxie, un d'épilepsie, un de folie alcoolique, quatre d'imbécillité. Cette communication fait l'objet d'une très intéressante discussion.

La séance est levée à 6 heures 1/2.



Etudes Médico-Historiques

LA MALADIE ET LA MORT DE ROMAIN III ARGYRE, EMPEREUR DE BYZANCE.

Par M. E. JEANSELME.

Le patrice Romain Argyre, préfet de la Ville, coulait des jours heureux, quand un événement imprévu vint traverser son existence. Le vieil empereur Constantin VIII n'avait pas d'héritier mâle ; sentant sa fin prochaine, il voulait marier l'une de ses filles et transmettre le pouvoir à son gendre. Entre plusieurs personnages soumis à son choix, Romain lui parut le plus digne de cette faveur. Il est mandé auprès du basileus qui lui fait part de son projet. Comme Romain, âgé de soixante ans et marié à une femme tendrement aimée, ne paraissait pas entrer dans ses vues, le souverain piqué au vif, pour obtenir le consentement du sujet récalcitrant, lui imposa cette alternative : ou épouser l'une de ses trois filles et accepter l'Empire, ou perdre la vue. La réponse devait être donnée avant la fin du jour. Romain balançait encore s'il sacrifierait ses yeux ou son bonheur conjugal, lorsque sa femme se fit couper les cheveux en sa présence et entra au couvent.

Romain était libre. Des trois filles de l'empereur, Eudocie, l'aînée, avait pris l'habit monastique ; Théodora, la plus jeune, refusa de s'unir à un homme dont la femme légitime vivait encore ; Zoé, la cadette, moins scrupuleuse que sa sœur, n'eut garde de refuser un parti qui lui donnait à la fois un mari et

l'Empire. Les noces furent célébrées en toute hâte; il était temps : Constantin VIII mourut trois jours après.

Le nouveau monarque s'était mis en tête d'avoir un héritier. Il se berçait d'un espoir chimérique, car il était sexagénaire et son épouse atteignait la cinquantaine. Pour arriver à ses fins, il n'est point de soins assidus qu'il ne rendit à la basilissa, et Zoé se prêtait de la meilleure grâce du monde à ce jeu, car elle avait du tempérament. Mais les drogues et onguents auxquels Romain eut recours pour secouer les torpeurs de l'âge, mais les moyens magiques (1) dont il usa pour favoriser la conception furent employés sans succès. Ce que voyant, Romain perdit tout espoir et délaissa Zoé. Cet abandon fit naître au cœur de la basilissa un vif ressentiment. Une circonstance favorable lui fournit bientôt l'occasion de venger cet affront et de satisfaire son ardente nature.

L'eunuque Jean, qui était en grande faveur auprès du basileus, avait un frère d'une rare beauté. Ce jeune homme, nommé Michel, était presque un enfant, c'est à peine si ses joues s'ombraient d'un léger duvet. Dès qu'elle le vit, Zoé en tomba follement amoureuse. Cette intrigue ne resta pas longtemps secrète. Pulchérie, indignée de voir l'empereur, son frère, devenir la risée de la Cour et de la ville, l'avertit des bruits scandaleux qui couraient sur le compte de Zoé. Cette accusation portée contre sa femme n'émut pas Romain outre mesure; il fit comparaître le galant et lui demanda s'il était vrai qu'il fut aimé de l'impératrice. Comme bien on pense, Michel jura sur l'honneur qu'il était innocent et l'empereur se tint pour satisfait. D'aucuns, parmi les chroniqueurs et Psellos est du nombre, prétendent que Romain n'ignorait pas la passion de l'impératrice pour Michel, mais qu'il lui tolérait cette fai-

(1) Psellos (édit. Sathas, l. III, § 5, p. 27) les énumère : ce sont certains petits cailloux ajustés au corps de la basilissa, des pendeloques, des ligatures et autres objets frivoles. Zonaras (édit. Bonn, III, p. 581), ajoute à ces procédés des paroles magiques et des incantations.

blesse craignant, s'il l'en privait, qu'elle ne se livrât à de plus graves désordres.

Désormais, les jours de Romain étaient comptés.

*
* *

De tous les chroniqueurs qui ont décrit la fin tragique de l'infortuné basileus, Psellos est sans contredit le mieux informé. Vivant au Palais, mêlé à toutes les intrigues de Cour, il fut, malgré son extrême jeunesse, le témoin de la plupart des faits qu'il rapporte ou tout au moins il put les recueillir à la meilleure source. Sa description de la maladie et de la mort de Romain III est la plus complète de toutes celles qui nous sont parvenues. La voici presque textuellement traduite (1).

Une maladie des plus insolites et des plus pénibles s'empara du basileus. Son corps tout entier était miné par un état malin et il n'était sain qu'en apparence (2). Dès lors, son fort appétit le quitta et le sommeil qui ne faisait qu'effleurer ses paupières se dissipait rapidement. Tout lui était à charge : il devint rude, de commerce désagréable, irascible, emporté, criard, travers qu'on ne lui connaissait pas auparavant.

Lui qui, au début de son existence, avait été affable, était, à présent, d'abord difficile et intraitable. Il ne riait plus ; il avait perdu le charme de l'esprit et la douceur des manières. Il se défiait de tout le monde et il n'inspirait confiance à personne. De part et d'autre, le soupçon régnait et désormais il fut porté à être de moins en moins généreux. Il ne faisait plus d'une manière libérale les distributions d'argent ; il était hostile à toute supplique ; il était inaccessible à la voix qui implorait sa pitié. Bien que son état corporel fut mauvais, il n'apportait aucun retard ni à

(1) ΜΙΧΑΗΛ ΨΕΛΛΟΥ χρονογραφία, édit. C. Sathas, London, Methuen, 1899, Romain III, §§ XXIV-XXVI, pp. 39-42.

(2) Le mot ὕπουλον est intraduisible. Il signifie littéralement ; qui se dérobe sous une cicatrice ; d'où, par extension : qui n'est sain qu'en apparence.

l'exécution des affaires courantes, ni à la célébration des solennités impériales. Il se parait de vêtements brodés d'or et d'autres ornements. Son corps frêle ployait sous le faix, il se mouvait avec peine et son mal empirait.

Moi, je l'ai vu souvent en cet état au cours des solennités, alors que je n'avais pas encore seize ans. Son aspect différait peu de celui des cadavres. Tout son visage était enflé et son teint n'était pas plus frais que celui des morts qu'on porte au tombeau le troisième jour. Sa respiration était accélérée; il s'avançait un peu, puis, faisait une nouvelle pause. De sa tête, la plupart des cheveux étaient tombés comme ceux d'un cadavre; quelques cheveux courts et clairsemés s'éparpillaient en désordre sur son front et se soulevaient sous l'influence de son souffle, je suppose (1). Tandis que les autres avaient perdu tout espoir, lui, en conservait encore et se livrait à des pratiques médicales auxquelles il demandait le salut.

Si le couple amoureux (2) et leurs complices ont commis à son égard quelque acte illicite, je ne pourrais l'affirmer, car je ne saurais reprocher à la légère ce dont je n'ai pas été le témoin. Mais, d'après l'opinion courante, ils ont d'abord ensorcelé le basileus par des drogues, puis ils lui ont versé à boire de l'hellébore (3). Ce que je conteste, ce n'est point l'acte, mais que par ces manœuvres ils aient été la cause de la mort. Voici le fait, l'empereur, célébrait les préliminaires de notre commune rédemption et s'apprêtait à prendre part le lendemain à la solennité publique. Avant le lever du jour il va prendre un bain dans une des piscines proches des appartements

(1) ὅλον γὰρ αὐτῷ ἐξῳδήκει τὸ πρόσωπον, καὶ τὸ χρῶμα οὐδέν τι κάλλιον εἶχε τῶν τριταίων περὶ τὰς ταφάς· ἀπέπνει τε πυκνῶς, καὶ βραχύ τι προβαίνων αὖθις ἵστατο· τῶν δὲ περὶ τὴν κεφαλὴν αὐτῷ τριχῶν αἱ μὲν πλείους ὥσπερ ἀπὸ νεκροῦ σώματος ἐπεπτώκεισαν, βραχεῖαι δέ τινες καὶ ψιλαὶ ἠτάκτουν περὶ τὸ μέτωπον, τῷ ἐκείνου οἶμαι συγκινούμεναι πνεύματι.

(2) Zoé et Michel.

(3) τοῖς δὲ ἄλλοις κοινὸν τοῦτο τέθειται ὁμολόγημα, ὡς τὸν ἄνδρα πρότερον φαρμάκοις καταγοητεύσαντες, μετὰ ταῦτα καὶ ἐλλέβορον ἐκεράσαντο.

impériaux ; il marche sans aide (1), et sans paraître menacé de mort prochaine. Il s'avance donc allègrement pour s'oindre, se baigner et faire ses ablutions corporels. Il entre dans le bain ; il nettoie sa tête avec soin, il répand largement de l'eau sur son corps ; puis, comme sa respiration était aisée, il entre plus avant dans la piscine approfondie en son milieu. Il nage d'abord avec délice ; il évolue avec agilité, souffle de l'eau et se rafraîchit avec un plaisir extrême. Alors, quelques-uns de ses familiers entrent pour le soutenir et lui procurer du repos, ainsi qu'il avait été prescrit. En venant, ont-ils commis un acte de violence à l'égard du souverain, je ne saurais l'affirmer avec certitude. Au dire de ceux qui établissent un lien entre ce fait et ce qui va suivre (2), tandis que l'empereur plongeait sa tête dans l'eau, selon son habitude, les familiers pressèrent sur la nuque du basileus et retinrent longtemps sa tête sous l'eau ; ensuite, ils lâchèrent prise et sortirent. Plus léger que l'eau à cause de l'air [contenu dans son corps], il remonte à la surface, presque sans souffle, à la manière d'un liège flottant au hasard sur l'eau. Dès qu'il eût respiré quelque peu et qu'il se fût rendu compte combien son état était critique, il tend la main pour qu'on la lui prenne et qu'on l'aide à sortir de l'eau. Un [des assistants] a pitié de lui. Il le prend dans ses bras, le relève et le porte en piteux état sur une couche. A cette vue, il s'élève une grande rumeur. D'autres personnes accourent et, parmi elles, l'impératrice elle-même, sans gardes du corps, comme accablée d'une douleur profonde. Après avoir contemplé ce spectacle, elle se retire, ayant acquis la certitude par ses propres yeux que le basileus allait mourir. Le moribond poussa un soupir lourd et profond ; il promenait son regard alentour, incapable de parler, mais exprimant par des gestes et des signes

(1) οὔτε χειραγωγούμενος, sans être conduit par la main. Psellos veut établir que rien ne pouvait faire présager la fin prochaine du basileus.

(2) Φασὶ γοῦν οἱ καὶ τἄλλα πρὸς τοῦτο συνείροντες, ὅτι... Ceux qui relient à cela les autres choses...

de tête, sa volonté. Et comme personne ne le comprenait plus, il ferma les yeux et sa respiration s'accéléra de nouveau. Ensuite, il rejeta de l'air et de sa bouche s'écoula une substance de couleur noire et coagulée (1); là-dessus, il poussa deux ou trois soupirs et rendit l'âme.

Au § IV de la section suivante, consacrée au règne de Michel IV (2), Psellos revient sur l'aspect du cadavre de Romain III. Je le vis, dit-il, au cours de la cérémonie funèbre, — alors que je n'avais pas encore de barbe, — ..... ayant considéré le corps avec attention, je n'aurais pu, en aucune manière, reconnaître avec certitude ni à la couleur, ni à la forme, que le mort était le basileus, si je ne l'avais pas conjecturé d'après ses insignes : car son visage altéré, au lieu d'être amaigri, était enflé ; sa couleur était entièrement changée, ce n'était pas celle d'un mort, mais celle des individus qui sont gonflés et pâlis par l'absorption d'un poison au point qu'ils ne paraissent plus avoir de sang (3). Les cheveux de sa tête et les poils de sa barbe étaient si rares, que les parties ravagées ressemblaient aux moissons incendiées dont la dévastation apparaît au loin...(4)

Plusieurs autres chroniqueurs byzantins ont donné une relation sommaire de la mort de Romain.

Georges Cedrenus écrivit sa *Synopsis* à la fin du XI[e] ou au commencement du XII[e] siècle. Il n'est donc pas contemporain de la tragédie qu'il mentionne en

(1) Εἶτα δὴ ἀθρόον ἀναρραγέντος [τοῦ πνεύματος], ὑπεκχεῖται διὰ τοῦ στόματος μελάντερόν τι τὴν χρόαν καὶ πεπηγὸς, ἐφ 'ᾧ δὴ δὶς καὶ τρὶς ἀσθμάνας τὴν ζωὴν ἀπολείπει.

(2) *Ibid.*, t. IV, § IV, pp. 43-44.

(3) καὶ ἀθρήσας τὸν κείμενον οὔπω ἀκριβῶς ἐγνώκειν οὔτε ἀπὸ τοῦ χρώματος, οὔτε ἀπὸ τοῦ σχήματος, εἰ μὴ ὅσον ἐκ τῶν παράσημων συνεβαλλόμην ὡς ὁ τεθνηκὼς ἐστι βασιλεύς· διέφθαρτο μὲν γὰρ αὐτῷ τὸ πρόσωπον, οὐχ ὡς ἐκτετηκὸς, ἀλλ' ὡς ἐξῳδηκὸς, καὶ τὸ χρῶμα πάντη ἠλλοίωτο οὐχ ὡςνεκρῶδες, ἀλλ' ἐῴκει τοῖς ἐκ φαρμακοποσίας ἀνοιδήσασι καὶ ὠχριακόσιν, ὥστε μηδὲ δοκεῖν αἵματος αὐτοῖς ὑπεῖναι γένεσιν.

(4) M. E. Renauld, professeur au lycée Condorcet, qui a fait de la langue si difficile de Psellos son étude de prédilection, a bien voulu revoir, sur les épreuves, cet essai de traduction. Je lui adresse mes plus vifs remerciements.

quelques lignes. Romain, dit-il, fut atteint d'une maladie lente et les poils de sa tête et de sa barbe tombèrent. Jean lui avait donné, à ce qu'on assure, du poison; son action était fort lente, de sorte que le basileus, torturé par les plus cruelles souffrances, traînait une vie misérable, étendu sur sa couche, et aspirait à mourir (1).

Jean Zonaras (fin du xi[e] siècle et première moitié du xii[e]) est l'auteur d'un *Epitome* où la maladie de Romain est brièvement décrite : Cependant l'empereur tomba malade. Il avait le visage enflé, le souffle court et l'aspect d'un cadavre. Sa tête était presque entièrement chauve. Le poison, à ce qu'on rapporte, avait été la cause de cette maladie... Comme Psellos, dont il s'inspire manifestement, Zonaras termine sa description en notant que Romain vomit une matière noire avant de rendre le dernier soupir (2).

Michel Glycas (xii[e] siècle) raconte ainsi, dans sa *Chronique*, la fin de l'empereur Romain : Consumé par des poisons qui amènent une mort lente, après avoir gardé longtemps le lit, il ne désirait rien autre que de quitter cette vie. Enfin le Jeudi Saint... comme il était allé aux bains du Grand Palais pour se laver, il fut étouffé dans la piscine du bain par les complices de Michel (3).

Joel, qui a sans doute rédigé sa *Chronologie sommaire* au temps de l'Empire latin de Constantinople (1204-1261), ne fournit sur la mort de Romain que des détails insignifiants. En ce temps-là, l'empereur, tombé dans les embûches de Jean, curateur des orphelins, fut accablé par une maladie lente. Les poils de sa tête et de sa barbe tombèrent. L'impératrice Zoé, brûlant d'un fol amour pour Michel, frère de Jean, et se livrant en secret à sa passion pour lui, avait attenté aux jours du basileus, non par un poison rapide et prompt, mais insidieux et stupéfiant (4).

(1) G. Cedrenus. — Ed. Bonn, t. II, pp. 504-505.
(2) J. Zonaras. — Ed. Bonn, t. III, pp. 584-585.
(3) Michel Glycas. — Ed. Bonn, p. 585.
(4) Joel. — Ed. Bonn, p. 60.

Le poète Constantin Manassès a donné du meurtre de Romain une version un peu différente. Un jour que Romain se rafraîchissait et se divertissait au bain, des hommes qui se complaisent à commettre des crimes se jettent sur lui avec une férocité sanguinaire et l'étouffent à la façon des serpents qui s'attachent au cou de leur victime (1).

*
* *

Trois symptômes majeurs caractérisent la maladie de Romain : l'œdème et l'extrême pâleur, — la dyspnée, — la chute des cheveux et des poils de la barbe. A cet ensemble s'associent des troubles de moindre valeur, tels qu'un état de cachexie lente et insidieuse, la perte des forces, de l'appétit et du sommeil, des modifications du caractère.....

D'après les circonstances qui ont accompagné la maladie de Romain, il y a de fortes présomptions morales pour qu'elle ait été produite et entretenue par une intoxication lente. L'opinion des contemporains et des chroniqueurs est d'accord sur ce point. Psellos va même jusqu'à nommer la substance incriminée : ce serait l'*hellébore*.

Sous ce nom, les anciens désignaient des plantes appartenant à deux familles botaniques distinctes : 1° l'hellébore blanc ou mieux vérâtre blanc (*Veratrum album*) et le vérâtre noir (*Veratrum nigrum*) de la famille des Colchicacées; 2° l'hellébore noir (*Helleborus niger*) et d'autres variétés : *H. orientalis*, *H. viridis*, *H. foetidus*, de la famille des Renonculacées.

L'hellébore blanc doit ses propriétés toxiques aux alcaloïdes qu'il contient, en particulier à la vératrine ou cévadine; l'hellébore noir renferme des glucosides dont l'un, l'helléboréine, est doué de propriétés très nocives.

D'après les recherches expérimentales de Pécho-

(1) Constantin Manassès. — Ed. Bonn, v. v. : 6081-6084, p. 258.

lier et Rédier (1), l'action de la vératrine injectée aux animaux se traduit par des nausées et des vomissements abondants, par des selles copieuses et fréquentes, de la diurèse, des mictions involontaires, une accélération du pouls et de la respiration, suivie de leur ralentissement, un abaissement prononcé de la température, une exagération du pouvoir excito-musculaire à laquelle font suite un affaiblissement ou une abolition de la sensibitité.

L'helléboréine, introduite à doses suffisantes dans l'estomac de divers animaux, provoque de la salivation, des nausées, des vomissements, de la gastro-entérite, de la dysenterie, parfois même de l'entérite ulcéreuse. Lorsque ce glucoside est administré à forte dose, son action est analogue à celle de la digitale : les mouvements du cœur s'accélèrent ou cessent totalement. La respiration se précipite, puis elle devient lente et pénible. La mort survient accompagnée de crises convulsives (2).

Chez l'homme, l'empoisonnement par l'hellébore ou verâtre blanc provoque des vomissements bilieux, précoces, énergiques et abondants, une diarrhée profuse, du ptyalisme, de la diurèse, de la baisse de la tension vasculaire, des troubles respiratoires d'un type spécial, le thorax faisant une pause en expiration forcée, de l'hypothermie, des crises convulsives suivies de résolution musculaire, mais il laisse intactes les facultés intellectuelles.

L'hellébore noir, donné à l'homme à dose toxique, cause des troubles digestifs et de la sialorrhée. Il accélère le pouls et la respiration, élève la température, excite l'appareil neuro-musculaire et déchaine

(1) Pécholier et Rédier. — Sur l'action physiologique des hellébores. *Gaz. hebdom. de Méd. et de Chir.*, 1881, nos 17, 22 et 23. — L. Rédier. Rech. expériment. sur l'action physiologique des hellébores, Th. de doct., Montpellier, 1881.

(2) Cf. Husemann et Marmé, *Ann. der Chemie u. Pharm.*, Bd CXXXV, n° 55; — Marmé. *Zeitschrift f. rat. Medicin*, 3. Reihe, Bd XXVI, n° 1. — Hussemann et Hilger. Die Pflanzenstoffe. 1882, Bd II, p. 608. — V. Heide, cité à l'art. Helléboréine, in *Dict. de Physiol.* de Ch. Richet, 1909.

de violentes convulsions, annihile l'intelligence et détermine souvent la mort subite (1).

*
* *

Entre les symptômes dus à l'intoxication par l'hellébore de l'une ou l'autre provenance et ceux que présentait Romain, il n'y a aucune concordance. Si donc, du poison fut donné au basileus, ce qui est très vraisemblable, l'hellébore ne paraît pas devoir être mis en cause.

Aucune substance toxique, actuellement connue, ne peut réaliser, au complet, le syndrome morbide observé sur l'empereur Romain.

D'après Dioscoride (2), la litharge prise en potion suspend la sécrétion des urines, gonfle le corps et lui donne la teinte du plomb. La néphrite accompagnée d'oligurie et d'anasarque est, en effet, une conséquence de l'intoxication saturnine. La coloration métallique de la peau peut être attribuée à l'argent contenu dans la litharge, celle-ci étant argentifère (3).

D'autre part, les composés arsénicaux, l'orpiment, la sandaraque ou réalgar, pris à petites doses, peuvent aussi produire de l'œdème généralisé par altération du rein et, à la longue, les téguments du malade prennent souvent une couleur brunâtre plus ou moins accusée (mélanodermie arsénicale).

Quant à la chute profuse des cheveux et de la barbe,

(1) Cette opposition entre les phénomènes d'intoxication consécutifs à l'absorption de l'hellébore blanc et l'hellébore noir est quelque peu schématique. — Les anciens employaient l'hellébore blanc comme émétocatarthique, mais la grande ressemblance de sa racine avec celle de l'hellébore noir, poison convulsivant, fut cause de nombreuses et fatales méprises. D'après Pécholier (Dict. encyclopédique des Sc. médic., art. Hellébore, 1886), l'usage de l'hellébore en thérapeutique fut à peu près délaissé à partir du VIe siècle. Cette assertion est inexacte, car ce médicament est plus d'une fois mentionné dans ALEXANDRE DE TRALLES (VIe s.), PAUL D'EGINE (VIIe s.) et THEOPHANES NONNUS, contemporain de Constantin Porphyrogénète (Xe s.). MESUÉ (Jean Damascène) considère même que l'hellébore blanc est plus dangereux que l'hellébore noir (*de re medica*, trad. lat. par Jacques Dubois, Paris, 1561, f. 66 r°).

(2) DIOSCORIDE. — Ed. Cologne, 4°, 1529, VI, 27, p. 722.

(3) C'est pour cette raison que les Romains donnaient à la litharge le nom de *Spuma argenti*.

il ne paraît pas possible d'en donner une explication satisfaisante. Seuls, les sels de thallium peuvent déterminer une alopécie sans altération appréciable du cuir chevelu et de la peau. L'intoxication arsénicale, il est vrai, lorsqu'elle provoque une érythrodermie exfoliante intense, s'accompagne de la chute des phanères : cheveux, poils et ongles. Mais Psellos n'aurait pas manqué de noter un symptôme aussi apparent que la desquamation par larges lambeaux épidermiques. L'alopécie pure et simple, observée sur le basileus, était-elle l'expression de l'état cachectique entretenu par l'intoxication lente? ou d'une pelade généralisée ? on ne saurait le dire.

Ce qu'il y a de certain, c'est que la basilissa et son amant attendaient avec impatience la mort de leur victime, et comme le poison agissait avec trop de lenteur, au gré de leurs désirs, ils eurent recours à un moyen plus violent. Le basileus fut mis à mort par les complices du couple criminel qui employèrent soit la submersion, soit la strangulation. L'hématémèse terminale est sans doute la conséquence d'une suffusion sanguine de la paroi gastrique, qui se fit jour dans l'estomac.

LA PATHOLOGIE ET LA THÉRAPEUTIQUE DANS LA « LÉGENDE DORÉE » DE JACQUES DE VORAGINE

Par le Dr V. BUGIEL.

La Légende Dorée, un volumineux recueil des vies des saints, écrit vers 1250, par Jacques de Voragine, présente en même temps beaucoup d'intérêt pour l'histoire de la médecine. On y voit de nombreux médecins qui soignent leurs malades. Une quantité de maladies (en tout plus de 90 cas) y est décrite, elles font partie de la pathologie externe et interne, ainsi que de la psychiatrie. La thérapeutique, très souvent miraculeuse, est malgré cela plus d'une fois aussi médicale et correspond aux idées du XIIIe siècle.

D'où vient la précision de ces descriptions médicales et le vif intérêt que Jacques de Voragine semble porter à la médecine ? C'est qu'entre le VIIIe et le XIIIe siècle, florissait la médecine monastique. Les moines recevaient une instruction médicale et exerçaient eux-mêmes la médecine.

Une longue théorie de moines et de dignitaires de l'église ont illustré la médecine de cette période. L'évêque Isidore de Seville (560-636) consacra une grande partie de son *De natura rerum* ainsi que de l'encyclopédie *Originum seu Etymologiarum libri XX* à la médecine. Benedetto Crespo, mort en 725, archevêque de Milan écrivit le *Commentarium Médicinale*, Walafridus Strabus (807-849), abbé du couvent de Reicheneau, donna dans l'*Hortulus*, un poème sur les plantes médicinales. Cultivaient avec grand savoir l'étude des sciences et de la médecine : le

moine anglais Bède le Vénérable (673-735) du couvent de Wearmouth, le bénédictin allemand Hrabanus Maurus (775-856), l'abbesse rhénane Sainte Hildegarde de Bingen, l'abbé français Otton de Meudon (mort en 1161), l'évêque de Rennes Marbod (1123). La région ouest de la France a produit la brillante légion des éminents moines médecins, dont la vie a été retracée avec tant de soin par Dubreuil-Chambardel (1). Chartres, Tours, l'abbaye de Marmoutier, les abbayes du Bourgueil, de Noyers, de Commercy, de Fécamp, du Bec, d'Ouchy ont hébergé dans leurs murs les sommités médicales comme Fulbert, Jean le Sourd, Raoul Leclerc, Tetbert, Guillaume Firmal, Jean l'abbé de Saint-Nicolas.

Au XIIIe siècle, des universités se créent : celle de Paris en 1205, celles de Valence (1199) et de Salamanque (1245), celle de Naples et de Messine (1224). Le centre des études médicales se déplace ; il devient nettement laïque. En même temps l'éclosion du mysticisme (saint François d'Assise et sainte Claire, Jacopone de Todi) détourne les moines de l'art médical.

C'est pourquoi Jacques de Voragine et l'éminent chirurgien de Ravenne, l'évêque Théodore de Cervia, (mort en 1298), sont pour ainsi dire les derniers représentants du monde ecclésiastique qui se soient intéressés à la médecine. Et on pourra dire que la recommandation du pape Honorius III à l'évêque de Bologne « qu'il cultive la théologie mais qu'il ne laisse pas les moines étudier le droit civil ni la médecine » (*ut theologiae studia in urbe aleret, neque religiosos aut* (2) *juri civili aut physicae operam dare permitteret*) recommandation datant de 1219, et répétée ensuite à presque tous les conciles aura porté fruit au bout de la moitié d'un siècle.

Après ce préambule, abordons les matériaux médicaux de la *Légende Dorée*.

(1) Dubreuil-Chambardel. — Les médecins dans l'ouest de la France. Paris, 1914.

(2) Haeser. — Lehrbuch der Geschichte des Medizin, Lena, 1868, p. 273.

I

Le *corps médical* se présente dans notre ouvrage avec toute la variété voulue.

On y voit d'abord dans la vie de saint Etienne, un guérisseur juif.

« Certaine matronne nommée Pétronie, qui souffrait depuis longtemps d'une grave maladie contre laquelle tous les remèdes avaient échoué, s'avisa de consulter un Juif, qui lui donna une bague ornée de pierre, lui disant de se l'appliquer à nu sur le corps. Et Pétronie, suivit le conseil, màis n'en retira aucun bien (1) ».

Viennent ensuite les femmes du peuple qui soignent les maladies par des incantations :

« Saint Bernard, enfant, souffrait de cruels maux de tête, une jeune femme vint auprès de lui pour adoucir sa souffrance par des incantations, mais l'enfant indigné la chassa de sa chambre (2) ».

Voici maintenant les véritables médecins. L'un apparaît dans la vie de saint Vital, il est entouré d'estime.

« Saint Vital chevalier consulaire, eut pour fils, de sa femme Valérie, les deux saints Gervais et Protais. Entrant un jour dans la ville de Ravenne en compagnie d'un juge nommé Paulin, il se trouva assister à l'exécution d'un médecin chrétien, qui avait nom Urcisin. Et comme celui-ci déjà éprouvé par divers supplices paraissait effrayé, saint Vital lui cria : « Hé, mon frère le médecin, toi qui avais l'habitude de guérir les autres, ne te laisse pas mourir toi-même de la mort éternelle, et ne perds pas la couronne

(1) Le Bienheureux Jacques de Voragine ; La Legende Dorée, traduite du latin d'après les plus anciens manuscrits par T. de Wyzewa. Paris 1917 (Perrin), p. 48.

(2) Nous traduisons « incantations » et non pas « chants » comme le fait Wyzewa (p. 441). Le texte latin (Legende sanctorum, Venise 1512, feuillet 134, colonne 4) dit « ut dolorem suis carminibus mitigaret. Or « carmen » dans le latin du moyen âge, veut dire conjuration incanitation. Le mot « chant » pouvait faire faire songer au traitement musical pratiqué dans certains cas, mais pour le moment ce n'est pas le cas ici.

que Dieu t'a préparée. » Ce qu'entendant, Urcisin, reprit courage, et rougissant de sa lâcheté, accepta avec joie le martyre ; et saint Vital, après l'avoir enseveli chrétiennement, refusa d'aller rejoindre son maître Paulin (1) ».

Dans la vie de saint Basile, le médecin est en plein exercice de ses fonctions. Il manie la grande science du pouls. On sait qu'au moyen âge autour du pouls se sont tramées de nombreuses légendes. Elles ont même survécu à la période médiévale. On en retrouve une encore dans la vie du roi Frédéric I[er] de Prusse, mort en 1746. Il y est raconté d'une façon très sérieuse qu'un médecin précisa au roi prussien d'après son pouls qu'il avait encore une journée à vivre, puis une demie heure, ensuite qu'il était virtuellement mort ! (le roi vivait et rageait encore). Un historien moderne très apprécié, répète ces assertions sans hésiter (2).

Or malgré toute son importance, la science du pouls ne nous accorde pas ce pouvoir immense de vaticination. Au moins ce pouvoir n'a pas le caractère chronométrique.

On peut même remarquer que Jacques de Voragine a été un des premiers à révoquer en doute la véracité de la légende moyenâgeuse. Il l'a fait en se recouvrant du manteau de la religion, mais il l'a fait.

Voici donc le passage en question :

« Au moment où il sentait qu'il allait mourir, saint Basile appela auprès de lui un savant médecin juif nommé Joseph, qu'il aimait beaucoup, et qu'il aurait voulu convertir à la foi du Christ. Et Joseph, lui ayant tâté le pouls, reconnut que l'heure de mourir était venue pour lui. Il dit donc aux serviteurs de l'évêque : « Préparez ce qui est nécessaire à sa sépulture, car il va mourir d'un moment à l'autre ». Mais saint Basile l'ayant entendu, lui dit : « Tu ne sais pas ce que tu dis ? » Et Joseph : « Seigneur, je ne me trompe pas,

(1) P. 240.

(2) G. Lenotre. — Les Prussiens d'hier et de toujours. Paris 1916, t. I, p. 159-160.

Bientôt le soleil va se coucher, et toi aussi, tu t'éteindras avec le soleil. » Alors Basile : « Et que diras-tu, si je ne meurs pas aujourd'hui ? » Et Joseph : « Seigneur, c'est impossible. » Et Basile ; Mais si cependant, je survis jusqu'à la sixième heure de demain que feras-tu ? Et Joseph : « Si tu survis jusqu'à cette heure là, je consens moi-même à mourir », Et Basile : « Consens seulement à mourir au péché, pour vivre dans le Christ ». Et Joseph : « Seigneur, je comprends ce que tu veux dire, et si tu survis jusqu'à la sixième heure du matin, je ferai ce que tu m'engages à faire. » Alors saint Basile qui suivant la nature devait mourir en ce jour, obtint de Dieu, que la mort l'épargna jusqu'au lendemain. Et Joseph voyant qu'il ne mourait pas, en fut émerveillé, et crut au Christ. Sur quoi Basile trouvant dans son âme la force de vaincre la faiblesse de son corps, se leva de son lit, entra dans l'église, et baptisa Joseph de sa propre main ; puis il revint s'étendre sur son lit, et aussitôt rendit doucement son âme à Dieu (1). »

Dans la vie de saint Augustin, nous assistons à des visites médicales. On y lit :

« Voulant se donner plus entièrement à Dieu, pendant les dix jours précédant sa mort, il ne laissa entrer personne auprès de lui, à l'exception du médecin et du serviteur chargé de lui porter sa nourriture. Cependant un malade parvint jusqu'à lui, le suppliant de lui imposer les mains pour le guérir de sa maladie. Et Augustin : Hé mon fils, que demandes-tu là ? Crois-tu donc, que, si j'avais un tel pouvoir, je n'en userais pas pour moi-même ? Mais le malade insistait, affirmant qu'une voix lui avait promis, en rêve, qu'Augustin lui rendrait la santé (2) ».

Ces visites devaient être répétées, comme nous le fait supposer la rédaction du texte.

Trois médecins hautement placés dans la hiérarchie des saints viennent ensuite : saint Côme, saint Damien,

(1) P. 295-6.
(2) P. 467.

saint Luc. Côme et Damien étaient frères. Ils naquirent dans la ville d'Egée, d'une pieuse mère, nommée Théodote. Ayant appris la médecine, ils reçurent de l'Esprit Saint, une telle faveur qu'ils purent guérir toutes les maladies, non seulement des hommes, mais même des chevaux, et jamais ils n'admettaient qu'on les payât de leurs soins. « Or une dame appelée Palladie, qui avait déjà dépensé en frais de médecins tout ce qu'elle avait, vint trouver les deux frères, qui la guérirent aussitôt. Elle offrit à Damien un petit présent, que d'abord, il refusa d'accepter, mais que, cependant, il accepta enfin non point par cupidité, mais par égard pour le zèle et la bonne volonté de la pauvre femme, qui le lui offrirait. Et Côme, dès qu'il le sut, ordonna qu'après sa mort ses restes fussent ensevelis à part son frère. Mais, la nuit suivante, le Seigneur lui apparut, et excusa Damien de l'acceptation du présent (1). »

Voilà un joli épisode de la vie du médecin. Il est plein de grâce, aussi bien par le beau trait d'âme de la cliente, que par l'élévation morale du médecin.

Sur saint Luc, on apprend seulement que Syrien, il était d'Antioche, et avait d'abord étudié la médecine (2).

La vie de saint Arsène fait défiler devant nous trois frères qui se sont fait moines. « L'un choisissait pour tâche de ramener la paix parmi les gens en discorde, le second de soigner les malades, le troisième de se reposer dans la solitude (3).»

On peut donc dire que toutes les variétés du corps médical du moyen âge, se sont donné rendez-vous dans la « Légende Dorée. » Il y a là la guérisseuse, puis, viennent deux médecins d'origine israélite. Les médecins juifs représentaient un pourcentage respectable dans le nombre des adeptes médiévaux d'Esculape. Carmoly (4) et après lui Landau (5) ont

(1) P. 571-2.
(2) P. 588.
(3) P. 686.
(4) E. Carmoly. — Histoire des médecins juifs, Bruxelles, 1844.
(5) R. Landau. — Geschichte der jüdischen Arzte, Berlin, 1 95.

même voulu leur accorder un rôle prépondérant dans l'histoire de la médecine du moyen âge. En quoi ils ont eu certainement tort.

A côté d'eux nous voyons cinq médecins laïques. Quatre sont arrivés à ceindre leur front du diadème de saints. C'est assez dire sur leur valeur morale.

Un médecin moine clôt dignement la série.

Bien que la « Légende Dorée » embrasse la période dès la naissance de Jésus-Christ, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, nous pensons que ce tableau du monde médical correspond plutôt à l'époque de Jacques de Voragine, qu'à la fin de l'antiquité et aux premiers siècles du moyen âge. Certes l'ecclésiastique latin se documentait dans des ouvrages antérieurs, mais les légendes contemporaines apportaient un appoint très considérable. L'élaboration de ces matériaux est très personnelle et ses peintures de mœurs correspondent bien plus au XIIIe, qu'aux II, IV, ou VIIe siècles.

C'est surtout l'existence de médecins hébreux qui cadre mieux avec cette idée. En réalité les médecins israélites sont nombreux au XIIe et XIIIe siècle. Dans les siècles précédents ils existent à peine. Certes déjà au IIIe siècle, le Talmud nomme trois médecins éminents : Hanina, Samuel (collyre de Samuel) et Raw. Au Ve siècle, Rabbi Gambiel III, invente un exellent remède pour les maladies de la rate (*ad splenem remedium singulare*) mentionné par le médecin de l'empereur Théodore, Marcellus Empiricus (1) mais au total ces praticiens sont peu répandus.

II

Voyons maintenant les *maladies* de la « Légende Dorée ».

On y rencontre quatre-vingt-dix cas appartenant à la pathologie. Une certaine partie ne concerne que des généralités, mais dans plus de deux tiers, nous voyons des cas pathologiques précis. On serait tenté de dire que la « Légende Dorée » constitue un réper-

(1) Landau, o. c., p. 15-16.

toire des maladies qui ont le plus tourmenté le monde médiéval. Ce répertoire peut être incomplet, néanmoins il est fort respectable. Et pour le dresser il fallaiit avoir certainement des notions médicales. Même si on admet qu'un nombre de ces affections ont été décrites dans les sources de la « Légende Dorée », on peut être sûr qu'un hagiographe pour qui la médecine aurait été une terre inconnue aurait enlevé à ces cas le cachet de la précision. Au lieu de nous présenter un fibrome de l'utérus ou une céphalée juvénile d'origine anémique, il aurait noyé tout sous le flot des mots « maladie », « infirmité », etc. Si Jacques de Voragine ne l'a pas fait, c'est que l'instruction médicale que lui avait donné son couvent, lors de sa jeunesse, lui avait assuré le pouvoir de s'orienter dans les problèmes médicaux.

Vingt-quatre fois sur quatre-vingt-dix, Jacques de Voragine reste soit dans la catégorie des généralités (six fois les saints guérissent « les faibles » ou « les infirmes » une fois (saint Laurent) on assiste à la guérison de « bien des malades ») (1) soit dans le groupe des maladies que nous connaissons tous des évangiles. Ce dernier groupe consiste en possédés (dix fois) (2), en aveugles (quatre fois) (3), en paralytiques (4 fois)(4). Nous ne nous arrêterons pas auprès de ces maladies, leur présentation n'ayant pas été poussée au détail. On peut dire que là on a devant soi des « clichés » de la pathologie hagiographique (5).

Un seul fait dans le groupe de possédés a quelque intérêt, et encore ceci plutôt au point de vue de

(1) P. 424.

(2) P. 283, 297, 300, 384, 407, 416, 418, 440, 448, 467.

(3) P. 8, 303, 471, 629.

(4) P. 244, 322, 324, 354.

(5) Les dits clichés remplissent les pages des hagiographes mérovingiens. « A côté des fièvres, les écrivains signalent l'hydropisie, les maladies nerveuses, l'épilepsie, la folie, la lèpre. » (A. Marignan : Etudes sur la civilisation française. Paris, 1899, t. II : Le culte des Saints sous les Mérovingiens ; p. 184). Ce tableau nosegraphique est si pauvre justement parce que des hagiographes en question n'ayant pas l'instruction médicale des moines du XIIIe siècle n'ont pas su reproduire avec précision les données pathologiques.

croyances qu'au point de vue de la médecine. Au chapitre de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, on parle d'une femme tourmentée par un démon qui se montrait à elle sous forme humaine, et ni l'aspersion d'eau bénite, ni aucun autre remède ne parvenait à la délivrer. Alors un saint homme, lui conseilla que, la prochaine fois que le démon lui apparaîtrait, elle étendît les mains au ciel et s'écriât : « Sainte Marie, venez à mon secours. » La femme fit ainsi, et le diable s'arrêta comme frappé d'une pierre. Puis il dit: « qu'un diable encore pire que moi entre dans la bouche de celui qui t'a appris cela. » Puis il disparut, et jamais plus n'osa l'approcher (1).

Sous une forme voilée, on y reconnaît l'incube. C'est surtout aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, au moment des effroyables procès des sorcières, que cette question de contacts d'une femme avec un démon sous forme d'un homme, arrive à son épanouissement. Au point de vue médical, nous ne serons pas embarrassés de classer le cas de la noble dame dans la catégorie des hallucinations érotiques.

Suivent les maladies endémiques et épidémiques, représentées par leurs échantillons les plus considérables, la lèpre (2) et la peste (3). Ces deux fléaux de l'humanité sont plutôt indiqués que décrits. On sait que le terme peste désigne souvent des épidémies très variées. Ce que nous en dit Jacques ne permet pas de les identifier. Toutefois, est à relever le détail étiologique du cas de l'empereur Constantin. Celui-ci « fut atteint d'une lèpre incurable en châtiment de sa persécution (4) ». Ce détail nous oblige à une digression ethnographique.

La conception de la maladie à la période primitive de l'humanité est magique. La maladie est la suite de pratiques magiques exercées par l'ennemi du malade. Une idée qui représente déjà une phase un peu supé-

(1) P. 440.
(2) P. 100, 598, 622.
(3) P. 97, 267, 525, 538, 546.
(4) P. 18.

rieure consiste dans l'attribution du mal à l'invasion du corps par un esprit méchant spécial. Elle s'associe quelquefois à l'idée précédente. Voilà toute la pathogénie et toute l'étiologie médicale de l'homme primitif.

Beaucoup plus tard, avec le développement du culte des divinités, surgit la supposition que la maladie peut arriver aussi comme punition envoyée par la divinité courroucée.

C'est de cet arbre que se détache le rameau des faits qui nous intéressent.

Dans le cas échéant, ladite idée chrétienne dérive directement de l'idée grecque. Nous rappellerons à tous le premier chant de l'Iliade. Comment y vient la peste qui décime les gens et les bêtes des grecs ! Par la colère d'Apollon, consécutive au refus d'Atvide, de rendre au prêtre dudit dieu la belle Chryséïs. Le dieu envoie la maladie. C'est une pathogénie fort éloignée de celle de Pasteur et même de celle de Broussais.

Censtantin a commis un gros péché, il a persécuté la religion chrétienne, la lèpre est son châtiment.

Un autre fait similaire se voit dans la vie de saint André, apôtre :

« Le préfet d'une ville s'était emparé d'un champ dépendant d'une église de Saint-André. Sur les prières de l'évêque, il fut aussitôt saisi de fièvres. Il demanda donc à l'évêque de prier pour lui, promettant de restituer le champ s'il recouvrait la santé. Mais lorsqu'il l'eut recouvrée, il s'appropria le champ de nouveau. Alors l'évêque, avant de se mettre en prières, brisa toutes les lampes de l'église, en disant : « Que cette lumière ne se rallume pas aussi longtemps que Dieu ne se sera point vengé de son ennemi, et n'aura point fait rendre à l'église le bien qui lui a été ravi ». Aussitôt voici le préfet ressaisi de ses fièvres (1) ».

Il en meurt, après quoi le champ est restitué à l'église.

(1) P. 282.

Voici la maladie qni devient une sorte de catapulte mise en mouvement devant un être humain récalcitrant. Ici encore, l'évêque agit comme le prêtre d'Apollon, et sa demande est suivie de l'éclosion de la maladie.

Dans le cas, tout à fait curieux, de sainte Pétronille, les alternatives de l'application et de la suppression de la fièvre, sont encore plus nombreuses. Pétronille était la fille de l'apôtre saint Pierre, et celui-ci la voyant trop belle, obtint de Dieu qu'elle souffrît de la fièvre. Or, un jour, comme ses disciples étaient auprès de lui, Tite leur dit : « Toi qui guéris tous les malades, pourquoi ne fais-tu pas que Pétronille se lève de son lit ? » et Pierre répondit : « Parce que cela me convient ainsi ». Ce qui ne signifie nullement, d'ailleurs, qu'il n'ait pas eu le moyen de la guérir, car aussitôt, il lui dit : « Lève-toi, Pétronille, et viens vite nous servir ! » La jeune fille guérie se leva et vint les servir. Mais, quand elle eut fini, son père lui dit, Pétronille retourne dans ton lit. « Elle y retourna, et fut tout de suite reprise de sa fièvre. Plus tard, lorsqu'elle commença à être parfaite dans l'amour de Dieu, son père lui rendit la parfaite santé (1). »

La fièvre était donc employée ici avec le consentement parfait de Dieu, comme moyen facilitant l'éducation. Tant que sainte Pétronille n'était pas complètement éduquée dans le sens chrétien, une fièvre la surveillait.

Nous passons aux maladies d'un caractère plus déterminé.

La *pathologie externe* est représentée d'abord par les blessures. Une blessure de guerre est décrite dans la vie de saint Marc (2). Dans la même biographie se rencontre la description d'une blessure par accident du travail. Consacré évêque d'Alexandrie et à peine arrivé dans cette ville, saint Marc eut son

(1) P. 238.
(2) P. 233.

soulier détérioré. Il le donna à réparer à un savetier rencontré sur sa route. Le savetier, en réparant le soulier, se blessa grièvement à la main gauche (1).

La biographie de saint Jérôme contient l'épisode du lion blessé. Un soir, pendant que Jérôme était assis avec ses frères, pour écouter la lecture sainte, voici qu'un lion entra en boitant dans le monastère. Aussitôt, tous les frères s'enfuirent, seul Jérôme alla au-devant de lui comme au-devant d'un hôte. Et le lion lui ayant montré sa patte blessée, il appela ses frères, et leur ordonna de laver sa plaie et d'en prendre soin. Ainsi fut fait (2). »

Un cas fort curieux autant par sa pathogénie que par le traitement, est raconté dans la vie de saint Hippolyte martyr. Un bouvier nommé Pierre était allé aux champs, le jour de la fête de sainte Marie-Madeleine, et accablait ses bœufs de jurons blasphématoires.

Soudain la foudre s'abattit sur le bouvier, lui brûlant les chairs et les muscles d'une jambe, de telle façon que ses os se trouvèrent presque détachés. Se traînant alors jusqu'à une église de la Vierge, il cacha son tibia dans un recoin, et tout en larmes supplia Marie de venir à son aide. « La nuit suivante, à la demande de la Vierge, saint Hippolyte alla prendre le tibia dans l'église et le replaça dans la jambe du bouvier, comme on greffe une bouture. Aux cris du bouvier, toute sa famille accourut et découvrit avec stupeur, qu'il avait de nouveau ses deux tibias. Mais lui, réveillé, crut d'abord qu'on se moquait de lui. Et quand il s'aperçut de la réalité du miracle, il sentit que sa jambe nouvelle était trop molle pour soutenir son corps. Il resta donc boiteux pendant une année entière. Puis la Vierge lui apparut, accompagnée de saint Hippolyte et dit à celui-ci de compléter sa guérison. Et quand le bouvier se réveilla, il se trouva entièrement guéri. »

(1) P. 555.

(2) P. 429.

La bizarrerie des accidents provoqués par la foudre est généralement connue. Mais à regarder de près, le cas du bouvier ne ressort pas trop de l'ordinaire. Il y a là carbonisation des chairs, ainsi que de l'article du genou et du cou-de-pied. Conservation du tibia probablement bien endommagé et presque complètement libéré de ses attaches ligamenteuses. Silence entoure le péroné. Cet os resta, pensons-nous, intact. Comme le bouvier n'a pas commis l'imprudence de marcher avec sa jambe si gravement atteinte (il se traîna jusqu'à l'église, dit le texte), il n'y a pas eu de fracture, ainsi que cela arrive chez certains blessés qui, voyant quelquefois un seul os de leur jambe fracturé, essaient de marcher et cassent l'autre.

Quatre fois on parle de cancers. Faut-il souscrire à ce diagnostic ? Dans deux cas, non. Dans un cas, oui. Dans un cas on peut hésiter.

Voici l'observation du premier.

« Un jeune homme qui avait la poitrine rongée par un cancer, implora l'assistance de saint Marc ; la nuit suivante, il vit en rêve un pèlerin qui marchait d'un pas rapide sur une route. Le jeune homme lui ayant demandé qui il était et pourquoi il marchait si vite, le pèlerin répondit qu'il était saint Marc, et qu'il courait au secours d'un vaisseau en danger, après quoi, étendant la main, il toucha le malade qui se réveilla entièrement guéri. Or peu de temps après, un vaisseau entra dans le port de Venise ; et l'équipage raconta que, étant en danger, il avait invoqué saint Marc qui l'avait secouru (1).

Déjà l'âge du patient nous autorise à rejeter le diagnostic de la « Légende sacrée ». En plus, ce cancer rongeant la poitrine ferait supposer un épithélioma, néoplasie rare à cette région chez l'homme, même s'il est d'un âge avancé. Force nous est donc d'admettre qu'il s'agissait plutôt d'une affection inflammatoire quelconque, peut-être d'un phlegmon

(1) P. 236.

comme chez l'épouse de Darius, dont la guérison fut élucidée si judicieusement par MM. le Pr Ménétrier et le Dr Houdry (1).

Dans le cas de saint Côme et saint Damien, il s'agit du gardien d'une église de Rome portant le nom de ces deux saints et construite par le pape Félix. Cet homme » avait une jambe toute rongée par un cancer. Et voici que, dans son sommeil, le pieux gardien vit saints Côme et Damien lui apparaître avec des onguents. Et l'un des deux saints dit à l'autre : « Où trouverons-nous des chairs fraîches pour les mettre à la place des chairs pourries que nous allons couper ? » L'autre saint lui répondit : « On a enterré aujourd'hui un Maure dans le cimetière de Saint-Pierre-aux-Liens, prenons une de ses jambes, et donnons-la à notre serviteur ! Et les deux saints firent ainsi ; après quoi, ils donnèrent au gardien la jambe du Maure, et rapportèrent dans le tombeau de celui-ci la jambe du malade. Et celui-ci, à son réveil se voyant guéri, raconta à tous sa vision, et le miracle qui l'avait suivie. On courut alors au tombeau du Maure. On découvrit qu'une de ses jambes manquait, et qu'à sa place se trouvait la jambe malade du gardien (2). »

Nous admettons plutôt que dans ce cas il s'agit d'un vaste ulcère de la jambe d'origine variqueuse. Dans un épithélioma, ou d'un sarcome avancé l'élément tumeur ne se serait pas borné à ronger les chairs. Il y aurait eu déjà cachexie, peut-être phlébite, en tout cas infiltration du creux poplité et de la cuisse. Nous laissons de côté les autres métastases possibles. Tout saints, donc tout puissants qu'ils étaient, les deux patrons de notre art ne se seraient pas avisés d'opérer une jambe dans des conditions pareilles.

Certes, il aurait pu y avoir aussi un cancer inci-

(1) Houdry. La vie d'un médecin du xie siècle avant Jésus-Christ. Paris 1921. — Pr Ménétrier et Dr Houry. La guérison du cancer au sein de la reine Atossa. *Bull. de la Soc. fr. d'hist. de la méd.*, 1921, p. 285-9.

(2) P. 574.

piens, mais celui-ci n'aurait pas rongé toute la jambe.

Par contre, l'amputation pour un vaste ulcère est admissible.

Le troisième cas, tombe nettement dans le groupe des néoplasmes malins :

Galla, fille du consul et praticien Symmaque, veuve après un an de mariage abandonna la vie séculière et entra dans un couvent qui dépendait de l'église de Saint-Pierre, et « là, longtemps, elle servit Dieu par la prière et par les aumônes. Elle fut enfin atteinte d'un cancer au sein. Et comme auprès de son lit, étaient toujours allumés deux flambeaux — parceque, aimant la lumière, elle ne pouvait supporter ni les ténèbres spirituelles ni les corporelles — elle vit l'apôtre Pierre debout devant elle entre les deux flambeaux. Alors pleine d'amour et de joie, elle s'écria. « Qu'est-ce, mon maître ? Mes péchés me sont-ils remis ? » Et lui inclinant la tête avec un sourire bienveillant répondit « Oui, viens ! » et Elle » : Je demande que ma mère chérie, l'abbesse vienne avec moi ! » Galla rapporta la chose à l'abbesse, et trois jours après, toutes deux moururent ensemble (1).

Nous tirons de cette scène pathétique des détails se rapportant à la maladie. Voici donc un mal apparaissant chez une personne d'un certain âge, c'est une femme, localisation du mal : le sein. Ce mal produit un dépérissement lent, car nous voyons la malade alitée et ce dépérissement s'accompagne d'une certaine angoisse, d'une crainte de l'obscurité. Détail secondaire, mais intéressant à noter.

Au total la description de Jacques de Voragine correspond au tableau clinique de cette terrible maladie qui faisait probablement autant de ravages autrefois que maintenant.

Nous serons moins affirmatifs en ce qui concerne le cas de saint Pierre le Nouveau. Un clerc entendit raconter qu'une femme atteinte « d'un cancer avait

(1) P. 323.

étendue sur sa plaie un peu de terre arrosée du sang de saint Pierre, et qu'ainsi elle avait été guérie (1).

Trois autres cas apparentés :

Le premier semble appartenir aux néoplasies malignes. « Un jeune homme noble avait dans la gorge une horrible tumeur, l'empêchant de parler, comme de respirer (2, 3.) On peut songer à un lymphosarcome du cou ou à une tumeur congénère.

« Un meunier qui avait une dévotion spéciale pour saint Augustin, fut atteint d'un mauvais abcès à la jambe. Il invoqua le saint ; et celui-ci étant apparu en rêve, lui frotta la jambe avec la main. Le lendemain le meunier se réveilla guéri ».

Collection purulente ou plutôt ulcère variqueux.

Cas analogue tiré de la vie de saint Augustin : « Un berger avait entre les deux épaules un ulcère qui le privait de toutes ses forces. Il invoqua saint Augustin, qui lui apparut en rêve, mit sa main sur l'ulcère, et le guérit entièrement (4) ».

Naturellement l'origine variqueuse de l'ulcération est ici exclue.

Ce sont sans doute les ulcérations lupiques (ou syphilitiques si nous en admettons l'existence avant le xv[e] siècle) que nous signale la vie de sainte Elisabeth. » Cette sainte « s'attachait à ne pas dédaigner même les choses les plus viles et les plus repoussantes. Ayant rencontré un mendiant dont tout le visage n'était qu'une plaie ignoble et infecte, elle le recueillit sur son sein, lui coupa les cheveux et lui lava la tête, en présence de ses servantes qui se moquaient du pauvre homme (5) »

Encore quatre observations pour finir le répertoire des maladies chirurgicales de la « Légende dorée » :

Une hernie inguinale :

(1) P. 247-8.
(2) P. 244.
(3) P. 468.
(4) p. 471.
(5) P. 631.

« Un clerc qui revenait de Maguelone à Montpellier, se fit un effort dans l'aîne en sautant ; et il souffrait horriblement et ne pouvait marcher (1) ».

Il invoqua saint Pierre le Nouveau, se frotta l'aîne avec un peu de terre et fut aussitôt guéri.

Un fibromyome utérin :

« Lucie, vierge syracusaine de famible noble, voyant se répandre à travers toute la Sicile la gloire de sainte Agathe, se rendit au tombeau de cette sainte, en compagnie de sa mère Euthicie, qui depuis quatre ans déjà, souffrait d'un flux de sang incurable (2) ». Les deux femmes arrivèrent à l'église pendant la messe et la guérison s'effectua d'une façon miraculeuse.

Le flux de sang durant depuis quatre ans, peut nous faire hésiter entre le cancer et le fibromyone. Les hémorragies cancéreuses sont très abondantes, elles pourraient à peine laisser à la patiente une survie de quatre ans. La cachexie les accompagne invariablement. Or Euthicie malgré tout semble avoir assez de forces. L'auteur ne parle pas d'un énorme épuisement, la malade faisant son voyage sans difficultés. Les métrorrhagies ont dû être profuses, peut-être même presque continues — toutefois avec des variations d'intensité. Leur longue durée avec conservation de l'état général assez bon, parle pour l'origine fibromyomateuse.

Deux cas de pierre vésicale :

« En Sicile, à Palerme, une jeune fille souffrait de la pierre. Sa mère la recommanda à saint Dominique (3) ». Dans la nuit apparition du saint, et guérison.

« Un enfant souffrait de la pierre, et les médecins allaient l'opérer, lorsque sa mère craignant les dangers de l'opération pria saint Augustin de lui venir en aide. Aussitôt l'enfant rendit la pierre avec son urine, et recouvra la santé (4) ».

(1) P. 247.
(2) P. 27.
(3) P. 413.
(4) P. 468.

Ces faits sont d'accord avec la clinique. On sait que la lithiase rénale n'est pas très rare chez les enfants et les adolescents et que Civiale a rapporté une assez longue liste d'auteurs ayant observé des calculs chez de fort jeunes enfants et même chez les fœtus (1).

Citons seulement pour mémoire quelques accidents où l'intervention chirurgicale peut se poser. C'est la chute d'une fenêtre (2) (saint Paul), c'est l'étranglement par une bouchée (3) (saint Pierre le Nouveau), c'est une arête qui se fixe dans le gosier (4) (saint Blaise). Ces trois accidents guérissent, par contre le quatrième (aussi arête dans la gorge) se termine par la mort. Il concerne le préfet Tarquin, ennemi de l'eglise.

L'*obstétrique* n'est pas inconnue à la « Légende dorée ».

« Certaine femme qui était mariée à un assassin, se trouvait en couches et ne parvenait pas à enfanter. Elle dit alors à sa sœur : « Va invoquer pour moi notre maîtresse Diane ! » Mais, au lieu de Diane, ce fut le diable qui répondit : « Inutile de m'invoquer, dit-il à la sœur, car je ne puis rien pour toi. Va trouver plutôt l'apôtre André, celui-là pourra secourir ta sœur ! » Elle alla donc trouver saint André et l'amena au lit de sa sœur malade. Et l'apôtre dit à celle-ci :« Tu mérites ta souffrance, car tu t'es mal mariée, tu as mal conçu, et, pour comble, tu as invoqué l'aide des mauvais esprits. Mais repens-toi, crois au Christ, et tu enfanteras. Et en effet la femme ayant cru, elle mit au monde un enfant mort, et sa douleur cessa (5).

Diagnostic : inertie utérine avec la mort consécutive de l'enfant. S'il s'était agi de la mort par spécifi-

(1) A. Pousson. — Précis des maladies des voies urinaires. Paris, 1904, p. 504.
(2) P. 324.
(3) P. 246.
(4) P. 139.
(5) P. 65.

cité — (toujours en admettant que la syphilis existait en Europe avant 1492) l'auteur, qui ne néglige pas d'appuyer sur le côté moral, n'aurait pas manqué de la dénoncer.

Toutefois il nous paraîtra étrange de rattacher un accouchement difficile à l'état social du mari, ou aux idées religieuses de la patiente. Ici Jacques de Voragine nous semble au-dessous du niveau médical.

Il continue à l'être dans la partie de la pédiatrie concernant les nourrissons. Le premier cas de ce groupe se passe au Mont-Saint-Michel :

« Il y a près de la ville d'Avranches une montagne que la mer entoure de toutes parts, mais le jour de la fête de saint Michel, un passage s'y ouvre pour le peuple. Or, un jour qu'une grande foule s'y pressait vers l'église, une femme s'y trouvait mêlée qui était enceinte et près d'accoucher. Et voici, que, tout à coup les vagues affluèrent d'un grand élan, et toute la foule épouvantée s'enfuit sur le rivage, à l'exception de la femme enceinte qui ne pouvant fuir, fut prise par les flots. Mais l'archange saint Michel la garda de tout mal. Au milieu des flots, elle enfanta un fils, qu'elle allaita de son sein, puis la mer lui livra passage, et on la vit sortir avec son enfant (1) ».

Nous laissons de côté le miracle du sauvetage et même la rapidité de l'accouchement. Mais on sait bien que la montée laiteuse ne se produit qu'un nombre d'heures, voire même de jours après l'accouchement. Ce n'est que là que l'allaitement naturel peut s'effectuer.

Les moines s'ils exerçaient la médecine devaient se tenir à l'écart de l'obstétrique. De là, la défectuosité de leurs notions.

Cette défectuosité se manifeste aussi dans le cas de sainte Marie-Madeleine où un enfant tette le sein de sa mère morte (2).

(1) P. 9.
(2) P. 546.

L'auteur de la « Légende Dorée » se ressaisit dès qu'il s'agit de la *Pathologie interne*, c'est-à-dire, d'une branche de la médecine que les moines pratiquaient largement.

L'auscultation et la percussion n'existant pas au moyen âge, nous ne trouverons pas ici de maladies nettement caractérisées du cœur et de l'appareil respiratoire. C'est elles peut-être qui forment la partie principale du groupe vague des « malades ». Au contraire les maladies qui se traduisent par un signe extérieur sont représentées chez Jacques de Voragine d'une façon plus complète.

L'habitant d'Apostelle nommé Benoît, guéri après s'être prosterné dans l'église de Saint-Pierre, martyr, avait « les jambes enflées comme des outres le ventre ballonné comme une femme en couche, le visage dévoré d'une énorme tumeur et chacun était effrayé de lui comme d'un monstre (1).

Ascite abdominale et œdème prononcé des jambes. Comme l'auteur ne parle pas de la dyspnée, qui caractérise les asystoliques arrivés à la période d'ascite et d'œdèmes, nous admettrons ici une cirrhose du foie compliquée comme cela arrive souvent d'un certain degré de la néphrite. L'ulcération du visage semble indépendante, elle peut être la conséquence de l'insuffisance de la dépuration de l'économie à la suite des deux premières affections. Elle pouvait servir aussi d'un émonctoire providentiel.

La fièvre (utilisée plus haut soit comme moyen de punition, soit comme moyen d'éducation), se voit deux fois comme simple manifestation morbide. C'est la noble et riche femme d'Alexandrie appelée Mélanie qui est guérie par sainte Eugénie de la fièvre quarte (2), c'est saint Michel qui rétablit la santé d'Aquilin, un habitant de Michælium (bourg près de Constantinople), souffrant de la fièvre. Jacques de Voragine note dans ce cas le symptôme assez fréquent de l'in-

(1) P. 342.

(2) P. 248.

tolérance médicamenteuse, du malade qui cause des vomissements répétés. Les médecins lui prescrivirent une potion, mais « il la rendit et ensuite il rendait tout ce qu'il avalait (1) ».

Dans la vie de saint Etienne, on nous parle des linges déposés sur l'autel du saint et qui guérissaient en particulier les maladies de la moelle (2). D'autres détails manquent.

Sainte Marthe guérit Clovis, roi de France d'une grave maladie de reins (3). Il s'agit sans doute des maux de reins selon le langage vulgaire, c'est-à-dire des rhumatismes de la région lombaire. Supposition corroborée par un autre passage de la Légende Dorée. « Un étudiant de Bologne, nommé Nicolas, souffrait si cruellement d'une maladie des reins, qu'il ne pouvait se lever de son lit, et que sa cuisse gauche était désséchée (4) ».

Ce cas est même bien plus curieux que le précédent, car cette douleur avec atrophie musculaire, nous montre une névrite sciatique.

Nous voyons encore à la « Légende Dorée » la dysenterie (le roi parthe Cosroes) (5), la laryngite aiguë (historiographe des Lombards Paul, diacre de l'Eglise romaine et moine du Mont Cassin (6), des névralgies dentaires violentes (saint Augustin (7). Saint Bernard enfant souffre de cruels maux de tête, d'origine probablement anémique (8).

La parasitologie fournit deux cas. Un noble italien tenaillé par des douleurs internes et « se voyant menacé de mort, fit apporter le manteau de saint Pierre le Nouveau. A peine s'en fut-il couvert, qu'il vomit un ver à deux têtes et tout noir de poils ; et aussitôt il se sentit guéri (9) ».

(1) P. 510.
(2) P. 547.
(3) P. 47.
(4) P. 378.
(5) P. 413.
(6) P. 515.
(7) P. 306.
(8) P. 460.
(9) P. 441.

Ne s'agit-il pas ici d'une chenille avalée ? Les poils de certaines chenilles sont fort vénéneux. (Nous laissons à la tradition populaire les deux têtes.)

Un habitant de Palerme parle d'une façon désobligeante des femmes pieuses qui viennent d'assister à la messe célébrée le jour de la Translation de saint Dominique. « Comme punition divine, aussitôt des tumeurs se produisirent dans ses yeux et des vers en sortirent, au point qu'une voisine en retira dix-huit de chaque œil ».

Cette maladie née expromptu appartient plutôt au groupe des maladies penalités(1) dont nous avons parlé plus haut. Ses caractères anatomopathologiques, et pathogéniques sont cependant à relever (2).

Trois cas semblent correspondre aux lésions de l'axe médullocérébral.

Le premier peut prêter à la discussion. « On amena un jour à Saint Benoît, un enfant atteint du mal éléphantin (3), au point que ses cheveux tombaient et que toute la peau de son crâne enflait: et à ce mal se joignait une faim que rien ne pouvait apaiser. »

Le mal éléphantin de l'antiquité et du moyen âge, est identifié par beaucoup de savants avec la lèpre. On le sépare de l'éléphantiasis des Arabes. Les écrivains du XVI[e] siècle le rapprochaient beaucoup de la syphilis et comme preuve nous citerons le fait que le célèbre sphygmologue de Padoue, Joseph Struthius, dans son traité du pouls, a marqué comme pouls de la syphilis tout simplement le pouls de l'éléphantiasis tel que Galien l'a indiqué dans son traité Adtirones.

Le tableau clinique de la maladie de l'enfant guéri par saint Benoît (guérison par bénédictions et prières) se limite à la tête. On ne nous parle pas de « taches

(1) P. 414.

(2) DAVAINE. — (Traité des entozoaires, 2e édition, Paris 1877), cite une longue série de cas vermineux du globe de l'œil (p. 820-830) et des annexes de l'œil (p. 559-561).

(3) P. 191. Dans le texte latin : filium morbo elephantino correptum. Jacobi a Voragine Legenda aurea. Recensuit Graesse. Breslau, 1890, p. 210.

et de tumeurs nombreuses», dont la couleur rouge devient peu à peu noire, de l'inégalité de l'épaisseur de la peau, de l'amaigrissement du corps. Tous ces symptômes sont ceux de l'éléphantiasis telle que nous le décrit Celse (1). On ne nous parle pas de l'épaississement monstrueux de la peau des membres inférieurs et du scrotum, comme c'est le cas dans l'éléphantiasis des Arabes. Nous n'y voyons pas de signe net de la syphilis acquise ni même de la lèpre. Ajoutons que Jacques de Voragine distingue la lèpre du mal éléphantiasis en parlant à plusieurs reprises de la première.

Certes les auteurs nous enseignent que parfois l'éléphantiasis des Arabes atteint la face. On peut songer aussi à l'éléphantiasis nostras due d'après les recherches de Richardière (2) et Sabouraud au streptococcus erysipec latus et où la face est intéressée. Mais dans tous ces cas exceptionnels l'éléphantiasis de la face empiète peu sur le crâne et ce qui est plus, cette localisation ne constitue qu'un épiphénomène, la maladie ayant envahi surtout les autres parties du corps. Si cela avait été ainsi dans le cas de saint Benoît, Jacques de Voragine n'aurait pas manqué d'en parler.

Nous admettons que la maladie de l'enfant était limitée à la tête et alors nous nous demandons s'il ne s'agit pas ici plutôt de l'hydrocéphalie, qui est comme on le sait — au moins dans la plupart des cas — une manifestation de la syphilis héréditaire. En tout cas le tableau de la maladie de l'enfant correspond bien à celui de l'hydrocéphalie avec sa saillie exagérée des os du crâne, avec ses cheveux rares et avec la voracité si souvent notée (3).

Nous aurions ici une preuve de l'existencede la syphilis avant 1492.

(1) A.-C. Celse : Traité de médecine, texte latin et traduction de A. Védrènes, Paris, 1876, p. 202-203 (livre III, ch. XXV).

(2) Richardière. — Sur un cas d'éléphantiasis nostras, Annales dermat. 1891, p. 561. — Sabouraud : Soc. de derm., 12 mai 1892. — E. Gaucher : Maladies et de la peau, Paris, 1909, p. 273.

(3) P. Comby. — Traité des maladies de l'enfance, Paris 1895, p. 649. — E. Weill : Précis de médecine infantile, Paris, 1911, t. II, p. 250-251.

L'autre cas concerne l'aphasie. « Une autre fois saint Pierre le Nouveau rendit parole à un jeune homme muet en lui introduisant un doigt dans la bouche et en brisant le lien qui retenait sa langue(1). »

La brièveté du frein de la langue ne peut donner que des vices de prononciation. L'aphasie réelle est d'origine cérébrale. Mais le populaire surtout en Italie, a la tendance d'attribuer au frein de la langue la mutité. Le docteur Chervin en a réuni de nombreux exemples (2). Pour ma part j'ai soigné une petite italienne, atteinte de la maladie de Little. La rigidité spasmodique des membres inférieurs et les mouvements choréiformes des membres supérieurs étaient accompagnés d'aphasie. La mère et la tante de l'enfant loin de rapporter les symptômes à la même cause cérébrale, me demandaient d'une façon très sérieuse, si quelquefois en coupant le filet de la langue on ne pouvait pas rendre la parole à leur petite malade.

Jacques de Voragine a donc tout simplement incorporé la croyance populaire dans son livre. Il ne lui a pas accordé le même crédit dans un autre cas de mutité, raconté dans la vie de saint Apolfinaire. C'est une invocation de Dieu qui y joue le rôle guérisseur.

Voici la troisième affection de notre groupe:

Macilienne, la mère de saint Clément, fait naufrage pendant un de ses voyages et rejetée par les flots se réfugie sur un rocher. « Bientôt Macilienne sentit faiblir ses mains, que dans son désespoir elle avait longtemps déchirées avec ses dents. Et comme la femme qui l'avait recueillie était tombée malade, et ne pouvait plus se lever, la mère de Clément se trouva contrainte de mendier pour avoir de quoi se nourrir ainsi que son hôtesse ».

Deux passants lui reprochèrent de ne pas se servir de ses mains pour gagner sa vie en travaillant. Et la femme : « Seigneur, je n'ai en vérité que les appa-

(1) Chervin : — Le bégaiement. Paris, 1901; p. 440-446.
(2) P. 244.

rences de mes mains car j'ai tout à fait perdu la force de m'en servir, et je regrette de n'avoir point jadis suivi mon instinct qui me poussait à me précipiter dans la mer, plutôt que de poursuivre une vie misérable ».

La maladie de cette noble femme, maladie qui augmente le tragique de sa vie, ferait songer à une paraplégie. (Nous excluons le rhumatisme chronique vu que la malade ne parle ni de douleurs, ni de déformations.) Mais comme d'autre part la patiente ne signale pas la paralysie motrice et qu'elle souligne surtout la faiblesse extrême des mains, nous serons plus près de la vérité en admettant ici une amyotrophie progressive, peut-être variété Aran-Duchenne (commencement par les muscles, de l'éminence thénar, et hypothénar). Le froid et l'humidité comptant parmi les facteurs étiologiques de cette amyotrophie (1), nous l'attribuerions plutôt aux circonstances météorologiques de son naufrage qu'au traumatisme périphérique sous forme de morsures.

Ce serait en tout cas une des premières amyotrophies progressives signalées dans la littérature médicale.

III

La « Légende Dorée » contient encore un nombre de passages concernant la *psychologie morbide.* Il s'agit là soit de répercussion de la maladie sur l'état d'esprit, soit de manifestations pathologiques.

C'est dans la vie de saint Augustin que nous rencontrons le fléchissement du psychique sous le poids de la douleur. Un évêque très malade était blâmé par un messager céleste qui lui dit d'une voix indignée : « Vous avez peur de souffrir, vous ne voulez pas mourir, que ferais-je de vous ? (2) ». Saint-Augustin lui-même, souffrait de maux de dents si forts que, comme il le dit lui-même, il était presque tenté d'ad-

(1) Raymond. — Maladies du système nerveux. Atrophies musculaires et maladies amyotrophiques, Paris, 1889, p. 140.

(2) P. 465.

mettre l'opinion du philosophe Corneille, qui plaçait le souverain bien de l'âme dans la sagesse et le souverain bien du corps dans l'absence de douleur(1).

Le pressentiment de la mort (se réalisant sous peu) se rencontre dans la vie de saint Dominique (2), et dans celle de saint-Martin (3).

Les hallucinations de la fièvre sont décrites deux fois. L'une est suave. Sainte Elisabeth étant alitée avec la fièvre, et la face tournée contre le mur, les assistantes entendirent une douce mélodie sortir de ses lèvres. Et comme une de ses compagnes l'interrogeait, elle répondit : « Un petit oiseau s'étant posé entre moi et le mur, chantait avec tant de douceur, que je n'ai pu m'empêcher de chanter avec lui (4). »

L'autre par contre est âpre et mâle. C'est celle de saint Fursy faisant partie des visions médiévales de l'autre monde et dont a surgi tel un chêne puissant, l'immortelle Comédie divine de Dante. L'évêque Fursy après une longue vie pleine de vertus est sur son lit de mort. Son âme quitte alors son domicile terrestre et assiste à une série d'épisodes de la vie d'outre-tombe. « Après tout cela, l'âme de Fursy rentra dans son corps, à la grande surprise de ceux qui veillaient le cadavre. Et le vieil évêque vécut encore quelque temps, après quoi il mourut, chargé de bonnes œuvres(5) ».

Dans la psychopatie les troubles érotiques occupent le premier plan. La « Légende Dorée » en contient trois cas très nets (6). Serait à y associer le quatrième, celui de la dame à l'incube. Dans l'un d'eux est appliqué un curieux traitement.

C'est probablement aussi à ce groupe qu'appartient un cas de mélancolie signalé dans la biographie de saint Bernard. « Un noble soldat qui s'était fait moine,

(1) P. 461.
(2) P. 411.
(3) P. 621.
(4) P. 638.
(5) P. 553.
(6) P. 100, 186, 429.

était tourmenté d'une tentation cruelle. Un de ses frères, le voyant toujours triste, lni en demanda le motif Et le moine répondit: « Je me désole de penser qu'il n'y aura plus pour moi de joie en ce monde ». Le mot fut rapporté à Bernard, qui, ému de pitié, pria pour le malheureux frère. Et aussitôt celui-ci devint aussi gai et aussi joyeux qu'il avait été triste jusque-là (1) ».

A l'influence des idées érotiques sur le corps attribue Jacques de Voragine, la pousse de la moustache et de la barbe chez la femme. « Comme le corps de Galla était dévoré d'un feu intérieur, les médecins dirent que, si elle se refusait toujours aux caresses des hommes, la chaleur qui était en elle lui ferait pousser une barbe sur le visage. Et c'est en effet, ce qui lui arriva (2). »

Enfin la répercussion des émotions violentes sur la santé est signalée dans le cas de Titus. Titus apprenant que son père fut élu empereur « fut rempli d'une joie qui lui tordit les nerfs et paralysa ses membres. Ce qu'apprenant, Joseph devina la cause véritable de la maladie, et s'ingénia à y trouver un remède, se fondant sur le principe que les contraires peuvent être guéris par leurs contraires. Or Titus avait un esclave qui lui était si odieux, qu'il ne pouvait sans souffrir le voir ni même entendre prononcer son nom. Joseph dit donc à Titus : « Si tu veux être guéri aie soin de saluer tous ceux que tu verras en ma compagnie. » Titus s'engage à le faire. Et aussitôt Joseph fit préparer un festin où il se plaça en face de Titus, en faisant asseoir à sa droite l'esclave détesté. Et dès que Titus l'apperçut, il eut un frémissement d'aversion qui aussitôt réchauffa ses nerfs, refroidis par l'excès de joie, et le guérit de sa paralysie. Et depuis lors, il rendit sa faveur à l'esclave et admit Joseph dans son amitié (3).

(1) P. 450.
(2) P. 422.
(3) P. 256-7.

IV

Dans la *thérapeutique* de Jacques de Voragine, nous n'insistons pas sur le caractère thaumaturgique. Nous ferons seulement l'observation que l'épanouissement du mysticisme a pu jouer un certain rôle dans cette subtitution du surnaturel à l'emploi des méthodes rationelles de la médecine.

Néanmoins le livre contient encore d'assez nombreuses applications des procédés médicaux de l'époque.

C'est une méthode de l'antiquité et du moyen âge que celle qui recommande l'emploi d'une pierre précieuse contre la maladie de la matrone romaine Pétronie. Il y a eu jusqu'aux traités spéciaux (tel celui de l'évêque Marbod de Rennes) consacrés à l'action guérisseuse des gemmes. La source miraculeuse qui débarrasse Constantin de la lèpre (1) appartient à l'archinombreuse famille des fontaines qui guérissent encore de nos jours, les maladies des campagnes bretonnes, provençales, siciliennes et autres. La médecine populaire est dégagée du caractère magique dans le cas du frein de la langue coupé, ainsi que dans le passage qui nous révèle qu'en Ecosse, il y avait une écorce de bois qui avait le pouvoir de guérir les venins (2).

Font partie de la médecine populaire l'incantation de la femme qui veut guérir les maux de tête de saint Bernard, ainsi que le procédé barbare qui d'après ces croyances du moyen âge guérissait la lèpre. C'était le bain des lépreux dans le sang des enfants égorgés (3).

Se rattache certainement aussi aux procédés populaires le moyen appliqué par saint Benoît le jour où il est par trop hanté d'idées libidineuses. Se ressaisissant, il se mit à nu, se roula dans « les épines et les ronces qui entouraient sa cellule, se déchira

(1) P. 67.
(2) P. 181.
(3) P. 66.

tout le corps, et fit sortir la plaie de son âme par les plaies de sa peau (1) ».

Cette mortification a pu avoir un effet réellement thérapeutique. Elle me rappelle le procédé de plusieurs de mes blessés Arabes de Tunis pendant la guerre. Quand ces braves tirailleurs avaient fortement mal à la tête, ils se déchiraient avec leurs ongles la peau du front, sur une longueur de plusieurs centimètres. L'écoulement sanguin qui en résultait leur enlevait la céphalée.

Il se peut que le point de départ de ce procédé était primitivement magique. Avec le cours des siècles la partie magique du procédé s'effaça et resta le seul procédé thérapeutique, la scarification, d'une efficacité partielle peut-être, mais incontestable (2).

Dans les derniers temps, grâce au travail du Dr J. Génévrier (3), on a parlé beaucoup du cas de la substitution d'une jambe malade à une jambe saine effectuée par les saints Côme et Damien. Le Dr Génévrier décrit le panneau sculpté du Colegio de Santa-Cruz à Valadolid, représentant cette opération miraculeuse. Il est enclin (avec M. L. Forest) d'y voir un essai de greffe humaine. On peut en dire autant du cas de la « Légende Dorée », mais pour préciser il faut y ajouter que c'est à un Maure mort, et non comme l'a représenté le sculpteur espagnol du XVIIe siècle à un Maure vivant, que les saints ont emprunté la jambe. Toutefois, la Légende Dorée contient un autre cas de greffe humaine, dans le récit du bouvier foudroyé; nous rappellerons même le passage dans lequel la réintroduction du tibia dans la jambe touchée par la foudre est comparée exactement à la greffe végétale.

Preuve que déjà en ce temps là, la greffe humaine hantait les cerveaux des chirurgiens.

(1) P. 186.

(2) Voyez les pages intéressantes consacrées à la scarification par Bartels (Die Medicin der Naturvolter, Leipzig 1893, p. 267-8).

(3) Dr J. Génévrier. — Un miracle de saint Côme. *Bull. de la Soc. fr. d'hist. de la méd.*, 1913, p. 16-18.

(4) P. 547.

La médecine scientifique de l'époque a trouvé aussi sa place dans la Légende Dorée. Nous l'avons vu dans l'activité et l'action des médecins en général, puis dans l'épisode du pouls, ainsi que dans les cas de Titus et d'Aquilin.

Aquilin (qui vomissait tout ce qu'il avalait) « se voyant sur le point de mourir, se fit transporter au lieu que j'ai dit, et là saint Michel lui apparaissant, lui dit de faire avec du miel, du vin et du poivre, un breuvage où il tremperait tous ses aliments. Aquilin le fit, et fut guéri, bien que ce fût chose contraire aux lois de la médecine de faire prendre à un fiévreux des boissons chaudes ».

Saint Michel inaugure ici un nouveau procédé thérapeutique (1). Son remède pourrait d'ailleurs être exqérimenté de nos jours.

Tous ces faits réunis ne manquent pas d'intérêt et on pourra dire désormais que la Légende Dorée, au moins par une de ses façades fait partie du vaste et ténébreux château de la médecine moyenâgeuse.

(1) *La Légende Dorée* n'a pas été étudiée jusqu'ici au point de vue médical. Quant aux détails bio- et bibliographiques sur Jacques de Voragine et son œuvre, nous ne pouvons pas faire mieux que de renvoyer à l'ouvrage capital de M. Ulysse Chevalier : Répertoire des sources historiques du moyen âge. Paris, 1907, t. II, p. 2331.

L'HYGIÈNE DANS LES POÈMES HOMÉRIQUES

Par Léon MOULÉ.

C'est toujours avec le plus grand plaisir que je relis les poèmes homériques, tout en déplorant amèrement de ne pouvoir les lire couramment dans le texte, ne serait-ce que pour protester à ma façon contre cette tendance, par trop égalitaire, à réclamer la suppression des humanités. *O tempora! O mores!* Si, quand nous étions sur les bancs du collège, une telle proposition nous eut été faite, nous eussions bien certainement sauté de joie. Peut-être n'avait-on pas fait tout le nécessaire pour nous apprendre à savourer les beautés de ces poèmes, qui ont survécu à tant de siècles, et dont beaucoup de scènes nous paraissent choses vues et familières. A l'aube de l'adolescence, à toutes les disputes des héros d'Homère qui, tout en s'invectivant, s'entretuaient avec la plus féroce barbarie, nous eussions certainement préféré les scènes champêtres si poétiques de l'Odyssée, voire même la lecture du séjour enchanteur d'Odysseus aux pieds de Calypso, la déesse à la belle chevelure.

Les œuvres d'Homère, ou des rhapsôdes connus sous ce nom, ont inspiré bien des scholiastes. La médecine n'est pas restée étrangère à ces travaux d'érudition, notamment en ce qui concerne l'Iliade, car les blessures reçues par les combattants sont innombrables et décrites avec une extrême minutie. Dans cet ordre d'idée nous citerons les savants travaux de Malgaigne (1) et de Daremberg (2).

Dans un article sur la Faune d'Homère (3), j'ai tâché d'apporter ma part à l'étude de la zoologie dans ces

temps reculés, et je n'ai eu que l'embarras du choix, tant étaient nombreuses les comparaisons entre les animaux et les héros homériques. Je n'ai pas été aussi heureux dans ma recherche de documents sur l'hygiène, car grecs et troiens, dans leurs luttes sauvages, avaient bien d'autres soucis que les soins hygiéniques. J'ai pu néanmoins recueillir quelques indications sur l'alimentation, les soins de propreté, les exercices physiques, etc., en usage à cette époque lointaine.

A. Alimentation.

Les grecs de l'âge héroïque, habitués à de durs travaux, étaient de gros mangeurs. Leur alimentation était surtout carnée, tout au moins dans la classe aisée, car les travailleurs champêtres devaient le plus souvent se nourrir de lait de chèvre ou de brebis et de fromage. Les viandes, qui composaient leur menu, étaient celles provenant des animaux domestiques, bœuf, mouton, chèvre ou porc, et il n'était pas rare, dans les repas plantureux, qu'on les servit toutes dans un même festin. Ces viandes étaient cuites, sans aucun apprêt, grillées sur des chardons ardents.

Les guerriers d'Homère paraissent avoir beaucoup redouté les effets de l'abstinence. Odysseus recommande à Akhilleus de ne pas laisser ses troupes combattre à jeun. « Cela seul donne la force et le courage. Un guerrier ne peut, sans manger, combattre tout un jour, jusqu'à la chute de Hélios. Quelle que soit son ardeur, ses membres sont lourds, la soif et la faim le tourmentent et ses genoux sont rompus. Mais celui qui a bu et mangé combat tout un jour contre l'ennemi, plein de courage, et ses membres ne sont las que lorsque tous se retirent de la mêlée » (4).

Il est souvent question de repas dans les poèmes homériques, mais les conteurs ou rhapsôdes sont à leur sujet d'un laconisme désespérant. Il semble qu'ils n'aient attaché aucune importance à l'énumération des mets, comme si c'était chose bien connue des auditeurs. Une simple phrase, toujours la même,

leur suffit. A chaque instant, notamment dans l'Odyssée, on lit ce qui suit: « Elle (la servante) dressa auprès d'eux une table luisante, et la vénérable intendante apporta du pain et la couvrit de mets nombreux » (5).

Dans les repas solennels, où de nombreux convives étaient conviés, on abattait parfois un nombre considérable d'animaux. Chaque jour, les prétendants à la main de Pénélope, se livraient à des festins dans la propre demeure d'Odysseus, qu'ils croyaient mort depuis longtemps.

« Ils égorgeaient les grandes brebis et les chèvres grasses. Et ils égorgeaient aussi les porcs gras et une genisse indomptée et ils préparaient le repas (6) ». C'est que les troupeaux d'Odysseus étaient considérables.

Vingt hommes n'ont point tant de richesses. Sur la terre ferme, il possédait douze troupeaux de bœufs, autant de brebis, autant de chèvres, autant de porcs. A l'extrémité de l'île d'Ithaké (Théaki) paissaient onze grands troupeaux de chèvres et autant de porcs. Tous les jours on amenait aux prétendants la meilleure des chèvres engraissées, ainsi que le meilleur porc et le plus gras (7).

Alkinoos offrant un repas en l'honneur d'Odysseus « tua pour lui (et les convives qu'il avait invités) douze brebis, huit porcs aux blanches dents et deux bœufs aux pieds flexibles. Et ils les écorchèrent et ils préparèrent le repas agréable » (8).

Akhilleus, recevant Odysseus et sa suite « étendit sur un grand billot, auprès du feu, le dos d'une brebis, celui d'une chèvre grasse et celui d'un porc gras. Et tandis qu'Automédon maintenait les chairs, le divin Akhilleus les coupait par morceaux et les embrochait. Et le Ménoitiade, homme semblable à un dieu, allumait un grand feu. Et quand la flamme tomba et s'éteignit, il étendit les broches au-dessus des charbons, en les appuyant sur des pierres, et il les aspergea de sel sacré. Et Patroklos, ayant rôti les chairs et les ayant posées sur la table, distribua le

pain dans de belles corbeilles. Et Akhilleus coupa les viandes, et il s'assit en face du divin Odysseus et il ordonna à Patroklos de sacrifier aux dieux. Et celui-ci fit des libations dans le feu. Et tous étendirent les mains vers les mets offerts » (9).

Ne croirait-on pas, en lisant ces lignes, assister à un repas de nomades ou de chasseurs! Il n'y a pas encore longtemps que, dans nos repas, les beefsteak étaient cuits sur un gril, posé devant le feu, sur des charbons ardents, et ils étaient autrement savoureux que leurs similaires rôtis au four ou à la flamme du gaz.

Dans la plupart des repas, mentionnés dans l'Iliade et l'Odyssée, les animaux, qu'on devait consommer, étaient abattus, dépouillés, dépecés, puis mangés quelques heures après. C'est ainsi qu'agissaient les prétendants, c'est ainsi qu'on recevait les hôtes, quand on n'était pas prévenu à l'avance de leur arrivée. Ce n'était donc pas des viandes rassises, à maturité, qu'on servait. Elles devaient donc être d'autant plus coriaces, qu'elles provenaient d'animaux plus fraîchement abattus, et le plus souvent de mâles, pour ne pas diminuer la production du bétail.

Mais, qu'il s'agisse de mouton, de bœuf ou de porc, quand on voulait honorer un hôte de marque, c'était le dos de l'animal qu'on lui réservait. Ménélaos, offrant l'hospitalité à Télémakhos, lui fit servir la plus honorable portion, le dos succulent d'un taureau (10). Agamemnôn pour honorer Aias lui présente le dos entier d'un bœuf (11). Akhilleus, offrant un banquet aux Akhaiens, leur servit le dos d'une brebis, celui d'une chèvre grasse et celui d'un porc gras (12).

Le dos (νῶτος) était donc un morceau de choix. Il va de soi que, quelle que soit la capacité d'absorption de ces hommes primitifs, il ne pouvait être question d'un dos entier, voire même d'un petit animal. Ici le tout est pris pour la partie et il n'était bien certainement servi qu'une portion plus ou moins volumineuse de la région dorsale. Pierron pense que

c'est le filet. Je crois plutôt que le substantif νῶτος représente ce qu'on appelle en terme de boucherie l'aloyau, c'est-à-dire la partie du dos comprenant l'ilio-spinal. Autrefois, dans nos provinces de l'est, l'ilio-spinal du porc était considéré comme morceau de choix; détaché des apophyses transverses, il servait à faire de succulentes grillades.

L'élevage des bœufs aux temps homériques devait avoir une grande importance, car les grecs offraient parfois en sacrifice plus de cent bovidés. De nombreuses contrées sont mentionnées comme centres importants d'élevage. Les poèmes homériques contiennent de minutieux détails sur la façon dont ceux-ci étaient sacrifiés, nous y reviendrons plus tard. En tout cas la viande des bovins entrait pour une grande part dans l'alimentation des anciens grecs.

De nombreuses expressions étaient employées pour désigner le porc (ὗς) mâle ou femelle. La viande de porc était en effet communément employée et l'élevage de cet animal est minutieusement décrit dans le chant XIV de l'Odyssée, vers 5 et suivant. Encore aujourd'hui c'est un aliment recherché des Hellènes qui, dans certaines contrées, vivent dans l'intimité avec ces animaux qui, dans beaucoup de villes, fourmillent dans les rues, où ils recherchent les détritus.

En général les Grecs héroïques ne sacrifiaient que des porcs gras ἀπαλοτρεφής, ζατρεφής, délicatement nourris, engraissés avec soin, ce qui indique de leur part une certaine connaissance dans l'engraissement des porcins.

La viande des pourceaux jeunes semble n'avoir pas été beaucoup prisée. Le χοῖρος, petit cochon, probablement un cochon de lait, était réservé à la nourriture des serviteurs. « Mange maintenant, ô étranger, cette nourriture destinée aux serviteurs, car les prétendants mangent les porcs gras, n'ayant aucune pudeur, aucune bonté » (13). Les anciens grecs lui préféraient en effet un porc gras plus âgé, voire même de cinq ans. Pierron fait remarquer qu'Homère ne paraît pas avoir eu une idée exacte de la nature du

porc. Mais pouvons-nous, raffinés que nous sommes, comparer notre goût à celui de ces hommes frustes, plutôt grossiers, tels que nous les montrent diverses scènes de l'Iliade et de l'Odyssée. Il est possible qu'ils aient préféré à la chair délicate d'un jeune porc celle d'un cochon plus âgé, d'une consistance plus ferme, mais d'un goût plus relevé. Ne les voyons-nous pas manger la chair pantelante des animaux qu'ils viennent de sacrifier? En tout cas ils ne paraissent pas avoir connu les bons effets de la castration sur la succulence de la viande.

Homère mentionne beaucoup de contrées, où on se livrait à l'élevage du mouton (ὁ ou ἡ οἶς), qui était une véritable source de richesse pour les Grecs. L'expédition scientifique de Morée constatait, en 1832, que l'élevage des ovins y était encore très prospère. On trouve dans l'Odyssée (ch. IX) une très belle description de cet élevage. C'est que les moutons étaient d'une grande ressource pour les anciens grecs. La viande, le lait et ses dérivés, entraient pour une grande part dans leur alimentation.

Il en était de même de la chèvre domestique (ὁ ou ἡ αἶξ). Le mets le plus estimé des héros d'Homère était un estomac (γαστήρ) de chèvre, rempli de graisse et de sang, cuit à la broche sur le feu (ἐμπλείην κνίσης τε καὶ αἵματος) (14). C'était probablement une espèce de boudin, comme on en fabrique encore dans certaines contrées de l'est de la France et en Allemagne, composé de sang, entremêlé de damiers de graisse et enveloppé dans un estomac de porc (*magenwurst*).

Passionnés chasseurs, les grecs devaient consommer beaucoup de gibier. Cependant Homère en fait à peine mention. C'est tout au plus si les poèmes homériques signalent le cerf, la chèvre sauvage, le sanglier.

Le cerf (ὁ ἔλαφός) était un animal sauvage (ἀγρότερος), vivant dans les bois, d'où il ne sortait que pressé par la soif. Odysseus, dans l'île d'Aiaié, près de la demeure de Circé, rencontre « un grand cerf au bois élevé qui descendait des pâturages de la

forêt pour boire au fleuve » (15). Il le tue, lie les pieds de l'énorme bête, et, le suspendant à son cou, va rejoindre ses compagnons. Antilokhos est comparé à un chien qui se jette sur « un faon, qu'un chasseur a percé, tandis qu'il bondissait hors du gîte » (16). Toutes ces citations indiquent nettement que le cerf (*cervus elaphus* L.) était un gibier recherché. Cet animal, qui porte dans la Grèce moderne le nom d'ἐλάφι, y est beaucoup moins commun que dans la Grèce antique. Il a à peu près disparu dans l'Attique, mais on le rencontre encore en Eubée, dans l'ancienne Acarnanie et dans d'autres parties boisées de la Grèce.

Le substantif αἴξ est plusieurs fois mentionné suivi de l'épithète ἄγριος, sauvage, qui semble bien se rapporter à une chèvre sauvage. On a voulu voir dans cette espèce le Bouquetin des Alpes (*capra ibex* L.) ou le Bouquetin du Caucase (*Capra ægagrus* L.) ou même le Paseng, tous communs en Grèce et en Asie Mineure. En tout cas cet animal était considéré comme gibier et de bonne prise. Pandaros avait fabriqué un arc avec les cornes d'une chèvre sauvage, qu'il avait tuée à la chasse. Chez les cyclopes, Odysseus et ses compagnons font la chasse aux chèvres montagnardes. Ils avaient douze nefs, à chacune échut neuf chèvres et à celle d'Odysseus dix (17).

Le sanglier (κάπρος, σῦς ἀγρότερος, σῦς κάπρος) était fréquemment chassé. De nombreux passages des poèmes d'Homère nous font assister à des battues et nous montrent le courage que le sanglier déployait en tenant tête aux chasseurs et aux chiens. Il n'est pas strictement démontré que la chair du sanglier ait été utilisée comme aliment; la comparaison suivante nous permet du moins de le supposer.

« De même qu'un vase bout sur un grand feu qui fond la graisse d'un sanglier gras, tandis que la flamme du bois sec l'enveloppe... » (18) La hure du sanglier était la récompense de celui qui l'avait tué.

Parmi les oiseaux comestibles trois seulement sont mentionnés dans Homère, la grive, l'oie, le pigeon.

« De même que les grives aux ailes ployées (κίχλαι τανυσίπτεροι) et les colombes se prennent dans un filet, au milieu des buissons de l'enclos où elles sont entrées, et y trouvent un lit funeste ; de même ces femmes avaient le cou serré dans des lacets » (19). Il est à supposer que la migration des grives était bien connue des grecs qui les capturaient au filet au moment de leur passage. On fait encore en Grèce la chasse aux grives (*turdus musicus* L.) de novembre à mars.

L'élevage de l'oie (χήν) remonte à la plus haute antiquité. Il était fort en honneur chez les Egyptiens. Homère en fait mention dans deux passages de l'Odyssée. Pénélopeia raconte qu'elle a vu en songe vingt oies, sortant de l'eau, mangeant du blé dans sa maison et que tout d'un coup un aigle, descendant d'une haute montagne, vint les tuer (20). Au moment de prendre congé de Ménélas, un heureux présage s'annonce à Télémakhos, sons forme d'un aigle s'envolant à sa droite, portant dans ses serres une grande oie blanche domestique, qu'il avait enlevée dans la cour de la maison (21). Ἥμερος désigne bien un animal apprivoisé, domestique, et le fail d'habiter, de se nourrir au voisinage des habitations, indique clairement qu'il s'agit d'une oie domestique (*Anser cinereus domesticus* Auct.) qui, d'une blancheur éclatante, avait déjà perdu, par la domestication, sa couleur grise primitive.

Πέλεια est le terme le plus employé pour désigner le pigeon en général. Il est le plus souvent accompagné de l'épithète τρήρωνά, timide, prise parfois substantivement pour désigner ce volatille. ὁ ou ἡ τρήρων et l'adjectif τρήρωνα peuvent se traduire par timide, tremblant, peureux. C'est ainsi que sont mentionnées, avec le qualificatif πολυτρήρωνὰ, où il y a beaucoup de pigeons, riches en pigeons, les villes béotienne de Thisbé (port d'Hélicon) et macédonienne de Messé (ville et port de Tœnaros (22).

Cette citation pourrait faire supposer que les Grecs des temps homériques connaissaient l'élevage du

pigeon. Aucun vers d'Homère ne permet cette supposition. Les pigeons de Thisbé et de Messé étaient très probablement des espèces sauvages, nichant dans le creux des rochers du rivage. Ces oiseaux devaient être utilisés dans l'alimentation, comme les grives, car c'est à des pigeons, pris dans un filet, au milieu des buissons, qu'Homère compare les servantes infidèles, qu'Odysseus fait pendre «le cou serré dans des lacets » (23). Il s'agit bien certainement du Biset, souche de nos pigeons domestiques. Le substantif πέλεια, dérivé de l'adjectif πελειας, πελιός ou πέλλος, noir, bleu foncé, caractériserait bien la couleur bleue ardoisée de cette espèce. De plus, ce pigeon niche encore de nos jours, en troupes considérables, dans les rochers du littoral de la Méditerranée, sur les côtes de l'archipel grec et de l'Asie Mineure.

D'après Pierron, les Grecs n'auraient fait usage de poissons (ἰχθύς) que, poussés par la nécessité, quand leur nourriture habituelle venait à manquer. Ce n'est peut-être pas très exact, car divers passages de l'Odyssée tendraient à prouver le contraire. « Et par lui (Dieu) la terre noire produit l'orge et le blé, et les arbres sont lourds de fruits, et les troupeaux multiplient, et la mer donne des Poissons, et, sous ses lois équitables, les peuples sont heureux et justes » (24). Il est aussi fréquemment question de poissons pêchés au filet, au harpon, à la ligne. De fait, dans une contrée sillonnée de tant de cours d'eau, baignée presque de tous côtés par la mer, composée en grande partie d'îles innombrables, les populations riveraines devaient s'adonner à la pêche et ne pas dédaigner les ressources immenses que leur offraient la mer et les fleuves.

Dans une mêlée entre Grecs et Troïens Patroklos lance une pierre vers Hectôr. Il ne réussit qu'à atteindre le conducteur de son char, Kébrionès, qui tombe la tête la première. « Ah! certes, s'écrie Patroklos, voici un homme agile! Comme il plonge! Vraiment, il rassasierait de coquillages (τήθεα) toute une multitude, en sautant de sa nef dans la mer, même si elle était agi-

tée, puisqu'il plonge aussi aisément du haut d'un char » (25). On a beaucoup discuté sur la nature du substantif τῆθεα. La plupart des scholiastes pensent qu'il s'agit de l'huître. Mais il est possible qu'Homère ne se soit servi du mot τῆθος, que d'une façon générale, pour désigner des coquillages, sans chercher à en déterminer l'espèce. En effet, dans les lexiques, τό τῆθος, au pluriel τὰ τήθυα, est le plus souvent traduit par coquillage. A l'époque héroïque on les pêchait, en plongeant, comme cela se pratique aux environs de Ceylan, pour la récolte de la Pintadine ou Aronde perlière.

Il est plusieurs fois question d'abeilles dans l'Iliade et l'Odyssée. Il s'agit sans doute d'abeilles sauvages, cachées dans le creux des rochers, des arbres, car leur domestication à cette époque n'est nullement prouvée. Toutefois les peuples des temps héroïques connaissaient bien le miel et les usages auxquels il était réservé. Il était à cette époque le plus souvent utilisé en boisson, en mélange avec du vin, dont la saveur douce et sucrée plaisait au palais des héros (26).

Le fromage était ordinairement fait du lait de chèvre (αἴγειος τυρός), qu'on faisait coaguler avec du suc de figuier (ὁ ὀπός). Lorsque Arès fut blessé par Diomédès, Paieon le premier appliqua un baume calmant qui se durcit rapidement, comme le suc du figuier coagule le lait.

Il y avait des fromages mous, il y en avait aussi de secs et de durs, qu'on râpait comme le gruyère ou le Parmesan ; ce fromage râpé était mélangé avec le vin.

Quand Odysseus pénètre dans l'antre du Cyclope, il y voit des claies chargées de fromages et les étables pleines d'agneaux et de chevreaux. Et tous les vases à traire étaient pleins, dans lesquels la crème flottait sur le petit lait. Le cyclope, revenant avec ses troupeaux, se mit à traire ses brebis; puis fit aussitôt cailler la moitié du lait, qu'il avait recueilli, et qu'il déposa dans des corbeilles tressées pour les faire égoutter. Il réserva l'autre moitié pour sa nourriture (27).

Les grecs antiques cultivaient aussi les fruits. Nous en avons plusieurs exemples dans l'Odyssée à propos de jardins où croissaient toutes sortes d'arbres à fruits. Dans le jardin d'Alkinoos « croissaient de grands arbres florissants qui produisaient, les uns la poire et la grenade, les autres les belles oranges, les douces figues et les vertes olives (28). ὄγχναι καὶ ῥοιαὶ καὶ μηλέαι ἀγλαόκαρποι Συκέαι τε γλυκεραὶ καὶ ἐλαῖαι τηλεθόωσαι.

Le père d'Odysseus, Laertès, cultivait dans son verger, l'olivier (ἐλαία), la vigne (οἴνη), le figuier (συκέα), le poirier (ὄγχνη) et le pommier (μηλέη) (29).

Les légumes sont peu mentionnés dans Homère. Ils se prêtaient moins bien à la comparaison que les animaux. Cependant les anciens Grecs en cultivaient. Dans le jardin d'Alkinoos, derrière un grand verger, où croissaient en abondance beaucoup d'arbres fruitiers, il y avait un potager πρασιά, qui produisait abondamment toute l'année (30).

Les pois (ἐρέβινθος) et les fèves (κύαμος) sont mentionnés. Dans un combat entre Ménélaos et Hélénos, ce dernier lance une flèche qui rebondit sur la cuirasse bombée de son adversaire. « De même que, dans l'aire spacieuse, les fèves noires ou les pois, au souffle du vent et sous l'effort du vanneur, rejaillissent du large van, de même la flèche acerbe rebondit loin de la cuirasse de l'illustre Ménélaos » (31).

Hékamède place devant Nestôr et Makhaôn un bassin d'airain poli avec des oignons pour exciter la soif (32). το κρόμυον ou κρόμμυον est devenu dans le langage des grecs modernes κρομμύδι.

Le pain (πύρνος, ἄρτος, σῖτος) figurait à tous les repas. Il était même servi avant tout autre mets. Dès qu'on dressait les tables, on apportait le pain; généralement dans de belles corbeilles. Diverses scènes de l'Iliade nous font assister au dépiquage du blé, foulé aux pieds des bœufs; au vannage : « ainsi que, dans les aires sacrées, à l'aide des vanneurs et du vent, la blonde Dèmètèr sépare le bon grain de la paille, et que, celle-ci, amoncelée, est couverte d'une poudre blanche (33) ». Le grain était ensuite moulu dans les

moulins et le plus souvent réduit en farine sous des meules actionnées par des femmes. « Il y avait chez Odysseus douze meules et autant de servantes les tournaient, préparant la farine, moelle des hommes (34) ». En voyage, on n'emportait pas de pain, mais de la farine, enfermée dans des outres épaisses, bien cousues (35).

Comme boisson il y avait l'eau, et les sources ne manquaient pas, le vin et le lait.

Le vin (οἶνος) est souvent mentionné dans les poèmes homériques. Nombreuses sont les épithètes, qui le caractérisent : μελιηδής, doux comme le miel ; ἡδύς, doux, savoureux; εὔφρων, agréable, qui égaie; αἶθοψ, rougeâtre ou pétillant; μέλας, foncé ; ἐρυθρος, rouge foncé; οἶνοψ, rouge comme le vin.

De même que les poilus, les anciens grecs, en campagne, n'oubliaient pas le pinard. Quand ils mirent le siège devant Ilion (Troie), siège qui se continua pendant plusieurs années, ils furent constamment ravitaillés en vin. « Plusieurs nefs avaient apporté de Lemnos le vin qu'avait envoyé le Iésonide Eunéos... Celui-ci avait donné aux Atréides mille mesures de vin. Et les Akhaiens chevelus leur achetaient ce vin, ceux-ci avec de l'airain, ceux-là avec du fer brillant, les uns avec des peaux de bœufs; les autres avec les bœufs eux-mêmes et d'autres avec leurs esclaves (36).

Nestôr, en conseillant à Diomèdes d'offrir un repas aux chefs de l'armée, lui dit : « Tes tentes sont pleines du vin que les nefs des Akhaiens t'apportent chaque jour de la Trèkè, à travers l'immensité de la haute mer » (37).

La culture de la vigne était à cette époque une source de richesse pour la Grèce. L'île d'Ithaké, patrie d'Odysseus, « possédait beaucoup de froment et beaucoup de vignes, car la pluie et la rosée y abondent » (38), et nous voyons le vieux Laertès fatigué à parcourir sa terre fertile plantée de vignes (39). Beaucoup d'autres contrées de la Grèce étaient renommées pour leurs vignobles : Histiée (Ile d'Eubée) qui

abonde en raisins; Epidaure, qui abonde en vignes; la Phrygie, féconde en vignes; Pédasos, riche en vignes; Calydôn (ville de l'Etolie) vaste de cinquante arpents, moitié en vignes, moitié en terres arables; les rives du Xanthos, plantées de vignes, etc. Entre tous le vin de Pramneios, le Pramnien (territoire de Smyrne) était renommé, car il est plusieurs fois cité (40).

Le vin était conservé dans des amphores, et, quand on voulait s'en servir, on le mélangeait d'eau. C'est ainsi que Nestôr put offrir à Télémakhos un vin de onze ans. Quand Télémaque s'apprête à mettre à la voile, pour aller à la recherche de son père, il n'oublie pas de se munir d'eau et de vin. Il « monta dans la haute chambre de son père, où étaient amoncelés l'or et l'airain, et les vêtements dans les coffres, et l'huile abondante parfumée. Et là aussi étaient des muids de vieux vin doux. Et ils étaient rangés contre le mur, enfermant la boisson pure et divine réservée à Odysseus quand il reviendrait » (41). Ce passage tendrait à nous faire supposer que le vin était conservé au grenier, car il est dit que Télémakhos monta le chercher. Mais, il doit y avoir erreur de traduction, car κατεϐήσετο, aoriste de καταϐαίνω, signifie descendre et non monter. Il y a donc lieu de supposer qu'il descendit au cellier, pièce assez sèche pour pouvoir y conserver le vin, les vêtements et les armes.

Quand Odysseus quitta la nymphe Calypso, celle-ci n'oublia pas de faire déposer sur son radeau, comme provisions de route, du pain, de l'eau et du vin (42). Quand Nausicaa partit avec ses compagnes pour faire la lessive, sa mère n'oublia pas les vivres pour la collation et le vin enfermé dans une outre de peau de chèvre (43).

Les anciens grecs connaissaient aussi les funestes effets du vin. « Ne m'apporte pas un vin mielleux. dit Hector à sa mère, de peur que tu m'affaiblisses et que je perde force et courage (44). » Certes le vin trouble l'esprit, dit un berger à Odysseus déguisé en mendiant (45). Télémakhos, en mettant à l'abri les

armes éparses dans la salle où banquetaient les prétendants, donne pour prétexte qu'il craint, qu'excités par le vin et une querelle s'élevant parmi eux, ils n'en viennent aux mains et ne se blessent (46).

Au moment du départ d'Odysseus, Circé lui offrit, ainsi qu'à ses compagnons, un grand dîner, où le vin ne fut pas épargné. Un des convives, Elpénôr, ayant bu plus que son compte, monta se coucher sur le toit de la maison pour rechercher la fraîcheur et s'y endormit. Réveillé par le bruit que faisaient ses compagnons sur le point d'appareiller, et sans doute encore sous l'influence de l'ivresse, il oublia le lieu où il se trouvait, il tomba du toit et se rompit le cou (47).

Le cyclope Polyphémos, qui ne buvait que du lait, accepta de goûter au vin que lui offrait Odysseus, en reprît, et le vin troublant bientôt son esprit, il s'endormit d'un lourd sommeil, après avoir vomi à flots le vin dont il venait de s'abreuver (48).

Les libations, les cérémonies laïques et religieuses, tout était prétexte à boire. Souvent même on assaisonnait le vin de condiments pour exciter la soif. Quand Nestor conduisit dans sa tente Makhaôn blessé, Hékamèdé, aux beaux cheveux, leur prépara à boire. « Elle posa devant eux une belle table aux pieds de métal azuré, et, sur cette table, un bassin d'airain poli, avec des oignons pour exciter à boire et du miel vierge et de la farine sucrée... Et la jeune femme prépara une boisson de vin de Pramneios et sur ce vin elle râpa, avec de l'airain, du fromage de chèvre, qu'elle aspergea de blanche farine » (49).

Quand Circé changea les compagnons d'Odysseus en pourceaux, elle leur servit du vin de Pramneios, du fromage, de la farine et du miel doux, mais elle mêla dans le pain des poisons (50). Nestôr mêle pour ses fils un cratère de vin doux, de onze ans, dont une servante ôta le couvercle, et il mêla le vin dans le cratère, fit des libations et but autant que son cœur le désirait (51).

Le vin servait aussi d'adjuvant aux incantations, aux formules magiques, aux philtres, voire même aux

empoisonnements. Hélène versa dans le vin un baume, le Népenthès, qui donne l'oubli des maux. « Celui qui aurait bu ce mélange ne pourrait plus répandre des larmes de tout un jour, même si sa mère et son père étaient morts... et la fille de Zeus possédait cette liqueur excellente que lui avait donnée Polydamna, femme de Thôs, en Aigyptiè, terre fertile qui produit beaucoup de baumes, les uns salutaires et les autres mortels. Là tous les médecins sont les plus habiles d'entre les hommes, et ils sont de la race de Paièôn » (52). Lorsqu'ils apprirent le départ de Télémakhos les prétendants frémirent, craignant qu'il ne fut allé dans la fertile terre d'Ephyré, afin d'en rapporter des poisons, qu'il mêlerait dans leur vin pour les tuer tous (53).

Le lait (γάλα) de vache n'est mentionné nulle part, alors que celui de brebis et de chèvre était d'un usage courant. Il était utilisé en boisson, il servait aussi à la fabrication du fromage. Homère compare les Troiens, poussant des cris confus, à des brebis nombreuses « qui bêlent sans cesse à la voix des agneaux tandis qu'on trait leur lait blanc » (54). Akhilleus dit que les combattants se ruent autour d'un cadavre « comme les mouches qui bourdonnent, au printemps, dans l'étable, autour des vases remplis de lait » (55).

Les grecs connaissaient les effets salutaires de la cure du petit lait (ὀρός) car un gardien de chèvres, crie à Odyssens déguisé en mendiant, qu'il en fera le gardien de ses étables. « Il porterait le fourrage aux chevaux, et buvant au moins du petit-lait, il engraisserait » (56).

Dans l'Iliade (57) il est question des « Hippomolgues qui se nourrissent de lait ». Il s'agit probablemont des Scythes nomades.

B. Soins de propreté.

Le lavage des mains avant le repas était d'un usage courant. Peut être ne s'agit-il là que d'une pratique rituelle devenue familière. Avant de pro-

céder à un sacrifice, et les sacrifices étaient ordinairement suivis de festins, on se lavait les mains. Il en était de même quand on faisait des libations aux dieux. Ainsi, pendant le siège de Troie, Hector dit qu'il craint de faire des libations de vin à Zeus (Jupiter) « avec des mains souillées, car il n'est point permis, plein de sang et de poussière, d'implorer le Krôniôn qui amasse les nuées » (58).

Toutes les fois qu'on dressait une table devant des convives, les servantes apportaient en même temps de l'eau pour qu'ils puissent se laver les mains, et c'est une phrase qui revient à chaque instant dans les poèmes d'Homère.

« En arrivant une servante leur versa de l'eau, d'une belle aiguière d'or, dans un bassin d'argent, puis leur lava les mains et dressa devant eux une table polie » (59).

Si le lavage des mains avant le repas pouvait passer pour une cérémonie rituelle, il n'en était pas de même des bains, suivis d'onctions d'huile parfumée. Aux hôtes de passage, on préparait, dès leur arrivée, des bains pour les remettre de leurs fatigues.

Quand Télémakhos et Mentôr arrivèrent chez Ménélaos « ils entrèrent, pour se laver, dans des baignoires polies. Et après que les servantes les eurent lavés et parfumés d'huile, et revêtus de tuniques et de manteaux moelleux, ils s'assirent, on leur versa de l'eau sur les mains et ils se mirent à table » (60).

Alkinoos, en recevant Odyssens, s'écrie : « qu'on mette un vase sur le feu et que l'eau chauffe, afin que notre hôte, s'étant baigné, contemple les présents que lui ont apportés les irréprochables Phaiakiens... Il parla ainsi, et Arêté ordonna aux servantes de mettre promptement un grand vase sur le feu. Et elles mirent sur le feu ardent le grand vase pour le bain ; et elles y versèrent de l'eau, et elles allumèrent le bois par dessous. Et le feu enveloppa le vase à trois pieds et l'eau chauffa... Puis l'intendante l'invita à se baigner, et il descendit dans la baignoire, et il sentit, plein de joie, l'eau chaude, car il y avait longtemps qu'il n'avait

usé de ces soins, depuis qu'il avait quitté la demeure de Kalypsô aux beaux cheveux... Et les servantes, l'ayant baigné, le parfumèrent d'huile et le revêtirent d'une tunique » (61). On pourrait multiplier les exemples, mais ceux-ci n'ajouteraient rien à la description précédente, car la formule du bain est presque partout la même.

En campagne même, on utilisait les bains chauds, et, l'eau de mer, tout en nettoyant le corps de ses impuretés, lui donnait plus de vigueur. Quand Odysseus et Diomédès revinrent de leur expédition nocturn au camps des Thrakiens, ils se reposèrent de leur fatigue en se plongeant dans la mer « Et tous deux, étant entrés daus la mer pour enlever leur sueur, lavèrent leurs jambes, leurs cuisses et leurs épaules. Et après que l'eau de la mer eut enlevé leur sueur et qu'ils se furent ranimés, ils entrèrent dans des baignoires polies. Et, s'étant parfumés d'une huile épaisse, ils s'assirent pour le repas du matin, puisant dans un plein cratère pour faire, en honneur d'Athênê, des libations de vin doux » (62).

Quand Odysseus après un naufrage, prend pied sur la côte, il implore Nausicaa, la fille d'Alkinoos. Celle-ci ordonne à ses servantes de prendre soin de lui. « Elles placèrent auprès de lui des vêtements... et lui donnèrent l'huile liquide dans la fiole d'or et lui commandèrent de se laver dans le courant du fleuve ». Mais Odysseus, couvert de vase et d'écume, par amour propre, ne voulut pas se laver devant elles et les pria de s'écarter. « Servantes, leur dit-il, éloignez-vous un peu, afin que je lave l'écume de mes épaules et que je me parfume d'huile, car il y a longtemps que mon corps manque d'onction. Je ne me laverai point devant vous, car je crains, par respect, de me montrer nu au milieu des jeunes filles aux beaux cheveux » (63).

Les bains partiels, comme les bains de pieds, étaient aussi en usage chez les anciens grecs. Odysseus, arrivé dans sa demeure, sous un déguisement, est remis aux soins de sa nourrice, Eurykleia, qui lui

prépare un bain de pieds. « La vieille femme prit un bassin splendide, dans lequel on lavait les pieds, et elle y versa beaucoup d'eau froide, puis de l'eau chaude »(64).

Il faut lire dans l'Odyssée avec quel soin les servantes de Pénélope nettoyaient les tables, qu'elles lavaient avec des éponges poreuses (σπόγγοισι πολυτρήτοισι). Elles étaient polies, luisantes (65).

Les salles n'étaient pas moins bien entretenues. « Balayez la salle, dit la maîtresse des servantes, Eurykleia, arrosez-la, jetez des tapis pourprés sur les beaux trônes, épongez les tables, purifiez les cratères et les coupes rondes; et qu'une partie d'entre vous aille puiser de l'eau à la fontaine, et reviennent aussitôt. Les prétendants ne tarderont pas à arriver » (66).

Un passage de l'Iliade nous explique comment on purifiait les coupes destinées aux libations. Akhilleus prend une coupe d'un beau travail, dans laquelle le vin ardent n'avait été versé que pour lui... « Et, l'ayant retirée du coffre, il la purifia avec du soufre, puis il la lava avec de l'eau pure et claire, et il lava ses mains aussi ; et, puisant le vin ardent, faisant des libations et regardant l'Ouranos, il pria debout au milieu de tous, et Zeus qui se réjouit de la foudre l'entendit » (67).

Les Hellènes paraissent avoir eu horreur des araignées, qui prennent possession des endroits depuis longtemps abandonnés ou mal entretenus. Télémakhos dit que le lit de son père, absent depuis si longtemps, doit être la proie des araignées immondes (κὰκ' ἀράχνια).

Mais ce qui était loin d'être hygiénique, c'était cette multitude de mouches rassemblées autour des vases à lait, c'était « cet amas de fumier de mulets et de bœufs qui était devant les portes (du palais d'Odysseus), et y restait jusqu'à ce que les serviteurs l'eussent emporté pour engraisser le grand verger » (68). Il en est de même de la couche sur laquelle repose Odysseus, déguisé en mendiant. Il se coucha dans le vestibule, et il étendit une peau de bœuf encore saignante, et, par dessus, les nombreuses peaux de brebis que les Akhaiens avaient sacrifiées » (69).

C. Culture physique.

Les anciens grecs étaient des sportifs, leur endurance dans les combats, leur habileté à manier l'arc, à lancer les traits en sont la preuve. Aux funérailles de Patroklos eurent lieu des jeux, dont la description est tout au long contenue dans le chant XIII de l'Iliade ; courses en chars, courses à pied, lutte à coups de poings, à bras le corps, combat à l'épée entre deux hommes revêtus de leurs armures, lancement des disques, tir à l'arc, danses, etc.

1° Dans la lutte à poings levés les combattants « levant à la fois leurs mains vigoureuses, se frappèrent à la fois, en mêlant leurs poings lourds. Et on entendait le bruit des mâchoires frappées ; et la sueur coulait chaude de tous leurs membres. Mais le divin Epéios, se ruant en avant, frappa de tous les côtés la face d'Euryalos qui ne put résister plus longtemps, et dont les membres défaillirent... Ses compagnons l'emmenèrent à travers l'assemblée, les pieds traînants, vomissant un sang épais et la tête penchée » (70).

Nous avons un autre exemple de la lutte à poings fermés, dans un pugilat entre Odysseus et le mendiant Iros. « Iros le frappa à l'épaule droite ; mais Odysseus le frappa au cou, sous l'oreille, et brisa ses os, et un sang noir emplit sa bouche, et il tomba dans la poussière en criant, et ses dents furent arrachées, et il battit la terre de ses pieds » (71).

2° Après la lutte à poings fermés, la lutte à main plate ou à bras le corps entre Aias et Odysseus : « Et tous deux, s'étant munis de ceintures, descendirent dans l'enceinte et se saisirent de leurs mains vigoureuses, tels que deux poutres qu'un habile charpentier unit au sommet d'une maison pour résister à la violence du vent. Ainsi leurs reins, sous leurs mains vigoureuses, craquèrent avec force, et leur sueur coula abondamment, et d'épaisses tumeurs, rouges de sang, s'élevèrent sur leurs flancs et leurs épaules ». La lutte dura longtemps sans qu'aucun des combattants ait pu renverser l'autre, lorsque Odysseus, plein

de ruse, frappa du pied sur le jarret d'Aias, fit ployer ses membres, et, le renversant, tomba sur lui, « Odysseus voulut à son tour enlever Aias, mais, fatigué de la lutte ; il le souleva à peine, ses genoux ployèrent et tous deux tombèrent côte à côte » (72).

3° Le lancement du disque consistait à lancer le plus loin, en le faisant tournoyer, un disque de fer brut qui devenait la possession du vainqueur. « Celui qui possèdera ce disque, s'il a des champs fertiles qui s'étendent au loin, ne manquera point de fer pendant cinq années entières. Ni ses bergers, ni ses laboureurs n'iront en acheter à la ville, car ce disque lui en fournira » (73).

Les prétendants, devant la demeure d'Odysseus, s'amusaient à lancer « les disques à courroies de peau de chèvres, ainsi que des traits ».

Alkinoos, après le festin, préparé en l'honneur d'Odysseus, lui donne une fête « afin que, retourné dans sa patrie, il dise combien nous l'emportons sur les autres hommes au combat des poings, à la lutte, au saut et à la course, au ceste et à la danse » (74). Odysseus, bien qu'épuisé par les privations et son récent naufrage, voulut aussi faire preuve de sa force. Il prit une pierre, la plus lourde qu'on pouvait porter et la lança et aucune des personnes présentes ne put l'atteindre.

4° Dans le combat entre deux guerriers, armés comme en guerre, les combattants devaient lutter jusqu'à ce que l'un d'eux, ayant atteint son adversaire, ait « fait couler le sang noir ». Les assistants faisaient cesser le jeu, quand le combat menaçait de devenir dangereux. C'est ce qui arriva quand Aias et Diomédès se disputèrent le prix de la lutte aux funérailles de Patroklos ; Diomédès dirigeant la pointe de sa lance, au dessus du grand bouclier d'Aias, près du cou (75).

5° Le tir à l'arc consistait à percer d'une flèche une colombe, liée par un lien léger, au sommet d'un mat. Teukros manqua l'oiseau, mais il atteignit, auprès du pied, le lien qui le retenait captif, la flèche trancha

le lien et la colombe s'envola. Aussitôt Mérionès, « saisissant l'arc de la main de Teukros, car il tenait la flèche prête, tandis que la colombe montait en tournoyant vers les hautes nuées, il l'atteignit sous l'aile » (76). Depuis, ce jeu s'est modifié en devenant populaire parmi nous. Il n'y a pas bien longtemps qu'on voyait encore dans nos fêtes un pigeon en bois suspendu à l'extrémité d'une perche. L'habileté du tireur consistait à allumer, avec un fusil spécial, une fusée placée sous le corps de l'oiseau.

6° Quant aux courses à pied, au saut, elles ressemblaient en tout point aux nôtres, le prix revenait au plus agile.

7° Les courses en chars étaient très variées ; si variées même que nous renonçons à les décrire. C'était un des jeux favoris des grecs. Elles sont bien décrites dans le chant XXIII de l'Iliade, mais plus détaillées encore dans les œuvres de Pindare.

D. Miscellanées.

Trois médecins des armées sont mentionnés dans les poèmes d'Homère : Paieon, Makhaôn et Podalirios. Un passage de l'Iliade nous montre qu'ils étaient en même temps des combattants. « Des deux médecins, Podalirios et Makhaôn, l'un, je pense, est dans sa tente, blessé lui-même et manquant de médecins, et l'autre soutient dans la plaine le dur combat contre les troiens » (77). Makhaôn fut en effet blessé. Nestôr l'emmena aussitôt à l'écart en disant : « un médecin vaut plusieurs hommes, car il sait extraire les flèches et répandre les doux baumes dans les blessures (78). »

Comme de nos jours les remèdes de bonnes femmes étaient en honneur, Moulios, avait épousé la fille d'Augéias, la blonde Agamédè « qui connaissait toutes les plantes médicinales qui poussent sur la vaste terre » (79). Herméias (Mercure) donna à Odysseus un talisman, qu'il arracha de terre, sorte de contre-poison, pour le préserver des embûches dressées par Circé. « Et sa racine est noire et sa fleur semblable

à du lait. Les dieux la nomment Môly. Il est difficile aux hommes mortels de l'arracher, mais les dieux peuvent tout » (80).

Il y aurait beaucoup à dire sur les blessures reçues par les héros d'Homère, mais elles ont été trop bien décrites par Daremberg et Malgaigne pour que nous y revenions. Il y a encore beaucoup à glaner dans l'Iliade et l'Odyssée. On trouve dans l'Iliade une très belle description d'une maladie contagieuse qui frappa en même temps les hommes et les animaux de l'armée grecque (81).

Il est aussi question de sources thermales dans l'Iliade. Vers le fleuve Skamandros coulaient deux fontaines : « l'une coule tiède, et une fumée s'en exhale comme d'un grand feu ; et l'autre filtre, pendant l'été, froide comme la grêle, ou la neige ou le dur cristal de l'eau. Et auprès des fontaines, il y avait deux larges et belles cuves de pierre, où les femmes des troiens et leurs filles charmantes lavaient leurs robes splendides, au temps de la paix (82).

En Grèce pullulaient des serpents de diverses espèces, désignés sous le nom de δρακων ou d'ὄφις ; mais la première expression paraît avoir été plus employée, car le substantif ὄφις ne figure qu'une seule fois dans les poèmes homériques. L'expédition scientifique de Morée, en 1832, signale dans cette contrée quatre espèces de couleuvres ; *Coluber Siculus*, *C. bilineatus*, *C. leopardinus*, *C. cucullatus* et une vipère *vipera ammodytes*, très commune et particulièrement redoutée des habitants de la Morée. Ces différents reptiles étaient sans doute fréquents dans les régions montagneuses, car le substantif δράκων est souvent suivi de l'épithète ὀρέστερος, de montagne. Les poèmes homériques en offrent plusieurs exemples.

« Si quelqu'un, dans les gorges des montagnes, voit un serpent, il saute en arrière, et ses genoux tremblent, et ses joues pâlissent » (83). C'est à un serpent qu'Hectôr est comparé, serpent de montagne qui « nourri d'herbes vénéneuses (βεβρωκὼς κακὰ φάρμακ), et plein de rage, se tord devant son repaire avec

des yeux horribles, en attendant un homme qui approche (84).

Cette dernière citation laisserait supposer qu'Homère aurait commis une grosse erreur, en considérant les serpents comme susceptibles de se nourrir d'herbes et surtout de plantes vénéneuses pour augmenter la puissance de leur venin. C'était en tout cas une opinion assez répandue à cette époque. D'abord φάρμακον ne signifie pas herbe, mais substance, drogue quelconque et, par extension, médicament, poison, venin. Il serait donc plus logique, à mon sens, de traduire ainsi : nourri de substances mauvaises ou par extension : plein de venin.

Sous le nom de ὕδρος le rhapsode mentionne un serpent, dont la blessure était très venimeuse. Philoktètès, un des chefs des Danaens, était resté « couché dans une île, en proie à des maux terribles, dans la divine Lemnôs, où les fils des Akhaiens le laissèrent, souffrant de la mauvaise blessure d'un serpent venimeux (ὀλοόφρονος ὕδρου) (85). Diverses interprétations ont été émises au sujet du substantif ὕδρος, que les lexiques traduisent par Hydre, serpent d'eau, ainsi que l'indique du reste la racine ὕδωρ. Aubert et Wimmer pensent qu'il s'agit du *Coluber viperinus* Boie, qu'ils signalent comme très commun dans les petites flaques d'eau des Cyclades, où on le désigne aujourd'hui sous le nom νερόφιδον ou οὐχένδρα. Mais cette espèce, probablement identique au *tropidonotus viperinus* Schl., assez répandu en France, n'est pas venimeuse. Elien (IV, 7 ; XII, 15) comprend sous le nom d'ὕδρος des serpents venimeux de l'océan Indien. Paulet, dans la Flore et Faune de Virgile, croit que le reptile qui se rapproche le mieux de cette espèce est l'*anguis calabriae* de Virgile et l'*Enhydris* de Pline ou vipère des marais de Calabre.

Les anciens grecs connaissaient les inconvénients dus aux mouches domestiques (*Musca domestica L.*) qui, vainement chassées n'en revenaient pas moins les molester dans leurs demeures. De nombreux exemples nous sont fournis par l'Iliade. Le poète

compare les combattants, grecs et troiens, se ruant autour du cadavre de Patroklos, aux mouches « qui bourdonnent au printemps, dans l'étable, autour des vases remplis de lait ». La fille de Zeus, détournant une flèche destinée à Ménélaos, est comparée à une mère qui « chasse une mouche loin de son enfant enveloppé par le doux sommeil ». Ailleurs la foule des guerriers Grecs est comparée « aux tourbillons infinis des Mouches qui bourdonnent autour de l'étable, dans la saison printannière, quand le lait abondant blanchit les vases » (88).

Ils redoutaient surtout les effets de la ponte qui engendrait des vers dans les plaies et sur les cadavres des guerriers. Akhilleus craint « que les mouches pénètrent dans les blessures du brave fils de Ménoitios, y engendrent des vers, et, souillant ce corps où la vie est éteinte, corrompent tout le cadavre ». Mais la déesse Thétis le rassure en lui affirmant qu'elle écartera « loin de Patroklos les essaims impurs des mouches qui mangent les guerriers tués dans le combat » (89). Il s'agit là bien certainement de mouches appartenant aux genres *Calliphora*, *Lucilia* et *Sarcophaga*. Les larves de ces Muscinés sont désignées par le substantif εὐλή, qui spécifie les vers qui s'engendrent dans les chairs, dans la viande corrompue et qu'on retrouve avec ce sens dans plusieurs passages d'Homère (90).

Athèné, pour augmenter le courage de Ménélaos « mit dans sa poitrine l'audace de la mouche qui, toujours et vainement chassée, se plaît à mordre, car le sang de l'homme lui est doux » (91).

Il s'agit là d'une autre espèce de mouche. Certains commentateurs hésitent entre l'*Hœmatopota pluvialis* L., le *Chrysops cœcutiens* et *punctifer*, qu'on observe en Egypte, en Syrie, en Asie Mineure et qui sucent indistinctement le sang de l'homme et des animaux. Mais ces insectes suceurs pouvaient tout aussi bien appartenir à des espèces des genres *Asilus*, *Tabanus*, *Glossina*.

Dans l'Iliade (92) il est dit qu'Harpaliôn, mort des

suites d'une blessure produite par une flèche, qui avait traversé la vessie, « gisait comme un ver sur la terre et son sang noir coulait, baignant la terre ».

. . .ὥς τε σκώληξ ἐπὶ γαίῃ κεῖτο ταθείς.

Le texte est très précis, κεῖτο, de κεῖμαι indique qu'Harpâlion gisait, allongé, étendu, comme le spécifie aussi ταθείς part. aor pass. de τείνω.

Et le poète le compare dans cette position à un σκώληξ que les lexiques traduisent par larve d'insecte, vers intestinal, lombric, ver quelconque. Dans ce passage il ne peut être question d'un ver de terre, que les anciens grecs désignaient sous le nom d'ἔντερον γῆς, et qui, mort, n'est pas rigide, mais flasque, replié. Σκώληξ devrait plutôt se rapporter à un *Ascaris lumbricoïdes* L., remarquable par sa rigidité.

Pour terminer ce paragraphe, ayant plus directement rapport à la médecine, nous signalerons une île nommée Syrié (Συρίη), située au-dessous d'Ortygié, île voisine de Syracuse, où « jamais la famine n'afflige son peuple, ni aucune maladie odieuse aux misérables hommes » (93).

Les grecs homériques n'ignoraient pas que le sommeil par trop prolongé était pernicieux, car le chef des pasteurs dit à Odyssens, qu'il ne doit pas s'endormir avant l'heure « car beaucoup de sommeil fait du mal » (94).

Les anciens Grecs ne connaissaient rien de plus désastreux que de laisser les corps sans sépulture. Pendant les combats autour de Iliôn, le plus grand souci des Grecs et des Troiens était que les corps des principaux combattants ne deviennent pas la proie des chiens dévorants et des oiseaux carnassiers. De véritables mêlées se produisaient autour des cadavres des grands chefs que chacun s'efforçait d'entraîner. Ils craignaient également qu'ils ne fussent souillés par les larves que les mouches déposent sur les cadavres en décomposition. Aussi, tout au moins pour les grands, s'efforçaient-ils de les emporter hors du combat et de les incinérer.

Dès que le corps de Patroklos eut été définitive-

ment emporté hors de la mêlée, Mérionès se dirigea aussitôt avec ses guerriers vers le mont Ida pour y abattre le bois nécessaire au bûcher. Pendant ce temps, ceux qui étaient restés au camp, firent chauffer de l'eau pour laver les souillures sanglantes du corps de Patroklos; l'oignirent d'une huile grasse, emplirent ses plaies d'un baume de neuf ans, puis déposèrent son corps sur un lit et le couvrirent d'un lin léger de la tête aux pieds, et par dessus d'un vêtement blanc.

« Ils firent le bûcher de cent pieds sur toutes ses faces, et, sur son faîte, ils déposèrent, pleins de tristesse, le cadavre de Patroklos. Puis, ils égorgèrent devant le bûcher une foule de brebis grasses et de bœufs aux pieds flexibles. Puis, Akhilleus, couvrant tout le cadavre de leur graisse, de la tête aux pieds, entassa tout autour leurs chairs écorchées. Puis il déposa sur le lit funèbre des amphores de miel et d'huile. Puis, il jeta sur le bûcher quatre chevaux aux beaux cous. Neuf chiens familiers mangeaient autour de sa table. Il en tua deux qu'il jeta sur le bûcher. Puis, accomplissant une mauvaise pensée, il égorgea douze nobles enfants des Troiens magnanimes. Puis, il mit le feu au bûcher » (95).

Quant tout fut consumé, il ordonna d'éteindre le feu avec du vin noir, afin de recueillir les os de Patroklos.

« Ils sont faciles à reconnaître, car le cadavre était au milieu du bûcher, et, loin de lui, tout autour, brûlaient confusément les chevaux et les hommes ». Ils déposèrent ensuite dans une urne d'or ses os recouverts d'une double couche de graisse (95).

Ce fut de cette façon que fut incinéré le corps du troien Hectôr. Le vieux Priamos ordonna aux Troiens de préparer le bûcher. Pendant neuf jours ils rassemblèrent le bois nécessaire. Quand l'incinération fut achevée, les frères et les compagnons d'Hectôr recueillirent ses os blancs et les déposèrent tout fumants dans une urne d'or, qu'ils enveloppèrent de péplos pourprés. Puis « ils la mirent dans une fosse creuse recouverte de grandes pierres, et, au-dessus, ils élevèrent le tombeau (96).

NOTES.

(1) Malgaigne. — Etude sur l'anatomie et la Physiologie d'Homère. *Paris*, *Baillière*, 1842.
(2) Daremberg. — La médecine dans Homère, *Paris*, 1865.
(3) L. Moulé. — Etudes zoologiqnes et zootechniques dans la littérature et dans l'art. La Faune d'Homère. Paris, 1910. *Mémoires de la Société zoologique de France*, t. XXII, 1909, p. 183 à 312.
(4) Il. XIX, 162 — L. 357, 358 (*a*).
(5) Od. IV, 52 — L. 46.
(6) Od. XVII, 180 — L. 259.
(7) Od. XIV, 95 — L. 209.
(8) Od. VIII, 59 — L. 109.
(9) Il. IX, 207 — L. 156.
(10) Od. IV, 65, — L. 46.
(11) Il. VII, 321 — L. 127.
(12) Il. IX, 207 — L. 156.
(13) Od. XIV, 81 — L. 208, 209.
(14) Od. XX, 25, 26 — L. 306. — Od. XVIII, 43 — L. 274, 275.
(15) Od. X, 157 — L. 147.
(16) Il. XV, 579 — L. 282.
(17) Od. IX, 160 — L. 129.
(18) Il. XXI, 361 — L. 391.
(19) Od. XXII. 468 — L. 344.
(20) Od. XIX, 536 — L. 302.
(21) Od. XV, 161 — L. 226.
(22) Il. II. 502 — L. 34.
(23) Od. XXII, 468 — L. 344.
(24) Od. XIX, 113 — L. 290.
(25) Il. XVI, 742 à 747 — L. 308.
(26) Il. IV, 346 —
(27) Od. IX, 215 sq — L. 130 sq.
(28) Od. VII, 115, 116 — L. 99, 100.
(29) Od. XXIV, 340 — L. 365.
(30) Od. VII, 127 — L. 100.
(31) Il. XIII, 589 — L. 244.
(32) Il. XI, 630 — L. 207.
(33) Il, V, 500 — L. 89.
(34) Od. XX, 106 — L. 308.
(35) Od. II, 290 — L. 22, 24.
(36) Il. VII, 470 — L. 131.
(37) Il. IX, 71 — L. 152.
(38) Od. XIII, 244 — L. 200.
(39) Od. I, 190 — L. 6.
(40) Il. II, 561 — L. 35, 36 ; 111, 185 — L. 50; IX, 152, 577 — L. 154, 166; IX, 294. — L. 158; XI, 639 — L. 207; XII, 313 — L. 223; *Od.* XIII, 244 — L. 200.
(41) Od. II, 337 — L. 24.
(42) Od. V, 265 — L. 77.
(43) Od. VI, — L. 87.

(*a*) Il. Iliade. — Od. Odyssée. — Les chiffres romains indiquent le chant; les chiffres arabes, le vers. La lettre L., suivie d'un chiffre arabe, renvoie à la page de la traduction française de Leconte de Lisle.

(44) Il. VI, 264 — L. 109-110.
(45) Od. XVIII, 330 — L. 283.
(46) Od. XIX, 11 — L. 287.
(47) Od. X, 563 — L. 158.
(48) Od. IX, 216 sq — L. 130, sq.
(49) Il. XI, 639 — L. 207.
(50) Od. X, 241 sq — L. 149.
(51) Od. III, 391 — L. 39.
(52) Od. IV, 220 — L. 50, 51.
(53) Od. II, 328 — L. 24.
(54) Il. IV, 433 — L. 71.
(55) Il. XVI, 641 — L. 306.
(56) Od. XVII, 225 — L. 260.
(57) Il. XIII, 5 — L. 228.
(58) Il. VI, 266 — L. 109, 110.
(59) Od. XVII, 91 — L. 257; IV, 52 — L. 46; XV, 135 — L. 226; 181 — L. 101; X. 368 — L. 153.
(60) Od. IV, 52 sq — L. 45, 46.
(61) Od. VIII, 433 sq — L. 119, 120.
(62) Il. X, 572 et suiv. — L. 187, 188.
(63) Od. VI, 223 et suiv. — L. 91, 92.
(64) Od. XIX, 386 — L. 298.
(65) Od. I, 110 — L. 4.
(66) Od. XX, 149 et suiv. — L. 309, 310.
(67) Il. XVI, 229 — L. 294.
(68) Od. XVII, 300 — L. 262.
(69) Od. XX, 1 à 5 — L. 305.
(70) Il. XXIII, 665 et suiv. — L. 434.
(71) Od. XVIII, 75 - L. 276.
(72) Il. XXIII, 709 et suiv. — L. 435, 436.
(73) Il. XXIII, 830 sq. — 438, 439.
(74) Od. VIII, 105 et suiv. — L. 110.
(75) Il. XXIII, 810 sq. L. 438.
(76) Il. XXIII, 865 — L. 439, 440.
(77) Il. XI, 833 — L. 213.
(78) Il. XI, 506 — L. 204.
(79) Il. XI, 740 — L. 210.
(80) Od. X, 305 — L. 151.
(81) Il. I. 50 — L. 3.
(82) Il. XXII, 145 — L. 403.
(83) Il. III, 33 — L. 46.
(84) Il. XXII, 93, 94 — L. 402.
(85) Il. II, 723 — L. 40.
(86) Il. XVI, 641 — L. 306.
(87) Il. IV, 131 — L. 62
(88) Il. II, 469 — L. 33.
(89) Il. XIX, 25 — L. 354.
(90) Il. XXIII, 509 — L. 414; XXIV, 414 — L. 453.
(91) Il. XVII, 570 — L. 328.
(92) Il. XIII. 654, 655 — L. 246.
(93) Od. XV, 403 — L. 233.
(94) Od. XV, 393 — L. 233.
(95) Il. XXIII, 111 sq — L. 419 à 422.
(96) Il. XXIV, 782 — L. 464.



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

I. Fischer. — Geschichte der Gynakologie. Berlin u. Wien, Urban u. Schwarzenberg, 1923, grand in-8°, 202 p., 47 fig. Extrait de *Biologie und Pathologie des Weibes*, herausgegeban von Josef Halban und Ludwig Seitz.

Bonne mise au point de l'histoire de la gynécologie et de l'obstétrique depuis les origines jusqu'à la fin du xviii[e] siècle, que nous devons au D[r] I. Fischer, Privat-docent à l'Université de Vienne (Autriche). Le répertoire bibliographique, qui comprend une quinzaine de pages, sera consulté avec fruit. Illustration abondante et bien choisie.

D[r] Ernest Wickersheimer.

R. Duquesne. — Un médecin normand au xviii[e] siècle : François Salerne (1706-1760).

Un évadé de la médecine, M. Robert Duquesne, conservateur de la Bibliothèque Canel, à Pont-Audemer, vient de publier un article fort intéressant (1) sur François Salerne.

François Salerne naquit près de Cormeilles, à St-Gervais-d'Asnières, le 14 janvier 1706. Dès l'enfance il aimait à se promener dans la campagne et à rechercher les simples qu'il portait aussitôt à son oncle vénéré le curé de Boulleville. Cet amour pour la Botanique médicale fut l'origine de sa vocation. Il fit ses études à Paris — et s'installa à Orléans — c'est là qu'il publia son ouvrage qui eut tant de succès, « Le manuel des Dames de la Charité ». Cet ouvrage parut en 1747, et fut réédité de nombreuses fois, notamment à Paris en 1755, en 1758 et en 1766.

Il publia également un Essai sur l'histoire des oiseaux et un essai sur les dendrites des environs d'Orléans.

(1) *Journal de Rouen* du 7 sept. 1923.

Avec son oncle, François Bellanger, il composa un gros Traité d'Histoire Naturelle intitulé : l'Histoire naturelle des animaux, pour servir de continuation à la matière médicale de Geoffroy (Paris, 1756, six volumes in-12) et la description abrégée des Plantes usuelles employées dans le Manuel des Dames de la Charité.

François Salerne mourut en plein travail, le 29 mai 1760. Il fut enterré à Orléans « pleuré des pauvres, des malades et des savants ».

Nous espérons que notre ami, M. Robert Duquesne, trouvera encore dans la Bibliothèque Canel, de nombreux documents concernant les vieux médecins normands et qu'il fera profiter de son érudition, les historiens de la médecine.

Comme il le dit fort bien « l'Histoire de la médecine, et notamment de la Médecine Française, est trop ignorée », nous devons apprendre à connaître l'énorme effort d'observation de nos ancêtres. Dr Raymond Neveu.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

---

Léon Prieur. *La justice de l'Ancien régime et l'armée.* Les cours de l'Institut d'Action française, 1re année, N° 2, mai 1923, p.49-65.— Etude sur la direction et l'administration de la cinquantaine d'hôpitaux militaires, régularisés par l'édit de 1708, qui jalonnent, à la fin du XVIIIe siècle, la frontière du royaume, complétés, aux termes de l'ordonnance de 1788, par les hôpitaux régimentaires, et doublés au besoin par les hopitaux civils où les militaires en garnison ou de passage sont reçus sur billet de leur chef de corps. L'auteur rappelle quel fut, dans les hôpitaux militaires, le mode d'inspection et de contrôle de l'autorité militaire ; visite quotidienne d'un capitaine, mensuelle du commandant de place, qui en réfère au besoin au Secrétaire d'Etat de la guerre ; le fonctionnement du service médico-chirurgical, auquel le Roi ne dédaigne pas d'adjoindre un rebouteur ou renoueur officiel, en la personne de Dumont de Valdajou ; la solde et le régime des soldats hospitalisés ; les devoirs des directeurs ou entrepreneurs quant à la tenue des registres d'entrée et sortie, à l'hygiène des salles et du couchage ; le rôle et les prérogatives des aumôniers, pris, d'ordinaire, dans l'ordre des Récollets. Les mesures prises au décès pour la restitution au corps de l'uniforme ou habit du Roi ; il

ajoute enfin quelques mots sur les hôpitaux thermaux militaires (Barèges, Bourbonne, Digne, Saint Amand.) — Quelques notes encore sur les dispositions particulières à l'hospitalisation des soldats dans les établissements civils. Et, pour terminer, un bon résumé du système d'assistance élaboré par la Royauté en faveur des soldats mutilés : hospitalisation, à Saint-Jacques du Haut Pas (Henri II), à Lourcine (Henri IV), à la Croix rouge et rue de la Lune (Louis XIII), finalement aux Invalides; pensions militaires pour les non hospitalisés, réglées d'abord par le Connétable ou le Colonel de l'Infanterie, plus tard par le ministre de la guerre, avec recours au grand Conseil en cas de contestation; pensions d'ailleurs revisables ou révocables selon le cas, et complétées aussi par des grâces pécuniaires au profit des veuves et orphelins. Cette organisation apparaît en somme très souple, à la fois soucieuse des mérites réels et de l'économie budgétaire. Elle peut soutenir à son avantage, la comparaison avec le système inauguré par la loi du 31 mars 1919. régime d'effroyable gaspillage, au commun profit des méritants et des indignes, inspiré par les principes de la surenchère politique et non par le souci d'une saine et équitable gestion des deniers publics.

D. Giordano, *Intorno ad un chirurgo Veneziano del'*500 *Giovanni Andrea Della Croce*, Extr. de Revista mensile della città di Venezia, Venezia, C. Ferrari, 1923, 11 p., grand in-8°, fig. — *D. O. M. — Johannes Andreas a Cruce Venetus — Artium et Medicinæ Doctor — chirurgicorum præcipue suæ — Tempestatis facile Princeps — His in Sacris Ædibus requiescit — Obiit salutis Anno MDLXXV — Ætatis vero LXVI.* Telle est l'inscription que Cicogna put encore lire vers 1827, sur une pierre tumulaire aujourd'hui perdue, provenant de l'autel du Crucifix en l'Eglise S. Maria dell'Umiltà. Il ressort de là que Giovanni Andrea della Croce serait né à Venise vers 1509. D'abord établi à Feltre, il se fit une telle réputation qu'il fut agrégé, le 23 mai 1532, au Collège médico-chirurgical de Venise, *gratis et amore*, distinction qu'on n'accordait alors qu'aux praticiens déjà illustres ; en 1533, il fut nommé syndic du Collège, en 1537 conseiller, le 15 décembre 1547 prieur, dignité qu'on lui conféra de nouveau en 1551 et 1558 ; en 1564, on le retrouve au rang de syndic. La date de sa mort est incertaine ; il se peut que della Croce ait succombé en 1575, année où la peste désola la ville de Venise, comme le dit l'épitaphe relevée par Cicogna : mais l'église dell'Umilta n'était pas encore construite ; en sorte que cette inscription ne peut être que postérieure de beaucoup à la mort de della

Croce ; témoignage posthume, mais douteux quant à l'exactitude chronologique, de la reconnaissance de ses concitoyens. Della Croce a laissé une *Cirurgia universale* dont M. Giordano reproduit, en fac. simile, quelques planches caractéristiques. Dans cette plaquette, élégamment illustrée, l'auteur tâche d'élucider les points obscurs de l'existence de son héros ; et c'est une nouvelle et précieuse contribution à l'histoire du renouveau des sciences anatomiques à l'époque de la Renaissance.

DINGUIZLI, *Etude expérimentale et clinique du Djelenjoubine d'Avicenne dans le traitement de la tuberculose pulmonaire*, Bull. Acad. méd., 3e s., t. LXXXIX, 87e année, 6 mars 1923, p. 326-330. — Avicenne a préconisé contre la phtisie un médicament nommé djelenjoubine, qui n'est autre chose que des roses rouges confites dans du miel ou du sirop de sucre ; M. Dinguizli en a repris l'étude clinique et expérimentale, soit en injections sous cutanées chez des cobayes tuberculisés voire chez des tuberculeux bipèdes de l'Hôpital Boucicaut soit par ingestion. Non seulement il a constaté l'innocuité absolue du médicament, mais encore il estime que, par le tanin et le sucre qu'elle contient, cette préparation peut n'être pas dénuée d'efficacité contre la phtisie.

E. F. PARKER. *La légende de Nostradamus et sa vie réelle*, Revue du XVIe siècle, tome X, 1923, p. 93-106. — Michel de Nostredame, célèbre sous le nom de Nostradamus, naquit à Saint-Rémy de Provence le 14 décembre 1503 ; son aïeul, Pierre Nostre-Done, juif converti, avait été médecin à la cour de René le bon; son père tenait office de tabellion royal à Saint-Rémy. Instruit d'abord par son aïeul maternel, médecin de Jean, duc de Calabre, il continua ses études à Avignon, puis à Montpellier, où il prit le bonnet doctoral en 1529 et y séjourna quelque temps. On le retrouve ensuite à Agen ; il s'y marie, et perd sa femme ; s'y lie, puis s'y brouille avec J. C. Scaliger, et se met à voyager. Pendant dix ans il parcourt la France, l'Italie, la Sicile, 1534-44), rentre en Provence, s'établit à Salon-de-Crau, va soigner vers 1546 les pestiférés d'Aix, avec un tel succès qu'on l'appelle à Lyon où s'il faut l'en croire, il arrête l'épidémie en un mois. De retour à Salon, il convole en justes noces avec Anne Ponsarde et achète une maison, sur le toit de laquelle il élève un observatoire. Mal vu du vulgaire, qui l'accuse de sentir le fagot ; persécuté par la haine de quelques fanatiques qui visent en lui le juif, et par quelques confrères jaloux de ses succès, il demeure confiant dans les étoiles en général et dans la sienne

en particulier, et lance en 1550 le premier de ses almanachs, dont la série, continuée jusqu'à sa mort lui vaut, partout ailleurs, une immense popularité. Il y joint bientôt ses prophétiques *Centuries* : et c'est la gloire. On le mande à la Cour, où il tire l'horoscope des jeunes princes François II, Charles IX et Henri III, conquiert la confiance du roi Henri II et de la reine Catherine, qui, en 1564, ne dédaignent point de se détourner de leur route pour le venir retrouver à Salon. Il prédit alors au jeune Henri de Béarn (plus tard Henri IV) qui accompagnait les souverains, sa royauté future. Le vieux prophète mourut le 2 juillet 1566, et demeura illustre par delà la tombe. En 1622, Louis XIII, en 1660 Louis XIV qu'accompagnaient Anne d'Autriche et Mazarin, voulurent contempler son mausolée. Nostradamus avait annoncé, en tête de ses trois dernières Centuries, pour l'an 1792, « une rénovation de siècle » qui marqua en effet le début de l'ère révolutionnaire. Avait-il prévu qu'il lui en cuirait? J'en doute. Toujours est-il qu'en 1792 des gardes nationaux, passant par Salon, violèrent le tombeau de l'astrologue, et dispersèrent ses os, dont l'humérus gauche, recueilli par un curieux, échut par la suite au philosophe Lamanon. Mais un des profanateurs fut fusillé quelques jours après pour vol d'argenterie. Le vieux Nostradamus était vengé !

Ch. Lenormant, *Le centenaire de l'hystérectomie vaginale, Sauter et Récamier*, Presse médicale, nº 51, 27 juin 1923, p. 1061-1066. — On fait communément remonter la priorité de l'hystérectomie vaginale à Récamier ; le fait est qu'il l'avait, dès 1818, essayée et démontrée sur le cadavre ; mais celui qui, le premier, la réalisa sur la vivante fut un chirurgien de Constance. Dès 1801, Osiander, de Vienne, avait amputé un col utérin cancéreux ; en 1813, Langenbeck avait extirpé un utérus cancéreux extériorisé en prolapsus complet. Celui qui, le premier, s'attaqua à un utérus normalement placé, fut un chirurgien de Constance, en Suisse, Jean Népomucène Sauter. Né en 1766, et fils d'un maître d'école, c'était un de ces opérateurs de la vieille roche, qui avaient passé par l'apprentissage, et le dur métier de compagnon en quelque boutique de campagne, plus experts à la pratique qu'à la théorie, ingénieux, audacieux parfois, par nécessité et par ignorance, avec des succès imprévus. C'est le 28 janvier 1822, que Sauter, à la sollicitation d'une dame Geneviève Waldraf, atteinte de tumeur maligne de la matrice, se mit en devoir de l'opérer. Par quel miracle parvint-il, sans anesthésie, sans hémostase, à mener à bien cette ablation? Les anses intestinales sortaient par le vagin : il les refoula ; les artères saignaient ; un tampon-

nement à la charpie borna l'hémorrhagie à un demi-litre ; l'inévitable réaction péritonéale s'apaisa spontanément, et la patiente guérit, au seul prix d'une fistule urinaire ! Elle ne mourut que quatre mois après, d'une affection intestinale indéterminée ! Opération de fortune, évidemment, empirique et mal réglée, et qui ne dut son relatif succès qu'à une chance inouïe. On n'en saurait dire autant du procédé de Récamier qui, le 26 juillet 1829, opéra à l'Hôtel-Dieu de Paris, devant Marjolin, Breschet et Blandin, une femme de 50 ans, cancéreuse depuis huit mois. Il y mit, en tout, 20 minutes. Sa technique, minutieusement réglée, eut raison des obstacles, et même de son imprudence : s'il lia l'utérine, il ne jugea pas utile de lier le pédicule utéro-ovarien, qui, par bonheur, ne saigna point. Et l'opérée guérit en 30 jours. Bonheur unique : car les imitateurs de Récamier, Roux, Dubled, Delpech, n'aboutirent qu'à des désastres. L'Académie de Médecine, en 1830, réprouva semblable intervention ; et, pendant un demi-siècle, l'hystérectomie fut oubliée. Mais, dit Lenormant, « quand on pense à ce qu'il fallait d'audace pour entreprendre l'extirpation de l'utérus sur une malade non endormie, avec un arsenal instrumental rudimentaire, sans aucune garantie contre l'infection, on trouve bien modestes les initiatives les plus hardies de la chirurgie moderne. » Péan n'était qu'un timide, à côté de Sauter et de Récamier !

P. Rambaud, *Les examens à la Faculté de médecine de Poitiers*, Bull. de la Soc. des antiquaires de l'ouest, 1er trimestre 1923, et tiré à part, Poitiers, Société française d'imprimerie, 1923, 27 p. in-8°. — L'auteur étudie les épreuves exigées pour l'admission aux grades de bachelier, licencié et docteur dans l'ancienne Faculté de Poitiers, d'après les statuts de 1533 et 1617. Discours n'y manquent point, comme bien l'on pense, non plus que les agapes aux frais des récipiendaires. Ceux-ci ne sont pas toujours des moindres, puisque nous voyons figurer dans leurs rangs, en 1582, Pierre Milon, le futur médecin de Henri IV, et en 1596, François Citoys, qui soignera le Cardinal de Richelieu. La colonie protestante de Poitiers était importante, et la Faculté poitevine, en 1629, ne comptait pas moins de quatre docteurs de la Communion réformée. Aussi, la réception de ces derniers comportait-elle un cérémonial particulier : au lieu de se rendre en procession à l'Eglise Saint-Pierre, où avait habituellement lieu la prise de bonnet, le cortège se transportait au domicile du doyen : ainsi en advint-il en 1620 pour la doctorande de Me Vertunien Lecoq. Cette cérémonie n'alla point sans provoquer quelques

protestations de la part des médecins catholiques : et, en 1629, deux docteurs de Montpellier, huguenots, Lussault et Demayré, ayant demandé à s'agréger à la Faculté de Poitiers, les censeurs royaux s'y opposèrent, appuyés, le 14 janvier 1630, par le maire de la ville, et, trois mois plus tard, par une lettre royale qui trouve excessif que la Faculté possède quatre docteurs de la R. P. R. ! Lussault et son collègue en appelèrent au Parlement de Paris, qui les autorisa finalement à exercer leur art à condition qu'à l'avenir nul protestant ne leur viendrait succéder, tolérance d'ailleurs éphémère, car en 1635, Jehan de Raffou, le dernier des professeurs calvinistes étant mort, Lussault et Demayré reçurent ordre de déguerpir. Le premier s'exila à Niort, et l'autre à Couhé-Vérac.

Ch. Beaugé. *Les médicaments usuels du Fellah égyptien*, Arch. médico-chirurgicales de province, 13e année, nº 9, sept. 1923, p. 388-392. — Le Fellah ne connaît que trois espèces de maladies : par surabondance de la bile, par refroidissement; par excès de chaleur; dès lors, trois sortes de remèdes : les purgatifs, les échauffants, les rafraîchissants. Les premiers ont la faveur du public : autant les vomitifs sont redoutés, les clystères dédaignés, autant les purgatifs sont d'usage courant. D'ailleurs, les formules compliquées de l'antique pharmacopée arabe sont tombées en désuétude, et le fellah n'emploie généralement que des drogues simples, qu'il va chercher chez le droguiste, et prépare lui-même. Sauf pour le tamarin qu'il absorbe en infusion, il préfère la forme solide : pulpe de casse, de myrobalan, poudre de jalap, aloès, scammonée, gomme-gutte, euphorbe, graines de ricin, feuilles de séné. On traite les maladies vénériennes par les purgatifs et les sudorifiques, l'usage du mercure étant encore presque inconnu ; les ophtalmies par des collyres, secs ou pulvérulents. — La toxicomanie est assez répandue : on se procure une griserie agréable et des rêves délicieux au moyen d'opiats nommés *berch*, *dyâsmouk*, *bernâouy*, à base d'ellébore, de feuilles de chanvre, d'opium, d'aromates, et que débitent des boutiquiers nommés *ma'gouny*. Enfin, les femmes usent de drogues destinées à procurer de l'embonpoint; d'innombrables cosmétiques, essences et parfums.

Dr Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

ASSEMBLÉE GENERALE DU 1er DÉCEMBRE 1923

Présidence de M. le Dr G. Hervé.

Etaient présents: MM. Avalon, Basmadjian, Boulanger, Brodier, Bugiel, Cavaillès, Greene Cumston, Dardel, Delaunay, Fosseyeux, Guelliot, Hahn, Jeanselme, Laignel-Lavastine, Mauclaire, Meige, Ménétrier, Mousson-Lanause, Molinéry, Neveu, Sévilla, Sieur, Tanon, Thibierge, Tricot-Royer, Torkomian, Villaret, Vinchon.

Excusé : M. Barbé.

Réélection du Bureau. — Il est procédé au renouvellement du Bureau. Les membres sortant sont réélus par 59 voix dont 29 votes directs et 30 votes par correspondance.

M. le Dr Hervé déclare décliner l'honneur d'une troisième présidence. En conséquence M. Ménétrier, premier vice-président, passe selon l'usage à la présidence ; un vote ultérieur comblera la vacance de la vice-présidence.

Candidat présenté : M. le Dr René Benard, médecin des hôpitaux, 47 *bis*, boulevard des Invalides, par MM. Ménétrier et Jeanselme.

Communications :

M. le Dr Thibierge fait un compte rendu d'une brochure de Ed. Ehlers, intitulée *Le syphiloïde du Jutland*, et de l'ouvrage de M. le Dr Brodier sur *J.-B. Alibert*, déjà présenté par M. le Pr Jeanselme à la dernière séance.

M. le Dr Hervé présente divers portraits qu'il offre au Musée, et signale les deux inscriptions suivantes, concernant l'abbé de l'Epée; inscriptions gravées sur une plaque de pierre rectangulaire, apposée sur la façade de la maison portant le n° 23 de la rue Thérèse. (Cet immeuble qui a une autre entrée, 22, avenue de l'Opéra, appartenait avant la guerre au Dr Darses).

L'ABBÉ DE L'ÉPÉE
INSTITUTEUR DES SOURDS-MUETS
OUVRIT SON ÉCOLE EN 1760.
DANS UNE MAISON AUJOURD'HUI DÉMOLIE
DE LA RUE DES MOULINS
OU IL MOURUT ENTOURÉ DE SES ÉLÈVES
LE 23 DÉCEMBRE 1789

Plus près de l'avenue de l'Opéra, à droite, on lit:

LE NOM DE L'ABBÉ DE L'EPÉE
PREMIER FONDATEUR
DE L'ÉTABLISSEMENT DES SOURDS-MUETS
SERA PLACÉ AU RANG DE CEUX DES CITOYENS
QUI ONT LE MIEUX MÉRITÉ
DE L'HUMANITÉ ET DE LA PATRIE.
Décret de l'Assemblée Constituante, du 21 juillet 1789.

M. le Dr Charles Greene Cumston, de Génève, lit une note sur *la découverte de l'Acarus scabiei* décrit dès 1687 par Bonomo, médecin de Livourne (Epistola che contiene osservazioni intorno a pellicelli del corpo umano, Florence, 1687, adressée à Fr. Redi); il rappelle que la gale était connue cliniquement au milieu du XVIIIe siècle, et que son traitement par le soufre était courant à cette époque. Alibert et ses détracteurs auraient évité 22 ans de recherches et de discussions, de 1812 à 1834, s'ils avaient été au courant de l'histoire de leur art. M. le Dr Delaunay rappelle que le ciron de la gale était connu de Rabelais, et M. le Pr Ménétrier qu'au XIXe siècle, Devergie dans son *Traité des maladies de la peau*, signale que la gale à été longtemps attribuée à la corruption des humeurs.

M. le Dr Meige fait un *historique résumé de la chaire*

d'anatomie de l'Académie royale puis Ecole des Beaux-Arts depuis sa fondation par Lebrun en 1648. Parmi les vingt-trois titulaires de la chaire, ses prédécesseurs,il insiste sur la dynastie des Sue, Jean-Joseph, puis son fils Jean-Baptiste qui l'occupèrent, le premier pendant quarante ans, et le deuxième pendant trente-neuf ans, ils ont laissé une collection de moulages et de documents divers et ils sont les initiateurs de l'anatomie artistique et les instigateurs du travail sur le modèle vivant, renouant ainsi, ainsi que le fait observer M. le Pr Ménétrier, la tradition des Grecs. M. le Dr Hervé rappelle à ce sujet que Cl. Perrault, dès le XVIIe siècle, s'adonnait à l'anatomie comparée; il disséquait les bêtes de la ménagerie de Versailles.

M. le Pr Jeanselme présente une *Observation d'ulcère phagédénique des organes génitaux au VIe siècle* de notre ère, tirée des *Commentaires sur les Saints orientaux* de Jean d'Ephèse, écrits en syriaque, mais dont une version en latin par Van Douwen et Land a paru en 1889 à Amsterdam.

M. le Pr Ménétrier lit un travail sur *Louis XIV, ses médecins et ses historiens*, à propos du livre récemment paru de M. Louis Bertrand et de son article publié dans la *Revue universelle* du 1er septembre 1923; si la verve de M. Bertrand s'est attaquée aux médecins du grand roi qu'il a fort malmenés, celle de M. Ménétrier, à bien meilleur titre, s'exerce sur les erreurs aussi bien psychologiques que médicales du plus récent historien de Louis XIV.

La communication de M. Ménétrier est très vivement applaudie.

La séance est levée à 6 h. 3/4.

— Le soir à 8 h. a eu le lieu le banquet annuel de la Société au cercle de la Renaissance ; l'organisateur, M. le Dr Laignel Lavastine, a reçu des félicitations unanimes. Y assistaient : MM. Avalon, Bord, Boulanger, Boutet, Cumston, Dardel, Fosseyeux, Jeanselme, Génévrier, Laignel-Lavastine, Ménétrier, Neveu, Rouzaud, Sévilla, Tricot-Royer, Torkomian et Vinchon.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE

Avant l'Assemblée générale de *la Société française d'histoire de la médecine* a eu lieu la réunion du *Comité permanent de la Société internationale d'histoire de la médecine*, à la Faculté de médecine de Paris, le samedi 1er décembre 1923 à quatre heures, sous la présidence du Dr Tricot-Royer, président de la Société.

Il s'agissait de voter sur l'entrée de l'Autriche dans la Société.

Prirent part au vote MM. Tricot-Royer (Belgique), Giordano et Capparoni (Italie), Jeanselme, Ménétrier, Wickersheimer, Laignel-Lavastine (France), Singer et Rolleston (Angleterre), Maar (Danemark), de Alcalde (Espagne), Krumbaar (Etats-Unis), de Lint (Hollande), Bugiel (Pologne) et Cumston Greene (Suisse).

L'entrée de l'Autriche fut votée à l'unanimité.

On discuta ensuite la publication des communications médicales faites en avril dernier au *Ve Congrès international des sciences historiques*. Ces communications faites à Bruxelles et Anvers seront publiées sous le titre de *IVe Congrès international d'histoire de la médecine* (*Section médicale du Ve Congrès international des sciences historiques*). *Bruxelles-Anvers*, 8-15 *avril* 1923.

En conséquence le prochain Congrès d'histoire de la médecine, qui aura lieu à Genève dans la seconde quinzaine de juillet 1925 sera le *Ve Congrès international d'histoire de la médecine*. Son président est le Dr Cumston-Greene, privat-docent à Genève, 3, rue Bellot.

Qui désire prendre part à ce Congrès doit d'abord faire partie de *la Société internationale* et adresser sa candidature au secrétaire général Laignel-Lavastine, 12 *bis*, place de Laborde, Paris VIIIe.

Etudes Médico-Historiques

GOUTTE ET TARES NERVEUSES DANS LA DYNASTIE DES OSMANLIS

Par M. le Professeur JEANSELME.

Une seule famille règne, durant plus de six siècles (1), sur l'empire turc. A la mort du souverain, c'est un fils, un frère ou un neveu qui lui succède.

Le Sultan est en général fils d'une esclave ; aussi ses ascendants du côté maternel sont-ils presque toujours inconnus. Les données certaines concernant l'hérédité sont donc exclusivement unilatérales.

Quant aux descendants et collatéraux des Sultans, les historiens turcs se contentent de mentionner les noms de ceux qui n'ont pas régné. Suspects au souverain, ils étaient maintenus dans l'obscurité, étroitement surveillés et souvent le premier acte du successeur est de faire mettre à mort tous les membres de sa famille qui peuvent lui porter ombrage. Dès son avènement, Mahomet III fait massacrer dix-neuf de ses frères pour s'assurer la paisible possession du trône.

Toutefois la généalogie des souverains turcs fournit de précieuses indications sur les causes provocatrices de la goutte, sur ses associations et ses alternances avec certaines autres affections morbides.

*
* *

Les sources où nous avons puisé sont les historiens grecs ou occidentaux et les historiens turcs.

(1) Nous n'avons pas poussé nos investigations au-delà du XVIIe siècle 1299- 1695).

Parmi les premiers CHALCONDYLE (1) et PHRANTZÈS (2) sont les principaux. Mal documentés, ils sont nécessairement peu précis et incomplets. Trop souvent ils dénaturent les faits qui leur sont transmis indirectement ou seulement par ouï-dire. Ils sont d'ailleurs naturellement enclins à être partiaux et injustes envers les Turcs, leurs ennemis.

Les Historiens turcs sont plus nombreux, en général plus véridiques et mieux informés. Ils nous sont connus par la version latine des Annales turques de J. LEUNCLAVIUS (3), et surtout par l'histoire écrite par D. CANTEMIR (4). Mais les assertions de ce dernier auteur n'inspirent pas toute confiance, car il passe parfois trop rapidement sur les actes qui pourraient ternir la mémoire des sultans. Il est présumable que la situation politique de Cantemir, prince de Moldavie et vassal du Grand-Seigneur, l'obligeait à ces ménagements et à ces réticences.

Pour rendre l'exposé plus clair, nous avons réuni en un tableau synoptique (p. 392 et 393) tout ce que nous avons pu glaner dans les auteurs occidentaux et les annales turques, sur la filiation, sur les mœurs et le genre de vie, sur les tares, les maladies et la mort des sultans qui se sont succédés pendant cette période de quatre siècles.

*
* *

En résumé, sur vingt-quatre souverains qui occupent le trône depuis l'avènement d'Othman I[er], fondateur de la dynastie, jusqu'à la mort de Mustapha II, 6 furent atteints de la goutte, soit 1 sur 4, 5 d'apoplexie, 1 d'épilepsie, 1 de folie alcoolique, 4 d'imbécilité.

(1) CHALCONDYLE. — *In Hist. des Turcs* de Bl. de Vigenère, Paris, 1662, in-fol. t. I[er].

(2) Georges PHRANTZÈS, *Chronicon*, édit. Bonn, 1838.

(3) J. LEUNCLAVIUS. — *In Hist. des Turcs* de Bl. de Vigenère, Paris, 1662, in-fol. t. II.

(4) DEMÉTRIUS CANTEMIR. — Hist. de l'Empire Othoman, Paris, 1743, 2 vol. in-4°.

Il est difficile de discerner ce qui revient aux facteurs individuels et ce qui doit être attribué aux tares héréditaires. Toutefois l'influence prépondérante de l'intempérance et des excès génésiques se dégage nettement. Douze de ces souverains avaient un penchant notoire pour le vin et pour la débauche. Soliman Ier est tué en état d'ivresse. Amurat II succombe à une attaque d'apoplexie au cours d'un festin. Sélim II, surnommé l'Ivrogne, meurt pareillement de coma alcoolique. Amurat III est sujet à des crises d'épilepsie qui peuvent être présumées de même nature. Amurat IV, hydropique à vingt-six ans, avait abandonné l'usage du vin, pour les boissons distillées; il était devenu fou furieux, il parcourait les rues en proie au délire alcoolique et massacrait les passants; il mourut prématurément des suites d'une orgie. Les huit successeurs du grand Soliman se livrent aux pires excès. Ce penchant pour le vin est d'autant plus surprenant que ces princes étaient les chefs spirituels de l'Islam qui condamne l'usage des boissons fermentées.

Les excès de table et la débauche sont considérés, à juste titre, comme des facteurs podagrigènes. Or, sur six souverains atteints de la goutte, on en compte cinq adonnés à ces vices : Bajazet Ier, Mahomet II, Bajazet II, Amurat IV et Mahomet IV.

Sur cinq souverains sujets à l'apoplexie, quatre sont intempérants et enclins à la luxure : Amurat II, Soliman II, Sélim II et Ibrahim. Ce dernier fut frappé, à vingt-six ans, d'apoplexie « dont il pansa devenir paralytique ». En raison de l'âge où survint cet ictus, il y a lieu de présumer que la syphilis en fut la cause. Elle pourrait être aussi incriminée dans les trois autres cas, en particulier chez Amurat II qui mourut à quarante-neuf ans.

Sous l'empire de ces tares héréditaires, se manifestent des névroses, des troubles psychiques et des dégénérescences bien connues chez les descendants d'alcooliques, de syphilitiques et de goutteux.

Sélim Ier, qui paraît avoir été sobre, se livrait, de

DYNASTIE DES OSMANLIS

Nom du Sultan et Date de son avènement	Sa filiation.	Ses tares.	Son genre de vie et ses mœurs.	Sa mort.
1° Othman I (1299 ?)	Fils d'Ortogule ou Ertogrul.	*Goutte* (*a*)	Vie sobre, surmenage physique et intellectuel.	De cause inconnue à 69 ans.
2° Orchan I (1326)	Fils d'Othman I.	»	Vie sobre et active.	Mort en combattant à 70 ans.
3° Amurat I ou Mourad (1360)	Fils d'Orchan I.	»	Vie sobre et active.	Assassiné à 71 ans.
4° Bajazet I (1389)	Fils d'Amurat I.	*Goutte* (*b*)	Vie active. Passion pour le vin (*c*).	Meurt d'*apoplexie* à 58 ans. (*d*)
5° Soliman I (1) (1401)	Fils de Bajazet I.	»	Excès génésiques de toutes sortes. Passion pr le vin (*e*).	Tué en état d'ivresse (*f*).
6° Musa, Moses ou Moïse (1410)	Fils de Bajazet I.	»	Vie sobre et active.	Meurt étranglé.
7° Mahomet I (1413)	Fils de Bajazet.	»	Vie active.	Meurt de dysenterie à 47 ans.
8° Amurat II (1421)	Fils de Mahomet I.	»	Vie active. Intempérance. Ivrognerie (*g*).	Meurt d'*apoplexie* à 49 ans.
9° Mahomet II (1451)	Fils d'Amurat II.	*Goutte ?* (*h*)	Vie suractive. Intempérance et débauche de toutes sortes.	Meurt d'un accès de *goutte?* à 51 ans (*i*).
10° Bajazet II (1481)	Fils de Mahomet II.	*Goutte* (*k*)	Vie active. Intempérance et ivrognerie (*l*).	Meurt empoisonné à 62 ans.
11° Selim I (1512)	Fils de Bajazet II.	»	Vie active. Surnommé *Yavuz* c'est-à-dire féroce, cruel (*m*).	Meurt d'un *anthrax ?* à 54 ans (*n*).
12° Soliman II (2) (1520)	Fils de Selim I.	»	Vie active mise au service d'une grande intelligence.	Meurt d'une fièvre lente dégénérant en fièvre maligne ? de dysenterie ? d'*apoplexie ?* à 47 ans.
Selim II (1566)	Fils de Soliman II.	»	Intempérance qui lui valut le surnom de *Mest* : ivrogne (*o*).	Meurt d'*apoplexie ?* en état d'ivresse à 52 ans (*p*).
14° Amurat III (1574)	Fils de Selim II.	*Epilepsie* (*q*)	Intempérance et débauche (*r*)	Meurt à 50 ans.
15° Mahomet III (1595)	Fils d'Amurat III.	»	Indolence et débauche (*s*).	Meurt de la peste ? « dans la vigueur de l'âge ».
16° Achmet I (1603)	Fils de Mahomet III.	Hébétude consécutive aux excès génériques (*t*).	Débauche et prodigalité.	Meurt d'une fièvre prolongée ? à 29 ans.
17° Mustapha I (1617)	Fils de Mahomet III.	Faiblesse d'esprit (*u*) Aversion invincible pour les femmes (*v*).	Ses débauches, sa conduite le font considérer comme un fou (*x*).	»
18° Othman II (1618)	Fils d'Achmet I.	»	»	Monte sur le trône à 8 ans, tué à 12 ans.
17° Mustapha I pr la 2e fois (1622)	»	»	»	Assassiné.
19° Amurat IV (1623)	Fils d'Achmet I.	*Goutte* à 26 ans, Hydropisie (*y*).	Excès et débauche de toutes sortes (*z*). Folie homicide d'origine alcoolique (*aa*).	Meurt des suites d'une orgie à 31 ou 33 ans (*bb*).
20° Ibrahim (1640)	Fils d'Achmet I.	Apoplexie à l'âge de 26 ans, syphilis ? « pensa devenir paralytique » (*cc*).	Excès génésiques, recourt à des philtres pour réveiller ses sens (*dd*).	Meurt étranglé ?
21° Mahomet IV (1649)	Fils d'Ibrahim.	*Goutte* (*ee*)	Vie de débauche (*ff*).	Meurt empoisonné ? à 63 ans.
22° Soliman III (3) (1688)	Fils d'Ibrahim.	Faiblesse d'esprit, bigot, type de dégénéré (*gg*).	Grande sobriété.	Meurt d'hydropisie à 52 ans (*hh*).
23° Achmet II (1691)	Fils d'Ibrahim.	Imbécile et bigot, obèse, hydropique (*ii*).	»	Meurt à 51 ans.
24° Mustapha II (1695)	Fils de Mahomet IV.	»	Jugement solide. Adresse aux exercices physiques. « Nulle pente au plaisir. » (*kk*)	Mort de mélancolie ? après sa déposition.

(1) Les Turcs ne comptent pas Soliman et Musa parmi les sultans.
(2) Soliman I d'après les historiens turcs qui ne comptent pas Soliman, fils de Bajazet, parmi les souverains.
(3) Soliman II, d'après les historiens turcs.

même que le basilens Justinien II, à des actes de férocité inouïe vraisemblablement imputables à l'hérédité morbide qu'il tenait de son père et de son grand'père, l'un et l'autre goutteux et alcooliques.

Contraste frappant, Sélim le Cruel eut pour fils Soliman le Magnifique dont on connaît la haute intelligence et la glorieuse carrière.

Dans la descendance de Soliman II, les tares héréditaires et acquises s'accumulent de plus en plus nombreuses. Le successeur de Sélim II l'Ivrogne est épileptique. Des trois fils d'Ibrahim, alcoolique et sans doute syphilitique, le premier, Mahomet IV fut goutteux ; les deux autres, Soliman III et Achnet II, furent des faibles d'esprit et des dégénérés qui vieillirent dans une longue enfance.

Ainsi, dans la race des Osmanlis, comme dans plusieurs autres familles régnantes, diverses tares alternent ou se conjuguent, au cours des générations, telles que la goutte, les névroses, l'épilepsie, la folie et la débilité mentale.

***

En général, la durée des familles princières est courte ; rarement elle excède deux à trois siècles alors même que leur extinction est naturelle et non la conséquence d'un fait politique. La race capétienne, il est vrai, a régné sur la France pendant plus de huit cents ans. Mais, à diverses époques, la succession au trône dans cette famille a été dévolue, faute de descendants mâles directs ou de collatéraux immédiats, à des parents éloignés. La souche capétienne est donc morcelée en plusieurs tronçons.

Celle des Osmanlis se poursuit au contraire depuis six cents ans, sans que jamais le successeur soit autre qu'un fils ou un parent très proche. Si cette race résiste depuis six siècles aux multiples causes de destruction qui l'assaillent, c'est que les jeunes esclaves qui s'unissent aux sultans infusent, à chaque génération, dans cette race vieillie et usée par le excès un sang généreux, neuf et exempt de tares.

Des facteurs auxiliaires agissent dans le même sens, tel le grand nombre d'héritiers, conséquence naturelle de la polygamie, tel aussi l'absence du droit de primogéniture. A la mort du sultan, plusieurs prétendants au trône entrent en compétition, et c'est le plus énergique, le mieux adapté à la lutte qui triomphe de ses rivaux, conformément à la sélection naturelle, et s'empare du pouvoir.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

(*a*) « OTHMAN épuisé par ses longs travaux ressentait les effets naturels de l'âge. Mais quoique affligé de la goute, il conservoit la même vigueur d'esprit. » CANTEM, t. I, p. 15.

(*b*) BAJAZET était poursuivi pour l'armée de Tamerlan : « sa jument pressée par la soif s'arresta pour boire, et ne lui fut possible de l'en destourner, ni de la faire passer outre ; estant fort malmené des gouttes aux pieds et aux mains... et ainsi fut pris et mené à Themir [Tamerlan]. » *Hist. des Turcs*, t. I, p. 71.

(*c*) « Or Bajazet avant qu'il eut espousé cette fille [la fille du Despote de Servie] ne sçavoit que c'estoit que de vin ; et ses ancestres (j'entends Osman, Urchan et Murat), s'en estoient entierement abstenu. » J. LEUNCLAVIUS, in *Hist. des Turcs*, t. II, p. 10.

(*d*) D'après une note de BROSSET jeune, ajoutée à l'*Hist. du Bas-Emp.* de LE BEAU (t. XXI, 1836, p. 53), Bajazet mourut d'apoplexie le 8 mars 1403.

(*e*) L'émir Solyman passait les jours et les nuits à festiner et à boire. J. LEUNCLAV., *loc cit.*, t. II, pp. 14-15. — « Il n'y a que trois Empereurs que les Turcs avoüent avoir été adonnés au vin et à l'yvrognerie. Notre SOLIMAN [Soliman I] est le premier ;... » CANTEM., t. I, p. 67.

(*f*) SOLIMAN est poursuivi par les troupes de Musa son frère : » Il part ; et déjà ayant couru vingt miles, il bravoit le danger se croyant hors de la portée de l'ennemi ; lorsque son vice favori le trahit au moment même que la fortune sembloit encore s'intéresser à lui. Telle est la force de l'habitude ! SOLIMAN veut boire sans penser aux suites ; il s'enyvre, il se déchaîne contre son frère, il le méprise : et tout d'un coup il est surpris dans le bain à un village entre *Constantinople* et *Andrinople* ; il y est tué par un des soldats de MUSA. » CANTEM., t, I, p. 63.

(*g*) « Sur ces entrefaites, Amurat finit ses jours d'une apoplexie, dont il fut frappé en un banquet, pour avoir excessivement pris de vin et de la viande plus que son aage et sa force ne pouvaient porter. » *Hist. des Turcs*, t. I, p. 163.

(*h*) « Philippe de Comines dit qu'au retour de l'Esté, tous les ans, l'une de ses jambes s'enfloit si demesurément qu'elle s'égaloit à la grosseur du corps, et se desenfloit au bout d'un temps, sans que l'on peust sçavoir la cause de ce mal, laquelle ce judicieux personnage rapporte à sa gourmandise (comme à la vérité, il estoit excessif en toutes sortes de débauches)... Philippe de Comines adjouste qu'il mourut soudainement... » *Hist. des Turcs*, t. I, p. 277.

(*i*) Mahomet II agite de grands projets : « Il faut croire que ces transports violents agitèrent ses sens d'une manière si extraordinaire qu'ils lui causèrent la goutte. L'accès en fut court, mais très aigu, et comme il fut accompagné d'autres symptômes mortels, il en fut emporté le cinquième du mois *Jemaziul evvel.* Cantem, t. I, p. 112. — « Les Historiens Chrétiens disent qu'il fut attaqué d'une violente colique trois jours après le commencement de son expédition : en quoi ils conviennent avec les Turcs : ceux-ci outre la goute reconnoissent plusieurs autres causes de la mort du Sultan. » Ibid., t. I, p. 125.

(*k*) «... au milieu des plaisirs, il en ressentoit les suites naturelles. La goute fille de la débauche, lui avoit saisi les mains. Ces douleurs aiguës que les approches de la vieillesse rendoient encore plus sensibles, lui firent venir la pensée d'imiter son grand père, et d'abdiquer la couronne. » Cantem., t. I, p. 134. — « Il l'avoit aux pieds [la goutte] disent les Chrétiens. » *Ibid.*, p. 154.

(*l*) Bajazet II donne un festin où tous les grands seigneurs s'enivrent. Un seul supplie le Sultan de le dispenser de boire du vin. *Hist. des Turcs*, t. I, p. 292 sq.

(*m*) La férocité de Selim Ier atteint un tel degré qu'elle paraît être une forme de folie : « Il [le surnom de *Yavuz*] fut donné, dit-on, à Selim I, à cause de son génie furieux et tyrannique, qui s'attache indifféremment sur les criminels comme sur les innocens : son propre pere et ses freres parurent à cette ame noire comme des ennemis. On rapporte, qu'ayant un jour donné l'ordre à sou Grand Vizir de faire arborer les queuës de cheval devant sa porte, comme le signal d'une expédition ; et de faire aussi dresser des tentes en un endroit convenable ; le Vizir lui demanda simplement, en quel quartier il plaisoit à sa Hautesse qu'elles fussent dressées : le Sultan, sans autre

réponse, le fit mettre à mort : le même jour son successeur fut traité de la même manière pour une semblable question ; ... » Cantem., t. I, p. 172.

(n) Deux hypothèses ont été émises sur la cause de la mort de Selim Ier : la *peste* ou un *anthrax*. «... au mois de Remasan de l'année 926... il lui parut derriere le dos une certaine tumeur rougeastre, qui à proprement parler estoit un charbon de peste ; ... ses Medecins employoient toute leur science pour lui donner la guerison, ... Cependant les Medecins n'ayant pû trouver aucun remède à son mal, il falut qu'il mourut. Ce fut le 7 du mois de Schebal, l'an 926. » J. Leunclav., in *Hist. des Turcs* de B. de Vigenère, t. II, p. 36. — « Il part de *Constantinople*, mais à peine avoit-il atteint le village de Suaschtdy, qu'il sent une violente fermentation au-dedans de son corps : son sang bouillonne, il croit avoir la fièvre. Le lendemain une aposthume mortelle paroît à sa cuisse : il en est si tourmenté qu'il lui semble que tous les nerfs du corps et des pieds surtout, sont contractés et desséchés : convulsion qui le renverse et le met aux abois. Un habile Chirurgien ouvre l'aposthume, et applique les remèdes les plus propres à en diminuer la violence : On trouve la playe mortelle, et que le Sultan ne scauroit en échapper. L'ulcère gagne, et surmonte tout l'art de la Médecine, son corps jette une infection qui empoisonne ceux qui l'approchent : enfin après quarante jours des plus cruels tourmens Selim meurt... le neuvième mois de *Schewal*, environ le coucher du soleil. » Cantem., t. I, p. 169.

(o) « Nom que lui mérita son extrême penchant au vin, dont il faisoit ses délices. » Cantem., t. II, p. 10. — Il n'y a que trois Empereurs que les Turcs avoüent avoir été adonnés au vin et à l'yvrognerie... Soliman est le premier, le second fut Selim... » Cantem., t. I, p. 67.

(p) « Vers le milieu de l'année [1574], Selim fit construire un bain superbe à la partie Orientale du Serail. Les murailles n'étoient pas encore séches, que le Prince entre le premier dans ces voûtes pleines de vapeurs malignes du mortier ; et si l'on en croit certains Ecrivains, pour les chasser il boit en forme de correctif un grand flacon de vin. Il ressent d'abord un petit mal de tête, l'étourdissement vient ensuite, puis l'apoplexie le gagne, enfin il meurt le onziéme jour qui étoit le 28e du mois de *Schaban*. » Cantem., t. II, p. 8.

(q) « Un jour donc comme il se divertissoit à ce jeu-là [courir après ses muets montés à cheval et frapper, hommes et bêtes, à coups de nerfs de bœuf], estant surpris du mal caduc,

dont il avoit déjà esté attaqué plusieurs fois, il tomba si lourdement à bas de son cheval sur le pavé, qu'on croyait par la ville qu'il estoit mort, ou qu'il devoit bien-tost l'estre... » J. Leunclav., t. II, p. 79.

(r) « Du temps qu'il n'aimoit que la Hasachi, comme il estoit tout continent envers les femmes, n'en reconnoissant point d'autre qu'elle, aussi estoit-il fort sobre, tant en son boire qu'en son manger : mais si tost qu'il se laissa aller à la polygamie et à cette multitude de femmes, il lascha aussi-tost la bride à ses appétits, et faisoit gloire de beaucoup manger et de bien boire, si que ses excez enfin le conduisirent au tombeau :... » *Hist. des Turcs*, t. I, p. 803.

(s) « Il s'adonna... aussi-tost à toutes sortes de plaisirs, ausquels il prit une entiere habitude... tant y a qu'il devint si dissolu qu'il ne pouvoit pas vivre, non pas mesme en son camp, sans ses voluptez;... » *Hist. des Turcs*, t. I, p. 813.

(t) « appesanty et presque hebeté par les excez de ses voluptez brutales ;... » *Hist. des Turcs*, t. II, p. 37.

(u) « Au reste son esprit estant oysif pour n'avoir aucune connoissance des affaires d'Estat, se laissoit porter par ses Agalary, ou Favoris, à des divertissements pareils à ceux dont s'entretenoit l'Empereur Caligula : les uns lui faisoient venir de petits vaisseaux de course devant le Serrail, qu'une galere combattoit, et les ayant pris les menoit en triomphe comme une glorieuse conqueste sous les heureux auspices de son advenement à l'Empire ; d'autres passoieut en masse dans la place, et les uns et les autres inventoient des comedies selon son humeur, que les Juifs representoient chaque jour devant luy. » *Hist. des Turcs*, t. II, p. 44.

(v) « Mais personne n'eut le pouvoir de luy faire tourner son affection aux femmes, non pas mesme luy persuader d'en voir une seule, quelque instante priere que luy en fist la Sultane sa mère et le Kistar Aga, c'est un Eunuque noir maistre du Serrail, qui n'a de crédit qu'autant que les Grands Seigneurs ont d'amour pour les Sultanes. » *Hist. des Turcs*, t. II, p. 44.

(x) « Ils connoissoient bien la faiblesse de son cerveau, et vouloient l'obliger de paroistre en public, afin de faire voir au peuple par l'extravagance de ses deportemens s'il y venoit, ou par ses responses, s'il les en refusoit, qu'il estoit incapable de gouverner. De fait, ceux que sa mere avoit mis auprès de luy l'empeschant de sortir, il respondit des choses si hors de sens, qu'il estoit bien difficile de se tenir de rire. » *Hist. des Turcs*, t. II, p. 90.

(y) « La goutte et l'hydropisie, compagnes presque inséparables de l'ivrognerie, le précipitèrent au tombeau. » Le Beau, *Hist. des Turcs*, cont. par Brosset Jeune, t. XXI, p. 538. — « ... il fut grievement saisi des gouttes, dont il avoit déjà eu quelques legeres attaques ; maladie fortextraordinaire à son aage, car à peine avoit-il vint-six ans... »*Hist. des Turcs*, t. II, p. 147.

(z) « Son yvrognerie est sans contredit une inclination qui le caractérise entre tous les Sultans qui ont été adonnés à ce vice... depuis qu'il en eut contracté l'habitude, il ne se contentoit pas de se satisfaire en particulier; mais il y incitoit les plus graves personnages de l'Empire, comme les *Muftis* et les *Cadiulaskers*, qu'il obligeoit à boire avec lui. » Cantem., t, II, p. 36. — Amurat IV promulgue un édit autorisant les cabaretiers à vendre du vin publiquement et accordant, à tout musulman, licence d'en boire à discrétion. *Ibid.*, p. 34. — « Dans ses dernières années, il ne s'abreuvait plus que d'esprit de vin et de boissons choisies parmi les plus incendiaires ». Le Beau, *Hist. du Bas-Emp.*, continuée par Brosset Jeune, t. XXI, p. 538.

(*aa*) La goutte et l'alcoolisme convertirent Amurat en fou furieux : « Elle [la goutte]... changea sa sévérité en cruauté, et sa première cruauté en une rage qui estoit tout à fait inhumaine, tandis qu'il sentoit quelque pointe de ces douleurs. » *Hist. des Turcs*, t. II, p. 147. « Ce vice [l'ivrognerie] donne naissance à un autre encore plus préjudiciable à l'Etat, — je veux dire la cruauté. En effet, Amurat sembloit se nourrir de sang, tant il aimoit à le verser... Souvent au milieu de la nuit, il se déroboit de l'appartement des femmes et sortoit par les portes de derriere, l'épée nüe à la main; il couroit ainsi par les rües, nus pieds, et couvert d'une robe sans ceinture, et semblable à un furieux, il tuoit tous ceux qu'il rencontroit : d'autres fois, étant à boire et à se divertir dans des chambres hautes, il tiroit des flèches par les fenêtres, sur les passans : le jour il se déguisoit, et couroit de côté et d'autre sans autre dessein que de faire du mal, et il ne revenoit point au serrail qu'il n'eût tué quelqu'un. » Cantem., t. II, p. 37.

(*bb*) « Or, le jour de la Pasque des Turcs, qui nomment cette feste Beyran... Amurath se trouvant en humeur de faire débauche convia ses deux Favoris à disner; et ce fut dans ce fatal repas que les deux choses qu'il aymoit le mieux, le vin et ses mignons, luy donnerent les atteintes de la mort. Car le Persan qui luy avoit appris à boire du vin pur, l'obligea par toutes sortes de ragoust, de viandes salées et de poivrades, à

faire tant de brindes; et de tant de sortes de vins, mesmes de malvoisie, et d'eau-de-vie, tirée avec l'herbe qu'on nomme *Le Solis*, qu'il se mit le feu dans les entrailles et tomba dans une fièvre ardente, dont il mourut peu de jours après, le trente-troisiesme de son « aage. » *Hist. des Turcs*, t. II, p. 165.

(*cc*) « Le Grand-Seigneur surpris d'apoplexie en juin [1641], pensa devenir paralytique... » *Hist. des Turcs*, t. II, p. 169.

(*dd*) CANTEM., t. II, p. 43.

(*ee*) « MAHOMET avant sa deposition étoit fort sujet à la goutte aux mains et aux pieds. Joignez à cette indisposition habituelle les accès de mélancolie qu'une retraite de cinq ans peut produire sur un temperament gouteux et hypochondriaque. » CANTEM., t. II, p. 135.

(*ff*) « se livre entièrement aux plaisirs. » *Ibid.*, p. 72.

(*gg*) « Soliman II fut dès son enfance de tempérament valétudinaire : il avoit le corps gros et pesant, la taille petite et ramassée : le visage pâle et bouffi, de gros yeux de bœuf; sa barbe étoit toute platte, noire et mêlée de poils blancs. Son esprit n'avoit rien de délié ; il ne connoissoit guères que par les insinuations d'autrui ; ...mais du côté de la vie sobre, de la devotion, et de l'étroite observance de la Loi, on ne trouve aucun Sultan des *Turcs* qui en ait approché. » CANTEM., t. II, p. 187.

(*hh*) « Sultan SOLIMAN menacé d'hydropisie, quitte *Andrinople* sur l'avis de ces medecins et revient à *Constantinople...* » CANTEM., t. II, p. 178. — Les Médecins trouvant que l'air de cette ville [Andrinople] ne convenoit pas à SOLIMAN qui étoit attaqué d'hydropisie, le Vizir l'accompagna à *Constantinople...* », *ibid*, p. 186. — « SOLIMAN succomba enfin à son mal et mourut hydropique à *Constantinople...* âgé de cinquante-deux ans. » *Ibid.*, 187.

(*ii*) « Il fut de tempérament et de disposition semblable à son frère SOLIMAN ; seulement il avoit l'esprit un peu plus vif, sans pourtant être fort clairvoyant,.. sa stupidité le rendoit le joüet de ses amis, qui... lui représentoient les causes sous une autre face qu'elles n'avoient en effet...

Il étoit de moyenne taille, avec un gros ventre enflé d'hydropisie, plutôt que de graisse; il avoit le teint pâle, de gros yeux noirs, la tête ronde tirant sur le rouge, et marquée de taches noires; le nez long et droit. En fait de dévotion et de zèle pour la loi de MAHOMET, c'étoit un bigot de la trempe de son frère SOLIMAN. » CANTEM., t. II, p. 223.

(*kk*) CANTEM., t. II, p. 266.

NOTE SUR L'HISTOIRE DU SYMPATHIQUE.

Par M. LAIGNEL-LAVASTINE,

Professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris,
Médecin de l'hôpital Laennec.

Le nom de nerf grand sympathique est dû à Jacques-Bénigne Winslow, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris, et qui en fut le professeur d'anatomie et de chirurgie. Dans son *Exposition anatomique de la structure du corps humain*, au chapitre *Nerfs grands sympathiques dits communément nerfs intercostaux*, il écrit (1) : « Ces nerfs sont communément appelés intercostaux. Ce nom ne répond nullement à leur situation ni à l'étendue de leur route. J'ai cru que celui de *grands nerfs sympathiques* leur conviendrait mieux à cause de leurs communications très fréquentes avec la plupart des autres nerfs principaux de tout le corps humain ». C'est la vérité même, et le nom est excellent, (σύν παθειν, souffrir avec).

Puisqu'on parle de grand sympathique, il doit en exister un petit. Winslow en décrit non seulement un petit, mais un moyen. Il appelle *petit nerf sympathique* « la portion dure des nerfs auditifs (2) », c'est-à-dire le facial, et il nomme *nerfs sympathiques moyens* « les nerfs de la huitième paire, nommés par les anciens *vagues* (3) ». Et on ne peut qu'admirer l'intuition de Winslow rapprochant déjà le vague du grand sympathique.

(1) J.-B. Winslow, Exp. anat. de la struct. du corps hum., Paris, in-4, 1732, p. 462.
(2) Winslow, *loc. cit.*, p. 434.
(3) Id., *ibid.*, p. 436 et p. 530 du t. II d'édit. de 1766.

Si, anatoniquement, le nerf grand sympathique est constitué par deux longues chaînes ganglionnaires situées de chaque côté de la colonne vertébrale, physiologiquement il forme avec le pneumogastrique le régulateur nerveux de la nutrition. Je définis donc le système vago-sympathique le *système nerveux régulateur des fonctions de nutrition.* Aujourd'hui, on doit, en effet, penser physiologiquement, comme l'enseignent, depuis Claude Bernard, les Bouchard, Lépine, Landouzy, Richet, Grasset, Roger, etc.

Cette définition physiologique me paraît préférable à une définition étroite d'anatomie macroscopique, comme la classique, qui fait du sympathique un simple nerf, ou d'histologie, comme celle de Langley, qui voit dans le relais constant des neurones des conducteurs nerveux la caractéristique du sympathique. D'autre part, je la préfère à la définition d'Eppinger et Hess (1) basée sur un criterium pharmacologique. Ils considèrent comme dépendant du sympathique tout ce qui du système nerveux de la vie végétative réagit à l'adrénaline, le reste constituant pour eux le système dit autonome (2), excité par la pilocarpine, paralysé par l'atropine.

C'est peut-être là, disais-je en 1912, une définition d'avenir, mais il me paraît encore dangereux de limiter des notions anciennes nées de l'anatomie avec des critères nés d'un tout autre ordre de méthodes. Sous peine de confusion, n'appliquons pas de vieux mots à des idées récentes.

Je pense encore aujourd'hui ma réserve prudente.

Pour éviter toute ambiguïté, je dois expliquer le sens du terme *autonome*, que je viens d'employer.

Cette épithète d'*autonome* (*autonomic nervous system*) a été tout d'abord appliquée par Langley (3) pour

(1) H. Eppinger et L. Hess, Zur Pathol. des Vegetativen Nervensystems (*Zeitschr. f. klin. Med.*, 1909, Bd. LXVIII, p. 3-4.).

(2) Falta W. et Fr. Kahn, Klin. Studien über Tetanie mit besonderer Berucksichtung des vegetativen Nervensystems (*Zeitschr. f. klin. Med.*, Bd. LXXIV, Heft. 1 et 2, p. 271).

(3) J.-N. Langley, *Journ. of physiol.*, t. XXIII, 1898, p. 241.

désigner l'ensemble des neurones extrinsèques régularisant les fonctions de nutrition, qui ne sont pas assurées directement par le système nerveux central. Ces neurones, dit encore récemment Mayer, « constituent l'ensemble de ce qu'on appelle système sympathique » ou mieux « système nerveux autonome » (*Journ. de psychol.*, 15 juillet 1922, p. 648). Mais par un phénomène de transfert, fréquent en sémantique, l'épithète autonome passa du tout à la partie, et aujourd'hui, chez certains pathologistes, elle désigne tout ce qui, dans le système nerveux régulateur de la nutrition, n'est pas le sympathique proprement dit. C'est dans ce sens que l'ont prise Eppinger et Hess et, à leur suite, la généralité des médecins. C'est le *parasympathique* de Langley (1). C'est dans ce sens que l'a employée récemment le Pr Roger dans son remarquable mémoire de la *Revue de médecine* sur la *Pathologie du système autonome.* Suivant Langley, j'accepte l'épithète de parasympathique, pour désigner l'ensemble des protoneurones centrifuges végétatifs, ou autonomes au sens de Langley, qui, nés du névraxe, des pédoncules cérébraux au renflement sacré, sont distincts du nerf grand sympathique proprement dit. La synthèse anglo-saxonne du système nerveux *autonome* (Langley) ou *involontaire* (Gaskell), ou la synthèse allemande du système nerveux *végétatif*, qu'en France j'appelais *système vago-sympathique* ou système nerveux des fonctions de nutrition, ou plus brièvement *système sympathique*, et que Guillaume englobe dans le vaste compendium d'un *système neuro-glandulaire organo-végétatif*, se divise essentiellement en deux systèmes : le grand sympathique et le système parasympathique, dont les fonctions, en grande partie antagonistes, concourent à la régulation du métabolisme en général, des divers tissus en particulier et de chaque organe, qui, pris individuellement, a un mécanisme relativement indépendant.

Pour être complet, il faut encore ajouter au *grand*

(1) J.-N. Langley, *Journ. of. physiol.*, 1905, XXXIII, p. 403.

sympathique et au *parasympathique* le *système entérique de Langley*, Langley, doutant des connexions des plexus d'Auerbach et de Meissner avec le parasympathique bulbaire et sacré, en a fait une classe à part. En 1916, Gaskell considérait le système entérique comme une partie du parasympathique. L'existence, dans ce système, d'éléments mal différenciés, comme les *cellules interstitielles de Cajal* et ses analogies histologiques et physiologiques avec d'autres parties de l'organisme tels que le faisceau de His, les nœuds de Keith et Flash, permettent d'accepter l'hypothèse développée par Guillaume (1) d'un *système nodal* ou *viscéral local*, qui constituerait un troisième groupe dans le système autonome de Langley. Les capillaires me paraissent aussi dépendre du même système pour des raisons histologiques, physiologiques et cliniques, que j'ai indiquées ailleurs (2).

Ce système nerveux régulateur des fonctions de nutrition (3) a été appelé *système nerveux ganglionnaire* par Johnstone (4) (1764) ; *système de la vie organique* par Bichat (5) (1800); *système sympathique* par Dastre et Morat (6) englobant les branches des Ve, VIIe, IXe et X^{e} paires (1884); *système involontaire* par Gaskell (7), *autonome* par Langley (8), *végétatif*(9) par les Allemands, *neuro-glandulaire organo-végétatif* par Guillaume, et je l'appelle simplement avec la tradition française *système sympathique* ou pour éviter toute ambiguïté *holosympathique* (ὅλος entier).

(1) Guillaume, Le symp. et les syst. associés, 1921.

(2) Laignel-Lavastine, Pathologie du sympathique, Alcan, 1923.

(3) Laignel-Lavastine. — Définit. du sympathiq. [*Congrès internat. Londres*. 1913, *Section d'anatomie* et *Gaz. des hôpitaux*, 24 juin 1913, p. 1157-1158)].

(4) Johnstone. — Essay of the use of the ganglions of the Nerves, 1771.

(5) Bichat. — Rech. physiol. sur la vie et la mort, Paris, 1800.

(6) Dastre et Morat. — Rech. exp. sur le syst. vaso-moteur, 1884, p. 330.

(7) Gaskell. — The involuntary nervous system, 1914, Publicat. posthume, Londres, 1916.

(8) J.-N. Langley. — *Journ. of physiol.*, t. XXIII, 1898, p. 241.

(9) L.-R. Muller. — Das vegetative Nervensystem, Springer, Berlin, 1920, p. 299.

La pathologie du sympathique n'avait pas fait avant la guerre l'objet d'une monographie française analogue à celles d'Eulenburg et Guttmann (1) et de Cassirer (2) en Allemagne, de Giovanni (3) en Italie, d'Onuff et Collins (4) aux États-Unis.

M'inspirant du livre de Vulpian (5) sur les vasomoteurs et des travaux sur le sympathique de mon maître François Frank (6), je poursuis depuis 1899 des recherches sur le sympathique.

On trouvera dans ma thèse (7) la liste des principales étapes jusqu'en 1903 de l'histoire du sympathique, clinique, anatomique, pathogénique, expérimentale et chirurgicale, qui, commencées successivement, se poursuivent aujourd'hui. Plutôt que de donner ici une sèche énumération des principaux cliniciens, anatomistes, expérimentateurs et chirurgiens qui ont étudié et étudient le sympathique, je me réserve de signaler à leur place dans deux monographies (8) les travaux les plus importants, tels que ceux de Bichat, Addison, Blainville, Claude Bernard, Vulpian, François Franck, Dastre et Morat, Popielski, Hale White, Graupner, Cajal, Müller, Jaboulay, Jonnesco, Foerster, etc.

Depuis la guerre ont paru plusieurs ouvrages d'en-

(1) Eulenburg et Guttmann. — Die Pathol. des Sympathicus auf Physiologischer Gruudlage, Berlin, 1873.

(2) Righard Cassirer. — Die Vasomotorisch-trophischen Neurosen, Schrennbury,Berlin, 1901 et 1912, p.988.

(3) A. de Giovanni. — Pathologia del Simpatico, 2e édit., Milan, 1896.

(4) B. Onuff et J. Collins. — Expérimental Researches on the Central Localisation of the Sympathetic with a Critical Rewiew of its Anatomy aud Physiology (*Arch. f. Neurology and Psycho-pathology*, vol. III, n°s 1 et 2, 1900, p. 1-252).

(5) Vulpian. — Leçons sur l'appareil vaso-moteur (physiologie et pathologie) faites à la Faculté de Médecine, 2 vol., 1875.

(6) Ch.-A. François-Franck. — Art. *Grand sympathique*, *in* Dict. Dechambre, t. XIV p. 1-153 (1884). — Cours du Collège de France et travaux du laboratoire (1875-1904), 1904, p. 399.

(7) Laignel-Lavastine. — Recherches sur le plexus solaire. Thèse de Paris, 1903, 420 p.

(8) Laignel-Lavastine. — Pathologie du Sympathique: Essai d'anatomo-physio-pathologie clinique, in-8 de 1080 p. avec 105 fig. Alcan. 1923. Pathologie du Nerf grand sympathique. Article de 136 p. in: Traité de Médecine et thérapeutique Gilbert-Carnot. Baillère 1924.

semble de Langley (1), Gaskell (2), Pende (3), Langdon Brown (4), Müller (5), André Thomas (6), Guillaume (7), Harvier (8), Pottenger (9), où l'on trouvera, à côté de faits nouveaux expérimentaux et cliniques, des vues synthétiques plus ou moins inspirées des travaux de Langley et de la doctrine viennoise.

UNE NOTE SUR LA DÉCOUVERTE DE L'ACARUS SCABIEI.

Par le Dr Charles Greene CUMSTON, de Genève.

L'histoire tragi-comique du rôle joué par l'*Acarus scabiei* dans la pathogénie de la gale qui s'est déroulée à l'hôpital Saint-Louis de 1812 à 1834, entre Alibert et ses détracteurs, vous est trop connue pour que je vous la rappelle même en ses grandes lignes. Il faut seulement se souvenir que Galès, élève d'Alibert, avait entrepris et publié en 1812, un travail sur

(1) Langley. — The anatomie nervous system, t. I, Cambridge, Heffer, 1921, p. 80.

(2) Gaskell, Walter, Hollovik. — The involuntary nervoses system, Longsmans, Londres, 1916, in-8 de 178 pages.

(3) Castellino et N. Pende. — Pathologie del sempatico, 1915 (900 indicat. bibli.).

(4) Langdon Brown. (W). — The sympathitic nervous system in di case, Londres, 1920, p. 161

(5) Muller (L.-R). — Das vegetative Nervensystem, Springer, Berlin, 1920, p. 299.

(6) André-Thomas. — Le réflexe pilo-moteur, 1921, p. 240.

(7) A.-C. Guillaume. — Le sympathique et les systèmes associés, 1921, p. 395.

(8) Harvier. — pathol, du symp., *in* Traité de pathol. méd. de Sergent, t. IX, p. 281-313.

(9) Pottenger. (F. M.). — Symptoms of visceral diseases, 2e éd., Saint-Louis, 1922.

cette question sous les auspices de son maître. Il affirmait avoir trouvé dans les lésions vésiculaires de la peau un ciron, visible à l'œil nu et à la loupe. Sa description était très exacte puisqu'il avait compté six paires de pattes et distingué des mâles des femelles.

Les détracteurs de la soi-disant découverte furent Lugol, Raspail, Biette et Meynié ; plus tard Dupuytren, Récamier, Sanson et d'autres persònnalités médicales en vue sont aussi entrées dans la mêlée, et il faut arriver au 13 août 1834, quant à la clinique d'Alibert un incident se produisait qui vint jeter sur la question une brusque lumière. Un étudiant de la Corse, un nommé Renucci, déclara qu'il avait souvent vu les femmes de la classe pauvre dans son pays extraire avec dextérité l'insecte de leur peau, et il s'offrit à le rechercher lui-même séance tenante. Aux regards des assistants il put capter et produire un animalcule visible à la loupe et à l'œil nu, qui, transporté sur son ongle, le parcourut en divers sens. A la grande joie d'Alibert, l'affaire fut terminée triomphalement pour lui.

Pourtant, Messieurs, un médecin de Livourne, Jean Cosme Bonomo, publia une lettre en 1687, adressée à Signor François Redi, de Florence, dans laquelle il attribue la gale à des animalcules dont il donne une description assez complète. Cette lettre est intitulée : *Epistola che contiene osservazioni intorno à pellicelli del corpo umano. Florence, 1687.*

En 1703, le Dr Richard Mead a publié un résumé de cette lettre dans les *Transactions Philosophiques,* de Londres, dont voici la traduction française.

« Ayant souvent remarqué que les femmes du peuple enlèvent avec la pointe d'une épingle des petites vessies pleines d'eau de la peau de leurs enfants malades de la gale et les font éclater comme des puces sur les ongles ; et que les esclaves galeux du bagne de Livourne pratiquent mutuellement cette opération, j'ai voulu examiner la nature de ces vessies.

« Ayant trouvé un individu galeux et en lui demandant de quelle partie du corps il souffrait le plus de

démangeaison, il m'a montré un grand nombre de petites pustules qui n'avaient pas encore de croûtes. Avec une aiguille très fine j'ai fait la ponction d'une de ces pustules et en pressant avec les doigts il en sortit de l'eau très déliée de laquelle j'ai pu extraire un globule blanc à peine visible. Au microscope j'ai trouvé que c'était une créature vivante ressemblant à une tortue, de couleur blanchâtre, un peu plus foncée sur le dos, avec quelques longs et minces poils et ayant des mouvements très lestes. Elle avait six pattes, une tête pointue avec deux petites cornes au bout du museau.

« Comme je n'étais pas satisfait de cette première découverte, je répétais la même expérience chez plusieurs personnes galeuses, d'âge, de sexe et de tempérament différents, et à différentes époques de l'année. J'ai trouvé les mêmes animalcules chez tous dans le plus grand nombre des pustules aqueuses.

« Lors même de leur petitesse et de leur couleur semblable à la peau, il est difficile de distinguer ces créatures sur la surface du corps, pourtant je les ai quelquefois observées sur les articulations des doigts dans les petits sillons de la cuticule dans laquelle elles plongent leur tête pointue, et en rongeant et en enfonçant leur corps, elles produisent des démangeaisons incommodes jusqu'à ce qu'elles y soient tout à fait ensevelies. Alors il est facile de comprendre comment elles progressent d'un endroit à un autre en mordant et en mangeant ; un seul animalcule pouvant produire ainsi plusieurs pustules.

« Avec beaucoup de soin je cherchais à savoir si ces animalcules pondaient des œufs et enfin par une heureuse chance, pendant que je dessinais une de ces bêtes sous le microscope, j'ai vu un petit œuf presque invisible, tomber de la partie postérieure de l'animalcule. Cet œuf était presque transparent et oblong, semblable à une graine d'ananas.

« Depuis lors, j'ai souvent trouvé ces œufs qui donnent naissance à ces créatures, comme, du reste, tout être vivant est engendré d'un mâle et d'une femelle,

quoique je n'ai pas encore pu distinguer les sexes de ces animaux.

« Il est facile de donner de cette découverte une description plus rationnelle de la gale que les auteurs ne nous en ont donné jusqu'à présent. Il est plus que probable que cette maladie contagieuse n'est redevable ni à l'humeur mélancolique de Galien, ni à l'acide corrosif de Sylvius, ni au ferment spécial de Van Helmont, ni aux sels irritants du sérum ou lymphe de nos auteurs modernes. Car c'est la morsure continuelle de la peau par ces animalcules qui produisent un suintement de sérum à travers les petits orifices de la peau; alors se forment les petites vessies pleines d'eau dans lesquelles les insectes continuent à ronger. Les personnes infectées sont obligées de se gratter, et ce grattage augmente le mal parce que les pustules, ainsi que la peau et les petits vaisseaux sanguins sont lésés, ce qui donne lieu à des croûtes, ulcères croûteux et d'autres lésions dégoûtantes.

« De tout ceci il résulte que la gale est très contagieuse, puisque ces insectes se transmettent d'un corps à un autre par simple contact... et une fois logés dans la peau, ils se multiplient rapidement par leurs œufs. Pour cette même raison cette infection se propage par les draps de lit, essuie-mains, mouchoirs, gants, etc., dont les galeux ont fait usage... et j'ai observé que ces insectes peuvent vivre de deux à trois jours loin du corps humain.

« Ainsi s'explique la raison de la cure de cette maladie par des lessives, bains et onguents composés des sels, des soufres, des vitriols et du mercure-métallique, sublimé ou précipité et de telles autres substances corrosives et pénétrantes. Ces médicaments sont infaillibles pour tuer la vermine logée dans les cavités de la peau... »

L'auteur termine en disant que les médicaments pris à l'intérieur n'ont aucun effet. Il dit aussi qu'après une cure par les frictions, on doit continuer le traitement pendant un ou deux jours encore, afin de tuer les œufs.

Un médecin des armées d'Angleterre, Sir John Pringle, un homme de grande valeur scientifique et d'une vaste expérience clinique, a publié la première édition de son traité classique : *Observations on the Diseases of the Army*, en 1752, où l'auteur décrit la gale et son traitement d'une manière magistrale. La deuxième édition du livre a paru en 1753.

Ce qui rend incompréhensible l'ignorance des détracteurs d'Alibert, de l'étiologie des lésions cutanées produites par l'acarus, c'est qu'une excellente traduction française fut faite de la deuxième édition anglaise et parut deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1755. Voici le texte de l'édition française (tome II, page 144 à 149) :

« Nous avons placé cette maladie (la gale) la dernière dans la division des maladies les plus communes à une armée. Elle est aussi d'une nature contagieuse ; mais elle ne se communique que par l'attouchement de la personne infectée, de ses habits, de son lit, etc., et jamais par les émanations du corps, comme dans la dysenterie et la fièvre maligne. Elle est bornée à la peau, et l'on peut en rendre raison suivant l'observation de Leuwenhoek, qui par le moyen du microscope, découvrit dans les pustules certains petits insectes (1). De sorte qu'on ne doit point attribuer la fréquence de la gale dons les armées au changement d'air ou de nourriture, auquel les soldats sont exposés dans les expéditions militaires ; mais à un petit nombre de soldats qui l'ayant avant de partir, la communiquent à ceux qui se trouvent avec eux sur le même vaissean, sous la même tente, ou dans les mêmes casernes. Mais de tous les endroits, les plus sujets à cette contagion, ce sont les Hôpitaux, parce qu'on y admet des malades de toutes espèces. J'ai remarqué qu'après la crise des fièvres, la gale paraissait communément, quoique le malade ne l'eût point en entrant à l'Hôpital. »

(1) Dans une note qui se trouve dans la deuxième édition anglaise, l'auteur attribue à Bonomo la découverte de l'Acarus.

Ici l'auteur donne en détail le diagnostic différentiel entre les éruptions miliaires et la gale, et il continue :

« Quoiqu'on ne puisse détruire totalement la gale dans une armée, il est aisé de guérir chaque soldat en particulier, et l'on peut le faire plus certainement dans cette maladie que dans tout autre. La méthode dont on se sert est si connue, qu'il est presque inutile d'en faire mention. J'ai remarqué qu'elle réussissait mieux parmi les simples soldats qui n'ayant point d'habillements à changer, portoient toujours les mêmes qu'on purifoit en même temps qu'on les traitoit, un officier au contraire qui gagnoit la gale, couroit risque de la garder plus longtems, à cause de la circulation de l'infection entre son corps et ses habits.

« Le soufre est le grand spécifique, et se trouve beaucoup plus sûr et plus efficace que le mercure. Car à moins qu'un onguent mercuriel ne touchât chaque partie de la peau, on ne pourroit pas y compter ; au lieu que par un onguent sulfureux on peut guérir en ne l'appliquant que sur quelques parties. Il semble que ces insectes, aussi bien que tous les autres soient tués par la vapeur du soufre, quoiqu'elle soit seulement élevée par la chaleur du corps. Quant à l'usage interne du mercure, que quelques-uns ont regardé comme spécifique, nous avons vu à l'hôpital plusieurs exemples de personnes qui ont passé par les grands remèdes pour la cure d'une maladie vénérienne, sans cependant être guérie de la gale.

« L'onguent se fait de cette manière. *Rx. Sulfur. viv. unc. I. rad hellebor. alb. dr. II (vel sal ammoniac. crud. dr. I) axung. porcin. unc. II. sem. misc. f. unguent.*

« Cette quantité peut servir à quatre onctions, et tous les soirs on frotte la personue incommodée. Pour prévenir quelque maladie, qui pourroit venir de ce qu'on bouche en même tems trop de pores, il ne faut frotter chaque fois que la quatrième partie du corps. Quelques-uns prétendent qu'on peut la guérir

en se contentant de frotter les jambes ; mais je ne l'ai point essayé.

« Quoiqu'on puisse guérir la gale par un seul pot d'onguent, il est cependant à propos d'en appliquer de nouveau, et de frotter quelques jours de plus les parties les plus affectées jusqu'à ce que la seconde quantité soit pareillement épuisée. Dans les cas les plus invétérés, il y faut joindre l'usage interne du soufre, non pas dans la vue de purifier le sang ; mais pour en répandre plus sûrement les vapeurs à travers la peau ; y ayant grande raison de croire que les animalcules sont quelquefois si profondément enracinés qu'on ne peut les détruire totalement par les frottements externes.

« Comme ces vapeurs peuvent échauffer le sang dans un tems où la transpiration est si arrêtée, il est à propos que le malade prenne pour nourriture des choses rafraîchissantes, et qu'il se tienne en garde contre le froid. S'il est d'une complexion pléthorique ou disposée à la fièvre, il doit se faire saigner et prendre médecine, autrement ces deux évacuations ne sont pas nécessaires. »

Il me semble, messieurs, que tout commentaire est superflu, et je conclus : 1° que l'acarus scabiei fut découvert et très bien décrit par Bonomo en 1687 ; 2° que la gale était parfaitement connue cliniquement au XVIIIe siècle et son traitement avec le soufre était courant à cette époque ; 3° qu'Alibert et tous ses éminents détracteurs auraient évité vingt-deux ans de recherches et des discussions inutiles, s'ils avaient été au courant de l'histoire de leur art.

LOUIS XIV, SES MÉDECINS ET SES HISTORIENS

Par M. P. MENETRIER,

Professeur d'histoire de la Médecine
à la Faculté de Paris.

Le grand roi était peu en faveur auprès des historiens du dernier siècle. Ceux-ci, pour la plupart, et les plus grands surtout, épris d'idées libérales, admirateurs passionnés de la Révolution qui avait renversé la monarchie française, manifestaient dans leurs jugements une particulière hostilité, contre celui qui en avait été le plus illustre représentant, et avait porté ce régime au plus haut point de gloire et de puissance.

Contre lui, toutes armes étaient bonnes, et comme il est généralement reconnu qu'il n'est pas de grand homme pour son valet de chambre, c'est-à-dire pour celui qui, pénétrant dans son intimité journalière est le témoin de toutes ses faiblesses physiques, les détails si précis et si réalistes du « Journal de la Santé du roi » leur fournirent amplement matière aux considérations les plus malveillantes.

Tout le monde sait le parti qu'en a tiré Michelet, et le rôle que l'illustre historien fait jouer aux maladies du roi, à l'opération de la fistule notamment, dans la marche et l'évolution des évènements politiques.

Le grand roi, ainsi examiné dans sa chambre, et dans sa garde-robe, devient un pauvre être, sujet à toutes nos misères humaines; ce qui après tout ne serait que vérité, si l'incompétence des commentateurs ne les portait à lui faire grief des accidents les plus simples et les plus vulgaires, sans paraître se douter que ces faiblesses de nature, sont le lot commun de tous les mortels, eux compris.

Aujourd'hui, par un heureux retour des idées à la mode, comme on ne redoute plus la monarchie absolue, que l'on apprécie même le principe d'autorité, Louis XIV redevient en faveur dans l'opinion publique. Positivement les historiens se réconcilient avec lui, et tout serait pour le mieux, puisqu'en somme ils ne font que rendre justice à une de nos gloires nationales, s'il ne fallait, pour rançon de cette réhabilitation que les médecins en fissent les frais.

Car c'est encore « le journal de la Santé du roi » qui fournit les arguments de la défense, comme il avait déjà donné ceux de l'attaque.

Il est bon de rappeler tout d'abord ce qu'est le « journal de la Santé du roi Louis XIV » si utilisé par nos historiens » (1).

Quand Vallot fut nommé premier médecin du roi, succédant à Vautier, il commença, vraisemblablement de son propre mouvement, à tenir un registre des maladies et indispositions diverses de son royal client, et des médications appliquées, cela pour se guider à l'avenir dans le traitement des maladies ultérieures et éventuellement pour instruire ses remplaçants ou ses successeurs des évènements qu'ils n'auraient pu connaître par eux-mêmes.

D'après les termes mêmes de la rédaction, il est évident qu'à ce moment le journal était montré à la reine-mère, et par la suite le fut, au roi lui-même.

Pour ce dernier d'ailleurs, il est fait expresse mention par Vallot, en 1669, que ce livre n'est fait que pour le roi. Et l'on s'explique ainsi et le ton d'admiration dévotieuse dont les moindres actes du maître sont relatés, et les conseils plus ou moins dissimulés, qui lui sont adressés, lui montrant les inconvénients de tels ou tels écarts de régime, auxquels il a pu se livrer, vraisemblablement malgré des avis antérieurs.

(1) *Journal de la Santé du roi Louis XIV* de l'année 1647 à l'année 1711, écrit par Vallot, d'Aquin et Fagon, tous trois ses premiers médecins, avec introduction, notes, réflexions critiques et pièces justificatives, par J.-A. Le Roi, Conservateur de la bibliothèque de la ville de Versailles, etc. Paris, 1862.

Cette idée de Vallot, encouragée par le roi, et suivie par ses successeurs, paraît en somme juste et raisonnable. Cette manière de dresser l'observation complète du malade confié à nos soins, est précisément ce que nous faisons dans les hôpitaux, pour notre instruction et celle de nos élèves, elle est profitable au malade, dont la maladie mieux connue dans ses diverses phases n'en peut-être que mieux traitée, et il serait à souhaiter que dans les familles un semblable journal des maladies de leurs divers membres, fut tenu pour mettre au courant le médecin appelé d'urgence auprès d'un client et qu'il voit pour la première fois.

Aussi peut-on trouver parfaitement déplacée l'appréciation de Paul Lacroix (1), le bibliophile Jacob, un des premiers qui se soient préoccupés de tirer parti du « journal de la santé du roi » quand il dit : « Trois premiers médecins de Louis XIV ont pris la plume chacun à son tour pour enregistrer les indispositions de leur auguste client, le nombre et les formules des médecines et des lavements composés pour lui, et en même temps les éloges adulateurs adressés à ce grand roi avec accompagnement de seringues et de mortiers. Vallot, d'Aquin et Fagon, sont les auteurs du plus étrange journal manuscrit qu'on puisse imaginer sous l'impression des comiques réminiscences du malade imaginaire. La bibliothèque du roi possède ce burlesque et grave memorandum des victoires et des flux de ventre de Louis XIV ».

Evidemment il est toujours plaisant de parler de lavements, purgations, diarrhée et clystères ou vomissements, cela est certainement déplacé dans une histoire, mais pas du tout dans une observation médicale, et le journal de la santé du roi, n'est qu'une longue, très longue observation médicale, particulièrement précieuse au point de vue médical pour nous renseigner sur la pratique de nos ancêtres, mais tout à fait hors de place dans l'appréciation des causes occultes ou patentes qui influent sur la destinée des états.

(1) Curiosités de l'histoire de France.

Mais voyons maintenant le parti qu'en ont tiré nos plus récents historiens, et écoutons d'abord le plus populaire et le plus charmeur de nos conteurs d'histoires anciennes ou modernes, M. Lenôtre.

Dans un article du *Temps*, paru au mois de septembre dernier, il nous fait sa confession dans ces termes : « Je dois des excuses à Louis XIV. Il y a quelques années, ici-même, — je suis bien certainement le seul à m'en souvenir — j'ai osé traiter de goinfre le roi Soleil et énuméré avec une emphase déplacée, la prodigieuse quantité de victuailles que sa Majesté engloutissait à chacun de ses repas. Or, de récents travaux nous font connaître que le pauvre sire ne mangeait pas pour son compte; il avait à nourrir un ver solitaire exigeant, qui satisfait du régime, se refusa obstinément à déloger et profita durant les plus belles années du règne des fantasmagoriques lippées que lui transmettait docilement son royal esclave. C'est pour ce locataire insatiable que travaillaient nuit et jour les trois cents employés *de la bouche*, rôtisseurs, verduriers, pâtissiers, sauciers, confiseurs, dont la foule encombrait le grand commun de Versailles et l'usine culinaire installée aux sous-sols de la cour de la Chapelle.

« La belle étude de M. Louis Bertrand, dont la *Revue des Deux Mondes* achève la publication, nous a révélé Louis XIV sous un jour des plus favorables; il fut décidément un grand roi.....

« Ayant tracé la fresque de cette grande figure, M. L. Bertrand y vient d'ajouter une post-face dont pour ne pas nuire sans doute à la noble allure de son tableau, il a composé un chapitre épisodique d'un caractère tout intime; c'est l'exposé navrant des misères physiques du monarque malade durant toute sa vie, et tenant héroïquement son rôle en dépit de ses fièvres, de sa goutte, de ses rhumatismes, de ses douleurs d'entrailles, de ses vapeurs, vertiges, migraines, défaillances, anthrax, fistules...., en dépit surtout de ses médecins, *ânes prétentieux, assassins privilégiés, qui mirent tout en œuvre pour le tuer, et n'y réussirent*

qu'au bout de 77 *ans*. Né d'un père cachectique et d'une mère cancéreuse, Louis XIV bâti cependant à chaux et à sable... était d'une résistance à vivre cent ans. Les esculapes s'acharnèrent à le démolir; il en usa quatre, Vautier, Vallot, d'Aquin et Fagon, le terrible et impérial Fagon, pédant bilieux et entêté qui eut la satisfaction d'avoir son récalcitrant client et de procéder enfin à son autopsie... »

Par ce père cachectique, il faut comprendre que Louis XIII mourut cachectique, cinq ans après la naissance de son fils; et la mère cancéreuse, le devint trente ans plus tard, ce qui ne l'empêchait pas en 1638, de jouir d'une « santé héroïque », comme le dit poliment Vallot. Mais passons.

Et après avoir énuméré toutes les fautes et toutes les erreurs des médecins du roi, M. Lenôtre conclut, pour la justification de leur victime: « Ainsi tombent les accusations d'intempérance et de débauche dont certains historiens l'ont chargé. Michelet s'y est bien trompé ; si Louis XIV a des vertiges et des défaillances, c'est qu'il s'épuise avec ses maîtresses ; il engouffre sans choix ni mesure les viandes qu'on lui sert, c'est pure gloutonnerie et sensualité. Hélas ! On conclut de la sorte la plupart du temps, d'après de fallacieuses apparences, et rien décidément n'est inutile en histoire, parce que pour juger le grand roi, il faut avoir le courage de descendre jusque dans sa garde-robe. Ce qui confond, c'est l'*ignorance*, voire l'*imbécillité* de ces fameux médecins ... »

C'est donc bien le procès des médecins, et pour défendre le roi, c'est eux qui sont mis en accusation ; et dans quels termes l'historien indigné, après une critique sévère de leur thérapeutique, les condamne-t-il !

A vrai dire, et depuis le Centenaire de Molière, nos confrères du XVIIe siècle recommencent à en entendre de dures ; mais sont-ce bien des vérités ?

Pour les arguments de fond, d'ailleurs, M. Lenôtre nous renvoie à l'article de M. L. Bertrand, qui après

avoir, et fort justement d'ailleurs, magnifié Louis XIV dans la *Revue des Deux-Mondes*, a fait paraître dans la *Revue Universelle* (1er septembre 1923), une étude spécialement consacrée à « Louis XIV et ses médecins ».

C'est là qu'étudiant, lui aussi, *le Journal de la Santé du Roi*, M. L. Bertrand y a fait des découvertes horrifiantes.

« On ne peut s'empêcher de frémir, nous dit-il, quand on songe que Louis XIV a eu en tout, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, quatre médecins, véri tables dignitaires de cour, qui avaient payé leur charge et dont le remplacement eût été une véritable révolution de palais. Le roi était le prisonnier de chacun de ces messieurs, sa proie une et indivisible, jusqu'à la mort inclusivement ».

Evidemment l'historien exagère ; on se représente mal, même en lisant, et surtout après avoir lu *le Journal de la Santé du Roi*, le monarque absolu qu'était Louis XIV, prisonnier de son médecin, et l'on sait d'ailleurs que lorsque d'Acquin eût cessé de plaire, il fut renvoyé sans ménagement, et remplacé du jour au lendemain, avec ordre de quitter la cour, ainsi que son frère qui était médecin ordinaire.

Mais c'est une indignation généreuse qui emporte le narrateur. Quel crime ont donc commis ces médecins « maniaques, fermés à toutes les indications de la nature ? »

Une erreur de diagnostic ; et ce diagnostic qu'ils n'ont su faire, M. Louis Bertrand l'a établi simplement, à la lecture de leurs observations.

« Si l'on étudie attentivement, nous dit-il, en effet, *le Journal de la Santé du Roi*, on finit par se convaincre que celui-ci, à l'insu « de ses médecins, était atteint du ver solitaire ; que par leur faute, ou par l'insuffisance de la médecine d'alors, il ne put jamais s'en débarrasser, et qu'il en souffrit à peu près toute sa vie. »

Voilà l'accusation nettement formulée ; mais pour s'en émouvoir, et partager l'indignation de l'histo-

rien, il faut d'abord être bien persuadé, comme il est d'opinion courante dans le public, et parmi les gens du monde, que le tœnia ou ver solitaire, est la cause d'une singulière et terrible maladie caractérisée par un appétit dévorant, qui fait que le patient absorbe une quantité énorme de nourriture, et cela en pure perte, car il n'en profite aucunement, le tout étant uniquement employé à satisfaire la voracité du parasite.

Ce sont là des symptômes que seuls les médecins ignorent, et cela on ose à peine l'avouer, en présence de convictions aussi assurées, que celles des éminents historiens que nous venons de citer, de peur d'être à notre tour traités comme les archiâtres du grand roi.

Mais vraiment Louis XIV a-t-il eu le tœnia ? J'avoue qu'ayant lu *le Journal de la Santé du Roi*, je ne m'en étais pas aperçu. Aussi est-ce avec un particulier intérêt, que j'ai suivi les indications de M. L. Bertrand.

« Que le roi ait eu le tœnia, nous dit-il, cela ressort assez nettement des observations faites par ses médecins eux-mêmes. En 1659 (Louis avait 20 ans), Vallot consigne dans son journal le fait suivant : le roi étant au bois de Vincennes, en la meilleure disposition du monde, rendit un ver d'un demi-pied, en vie, sans douleur et sans aucun accident. »

Première constatation, écrit M. L. Bertrand ; mais sa citation est incomplète, puisqu'il n'ajoute pas ce que dit Vallot : « Je lui ordonnai quelques remèdes spécifiques contre les vers et la maladie vermineuse. » On ne peut donc lui reprocher de n'avoir pas traité son malade, en connaissance de cause. Mais poursuivons le réquisitoire de M. L. Bertrand.

« Trente ans se passent sans que le journal tenu par d'Aquin note rien de semblable..., le premier jour de mai (1690), écrit Fagon, le roi vida dans une grande selle un ver vivant. » L'historien en compte encore trois l'année suivante, et un autre quinze ans après, en 1705.

Et de conclure : « Donc le roi avait très probablement le ver solitaire, et il semble qu'il l'ait gardé à peu près pendant toute son existence. Ainsi s'expliquent non seulement les malaises incessants auxquels il fut sujet aux environs de la trentaine..., les vertiges, les vapeurs, mais cet insatiable appétit, cette boulimie qui faisait l'ébahissement des étrangers. Du même coup, tombent les accusations « d'intempérance et de débauche..., etc., etc. ».

Mon Dieu, que ce tœnia eût donc été utile pour la gloire de la France et la mémoire du grand roi ! Le malheur est qu'il n'a jamais existé. Le ver d'un demi-pied de long, rendu vivant, c'est un ascaride ou lombric ; et scrupuleusement comptés, Louis XIV en a rendu six en l'espace de quarante-cinq ans.

Faut-il expliquer que les lombrics sont de peu d'importance, à moins d'être nombreux, que leur existence est brève, et qu'un sujet qui reste trente ans sans en rendre, n'en possède pas pendant tout ce temps. Et pendant ces trente ans, durant lesquels le roi ne rendit aucun ver, M. Bertrand le supposant toujours invisible et présent, nous dit : « C'est la période pendant laquelle Louis XIV mangea le plus et se plaignit le plus de vertiges, de maux de cœur et de maux de tête, détails significatifs... »

Alors, faut-il donc donner raison aux historiens du siècle dernier, à Michelet, au bibliophile Jacob, ou encore à M. Lenôtre dans ses premières impressions ?

Et que penser, si le tœnia n'a jamais existé de cette citation, que nous rapporte M. L. Bertrand, et par laquelle il veut faire apprécier à son lecteur « la profondeur de la sottise » des médecins. A propos des réflexions de M. d'Aquin sur les vapeurs du roi : « Le roi, dit ce docteur, était sujet aux vapeurs depuis sept à huit années..., son tempérament penchant assez à la mélancolie, sa vie sédentaire pour la plupart du temps et passée dans les conseils, sa voracité naturelle qui le fait beaucoup manger, ont fourni l'occasion à cette maladie, par les obstructions fortes et

invétérées que les crudités ont excité dans les veines qui retenant l'humeur mélancolique, l'empêchent de s'écouler par les voies naturelles... »

Arrêtons-nous, dit M. L. Bertrand... « ne rions pas, cela fut de la science ! » Mais non, on peut continuer le passage, car d'Aquin précise en langage clair, le fond de sa pensée et le conseil qu'il veut donner à son maître de « se résoudre. à régler sa vie... », et les raisons que j'alléguai à Sa Majesté, dit-il encore, la persuadèrent de manière qu'elle se résolut à faire tout ce que je jugerais à propos, et durant tout le temps nécessaire pour venir à bout d'un si grand dessein. »

Louis XIV était évidemment plus facile à convaincre que M. L. Bertrand.

Mais c'est qu'il savait que *le. Journal de la Santé du Roi*, n'était pas fait pour les historiens de l'avenir, mais pour lui et par son ordre, par ses médecins et pour ses médecins.

Et aujourd'hui encore, un médecin y reconnaît ce qu'il est habitué à voir chez ses clients les plus ordinaires ; des maladies communes, à échéances assez distantes les unes des autres, pour que ni en moins ni en plus, la santé du roi se soit montrée très différente de celle des simples mortels. Seulement, comme les indispositions les plus légères, rhumes, maux de tête, indigestions. coliques, etc., etc., sont minutieusement signalées, décrites et commentées, que leur traitement est exposé dans tous ses détails, et cela pendant soixante-quatre ans, le nombre en peut paraître considérable, et il y a de quoi effarer le lecteur incompétent.

A la lecture du journal, les médecins paraissent soigneux, bons observateurs, dévoués à leur malade, et leur thérapeutique est celle de leur temps. On ne peut pourtant les accuser d'ignorance pour n'avoir pas prévu les acquisitions de la science future, et n'avoir notamment pu faire bénéficier leur auguste client des progrès accomplis aux XIXe et XXe siècles par la prothèse dentaire, ce qui eût certainement sin-

gulièrement amélioré ses digestions, et épargné bien des descriptions pénibles aux lecteurs sensibles du journal.

De tous ces médecins, c'est précisément le plus savant et le plus dévoué Guy Crescent Fagon, que notre historien accable de sa malveillance. « Cet homme, dit-il, fut dans ses fonctions, un brutal autocrate. Pour en juger, il suffit de regarder un portrait de lui qui est au musée du Louvre. Couvert d'une volumineuse perruque poivre et sel, dont les mèches se hérissent sur son front comme des soies de sanglier, en robe noire et rabat de batiste blanche, il montre d'abord un long nez flaireur de bassins, comme celui de son confrère Guy Patin, quoique beaucoup moins pointu, une bouche en cul de poule, de petits yeux porcins, sans grande expression, un teint jaune et bilieux, un front ridé et obstiné. L'entêtement est le trait caractéristique de cette figure de pédant. On le sent sûr de soi et de sa science que jamais n'effleure le plus léger doute et l'on peut être bien certain que toutes les évidences contraires à l'idéologie de l'Ecole vinrent se briser contre ce front barré et sillonné de rides profondes. »

Voilà le pauvre Fagon bien arrangé !

Eh bien non. La mercuriale de l'historien s'est trompée d'adresse et c'est Raymond Finot, de son vivant médecin de la Pitié, et médecin du prince de Condé, d'ailleurs contemporain de Fagon, qui la reçoit en plein visage.

Le Jouvenet du musée du Louvre, qui est d'ailleurs un magnifique tableau, porte, par suite d'une erreur d'attribution le nom de Fagon, mais est en réalité le portrait de Raymond Finot.

Dans une communication, solidement documentée, à la Société d'Histoire de la médecine, Noe Legrand (1), il y a treize ans a signalé cette fausse désignation du

(1) Noe Legrand. — Un faux portrait de Fagon, medécin de Louis XIV par J. Jouvenet au musée du Louvre, son identification. *Bull. Soc. française d'Histoire de la médecine*, 9 février 1910.

tableau du Louvre, qu'une copie, possédée par la Faculté de Médecine a permis de rectifier avec certitude.

Et il est amusant de comparer la description faite par Noe Legrand avec celle que nous venons de reproduire d'après M. L. Bertrand.

« Chaque trait de ce visage, au regard plein de mélancolie, cette inclinaison de tête, modeste autant que bienveillante, disent les mœurs douces et polies, l'esprit délicat et la santé fragile... Ces grandes qualités qui étaient accompagnées d'une exacte probité, d'une piété sincère et d'une charité très tendre et très étendue pour les pauvres. »

Comme il est donc difficile d'écrire l'histoire, sans amour, ni haine, uniquement avec le souci de la vérité, en utilisant les documents comme ils sont et sans y ajouter de soi-même.

Le portrait de Fagon avait pourtant été fait, par Hyacinte Rigaud, sur commande expresse de la Faculté et pour être mis dans la salle de ses assemblées. Il est aujourd'hui perdu et l'on n'en connaît que la gravure.

Mais à son défaut, nous en avons un écrit de main de maître, par Saint-Simon, que nous pouvons croire quand il loue Fagon, car il ne lui a pas par ailleurs ménagé ses critiques et notamment au moment de la dernière maladie du roi.

« Fagon, dit S. Simon, était un des beaux et des bons esprits de l'Europe, curieux de tout ce qui avait trait à son métier, grand botaniste, bon chimiste, habile connaisseur en chirurgie, excellent médecin et bon praticien. Il savait d'ailleurs beaucoup, point de meilleur physicien que lui; il entendait même bien les différentes parties des mathématiques. Très désintéressé, ami ardent, mais ennemi qui ne pardonnait point, il aimait la vertu, l'honneur, la valeur, la science, l'application, le mérite, et chercha toujours à l'appuyer sans autre cause ni liaison, et à tomber aussi rudement sur tout ce qui s'y opposait, que si on lui eût été personnellement contraire. Dangereux aussi, parce qu'il se prévenait très aisé-

ment en toutes choses, quoique fort éclairé et qu'une fois prévenu, il ne revenait presque jamais : mais s'il lui arrivait de revenir, c'était de la meilleure foi du monde et il faisait tout pour réparer le mal que sa prévention avait causé. Il était l'ennemi le plus implacable de ce qu'il appelait charlatans, c'est-à-dire des gens qui prétendaient avoir des secrets et donner des remèdes. »

Le portrait est bien campé, et vivant, il y a du bon et du mauvais dans le personnage, il vaut mieux en tout cas que le fantoche que nous imagine M. L. Bertrand.

Et le roi lui-même, ce Louis XIV victime de son ver solitaire et prisonnier de ses médecins, n'est-il pas parfaitement ridicule ? Est-ce servir sa mémoire que de nous le présenter ainsi, et ne pourrait-il dire avec raison : Seigneur préservez-moi de mes amis. »

Il est infiniment plus honorable, et plus glorieux pour lui d'avoir su choisir ses médecins, comme ses ministres, parmi les hommes les plus éminents et les plus capables, ce qui après tout, pour le dernier de ses médecins tout au moins se rapproche assez bien de la vérité. Car son principal mérite, reconnu même de ses détracteurs, et qui fit sa puissance pendant sa vie et sa gloire pour la postérité, fut précisement d'avoir distingué les hommes les plus dignes et les plus capables de remplir les fonctions qu'il leur confiait et c'est pourquoi il fut de l'avis unanime reconnu comme *le grand roi.*

DOCUMENTS

La plus ancienne mention d'une épidémie d'Influenza

Ibn el Halansi, mort dans les premiers jours d'avril 1160, dit dans sòn *Histoire de Damas* ce qui suit :

« Dans les dix premiers jours de novembre en 1152 (chaoual 547 de l'Hégire), l'eau et l'air se sont modifiés à Damas. La fièvre et la toux survinrent, atteignant les particuliers et le public, les vieillards, les jeunes gens et les enfants. Les boutiques marchands de drogues étaient combles de ceux qui venaient solliciter les infusions.

Quelqu'un rapporte qu'un droguiste a compté ce qu'il avait vendu en un jour, et le chiffre des ordonnances s'était élevé à 380. La plupart guérissaient. La maladie ne durait pas plus d'une semaine et même moins ; les autres mouraient. Le travail des laveurs (de morts) et des fossoyeurs s'est augmenté et l'on en eut besoin, vu le grand nombre des décès. »

Ne croirait-on pas entendre parler de l'épidémie de grippe de 1889-1890, ou de la toute dernière fièvre espagnole !

D[r] Gemayel, de Beyrouth.

La plus ancienne mention de la Maladie du sommeil.

Nous la trouvons dans le grand écrivain arabe Ibn Khaldoun, décédé en 1406.

Voici textuellement ce qu'il dit dans son *Histoire*, rapportant la mort de Jota, sultan de Mali, au Sud de Toboctou, en l'an 775 de l'Hégire, c'est-à-dire en 1373 de notre ère :

« Il fut atteint de la maladie du sommeil. C'est un mal qui attaque souvent les habitants de cette province, surtout les chefs. Le malade est pris d'un sommeil continu ; il ne se réveille presque que rarement.

« C'est un mal grave qui va jusqu'à la mort. Quant à Jata, sa maladie dura bien deux ans, et il en est mort en 75 de l'hégire».

D[r] Gemayel, de Beyrouth.



BIBLIOGRAPHIE

COMPTES-RENDUS

SOMMAIRE DU PREMIER FASCICULE D'YPERMAN.
(Octobre-Décembre 1923.)

L. Brodier.— J.-L. Alibert, Médecin de l'Hopital Saint-Louis (1768-1837), 1 vol. in-8° de 390 pages, avec 5 planches hors texte, Paris 1923.

Le volume que L. Brodier vient de consacrer à Alibert constitue une monographie très complète et qu'on peut considérer comme définitive. Cette monographie est le fruit de plusieurs années de recherches consciencieuses sur l'homme, le savant, le philosophe et sur ses contemporains ; elle repose sur une somme considérable de documents, utilisés avec méthode, exposés avec clarté, critiqués avec une compétence très avisée d'historien et avec l'autorité d'un dermatologiste extrêmement instruit.

Brodier étudie en des chapitres séparés le Clinicien d'abord, la Méthode naturelle, le célèbre Arbre des Dermatoses, la Thèse de Doctorat d'Alibert, le Thérapeute, le Littérateur et le Philosophe, l'Homme et son Influence.

Le *Clinicien* se révèle tout entier dans les ouvrages de dermatologie d'Alibert, ouvrages qui ont eu un succès d'autant plus éclatant que pour la première fois un dermatologiste parlait français à des Français. Entré comme médecin à l'hôpital Saint-Louis en 1802, à cette époque où régnait dans toutes les branches de la médecine une féconde activité, Alibert y trouvait un vaste champ d'observations dont personne avant lui n'avait soupçonné la richesse et l'intérêt ; il était de suite transporté d'enthousiasme par les découvertes qu'il pouvait y faire. Imbu des principes de son maître Pinel, il appliquait à leur étude la méthode de l'analyse, et en poussait fort loin l'examen clinique : il en donnait des descriptions imagées. qui sont encore lues avec fruit ; il esquissait, autant qu'on pouvait le faire à son époque, des recherches anatomiques, des recherches cliniques, des inoculations expérimentales ; toujours à la piste des faits nouveaux, il stimulait l'ardeur de ses élèves et favorisait leurs recherches ; c'est ainsi qu'il facilita à Renucci le moyen de démontrer l'existence de l'acare de la gale, que plusieurs de ses collègues s'acharnèrent à nier, et l'aida à vulgariser sa démonstration.

Doué d'un étonnant talent d'exposition, appelant au secours de son éloquence les artifices les plus variés et les plus propres à frapper les auditeurs, Alibert inaugurait bientôt sous les tilleuls de l'hôpital Saint-Louis des leçons cliniques qui attiraient en foule les étudiants, même ses collègues, vulgarisaient la dermatologie, lui valaient une grande réputation et faisaient connaître dans le monde entier notre grand hôpital :

méridional et enthousiaste, orateur brillant et instruit, façonné aux belles lettres, mais sachant aussi employer les expressions triviales, émaillant ses leçons d'anecdotes variées, Alibert obtint un succès qu'aucun clinicien n'avait encore connu. Au bout de quelques années, cependant, son élève de prédilection, Biett, importateur en France des doctrines encore récentes de Willan et de Bateman, devait, avec plus de précision et beaucoup moins d'éclat, dresser en face de celui d'Alibert un enseignement similaire. Si aux leçons de Biett les élèves apprenaient mieux les éléments du diagnostic des affections cutanées, ils prenaient plus à celles d'Alibert le goût de la dermatologie, y retenaient mieux les particularités des diverses affections cutanées.

Les descriptions cliniques d'Alibert sont frappantes, émaillées de touches d'une précision et d'uue exactitude parfaites, sont souvent pompeuses, quelquefois outrées : elles reflètent à la fois la culture classique de l'auteur, sa vive imagination et le style ampoulé mis à la mode par les démagogues de la Révolution et portent l'empreinte de l'époque à laquelle elles ont été écrites.

Alibert eut le mérite d'introduire dans les traités de dermatologie la représentation en couleurs des affections cutanées : sa Monographie des dermatoses est, à cet égard, un modèle, modèle difficile à suivre à cause du prix de revient de semblables publications : il y consacra paraît-il, 300 000 francs.

Alibert fait connaître plusieurs nouveaux types cliniques de dermatoses : on lui doit incontestablement, entre autres, la première description de la sclérodermie, de la chéloïde, du mycosis fongoïde.

Sa terminologie, parfois étrange et compliquée, a été en grande partie abandonnée ; cependant beaucoup de termes bien choisis, tels que ceux de dermatoses, de syphilide, de chéloïde, de dermatolyse, sont à juste titre restés dans le langage médical usuel.

Il fut beaucoup moins heureux lorsqu'il tenta d'appliquer la *Méthode naturelle* à la médecine en général, à la dermatologie en particulier. S'inspirant de la Nosographie philosophique de son maître Ph. Pinel et des classifications botaniques de Linné et de Jussieu, Alibert chercha à répartir toutes les maladies en familles, en genres et en espèces, chaque espèce étant désignée par le nom du genre suivi d'un adjectif connu dans la nomenclature binaire des botanistes.

Trois sections principales, correspondant aux fonctions principales altérées par la maladie, sont constituées par :

1° les trophopathies ou maladies qui attaquent les fonctions d'assimilation ; 2° les maladies qui attaquent les organes sensitifs ou les fonctions de relation ; 3° les maladies qui attaquent les fonctions de reproduction.

Les trophopathies renferment dix familles, comprenant chacune un nombre variable d'espèces.

La classification d'Alibert est un mélange assez informe, dans lequel des symptômes sont placés sur le même rang que des maladies véritables, dans lequel fourmillent des expressions bizarres, telles que squirrhogastrie (cancer de l'estomac), antémésie (vomissement essentiel), etc... Elle ne mérite pas la qualification de naturelle que son auteur lui a donnée.

Le célèbre *arbre des Dermatoses*, auquel Alibert a travaillé vingt ans, est la forme graphique. sous laquelle il se plaisait à présenter sa classification des dermatoses pour captiver l'attention de nos élèves. Il a valu à son auteur des railleries faciles, souvent excessives, dans lesquelles ses adversaires se sont complus ; la classification qu'il individualisait lui a valu des critiques plus justifiées.

Cet arbre, qui figure le derme à douze branches, correspondant aux douze familles ou groupes entre lesquels Alibert répartissait les dermatoses distinguées en eczémateuses, exanthémateuses, teigneuses, dartreuses, cancéreuses, ligneuses, véroleuses, strumeuses, scabieuses, hémateuses, dyschromateuses, hétéromorphes. Chaque branche porte un nombre variable de rameaux, sur lesquels sont inscrits les genres ; des ramuscules, dont le nombre s'est accru à chaque nouvelle édition, représentant les espèces et les variétés de dermatoses.

Exubérante, parfois fantaisiste, parsemée de néologismes inacceptables, manquant d'unité, confondant dans le groupe des eczémas les érythèmes, le zoster et le furoncle, dans le genre mycosis le pian, le mycosis fongoïde et certaines syphilis épidémiques, détournant le sens de certaines expressions dermatologiques, la classification d'Alibert était caduque dès son apparition ; les notions précises sur l'étiologie et la nature des dermatoses étaient trop rares à son époque pour qu'on pût raisonnablement tenter un pareil essai dont l'excuse est le goût de son auteur pour l'ordre et la symétrie.

D'ailleurs est-il une classification dermatologique qui ait résisté à l'épreuve du temps ? Et la classification de Willan, que ses adversaires lui opposèrent, qui ne tient compte que d'un seul symptôme morbide, la lésion élémentaire n'est-elle autre chose qu'un simple groupement séméiologique, commode pour l'étude et l'enseignement des dermatoses ?

Alibert, clinicien émérite, a eu la gloire de découvrir plusieurs types morbides; il est venu trop tôt pour en comprendre la signification.

La *thèse de doctorat* d'Alibert, sur les fièvres pernicieuses ou ataxiques intermittentes avait joui d'une grande célébrité quoiqu'elle ne fût pas d'une originalité transcendante; réimprimée plusieurs fois, ayant eu les honneurs d'une traduction en anglais, elle est restée classique jusqu'au démembrement des fièvres intermittentes par Prost, Petit et Serres.

Avant d'être dermatologiste, Alibert avait été *thérapeute*. Ses *Eléments de thérapeutique* dans lesquels il avait réuni des leçons où suivant l'habitude de l'époque il donnait une place importante à l'histoire naturelle et à la pharmacologie, avaient eu un succès considérable et prolongé, ils le désignérent pour occuper la chaire de Matière médicale et de Thérapeutique fondée à la Faculté de médecine en 1823.

L'enseignement d'Alibert à la Faculté a été singulièrement éclipsé par son successeur, qui ne fut autre que Trousseau; mais cependant il avait su appliquer l'expérimentation à l'étude des propriétés thérapeutiques des médicaments et surtout il avait fait dans la thérapeutique une place importante aux eaux minérales, et avait communiqué à l'hydrologie médicale une puissante impulsion.

Alibert ne se borna pas à écrire des traités didactiques de dermatologie et de thérapeutique: il fit œuvre de *littérateur* et de *philosophe*, sans compter un certain nombre de poésies datant de sa prime jeunesse, il a laissé des œuvres littéraires, telles que des réflexions sur les poèmes médicaux, des articles sur le pouvoir des consolations sur l'homme souffrant, des réflexions sur la valeur des systèmes dans l'étude des sciences, sur le pouvoir de l'habitude, sur la vieillesse, un discours sur les rapports de la médecine avec les sciences physiques et morales, des considérations sur les progrès de la médecine depuis Hippocrate, des éloges historiques, un ouvrage sur la Physiologie des passions: écrites dans le style ampoulé de l'époque, ces différentes œuvres ne sont cependant pas dépourvus de valeur littéraire, ni d'aperçus ingénieux.

Dans le chapitre consacré à l'*homme*, Brodier fournit des renseignements extrêmement précis sur la vie d'Alibert, ses relations, ses amitiés.

Né le 2 mai 1768 a Villeneuve-de-Rouergue, où son père était conseiller au présidial, Alibert fut instruit au Collège des Pères de la Doctrine Chrétienne de cette petite ville; il se destinait à l'enseignement et était revenu comme professeur

au Collège où il avait été élevé; l'abolition des ordres religieux l'amena à concourir pour l'Ecole normale, où il se lia avec Cabanis. Après la fermuture de l'Ecole, il fut admis au concours à l'Ecole de Santé, se plaça de suite en tête de ses camarades, s'attacha à Pinel qui exerça sur lui une grande influence. L'appui de Cabanis le fit nommer médecin adjoint puis titulaire à l'hôpital Saint-Louis, et bientôt commença pour lui une carrière brillante. Médecin consultant, puis premier médecin ordinaire de Louis XVIII, et plus tard de Charles X, il resta fidèle à la Royauté, Membre de l'Académie de médecine à sa fondation en 1820, professeur à la Faculté en 1821, il devint bientôt un des médecins les plus en renom de Paris. Très répandu dans la société parisienne, il y fréquentait la plupart des personnages marquants, surtout les littérateurs, les savants et les artistes ; d'une instruction très étendue, conteur merveilleux, séduisant, racontant volontiers des anecdotes, il était recherché pour le charme de sa conversation.

Très généreux pour les pauvres, très bienfaisant pour ses amis, il avait conservé une prédilection pour son pays d'origine, où il voulut être enterré.

Adoré de ses élèves, qui ne lui ménageaient pas les ovations et les flatteries, il eut l'amertume de voir ses théories médicales discutées et peu à peu abandonnées par ses collègues et même par ses élèves, et de voir Biett, le plus distingué et le plus chéri de ces derniers, installer à côté de lui une école rivale.

Après sa mort, on entendit sur lui des éloges discrets et des critiques excessives et injustes. Pendant longtemps, il fut méconnu et oublié.

Depuis quelques années, un revirement se produit dans les esprits des dermatologistes qui, ne s'arrêtant pas aux défauts de ses classifications et aux redondances de son style, savent discerner l'exactitude de ses descriptions.

Le livre de Brodier contribuera à faire rendre justice à ce grand animateur de la dermatologie française qu'il a eu la gloire de créer presque de toutes pièces. A sa voix, comme le dit très justement Brodier, « de nombreux dermatologistes avaient surgi en France. Adversaires ou partisans de sa doctrine, tous ont profité de ses travaux, et l'œuvre du Maître se retrouve à la base de la plupart des progrès accomplis en France, depuis un siècle, en pathologie cutanée. »

D[r] G. Thibierge.

Edr. Ehlers. — Le syphiloide du Jutland, 1 vol. in-8° de 85 pages. Paris, 1923, Masson et Cie, éditeurs.

Le Pr Edv. Ehlers (de Copenhague) a eu l'idée, à l'occasion du 150e anniversaire de la législation Danoise sur les maladies vénériennes, de réunir, en un opuscule luxueusement édité, des documents (rapports médicaux, rescrits royaux, lettres de la Chancellerie royale), s'étendant de 1757 à 1810, qui montrent dans quelles circonstances et par quelle succession d'idées a été élaborée la législation danoise. Les épidémies ou endémies rurales d'une affection ayant tous les caractères cliniques de la syphilis et n'en différant que par la transmission en dehors des rapports sexuels avaient reçu en Jutland la dénomination de syphiloïde et avaient ému médecins, clergé et administrateurs.

Pour en arrêter les progrès, on eut recours aux visites de la population par les chirurgiens de districts au traitement gratuit des malades indiqués par les chirurgiens, à la création dans certaines localités de petits hôpitaux spéciaux ; les pasteurs, qui étaient frappés et offusqués par les lésions du visage observées chez un grand nombre de sujets se présentant à la communion, entreprirent des campagnes pour amener les malades à se faire soigner : on répandit dans le public des notions sur les symptômes de cette maladie. De là naquit la législation danoise, la première qui fut édictée en vue de combattre les maladies vénériennes; ses moyens diffèrent peu en principe de ceux qui sont aujourd'hui en honneur.

Les documents réunis par Ehlers font le plus grand honneur à la sagacité de ceux qui, il y a 150 ans, posèrent les principes de cette législation. Dr G. Thibierge.

Drs G. Thibierge et J. Lacassagne. — Les inoculations expérimentales de la syphilis a l'homme. *Ann. de dermat. et de syphil.*, 1923, n°s 8-9 et 10.

On doit savoir gré aux auteurs, d'avoir pour la première fois avec leur compétence bien connue, fait l'historique des inoculations expérimentales de la syphilis à l'homme.

L'expérience de Hunter, qui, s'étant inoculé du pus uréthral, contracta un chancre syphilitique, ne fit que consacrer une erreur : l'identité d'origine de la blennorragie et de la syphilis. William Wallace expérimenta le premier avec la rigueur scientifique et pratiqua cinq inoculations positives (1835-1837).

Les inoculations positives du chancre syphilitique sont

assez nombreuses. Douze d'entre elles ont eu pour but de prouver la contagiosité d'un chancre; ce sont : celles de Plinecker (1851) sur deux jeunes médecins ; celles de l'Anonyme du Palatinat, dont les recherches de Bing (1909) confirmées par Hoffmann (1912), ont dévoilé le nom, et qui était un médecin de l'hôpital de Frankental appelé Bettinger, il inocula diverses lésions syphilitiques à huit hommes et six femmes ; celle de Rollet (1865) qui crut à tort pouvoir inoculer impunément un chancre syphilitique à un homme qui venait d'avoir un chancre simple, celle de Belhomme (1859), celles de Boeresprung (1869) sur deux femmes, celle de Cullerier et Puché (1862), enfin trois inoculations thérapeutiques faites par Hebra et Romer (1861-1862), pour guérir le lupus et le prurigo.

En 1858, Melchior Robert prouve la réalité du chancre mixte en inoculant ce dernier à un étudiant en médecine ; inversement, Lindevurm (1861) réalise expérimentalement un chancre mixte en déposant du virus syphilitique à la surface d'un chancre simple.

La méthode de la *syphilisation*, imaginée par Auzias-Turenne a donné lieu à plusieurs inoculations de syphilis. Le père de la méthode, qui a inoculé de nombreux chancres simples, a inoculé au moins deux fois (1859) la syphilis. Danielssen, ayant appliqué la *syphilisation* au traitement de la lèpre, a transmis la syphilis dans un cas. De même Hébra, l'ayant appliquée au traitement du lupus, a inoculé la syphilis à un lupique âgé de 18 ans.

Les inoculations de lésions syphilitiques secondaires cutanéo-muqueuses sont au nombre de 27, elles ont été provoquées par l'opinion de Ricard qui, pendant longtemps, nia la contagiosité de ces lésions. Dans ce groupe, rentrent : les expériences de Wallace; celle de Vidal (de Cassis), qui inocula (1849) le pus d'un ecthyma syphilitique au sujet lui-même et à un interne en pharmacie; celles de Waller, qui inocula (1851) deux enfants âgés l'un de 12 ans, l'autre de 15; celle de Lindmann, qui s'inocula (1851) la sérosité de plaques muqueuses amygdaliennes ; celles de Rinecker sur deux médecins ; celles de l'Anonyme du Palatinat ; celles de von Hübbenet (1852-1858) sur trois sujets, dont un médecin ; celle de Guyenot, qui ayant inoculé (1859) la syphilis à un enfant âgé de 10 ans, encourut une condamnation judiciaire (ainsi que Gailleton, considéré comme complice) ; celles de Gibert (1859) sur trois malades, et qui furent l'occasion d'une instruction judiciaire terminée par un non-lieu ; celles de Bœresprung (1860) sur deux femmes ; enfin les cinq expériences de Lindwurm (1861).

Sept inoculations ont prouvé que le sang des syphilitiques est contagieux ; elles sont dues à Waller, à l'Anonyme du Palatinat, à Gibert, à Pellizari, et à Lindwurm. Pellizari, entre autres, a inoculé (1860) le sang de syphilitiques secondaires à deux médecins et trois étudiants et eut un résultat positif dans un seul cas.

Plusieurs autres inoculations positives de syphilis ont été publiées, mais sans détails suffisants et sans garanties scientifiques.

A cette liste, il faut ajouter toutes les inoculations dont le résultat a été négatif. Certaines d'entre elles ont eu pour but de rechercher la contagiosité de produits normaux ou pathologiques recueillis chez des syphilitiques : les larmes ont été inoculées deux fois par Diday (1865) ; le lait, six fois par Padova (1865 et 1866) ; la salive, deux fois par Profeta (1869) ; le sperme, quatre fois par Mireur (1876 et 1877) ; le sérum sanguin, une fois par Neisser (1899) ; du pus blennorrhagique, une fois par Basset (1860) ; un chancre simple, par Bidenkap (1864) ; des pustules d'acné, une fois par Diday (1865). Des inoculations négatives de lésions tertiaires (gommes, tuberculeux, périostite) ont été faites par Tanturri (1865), par Diday (1871), par Profeta (1871), surtout par Finger qui pratiqua plus de trente inoculations (1886). Plusieurs inoculations négatives ont été faites à des paralytiques généraux ; attribuées à Krafft-Ebing, elles auraient été pratiquées, en réalité, par Hirschl, son élève, qui inocula neuf paralytiques généraux ; de même, Sicard (1920) a inoculé sans succès un chancre syphilitique à deux paralytiques généraux. Enfin, Caspary a inoculé sans succès (1875) une femme ayant accouché d'un enfant syphilitique.

Plus récemment, des inoculations ont été faites pour établir la valeur préventive de certains médicaments ; ce sont celles de Maisonneuve (1906), de Magian (1919), de Levaditi et Navarro-Martin (1920).

Les auteurs traitent, en terminant, de la moralité de semblables expériences. Il faut mettre à part les inoculations faites par les médecins sur eux-mêmes ou sur des étudiants s'offrant volontairement à l'expérimentation ; ces cas exceptés, il est indigne d'un médecin de risquer la santé et la vie de ses semblables, même s'il s'agit de résoudre, au moyen d'une expérience, une question médicale controversée ; « il faut espérer que la liste des inoculations est close ».

D[r] L. Brodier.

Albrecht von Haller. — Briefe an Johannes Gesner (1728-1777), herausgegeben, eingeleitet und mit Anmerkungen versehen von Henry E. Sigerist, Privatdozent für Geschichte der Medizin an der Universität Zürich. Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1923, in-8°, VII-574 p. [Abhandlungen der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, Mathematisch-physikalische Klasse, Neue Folge, Bd. XI, 2].

Cette publication, dont l'intérêt est évident pour l'histoire littéraire, scientifique et médicale du XVIIIe siècle, a été faite par notre collègue, le Dr Henry E. Sigerist (de Zurich), d'après les originaux conservés à la Bibliothèque centrale de Zurich. Les lettres sont datées de Berne (1728-1736), Gœttingue (1736-1753), Berne (1753-1758), Roche (1758-1764), Berne (1764-1777) ; elles sont rédigées en latin. Suivies d'une table alphabétique des noms et des matières, elles sont précédées d'une introduction qui retrace les années de jeunesse des deux amis.

Le lecteur français s'intéressera particulièrement au passage de l'introduction relatif au séjour de Haller et de Gesner à Paris (1727-1728). Haller y logea chez Henri-François Le Dran, chirurgien de l'Hôpital de la Charité, bon opérateur mais médiocre anatomiste ; il suivit les cours du grand Winslow, qui semble avoir exercé une influence décisive sur les études d'angéiologie auxquelles Haller se livra ultérieurement.

Quant à Gesner (dont le nom est généralement orthographié Gessner), il fut à Paris victime d'un pénible accident ; au jeu de paume, une balle le frappa à la figure et provoqua un hématome, puis un abcès. A l'ouverture de celui-ci succédèrent des accès de fièvre septique qui mirent en danger les jours de l'opéré. Gesner ne se remit que lentement et ne retrouva jamais une parfaite santé.

Dr E. Wickersheimer.

Osler (Sir William). — Incunabula medica. A study of the earliest printed medical books 1467-1480. Oxford University Press for the Bibliographical Society, 1923, in-4°, XI et 140 pages. Frontispice (portrait) et 16 planches colotypes. Avec préface de A.-W.-P[ollard] et liste bibliographique par V. Scholderer.

Il y a dix ans déjà que ce travail fondamental pour la connaissance des incunables médicaux fut conçu et préparé pour le congrès international tenu à Londres en 1913 ; mais, par suite de circonstances extérieures, ce n'est qu'en janvier 1914 que l'auteur le présenta lors de sa nomination à la présidence

de la Bibliographical Society. William Osler est mort depuis quatre ans ; peu d'hommes surent aussi bien que lui allier, selon l'idéal des humanistes, les qualités du praticien et celles du savant.

Son essai, qui ne remplit que le quart du volume, mérite de retenir notre attention à cause de la largeur de vues de l'auteur. Pour lui le livre est un être vivant dont la biographie fournit d'importantes connaissances. Osler fut un collectionneur zélé de livres médicaux. Leur origine, souvent obscure, leur expansion et leur influence sur la science l'intéressaient. La question de l'influence de l'imprimerie sur la médecine lui paraissait capitale ; pour pouvoir y répondre, il restreignit le champ de ses recherches aux toutes premières impressions, à l'époque (avant 1480) où les lecteurs se servaient à la fois du livre manuscrit et de l'imprimé. Il est évident qu'une telle étude pose des problèmes typographiques difficiles et souvent insolubles, qu'Osler, absorbé par des occupations multiples, n'avait pas le temps de résoudre. C'est pourquoi, sur le conseil de son ami Pollard, il chargea Scholderer de cette besogne ardue. La liste dressée par ce savant bibliographe confère à l'ouvrage d'Osler une valeur durable.

Il ne semble pas qu'il existe un livre vraiment médical imprimé avant 1471. Les six premiers numéros mentionnés dans cette bibliographie : l'encyclopédie de Raban Maur (1467), l'édition romaine du *Speculum vitæ humanæ* (1468), les les deux éditions de l'*Historia naturalis* de Pline (Venise 1469 et Rome 1470) et les éditions probablement hollandaises de Guill. de Saliceto renferment tout un côté intéressant pour la médecine ; mais les premiers ouvrages spécialement consacrés à cet art semblent être le *Mesue* paru à Venise en 1471 ; le *Liber servitoris* d'Abulcasis, l'*Antidotarium* de Nicolaus [Salernitanus] et le *Clavis sanationis* de Simon Januensis : ces trois derniers auteurs du reste, ont pendant longtemps été publiés comme une sorte de complément du *Mesue*.

Il est assez étonnant qu'avant 1471 les presses allemandes n'aient imprimé aucun ouvrage médical, peut-être en découvrira-t-on encore. Parmi les volumes décrits par Scholderer on ne trouve point de textes classiques, la plupart ne sont que des traductions latines d'ouvrages arabes. La pharmacologie remplit la plus grande partie de ces livres ; les autres sont des manuels d'étude, l'anatomie et la physiologie n'étant presque pas représentées.

Les ouvrages en langue vulgaire sont tout particulièrement intéressants, les livres allemands à eux seuls sont trois fois

aussi nombreux que les français, les italiens et les espagnols ensemble. Le premier ouvrage de médecine publié en Allemagne est le *Regimen sanitatis* paru à Augsbourg en 1742; *das Buch der Natur*, qui est le premier livre d'histoire naturelle (il est illustré), est de 1475. Ce n'est qu'en 1474 que fut imprimée la *Ciroxia* de Guill. de Saliceto qui est le premier incunable médical en langue italienne. Mais le prémier livre de médecine publié en France n'est que de 1478 : c'est un *Mesue* latin, imprimé à Lyon à peu près à la même époque qu'un Guy de Chauliac et un *Grant Alenfranc* qui jusqu'à maintenant était presque complètement inconnu. Ces livres français mériteraient une étude particulière.

On le voit, la liste dressée par Scholderer comprend ce qu'on pourrait appeler la littérature embryonnaire de la médecine, car ce n'est qu'après 1480 que cette science occupa une large place dans les productions des imprimeurs. Il est d'un intérêt incontestable d'avoir à sa portée un travail bibliographique semblable. On regrettera peut-être que les descriptions soient un peu concises, mais cette concision a déjà fait ses preuves dans le Catalogue du British Museum ; du reste un grand nombre de planches et de fac-similés faciliteront les recherches.

De toutes façons, grâce à cette belle publication, l'étude des incunables médicaux a pris un nouvel essor.

Dr A.-C. Klebs.

Relevé bibliographique des travaux médico-historiques parus récemment dans les publications périodiques

---

L'œuvre de Pasteur et ses conséquences, Revue scientifique, 61e année, n° 14, 28 juill. 1923 (n° spécial): Pasteur, Vallery, Radot, *L'enchaînement des découvertes de Pasteur.* — Ch. Moureu : *Pasteur et la chimie générale.* — A. Fernbach, *Pasteur et l'industrie des fermentations.* — L. Martin, *Pasteur et l'hygiène hospitalière.* — J. Guiart, *Pasteur et la rage.* — F. Mesnil, *Pasteur et la pathologie exotique.* — H. Vincent, *Pasteur et la chirurgie.* — Pinard, *Pasteur et la maternité.* — Dujarric de la Rivière, *Pasteur et l'hygiène.* — P. Marchal, *Pasteur et la sériciculture.* — H. Hitier, *Pasteur et l'agriculture.* — Leclainche, *Pasteur et la médecine vétérinaire.* — Heil, *Pasteur et l'urbanisme* (pp. 417-475.)

Morat. *Le problème des capsules surrénales en* 1718. Presse médieale, n° 73, 12 septembre 1923, p. 1525-1527. — Ou eomme quoi, l'Académie de Bordeaux ayant mis au eoneours, comme sujet de mémoire, l'*Usage des glandes rénales* (lisez les eapsules surrénales), le rapport fut confié... à Montesquieu, qui en fit son diseours devant la doete compagnie, le 25 août 1718. Le prix, d'ailleurs, ne fut point déeerné, et l'orateur ne put que consoler en ces termes les eandidats malheureux : « Ceux qui font profession de ehercher la vérité ne sont pas moins sujets que les autres aux caprices de la fortune; peut-être ee qui a eoûté aujourd'hui tant de sueurs inutiles ne tiendra pas eontre les premières réflexions d'un auteur plus heureux. » Mais les Aeadémiciens de Bordeaux eurent le temps de mourir avant que n'apparussent les travaux de Brown-Séquard, de Langlois, Josué et Sergent.

Granel, *Coup d'œil général sur l'histoire de la botanique à Montpellier*, Assoe. française p. l'avaneement des Sciences, C. R. de la 46e Session, Montpellier, 1922 (Paris, Masson, 1923), p. 315-318. L'étude de la botanique fut toujours en honneur à la Faeulté de Montpellier ; l'art 6 de l'arrêt des Grands Jours de Béziers (1550) ordonne que les élèves herboriseront depuis Pâques jusqu'à la Saint-Luc. A l'éeole de Rondelet se formèrent les médeeins botanistes Lobel, de l'Éeluse, J. Bauhin, Dalechamps, etc. Des lettres patentes de Henri IV, données à Vernon le 8 décembre 1593, à la sollicitation de Richer de Belleval, firent ouvrir à Montpellier un jardin botanique qui préeéda de trente-trois ans la eréation du Jardin du Roy à Paris. Magnol, Tournefort, B. de Jussieu, Boissier de Sauvages, Gouan, Broussonnet, perpétuent, par la suite en cette ville, les reeherehes botaniques, encore illustrées de nos jours par de Candolle, Martins et Planchon.

E. Bonnet, *La pratique de la lithotomie dans la région montpelliéraine au XVe siècle, ibid.*, p. 563. — Doeuments notariés d'Aniane (Hérault), datant de 1492. L'opérateur est un sieur Aimerie Honoré, de Lacaune en Albigeois ; le patient, mineur, fait un testament préalable, et sollieite du lieutenant du Viguier l'autorisation de vendre une maison pour payer le lithotomiste.

C. Gerber, *Un ehirurgien lithotomiste toulousain du XVIIe s. pratique l'opération de la taille à Montpellier en* 1707 *et en* 1712, *ibid.*, p. 564-567. — Les capitouls de Toulouse avaient commis et appointé pour le service des pauvres des spéeialistes, en particulier des lithotomistes, généralement

habiles et qu'il fallait défendre contre les sollicitations qui les eussent entraînés trop souvent loin de leur poste : le lithotomiste Raisin s'engagea par contrat du 24 janvier 1686, à soigner les indigents de la ville et des hôpitaux, au prix de 800 # de pension annuelle, sans pouvoir s'absenter qu'avec permission expresse des Capitouls.

Cependant l'intendant Lamoignon de Basville demanda à diverses reprises que Raisin fût autorisé à s'absenter pour tailler quelques calculeux de ses amis ou protégés. Les capitouls n'osèrent rien refuser à ce haut personnage, et Raisin alla opérer à Agde et à Montpellier. Même, pour assurer pendant ces expéditions la suppléance du titulaire, les Capitouls nommèrent un lithotomiste adjoint, à 300 # par an. Ce dont l'autre profita pour s'éclipser le plus souvent possible, en quête de clients lucratifs, aux quatre coins de la province, sur quoi les capitouls décidèrent de ne point payer le lithotomiste pendant ses absences, et finirent même par lui imposer une résidence permanente. Pour répondre aux besoins de la province, l'Intendant fit alors nommer et pensionner par les États du Languedoc un chirurgien lithotomiste, résidant hors Toulouse ; et même les États supprimèrent la subvention qu'ils allouaient aux opérateurs toulousains. Toulouse protesta et, dès 1786, put récupérer ses deux lithotomistes, l'autre demeurant chargé du reste du Languedoc.

Dr Mestrezat, *Pasteur, l'œuvre et l'homme*, *ibid.*, p. 1061-1070.

F. Beaudouin, *La maladie et la mort de la Bienheureuse Marguerite de Lorraine, Duchesse d'Alençon.* L'année médicale de Caen, 44e année, n° 10, octobre 1923, p. 217-229. — Une récente inscription au catalogue des bienheureux a rappelé l'attention sur Marguerite de Lorraine, Duchesse d'Alençon, fondatrice des Tertiaires Franciscaines d'Argentan, au milieu desquelles elle mourut le 2 novembre 1521, âgée seulement de 58 ans. Vieillie de bonne heure, par les soucis du pouvoir, les deuils de famille, et les mortifications que lui imposait son ascétisme, elle se plaignait dès le mois d'octobre 1520 d'être « fort exténuée et débilitée ». Il est constant, dit un de ses biographes, qu'elle pâtissait depuis plusieurs années d'oppression et d'œdème des jambes, à quoi M. l'abbé Guérin veut reconnaître les symptômes d'une cirrhose du foie ! M. Beaudouin écarte ce diagnostic qui deviendrait fort compromettant pour la cause de la béatification, et, poussant plus loin que Me Jehan Goëvrot, médecin de la défunte, qui parle d'une

« hydropisie de poitrine », estime que la veuve de René II d'Alençon mourut d'une affection cardiaque.

Nous venons de parler de M[e] Goëvrot; né à Bellême selon les uns, à Mauves, au Perche, selon d'autres, il était médecin en cette ville lorsque la Duchesse d'Alençon y envoya son fils Charles (le futur époux de Marguerite d'Angoulême), dont l'enfance souffreteuse réclamait le grand air des champs. Goëvrot fut chargé de veiller sur la santé du prince, et sut plaire. Attaché désormais à la Maison d'Alençon, il soigna la Duchesse et ses enfants, et aussi les pauvres que Marguerite, fort adonnée aux œuvres de miséricorde, secourait assidûment. Après la mort de sa protectrice, il devint médecin du roi François I[er]; le roi gentilhomme ayant succombé, il perdit sa charge, mais continua ses soins aux enfants de France; Goëvrot, devenu grand personnage, « conseiller et maistre des requestes du roy et reine de Navarre, duc, duchesse, comte et comtesse d'Alençon », avait arrondi ses biens de Mauves des terres de Fresnes, de Landres, du Breuil. Il acquit par la suite, au Maine, les seigneuries de Saint-Denis de Sables, de Courboulain, et aussi celle de Boisclaireau, qu'il acheta avant mai 1521 d'Ambroise de Moré. (A. LEDRU, *Châteaux de la Sarthe*, fasc. 3, Boisclaireau). Anobli par François I[er], il portait *d'argent à 3 targettes de sable* ! il mourut à son tour vers 1551, et fut probablement inhumé à Mauves, dans la chapelle qu'il avait fait ériger jadis en l'honneur de la Vierge et de Saint Jean-Baptiste.

De sa femme, Marie Brevedent, il avait eu de nombreux enfants, parmi lesquels Alexandre, abbé commendataire de la Trappe et curé de Vaugirard ; Pierre, chanoine du Mans, conseiller au Parlement de Paris, et Jean, vicomte du Perche.

Il avait composé, à la requête de la Duchesse d'Alençon, deux ouvrages : *L'entretenement de la vie*, Lyon, Jean FAÏOLET, s. d., petit in-8° goth. — et *Le Sommaire de toute médecine et chirurgie..., non seulement nécessaire aux médecins et chirurgiens, mais à toutes gens de quelque état et vocation qu'ils soient, tant pauvres que riches*, prototype de ces *manuels des dames de charité*, qui eurent tant de vogue au siècle suivant. Cet ouvrage, sorti en 1530 des presses de Simon Dubois à Alençon, est probablement le premier monument de l'Imprimerie alençonnaise.

DE SANTI, *Eloge de M. le P[r] Garrigou*, Mém. Acad. des Sc. Inscr. et B. L. de Toulouse, 11[e] s., t. X, 1922, p. 1. — Né à Tarascon (Ariège) le 17 septembre 1835, Garrigou commença ses études médicales à Toulouse pour les achever à

Paris (1857-60) où il fut l'élève de Bouillaud et suivit, entre temps, les cours du Muséum d'histoire naturelle. Puis il regagna le Midi, vivant l'hiver à Toulouse, l'été à Ax, puis à Luchon. Hydrologiste de valeur, il fonda en 1886 à Biarritz les congrès d'hydrologie et de climatologie; en 1889 l'Association pyrénéenne, en 1894 le Syndicat des Stations thermales des Pyrénées pour la mise en valeur de nos villes d'eaux. En 1891, il fut chargé d'un cours d'hydrologie à la Faculté de Toulouse, inaugurant ainsi en France l'enseignement officiel de l'hydrologie, qu'il complétait par des excursions aux principales stations, et des conférences données à Luchon à son Ecole d'hydrologie des Pyrénées. Il a perfectionné l'étude et les procédés d'analyse des eaux thermales, émis des vues originales sur la radio-activité des sources, l'état colloïdal et le rôle d'oxydases naturelles joué par les métaux en solution; mais le *Traité complet d'hydrologie* qui devait condenser les recherches de sa longue carrière est demeuré inachevé et manuscrit. — Garrigou était également un préhistorien averti : ami de Lartet, de Cartailhac, il fouilla les grottes des Pyrénées, rassembla une énorme collection anthropologique, paléontologique et archéologique qui est devenue le noyau du Musée de Foix, et publia divers mémoires dont le plus important est celui qu'il a consacré à *L'homme fossile des cavernes de Lombrives et de Lherm (Ariège)*. — Géologue, il a lancé des idées, aujourd'hui universellement admises, mais très contestées à leur apparition, sur l'identité d'origine des eaux thermales et des filons métallifères. — A la fin de sa carrière, il s'était passionné pour l'étude des rayons X et du radium; il n'en soupçonna que trop tard les méfaits; sa santé en fut gravement altérée, et il mourut à Toulouse le 18 mars 1920, âgé de 85 ans.

Abelous, *Vitalisme et mécanisme, ibid.*, p. 177-192. — Abelous réagit contre la conception physico-chimique de la vie, fille du matérialisme scientifique en honneur depuis un demi-siècle; il estime qu'elle n'envisage que le côté quantitatif des phénomènes; elle méconnaît la valeur qualitative : « la fonction est l'accomplissement d'une série coordonnée d'actions contribuant à la conservation et à la reproduction de l'individu, et par là même, elle a pour résultat dernier un effet utile que le biologiste ne peut se dispenser de considérer comme tel ». — « Chaque organisme est... naturellement un ordre vital; tout y est réciproquement moyen et fin, les parties n'existant que pour le tout, et le tout ne subsistant que par les parties ». — « La vie nous apparaît donc comme une force essentiellement

créatrice et organisatrice, bien qu'elle ne crée qu'aux dépens d'éléments inertes et matériels ». Le concept de finalité n'est pas une invention paresseuse et stérile, car « la finalité domine la physiologie et la biologie générale », et « jamais la loi de finalité ne s'est trouvée en défaut dans l'étude des êtres vivants ». Cette étude de haute philosophie scientifique est à méditer et à lire en son entier.

Louis Lallement, *Pélerinages et fontaines sacrées de l'arrondissement de Sainte-Menehould*, Almanach Matot-Braine..... de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, 1918-1921, 63e année, p. 295-330. — Importante et curieuse étude sur les saints guérisseurs.

Chataing, *Curieuse analyse de vin frelaté faite en* 1745, La Nature, n° 2566, 9 juin 1923, suppl., p. 181. — Rapport sur l'analyse d'un vin frelaté, faite à la requête de Th. Larue, fermier général des fermes unies de France, par J. Geoffroy, J. Hellot et F. Rouelle, de l'Académie des Sciences. Il conclut à la sophistication par « des matières absorbantes, comme cendres, chaux ou autres, pour détruire l'âcreté », et déclare le produit « nuisible à la longue à la santé du petit peuple ». La Cour des Aides ordonna que les tonneaux incriminés fussent défoncés, le vin jeté au ruisseau; les contrevenants, Forsonnet, marchand de vins, et Nicolas, maître vinaigrier, furent condamnés à 500 livres d'amende et à la fermeture de leur boutiques pendant six mois.

M. Lermoyez, *M. E. Gellé* (1834-1923), Presse médicale, n° 58, 21 juillet 1923, p. 1212-1213. — Avec Itard et Ménière, Gellé fut un des créateurs de l'otologie française : on lui doit la découverte de l'épreuve des pressions centripètes, qui permet de discerner dans l'ankylose de l'étrier l'une des causes de la surdité; épreuve devenue classique, du consentement de l'Ecole allemande elle-même (*Gellé'sche Verfahren*); celle du réflexe de synergie bi-auriculaire; des études approfondies sur le mur de la logette et sur le massif osseux du facial au point de vue anatomique et pathologique (fistule de Gellé). Mais Gellé était un modeste; repéré par Charcot, qui l'attacha à la Clinique de la Salpêtrière, il travaillait obscurément dans son coin; ce fut l'étranger qui nous le révéla : au Congrès otologique de 1889, le vote unanime des étrangers le porta au fauteuil présidentiel, au dam du candidat officiel, évincé par un adversaire non moins surpris lui-même de cet honneur imprévu. Il présida derechef le Congrès de 1900; on fêta son jubilé en 1910, puis le silence se fit de nouveau sur son nom. On avait sollicité pour le vieux

maître la croix de la Légion d'honneur; un gros politicien, pressenti, déclara qu'on ne pouvait enrubanner tous les hommes de mérite, vu leur nombre. Nous avons vu décorer depuis, dans le Midi, et même ailleurs, quelques trafiquants de carnets médicaux..... Gellé emporte du moins dans la tombe l'estime des justes appréciateurs de ses travaux : il fut dit Lermoyez « le Politzer français ».

Ch. Beaugé, *Notes émanant du personnel médical attaché à l'expédition française en Egypte* (1798-1800) *retrouvées récemment au Caire et à Alexandrie sur les maladies des Egyptiens, leur médecine pratique*, etc. Arch. médico-chirurgicales de province, 13e année, n° 7, juillet 1923, p. 292-296. — Dans un tas de vieux papiers des archives du Gouvernorat d'Alexandrie et de la Citadelle du Caire, M. Beaugé a retrouvé des notes de toute espèce, griffonnées sur des bouts de papier, et la plupart du temps anonymes, dues aux médecins de l'armée d'Egypte. L'un de ces praticiens vante un « moyen simple et bien efficace » de guérir les fièvres intermittentes : c'est l' « application du feu sur le carpe de la main ou sur le muscle deltoïde ». Et stigmatisant la pharmacopée européenne, il appelle de tous ses vœux la révolution médicale qui proscrira tant de « médicaments inutiles ». Gageons que celui-là fut, plus tard, un adepte de Broussais. Un autre fait cette observation curieuse sur la survivance des traditions médicales antiques en Egypte : « Les Egyptiens instruits cultivent la philosophie péripatéticienne... lorsqu'ils sont malades... ils demandent si leur maladie est de nature chaude ou froide, sèche ou humide, etc... Les années climatériques sont connues d'eux également... ils redoutent beaucoup les années 49, 63 et 81 de leur âge ». Survivance encore, et d'origine plus ancienne : la thérapeutique par transfert. « Quand un musulman est attaqué d'une maladie qui dure longtemps, il se fait transporter au pied d'un arbre sous lequel est enterré un cheik, qui a été le plus renommé de son canton, se couche et fait sa prière; ensuite il cloue un chiffon de ses habits à l'arbre ou encore des cheveux entortillés; avec cette opération mystique, il croit recouvrer la santé ».

X..... *Le Chancelier d'Aguesseau et la Faculté de médecine d'Angers* (1745). Arch. médicales d'Angers, 27e année, n° 8, août 1923, p. 164-166. — Un édit de mars 1707 avait établi dans les Facultés des professeurs en titre, en mettant les chaires à dispute. Faute de ressources, la Faculté de médecine d'Angers négligea de s'y conformer; mais ses docteurs n'en prenaient pas moins le nom de régents. En 1745, des envieux

prétendirent que ce titre était dès lors usurpé ; le chancelier d'Aguesseau, saisi de la dénonciation, se fit rendre compte des faits par un docteur angevin, Delisle, de passage à Paris ; il apprit que les régents, à défaut de cours solennels, donnaient consciencieusement leurs leçons ; que le titre de régents leur était reconnu de possession très ancienne ; et, sur les bons témoignages du lieutenant de roi d'Autichamp et de l'intendant de Lucé, il manda à ce dernier de laisser les choses en l'état jusqu'à ce que les revenus de l'Ecole permissent d'exécuter l'édit de 1707.

Dr Caillet. *Documents et Souvenirs. Histoire et Silhouettes tourangelles de la période bretonnienne.* Gazette médicale du Centre, 15 juillet 1923, p. 408-414. — Où il est démontré que Pierre-*Fidèle* Bretonneau, officier de Santé à Chenonceaux, avait contracté, par défaut de pécune, un mariage de raison avec Mme Thérèse Adam, veuve, riche, plus âgée que lui ; et, malgré son second prénom, ne laissait pas de donner quelques coups de canif dans le contrat; que, chaudement recommandé par le comte René de Villeneuve (châtelain de Chenonceaux), à Chaptal, retiré à Chanteloup, et au préfet, comte de Kergariou, il fut imposé comme médecin en chef de l'Hospice général, à la Commission des hospices de Tours, par le Ministre de l'Intérieur, et nommé à ce poste, conjointement avec Duperron, ci-devant médecin-adjoint, le 15 janvier 1815, aux appointements annuels de 900 francs. Le plus curieux est que le clan médical adverse, représenté par Bouriat et Tonnellé, avait proposé de faire le service gratuitement. Bretonneau entra en fonctions le 17 mars 1815, et commença immédiatement les leçons de clinique qui devaient illustrer l'Ecole de Tours, devant une douzaine d'élèves, parmi lesquels Velpeau, alors débutant. Mais la Commission tint toujours rigueur à Bretonneau qu'elle regardait comme un intrus ; elle refusa de nommer son favori Miquel comme suppléant du chirurgien Mignot ; et, en 1826, Trousseau, autre disciple de Bretonneau, comme successeur dudit Mignot. Trousseau, qui eût souhaité s'établir à Tours, dut rester dans la capitale, où il fournit par la suite, la brillante carrière que l'on sait.

A.-C. Guillaume, *Appendicite, colotyphlites et pérityphlite,* Gazette des hôpitaux, 96e année, n° 68, 25 août 1923, p. 1089-1095.— Le mot d'appendicite, — barbarisme qui fit bondir Volkmann, — date de 1889 ; proposé par l'américain Reginald Fitz, vulgarisé par les travaux de Mac-Burney (1889) et de Talamon (1892) le terme fit fortune, et il a désormais conquis sa place dans la nomenclature nosologique. Mot nouveau,

chose ancienne : on trouve déjà dans Arétée et Celse quelque notion des inflammations péricœcales ; dans Esculanus de Padoue (xve s.), plus tard dans Haller mention des coprolithes. Mais la première observation indéniable d'appendicite est due à Mestivier (1759). En 1824, Louyer Villermay publie l'observation d'une péritonite mortelle par perforation appendiculaire ; Mélier (1827) le premier a le mérite d'individualiser anatomopathologiquement et cliniquement l'appendicite et même de prévoir la possibilité d'une cure opératoire. Mais ses idées ne sont point admises : toute l'Ecole de Dupuytren défend la théorie de la pérityphlite, ou de la paratyphlite, et en rapporte la cause première à une inflammation du cœcum par stase fécale. Cependant, de 1840 à 1880, quelques observateurs reviennent sur le rôle primordial des phlegmasies appendiculaires, les uns incriminant avec Favre (1851) la présence de coprolithes, les autres, avec Blachez (1870) un processus d'artérite oblitérante aboutissant à la gangrène et à la perforation. Le traitement se borne à bourrer le patient d'opium, et à ponctionner ou inciser l'abcès, une fois le pus collecté. Les progrès de la méthode antiseptique permettent enfin une intervention plus radicale : les premières appendicectomies sont pratiquées par Schmidt de Moscou, et Lawson Tait (1881). Dans un mémoire célèbre (1886) Fitz de Boston prône l'ablation précoce, suivi de près par Mac Burney et les opérateurs anglo-saxons, mais les Français s'attardent au vieux dogme de la pérityphlite. Si Schwartz, Routier (1891) et Jalaguier (1892) opèrent, les premiers, l'appendicite à froid, c'est la brillante campagne de Dieulafoy et de Talamon (1892), deux médecins, qui attire enfin l'attention des chirurgiens et suscite les travaux de Monod et Vanverts, Legueu (1897), Walther, Broca, Jalaguier, Guinard, etc. En des joutes oratoires encore en cours, les partisans de l'opération à chaud et de l'opération à froid posent le tragique dilemme : glace ou bistouri ? Cependant que les médecins rattachent les répercussions appendiculaires à la notion générale des réactions du tissu lymphoïde aux infections (amygdalite appendiculaire) et que les parasitologistes, avec Blanchard et Guiart, plaident la culpabilité des vers intestinaux. Les chirurgiens n'en avaient cure ; l'appendicectomie devint, pendant quelques années, l'opération à la mode ; on ouvrait à la moindre alerte, et l'on constatait toujours, au laboratoire, faute de mieux, une appendicite histologique. Nous avons découvert depuis lors les fausses appendicites, les entérospasmes, les entéroptoses et les entéralgies, les péricolites adhésives et le voile de Jackson ; on est en train

de récrire le chapitre des algies du carrefour iliaque droit. Le nombre des balafrés de l'abdomen diminuera peut-être, le nombre des articles de journaux augmentera certainement ; et qui sait si nous ne verrons point réhabiliter un de ces jours la typhlite et la pérityphlite du baron Dupuytren ?

Th. Ehlers-Holstebroe. *De Danske Hjælpeambulancer*, 1914-1921, udgivet af Dansk hjœlpeambulancekomité, Copenhague, Impr. H. Koppel, 1923, 147 p. in-8°, avec pl. h. t. — La grande guerre nous a révélé, avec des horreurs sans exemple, les miracles que l'on peut attendre de la solidarité dans le bien. Le Danemark n'a pas été le dernier à s'enrôler dans la pieuse croisade qui tâchait à réparer les méfaits d'une savante barbarie. Dès 1914, Ehlers envoyait des infirmières à La Panne au secours des blessés belges. En Serbie, en Russie, en Esthonie, en Pologne, les couleurs danoises ont flotté avec le pavillon de la Croix rouge, au chevet des victimes du choléra, du typhus, de la famine et des balles. En France, dans les ambulances du Tréport et de Paris, les sympathies danoises ne se sont pas montrées moins actives. Ce petit livre résume ce que fut l'œuvre bienfaisante du Danemark de 1914 à 1921. Nous sommes heureux d'y trouver, quant à nous, le rappel de ce que le talent et le rude labeur d'Ehlers, de Tscherning et de leurs dévoués collaborateurs ont voulu faire pour nos soldats, avec un nouvel et précieux témoignage de la sympathie que le Jutland n'a cessé de montrer à la culture française.

Dr Paul Delaunay.

TABLE DU TOME XVII

Le Secrétaire général, Gérant,
Marcel FOSSEYEUX.